Property of
CBGTU
Please return to
Graduate Theological
Union Library

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/revue-dhistoire-de-leglise-de-france_1928_14

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

TOME XIV

Property of
CBGTU
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
V 14
1928

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

STATUTS

MODIFIÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
LE MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1926

ARTICLE PREMIER.

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Eglise de France.*

La Société publie, en outre, une Bibliothèque et des Archives intéressant l'histoire religieuse de la France.

ARTICLE 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ARTICLE 3.

La Société se compose de membres fondateurs et de membres titulaires ou associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 50 francs, réduite à 45 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans le premier trimestre de l'année.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 50 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Etablissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc...

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*[1].

1. Les membres titulaires et associés, domiciliés à l'étranger, sont priés d'indiquer leur correspondant à Paris, ou bien de verser une somme équivalente au prix de l'abonnement d'avant-guerre, payé en or, soit : Amérique, 3 dollars; Angleterre, 12 schellings; Allemagne, 12 marcs; Suisse, 15 francs suisses; Espagne, 15 pesetas; Pays-Bas, 6 florins et 1/2. Pour les pays à change faible, l'abonnement est de 60 francs français.

59537

ARTICLE 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres, élus tous les cinq ans, par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans; il nomme deux commissaires aux comptes tous les ans. Les membres du Bureau sont pris dans le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général.

ARTICLE 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

ARTICLE 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

ARTICLE 7.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

ARTICLE 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Histoire ecclésiastique de la France [1]

MEMBRES TITULAIRES

S. Em. le cardinal Louis-Ernest Dubois [2], archevêque de Paris; rue Barbey-de-Jouy, 32, Paris (VII[e]).

S. Gr. Mgr Pierre-Célestin Cézérac [561], archevêque d'Albi (Tarn).

S. Gr. Mgr Jean-Victor-Emile Chesnelong [359], archevêque de Sens; rue de l'Ecrivain, 12, Sens (Yonne).

S. Gr. Mgr Jean Chollet [280], archevêque de Cambrai (Nord).

S. Gr. Mgr Jean-Augustin Germain [281], archevêque de Toulouse; place du Salin, 11, Toulouse (Haute-Garonne).

S. Gr. Mgr Martin Izart [282], archevêque de Bourges (Cher).

S. Gr. Mgr André Du Bois de La Villerabel [285], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).

S. Gr. Mgr Leynaud [491], archevêque d'Alger; boulevard Amiral-Pierre, 28, Alger (Algérie).

S. Gr. Mgr Alfred Baudrillart [31], évêque d'Himéria, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président;* rue de Vaugirard, 74, Paris (VI[e]). — C. R.

S. Gr. Mgr Alexandre Caillot [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).

S. Gr. Mgr Jules-Marie-Louis de Carsalade du Pont [4], évêque de Perpignan, *membre du Conseil;* Perpignan (Pyrénées-Orientales).

S. Gr. Mgr Jean Castel [444], évêque de Tulle (Corrèze).

S. Gr. Mgr Hyacinthe-Jean Chassagnon [531], évêque d'Autun; rue Sainte-Barbe, 9, Autun (Saône-et-Loire).

S. Gr. Mgr Maurice Clément [258], évêque de Monaco (Principauté de Monaco).

S. Gr. Mgr Charles de Cormont [5], évêque d'Aire et de Dax; maison de l'Ave Maria, Dax (Landes).

1. Les membres fondateurs de la Société sont désignés, en fin d'alinéa, par les sigles M. F. — Les membres qui ont racheté leur cotisation sont désignés par les sigles C. R.

S. Gr. Mgr Adolphe Duparc [494], évêque de Quimper (Finistère).
S. Gr. Mgr Olivier-Marie de Durfort de Civrac de Lorges [564], évêque de Poitiers (Vienne).
S. Gr. Mgr Jean Giray [457], évêque de Cahors (Lot).
S. Gr. Mgr Georges Grente [289], évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).
S. Gr. Mgr Eugène-Louis Julien [290], évêque d'Arras, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue des Fours, 6, Arras (Pas-de-Calais).
S. Gr. Mgr Eugène-Stanislas Le Senne [448], évêque de Beauvais (Oise).
S. Gr. Mgr Pierre Marceillac [368], évêque de Pamiers (Ariège).
S. Gr. Mgr René-Pierre Mignen [487], évêque de Montpellier (Hérault).
S. Gr. Mgr Jean-Baptiste Pelt [450], évêque de Metz; place Sainte-Glossinde, 15, Metz (Moselle).
S. Gr. Mgr Benjamin-Octave Roland-Gosselin [610], évêque-coadjuteur de Versailles (Seine-et-Oise).
S. Gr. Mgr Charles Ruch [10], évêque de Strasbourg (Bas-Rhin).
S. Gr. Mgr Joseph Rumeau [498], évêque d'Angers (Maine-et-Loire).
S. Gr. Mgr François Serrand [574], évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
S. Gr. Mgr Joseh-Marie Tissier [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).

Aigrain (René) [315], professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest; rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).
Aillot (P.) [11], professeur au grand séminaire; boulevard Voltaire, 9, Dijon (Côte-d'Or).
Aimond (Le chanoine Ch.)[261]; école Saint-Louis, Bar-le-Duc (Meuse).
Albon (Le marquis d'), prince d'Yvetot [13]; château d'Avanges, par Pontcharra-sur-Tardine (Rhône).
Allemang (Le P. Georges) [360]; à Augny, par Metz (Moselle).
Alloing (Le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la *Semaine religieuse;* rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).
Angely (L'abbé J.-F.) [582], curé de Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne).
Annat (J.) [334], directeur du *Patriote des Pyrénées;* rue du Maréchal-Joffre, 11, Pau (Basses-Pyrénées).
Antoine de Sérent (Le P.), O. F. M. [16]; rue du Parc,, 8, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Arbois de Jubainville (Paul d') [17], archiviste de la Moselle; rue Mazelle, 35, Metz (Moselle).
Ardant (Henri) [262], ancien inspecteur des finances, secrétaire général de la Société Générale; avenue Bosquet, 81, Paris (VII[e]).

Arnaud (L'abbé L.) [378], curé de Guyancourt, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Arnoult (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris (XVIe).

Arquillière (L'abbé Henri-Xavier) [20], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Vaneau, 74, Paris (VIIe).

Arrivot (Mlle Marie-Louise) [477], archiviste-paléographe; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160, Paris (VIIIe).

Aubert (L'abbé) [325], curé de Menneville; par Neufchâtel (Aisne).

Aubert (Marcel) [579], conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes, directeur de la Société française d'archéologie; cité Vaneau, 8, Paris (VIIe).

Aubry (Le chanoine Désiré) [637]; rue Quesnel-Morinière, 19, Coutances (Manche).

Audard (Ernest) [25], professeur au petit séminaire; rue Voltaire, 24, Tours (Indre-et-Loire).

Azaïs (Dr Joseph) [28]; Saint-Pons (Hérault).

Barre de Davéjean (Le marquis Henri de) [401]; poste restante, à Modane (Savoie).

Barthélemy (L'abbé F.) [29], curé-doyen d'Olonzac (Hérault).

Batiffol (Mgr Pierre) [264], chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, *membre du Conseil;* rue Cujas, 2, Paris (Ve).

Baudouï-Salze (Paul-L.) [257]; à La Baume, villa Eliana, Montpellier (Hérault).

Beaurepaire (L'abbé J. de) [555]; rue Rivault, 12, Autun (Saône-et-Loire).

Becdelièvre (L'abbé Alain de) [33]; rue de Dantzig, 10, Paris (XVe).

Bernard (L'abbé F.) [548], curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).

Besnard (Pierre) [265], peintre-verrier; rue Saint-Georges, 45, Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Beyssac (Jean) [34]; quai de la Bibliothèque, 15, Lyon (Rhône).

Bezard (Mlle Yvonne) [544], archiviste aux Archives nationales; rue Sainte-Victoire, 3, Versailles (Seine-et-Oise).

Blanchet (Pierre) [49]; avenue du Maine, 191, Paris (XIVe).

Blazy (Louis) [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège).

Blin (Eugène-Louis) [581]; rue du Camp-Ferme, 38, Falaise (Calvados).

Blouet (Jules) [485], supérieur du grand séminaire de Coutances; à Coutances (Manche).

Bodet (Marcel) [251], curé-doyen de Coulonges-sur-Lautize (Deux-Sèvres).

Bonnenfant (Le chanoine G.) [613], directeur de l'Enseignement libre; rue du Docteur-Guindey, 15, Evreux (Eure).

Bouchaud (L'abbé Paul) [590], licencié ès lettres, professeur à l'Ecole Saint-Paul; Angoulême (Charente).

Boudinhon (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil;* Rome (Italie).

Boulliau (Mgr F.) [51], prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général, supérieur honoraire du grand séminaire de Blois; rue des Saintes-Maries, 23, Blois (Loir-et-Cher).

Bousquet (L'abbé Louis) [603]; rue de l'Amphithéâtre, 3, Rodez (Aveyron).

Boyer (Le chanoine L.) [577], curé-doyen de Pierrefort (Cantal).

Bremond (L'abbé Henri) [500], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue Chanoinesse, 16, Paris (IV^e^).

Bricon (L'abbé P.) [53], vicaire général honoraire, supérieur du grand séminaire; Sées (Orne).

Brochard (Louis) [54], second vicaire de Saint-Martin des Champs; rue des Vinaigriers, 25, Paris (X^e^).

Bros (Le chanoine Albert-Marie) [570], directeur de l'institution Saint-Aspais; Melun (Seine-et-Marne).

Bucaille (Victor) [56], conseiller municipal de Paris, *trésorier;* rue de Vaugirard, 68, Paris (VI^e^).

Buron (L'abbé Lucien-Julien) [600]; rue Feutrier, 10, Paris (XVIII^e^).

Cachet (L'abbé Charles) [508], curé de Saint-Jean-aux-Amognes; par Saint-Benin-d'Azy (Nièvre).

Calendini (L'abbé Louis) [58], curé-doyen d'Ivré-l'Evêque (Sarthe).

Calendini (L'abbé Paul) [268], curé-doyen de Ballon (Sarthe). — M. F.

Camman (Léon) [59], ancien notaire; cours National, 14, Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Cantin (L'abbé G.) [525], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Luçon (Vendée).

Carbonnel (L'abbé P. M.) [542], docteur en théologie et en philosophie, curé de Saint-Hilaire-sur-Garonne (Lot-et-Garonne).

Carreyre (Jean) [60], professeur au grand séminaire de Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VI^e^).

Carrière (Victor) [61], docteur en théologie, *secrétaire général;* rue de Rivoli, 212, Paris (I^er^). — M. F.

Carru (L'abbé Henri) [635]; villa Béthanie, Montsoult (Seine-et-Oise).

Celier (Le comte Léonce) [437], archiviste aux Archives nationales, *membre du Conseil;* rue Saint-Joseph, 30, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Chalandon (M^lle^) [451], étudiante d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon; Grange-Blanche, Porcieux, par Trévoux (Ain).

Chalbos (Alfred-Noël) [62], second vicaire à Saint-Etienne-du-Mont; rue Descartes, 30, Paris (V^e^).

Chardavoine (Le P. Eutrope) [64], directeur de l' « Annuaire pontifical catholique »; rue Saint-Didier, 5, Paris (XVI^e^).

Chardon (L'abbé A.) [391], curé de Fougerolles; par Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

Chartier (L'abbé Maurice) [566], directeur au grand séminaire de Cambrai; route de Solesmes, 101, Cambrai (Nord).

Chassigneux (Elisée-Alexandre-Louis) [598], boulevard Saint-Germain, 15, Paris (V^e^).

Chatelain (Emile) [66], membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue de la Sorbonne, 17, Paris (V^e^).

Chenesseau (L'abbé Georges) [461], chanoine honoraire d'Orléans; rue du Colombier, 19, Orléans (Loiret).

Cherel (Albert) [490], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; chemin Stéhelin, 217, Caudéran (Gironde).

Civrays (Le chanoine Th.) [70], doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique d'Angers; rue Donadieu-de-Puycharric, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Clamer (L'abbé) [71], professeur à l'Ecole de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Cleirens-Vanluten (François-Constant-Henri) [596]; rue des Messageries, 5, Paris (X^e^).

Clergeac (Le chanoine A.) [404], docteur ès lettres, vicaire général de l'archevêché d'Auch; rue Victor-Hugo, 50, Auch (Gers).

Collinet (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Vavin, 26, Paris (VI^e^).

Coste (Pierre) [483]; rue de Sèvres, 95, Paris (VII^e^).

Couget (Le chanoine Henri) [517], curé de Saint-Roch; rue Saint-Roch, 24, Paris (I^er^).

Cozon (Lucien) [445]; quai de Retz, 5, Lyon (Rhône). — C. R.

Cristiani (L'abbé Léon) [444], docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté catholique des lettres; rue Hénon, 65, Lyon (Rhône).

Dagens (Jean) [481], agrégé des lettres, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, professeur de littérature française à l'Université Charlemagne; 45, Graafscheweg, Nimègue (Pays-Bas).

[Correspondant, M. L. Daum, rue de Vaugirard, 58, Paris (VI^e^).]

Dansac (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris (VIII^e^).

David (D^r^ Joseph-Pierre) [376], prêtre; Seminarjum Duchowne, Ul. Podzamcze, 8, Krakôw (Pologne), et Grand'rue, 34, La Tronche (Isère).

Davillé (Camille) [558], archiviste du Jura; rue des Salines, 62, Lons-le-Saulnier (Jura).

Delahaye (L'abbé C.) [77], aumônier de l'Hospice de Pontchaillou; Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delaporte (L'abbé Yves) [364], docteur en droit canonique, archiviste diocésain; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

Delaunay (L'abbé Louis) [79], licencié ès lettres et en philosophie, maître de conférences aux Facultés catholiques de l'Ouest; rue Donadieu-de-Puycharric, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Delègue (René) [80], professeur au lycée; rue Villeneuve, 29, La Rochelle (Charente-Inférieure).

DEMATHIEUX (L'abbé Eugène) [446], second vicaire à Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 33, Paris (XVI^e^). — M. F.

DEPECKER (L'abbé L.) [507], rue d'Aumont, 18, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

DESHAYES (Mgr) [629], vicaire général; rue Saint-Vincent, 21, Le Mans (Sarthe).

DESLANDRES (Paul) [243], bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue des Saints-Pères, 81, Paris (VI^e^).

DESTREZ (Le P. Jean), O. P. [299]; avenue du Château, 31, Bellevue (Seine-et-Oise).

DUBARAT (Le chanoine Victor) [300], archiprêtre de Saint-Martin; Pau (Basses-Pyrénées).

DUBLY (Henry-Louis) [443], critique littéraire; rue de Dammartin, 58, Roubaix (Nord).

DUBOIS (L'abbé J.) [580]; Artigues, par Agen (Lot-et-Garonne).

DUBRUEL (Le P. Marc), S. J. [478]; Ecole supérieure d'agriculture du Sud-Ouest, Purpan; Toulouse (Haute-Garonne).

DUCAFFY (M^lle^ Cécile) [621], archiviste adjointe de la Seine; quai Henri-IV, 30, Paris (IV^e^).

DUFOURCQ (Albert) [88], professeur d'histoire du Moyen Age à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VII^e^). — M. F.

DU HAMEL (Le comte Henri) [495], chargé de cours à la Faculté de droit; rue de Constantine, 30, Alger.

DUHOMME (Henri) [340], curé de Londinières (Seine-Inférieure).

DURIEU DE LACARELLE (Le comte Etienne) [301]; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier). — C. R.

DUTFOY (L'abbé Jacques) [576], licencié ès lettres et en droit, vicaire à Saint-Victor; rue de l'Abbaye, 3, Marseille (Bouches-du-Rhône).

DUTHEIL (J.) [518], professeur au lycée; faubourg de Toulouse, Guéret (Creuse).

EYGUN (François) [352], archiviste-paléographe; rue Renaudet, 12, Poitiers (Vienne).

FABRE (Louis) [530], licencié ès lettres (histoire et géographie), gradué en droit, élève de l'Ecole du Louvre; château de Mas-Berthier, par Marval (Haute-Vienne), et rue Stratégique, 38, Bicêtre (Seine).

FLICHE (Augustin) [408], professeur agrégé à la Faculté des lettres; rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault). — M. F.

FONT-RÉAULX (Jacques de) [501], archiviste départemental; rue André-Lacroix, 12, Valence (Drôme). — C. R.

FOURNIER (Le chanoine Edouard) [96], rue des Porteurs, 2, Arras (Pas-de-Calais).

FOURNIER (Paul) [97], membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, *vice-président;* avenue de Breteuil, 71, Paris (XV^e^).

GALLOT (Edmond) [99], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue de Tocqueville, 65, Paris (XVII^e^).

Gaquère (Le chanoine François) [560], docteur ès lettres, professeur à l'institution Saint-Waast; Béthune (Pas-de-Calais).

Garin (L'abbé) [100], curé d'Ivry-sur-Seine; rue du Parc, 29, Ivry-sur-Seine (Seine).

Gaston (Le chanoine Jean) [370], vicaire général de Paris; rue Littré, 10, Paris (VI[e]).

Ginestet (L'abbé Joseph) [632], avenue Crampel, 81, Toulouse (Haute-Garonne).

Ginot (Emile) [438], conservateur de la Bibliothèque municipale, membre non résidant du Comité des travaux historiques; rue de la Tranchée, 16, Poitiers (Vienne).

Girard (Le chanoine André) [105], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

Giraud (L'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, curé de Saint-Louis (Prytanée militaire); La Flèche (Sarthe).

Gobion (Pierre) [106]; rue Saint-Augustin, 22, Paris (II[e]).

Gourlin (Jules) [108]; curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

Goyau (Georges) [109], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue de la Pompe, 36, Paris (XVI[e]). — M. F.

Gramont (L'abbé J.) [589], second vicaire à Notre-Dame de Vincennes, avenue du Château, 22, Vincennes (Seine).

Gratien (Le P.), O. M. C. [111], boulevard de Glatigny, 29, Versailles (Seine-et-Oise).

Griffe (L'abbé Elie) [565], docteur en théologie, archiviste-paléographe de l'Ecole du Vatican, professeur au petit séminaire de Castelnaudary; Castelnaudary (Aude).

Grimaud (Louis) [550], docteur en droit, avoué à la Cour d'appel; boulevard Gambetta, 13, Grenoble (Isère).

Gruas (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande-d'Ussel (Corrèze).

Gry (Mgr) [463], recteur des Facultés catholiques de l'Ouest; rue Lafontaine, 10, Angers (Maine-et-Loire).

Gueheneuc de Boishue (La comtesse de) [535]; rue Fabert, 44, Paris (VII[e]). — M. F.

Guichard (L'abbé Clément) [272], curé de Saint-Georges-d'Orgues (Hérault).

Guignard (Le chanoine Victor) [614], président de la Société archéologique de Touraine; rue du Nouveau-Calvaire, 11 *bis,* Tours (Indre-et-Loire).

Guilday (Le Rév. Pierre) [329], docteur ès sciences morales et historiques (Louvain), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, D. C.; Catholic University of America, Washington, D. C. (Etats-Unis d'Amérique).

Guilhem (L'abbé Jacques) [588], licencié en droit canonique, vicaire à Saint-François d'Assise; rue du Général-Brunet, 16, Paris (XIX[e]).

GUIRAUD (Jean) [409], agrégé de l'Université, rédacteur en chef de *La Croix, membre du Conseil;* rue de Vaugirard, 274, Paris (XV^e^).

GUITARD (E.-H.) [546], archiviste-paléographe, libraire-éditeur; passage Verdeau, 6, Paris (IX^e^).

GUYNOT (L'abbé Ernest) [622], professeur au grand séminaire de Nevers; rue Saint-Benin, 2, Nevers (Nièvre).

HAMON (Le P. Auguste), S. J. [472], docteur ès lettres; rue de la Vieille-Eglise, 2, Versailles (Seine-et-Oise).

HÉLIAND (Le vicomte d') [488]; rue de l'Eperon, 9, Vitré (Ille-et-Vilaine).

HEURTEVENT (Raoul) [428], docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Vire; Vire (Calvados):

HICKEY (Edward J.) [599]; Chicago Blod, Détroit, Michigan (Etats-Unis d'Amérique).

HOLLIER (L'abbé Emile) [553], chanoine honoraire, curé de Sainte-Ursule, Pézenas (Hérault).

HÜARD (Le chanoine Max) [405], vicaire général de Verdun, chancelier de l'évêché; Verdun (Meuse).

HUCHET (L'abbé Albert) [120], licencié ès lettres, professeur à l'institution Sainte-Marie; rue de Dun, 38, Bourges (Cher).

HUMBERT (L'abbé Auguste) [122], aumônier du lycée de Bar-le-Duc (Meuse).

HUMBERT (Raymond) [123], curé de Saint-Jean-d'Arvey (Savoie).

JACQUET (L'abbé L.) [125], curé de Vierzon-Saint-Célestin (Cher).

JACQUIN (Le P.), O. P. [126], professeur à l'Université de Fribourg; Convict Albertinum (Suisse).

JANIN (Le P.) [516], curé archiprêtre de la cathédrale; Fort-de-France (Martinique).

JARRY (L'abbé Arthur) [584], aumônier du lycée de Périgueux (Dordogne).

JÉRÔME (Le chanoine) [304], agrégé de l'Université, vicaire général de Nancy; place de la Cathédrale, 54, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

JOACHIM (J.) [474], professeur agrégé au Lycée, directeur de la *Revue d'Alsace;* rue Charles-Grad, 12, Colmar (Haut-Rhin).

JORDAN (Edouard) [129], professeur à la Sorbonne, *membre du Conseil;* rue de Varenne, 48, Paris (VII^e^). — M. F.

JOUANOLOU (L'abbé J.) [130]; rue de Gonnès, 10, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

JULIAN (Le chanoine Paul) [573], supérieur de l'institution du Sacré-Cœur; Annonay (Ardèche).

KIRSCH (Mgr) [132], professeur à l'Université de Fribourg; rue Saint-Pierre, Fribourg (Suisse).

LABANDE (L.-H.) [134], archiviste de la principauté de Monaco, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue du Tribunal, 10, Monaco.

LACGER (Le chanoine Louis de) [135], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Albi (Tarn).

La Chevalerie (Christian de) [514], mandataire au Tribunal de commerce; rue de Grenelle, 187, Paris (VII^e).

Lachèvre (Frédéric) [305]; rue Beaujon, 40, Paris (VIII^e).

Lacour-Gayet (Georges) [136], membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Jacob, 46, Paris (VI^e).

Lacroix (Maurice) [631], professeur agrégé d'histoire au lycée Berthollet, rue Guillaume-Fichet, 20, Annecy (Haute-Savoie).

Lafay (M^me) [559]; rue d'Enghien, 4, Argenteuil (Seine).

Lafforgue (L'abbé Eugène) [547], vicaire à Antist, par Montgaillard (Hautes-Pyrénées).

Lafuma (Emile) [469]; quai de la Tournelle, 27, Paris.

La Gorce (Pierre de) [138], de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Joseph-Bara, 4, Paris (VI^e).

Lamartine (L'abbé Michel) [607], curé de Saint-Estèphe (Gironde).

La Monneraye (Le comte Henry de) [464]; château du Fouilloux, Saint-Germain-le-Fouilloux, par Laval (Mayenne).

La Monneraye (Le comte Jean de) [434], bibliothécaire principal à l'Institut d'histoire de la ville de Paris, *secrétaire-archiviste;* rue du Maréchal-Galliéni, 13, Versailles (Seine-et-Oise).

Lancien (André) [515], conseiller du commerce extérieur de la France; rue Jacquemont, 10, Paris (XVII^e).

Landon (L'abbé J.-B.) [513], curé de Feytiat (Haute-Vienne).

Landrot (Marcel) [455], curé de Châteauneuf; par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).

Lanzac de Laborie (Léon de) [628]; rue de Varenne, 59, Paris (VII^e).

Lasteyrie du Saillant (Le comte Charles de) [407], archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole des sciences politiques; rue Bayard, 4, Paris (VIII^e).

Laudat (L'abbé A.) [453], directeur de l' « Information populaire par l'affiche et le tract »; rue des Archives, 77, Paris (III^e).

Laugardière (L'abbé Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 35, Bourges (Cher).

Laurent (L'abbé M.) [379], curé de Saint-Médard; rue Daubenton, 39, Paris (V^e).

Lavanoux (Maurice) [563], architecte; 23th Street Jackson Heïghts, 118, New-York City (Etats-Unis d'Amérique).

Lavaquery (L'abbé Louis-Eugène) [462], docteur ès lettres; rue de Villejust, 37 *bis,* Paris (XVI^e).

Le Bras (Gabriel) [482], professeur agrégé à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Strasbourg; Strasbourg (Bas-Rhin).

Lecomte (Maurice) [148]; rue des Entrepreneurs, 3, Paris (XV^e).

Legrand (Théodorie) [320], bibliothécaire de la Cour des comptes; boulevard Péreire-Nord, 8 *bis,* Paris (XVII^e).

Le Helloco (L'abbé Pierre) [150], docteur en théologie et en phi-

losophie, licencié ès lettres, directeur général de l'Association des Facultés catholiques, secrétaire général de l'Université catholique de l'Ouest; rue Volney, 2, Angers (Maine-et-Loire).

Leicester (Lewis) [511]; Gate House, villa Nova, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique).

Leman (L'abbé Auguste) [247], docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Lepetit (L'abbé) [274], chapelain de la Basilique; La Délivrande (Calvados).

Leroquais (L'abbé Victor) [620]; rue de Lubeck, 26, Paris (XVI[e]).

Lesne (Mgr Emile) [153], recteur de l'Université catholique de Lille, *membre du Conseil;* boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Le Sourd (Paul) [545], archiviste-paléographe, attaché aux Bibliothèque et Musée de la Guerre; rue des Pyrénées, 346, Paris (XX[e]).

Letouzey (Léon) [154], libraire-éditeur, *membre du Conseil;* boulevard Raspail, 87, Paris (VI[e]).

Lévêque (L'abbé L.) [543], curé-doyen de Vittel (Vosges).

Levesque (Le chanoine Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris.

Lévy-Schneider (L.) [157], professeur à la Faculté des lettres de l'Université; cours de la Liberté, 10, Lyon (Rhône).

Lieutier (L'abbé Paul) [158], missionnaire diocésain; rue Barbey-de-Jouy, 30, Paris (VII[e]).

Loridon (L'abbé Gabriel) [534], vicaire à la Métropole; rue de la Métropole, 6, Chambéry (Savoie).

Louis (Le chanoine Modeste) [441], supérieur du grand séminaire de Meaux; rue de Châge, Meaux (Seine-et-Marne).

Maillé (La marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris (VII[e]).

Malley (L'abbé Th.) [275]; boulevard Saint-Germain, 39, Paris (V[e]).

Marboutin (Raoul) [276], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Agen; curé de Dolmayrac, par Agen (Lot-et-Garonne).

Marcel (Le chanoine Louis) [412], supérieur honoraire du petit séminaire de Langres; rue Chambrulard, 6, Langres (Haute-Marne).

Marchal (Jean) [585]; clos Saint-Benoît, rue de la Bonne-Aventure, 12 *bis*, Versailles (Seine-et-Oise).

Marchal (L.) [162], professeur au grand séminaire; Bosserville, par Ars-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).

Marcille (Alfred) [512], avocat au Conseil d'Etat et à la Cour d'appel; rue de Monceau, 64, Paris (VIII[e]).

Martin (L'abbé A.) [384], curé de Saint-Pierre-lés-Marseille; place Pol-Lapeyre, 10, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Mater (André) [163], avocat à la Cour d'appel; Faubourg-Saint-Honoré, 130, Paris (VIII[e]).

MAUBOURGUET (Jean) [459], docteur ès lettres, professeur au Collège; Sarlat (Dordogne).

MAUGARS (C.) [414]; rue de l'Eglise, 18, La Loupe (Eure-et-Loir).

MAURIN (L'abbé) [165]; rue Louis-Blanc, 15, Cette (Hérault).

MAZET (Henri) [549], chanoine honoraire, aumônier de l'Hôpital général; Montpellier (Hérault).

MESSELET (Jean) [593]; rue de Vaugirard, 68, Paris (VI[e]).

MEUNIER (Le chanoine J.-M.) [578], docteur ès lettres, professeur de phonétique expérimentale et d'histoire de la langue française à l'Institut catholique, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France; rue Violet, 63, Paris (XV[e]).

MOLLIÈRE (L'abbé Humbert) [169], directeur du *Bulletin historique du diocèse de Lyon;* chemin du Fort-Saint-Irénée, 12, Lyon (Rhône).

NAIL (L'abbé Emile) [175], sous-supérieur de l'Institution Notre-Dame; La Flèche (Sarthe).

NEUVILLE (L'abbé Jacques) [583], vicaire à Arques (Pas-de-Calais).

NEUVILLETTE (L'abbé de) [350]; rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

ODELIN (Mgr Henri-Louis) [178], vicaire général de Paris; rue Oudinot, 12, Paris (VII[e]).

PAGÈS (L'abbé) [382], curé-doyen de Salvagnac (Tarn).

PALANQUE (Jean-Rémy) [522], professeur agrégé d'histoire au Lycée, chargé de conférences à la Faculté des lettres; rue Chaptal, 27, Montpellier (Hérault).

PANGE (Le comte Jean de) [307], archiviste-paléographe; rue de Varenne, 9, Paris (VIII[e]).

PAPION DU CHATEAU (Le baron Amédée) [308], industriel, maire de Cherveux; logis de Vauvert, Cherveux (Deux-Sèvres).

PAQUIER (Jules) [179], docteur ès lettres et docteur en théologie, administrateur de Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 31, Paris (XVI[e]).

PARINET (Le chanoine) [442], archiprêtre de Bourganeuf (Creuse).

PASQUIER (L'abbé Emile) [332], docteur en théologie; externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

PÉREIRE (Alfred) [182], secrétaire général de la « Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France »; Faubourg-Saint-Honoré, 35, Paris (VIII[e]).

PERROT (Ernest) [521], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *membre du Conseil;* rue Denfert-Rochereau, 24, Paris (VI[e]).

PERROUD (L'abbé Marc) [611], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; à Saint-Alban-Leysse (Savoie).

PETIT (Daniel) [185], curé de Béguey (Gironde).

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (P.) [406], archiviste de l'Aube; rue Charles-Delaunay, 45, Troyes (Aube).

POIRIER (L'abbé Adolphe) [188], professeur à la Faculté des lettres

de l'Université catholique d'Angers; rue Rabelais, 3, Angers (Maine-et-Loire).

POMMERET (L'abbé H.) [189], docteur ès lettres, professeur à l'Ecole Saint-Charles; rue Cordière, 2, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

PRIEUR (Le chanoine C.) [403], curé-archiprêtre de la basilique cathédrale Saint-Front; rue du Plantier, 12, Périgueux (Dordogne).

PRIOUX (Mme Paul) [362]; boulevard Saint-Germain, 201, Paris (VIIe).

PROU (Maurice) [480], membre de l'Académie des inscriptions, directeur de l'Ecole des Chartes, *vice-président;* rue Madame, 75, Paris (VIe).

PRUNEL (Mgr Louis) [191], docteur ès lettres, vice-recteur honoraire de l'Institut catholique de Paris; rue Saint-Placide, 33, Paris (VIe).

RAFFIN (Louis) [192], curé de Sainte-Geneviève d'Asnières; rue du Presbytère, 4, Asnières (Seine).

RENNARD (L'abbé Joseph) [467], curé du Robert (Martinique).

RENOU (L'abbé) [373], professeur d'histoire au grand séminaire; rue Bara, Angers (Maine-et-Loire).

RHEIN (André) [193], archiviste-paléographe; rue Neuve, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

RICHARD (L'abbé Alexandre-Marie) [619], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Saint-Brieuc; à Cesson, par Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

RICHARD (L'abbé Paul) [618], docteur ès lettres, directeur du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques;* avenue de Longchamp, 1, Boulogne-sur-Seine (Seine).

ROBLIN (Paul) [595]; Montmorillon (Vienne).

RONY (L'abbé) [608]; rue de la Préfecture, 1, Montbrison (Loire).

ROSEROT DE MELIN (Mgr Joseph) [278], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome, vicaire général de Mgr Rémond; secteur postal 77. — C. R.

ROUCHON (Gilbert) [197], archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, inspecteur des archives communales; rue Fontgiève, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ROUDIL (Mlle Cécile) [627], professeur agrégée au Lycée de jeunes filles; rue Carnot, 2, Avignon (Vaucluse).

ROULLEAU (L'abbé Jules) [439], directeur du cours Pierre-Corneille; rue du Marché, 20, La Garenne-Colombes (Seine).

ROUQUETTE (L'abbé J.) [198], directeur de la *Revue historique du diocèse de Montpellier;* rue Ferdinand-Fabre, 18, Montpellier (Hérault).

ROUSSET (Jean) [540]; La Roure, par Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

ROUSSET (Maurice) [411], archiviste départemental de la Meuse; boulevard de la Banque, 63, Bar-le-Duc (Meuse).

Rouziès (Urbain [322], directeur du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, rue de Fleurus, 31, Paris (VI^e^).

Sabatier (Paul) [351], professeur d'histoire de l'Eglise à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg; rue de l'Isle-Sainte-Hélène, 3, Strasbourg (Bas-Rhin), et La Maisonnette, par Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche).

Sabrié (L'abbé J.-B.) [199], docteur ès lettres, curé-doyen de Saint-Barthélemy; Cahors (Lot).

Sainte-Valière (Maurice de) [200], ancien capitaine du génie; Remilly-et-Aillicourt (Ardennes). — M. F.

Saltet (Le chanoine Louis) [605], professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse; rue de la Fonderie, 31, Toulouse (Haute-Garonne).

Salvat (L'abbé Joseph) [615], licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures méridionales, majoral du Félibrige, professeur au petit séminaire de Castelnaudary; Castelnaudary (Aude).

Salvini (Joseph) [436], archiviste de la Vienne; rue d'Alsace-Lorraine, 12, Poitiers (Vienne).

Sarrète (L'abbé Jean) [202], inspecteur départemental de la Société française d'archéologie; avenue Maréchal-Joffre, 54, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Sautel (Joseph) [203], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon; rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, Avignon (Vaucluse).

Sauvage (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados; rue des Carrières-Saint-Julien, 15, Caen (Calvados).

Sentex (L'abbé Marc) [523], aumônier de l'Asile de vieillards des petites sœurs des pauvres; rue Notre-Dame des Champs, 51, Paris (VI^e^).

Sessevalle (Le comte François de) [504]; avenue Henri-Martin, 90 *bis*, Paris (XVI^e^).

Sévestre (L'abbé Emile) [429], chargé de cours à l'Ecole pratique des Hautes Etudes; villa du Pont-Secouret, Valognes (Manche).

Sicard (Le chanoine Augustin) [205], curé de Saint-Pierre-de-Chaillot, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 33, Paris (XVI^e^).

Siguret (Marcel) [206], docteur en théologie, second vicaire à la Sainte-Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris (IX^e^).

Simonnet (André) [369], auditeur à la Cour des comptes; rue du Montparnasse, 120, Paris (XIV^e^).

Sol (L'abbé Eugène) [207], curé de Notre-Dame; avenue de Toulouse, 3, Cahors (Lot).

Tallez (Paul) [213], professeur au petit séminaire; rue Dessoles, 40, Auch (Gers).

Tournier (Le chanoine Clément) [217], curé-doyen de Saint-Sernin, directeur de la « Revue historique de Toulouse »; Toulouse (Haute-Garonne).

Trilhe (Le chanoine Robert-Auguste) [218], professeur à l'Institut catholique, promoteur de l'officialité; rue Sainte-Anne, 8, Toulouse (Haute-Garonne).

URBAIN (Le chanoine Charles) [220], docteur ès lettres, *membre du Conseil;* rue de Chaillot, 41, Paris (XVI[e]).

VALLERY-RADOT (Jean) [633], archiviste de la Société des Nations, à Genève; avenue d'Eylau, 39, Paris (XVI[e]).

VALOIS (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris (VI[e]); La Cantée, Ligny-le-Ribault (Loiret).

VAN BEVERLUYS (L'abbé Yvon) [597], curé de Wandignies-Hamage; par Marchiennes (Nord).

VAUCELLE (Le chanoine E.) [635], docteur ès lettres, supérieur de l'institution Saint-Maurice; rue Claude-Thion, 55, Tours (Indre-et-Loire).

VILLAT (Louis) [601], docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon; rue Gambetta, 1, Besançon (Doubs).

VILLEMAGNE (Le chanoine Augustin) [279], curé de Castelnau-le-Lez; par Montpellier (Hérault).

VILLENEUVE (M[me] Henry de) [229]; rue de Rivoli, 212, Paris (I[er]). — M. F.

VILLIEN (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris (VI[e]).

VIOLLET (L'abbé Jean) [314], secrétaire de l' « Association du mariage chrétien »; rue de Gergovie, 86, Paris (XIV[e]).

VUILLERMET (L'abbé Pierre) [234], directeur au grand séminaire de Belley; Belley (Ain).

WELTER (L'abbé J.-Th.) [237], docteur ès lettres; avenue du Roule, 30, Neuilly (Seine).

ZEILLER (Jacques) [435], directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, *membre du Conseil;* rue du Vieux-Colombier, 8, Paris (VI[e]).

MEMBRES ASSOCIES

ABBAYE DE FARNBOROUGH [260], de l'ordre de Saint-Benoît; Hants (Angleterre).

[M. le Bibliothécaire.]

ABBAYE DE SAINT-MARTIN [295], de l'ordre de Saint-Benoît; Ligugé (Vienne).

[Bibliothécaire, Dom Charvin.]

ABBAYE DE SAINT-MAURICE [37], Clervaux (Grand-Duché du Luxembourg).

ABBAYE DE SOLESMES [38], de l'ordre de Saint-Benoît; Solesmes, par Sablé (Sarthe).

ABBAYE D'HAUTECOMBE [417], de l'ordre de Saint-Benoît; Hautecombe, par Chindrieux (Savoie).

[Bibliothécaire, Dom Buenner.]

ABBAYE SAINT-PAUL [529]; Oosterhout (Hollande).

[M. le Bibliothécaire, Grand Château, à Wisques, par Wizernes (Pas-de-Calais).]

Archives de l'Etat de Neuchatel [18] (Suisse).
Archives départementales de la Dordogne [377]; Périgueux (Dordogne).
[Mlle Delbos, libraire, cours Montaigne, 2, Périgueux.]
Archives départementales des Ardennes [536]; Mézières (Ardennes).
[Archiviste, M. Massiet du Biest.]
Archives départementales de Seine-et-Oise [293]; rue Neuve, 12, à Versailles.
[Archiviste, M. Lesort.]
Archives départementales de la Vendée [538]; rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).
[Archiviste, M. Pascal Lanco.]
Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg [35] (Suisse).
Bibliothèque centrale d'étude [321]; avenue de Breteuil, 52, Paris (VIIe).
[Le P. Piolet.]
(*Deux exemplaires.*)
Bibliothèque de la Faculté de Droit [366]; rue Saint-Jacques, 127, Paris (Ve).
Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin [39]; Enghien (Belgique).
[Correspondant, M. Pollinger, chez M. Leurent, rue des Stations, 73, Lille (Nord).]
Bibliothèque de la ville de Bordeaux [446]; rue Mailly, 3, Bordeaux (Gironde).
Bibliothèque de la ville de Nîmes [616]; Nîmes (Gard).
Bibliothèque de la ville de Rouen [336]; rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inférieure).
Bibliothèque de la ville de Versailles [46]; rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).
[Conservateur, M. Hirschauer.]
Bibliothèque de l'Ecole Française de Rome [338]; Rome (Italie).
[Correspondant, E. de Boccard, rue de Médicis, 1, Paris (VIe).
Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris [40]; rue de Vaugirard, 74, Paris (VIe).
[Bibliothécaire, M. Langlois.]
Bibliothèque de l'Institut canadien [503]; Québec (Canada).
Bibliothèque de l'Institut de France [41]; quai de Conti, 23, Paris (VIe).
[Conservateur, M. Dehérain.]
Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon [410]; rue du Plat, 25, Lyon (Rhône).
Bibliothèque de l'Université d'Aix [316]; Aix (Bouches-du-Rhône).
[Bibliothécaire, M. Fleury.]
Bibliothèque de l'Université de Bordeaux [527]; rue Pasteur, 30, Bordeaux (Gironde).
Bibliothèque de l'Université de Caen [42]; Caen (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Glasgow [520]; Ecosse.

[Correspondant, Mac Lehose, Jackson & C°, West George Street, 73, Glasgow (Ecosse).]

Bibliothèque de l'Université de Kiel [606]; Allemagne.

[Directeur, Dr Weber.]

Bibliothèque de l'Université de Liège [505], place Cockerill, Liège (Belgique).

[Bibliothécaire, M. Brassine.]

Bibliothèque de l'Université de Lille [372]; Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, 11, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

[Correspondant, Berger-Levrault.]

Bibliothèque de l'Université de Paris [537]; à la Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V°).

[M. le Conservateur.]

Bibliothèque de Saint-Louis des Français [346]; via S. Luigi de Francesi, 5, Roma (Italie).

Bibliothèque des Archives Nationales [609]; rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris (III°).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104], boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

[Bibliothécaire, M. Dubrulle.]

Couvent des Rédemptoristes [392]; Faulquemont (Limbourg-Hollandais).

[Correspondant, M. Henri Bekart, rue de Bondues, 69, Tourcoing (Nord).]

Desbarax [551]; Louvain (Belgique).

[Correspondant, Maison du Livre Français, rue Félibien, 4, Paris (VI°).]

Galbreath (D. L.) [333]; Grand'rue, 74, Montreux (Suisse).

Grand Séminaire de Bordeaux [587]; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde).

[Bibliothécaire, M. Mauriac.]

Grand Séminaire de Cahors [624]; Cahors (Lot).

Grand Séminaire de Metz [330]; rue d'Asfeld, 3, Metz (Moselle).

[M. le Bibliothécaire.]

Grand Séminaire de Montpellier [626]; rue Montels, Montpellier (Hérault).

[Supérieur, M. le chanoine Castel.]

Grand Séminaire de Poitiers [211]; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne).

[Bibliothécaire, le P. Patern Roué.]

Grand Séminaire de Saint-Dié [63]; Saint-Dié (Vosges).

[M. le Supérieur.]

Grand Séminaire de Strasbourg [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin).

[Bibliothécaire, M. le chanoine Gass.]

Grand Séminaire de Versailles [195]; rue du Maréchal-Joffre, 24, Versailles (Seine-et-Oise).
[M. le chanoine Robert.]

Grand Séminaire du Mans [83]; avenue Léon-Bollée, 158, Le Mans (Sarthe).
[M. le Bibliothécaire.]

Instituto storico Prussiano [556]; via della Dogana Vecchia, 29, Rome (Italie).

John Rylands Library [127]; Manchester (Angleterre).
[Correspondant, Richard Jaschke, bookseller, 26 High St., New Oxford St., London, W. C. 2 (Angleterre).]

Kirchenrechtliches Institut an der Friedrich-Wilhelms-Universitaet [569]; C. 2, Kaiser Franz-Joseph-Platz, Berlin (Allemagne).

Librairie Asher [554]; Berlin (Allemagne).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VI^e^).]

Librairie Baer & C° [591]; Frankfurt am Main (Allemagne).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VI^e^).]
(*Deux exemplaires.*)

Librairie Champion [499]; quai Malaquais, 5, Paris (VI^e^).
(*Deux exemplaires.*)

Librairie Dürr [90]; Genève (Suisse).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VI^e^).]

Librairie Garnier [630]; rue Emile-Burgault, 4, Vannes (Morbihan).

Librairie Herder & C° [623]; Wollzeile, 33, Wien I (Autriche).

Librairie Haentzschel & C° [604]; Burgstrasse, 46, Goettingen (Allemagne).
(*Deux exemplaires.*)

Librairie Rohrscheid [634]; am Hof, 28, Bonn (Allemagne).
(*Deux exemplaires.*)

Librairie Rübe [562]; Gellerststrasse 7/9, Leipzig (Allemagne).

Librairie Stechert [208]; rue de Condé, 16, Paris (VI^e^).
(*Quatre exemplaires.*)

Library of Princeton Theological Seminary [539]; Princeton, N.-J. (Etats-Unis d'Amérique).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VI^e^).]

Library Union Theological Seminary [427]; 120th Street Broadway New-York City (Etats-Unis d'Amérique).

Musée Calvet [174]; Avignon (Vaucluse).

Œuvre de l'Encouragement des Etudes supérieures dans le Clergé [250]. — M. F.
[M. Edouard Jordan, rue de Varenne, 48, Paris (VI^e^).]

Petit Séminaire de Gourdon [625]; Gourdon (Lot).

Petit Séminaire de la Providence [253]; rue Saint-André, 33, Reims (Marne).
[M. le Supérieur.]

Prêt-Revues catholiques [349]; Perpignan (Pyrénées-Orientales).
(*Trois exemplaires.*)
[M. le chanoine Marty.]

Prêt-Revues Chartrain [468]; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loire).

Princeton University Library [617].

[Correspondant, E. Champion, quai Malaquais, 5, Paris (VI^e).]

Saint Patrick's Seminary [425]; Menlo Park, Cal. (Etats-Unis d'Amérique).

Séminaire de Droit canonique de la Faculté de Droit de Paris [344]; place du Panthéon, 10, Paris (V^e).

[Directeur, M. Paul Fournier.]

Séminaire Français [386]; via Santa Chiara, 42, Rome (Italie).

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure [486]; musée Dobrée, manoir Jehan V, Nantes (Loire-Inférieure).

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse [471]; Guéret (Creuse).

Société d'Histoire ecclésiastique d'Alsace [612]; rue de la Toussaint, 11, Strasbourg (Haut-Rhin).

University library [567]; Cambridge (Angleterre).

UN PROBLÈME D'ORIGINES CHRÉTIENNES

CIVAUX

ET LES

ORIGINES DU CHRISTIANISME EN POITOU

1. M. Deloche et l'*Enigme de Civaux*. — 2. Le relevé des antiquités romaines autour de Civaux : un système défensif contre les Lemovices. — 3. Le rôle de Civaux et de son port sur la Vienne. — 4. Les bateliers de Civaux. — 5. La première prédication chrétienne aurait remonté la Loire et la Vienne dès le IIe siècle. — 6. Les tombes de Civaux : leur « décor à panneaux » est-il un indice certain de christianisme pour l'époque préconstantinienne ? — 7. Les signes chrétiens des sarcophages : croix, trident, ancre, et leur date. — 8. La liste épiscopale de Poitiers s'ouvre-t-elle par des évêques de Civaux ? Un « épiscopat collégial » anachronique. — 9. Civaux aurait-il pu être évêché, au IIe siècle, alors qu'il n'était pas chef-lieu de *civitas* ? — 10. La communauté de Civaux comparée à celle de Lyon. — 11. L'inscription de *Nectarius antites*. — 12. M. Deloche et les méthodes de M. de Manteyer. — 13. Conclusion : la communauté chrétienne de Civaux est d'époque constantinienne ou peu antérieure, et ne peut remonter au IIe siècle.

1. — L'existence à Civaux (Vienne) d'une nécropole comprenant des milliers de tombes en pierre, hors de proportion avec l'importance actuelle de cette bourgade, pose une question d'archéologie et d'histoire qui, depuis les descriptions du P. Routh (1738) et de Siauve (1804), on pourrait dire depuis la mention de la nécropole par Jean Bouchet dès 1644, n'a jamais cessé de passer pour une « énigme » et de mettre à l'épreuve la sagacité des érudits. Une tentative de solution serait une raison suffisante pour nous intéresser au livre de M. Maximin Deloche[1]; mais, ce qui en accroît la signification, c'est que M. Deloche tire de son interprétation de Civaux

1. Maximin DELOCHE, *L'Enigme de Civaux. Lemovices et Pictons; le christianisme en Poitou*. Paris, Picard, 1924, in-8°, IX-272 p.

des conclusions qui modifieraient toutes les idées reçues sur l'évangélisation et les premières communautés chrétiennes en Poitou et dans l'Ouest de la France. Une communication, lue au Congrès des Sociétés savantes en 1926, et publiée depuis dans la *Revue des Questions historiques*[2], a même étendu dans ce sens les thèses du volume.

Mon intention est de discuter ici les idées de M. Deloche. Mais, au lieu de présenter d'un coup la thèse de cet auteur et d'en examiner le bien fondé d'après des arguments de portée générale, je crois plus utile de suivre pas à pas la manière dont il enchaîne ses « preuves », pour contrôler, à chaque attache, la solidité de la chaîne.

2. — La portion du travail de M. Deloche dont personne ne contestera l'utilité et la nouveauté est la minutieuse description archéologique de Civaux et de ses environs : résidant auprès de Verrières, commune voisine de Civaux, M. Deloche connaît dans le moindre détail cette région et tous les vestiges qu'elle renferme; ses relations de voisinage font que, depuis longtemps, il n'y a pas une trouvaille qui lui ait échappé; et ses relevés topographiques ont cette qualité primordiale d'avoir été faits et contrôlés sur le terrain même, dix fois plutôt qu'une. Bien des personnes, dont j'ai le plaisir d'être, ont pu visiter sous sa direction Civaux et les lieux-dits qui l'entourent, et remarquer sur place mainte particularité relevée dans le livre; on voudrait que chacun de nos cantons eût été inventorié avec un soin pareil.

M. Deloche a constaté ainsi que Civaux, sur la Vienne, était à l'époque romaine relié à Poitiers par deux routes, intentionnellement conjuguées; que, dans tout le pays, l'autorité romaine avait disposé un réseau savant d'observatoires, se commandant les uns les autres, et permettant aux représentants de Rome de tout voir et de tout surveiller; et que cet ensemble d'ouvrages, couvrant Poitiers, Civaux et leur double communication, était orienté face aux Lemovices, comme si

2. Avril 1927, p. 257-304. Tiré à part sous ce titre : *Le christianisme en Poitou au IIe siècle*. Poitiers, 1927, in-8°, 48 p. Nous renverrons au tiré à part. — M. Maurice Besnier a repris dans la même Revue (juillet 1927) et développé les observations présentées par lui au Congrès, dans un sens très différent de celui de M. Deloche. Comme il le rappelle, j'avais alors joint mes observations aux siennes.

l'on eût redouté les entreprises des montagnards du Plateau central, plus longtemps hostiles à la romanisation, contre un centre important de vie romaine et un organe utile à son ravitaillement. Cela présente un réel intérêt pour notre connaissance des méthodes romaines, et je n'ai pas d'objection à formuler; mais, jusqu'ici, nous ne sommes pas sur le domaine de l'histoire ecclésiastique.

Cependant, prévenons tout de suite quelques exagérations ou confusions qui seraient assez dangereuses pour la suite du raisonnement. Nous savons bien que Poitiers, l'ancien *Limonum*, était dans la Gaule romaine une cité des plus considérables, et que pareillement plusieurs des voies qui la reliaient à des villes voisines étaient des voies de premier ordre; il ne semble pas que les deux chemins de Poitiers à Civaux puissent leur être comparés, et, bien que plusieurs routes en sens divers aboutissent à Civaux ou y passent, il est trop fort de parler du « centre d'un réseau considérable de routes »; la preuve en est fournie par M. Deloche lui-même, dans la même page[3], où il constate que la double voie Poitiers-Civaux n'a laissé aucune trace dans l'histoire et dans la tradition : « Elle ne figure pas dans la liste des chemins de la conquête romaine, sans doute comme n'ayant qu'un intérêt local. Aucun souvenir n'est resté d'elle dans le pays ». Voilà qui ne prouve pas qu'elle soit sans importance, mais qui doit nous garder d'exagérer, si nous pensons au soin avec lequel furent relevés les itinéraires officiels.

C'est manifestement un autre abus que de comparer l'ingénieuse défense contre les Lemovices aux grands ouvrages militaires des frontières, sous prétexte que la Vienne est « en réalité, à cette époque, le Rhin des Pictons » : un Rhin, à ce qu'il semble, plus modeste que l'autre... Enfin n'oublions pas, bien que M. Deloche insiste dès maintenant sur Civaux « faubourg » ou « banlieue » de Poitiers, qu'il y a entre la ville et le faubourg 28 kilomètres de campagne. Cela n'enlève pas son mérite au travail si consciencieux de M. Deloche, mais risque d'induire le lecteur en conclusions démesurées.

3. — Le rôle de Civaux, à cette époque, c'est de donner à

3. *L'Enigme de Civaux*, p. 56.

Poitiers un port fluvial, grâce à sa situation sur la Vienne, plus favorable à la navigation que celle de la métropole sur le Clain. D'où un tableau intéressant du commerce de Civaux, et de ses rapports avec l'industrie des localités voisines. Déjà paraît un mot typique, la « primauté » de Civaux; nous le verrons revenir, avec une signification amplifiée. Civaux joue aussi, à cause du système défensif où il tient sa place, un rôle administratif et militaire; d'où une double population, les Romains officiers ou fonctionnaires, les commerçants et leur main-d'œuvre, de même qu'il existe deux routes dont l'une sert plutôt aux transports officiels et l'autre aux transports commerciaux.

Si la prospérité de Civaux peut être tenue pour certaine, encore ne faut-il rien outrer. Pour un seul des ouvrages entre Poitiers et Civaux, M. Deloche, d'après l'étendue de l'emplacement, suppose une garnison de 800 hommes, et trouve que « cela n'a rien d'exagéré »; il se peut cependant que ce soit beaucoup. Ces questions sont d'importance, comme on le verra, car leur solution commande le problème « chrétien » de Civaux.

La date de l'organisation ainsi décrite serait le I^er^ siècle, pour deux raisons : le rapport de certains fortins ou camps avec les campagnes des lieutenants de César; un buste impérial très mutilé, mais qui fait songer à un empereur des premiers temps ou même à Auguste. Sans trop serrer ce dernier argument, admettons la prospérité de Civaux au II^e^ siècle; mais nous n'avons pas de raison certaine d'en faire une si grande ville.

4. — L'organisme principal d'un port fluvial, c'est sa corporation de bateliers. Qu'il y ait eu des bateliers sur la Vienne navigable, rien de plus naturel; qu'ils aient été organisés corporativement, toutes les analogies l'indiquent. Mais nous n'en savons guère davantage, si ce n'est par hypothèse; et il serait bien imprudent d'apprécier le nombre des bateliers de Civaux, même en comprenant dans leur collège « toutes les professions accessoires » (p. 150). Un cippe trouvé à Civaux paraît représenter un batelier; d'une main il tient une rame, il donne l'autre à un enfant. Est-ce bien une rame ? Le recueil des *Bas-reliefs de la Gaule romaine* de M. Espérandieu l'inter-

prête autrement; mais M. Deloche allègue des monuments analogues. En tout cas il ne dépasse pas l'hypothèse quand il écrit, à propos de ce cippe et d'un autre qui représente un tailleur de pierres : « Ces deux monuments ne sont pas une exception. Ils sont *des types courants,* ils concrètent la vie de Civaux » (p. 152). Je n'oserais pas être aussi affirmatif, à propos de monuments *uniques.* M. Deloche tente bien, ailleurs, de préciser une raison : les autres monuments semblables auraient été au IVe siècle détruits comme païens, et on aurait conservé seulement deux spécimens « comme symbolisant les deux grandes industries maîtresses de la plaine » (p. 249); mais c'est là si pure hypothèse, que l'auteur lui-même ne la risque pas sans de timides précautions. La vérité est que nous ne savons en rien si les deux cippes furent presque isolés, ou si leur espèce fut nombreuse; et que la prudence veut que nous nous résignions à ignorer, non seulement cela, mais les effectifs de la corporation batelière, tant qu'il ne surviendra pas de documents nouveaux.

Les bateliers de la Vienne, et en général les petites gens, habitaient la partie sud de Civaux; les gens officiels et les gros commerçants, la partie nord, où étaient groupés les monuments publics, représentés aujourd'hui par de rares et faibles vestiges. Il n'y a aucune chance que la ville du nord ait compté des chrétiens avant la période constantinienne : ces Romains, ou ces Gaulois fortement romanisés, ne pouvaient être que des tenants des cultes officiels, surtout du culte impérial; ils possédaient un cimetière à ustion, où furent découverts les deux cippes. Si l'on peut trouver à Civaux des chrétiens avant la paix de l'Eglise, il faut les chercher dans la ville du sud, parmi les travailleurs et les petites gens. C'est ici que nous rencontrons enfin le problème d'histoire ecclésiastique, dont il est facile d'apercevoir le lien avec ce qui précède dans la pensée de M. Deloche.

5. — Les gens de métiers, à Civaux, n'étaient pas des Romains; c'étaient en majorité les descendants des anciennes populations, et M. Deloche met une complaisance un peu facile à relever dans leurs habitudes ancestrales des préparations au christianisme : le druidisme, et même les sacrifices humains, faisant comprendre celui de l'Homme-Dieu (!), la

croyance à l'immortalité, etc.; quant à l'influence des religions orientales, il faudrait savoir si elle s'exerçait surtout chez les humbles, et non pas précisément sur les romanisés. La scène de l'arrivée, par voie d'eau, du travailleur étranger qui sera le premier prédicateur, est tout à fait jolie, mais c'est un effet d'imagination, possible et vraisemblable tout au plus, non une constatation historique vérifiable d'après un document quelconque, texte écrit ou monument archéologique. Voilà fondée (hypothétiquement) la première communauté...

Au fait, cet étranger dont on nous décrit même le costume, d'où vient-il ? Par la Vienne, il peut venir des plateaux limousins, ou de la Loire. Le Limousin a, d'après la légende, envoyé tout près de Civaux, à Loubressac, le corps de saint Sylvain; mais, dans la légende de ce saint, martyrisé par les Limousins et vénéré par les Poitevins qui donnèrent asile à son corps, M. Deloche voit, tout au contraire, la preuve que le Poitou était christianisé longtemps avant ses voisins du sud-est, — ce qui n'est qu'*une* des interprétations possibles, l'origine limousine du christianisme en Poitou n'étant pas exclue *a priori* par le seul fait qu'en Limousin on faisait des martyrs.

Quant à la venue par la Loire, dès le IIe siècle, elle se heurte à d'énormes difficultés : dans son article de la *Revue des Questions historiques*, M. Deloche s'efforce de montrer que le christianisme, apporté à Nantes, Angers, Tours, n'y put prendre pied et ne trouva d'abord de refuge qu'à Civaux, mieux préparé; mais, jusqu'à nouvel ordre, ces étapes franchies sans qu'il en demeure trace restent plutôt invraisemblables, et n'expliquent aucunement le fait de Civaux. Il faudrait que celui-ci fût constaté avec certitude pour qu'on lui cherchât ainsi des causes « possibles », et, en attendant, la fragilité de l'explication ne peut guère étayer solidement l'hypothèse principale. — Je sais bien que M. Deloche écrit (p. 167), comme une chose acquise, que « bien avant le IIIe siècle le culte chrétien avait pénétré en Aquitaine »; le fait est moins acquis qu'il ne semble le dire, et aurait grand besoin d'être prouvé.

6. — Comment se présente donc, positivement, le « fait de Civaux » ?

Personne ne conteste que, parmi les tombes de Civaux, il ne s'en trouve un très grand nombre de chrétiennes, à telles enseignes que les inscriptions du VI^e^ siècle, relevées sur quelques-unes d'entre elles, ont fait couramment donner au cimetière le nom de « mérovingien », c'est-à-dire l'ont fait attribuer à une époque où la population était en grande majorité (plus ou moins profondément) christianisée. M. Deloche me paraît avoir raison de faire remonter plus haut beaucoup de ces tombes; il donne, en particulier, des raisons sérieuses de penser que les inscriptions du VI^e^ siècle ont été surgravées sur des monuments déjà existants. Mais, à elle seule, une des inscriptions de Civaux, la plus célèbre, *Æternalis et Servilla vivatis in Deo*, qui ne peut être que du IV^e^ siècle, attesterait qu'il y eut des chrétiens à Civaux dès l'âge constantinien. Là-dessus, tout le monde est d'accord. A cette date, la nécropole du nord reçoit en abondance les sépultures, tandis que la nécropole plus modeste du sud est de plus en plus abandonnée. M. Deloche va plus loin, et de beaucoup : il veut que l'adoption officielle du culte chrétien, en déterminant les habitants de Civaux-nord à embrasser la religion nouvelle, ait rendu inutile et fait abandonner complètement la nécropole sud, en sorte que les tombes de celle-ci devraient être, dans leur ensemble, datées d'avant Constantin. Nous sommes, ici encore, à un point vital du débat. Il faut voir les raisons qui permettraient de dater de cette période, et même du II^e^ siècle, des tombes certainement chrétiennes.

Il y a d'abord l'orientation des tombes de l'est à l'ouest, « marque confessionnelle infaillible ». M. Deloche, malheureusement, passe sans insister : il faudrait voir quelles tombes sont ainsi orientées (Siauve en a vu, mais ce n'est pas assez dire), et quels indices chronologiques elles peuvent fournir. — Puis les tombes monolithes à couvercles plats, épousant la forme du corps grâce à un rétrécissement qui les rend trapézoïdales : compromis, nous dit-on, entre la sépulture celtique et le sarcophage romain, et à ce titre plus explicable en Poitou qu'ailleurs; soit, mais cela ne constitue pas un élément précis de datation.

Plus important serait le décor de ces tombes, bien reconnaissable en effet : « croix à trois traverses », a-t-on dit jusqu'au P. de la Croix, traverse à chaque extrémité et traverse

médiane; signe assurément confessionnel, s'il devait conserver cette interprétation. Mais M. Deloche ne croit pas, d'après l'article *Croix* de dom Cabrol [lire dom Leclercq], à une figuration de la croix, même dissimulée, dès les « premiers siècles chrétiens », (les premiers..., c'est toute la question chronologique qui s'insinue ici.....). Quant à l'interprétation d'Alfred Richard, pour qui la « croix à trois traverses » serait, comme le tricère, une protestation de foi catholique contre les ariens (nous sommes dans le diocèse de saint Hilaire), elle supposerait une communauté christianisée *depuis longtemps*, puisqu'elle prend si nettement parti dans une controverse théologique.

Que vaut cet argument, à y bien regarder ? Dans son tiré à part de la *Revue des Questions historiques*, M. Deloche use d'un raisonnement semblable pour démontrer l'ancienneté du christianisme, sinon à Poitiers, du moins dans la région avoisinante : saint Hilaire fut appelé à l'épiscopat par une foule *unanime*, il ne restait donc plus de païens, ou autant dire, dans le pays; n'est-ce pas demander beaucoup au *concordante favore populi* de Fortunat ? Je crois qu'il y aurait plus d'une objection à faire à la théorie des « signes trinitaires » du regretté A. Richard, mais que celle de M. Deloche est loin d'être la plus forte. Mais enfin, hypothèse pour hypothèse, reconnaissons que la sienne est ingénieuse : ce décor, où le manque de proportions l'empêche de reconnaître une croix, et qu'il préfère appeler « décor à panneaux », ce serait l'adaptation économique, faite par des ouvriers malhabiles pour une clientèle pauvre, du sarcophage romain à toit anguleux ou à dos d'âne, avec ornements en relief aux extrémités; le « décor à panneaux » en serait la figuration en médiocre perspective, d'autant plus médiocre qu'on se rapproche des origines — car on verra plus tard des tailleurs de pierres moins grossiers en tirer un parti plus heureusement décoratif. Mais, au début, nos chrétiens de Civaux sont pauvres, si pauvres qu'un tiers d'entre eux se contentent d'inhumer leurs morts sans cuve de pierre, décorée ou non. Plus de « croix », donc plus de signe confessionnel. Alors, direz-vous, plus de raison de croire que le « décor à panneaux » ait été spécifiquement chrétien ? Mais si, tout au contraire, et justement l'absence de tout signe cultuel ou confessionnel « concorde

avec la neutralité des premiers chrétiens », ce qui permettra de reculer encore davantage la chrétienté de Civaux. Je soupçonne ici quelque paradoxe...

Pareillement dans l'examen du mobilier funéraire, qui ne présente « nulle part aucun signe de chrétienté » ; raison de plus de croire la nécropole chrétienne, puisque les chrétiens, avant l'édit de Milan, étaient obligés de se dissimuler. C'est une interprétation. Il y en aurait bien une autre, tout aussi naturelle, ce serait que les « décors à panneaux » antérieurs au IVe siècle, s'il y en a, aient appartenu à des tombes que rien ne permet de croire chrétiennes, et que les chrétiens aient adopté ce décor quand il y en eut à Civaux. — Notons que le « décor à panneaux » ne fut pas en usage seulement à Civaux, qu'il a été répandu dans la région, à Antigny, à Saint-Pierre-les-Eglises, et utilisé même avec plus de maîtrise qu'à Civaux. Cet emprunt, aux yeux de M. Deloche, est encore une preuve de la « primatie » de Civaux[4]; on a déjà vu qu'il affectionne ce terme ambitieux.

7. — Restent les signes gravés, tricères ou tridents, ancres, croix. Inutile de souligner que nous touchons à un point capital : si des signes de sens chrétien indubitable se rencontrent à Civaux à des dates certaines, nous tenons la solution sûre vers laquelle les hypothèses précédentes nous ont insuffisamment acheminés.

Ecartons tout de suite, puisque M. Deloche les écarte lui-même, les croix grecques qui se rencontrent à Civaux et qui ont à Rome leurs analogues sur des monuments du IIe siècle : il faut d'autres raisons que la présence de ces croix pour affirmer qu'à cette date un monument est chrétien, puisqu'on en connaît des exemples, en Gaule et ailleurs, certainement antérieurs au christianisme : VIIIe ou Xe siècle avant notre ère, dit M. Deloche. Même sur des monuments du IIe siècle, et dans des pays christianisés de bonne heure, les archéologues prudents marquent des réserves à cause de l'existence certaine de croix purement ornementales. (On trouve à Civaux des croix certainement chrétiennes, mais post-constantiniennes, et qui ne viennent pas en discussion.)

4. *Le christianisme en Poitou au IIe siècle*, p. 39.

Le tricère ou trident aurait, d'après Alfred Richard, une signification trinitaire, mais, moins répandu que la « croix à trois traverses », il aurait été, plutôt que la profession de foi de toute la communauté, celle d'une confrérie de dévotion spéciale. M. Deloche s'empare de cette explication et précise la confrérie : le trident, comme l'ancre ou le dauphin, est un symbole qui convient parfaitement aux bateliers; et nous revoilà en présence de la corporation des bateliers de Civaux, dont j'ai déjà montré le caractère hypothétique.

Quelle est la date de ce symbole ? Si l'on y veut voir une allusion aux controverses trinitaires, nous sommes ramenés au IVe siècle et à l'épiscopat de saint Hilaire. Mais on connaît, à Rome, des tridents notablement plus anciens : une inscription du cimetière de Priscille, avec trois croix grecques et un signe qui *pourrait* être un trident, est datée du IIe siècle par de Rossi et Mgr Wilpert; ajoutez « la durée nécessaire à la migration du symbole de Rome en Poitou ». Si migration il y a, c'est là justement que gît la difficulté; les tableaux de comparaison dressées par Le Blant montrent que, pour les divers symboles, cette durée est des plus variables, d'après les inscriptions datées; Le Blant cite même tel symbole comme le poisson qui, de haute époque à Rome, est de basse époque en Gaule.

En veut-on un autre exemple, et qui précisément est de conséquence pour Civaux? L'ancre, que M. Deloche considère comme une des meilleures preuves d'antiquité du cimetière, puisqu'on en trouve à Rome au IIe siècle et même à la fin du Ier siècle d'après dom (lisez Mgr) Kirsch, ne marque pas nécessairement en Gaule une époque aussi reculée : sans doute on l'y trouve sur des monuments anciens, mais, selon le récent mémoire de M. Sulzberger[5], l'ancre « se trouve, outre Rome, en Afrique et en Gaule au IIIe et au IVe siècle »; et Le Blant lui-même croyait bien en reconnaître un exemple non loin de Narbonne à la fin du Ve siècle. Nous sommes loin, dans ces conditions, de pouvoir conclure avec assurance, des usages romains, une date pour la Gaule sur la seule présence d'une ancre.

5. *Le symbole de la croix et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens*, dans *Byzantion*, t. II, 1925 [paru seulement en 1926], p. 378.

Je n'insiste pas sur le dauphin, et M. Deloche non plus, car ce signe, à lui seul, ne peut apporter beaucoup de lumière, et sa présence même n'est que probable à Civaux.

D'ailleurs M. Deloche est le premier à reconnaître que les signes chrétiens pré-constantiniens du cimetière sud se retrouvent, postérieurement, dans le cimetière nord. L'obligation de les faire remonter à une date ancienne n'existe évidemment pas pour celui-ci, et l'on pourrait, dès lors, raisonner de la même manière pour le cimetière sud. Non, dit M. Deloche, car la notable antériorité du cimetière sud est acquise d'après les considérations exposées d'abord; par suite, « que l'emploi de ce symbole [croix grecque, trident] se soit continué longtemps après, et dans le cimetière nord constantinien et dans d'autres plus récents, *le fait n'a aucune importance*... C'est un exemple courant de la grande loi de la persistance de la forme... Le trident de la nécropole préconstantinienne rapproché de l'ancre du cimetière constantinien apporte, par l'archéologie, *une confirmation nouvelle de leur succession chronologique* »[6]. Ainsi, le fait qu'un symbole *invoqué pour dater un cimetière* se retrouve dans un autre cimetière voisin de date différente prouve leur succession..., raisonnement curieux qu'il faudrait sans doute présenter en sens inverse : on pourrait dire que, *malgré* le rapprochement des signes *qui devrait faire croire à deux cimetières de même époque,* d'autres raisons contraignent à dater l'un des deux d'une époque antérieure[7], mais ce n'est pas là tout à fait ce que le langage ordinaire appelle une « confirmation ». Or il semble bien, en effet, que le cimetière sud a été abandonné beaucoup plus tôt que le cimetière nord, et au profit de celui-ci. Ce qui nous manque, jusqu'à présent, c'est la raison décisive qui nous obligerait à le dater du IIe siècle, ou même d'avant Constantin, en tant que cimetière *chrétien.* Ni les considérations tirées du « décor à panneaux »[8], ni les signes ou symboles, ne nous permettent de conclure qu'il y eut à Civaux, avant l'Empire chrétien, un chiffre de chrétiens assez élevés

6. *Le christianisme en Poitou au IIe siècle,* p. 22.

7. Nous avons vu que ces raisons laissent une trop large part à l'hypothèse.

8. C'est évidemment un lapsus, et sans gravité, qui fait dire à M. Deloche que le Christ fut enseveli dans un « cercueil » (p. 226), et que les chrétiens adoptèrent le cercueil pour cette raison.

pour que l'on puisse en déduire la durée vraisemblable de l'utilisation par eux du cimetière sud[9].

8. — C'est ici seulement, et comme argument complémentaire mais de grand intérêt, que peuvent intervenir les considérations tirées des listes épiscopales. Elles seraient véritablement, si l'on pouvait les établir d'une manière solide, une « confirmation ». M. Jacques Zeiller a rappelé ici-même, il y a deux ans, ce qu'au lendemain de la mort de Mgr Duchesne j'écrivais pour les lecteurs de cette *Revue* à propos des *Fastes épiscopaux* et de leur méthode : les listes épiscopales ne sont pour nous qu'un moyen, et non le seul, de remonter aussi haut que possible dans l'histoire de nos Eglises; le service rendu par Mgr Duchesne a été de les confronter avec les autres documents pour en faire jaillir plus de lumière et démontrer la valeur de ces listes pour une grande part. Ce sont, naturellement, les premiers noms pour lesquels ces recoupements si utiles ont souvent fait défaut. M. Deloche posait fort bien le problème en se demandant si l'étude de Civaux n'apportait pas, pour l'Eglise de Poitiers, une donnée nouvelle dont Mgr Duchesne, s'il l'eût connue, eût été le premier à tenir compte. Plus persuadé que nous de la rigueur de sa démonstration, et plus confiant dans ce qu'il reconnaissait être en partie des hypothèses, il est tout naturel qu'il ait pensé que le fait nouveau était désormais acquis, ou bien près de l'être. Pas d'évêques à Poitiers avant le IVe siècle, c'est entendu. Et M. Deloche, s'il en était besoin, renforcerait là-dessus tout ce qu'a pu dire Mgr Duchesne. Mais des évêques près de Poitiers, au moins « un épiscopat collégial », les chefs de la florissante communauté de Civaux, auxquels succèdent tout naturellement les évêques de la métropole quand celle-ci se convertit au IVe siècle; les premiers noms de la liste épiscopale, ce sont ceux des évêques « collégiaux » de Civaux.

Je crains, soit dit en passant, que M. Deloche ne s'abuse sur

9. Il ne faut pas oublier que le grand nombre des tombes de Civaux (16.000, dit le P. Routh, sans qu'on puisse vérifier son chiffre, en tout cas il en a été beaucoup détruit ou utilisé à d'autres fins et il en reste encore en place, dans le cimetière nord, une quantité qui fait impression) oblige à se demander pendant combien de temps et par quelle population une telle nécropole fut employée. C'est la raison pour laquelle M. Deloche cherche à montrer à Civaux, aux temps de sa prospérité, une population aussi nombreuse que possible.

ce terme d'épiscopat « collégial » qu'il a, comme il le dit lui-même, emprunté à dom Leclercq[10] et qui désigne une réalité passablement différente : on ne parle d'ordinaire d'épiscopat collégial que pour le Ier siècle, l'épiscopat « monarchique » étant constitué dès la fin de l'âge apostolique et en pleine force aux premières années du IIe siècle avec saint Ignace d'Antioche. Il ne faut pas croire que la succession des deux phases, épiscopat collégial, épiscopat monarchique, soit l'ordre normal dans les églises qui se fondent, l'épiscopat monarchique pouvant y apparaître seulement au IVe siècle. Ne serait-ce pas le souvenir du « collège funéraire » de bateliers qui aurait induit M. Deloche à user de cette expression dans un sens assurément fâcheux ?

9. — Que les évêques de Civaux aient changé de siège quand les circonstances le permirent et soient devenus des évêques de Poitiers, le fait en soi n'aurait rien d'impossible et pourrait être rapproché d'exemples plus ou moins récents : le plus remarquable est le transfert d'Eauze à Auch. Mais, d'abord, le fait a paru si considérable qu'il a été conservé par des documents à la mémoire des hommes; il en va de même pour le transfert de Maguelonne à Montpellier, ou autres qui se sont passés dans des périodes moins reculées. Il est extraordinaire, si le siège de Poitiers a été d'abord fixé à Civaux, qu'aucune trace n'en soit restée.

Puis il n'y a pas de comparaison possible entre Eauze et Civaux. Eauze, réduit à l'état de modeste bourgade par les invasions, était à l'époque romaine un chef-lieu de *civitas*, métropole de la province de Novempopulanie; on y avait tout normalement établi l'évêché. C'est la règle toujours suivie, et rappelée avec raison par M. Besnier. Civaux est loin d'être dans le même cas : si florissant qu'on suppose son *emporium*, si soigneusement que les Romains aient veillé sur les routes qu'il commandait, nous avons affaire à une localité d'importance secondaire, au point de vue administratif, puisque nous n'en retrouvons la mention spéciale dans aucune *notitia*. S'il comptait des chrétiens avant Constantin, tout comme au Ve siècle d'ailleurs, ceux-ci ne pouvaient pas, d'après les règle-

10. Il aurait pu l'emprunter à d'autres encore.

ments ecclésiastiques alors suivis, avoir à leur tête un évêque, mais ils étaient régis par des prêtres, sous la dépendance de l'évêché d'où était venue l'évangélisation. Autrement, nous aurions à Civaux un exemple unique, sans parallèle, et je ne crois pas que personne se risque à l'affirmer sur des preuves aussi peu catégoriques.

10. — Quand au parallélisme d'Ainay-Lyon et de Civaux-Poitiers, il est tout artificiel. Ainay, c'est encore Lyon, puisque c'en est un faubourg. Il n'y a pas vingt-huit kilomètres entre Ainay et Lyon comme entre Civaux et Poitiers, mais on passe d'Ainay à Lyon sans changer, en fait, d'agglomération. Que l'évangélisation se soit développée de préférence dans ce quartier et que l'évêque s'y soit fixé, ce n'en est pas moins, sans jouer sur les mots, l'Eglise de Lyon, et elle en porte justement le titre. Une Eglise comme celle-là, d'ailleurs, ne passe pas inaperçue dans l'histoire, et y tient une place proportionnée à son importance. Il n'en est pas de même de l'Eglise de Civaux, de qui personne, même dans ce Poitou qui fut un des centres de l'historiographie religieuse des Gaules et que Grégoire de Tours connaissait pour y avoir fait plus d'un séjour, n'a jamais prononcé le nom. Pourtant M. Deloche, qui juge chrétiennes les tombes avec « décor à panneaux » et voudrait en justifier le nombre dès avant la paix de l'Eglise, n'hésite pas à déclarer que la communauté de Civaux était plus nombreuse que celle de Lyon.

On ne peut pas dire non plus qu'elle aurait été heureuse au point de n'avoir pas d'histoire : puisque les Bagaudes, au IIIe siècle, arrêtèrent pour plusieurs années sa prospérité. Mais ce fut indirectement, en causant des dommages à Poitiers et en supprimant une partie de la clientèle : car le port même de Civaux, si important, ne les avait pas tentés... Civaux devait son obscurité au fait de n'avoir eu ni martyrs[11] ni évêque de grand talent. Il lui a manqué un Pothin et un Irénée. Soit. Mais le silence est bien profond tout de même touchant une Eglise qui, ne l'oublions pas, aurait exercé une « autorité »[12] sur les chrétiens des rives de la Loire jusqu'à Angers et jusqu'à Nantes. Civaux devait cette autorité à ce qu'il ne s'était

11. La population païenne de Poitiers ignorait ces lointains bateliers.
12. *Le christianisme en Poitou au IIe siècle*, p. 44.

pas constitué, dans la banlieue de Nantes, un « épiscopat collégial suburbain » (toujours le mot litigieux). Plus tard, à Saint-Aubin d'Angers, quand on compilera la liste épiscopale de Poitiers, on inscrira en tête les noms des évêques de Civaux sans penser que ce sont les plus anciens pasteurs des chrétiens angevins eux-mêmes. M. Deloche y voit, après dom Chamard, une preuve que l'antiquité de ces noms est bien assurée, puisqu'une Eglise voisine, qui n'y avait aucun intérêt de clocher, les reconnaissait. Cela prouve surtout, dans son hypothèse, une bien noire ingratitude de la part de cette Eglise voisine : elle méconnaissait le temps où ces évêques avaient été les siens, et avait oublié jusqu'au nom de leur siège.

Je n'insiste pas à nouveau sur la difficulté d'admettre au IIe siècle cette évangélisation *par la Loire,* alors qu'elle ne laisse aucune trace dans les cités qu'il lui fallait bien traverser; ni sur le caractère purement hypothétique de ce débarquement à Nantes, au IIe siècle, du premier apôtre de Civaux.

Dans ces conditions, la discussion de quelques détails de la liste épiscopale manque d'objet. M. Deloche tient que l'argument tiré par Mgr Duchesne du nom répété de *Pascentius*[13] ne prouve pas grand'chose : c'est bien mon avis. Mais son hypothèse, d'après laquelle Fortunat fut porté à dédier au second Pascentius la vie du successeur de Pascentius Ier par cette ressemblance même des noms, est au moins aussi fragile; ce sont des observations qui ne prennent de sens que pour souligner une thèse établie par ailleurs, et admise pour de bien autres raisons[14].

11. — Reste la question du premier évêque de la liste, Nectarius, et de l'inscription plus d'une fois commentée, *Ie* [*hic*] *requiescit Nectarius antites.* M. Deloche, comme autrefois dom Chamard, voit dans l'inscription une attestation valable

13. Le premier Pascentius suggéré par le second du même nom, à qui fut dédiée la vie de saint Hilaire par saint Fortunat, et cela d'après un passage mal compris de cette dédicace.

14. C'est ce qui rend également accessoires les réflexions par lesquelles M. Deloche tente d'interpréter les premiers noms de la liste : *Agon, Bellator* correspondraient à des particularités de naissance ou de caractère : qu'en pouvons-nous savoir ? Mais, au fond, cela importe peu.

du Nectarius de la liste, laquelle se trouverait ainsi confirmée archéologiquement pour son premier nom; mais il renonce à l'impossible datation du v^e^ siècle, reconnaît que l'inscription est du IX^e^, et y voit un monument de translation des reliques, quand l'invasion normande contraignit les populations rurales à mettre leurs trésors de toute nature en sûreté. Nectarius, évêque de Civaux, ne reçoit aucune désignation de siège dans l'inscription, puisqu'elle était destinée à être placée ailleurs que dans sa résidence épiscopale. Il paraît bien impossible que l'inscription de Nectarius, en réalité, soit autre chose qu'une épitaphe : nous connaissons des inscriptions qui attestent des translations de reliques, et elles ne sont pas rédigées avec ce formulaire.

Qui est donc ce Nectarius, évêque de siège inconnu, enterré à Poitiers au IX^e^ siècle ? Nous n'avons aucun moyen, pour le moment, de le savoir. Suggéra-t-il au rédacteur de la liste le nom par lequel il crut devoir ouvrir celle-ci ? C'est une hypothèse de Mgr Duchesne, ingénieuse, mais invérifiable. On en doit dire autant du système de M. Deloche, Nectarius évêque de Civaux : cela supposerait acquise l'existence à Civaux d'une communauté au II^e^ siècle, et nous avons vu combien elle est loin d'être démontrée.

12. — M. Deloche s'est appuyé à plusieurs reprises, dans son article de la *Revue des Questions historiques,* sur un ouvrage de M. de Manteyer, *Les Origines chrétiennes de la II^e^ Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de la Viennoise*[15]. Les recherches de M. de Manteyer ont eu deux thèmes principaux : l'interprétation des données des martyrologes, l'examen des dédicaces d'églises à tel ou tel saint et l'aire de diffusion de chacune d'elles. En soi, ce sont des idées de recherches que l'on ne peut qu'approuver : nous connaîtrons mieux nos origines quand nous aurons méthodiquement exploré tous les terrains d'information, et contrôlé les uns par les autres les résultats fournis par l'étude de documents très divers.

De la première méthode, les rapprochements martyrologiques, on sait les applications intéressantes qu'a faites le P. Delehaye à l'histoire difficile des saints d'Egypte ou de

15. Aix-en-Provence, 1925.

Chypre; M. Levillain a montré récemment ici-même que M. de Manteyer avait eu la main beaucoup moins heureuse. Mais c'est surtout dans la répartition des lieux de culte que M. Deloche a cru trouver des parallèles à sa propre thèse. Il s'appuie d'abord sur une conclusion de M. de Manteyer qu'il transporterait volontiers de Narbonnaise en Poitou : les églises suburbaines ou rurales antérieures aux centres urbains. Mais, d'abord, il est dangereux de rapprocher si complètement les conditions d'évangélisation dans deux provinces où il semble que les choses se soient passées de manière assez différente. Puis M. de Manteyer, que je sache, ne parle pas d'églises rurales constituées dès l'origine avec un évêque à leur tête, il en est même fort loin, et les cas qu'il décrit ne sont donc pas comparables au Civaux de M. Deloche. Puis M. de Manteyer constate que le christianisme eut plus de succès le long des vallées des affluents que dans la basse vallée du Rhône, riche et attachée à la civilisation officielle des Romains. C'est juste le cas de la vallée de la Loire et de celle de la Vienne, la religion nouvelle ne s'implantant ni à Nantes, ni à Angers, ni à Tours, et trouvant son premier succès à Civaux, — oui, c'est juste le même cas, n'était cette assez grave différence, que nous voudrions bien être aussi assurés des tentatives de prédication chrétienne, au IIe siècle, dans la basse vallée de la Loire que nous le sommes pour la basse vallée du Rhône...

Enfin, M. Deloche, sans se référer nommément à M. de Manteyer, lui emprunte sa méthode sur la diffusion des vocables de saints : les églises dédiées à saint Pierre, batelier de son état, étaient souvent voisines de ports fluviaux. Parmi les localités avec lesquelles Civaux était en relations commerciales, il s'en trouve plusieurs qui ont des églises Saint-Pierre, preuve que la navigation fluviale y était intense et que l'on y trouvait des bateliers chrétiens (ce dernier point, pour les hautes dates, est moins assuré). Mais, pour l'église même de Civaux, elle est dédiée aux saints Gervais et Protais, ce qui la date de la fin du IVe siècle, et n'implique pas de souvenir chrétien antérieur.

13 — Ainsi le patient effort de M. Deloche aboutit à moins de résultats certains qu'on n'aurait été tenté de le croire. Il

n'a certes pas été accompli en pure perte; malheureusement, c'est par le côté où il touche à l'histoire ecclésiastique qu'il est le moins appuyé de véritables démonstrations. Ce sont des hypothèses, souvent ingénieuses, qui s'enchaînent entre elles dans une construction qui ne se tient pas mal; mais un enchaînement d'hypothèses n'a jamais donné une certitude. Il faudrait que, sur plusieurs points vitaux, des découvertes nouvelles pussent apporter la preuve véritable, qui jusqu'à présent fait défaut. D'ici là, il nous est impossible de n'être pas frappés surtout par les difficultés fort graves que présente cet ingénieux système; tant qu'il ne s'agira que d'hypothèses, ces difficultés suffisent à en diminuer si fortement la vraisemblance que nous ne pouvons y adhérer.

Mais le christianisme est certainement implanté à Civaux dès l'âge constantinien, d'une manière assez nette pour qu'il ne soit *pas invraisemblable* qu'il y ait été introduit *un peu avant* la paix de l'Eglise. Cela nous permet de remonter tout au plus aux dernières années du IIIe siècle. Dans l'état actuel de nos connaissances, il serait très imprudent d'affirmer qu'il y ait eu, antérieurement à cette date, des chrétiens à Civaux. Et le titre donné par M. Deloche à une des planches de son tiré à part ralliera tous les suffrages, car il y parle du « cimetière *constantinien* de Civaux ». Cela suffit pour que nous soyons en présence d'antiquités chrétiennes comme nous en offre bien peu l'ouest de la France, et pour que nous vénérions cette première génération chrétienne de Civaux parmi les plus respectables de nos ancêtres dans la foi.

René Aigrain,

professeur aux Facultés catholiques d'Angers.

LA CONVERSION D'HENRI IV

Périlleuse situation d'Henri IV, en 1593. — La formation du Tiers-parti. — Les Etats généraux de 1593. — « Paris vaut bien une messe ». — Les raisons politiques et religieuses de l'abjuration. — Le « saut périlleux » et l'influence de Gabrielle d'Estrées. — Les hésitations du roi en présence du formulaire. — La cérémonie de Saint-Denis. — Après la conversion.

A la fin de 1592, trois ans s'étaient écoulés depuis que, au lendemain de la mort d'Henri III, le roi de Navarre avait, par la déclaration du 4 août 1589[1], solennellement promis de se faire instruire dans la religion catholique, et reconnu ainsi que sa conversion pouvait seule lui mériter la couronne dont l'écartait son hérésie.

Mais pendant ces trois ans, la crainte de perdre l'appui de ses coreligionnaires, avant d'avoir remporté sur la Ligue un succès décisif, le souci aussi de se séparer d'eux sans leur avoir garanti quelques justes avantages l'avaient fait de jour en jour remettre l'exécution de sa promesse. Or, à cette date de 1592, le triomphe définitif qu'il avait pu espérer après les batailles d'Arques et d'Ivry semblait, sinon compromis, au moins singulièrement retardé par le double échec essuyé en 1590 devant Paris, en 1592 devant Rouen. Et ces revers apparaissaient à ce moment d'autant plus graves qu'ils se trouvaient coïncider avec toute une série d'évènements bien propres à compliquer étrangement la situation du « roi sans couronne». En premier lieu, avec les mouvements d'opinion très inquiétants qui se produisaient dans le parti de la Ligue.

Sans doute, à la fin de 1591, les Royaux avaient salué comme un succès la scission qui s'était produite dans ce parti à la suite de l'exécution par les Seize du président Brisson et des deux conseillers Larcher et Tardif. La répression faite par Mayenne de cet acte révolutionnaire avait pu laisser espérer, en effet, que, délivrée de l'oppression d'une minorité sectaire

1. Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 3.

et violente, l'Union se montrerait moins réfractaire à une conciliation et à un accommodement. Mais si la majorité des Ligueurs avait sincèrement applaudi à l'acte de vigueur de Mayenne, cela ne voulait pas dire que cette majorité renonçât à ses idées, et fût prête à se jeter dans les bras du Béarnais. Moins que jamais le vent semblait souffler à la paix.

Le 27 août 1590, le pape Sixte-Quint était mort au moment où il paraissait revenir à l'égard des catholiques royaux à des sentiments plus favorables. Son successeur, Grégoire XIV, avait, au contraire, dès son avènement, fait preuve contre eux de la passion la plus vive.

Le 3 juin 1591, avaient été affichées à Notre-Dame de Paris des bulles du nouveau pontife condamnant « ceux qui, disait-il, n'ont pas reçu la succession du royaume, parce qu'ils ont abandonné la foi de leurs aïeux », et prononçant la peine de « l'excommunication contre les prélats, les nobles et les gens du Tiers qui s'obstineraient à rester fidèles à l'hérétique »[2].

Au même moment où la Papauté prenait cette attitude intransigeante, le roi d'Espagne, qui jusqu'alors s'était contenté d'accorder à la Ligue des secours d'hommes et d'argent, laissait percer l'ambition d'intervenir souverainement dans les affaires de France, d'être proclamé protecteur du royaume et de faire valoir, comme tel, les droits au trône de Claire-Isabelle-Eugénie, fille d'Elisabeth de Valois et petite-fille d'Henri II.

Mais plus dangereuse encore que les déclarations du pape et que les prétentions de Philippe II apparaissait l'opposition de beaucoup de ligueurs qui, restant gallicans et patriotes, estimaient cependant aussi impossible de reconnaître un roi hérétique qu'un souverain imposé par l'Espagne. Pour eux, seulement, entre ces deux extrémités, il y avait un moyen terme, un tiers parti. Puisque le Béarnais reculait toujours devant sa promesse de se faire instruire, pourquoi ne pas chercher parmi les princes du sang restés catholiques un candidat à la couronne ? C'était en revenir en somme à l'expédient qui avait fait proclamer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Celui-ci était mort le 8 mai 1590. Etait-il

2. H. de L'Epinois, *La Ligue et les Papes* (1886), p. 443 et suivantes.

impossible de lui trouver dans la famille de Bourbon un successeur acceptable ? Le cardinal Charles de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon par la mort de son oncle, jeune encore et qui devait être facilement relevé de ses vœux, semblait un prétendant assez qualifié, comme aussi le comte de Soissons qui, bien que rallié au Béarnais, ne l'était pas assez fermement pour qu'on ne pût songer à l'en détacher.

Il y avait dans ces intrigues et ces manœuvres un grave danger pour Henri IV. Que leurs auteurs liassent décidément partie avec les catholiques royaux las des promesses jamais tenues du roi de se convertir, celui-ci devait se trouver, du jour au lendemain, abandonné du plus grand nombre de ses partisans. Et si l'on pouvait espérer que les Etats-Généraux — dont la réunion, depuis si longtemps promise par Mayenne, était enfin annoncée pour le mois de janvier 1593 — resteraient insensibles aux menaces du pape ou aux avances de Philippe II, pouvait-on compter qu'ils ne se rallieraient point aux plans du tiers-parti ? Dès l'assemblée des Etats, ces craintes avaient pris corps. Si, en effet, les avances à eux faites par le légat du pape et par le duc de Féria, ambassadeur extraordinaire de Philippe II, avaient trouvé peu d'écho parmi les députés, ceux-ci, en revanche, avaient paru plus sensibles aux suggestions du tiers-parti, et assez disposés à appuyer la candidature au trône d'un prince du sang quel qu'il fût, pourvu que catholique et « obéissant fils de l'Eglise »[3]. La menace d'être abandonné par tous ceux qui avaient jusque là fait crédit à ses promesses se précisait donc de plus en plus pour Henri IV, et le moment était venu pour lui de prendre un parti.

Il le comprit, et, dès lors, les choses allaient se précipiter.

On a beaucoup épilogué sur la conversion d'Henri IV, sur les motifs qui l'ont inspirée, et, se référant au mot célèbre : *Paris vaut bien une messe !* on en a conclu généralement que les considérations politiques et l'ambition du trône jouèrent le rôle principal dans cette conversion.

3. *Procès-verbaux des Etats généraux de 1593*, publiés par Auguste Bernard, dans la collection des *Documents inédits*, 1842.

Disons, tout d'abord, que la boutade citée semble apocryphe. Elle peut avoir son origine dans le mot d'Henri IV à un gentilhomme « à qui le roi demandant pourquoi, ayant été jusque là au prêche, il allait maintenant à la messe : « Sire, répondit-il, parce que vous y allez »; — sur quoi le roi aurait réparti : « Ah ! j'entends bien que c'est : vous avez volontiers quelque couronne à gagner »[4]. Toutefois, plus sûrement, le propos se rattacherait à l'anecdote rapportée dans un recueil satirique de 1622 — *Les Caquets de l'accouchée* — qui, parlant de la conversion de Lesdiguières, suivie de son élévation à la dignité de connétable de France, rappelle, à ce sujet, « ce que disait un jour le duc de Rosny au feu roi, que Dieu absolve ! lorsqu'il lui demandait pourquoi il n'allait pas à la messe aussi bien que lui : « Sire, sire, répondit le duc, la couronne vaut bien une messe ! »[5].

De ce que je dis là du caractère légendaire de la célèbre exclamation, il ne faudrait pas pourtant conclure que des raisons d'ordre politique n'aient joué aucun rôle dans la conversion du roi. Ce que j'ai remarqué, plus haut, de la situation où était placé Henri IV prouve assez qu'il se trouvait à ce moment acculé dans une impasse dont il ne pouvait sortir autrement que par une abjuration. Cela, il le comprenait bien, lorsqu'il parlait à Sully « des efforts de ceux qui font tout ce qu'ils peuvent pour persuader mon cousin, le cardinal de Bourbon, de se vouloir rendre chef de ce tiers-parti dont l'on bruit tant, afin d'épouser l'infante d'Espagne et se faire déclarer roi de France par tous les catholiques, étant bien assurés que tous ceux qui sont auprès de moi et me servent ailleurs m'abandonneront aussitôt. Lesquels, ajouta-t-il, ne sont plus retenus, je le sais bien, que d'une seule difficulté, qui est de savoir ce qu'ils feront de ma personne, les uns disant qu'il s'en faut saisir et s'en assurer; les autres, plus malins et audacieux, qu'il me faut dépêcher : car tels oiseaux que moi ne valent rien en mue ni à garder en cage »[6].

4. *Journal de L'Estoile*, éd. Halphen, t. VII, p. 163.
5. *Recueil général des caquets de l'accouchée*, éd. Ed. Fournier, 1855. — Cf. Y. de La Brière, *L'abjuration d'Henri IV*, 1905.
6. Sully, *Œconomies royales*, éd. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. I, p. 111.

N'en aurait-il pas eu la notion, son entourage se serait chargé de rappeler au roi la gravité de l'heure.

« Sire, lui disait d'O, il ne faut plus tortignonner..., vous avez dans huit jours un roi élu en France, le parti des princes catholiques, le pape, le roi d'Espagne, l'empereur, le duc de Savoie et tout ce que vous aviez déjà d'ennemis sur les bras. Il vous faut soutenir tout cela avec vos misérables huguenots, si vous ne prenez une prompte et galante résolution d'ouïr une messe... Si vous estiez quelque prince fort dévotieux, je craindrais de vous tenir ce langage. Mais vous vivez trop en bon compagnon, pour que nous vous soupçonnions de faire tout par conscience. Craignez-vous d'offenser les huguenots, qui sont toujours assez contents des rois, quand ils ont liberté de conscience, et qui, quand vous leur feriez du mal, vous mettront en leurs prières ? Avisez à choisir, ou de complaire à vos prophètes de Gascogne, et retourner courir le guilledou, en nous faisant jouer à sauve qui peut, ou à vaincre la Ligue qui ne craint rien de vous tant que votre conversion, pour étouffer le tiers-parti à sa naissance et être dans un mois roi absolu de toute la France, gagnant plus en une heure de messe que vous ne feriez en vingt batailles gagnées et en vingt ans de périls et de labeurs »[7].

Moins brutalement, mais tout aussi nettement, Sully donne à cette heure au roi les mêmes conseils : « Car, lui déclare-t-il, vous ne parviendrez jamais à l'entière possession et paisible jouissance de votre royaume que par deux seuls expédients... : par le premier desquels, qui est la force et les armes, il vous faudra user de fortes résolutions, sévérités, rigueurs et violences qui sont toutes procédures entièrement contraires à votre humeur et inclination, et vous faudra passer par une milliasse de difficultés..., avoir continuellement le cul sur la selle, le hallecret sur le dos, le casque en la tête, le pistolet au poing, et l'épée en la main, mais qui plus est, dire adieu repos, plaisirs, passe-temps, amours, maîtresses, jeux, chiens, oiseaux et bâtiments...; au lieu que, par l'autre voie, qui est de vous accommoder touchant la religion à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne ren-

7. *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, publiée par de Ruble, pour la S. H. F., t. VIII, p. 336-337.

contrerez pas tant d'ennemis, de peines et difficultés en ce monde; mais pour l'autre, je ne vous en réponds pas... De vous conseiller d'aller à la messe, c'est chose que vous ne devez pas, ce me semble, attendre de moi, étant de la religion; mais bien vous dirai-je que c'est là le plus prompt et le plus facile moyen pour renverser tous les monopoles et pour faire aller en fumée tous les plus malins projets... »[8].

Et toutefois si éclatante que puisse apparaître à ce moment à Henri IV la nécessité de sa conversion, doit-on admettre qu'il ne s'y soit décidé que sous la seule pression des évènements, que, en d'autres termes, il n'y ait eu aucune sincérité dans son retour au catholicisme ? Je ne le crois pas.

Remarquons d'abord que la promesse de se faire instruire avait été faite par lui dès 1589, et de bonne foi, semble-t-il. S'il avait toujours retardé la réalisation de cette promesse, c'est, je l'ai indiqué plus haut, dans la crainte d'être abandonné par les réformés avant d'avoir groupé autour de lui un parti solide et de les abandonner lui-même avant d'avoir assuré leur sort. Et nous savons qu'en 1593 encore, cette idée le hantait et qu'il s'effrayait à la pensée d'avoir pour ennemis « ceux qui, disait-il, ont si longtemps couru ma fortune et employé leurs biens et leur vie pour défendre la mienne »[9]. Mais conclure de ce sentiment à l'égard de ses anciens compagnons d'armes à un attachement obstiné et intransigeant à leurs doctrines serait peut-être téméraire. Tout au contraire, il est permis de supposer que, au moment de son abjuration, cette fidélité était depuis quelque temps fort ébranlée. En sorte que si les motifs confessionnels n'ont pas décidé seuls, assurément, de la conversion d'Henri IV, ils n'ont pas laissé cependant d'y jouer un rôle.

A ce sujet, en effet, on n'a peut-être pas assez tenu compte de l'influence que l'entourage religieux qui, depuis des années, était celui du roi, avait pu finir par exercer sur lui; entourage de prélats et de pasteurs, tous assez latitudinaires, il faut le reconnaître, et qui s'employaient avec plus ou moins de bonne foi à « trouver moyen d'ôter et rendre moindres les différends des deux religions ». D'Aubigné cite parmi eux, du côté des

8. Sully, *Œconomies royales*, t. I, p. 109.
9. Sully, *Œconomies royales*, t. I, p. 110.

catholiques, l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, du Perron, évêque d'Evreux, les évêques de Chartres et de Nantes, et du côté des protestants, Bernard Morlaas, Henri de Salettes, Jean de Serres, Jean-Baptiste Rottan et Henri de Sponde[10]. Et il semble que si, en 1593, ni les uns, ni les autres n'avaient encore découvert un terrain d'entente et de conciliation, — impossible à trouver, au surplus, — ils avaient au moins créé autour du roi une atmosphère d'apaisement, l'avaient amené à cette conviction que « le différend des deux religions n'était grand que par l'animosité des prêcheurs et qu'un jour, par son autorité, il le pourrait composer »; ils lui avaient surtout à peu près persuadé qu'il « était possible en tous les cas de faire son salut dans l'une et l'autre confession »[11]. Or nous savons qu'en particulier, cette dernière « proposition », à laquelle se rallièrent Morlaas et Rottan, frappa très vivement le roi dont — il importe de le noter enfin, pour ne pas lui infliger toute crue, comme le font encore quelques protestants, l'épithète de renégat — les convictions religieuses n'avaient peut-être pas la rigueur que ceux-ci se plaisent à leur prêter. Il est ainsi curieux de constater que si, au cours de ses entretiens avec les prélats chargés de son instruction, le dogme du purgatoire souleva de sa part quelques objections, quand « on vint à parler en revanche de la réalité du sacrement de l'autel, il leur dit : « Je n'en suis point en doute, car je l'ai toujours ainsi cru »[12]. Au reste, sur ce point, on peut s'en tenir à la déclaration consignée au procès-verbal officiel de l'abjuration, et par laquelle le roi attesta que « ce qu'il faisait, il ne le faisait que pour l'assurance de sa conscience, sans laquelle il ne voudrait pas, ajouta-t-il, pour quatre royaumes tels que le sien, se départir de la religion en laquelle il avait été nourri »[13].

Au vrai, si l'on veut que des raisons temporelles soient intervenues dans la conversion du roi, c'est, en effet, bien moins l'ambition de la couronne que le souci patriotique, le désir de mettre un terme aux « misères et calamités » du

10. Aubigné, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 333.
11. Aubigné, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 334.
12. Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, dans Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XII, p. 495.
13. *Procès-verbal de la cérémonie de l'abjuration d'Henri IV*, dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XIII, p. 348.

pas, qui, il faut le reconnaître, l'ont inspirée. Au ministre La Faye, qui le suppliait « de ne pas donner à ses coreligionnaires le scandale de le voir arraché par violence au sein des églises : « Si je suivais votre avis, répondit le roi, il n'y aurait ni roi ni royaume dans peu de temps en France. Je désire donner la paix à tous mes sujets et le repos à mon âme. Avisez entre vous ce qui est de besoin pour votre sûreté; je serai toujours prêt de vous faire contenter »[14].

On sait à la suite et au cours de quels évènements se produisit cette conversion dès lors décidée; comment, en réponse au manifeste du duc de Mayenne invitant les catholiques royaux à rejoindre aux Etats les catholiques de la Sainte-Union, le roi riposta par des lettres patentes invitant, au contraire, les catholiques de l'Union à venir conférer avec les catholiques royaux; comment, à la faveur d'une trêve de dix jours, la conférence s'ouvrit à Suresnes le 5 mai; et comment, après avoir amené les députés des Etats à avouer que la seule religion du roi était pour eux un obstacle à sa reconnaissance, l'archevêque de Bourges fit la déclaration sensationnelle que, dès lors, cette reconnaissance était un fait acquis, puisque le roi était résolu à se convertir. Vainement, surpris, les Ligueurs objectèrent-ils que telle conversion ne pouvait inspirer aucune confiance aux catholiques. Comme on l'a dit, le coup était porté. La seule trêve de dix jours accordée en vue de la conférence avait, d'ailleurs, donné à tous le goût de la paix, et bien rares furent ceux qui protestèrent, lorsqu'on apprit que le roi abjurerait, le 25 juillet, à la cathédrale de Saint-Denis, et qu'il consentait à prolonger de trois mois la trêve.

L'avant-veille de ce jour, Henri IV écrivait à Gabrielle d'Estrées :

J'arrivai arsoir de bonne heure, et fus importuné de Dieu-gards jusques à mon coucher. Nous croyons la trêve et qu'elle se doit conclure ce jourd'hui. Pour moi, je suis, à l'endroit des Ligueurs, de l'ordre de saint Thomas. Je commence ce matin à parler aux évêques... Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. A l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules qui me feront haïr Saint-Denis, comme vous faites Mantes. Bonjour, mon cœur, venez demain de bonne heure, car il me semble déjà

14. Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, p. 467.

qu'il y a un an que je ne vous aie vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maîtresse.

Ce 23 juillet[15].

C'était bien à Gabrielle, l'une des premières, qu'Henri IV pouvait faire part de sa résolution. Si, en effet, en même temps que les motifs de ce que le roi appelait encore un « saut périlleux », — si inquiet restait-il lui-même sur les partisans que son acte lui vaudrait ou éloignerait de lui, — on en vient à peser les influences personnelles qui ont pu dans le même sens s'exercer sur lui, nulle ne paraît avoir eu plus de poids que celle de Gabrielle. « A cette affaire, dit Sully, quelques-uns de ses confidents et plus tendres serviteurs, entre lesquels se peut mettre sa maîtresse, firent apporter l'absolue conclusion, les uns par supplications et larmes, les autres par remontrances, et les autres par prudence humaine »[16].

Et les curieuses lignes d'une lettre adressée au roi, dès le 20 juin, de Saint-Jean-d'Angély, par le pasteur Gabriel Damours, nous prouvent que ce bruit fut de bonne heure « tout commun » jusque dans les provinces. « Sire, si vous écoutiez Gabriel Damours, votre ministre, comme vous écoutez Gabrielle, votre amoureuse, je vous verrais toujours roi généreux et triomphant de vos ennemis... On dit par deçà que vous êtes tout près de faire comme Salomon qui se détourna à l'idolâtrie : les femmes en furent cause »[17].

D'un ton moins tragique, les poètes, eux, célébraient ce qu'ils appelaient la victoire de la favorite :

Gabriel vint jadis à la Vierge annoncer
Que le Sauveur du monde aurait naissance d'elle.
Mais le roi, aujourd'hui, par une Gabrielle
A son propre salut a voulu renoncer.

ou encore :

Ni le plus haut savoir de la Sorbonne antique,
Ni l'Espagnol bravache, ou le bruyant légat
N'ont point tant de vertus à faire un renégat
Comme les yeux friands d'une face angélique[18].

15. *Lettres missives de Henri IV* (Collection des *Documents inédits*), t. III, p. 821.

16. Sully, *Œconomies royales*, p. 117.

17. Lettre de Gabriel Damours, publiée d'après le ms. du fonds Dupuy, à la Bibliothèque nationale, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. I, p. 279-285.

18. *Journal de L'Estoile*, éd. Halphen, t. III, p. 153.

Mais de tous les contemporains celui qui, sur ce point, est le plus explicite est d'Aubigné, qui laisse clairement entendre la vraie raison de l'attitude de Gabrielle, pour laquelle la conversion n'était que la préface du démariage du roi d'avec Marguerite de Valois, et la possibilité pour elle de s'asseoir un jour sur le trône. « Le dernier instrument, dit-il, qui fit plus que tout, ce fut la marquise de Monceaux, bientôt après duchesse de Beaufort. Celle-ci, au commencement des amours du roi et d'elle, ne se confiait en serviteurs ni servantes qui ne fissent la cène et profession de réformés; elle prêchait sans cesse la fidélité de ces gens-là, déclamait tous les jours contre les tyrannies, car c'était son terme, que le roi souffrait des catholiques qui le servaient, exhortant le prince à la persévérance en sa religion. Mais quand l'espérance de venir à la royauté par le mariage fut fortifié en l'esprit de cette dame, et qu'en lui-même on eut fait couler que tous les ministres ensemble ne pourraient dissoudre le premier mariage, et que le pape seul était capable de frapper un si grand coup, alors elle eut les suasions puissantes de ceux qui, en changeant d'opinion, se vantent d'avoir épluché la première; et dès lors employa sa grande beauté et les heures commodes des jours et des nuits pour favoriser ses discours sur le changement »[19].

« Nous ne vous lasserons point l'esprit, disent les *Œconomies royales*, nous ne vous lasserons point l'esprit par la représentation des cérémonies et magnificences qui se firent à la profession que le roi fit de la religion catholique, laissant les particularités de toutes les pompes et autres semblables babioles et fanfares aux historiens, lesquels se plaisent à enfler leurs volumes de telles niaiseries et baguenauderies, laissant le plus souvent en arrière les choses essentielles et instructives »[20].

Malgré le dire de Sully, mes lecteurs regretteraient certainement si je ne retraçais pas au moins les plus grandes scènes de cette journée historique.

Pour faire pression sur l'opinion qui redoutait la reprise des hostilités, le roi, au commencement de juin, avait été

19. Aubigné, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 341.
20. *Œconomies royales*, p. 119.

mettre le siège devant Dreux qui avait capitulé le 8 juillet. Revenu à Saint-Denis, vers le milieu de juillet, il y avait convoqué une vingtaine de prélats et de docteurs catholiques qui se réunirent pour la première fois, le 22, et qui, ce jour-là, reçurent du roi l'ordre de désigner quatre d'entre eux pour se trouver le lendemain à son lever, « cela, non parce qu'il ne les estimait tous très dignes, mais parce qu'en plus grande compagnie, il eût été malaisé d'éviter quelque confusion ».

Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, les évêques de Nantes et du Mans, M. du Perron, évêque d'Evreux, étant donc arrivés au logis du roi, le 23, furent reçus par lui, entre 7 et 8 heures, en son cabinet, « d'où il avait fait sortir toutes autres personnes », et où, « d'entrée, il leur déclara que, dès son avènement à la couronne..., il avait résolu et promis recevoir instruction pour se réunir à l'Eglise catholique, apostolique et romaine...; qu'il ne l'avait pas pu faire plus tôt pour les continuelles guerres, mais que, connaissant, sur ce point, l'extrême désir de ses sujets, et touché de compassion de la misère et calamité de son peuple..., il s'était décidé à entrer en discours avec plusieurs hommes doctes par lesquels il avait été assuré et confirmé que l'Eglise catholique, apostolique et romaine était la vraie Eglise; qu'il avait été persuadé et nourri en cette opinion qu'il était entré beaucoup d'abus en ladite Eglise, ce qui l'en avait tenu séparé, mais que, ayant entendu ces abus être plutôt en l'usage et pratique qu'en la doctrine, il s'était résolu de se réunir à ladite Eglise ».

« Sur quoi, continue le procès-verbal de l'assemblée, les dits prélats étant entrés en conférence avec le roi, ils avaient demeuré cinq heures et plus sans interruption, parlé et rendu raison à Sa Majesté de tous les principaux points controversés en ce temps, desquels le dit seigneur roi aurait donné démonstration être content et satisfait et leur aurait déclaré qu'il se trouvait amplement instruit et assuré en sa conscience sur les points dont il était en doute..., et leur ordonna de dresser la profession de foi telle qu'ils estimeraient qu'il lui faudrait faire et lui apporter dès le soir, pour la voir, et faire entendre sa résolution à ladite compagnie »[21].

21. *Procès-verbal de la cérémonie de l'abjuration de Henri IV*, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XIII, p. 345-346.

Au contraire du procès-verbal, L'Estoile laisse entendre que les discussions furent très vives entre les prélats et le roi et que, lorsque, le soir, celui-ci eut fait demander et qu'on lui eut apporté « un écrit contenant une forme d'abjuration et d'attestation des principales erreurs qu'il avait suivies », il aurait dit à ceux qui lui présentaient ce document : « qu'il lui semblait qu'il en avait assez fait et qu'ils se devaient contenter; toutefois qu'ils lui laissassent leur papier et qu'il le verrait »[22].

Et à en croire encore L'Estoile, recevant, le lendemain, les premiers présidents des parlements de Paris et de Rouen, Henri IV leur aurait dit « qu'il les avait envoyé quérir, pour leur dire qu'il avait fait tout ce qui lui était possible pour contenter Messieurs nos maistres sur le fait de sa conversion... mais que, pour cela, il n'avait entendu qu'on le forçât si avant en sa conscience pour l'astreindre à des serments étrangers et à signer et croire des badineries qu'il s'assurait que la plupart d'entre eux ne croyaient pas, comme même du Purgatoire ». Mais ce discours prêté à Henri IV est contredit par le récit du premier président de Rouen lui-même, Claude Groulart. Le roi, écrit-il, « nous représenta que, depuis que Dieu l'avait appelé à la couronne, tout son désir avait été de chercher les moyens de son salut, qu'il préférait à tous les biens du monde, et avait continuellement prié sa divine Majesté de lui en ouvrir le chemin, mais surtout depuis quelques jours, qu'il avait reconnu que ses sujets catholiques le désiraient, et qu'il s'était mis entre les mains de quelques théologiens, où il avait tant profité à conférer avec eux qu'il confessa, avoir été induit et s'être enfin résolu de faire profession de la religion catholique; et, encore qu'il eût en ses jeunes ans été nourri en profession contraire et confirmé en cette opinion, toutefois que, par la grâce du Saint-Esprit, il commençait à prendre goût aux raisons qui lui avaient été alléguées »[23].

Il n'y a rien là, on le voit, qui puisse confirmer le récit de L'Estoile. Tout au plus pourrait-on admettre, ce que d'ailleurs laisse entendre Sully, que, pendant la journée du 24, une

22. *Journal de L'Estoile*, éd. Halphen, t. VI, p. 62-63.
23. *Voyages en cour de Claude Groulart*, dans Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI, p. 560.

déclaration conçue en termes plus larges que celle rédigée la veille fut soumise au roi qui l'accepta définitivement[24].

Tout étant ainsi réglé, le dimanche, 25 juillet, « après avoir, dit-on, parlé dans son lit quelque temps au ministre La Faye, ayant sa main sur son col, et après l'avoir embrassé par deux ou trois fois », le roi, du palais de l'abbé de Saint-Denis, où il logeait, se rendit, entre 8 et 9 heures, à l'église abbatiale. Il faisait, ce jour-là, une extrême chaleur. Dans la rue jonchée de fleurs, bordée par le régiment des gardes qui contenait mal une foule immense venue de Paris, « entouré de princes et seigneurs, officiers de la couronne et de ses gentilshommes, précédé et suivi de ses gardes du corps et des Suisses, tambours battant et douze trompettes sonnant », le roi s'avançait à pied, « vêtu d'un pourpoint de satin blanc chamarré d'or et de chausses de même, bas d'attache de soie blanche et souliers blancs, et d'un manteau et chapeau noirs, celui-ci avec panache noir ».

Entrant dans l'église par le grand portail, il y pénétra « d'environ cinq ou six pieds », et se trouva devant l'archevêque de Bourges, assis en une chaire couverte de damas blanc et entouré du cardinal de Bourbon et autres prélats. « Lequel archevêque lui ayant demandé quel il était, Sa Majesté lui répondit: « Je suis le roi ! » Ledit sieur de Bourges répliqua: « Que demandez-vous ? — Je demande être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous ? — Oui, je le veux et je le désire. » Et s'agenouillant sur un carreau présenté par du Perron, le roi fit alors sa profession de foi : « Je proteste et jure, devant la face du Dieu tout puissant, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers tous, au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à ladite Eglise », profession qu'il remit à l'archevêque signée de sa main. « Lors, celui-ci se levant de sa chaire, sans ôter sa mitre, bailla l'eau bénite au roi, lui fit baiser la croix que les religieux avaient apportée et lui donna l'absolution et bénédiction. »

« Non sans grande peine pour la grande multitude et presse

24. Sully, *Œconomies royales*, p. 119.

du peuple épars en l'église jusque sur les voûtes et ouvertures des vitres », le roi fut aussitôt conduit au chœur par les évêques, où, devant l'autel, il renouvela son serment et sa protestation. Passé ensuite derrière l'autel, il se confessa à l'archevêque de Bourges, pendant qu'on chantait le *Te Deum*. Dans le chœur avait été dressé un oratoire couvert de velours cramoisi brun, semé de fleurs de lys d'or avec un dais de même velours et drap d'or. C'est là que le roi entendit la messe célébrée par l'archevêque de Bourges qui, le moment venu, lui donna la communion.

La messe achevée, le roi rentra avec le même cortège et la même pompe au palais abbatial.. Un dîner y était servi. Le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde dans la salle et « le concours fut si grand, dit un témoin, que la table pensa être renversée ».

« Après le dîner, achève la relation officielle de la cérémonie, Sa Majesté assista, d'une fervente et dévotieuse affection, à la prédication qui fut faite par mondit seigneur de Bourges, en ladite église Saint-Denis, et, icelle finie, ouït vêpres aussi dévotieusement. Et à l'issue des dites vêpres, Sa Majesté monta à cheval pour aller à Montmartre rendre grâce à Dieu en l'église dudit lieu. Au sortir d'icelle, fut fait un grand feu de joie, et, à cet exemple, ès villages de la vallée de Montmorency et ès environs dudit Montmartre. Et de là Sa Majesté retourna à Saint-Denis, avec une réjouissance de tout le peuple qui l'attendait en criant encore plus qu'auparavant : Vive le Roi ! »[25].

A ces détails officiels, ajoutons celui-ci plus intime : « Sur le soir de ce jour, raconte un contemporain, Sa Majesté s'alla baigner; dont disaient les Huguenots qu'il s'était allé laver du péché qu'il avait commis à ouïr sa belle messe »[26].

La fête était terminée, mais non calmée l'émotion suscitée par la nouvelle de la conversion du roi.

Deux anecdotes bien amusantes nous prouvent entre autres

25. *Discours des cérémonies observées à la conversion du très grand et très belliqueux prince Henri IV, roi de France et de Navarre, à la religion catholique, apostolique et romaine,* dans *Archives curieuses de l'histoire de France,* 1re série, t. XIII, p. 353 et suivantes.

26. *Journal de L'Estoile,* éd. Halphen, t. VI, p. 69.

la curiosité qui amena les jours suivants à Saint-Denis personnes des mondes les plus différents.

« Le mercredi 28 juillet, raconte L'Estoile, le roi, jouant à la paume dans Saint-Denis, ayant avisé tout plein de femmes de Paris sous la galerie, qui avaient envie de le voir et ne pouvaient à cause de ses archers, commanda auxdits archers de se retirer pour leur faire place à ce qu'elles le pussent voir à leur aise. Et alors, l'une d'elles commença à dire à l'autre : « Ma commère, est-ce là le roi dont on parle tant qu'on veut nous bailler ? — Oui, dit-elle, c'est le roi. — Il est bien plus beau que le nôtre de Paris, répondit-elle, il a le nez bien plus grand. »

« Le même jour, le duc d'Elbeuf vint trouver le roi à Saint-Denis dans le jeu de paume. Le roi, le voyant, quitta le jeu, et dit ces mots : « Il faut que j'accoste ce gros garçon ! » Et s'étant enfermé avec lui bien deux heures, le roi lui fit boire d'autant et but aussi. Puis fut avec lui jusque au Grand-Marché, où ledit d'Elbeuf prit congé de Sa Majesté »[27].

Et quelques jours après, la trêve ayant été définitivement signée pour trois mois, « dès le lendemain ou deux jours après, dit Sully, il arriva une si grande affluence de peuple, noblesse et autres gens de qualité de la Ligue à Saint-Denis, que l'on ne pouvait quasi tourner par les rues; lesquels ne pouvant quasi encore ajouter foi à ce qu'on publiait de la conversion du roi cherchaient les lieux de tous côtés dans l'église Saint-Denis et sur les chemins du logis du roi en icelle (car le roi les voulut allonger exprès pour les contenter), afin de le voir à la messe, ou pour le moins en passant pour y aller. Tous lesquels ne l'eussent pas plus tôt vu avec sa bonne mine que, depuis les plus grands jusque aux plus petits, fort peu exceptés, ils ne criassent « Vive le roi » avec acclamations, levant les mains au ciel, et une infinité, surtout les femmes, jetant des larmes de joie, et criant sans cesse: « Hé ! Dieu le bénisse et le veuille bientôt amener en faire autant dans notre église Notre-Dame », lui donnant mille louanges et priant Dieu pour sa prospérité, bonne et longue vie. Sur quoi, vous prîtes occasion de vous arrester, — rappellent à

27. *Journal de L'Estoile*, éd. HALPHEN, t. VI, p. 71-72.

Sully ses secrétaires — d'autant que vous marchiez devant le roi, pour lui dire : « Hé ! bien, Sire, que vous en semble de ce peuple que l'on disait ne vouloir pas vous accorder la qualité de roi dans l'instrument de la trêve ? Ne reconnaissez-vous pas maintenant qu'il n'y a jamais pensé, puisque si librement il vous la donne par acclamations publiques, bénédictions et larmes de joie » ; ce qui lui en causait une si grande en lui-même que quasi les larmes lui en venaient aux yeux »[28].

Pierre DE VAISSIÈRE,

conservateur-adjoint aux Archives nationales.

28. SULLY, *Œconomies royales*, p. 121-122.

LE CONCLAVE DE LÉON XIII

INSTRUCTIONS DE M. WADDINGTON AU CARDINAL GUIBERT

En classant les documents des Archives de l'archevêché de Paris, en vue de l'histoire que j'ai à écrire du cardinal Amette, j'ai trouvé dans le dossier des conclaves la pièce que voici, et qui est d'un haut intérêt. Le P. Lecanuet raconte dans *L'Eglise de France sous la troisième république* (t. II, p. 2-3) que M. Waddington, ministre des Affaires étrangères au moment de la mort de Pie IX, s'était entretenu avec le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, et lui avait confié qu'il redoutait l'élection du cardinal Bilio, des Clercs réguliers de Saint-Paul, cher à Pie IX. La lettre de M. Waddington au cardinal Guibert confirme ce que nous savions de ses préventions contre Bilio.

Elle nous apprend que le gouvernement français avait reçu du gouvernement italien l'assurance que la liberté du conclave, à Rome, serait entière.

Elle nous apprend que le gouvernement français ne renonçait pas à ce qu'il considérait comme un vieux droit, l'*exclusive*. M. Waddington rappelle que d'autres puissances catholiques l'ont exercé, notamment en 1823 et en 1831, c'est-à-dire au conclave de Léon XII et au conclave de Grégoire XVI. Le cardinal de Bonnechose avait donné à entendre qu'il avait mission d'opposer l'*exclusive* de la France au cardinal Bilio, le cas échéant; nous avons maintenant l'assurance que tel était bien le dessein du gouvernement français.

Pierre BATIFFOL.

A son Eminence Monsieur le Cardinal Archevêque de Paris, se rendant au Conclave.

MONSIEUR LE CARDINAL,

La mort de Sa Sainteté le Pape Pie IX vous appelle à Rome pour y exercer l'attribution la plus élevée de la dignité dont vous êtes revêtu. A aucune époque de notre histoire, les éventualités qui se rattachent à l'élection du chef de l'Eglise catholique n'ont été

envisagées avec indifférence, et les membres français du Sacré-Collège ont toujours témoigné, de leur côté, l'empressement le plus patriotique à connaître, sur ce sujet, les vues du gouvernement, afin d'en tenir compte au moment voulu.

Les conjonctures si délicates au milieu desquelles se réunit le Conclave qui doit élire le successeur de Sa Sainteté Pie IX, ne peuvent qu'accroître à nos yeux, l'importance des questions que le Sacré-Collège aura à résoudre, et ajouter, dans la même mesure, à l'intérêt des considérations que nous désirons vous soumettre à ce propos.

Les conditions dans lesquelles la Papauté est placée aujourd'hui, sont dues à des événements qui se sont accomplis en dehors de notre action. Lorsqu'il est rentré en possession de lui-même, après une guerre sanglante et désastreuse, notre pays n'a eu qu'à enregistrer les faits accomplis en Italie, et il a dû les prendre pour base de ses rapports avec le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. Dans cette situation, notre rôle était tout tracé : il consistait à favoriser par nos conseils et nos démarches l'application intégrale des garanties que la loi de 1871 a stipulées pour maintenir l'indépendance de la souveraineté spirituelle du Saint-Père. Ce devoir, nous l'avons rempli en toute occasion, et nous serions prêts encore aujourd'hui à renouveler nos efforts, s'il était nécessaire, soit seuls, soit de concert avec les autres puissances catholiques; mais après les assurances que nous avons reçues, et qui viennent d'être renouvelées, j'ai hâte de le dire, nous avons la conviction que la liberté du Conclave sera pleinement respectée.

Nous avons eu souvent occasion d'exprimer le vœu que le Sacré-Collège se réunisse à Rome, et qu'il soit pourvu à l'élection du futur Pape d'après les formes traditionnelles des conclaves. Ce vœu, nous le réitérons aujourd'hui. Le bien de l'Eglise et le repos des consciences nous paraissent, dans les conjonctures actuelles surtout, intimement liés à l'observation scrupuleuse de cette procédure tutélaire, et nous avons des raisons sérieuses de penser que les vues des autres puissances catholiques ne sont pas différentes des nôtres sur la nécessité de ne pas s'en écarter.

Quant au choix du Pape, à l'élection duquel vous participerez par votre libre suffrage, nous nous en rapportons pleinement à votre connaissance approfondie des véritables intérêts de l'Eglise que vous ne séparerez jamais, nous en sommes convaincus, de ceux de la France. Tout ce que nous désirons, c'est que la majorité du Sacré-Collège se sente portée vers les sujets qui, par leurs antécédents, sembleraient offrir le plus de garanties à la paix religieuse et au repos des consciences. Au milieu des luttes qui divisent et troublent la chrétienté, les peuples sont entraînés à chercher, dans la souveraineté spirituelle du Saint-Père, un pouvoir inaccessible aux passions terrestres, et appliqué à rapprocher les âmes, sur le terrain religieux, par la prudence et la modération.

Dès lors, si nous étions interrogés sur nos préférences, nous répondrions qu'elles se manifesteraient plus volontiers en faveur des cardinaux dont la nationalité échapperait à l'inconvénient de susciter, entre les grands pays chrétiens, des rivalités d'influence, et, dans le nouveau système politique de l'Europe, c'est encore la nationalité italienne qui répondrait le mieux, aujourd'hui du moins, à cette nécessité évidente. Nous estimerions également qu'après les agitations auxquelles l'Eglise a été livrée, l'apaisement est le premier besoin des esprits, et que la Cour de Rome ne doit pas faire la part trop large à une politique qui, dans son zèle pour la solution immédiate des difficultés du temps présent, ne réserverait pas suffisamment les intérêts de l'avenir. Le nouveau Pape devrait donc être choisi parmi les hommes éprouvés au contact du monde, plutôt que parmi les cardinaux engagés dans les vœux monastiques et offrant une préparation moins complète au maniement des affaires humaines.

Tel est l'ordre d'idées dans lequel nous avons été amenés à nous placer, après mûr examen, et que nous soumettons respectueusement à vôtre haute sagesse. Nous ajouterons toutefois que le gouvernement, en présence du Conclave auquel vous allez prendre part, ne croit avoir perdu aucun des privilèges qui lui ont été légués par une longue tradition historique, et dont il a été fait usage, sans contestation, par d'autres puissances qui les partagent avec nous, jusque dans les trente premières années de ce siècle, notamment en 1823 et en 1831. Ces prérogatives constituent un dépôt qu'il ne nous appartiendrait pas d'abandonner, et qui assure d'ailleurs aux intérêts de la Religion et à ceux de la France, dans des éventualités plus ou moins incertaines, des garanties dont il serait imprudent de se dessaisir aujourd'hui. Nous n'aurions d'ailleurs à les invoquer que dans le cas de nécessité absolue et pour écarter un candidat dont les tendances seraient manifestement contraires aux idées que nous nous efforçons de faire prévaloir.

Le gouvernement attacherait, en conséquence, le plus grand prix à ce que, conformément à l'usage, vous voulussiez bien, en arrivant à Rome, et avant d'entrer au Conclave, vous mettre en rapport avec l'ambasadeur de France près le Saint-Siège. Nous lui avons donné connaissance de nos vues, et nous l'invitons expressément à ne rien négliger pour en préparer la réalisation d'accord avec les cardinaux français, si, comme nous l'espérons, elles obtiennent leur assentiment.

Agréez les assurances de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Cardinal,

de votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur.

WADDINGTON.

Paris, le 10 février 1878.

BULLETIN CRITIQUE

Maxime Petit. — *Histoire générale des peuples de l'antiquité à nos jours.* — Paris, Larousse, s. d. 3 vol. in-4° de XII-388, 412 et 408 pages.

« Une vue générale de l'histoire du monde est indispensable à qui veut connaître la part contributive de chaque groupe social dans le développement de l'humanité et considérer dans leur ensemble si complexe les grandes questions contemporaines, remonter à leur origine, dégager du passé quelques leçons. » C'est ainsi que M. Maxime Petit définit, dans une brève préface, le but qu'il s'est proposé et qu'il a en somme fort heureusement réalisé avec le concours de collaborateurs, parmi lesquels il suffit de détacher les noms de MM. Diehl, Pirenne, Clément Huart, Paul Monceaux, Sylvain Lévi, Olivier Martin, Joseph Batiffol, André Baudrillart... pour fixer la haute tenue scientifique de l'ouvrage édité par la librairie Larousse avec un luxe d'illustrations remarquables qui contribueront encore à son succès.

A la différence des autres histoires générales en cours de publication, celle-ci s'adresse à un public peu initié auquel, comme nous venons de le voir, il s'agit avant tout d'expliquer les événements contemporains à la lumière du passé. L'on ne peut qu'approuver cette tentative, d'autant plus que, sauf en de rares chapitres, l'on a évité avec soin tout ce qui pourrait avoir un caractère polémique ou tendancieux. L'exposé des grandes questions qui ont dominé l'histoire du monde depuis ses origines reste objectif et impartial; le choix même des collaborateurs, qui représentent des tendances fort diverses, est le gage d'un éclectisme de bon aloi qui se propose uniquement de fixer l'état actuel de la science sur les diverses périodes de l'histoire du monde. De ce fait, d'autres que les simples amateurs pourront consulter avec fruit ces trois gros volumes où l'on trouvera une abondante bibliographie dressée en général avec le plus grand soin.

L'histoire de l'Eglise, qui doit nous retenir plus spécialement, a donné lieu à quelques bons développements parmi lesquels nous nous plaisons à signaler les lignes excellentes où M. André Baudrillart a retracé l'histoire de la papauté jusqu'à la mort de Grégoire le Grand, l'analyse si pénétrante et si vivante qu'a faite M. Diehl des querelles religieuses à Byzance ou encore les pages très vigoureuses que M. Olivier Martin a consacrées aux affaires ecclésiastiques sous Louis XIV. D'autres chapitres, comme celui qui

a trait à la lutte du sacerdoce et l'empire dont l'information retarde quelque peu et où nous avons relevé de fâcheuses erreurs matérielles, appelleraient au contraire de sérieuses réserves. Il est à regretter surtout que certaines périodes aient été un peu trop laissées dans l'ombre : il n'est pour ainsi dire pas question du rôle, pourtant si décisif à certaines heures, de la papauté à l'époque carolingienne et le nom de Nicolas Ier n'est cité que dans une brève incidente; même reproche en ce qui concerne les papes d'Avignon dont le gouvernement est à peine esquissé. Quant à la papauté contemporaine, elle semble avoir été totalement ignorée : si l'histoire religieuse de la France à la fin du XIXe siècle et au début du XXe a donné lieu à quelques développements judicieux (on a très justement rendu hommage au rôle social des démocrates catholiques qui se sont montrés les bons serviteurs de la république en même temps que de l'Eglise), on chercherait en vain un exposé d'ensemble de l'œuvre de Léon XIII, qu'il s'agisse de son attitude en face des problèmes économiques et sociaux ou de l'impulsion donnée soit aux études, soit à l'évangélisation du monde par les missions; les successeurs du grand pape de la fin du XIXe siècle ne sont même pas nommés et il peut paraître surprenant que l'on n'ait pas mentionné les efforts de Benoît XV et de Pie XI pour assurer la paix du monde au lendemain de l'horrible conflit de 1914-1918.

Une autre lacune serait également à combler : elle a trait au mouvement intellectuel catholique qui, aussi bien pour le Moyen Age que pour la période contemporaine, n'a pas la place à laquelle il aurait droit. Si les beaux volumes de Duhem sur le *Système du monde* sont indiqués dans la bibliographie, il ne semble pas que l'on en ait tiré grand parti. De même, comment a-t-on pu, parmi les historiens catholiques contemporains, oublier le nom de Mgr Duchesne qui domine tout ce mouvement ?

Nous reconnaissons toutefois bien volontiers que dans une œuvre qui réunit un aussi grand nombre de collaborateurs, il est difficile d'éviter des insuffisances de ce genre et ces quelques critiques n'atténuent en rien le jugement favorable que nous avons porté, en commençant, sur l'ensemble de l'ouvrage.

Augustin FLICHE.

Alfred GANDILHON. — *Catalogue des Actes des archevêques de Bourges antérieurs à l'an 1200.* — Paris, Champion, 1927. In-8° de CCXXIV-276 pages (Ouvrage couronné en 1924 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

Une introduction, répartie en dix chapitres et formant à elle seule presque la moitié du volume, précède l'important catalogue que vient de publier l'archiviste départemental du Cher.

M. Gandilhon s'applique d'abord à fixer la liste et la chronologie des archevêques de Bourges. Il le fait d'après les anciennes listes épiscopales, les principaux martyrologes connus, spécialement celui de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, et le *Gallia christiana*. Il aborde ensuite l'étude proprement dite des actes des archevêques. Ces actes comprennent 204 originaux, 210 copies, 39 imprimés, et 66 mentions ou analyses, soit au total 519 documents. Les personnes et établissements auxquels ils ont été adressés appartiennent la plupart à la province ecclésiastique de Bourges, d'autres aux provinces de Bordeaux, Albi, Paris, Sens et Tours.

Bien que ces actes n'aient pas tous été rédigés par l'établissement d'où ils proviennent et que l'on puisse discerner des centres de rédaction, comme le prieuré de La Chapelaude, les abbayes de Déols, de Saint-Satur, etc., M. Gandilhon estime que les archevêques de Bourges ont fini par avoir une chancellerie particulière. Il ne semble pas, toutefois, que les chanceliers de l'archevêché aient jamais travaillé à transcrire aucun diplôme. La rédaction même des documents, influencée souvent par les formulaires qui provenaient de la chancellerie pontificale et de la chancellerie royale, n'était pas toujours de leur ressort. Leur mission principale paraît avoir été de choisir les scribes, de contrôler l'esprit plutôt que la forme des actes, d'apposer le sceau archiépiscopal, enfin et surtout de délivrer les pièces et de servir de témoins dans le cas où celles-ci seraient contestées.

M. Gandilhon étudie longuement la forme diplomatique des actes dont il donne la liste. Il distingue à cet effet quatre périodes : d'Hébroin à Richard (810-969), d'Hugue à Aubry (969-1134), le pontificat de Pierre de La Châtre (1141-1171), et d'Etienne de La Chapelle à Henri de Sully (1171-1199). On aimerait trouver dans cette étude, qu'on lira avec profit, une détermination précise du style employé par nos archevêques avant le XIII[e] siècle. Mais les données chronologiques des textes sont trop peu nombreuses ou insuffisamment explicites et M. Gandilhon n'arrive qu'à une conclusion limitée : jusqu'en 1171, date qui marque la fin du pontificat de Pierre de La Châtre, et vraisemblablement jusqu'en l'an 1200, les archevêques de Bourges ont usé de styles différents, de ceux-là mêmes qu'employaient les établissements où leurs diplômes étaient mis en forme. Il convient d'ailleurs de noter que, à l'exemple des rois de France, ces archevêques ne se contentaient pas de faire rédiger des actes à leur nom : ils apposaient parfois les signes de validation dont ils se servaient pour leur usage personnel sur les diplômes de leurs prédécesseurs ou sur des chartes privées. Vingt documents du catalogue sont ainsi de simples chartes confirmatives.

Le dernier chapitre de l'introduction est consacré à l'exposé de la méthode suivie pour l'établissement du catalogue lui-même. Cette méthode s'inspire — et l'on ne saurait se mettre à meilleure

école — de celle qui a été formulée par M. Maurice Prou dans son *Recueil des Actes de Philippe Ier* (Introduction, p. CCXLII-CCXLVI). Les actes sont répartis en trois groupes : actes authentiques, actes faux ou douteux, actes étrangers à la chancellerie de Bourges. Dans chaque groupe, on a suivi l'ordre chronologique. En tête de chaque acte, la date est donnée sous une double forme : celle qui paraît devoir être adoptée comme définitive et celle que reproduisent les documents. Une analyse, réduite au strict minimum et dans laquelle on s'est efforcé de mettre toujours en lumière le rôle de l'archevêque, vient à la suite de la date. Après l'analyse, l'indication des sources manuscrites, des imprimés qui contiennent les actes, des ouvrages enfin où ces mêmes actes se trouvent analysés ou mentionnés. Une table alphabétique des noms propres de lieux et de personnes cités dans les analyses est annexée au catalogue.

L'ouvrage que M. Gandilhon offre au public, agrémenté de neuf planches phototypiques hors texte, est le résultat de longues et minutieuses recherches. Qu'un volume aussi abondant ne soit pas absolument parfait, nul ne s'en étonnera. Peut-être regrettera-t-on certains passages rédigés de façon qui paraît hâtive. On a noté plus haut que les actes des archevêques de Bourges comprennent 204 originaux[1], 210 copies, 39 imprimés et 66 mentions ou analyses, soit un total de 519 documents. Le lecteur qui se reportera au texte de M. Gandilhon remarquera que ces chiffres, assez péniblement obtenus en tenant compte des additions et des corrections indiquées (p. 227-235), diffèrent de ceux que donne l'auteur dans l'Introduction[2]. Cette hâte se fait sentir également dans la manière dont certains noms propres ont été traités. On sait combien il est parfois difficile de donner des noms de personnes et de lieux une traduction satisfaisante. Plusieurs d'entre eux n'en ont pas moins des équivalents français connus. Pourquoi, dès lors, n'avoir pas francisé *Remigius, Apollinaris* (Introd., XIII), *Amelius* (Catal., 46, 51)[3], *Fenis* (Catal., 223). Pourquoi écrire *Bonnez* au lieu de *Bommiers* (Catal., 398), ou continuer à traduire *Losetum* par *Lois* (Catal., 256 et 266), quand la forme *Loye* est seule en usage dans notre géographie locale ? Enfin, lorsque une traduction satisfaisante a été trouvée, pourquoi ne pas s'y tenir fermement ? Il est fâcheux qu'*Aimericus* donne lieu tantôt à *Emeric* (Catal., 309), tantôt à *Aimeri* (Catal., 333, 390, 506) et qu'un même évêque d'Angoulême s'appelle une fois *Giraud* (Introd., CLXXIII), et d'autres fois *Gérard* (Catal., 106 et p. 283).

Autre grief. Au sujet de l'indication des sources, M. Gandilhon s'excuse lui-même de n'avoir pas toujours classé suivant leur excel-

1. 204 au lieu de 205. On peut estimer en effet qu'il n'y a plus lieu de faire état de l'original de l'acte analysé sous le n° 269, original qui, existant encore en 1895, a été perdu depuis.
2. Chapitre II, § 1er, et note afférente à ce paragraphe.
3. Ces chiffres renvoient aux numéros du catalogue.

lence les copies utiles à l'établissement du texte, en faisant observer qu'il n'entrait nullement dans son plan de publier *in extenso* les documents analysés, et qu'il n'y avait pas lieu en conséquence de procéder à une comparaison sévère de leurs copies. J'ajouterai deux remarques. La discussion des dates n'est peut-être pas toujours poussée aussi loin qu'il conviendrait. Prenons, par exemple, la charte concernant l'accord intervenu entre les religieux de Saint-Denis de Reuilly et les moines de Chezal-Benoit au sujet des dîmes de Gouers. Elle est datée : *A. 1117, 5 Kal. april., in camera abbatis Sanctæ Mariae Exoldunensis*[4]. « Cet acte, dit M. Gandilhon, a été placé en 1116 par M. Deshoulières et en 1118 par E. Hubert. Ces dates sont fausses toutes les deux, la première, comme provenant d'une fausse lecture — le texte porte en effet 1117 et non 1116 —, la seconde, d'une interprétation erronée. Pâques étant tombé, en 1117, le 25 mars, le document, qui est du 28 mars, ne saurait être attribué à 1118. » M. Gandilhon n'a oublié qu'une chose, c'est que, si Pâques est tombé en 1117 le 25 mars, il est tombé en 1118 le 14 avril, de sorte que l'année 1117 (a. s.) a comporté en fait deux *5 kal. april.*, soit un 28 mars 1117 et un 28 mars 1118. Aussi bien, si l'on ne peut dire que M. Hubert ait attaché à l'acte en question une date fausse, il est évident que M. Gandilhon se trompe en reprenant là-dessus son collègue de l'Indre.

La seconde remarque concerne les analyses. Certaines d'entre elles pèchent par défaut de précision. Au n° 98, l'auteur écrit que Léger remet les religieux de Chezal-Benoit en possession de l'église Saint-Cyr d'Issoudun, acquise par simonie... Or, à la date indiquée, l'archevêque de Bourges se borne à décharger les religieux de Chezal-Benoit de la rente de cinq sous et de la coutume d'une demi-livre d'encens qu'ils devaient payer annuellement aux chanoines de Saint-Cyr pour l'église de Chezal-Benoit. — Aubry, dit-on au n° 138, autorise l'abbé Littéric et les religieux de Notre-Dame d'Issoudun à transférer leur monastère sur les bords de la Théols à l'endroit où se trouve l'église Saint-Denys. En réalité, l'autorisation de transférer à Saint-Denys-lés-Issoudun l'abbaye Notre-Dame est antérieure au 1er août 1137. L'archevêque de Bourges confirme seulement à cette date (après le 31 juillet) les donations faites à l'abbaye par Raoul II, seigneur d'Issoudun, et par Ebroin du Soulier.

Regrettons enfin que le coût actuel des travaux d'impression n'ait pas permis de faire passer dans les analyses tous les noms propres de personnes et de lieux des textes étudiés. Exactement et intégralement reproduites, les listes latines de témoins qui paraissent souvent à la fin des actes antérieurs au XIIIe siècle, eussent fourni des renseignements précieux, permis des rapprochements suggestifs et multiplié ainsi de façon presque indéfinie la valeur pratique du catalogue.

4. Catalogue, n° 94 *bis*.

Au total, et en dépit des imperfections qui viennent d'être signalées, l'ouvrage de M. Gandilhon est excellent. Les travaux de cette nature, nombreux en Allemagne, étant fort rares en France, il pourra servir de modèle et d'exemple. Souhaitons la continuation de ce répertoire.

A. Huchet.

Jean Rivière. — *Le problème de l'Eglise et de l'Etat au temps de Philippe le Bel. Etude de théologie positive.* — Louvain, rue de Namur, 40. Paris, Champion, 1926. In-8° de XIV-499 pages (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 8).

L'auteur de ce savant travail appartient à la pléiade d'érudits ecclésiastiques, théologiens, canonistes, historiens, que groupe la Faculté de théologie catholique de Strasbourg et qui représentent si dignement en Alsace la science française. Connu lui-même pour une série de travaux dogmatiques ou historiques très justement appréciés, il apporte aujourd'hui une contribution fort intéressante à l'histoire d'un des plus retentissants conflits qui aient au cours des siècles opposé l'Eglise et l'Etat, celui qui mit aux prises Philippe le Bel, roi de France, avec le pape Boniface VIII.

Comme l'indique le sous-titre, M. l'abbé Rivière s'est proposé avant tout d'étudier la portée théologique du conflit. « En eux-mêmes, écrit-il dans son introduction (p. VII), les actes du pape et du roi pourraient peut-être ne signifier qu'une collision d'intérêts. Grâce au commencement de la polémique doctrinale qui les accompagne, on aperçoit mieux qu'ils soulevaient, devant la réflexion des théologiens comme devant l'activité des gouvernants, le vaste problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat. »

En délimitant ainsi l'objet de ses recherches, l'auteur a répondu par avance à une objection que l'on ne manquera pas de faire à son livre et qui vise surtout les premiers chapitres. Ceux-ci constituent une introduction historique qui s'étend sur plus de soixante pages et qui, faite presque uniquement à l'aide d'ouvrages de seconde main, manque totalement d'originalité et n'éclaircit pas les questions encore actuellement pendantes. Quel a été dans le conflit le rôle personnel du roi dont la physionomie complexe et mystérieuse est si difficile à saisir, quelles influences se sont exercées sur lui, à qui faut-il attribuer la responsabilité des graves décisions qui ont fait évoluer la querelle et lui ont imprimé, en certaines heures tragiques, cette vive allure, cette précipitation irréparable, origine de retentissantes catastrophes ? Boniface VIII lui aussi n'a-t-il pas prêté l'oreille aux avis de certaines personnes de son entourage et subi le choc d'événements étrangers à la France ? Autant de problèmes que, délibérément sans doute, M. Rivière ne s'est pas posé, parce qu'historiques et en dehors du domaine qui

est le sien. Peut-être a-t-il poussé trop loin ce scrupule et il nous semble que son travail, tout en étant d'ordre strictement théologique, eût gagné encore en intérêt, s'il avait été conçu sous une forme un peu moins abstraite. Ce qui pouvait être particulièrement intéressant, à notre avis, dans une étude de ce genre, c'était d'indiquer avec toute la précision possible le contre-coup des événements sur l'éclosion des doctrines qui, tout en étant conformes à la tradition de l'Eglise ou de la royauté capétienne, ont revêtu, sous l'impulsion des circonstances, telle ou telle forme spéciale. Du même coup, on aurait mieux saisi l'apport personnel des différents écrivains qui sont passés en revue et mieux délimité ce qui, chez chacun d'eux, est vraiment nouveau et original.

Au lieu de ce plan historique, qui eût étroitement mêlé, en suivant la chronologie, les idées et les faits, M. Rivière, après avoir résumé, d'une façon qui n'est pas toujours très complète, « la doctrine des deux pouvoirs au Moyen Age », a préféré dans les deux premiers chapitres intitulés *Positions doctrinales de Boniface VIII* et *Positions doctrinales de la cour de France,* déblayer en quelque sorte les actes du conflit, après quoi il affronte ce qu'il appelle « la mêlée théologique ». Il énumère tout d'abord, en essayant ici de marquer les étapes chronologiques de la polémique, les différentes œuvres qui ont vu le jour au début du XIV^e^ siècle, distinguant d'abord celles qui se groupent autour de la bulle *Clericis laicos,* puis celles qui ont trait au grand débat et qui sont classées en traités des « publicistes du premier jour » et « œuvres de synthèse doctrinale »; enfin, deux séries annexes, constituées par les commentaires de la bulle *Unam sanctam* et les écrits des impérialistes allemands, tels que la *Determinatio compendiosa de jurisdictione imperit* qui est peut-être de Toloméo de Lucques et la *Monarchia* de Dante. Dans le chapitre suivant, l'auteur étudie sous ce titre « Dossier de la controverse » les arguments qui ont été opposés les uns aux autres et qu'il classe en arguments d'Ecriture sainte, arguments de tradition et arguments de raison, c'est-à-dire provenant de la dialectique. Après avoir ainsi dégagé les caractères généraux du conflit, il analyse les plus importantes des œuvres énumérées au chapitre III, celles de Gilles de Rome et de Jacques de Viterbe du côté des théologiens pontificaux, le *Dialogue entre un clerc et un chevalier* et le traité *Rex pacificus* qui représentent la tendance des juristes régaliens, enfin plusieurs œuvres françaises et allemandes qui acheminent vers une *via media,* c'est-à-dire une sorte de compromis entre les deux thèses pontificale et royale. Un dernier chapitre est consacré à l'étude des projets de réforme qui se sont fait jour au lendemain de la querelle.

Chacun de ces divers chapitres est très nourri de faits et d'observations judicieuses. L'auteur sait utiliser tous les ouvrages de seconde main qui ont paru sur la question; il se montre très familier avec ses sources et il sait en extraire l'essentiel, en accompagnant son exposé de citations bien choisies dont on souhaiterait avoir

toujours une traduction; chaque dissertation constitue un bon chapitre d'histoire littéraire, et il n'est pas douteux qu'en mettant à la portée de tous une série de traités qui ne sont pas toujours facilement accessibles, en dégageant leur substance, M. Rivière a rendu un réel service dont on ne peut manquer de lui savoir gré.

La méthode suivie nous paraît moins satisfaisante et l'éminent théologien qu'est M. Rivière nous permettra de faire remarquer, sans y mettre la moindre amertume et sans vouloir diminuer les réels mérites que nous nous sommes plu à signaler dans son ouvrage, qu'elle n'est pas suffisamment historique. Nous avons déjà regretté que la querelle de Boniface VIII et de Philippe le Bel disparût un peu trop, alors qu'elle a été l'occasion des controverses qui remplissent le volume. On peut également reprocher à l'auteur d'avoir éliminé le problème des sources en groupant dans un chapitre d'ensemble les arguments utilisés au cours des polémiques. Un tel chapitre aurait dû, à notre sens, venir en conclusion, non en introduction, et combien eût-il été plus intéressant, pour chaque écrivain, de nous donner le catalogue précis de ses sources ou tout au moins de déterminer avec précision celles qu'il a utilisées pour la première fois, de chercher comment il les a interprétées et comment il en a parfois faussé le sens à l'aide de raisonnements frauduleux ou de versions contestables des événements, de montrer aussi — et c'est là ce qui manque trop souvent dans le volume — quels emprunts il a faits à ses prédécesseurs immédiats ou lointains, copieusement pillés par lui et adaptés aux nécessités du moment.

Si M. Rivière avait fait ce travail, quitte à se limiter chronologiquement, son livre aurait été beaucoup plus vivant et peut-être aussi l'appréciation d'ensemble qu'il porte sur la controverse aurait-elle été plus nuancée. N'est-il pas amené, en effet, à exagérer la nouveauté des points de vue exprimés ? « Jusque-là, écrit-il au début de sa conclusion, si l'accord des deux puissances fut loin d'être toujours parfait, rien n'avait encore sérieusement troublé la notion théorique de leurs rapports mutuels dans le système du monde chrétien. Non qu'il n'y eût, au Moyen Age, bien des germes de dissidence, mais ou bien l'occasion leur manqua de lever en frondaisons doctrinales, ou bien ils s'épuisèrent en pousses fragiles qui n'eurent pas la force de durer. L'impression demeure, au total, que, dans cette période, remarquable d'ailleurs par une si grande activité spéculative, le problème des deux puissances ne se posait pour ainsi dire encore pas. »

Nous ne saurions, pour notre part, souscrire à cette dernière affirmation et nous aurons bientôt l'occasion de prouver que le problème s'est au contraire posé dès le lendemain de la déposition de Henri IV par Grégoire VII, source de toute une série de controverses qui se sont perpétuées longtemps et constituent en somme le prototype de celles qui ont été étudiées par M. Rivière. Bien des arguments qu'il a rencontrés se trouvent déjà sous la plume des

théologiens pontificaux de la fin du XI[e] siècle ou des juristes de Henri IV, tout pénétrés de ce droit romain dont M. Rivière n'a pas vu le rôle fondamental dans la formation de ce qu'il appelle la théorie régalienne. Ce qui est nouveau au début du XIV[e] siècle, ce n'est pas la « notion théorique » des rapports de l'Eglise et de l'Etat, c'est la forme particulière qu'elle revêt sous la pression des circonstances dont le rôle apparaît, de ce chef, comme tout à fait fondamental.

Augustin FLICHE.

P. Maximin PIETTE. — *La réaction de John Wesley dans l'évolution du Protestantisme.* 2[e] édition, revue et augmentée. — Paris, Picard, 1927. In-8° de XXXVI-686 pages. Prix : 30 francs.

Ce qui attire avant tout l'attention, dans ce volumineux ouvrage, c'est le titre, qui n'est pas sans causer quelque surprise. Nous ne sommes pas habitués, en France, à donner au mot réaction le sens que le P. Piette lui donne. Il prend ce mot au sens qu'on lui attache en chimie. Une réaction chimique, c'est l'ensemble des modifications produites dans un milieu donné par l'introduction d'un corps étranger. La réaction de John Wesley, ce sera donc l'ensemble des changements provoqués au sein du protestantisme par les initiatives de ce personnage, au caractère vigoureux et légèrement excentrique.

Nous dirions plutôt : le mouvement wesleyen, ou le rôle de John Wesley... Mais ceci n'est qu'une querelle de mots, qui n'aurait pas grande importance si l'auteur n'employait cette expression avec une fréquence exagérée. Il parle de la réaction anabaptiste, de la réaction nationaliste — c'est le schisme d'Henri VIII, qu'il appelle ainsi — de la réaction calviniste, etc.

Cela nous amène du reste à une critique plus sérieuse. Le livre du P. Piette déroute complètement le lecteur, en ce qu'il s'attend à y trouver tout de suite un récit de la vie et des œuvres de John Wesley. Pas du tout, il ne sera question de Wesley que dans la troisième partie de l'ouvrage. L'auteur consacre d'abord 287 pages à nous parler 1° de l'évolution du protestantisme avant le XVIII[e] siècle; 2° du protestantisme au XVIII[e] siècle. Il y a là un manque d'ordonnance et de proportions assez choquant.

La première partie ne nous donne, en 147 pages, qu'un aperçu forcément sommaire de l'immense sujet qu'elle traite. C'est trop ou trop peu. Si l'on prétend résumer l'histoire du luthéranisme, du zwinglianisme, du calvinisme, de toutes les sectes dissidentes, c'est évidemment très insuffisant, d'autant plus qu'une partie de l'espace dont on dispose est occupé par des notes bibliographiques à la fois longues et incomplètes. Mais si l'on a l'intention de situer rapidement le wesleyanisme dans l'ensemble de l'évolution pro-

testante, il semble que de si vastes développements n'étaient pas nécessaires.

Les synthèses que cette première partie nous donne sont au surplus bien sujettes à caution. Elles n'accusent pas les lignes dominantes. Elles empâtent les faits principaux dans une foule de détails inutiles ou de réflexions peu originales. Pour donner un exemple: on nous expose la « réaction anabaptiste », comme s'opposant à l'action de Luther et de Zwingle, mais on néglige de nous dire que l'anabaptisme provoqua, de la part de Luther, une « réaction » qui transforma la religion de liberté évangélique qu'il avait voulu créer en une religion d'autorité, exigeante et persécutrice, en une religion d'Etat.

Autre exemple : on compte « trois grandes réactions, au sein du protestantisme, avant le XVIII[e] siècle », savoir la réaction anabaptiste, la réaction nationaliste, la réaction calviniste, et l'on néglige, comme insignifiante, la « réaction » rationaliste des sociniens, et la réaction piétiste de Philippe-Jacques Spener.

Hâtons-nous de dire que la mauvaise impression éprouvée, pendant la lecture de la première partie de l'ouvrage, et mal dissipée, pendant la seconde, s'atténue dans une large mesure, quand on arrive à la troisième.

L'auteur est là dans son élément. Il possède maintenant son sujet à la perfection. Son exposé, jusque-là bien superficiel, s'étoffe et s'enrichit. Une fois qu'on a franchi les pages où le P. Piette, oubliant qu'il fait de l'histoire et non du reportage de journal, nous raconte la visite qu'il fit, en 1922, au tombeau de Wesley, on se trouve au beau milieu de ce que l'on venait demander au livre, sur la foi de son titre.

La figure de John Wesley apparaît, au foyer familial d'abord, sous la garde d'une mère qui est une maîtresse femme et une chrétienne d'élite, auprès d'un père, que ses fonctions de curé anglican d'Epworth, au comté de Lincoln, mettent aux prises avec une population rude et passablement anticléricale.

Nous suivons avec intérêt le jeune Wesley — treizième enfant d'une famille qui en comptait dix-neuf — dans ses premières études à la maison, puis à Londres et à Oxford, et dans ses premières expériences religieuses. Il a appris de sa pieuse mère la grande utilité de la méditation quotidienne. Il sera toute sa vie un méditatif. L'Imitation de Jésus-Christ lui a révélé l'importance de la vie intérieure. Son plus jeune frère Charles Wesley prendra l'initiative de grouper quelques étudiants, dont John, déjà parvenu au grade de fellow à Oxford, acceptera la direction. Tel sera le noyau du « réveil » wesleyen. John Wesley prend au sérieux la vie chrétienne. Il réagit puissamment contre la routine anglicane. Il prêche la communion fréquente. Il préconise un règlement de vie, « une méthode » pour parvenir à la sainteté. Un plaisant appelle le petit groupe qui se réunit autour de lui « les méthodistes ». Le nom reste et les disciples de Wesley se parent de ce sobriquet, comme

d'un éloge. Le mot « jésuite » a, on le sait, une origine toute semblable.

Mais la méthode de Wesley s'inspire des influences que lui-même a subies en cours de route. Il a rencontré, pendant un voyage en Amérique, comme missionnaire, des disciples du comte Zinzendorf, le fondateur des Herrnhutes, ou frères Moraves. Leur assurance en face de la mort le frappe. Il constate qu'il n'a pas encore la foi. Il leur demande leur secret. Il croit avoir compris. Le grand jour est pour lui, le 24 mai 1738 — il avait alors 35 ans, moins quelques jours.

« Je sentis, écrit-il, que mon cœur s'échauffait étrangement; que je mettais ma confiance dans le Christ et dans le Christ seul pour mon salut. Et une assurance me fut donnée qu'Il avait enlevé *mes* péchés, oui, *les miens*, et qu'Il *m*'avait sauvé de la loi du péché et de la mort. » Ainsi, la grande découverte de Wesley, c'est la *certitude personnelle du salut*. On aurait pu dire que Luther avait fait la même découverte deux siècles auparavant et montrer pourquoi cette trouvaille était demeurée stérile.

Au fond, Wesley n'est aucunement original. Il a senti avec force la joie qu'il y a de se sentir en paix avec Dieu, et uni à Jésus. Cette joie, il a su, mieux que Luther, la faire partager, à force de conviction, de chaleur persuasive, de zèle apostolique. Il a été surtout un grand convertisseur. L'Eglise anglicane, qui l'admire aujourd'hui, le chassa équivalemment de son sein, en son temps, l'obligea à s'adresser directement au peuple, à prêcher en plein air, à se faire évêque même, pour ordonner des missionnaires pour l'Amérique. Le mouvement créé par lui, après sa rupture avec l'Eglise établie, avec les Herrnhutes, ses maîtres, avec Whitefield, l'un de ses premiers disciples, mais trop imbu des doctrines calvinistes, se ramène en définitive à la recherche de cette secousse salutaire, éprouvée par Wesley, le 24 mai 1738, et qu'il avait appelée sa « conversion ».

Cette secousse se nomme, dans la théologie wesleyenne, la seconde naissance — ou le « retour à la vie » — en anglais : *revival*. John Wesley était un maître dans l'art de toucher les cœurs et de provoquer le « revival ». On ne peut qu'admirer la puissance d'action, la générosité apostolique, la persévérance d'un homme qui, pendant les cinquante-trois dernières années de sa vie — de 1738 à 1791 — a parcouru, sans sortir des îles Britanniques, plus de 360.000 kilomètres et donné environ 52.400 sermons !

John Wesley est considéré comme un « saint » dans l'Eglise anglicane et le cardinal Newmann l'appelait « une ombre de saint catholique ».

Remercions le P. Piette de nous avoir raconté cette vie, en un livre qui présente, malgré les défauts que nous avons signalés et en dépit de quelques faiblesses de style, un puissant intérêt, une documentation riche et sûre, une matière abondante pour d'utiles réflexions.

L. CRISTIANI.

Georges GIRARD. — *Mémoires du curé de Versailles, François Hébert (1686-1704)*, publiés avec une introduction. Préface de Henri BREMOND. — Paris, Les Editions de France, 1926. In-8° de XXVIII-330 pages.

François Hébert naquit à Tours, le 13 septembre 1651. Il était fils de Marthe Marchand et d'André Hébert, maître serrurier, puis banquier, à Paris[1]. Il entra dans la congrégation de Saint-Lazare, prit part à des missions dans les paroisses de campagne, enseigna la théologie au séminaire de Sens, fut supérieur du séminaire d'Arras, puis curé de Versailles en 1686, et enfin, par le crédit du cardinal de Noailles, fut nommé évêque d'Agen à la Noël de 1703. Bien qu'il fût loin d'être janséniste, il approuva la conduite de l'archevêque de Paris[2] après la condamnation des *Réflexions morales* de Quesnel, et, comme lui, appela de la bulle *Unigenitus;* toutefois, il finit par abandonner son appel et mourut peu après à Paris, le 21 août 1728.

Saint-Simon parle de lui avec éloge, et Ledieu, faisant sans doute écho à l'opinion de Bossuet, dit de Fr. Hébert qu'il était « le prêtre peut-être le plus capable de la congrégation de la Mission »[3].

Retiré dans son diocèse, Fr. Hébert entreprit, en 1710, de raconter les faits dont il avait été le témoin ou qu'il avait appris de bonne source durant son séjour à Versailles, alors que ses fonctions le mettaient en rapport avec les personnages les plus en vue de son temps. Ses Mémoires furent communiqués à La Beaumelle, qui les utilisa pour les travaux qu'il a consacrés à M^me^ de Maintenon; mais ils ne nous sont point parvenus dans leur entier.

M. Georges Girard a eu l'excellente pensée de mettre au jour ce qui nous en reste, et par là il a mérité la reconnaissance des historiens, car c'est un document des plus intéressants et des plus dignes de confiance. M. Hébert était un homme instruit[4], d'esprit modéré et de caractère assez indépendant pour n'agir que suivant sa conscience et pour se refuser même à céder aux désirs de la toute-puissante M^me^ de Maintenon : il a les qualités d'un témoin au-dessus de tout soupçon.

Soit qu'il rapporte des faits ignorés jusqu'ici, soit qu'il confirme

1. Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, 1500, fol. 69.

2. Il avait pris la défense de ce prélat dans une *Lettre à Mgrs les évêques de Luçon et de La Rochelle*, 1711, in-12, et dans une *Lettre à M. le comte de Pontchartrain*, en 1712.

3. *Journal*, au 27 août 1703.

4. Il a publié une version de plusieurs traités de Tertullien, Paris, 1683, in-12; des *Prônes pour tous les dimanches de l'année*, Paris, 1725, 4 vol. in-12, etc. On peut voir aussi une longue lettre de lui au Pape dans les *Epistolae ad Clementem papam XI, pro promovenda beatificatione et canonizatione V. servi Dei Vincentii a Paulo*, Rome, 1709, in-fol., p. 29 à 36.

ce que d'autres avaient déjà révélé, sa parole entraîne la conviction. Comme il est naturel, c'est lorsqu'il traite des matières ecclésiastiques, que cet homme d'église est le plus intéressant. Sur la répression du jansénisme, sur la conduite de l'épiscopat à l'égard des nouveaux catholiques, sur l'assemblée du clergé de 1700, sur le *Problème* et le *Cas de conscience,* son témoignage ne saurait être négligé; mais c'est au sujet de la querelle du quiétisme qu'il est de tout premier ordre.

M. Hébert était ami à la fois de Fénelon et de Bossuet, qui l'estimait assez pour lui dicter ses dernières volontés. Très réservé dans les matières de spiritualité, il avait vainement dissuadé Fénelon d'écrire les *Maximes des saints;* il se montre sévère pour Mme Guyon et pour le P. La Combe; mais il garde malgré tout son estime pour l'archevêque de Cambrai, dont il se trouve, sans l'avoir cherché, avoir fait l'apologie. On comprend, après cela, la satisfaction avec laquelle M. Henri Bremond a présenté au public le livre de M. Girard.

Laissons de côté, bien entendu, la doctrine des *Maximes des saints,* et ne parlons que de la conduite de Fénelon au cours de la polémique soulevée par ce malheureux livre.

On reproche à M. de Cambrai des manières tortueuses et un manque de franchise. Or, M. Hébert, qui le connaissait bien, puisqu'il avait été son directeur de conscience, écrit à ce propos : « Je n'ai guère vu de personnes pour agir avec une plus grande simplicité chrétienne » (p. 231).

Un autre grief contre Fénelon, c'est l'entêtement avec lequel il s'est refusé à conférer de son livre avec Bossuet. Fr. Hébert nous donne les motifs de cette répugnance, et nous apprend qu'il avait amené, moyennant certaines conditions, Fénelon à accepter la présence de M. de Meaux dans les conférences où l'on examinait l'ouvrage incriminé, et que, si cette bonne volonté est demeurée sans effet, c'est que tout à coup Fénelon, chassé de la cour, dut regagner son diocèse (p. 271 à 275).

Lorsque l'archevêque de Cambrai disait que Pirot, syndic de la Faculté de théologie, à qui il avait soumis son manuscrit, avait déclaré que cet ouvrage était « tout d'or » : Vaine excuse, s'écriait-on; c'est le langage d'un coupable qui, par tous les moyens, cherche à pallier sa faute ! Et cela, avec d'autant plus de raison, semblait-il, que Pirot niait ce propos. Cependant, voici ce que dit à ce sujet M. Hébert : « Si ce docteur a oublié dans la suite en avoir parlé à d'autres personnes en ces termes, comme en effet il a nié l'avoir dit, pour moi je suis obligé de rendre témoignage à la vérité, car il me tint ce langage et m'en parla dans ces propres termes. Un défaut de mémoire est excusable, mais un manque de bonne foi ne peut se pardonner... » (p. 252).

L'erreur la plus grave qui ait été reprise dans les *Maximes des saints,* c'est, au jugement de Bossuet, le « trouble involontaire » attribué à Jésus-Christ dans la Passion. Jusqu'à son dernier jour,

Fénelon a protesté que le mot « involontaire » n'était pas de lui, mais on ne l'en croyait pas. Sur ce point, Hébert rapporte l'entretien qu'il eut avec le duc de Chevreuse, chargé, en l'absence de l'auteur, de veiller à l'impression du livre : « Il n'eut rien de plus fort à me répliquer que l'autorité de M. Pirot. — M. de Cambrai, me dit-il, a mis dans son original « trouble volontaire », et vous voyez qu'il a été effacé, et qu'on y a substitué le terme d' « involontaire », qui est de la propre main de ce docteur. » Et le duc ayant plus de confiance en Pirot qu'en Hébert, l' « involontaire » passa dans le texte imprimé (p. 259).

Lorsque, sur un point de fait, Bossuet et Fénelon étaient en désaccord, on croyait M. de Meaux sur parole, et on soupçonnait de mensonge son adversaire. C'est ce qui est arrivé, en particulier, pour le sacre de l'archevêque de Cambrai. Bossuet soutient que c'est Fénelon qui l'a prié d'être son consécrateur. Là-dessus écoutons M. Hébert : « Dès que ses bulles furent arrivées de Rome, il (*Fénelon*) se fit sacrer dans l'église de la maison de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr. M. l'évêque de Chartres, dans le diocèse duquel cette maison est située, crut que c'était à lui d'en faire la cérémonie. M. l'évêque de Meaux, comme ancien ami de M. de Fénelon, désira la faire. Il s'y offrit. Le nouveau prélat ne put s'en défendre et pria l'évêque diocésain de l'approuver. Il le fit avec quelque peine, et ne s'y trouva pas, quoique lié avec lui depuis un temps infini d'une très étroite amitié. Voilà comment la chose se passa, ce qui est bien éloigné de ce qu'a dit et écrit M. de Meaux dans la chaleur des contentions qu'il eut depuis avec le nouvel archevêque » (p. 240).

Fénelon une fois condamné, Bossuet se plaint de ce que M. de Cambrai lui impute à tort d'avoir dit qu'il ne se soumettrait jamais. Ecoutons encore M. Hébert : « M. l'évêque de Meaux en triomphait. Il lui échappa de dire en présence de quelques personnes ce qu'il avait dit assez souvent pendant tout le temps que durèrent les contestations entre lui et cet archevêque : qu'il était persuadé que, quelque protestation qu'il fît d'avoir une parfaite soumission au Saint-Siège dès que le Pape aurait prononcé, il ne se soumettrait jamais. Je lui avais moi-même entendu tenir pareil discours dans une visite qu'il me rendit et dans laquelle, répondant à ce qu'il me disait, je l'assurai qu'il verrait le contraire de ce qu'il pensait, et que je connaissais assez à fond Mgr l'archevêque de Cambrai pour n'être pas convaincu de sa droiture et de la fidélité qu'il aurait à tenir une parole qu'il avait si solennellement, si souvent, si publiquement donnée à toute l'Eglise » (p. 293).

On pourrait relever dans les ***Mémoires du Curé de Versailles***, d'autres traits à l'avantage de l'auteur des *Maximes des saints*; ceux-là suffisent pour qu'en présence de ces témoignages d'un honnête homme, exempt de passion et plein d'admiration pour les deux adversaires, on y regarde à deux fois avant de révoquer en doute la sincérité de Fénelon.

Ch. URBAIN.

Abbé Jean JACQUART. — *Un témoin de la vie littéraire et mondaine au XVIII^e siècle. L'abbé Trublet, critique et moraliste (1697-1770), d'après des documents inédits.* — Paris, A. Picard, 1926. In-8° de XIII-453 pages, portraits.

— *Un journal de la vie littéraire au XVIII^e siècle. La correspondance de l'abbé Trublet.* Documents inédits sur Voltaire, La Beaumelle, Malesherbes, Fontenelle, M^me^ Geoffrin, La Condamine, etc., avec une Introduction et des notes explicatives. — Paris, A. Picard, 1926. In-8° de XIX-164 pages, fac-similé.

M. l'abbé Jacquart, ayant été à même de consulter une cinquantaine de lettres inédites de l'abbé Trublet et son journal également inédit, a eu grand raison d'étudier sur nouveaux frais cette estimable physionomie dont la satire de Voltaire a seule perpétué le souvenir. Il en a fait l'objet d'une très bonne thèse de doctorat ès lettres. A divers égards, le malouin Nicolas Trublet est un précurseur de la pensée moderne. Il a inauguré la critique impartiale et polie, il l'a substituée au pamphlet et à l'épigramme littéraires. « La critique est aisée, la critique est odieuse, a-t-il écrit de celle de son temps, et cela par la même raison, parce qu'elle ne s'attache ordinairement qu'à relever les défauts. » Il a formulé une sentence qui révèle chez lui l'intuition de procédés aujourd'hui courants : « Les meilleures choses qu'on puisse dire aux hommes sont peut-être déjà écrites, mais on ne les cherche point où elles sont, on ne lit que les livres nouveaux. Il n'y a donc point d'autre moyen pour faire lire les bonnes choses que de les récrire et les mettre dans des livres nouveaux. » Ce juge équitable, ce vulgarisateur avisé a des qualités d'historien. Il aime le document, les « minuties », il a le respect des sources : « Je suis assez connu pour sincère, dit-il, pour vrai, pour exact jusqu'au scrupule, jusque dans les plus petites choses, et je n'en rougis point. » Il en eût rougi s'il s'était asservi au goût superficiel des salons qu'il fréquentait.

Il a compris que la seule langue qui répondît à de pareilles aptitudes était la prose. Il a rabaissé la poésie, sans doute parce qu'il voyait autour de lui plier à ses règles des sujets rebelles, contrainte dont il ne résultait qu'une insipide versification. Son esprit est pénétrant et sa plume finement aiguisée. Ses *Essais* sont héritiers des *Maximes* et des *Caractères*. Il sait décocher le trait, il s'y complaît. « On espère avec plaisir, remarque-t-il. On obtient avec transport. On possède avec indifférence, souvent même avec dégoût. Cependant, on perd avec douleur et même avec désespoir. » Et ceci : « Plus on vit dans le monde, moins on y sent les vices et mieux on y sent les ridicules. » Ce désabusé ne recule pas devant les « rosseries » : « Plusieurs grands poètes ne paraissent pas

même gens d'esprit hors de leurs ouvrages. C'est peut-être là une des raisons qui a fait croire que les poètes étaient inspirés. » Après les poètes, les prédicateurs: « L'excellence est très rare dans le ministère de la chaire, non seulement parce qu'elle y est très difficile, mais encore parce que la médiocrité y est soufferte et permise, comme dans toutes les choses de nécessité. La plupart des prédicateurs usent de la permission, plusieurs même en abusent », enfin une critique que M. Jacquart lui rétorque : « Nous aurions mieux que l'ouvrage entier, si nous n'en avions que le meilleur. »

Malgré sa prudence, Trublet fut pris à partie par Voltaire. Avoir baîllé à la *Henriade,* avoir préconisé des tragédies en prose parut monstrueux à l'auteur de *Mérope.* De là cette épigramme si comiquement incisive du *Pauvre Diable :*

L'abbé Trublet avait alors la rage
D'être à Paris un petit personnage;
Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait.
Il entassait adage sur adage;
Il compilait, compilait, compilait.

Ce « compilait » fit fortune. Il rendit sa victime doublement immortelle, puisque par contre-coup heureux il provoqua son élection à l'Académie. Lardé de coups, Trublet fit noble contenance. Par sa dignité, sa générosité, son intelligence, il désarma Voltaire. Celui-ci était d'ailleurs ingrat en attaquant l'abbé. On est confondu, à la lecture du chapitre de ce livre sur Trublet censeur, des complaisances de Malesherbes et de ses suppôts pour Voltaire et ses amis de l'*Encyclopédie.* La censure leur eût été officiellement inféodée qu'elle n'eût pas mis plus de zèle à fermer la bouche de leurs adversaires. En résumé, cet homme, « excellent prêtre, humaniste et lettré, d'éducation bourgeoise, d'esprit curieux et large, de caractère éminemment sociable », ne fut rien moins qu'un abbé de cour, mais « un prêtre tel qu'en a produit, à toutes les époques, la société chrétienne et civilisée de notre pays » et dont l'espèce, cette thèse nous permet de l'affirmer, n'est pas éteinte.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Albert Mathiez. — *La Révolution française.* Tome III : *La Terreur.* — Paris, A. Colin, 1927. In-16 de 223 pages. Prix: 9 francs.

M. A. Mathiez continue dans ce volume l'histoire portative de la Révolution. Le sujet en est bien délimité, entre la chute de la Gironde, au 2 juin 1793, et le 9 thermidor an II. Ces treize mois

durant, la France a vécu le cauchemar de la Terreur. La proie commune étant dévorée, la meute se déchire elle-même. On retrouvera ici la parfaite connaissance des faits, la rapide allure du récit, le style imagé, rempli de formules saisissantes, toutes les qualités enfin que la critique s'est plu à reconnaître dans les tomes précédents de l'ouvrage.

En quatorze chapitres ramassés et pleins, l'auteur déroule la tragique aventure sans en oublier aucune des faces importantes. Il faut citer en particulier les trois premiers chapitres, où sont expliqués avec lucidité les débuts et la consolidation du gouvernement révolutionnaire. Mais le plus neuf, à mon sens, le plus riche en aperçus nouveaux, c'est le chapitre XII : *Réorganisation du gouvernement révolutionnaire.* On y assiste aux efforts désespérés de la faction robespierriste, pour se donner l'appui du grand nombre et de la popularité. C'est Saint-Just, le théoricien du parti, qui essaie de mettre en œuvre la gigantesque expropriation des riches au profit des prolétaires. Pourquoi les lois de ventôse ne purent-elles être appliquées ? Le principe moteur de la Révolution avait été, au début, le respect, on pourrait presque dire la divinisation de la propriété individuelle, et son développement aux dépens des corps privilégiés. N'est-ce pas la contradiction de ce principe — toujours proclamé, même en tête des lois de confiscation, par les terroristes — avec les projets communistes de Saint-Just, qui a finalement déterminé l'inertie et la répugnance du pays ? Ne faut-il pas chercher là, plus même que dans l'horreur du sang, la cause de l'isolement où se sont soudain trouvés Robespierre et ses fidèles ? M. Mathiez paraît bien le soupçonner sans vouloir l'établir.

Bien suggestifs aussi, le chapitre VIII : *Le complot de l'étranger,* et le chapitre X : *Des citra aux ultra.* Et rien ne dépasse le passionnant intérêt des deux derniers chapitres : *Fleurus* et *Thermidor.*

Trop souvent, jusqu'ici, les historiens n'ont vu dans la Terreur que la mécanique d'oppression et de meurtre : les lois barbouillées dans le sang, les prisons, le tribunal et les proconsuls sanguinaires; ou bien, saisis par un contraste qu'ils ne se préoccupaient guère de relier à l'histoire intérieure, ils ont préféré porter leur attention sur les exploits de la jeune armée révolutionnaire; ou encore ils se sont attardés aux intrigues et aux luttes des factions dans la Convention, réservant leur sympathie à certains des vaincus. C'est ainsi que M. Aulard s'est évertué à dresser la statue de Danton, comme celle du grand homme de la Révolution. On connaît l'impitoyable critique de M. Mathiez qui a définitivement jeté bas cette gloire usurpée.

Lui, au contraire, a essayé, dans ce volume, de tout lier, de montrer la connexion des événements les plus divers, de brosser, dans sa complexe et vivante réalité, le tableau complet de l'époque dite la Terreur. Et il faut bien avouer, qu'à le lire, on éprouve

nettement le sentiment de la partialité et de l'imperfection fragmentaire des jugements portés avant lui. Est-ce à dire qu'il faille reconnaître chez lui l'histoire vraie ? Oui, assurément, s'il y suffisait de l'information la plus étendue, de la sincérité et de la franchise parfois brutale, et d'un grand talent d'exposition.

Mais, de son propre aveu, M. Mathiez est un historien de gauche. Malgré qu'il en ait, il prend parti. A son tour il s'efforce d'ordonner la crise décisive de la Révolution, autour d'une figure centrale et dominatrice : Robespierre. C'est comme un culte nouveau qui ne se permet ni le doute ni la réserve. Au jugement de son historien, Robespierre n'a commis qu'une seule faute, celle de se laisser abattre. Les citations de ses discours sont faites avec une foi entière; je veux dire que les mots qu'il a prononcés sont toujours acceptés dans leur sens plein; ses discours sont tous « admirables »; ses revirements sont de l'habileté; ses contradictions, de la profondeur; ses déclamations, de la vérité; ses interventions pour accélérer le débit de la machine à tuer, au procès de Danton et dans la loi de prairial, sont rappelées avec une brièveté discrète, mais sans un mot de critique. Au contraire, ses adversaires ne sont que des intrigants et des corrompus. Tant que la Convention suit docilement l'ombrageux tribun, M. Mathiez, adoptant instinctivement le parler de l'époque, accorde que « dans son ensemble » elle « était pure » (p. 100). Viennent les journées de Thermidor, cette pureté sera changée en corruption. Le parti-pris n'est nulle part plus choquant que dans le chapitre XI: *La chute des factions,* dont le titre seul affiche le préjugé robespierriste.

La hantise de faire de Robespierre un grand orateur, un grand homme complet, telle est probablement aussi la cause d'un défaut de proportion, dans ce récit par ailleurs si bien composé; trop d'importance semble être encore accordée aux débats de la Convention, quand on sait que tout était décidé dans les comités et les conciliabules robespierristes, puis réglé aux Jacobins, avant d'être servilement entériné par la Convention.

La ténacité si bien armée, la science profonde, le style incisif et agile de son champion ne pourront faire de Robespierre le grand homme de la Révolution; il n'est que l'homme de la Terreur. Ce titre suffit d'ailleurs à légitimer la place qu'il occupe dans le volume très utile et très intéressant de M. Mathiez.

E. Lavaquery.

Emile Lesueur. — *Le cardinal de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, le roi des évêques (1768-1851).* — Paris, Payot, 1927. In-16 de 255 pages. Prix : 18 francs.

Il est assez difficile de comprendre comment Napoléon, qui s'y connaissait en hommes, put un jour décerner à Mgr de La Tour

d'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras, le titre de « roi des évêques ». M. Lesueur suggère que ce fut « en raison de son incomparable prestige », — et de fait ce prélat grand seigneur, qui porta toujours dans les relations familiales et mondaines le charme de la plus exquise politesse et dont la démarche même possédait une « magnificence » digne de Louis XIV, n'a jamais rien négligé de ce qui pouvait le poser et l'imposer : somptueuse demeure, prétentions nobiliaires, fréquentations de choix... Mais ce ne sont là que des qualités tout extérieures et qui parfois réagirent fâcheusement sur un fond réel de grâce et de bonté, au point de le rendre « vaniteux, tranchant et impératif ». A vrai dire, ce « roi des évêques » semble plutôt réaliser le type du prélat « moyen » — ce qui ne veut pas dire médiocre, — qu'un loyalisme banal et trop souple place « au service de l'empereur » avant de le rendre « fidèle sujet du roi très chrétien » et qui demeura « dans l'amitié du roi Louis-Philippe » jusqu'au jour où il compta parmi les plus zélés républicains de 1848. On lui a fait grief de s'être laissé circonvenir par des gouvernantes devenues les véritables directrices du diocèse, et des plaintes amères furent portées contre sa lingère, Ambroisine Denys, qui prenait l'initiative des nominations importantes et, de son propre aveu, lui rendait autant de services qu'un vicaire général. En tous cas il manqua, à un degré éminent, de caractère et il ne domina aucun des événements dont il fut le témoin. Sans doute il ne fut pas d'une intelligence exceptionnelle et il faut beaucoup de bonne volonté pour instituer un parallèle — d'ailleurs superficiel et factice — avec Bossuet, et pour affirmer qu'il pressentit Renan et Hyacinthe Loyson.

Du moins il eut deux mérites qui ne sont pas minces et qui suffisent à nous le rendre sympathique. C'est d'abord sa fidélité à l'évêché d'Arras, auquel il avait été nommé en 1802 par la volonté du premier consul : il n'avait pas trente-quatre ans et se trouvait être le plus jeune évêque de France. On lui offrit le siège archiépiscopal d'Avignon (novembre 1830)) et, à la fin de 1839, la succession de Mgr de Quélen, archevêque de Paris : ce fut en vain. S'obstinant à refuser tout avancement, il déclina également les sièges d'Aix, de Lyon et de Cambrai. « Nos églises, répétait-il volontiers, sont nos épouses; une fois marié, on ne peut répudier la sienne parce qu'elle est pauvre ou pour une plus jolie. » La formule est heureuse et recouvre une noble pensée; peut-être manifeste-t-elle, plus simplement et plus humainement, la crainte, que d'aucuns ont trouvée fondée, de ne point être à la hauteur d'une tâche plus ample. Mais c'est là encore un mérite qui n'a rien de banal. Toujours est-il que, lorsqu'il mourut, le 20 juillet 1851, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il était cardinal et grand-croix de la Légion d'honneur, — Il avait été, dans son diocèse, le restaurateur du culte au double point de vue matériel et moral, et tel est sans doute son titre principal à la reconnaissance de la catholicité. Il eut d'ailleurs le tort de s'entourer surtout de prêtres ré-

fractaires (qui reçoivent 32 cures contre 11 aux constitutionnels et 524 succursales contre 67), ce qui retarda l'amalgame des deux clergés dans le Pas-de-Calais. Il organise des caisses de retraites pour les prêtres âgés ou infirmes et inaugure, en 1833, la basilique de Saint-Vaast, qui avait été commencée au XVIII[e] siècle et que les obus allemands devaient réduire en cendres au début du XX[e]. Pour « dissiper les ténèbres d'une révolution affreuse, renverser les autels d'une aveugle divinité et redresser ceux du vrai Dieu », il appelle, en 1825, à Arras, les « missionnaires » de l'abbé de Rauzan. Soucieux de maintenir l'orthodoxie gallicane, il dénonce l' « inspiration de Satan » qui anime les ouvrages de Lamennais et la propagande ultramontaine.

A reconstituer les phases — parfois languissantes — de cette œuvre et les aspects de cette physionomie, M. Lesueur a consacré son livre probe et mal construit. Les éléments en ont été puisés aux Archives nationales (où les dossiers provenant de l'ancien ministère des cultes sont classés depuis 1925), aux Archives départementales du Pas-de-Calais, à des collections privées (évêché d'Arras, famille de La Tour d'Auvergne). Il y a là beaucoup d'inédit, ce qui a permis « de replacer ce prélat dans le cadre où il a vécu, de le montrer aux prises avec les difficultés qui l'assaillirent, d'expliquer ses insuffisances, ses contradictions, puis, l'effort accompli par lui une fois mis en évidence, d'en préciser les résultats heureux ». Tout cela a été fait avec une simplicité de bon aloi et la plus élégante sobriété[1]. Mais pourquoi le désir — nettement exprimé p. 248 — d'échapper à un plan chronologique. a-t-il conduit l'auteur à une systématisation quelque peu factice ? Pourquoi distinguer avec tant de minutie dans un seul et même personnage « l'homme, le prélat, le courtisan ? » La vie est plus complexe et ne se laisse pas découper en tranches aussi nettes. Peut-être faut-il chercher là l'origine de l'impression un peu flottante que nous laisse cette étude : la préface nous fait de Mgr de La Tour d'Auvergne un éloge sans mesure, déclarant que « peu d'œuvres épiscopales pourraient être comparées à la sienne », signalant l'influence qu'il exerça sur ses contemporains, vantant « ses qualités de réalisateur ». La conclusion est plus nuancée et dénonce la grande faiblesse de cet administrateur « de bonne volonté » qui jamais ne put admettre qu'un monde nouveau s'établit sur des principes différents de ceux qu'avait connus et respectés sa jeunesse...

Louis VILLAT.

1. M. Lesueur devrait bien rayer de son vocabulaire le verbe « éduquer » qu'il emploie à deux reprises (p. 87 et 113).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES ET DOCUMENTS

Arthur Dornier. *Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté* (Extr. de la *Revue d'histoire franciscaine*, 1925-27). Paris, J. Vrin, 1927. In-8° de 70 pages.

Travail fait avec soin et fort intéressant. L'auteur répertorie les titres conservés aux Archives départementales du Doubs et concernant les Clarisses de Besançon, de Lons-le-Saunier, l'abbaye de Migette de Montigny-lés-Vesoul; les Cordeliers de Besançon, de Chariez, de Lons, Rougemont, de Salins; les Capucins de Besançon, Vuillafans et Lure. Il donne, en plus, la liste des abbesses, des travaux consacrés à ces établissements et des autres dépôts où sont conservés des documents relatifs à l'histoire franciscaine.

M. Pigallet.

Jean Bremond. *Les Pères du Désert.* Introduction par Henri Bremond. Paris, Gabalda, 1927. 2 vol. in-16 de lix-582 pages (Collection *Les Moralistes chrétiens*).

C'est une heureuse pensée qu'on a eue de faire une place aux Pères du désert dans la collection les *Moralistes chrétiens,* car on trouve chez eux les éléments d'une morale originale et complète, embrassant toutes les vertus qui peuvent faire la parure d'une existence humaine. Et c'est M. Jean Bremond qui l'a réalisée. Il a consulté tous les documents qui nous transmettent des témoignages authentiques sur la vie à la fois admirable et effrayante d'austérité des grands moines égyptiens et de leurs disciples, la vie de saint Antoine, de saint Pacome, l'*Histoire hausiaque,* les écrits de Théodoret, les *Conférences* de Cassien, que Jean Bremond appelle « le père de notre littérature spirituelle », les *Instructions* de Dorothée, l'*Echelle* de saint Jean Climaque, le *Pré spirituel* de Moschus. Les citations qu'il a faites de ces ouvrages sont empruntées à d'excellentes traductions, dont plusieurs remontent au xvii[e] siècle (traduction de Cassien par Saligny-Fontaine, de saint Jean Climaque et des Vies des Pères par Arnauld d'Andilly, de Dorothée par Rancé), ce qui ne fait qu'augmenter leur saveur.

Quand aux nombreux exemples, aux belles maximes, aux passa-

ges suggestifs qu'il a tirés de ces sources abondantes, l'auteur les a très habilement classés dans un ordre logique, groupant toute sa matière en huit chapitre (principes premiers, premières formules, la lutte, solitude et dépouillement, rigueurs corporelles, ascèse intime, discrétion, charité, contemplation).

Ceux qui liront les deux volumes de Jean Bremond y trouveront des traits de vertu admirables dans leur naïveté, des pensées bien profondes dans leur simplicité. Il y a là vraiment un trésor incomparable pour la vie spirituelle et une longue et pénétrante préface d'Henri Bremond les aidera à en sentir le prix. Il y a beaucoup d'excellentes choses dans cette préface, mais son plus grand mérite est peut-être de montrer l'utilité de cet ascétisme des moines de la Thébaïde que nous serions parfois tentés de trouver excessif et même ridicule : il a été une protestation éloquente contre le triomphe de la concupiscence aux formes multiples qui s'étalait encore dans une société restée en grande partie païenne, malgré la victoire officielle du christianisme. Il a fait écho d'une manière assez frappante pour attirer l'attention de tous à la doctrine du renoncement prêchée par Jésus-Christ, il a montré la voie à suivre pour être vraiment chrétien et c'est la voie qu'ont suivie en effet depuis tous les grands saints et tous les maîtres de la vie spirituelle.

J.-B. Sabrié.

Emile Thouverez. *Pierre Nicole.* Paris, Gabalda, 1926. In-16 de 305 pages (Collection *Les Moralistes chrétiens*).

Nicole est un peu oublié et sa gloire a un peu pâli depuis le temps où M^me^ de Sévigné aurait voulu le « convertir en bouillon pour l'avaler », mais son œuvre reste digne d'estime et ses traités de morale méritent une attention sympathique. Aussi faut-il se féliciter que M. Thouverez, le distingué professeur de la Faculté des lettres de Toulouse, lui ait consacré un volume dans la collection des *Moralistes chrétiens*. Son travail est fait avec beaucoup de soin. Dans une introduction claire et précise, M. Thouverez retrace à grands traits la vie de Pierre Nicole et nous donne un aperçu de son œuvre. Il indique avec beaucoup de justesse les traits distinctifs de sa physionomie. « Nicole a été, non pas janséniste malgré soi, mais janséniste modéré, janséniste au sens large, chrétien d'abord, janséniste ensuite. » Il caractérise aussi très bien sa morale, avec son pessimisme un peu sombre et son élévation. « Aucun système ne trace un portrait aussi méprisant de ce que nous sommes, un portrait aussi idéal de ce que nous devons être. » Les extraits que nous présente M. Thouverez des œuvres morales de Nicole sont reliés par des analyses où l'on sent une connaissance approfondie de la philosophie et de l'histoire de la philosophie.

J.-B. Sabrié.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Camille TIHON. *Les expectatives « in forma pauperum » particulièrement au XIV^e^ siècle* (Extr. du *Bull. de l'Institut historique belge de Rome*, 5^e^ fasc., 1925). Liège, G. Thone, 1925. In-8° de 74 pages.

Par suite des ordinations de plus en plus nombreuses à partir du XIII^e^ siècle, beaucoup de clercs se trouvaient démunis de bénéfices. La situation était plus particulièrement pénible pour les clercs sans ressources, et c'est pour y apporter remède que les papes commencèrent à accorder au XIII^e^ siècle des lettres destinées à faire pourvoir le clerc pauvre du premier bénéfice vacant dans un diocèse déterminé. Ces lettres étaient d'ordinaire adressées à un exécuteur chargé d'assurer la provision. La présence de l'impétrant à la curie était nécessaire, et la lettre n'était délivrée qu'après qu'il avait subi un examen portant sur la lecture, le style et le chant. Les demandes étaient si nombreuses que les papes durent prendre des mesures pour les limiter à une période de quelques mois au début de leur pontificat. M. Tihon examine successivement l'évolution de la politique pontificale à l'égard de ces demandes en expectative et la forme qu'elles affectaient. Cette étude se termine par la description de deux registres d'examinateurs des clercs pauvres datant de Grégoire XII et de Paul II.

Louis ROYER.

Ludwig Freiherr von PASTOR. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Restauration und des Dreissigjährigen Krieges. Leo XI. and Paul V. (1605-1621)*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1927. In-8° de XXXVI et 698 pages (*Geschichte der Päpste seit Ausgang des Mittelalters*, vol. XII). Mk. 20.

Le douzième volume de l'histoire des Papes par M. Pastor retrace l'histoire des pontificats de Léon XI et de Paul V. Sur le premier pontife, il y a peu à dire, vu qu'il n'occupa la Chaire de saint Pierre que pendant vingt-six jours. Dans le conclave réuni pour lui choisir un successeur, plusieurs partis absolument opposés se trouvaient en présence. C'est contre toute prévision que le plus jeune des cardinaux, Camille Borghèse, auquel personne n'avait songé tout d'abord, fut élu. Du point de vue politique, ce choix marquait une victoire de la France sur l'Espagne, bien que le nouveau pontife, avant comme après son élection, songeât surtout à exercer son action au spirituel. Comme souverain temporel, il s'efforça de promouvoir le bien-être matériel et économique de ses sujets : il réorganisa l'administration financière et militaire de ses Etats, il réforma la jurisprudence. C'est à lui qu'on doit la réu-

nion au Vatican des différentes archives secrètes pontificales dispersées jusque là dans divers palais de Rome.

Les premières difficultés extérieures lui vinrent de la république de Venise, lorsqu'il voulut y faire appliquer les prescriptions du concile de Trente touchant la nomination des évêques et la juridiction ecclésiastique. A l'interdit qu'il lança contre la république, celle-ci répondit par des menaces et des subterfuges, prétextant qu'il ne s'agissait là que d'affaires purement politiques. Venise fut soutenue par ses théologiens d'Etat, parmi lesquels le moine servite Paul Sarpi qui s'efforçait d'acclimater le protestantisme dans son pays. C'est aussi sous Paul V qu'eut lieu le fameux procès de Galilée. — Le pape désirait amener une entente entre la France et l'Espagne. S'il échoua dans ses efforts, il eut du moins la joie de voir la réforme catholique faire de grands progrès dans notre patrie sous Henri IV (action de saint François de Sales, missions des Jésuites, des Capucins, de l'Oratoire, etc.). — En Allemagne et dans les pays du Nord, tandis que le catholicisme se relevait de ses ruines, la réforme protestante gardait ou fortifiait même ses positions. En Angleterre, la persécution religieuse s'accentuait tous les jours davantage, surtout après la célèbre « Conjuration des Poudres ». La révolution et le soulèvement en Bohême font naître cette terrible guerre politico-religieuse de Trente ans qui devait mettre à mal tant de pays.

Paul V fut aussi un Mécène. A lui, la ville de Rome doit l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, la construction de la fameuse cappella Paolina ou chapelle Borghèse à Sainte-Marie-Majeure, les restaurations ou embellissements du Vatican et du Quirinal, l'aqueduc de l'acqua Paola amenant l'eau des sources du lac Bracciano (à 50 kilomètres de Rome), qui alimente les plus belles fontaines de la Ville Eternelle.

Cette histoire du pontificat de Paul V est la première monographie détaillée que nous ayons sur ce Pontife. Nous n'avons pas besoin de louer le travail consciencieux de M. Pastor qui dans ce volume, comme dans les volumes précédents, a su utiliser tant d'archives de Rome et d'ailleurs.

G. ALLEMANG.

L.-J.-M. CROS, S. J. *Histoire de Notre-Dame de Lourdes, d'après les documents et les témoins.* Tome I^er^, *les Apparitions* (11 février-7 avril 1858); tome II, *les Luttes* (avril 1858-février 1859); tome III, *la Chapelle et Bernadette* (février 1859-avril 1879). Paris, G. Beauchesne, 1925-1927. 3 vol. in-8° carré de XVII-528, 490, 284 pages.

Le magnifique ouvrage du P. Cros sur Notre-Dame de Lourdes, qu'on vient de livrer au public, était terminé depuis près de cinquante ans. Il fut achevé en 1879 et, au-dessus de l'*imprimatur* de l'archevêché de Toulouse, on voit celui de Mgr Jourdan, évêque

de Tarbes (13 novembre 1879). Pourquoi en a-t-on si longtemps différé la publication ? Le P. Cavallera, qui le présente aux lecteurs, nous apprend que ce fut d'abord pour des « raisons de prudence et de charité » (il aurait trop cruellement contredit sur certains points de détail les historiens en vogue de N.-D. de Lourdes), puis à cause de la volonté expresse de l'auteur, qui voulait faire paraître auparavant plusieurs mémoires critiques sur les diverses histoires de Notre-Dame de Lourdes, en quoi le P. Cros avait manifestement tort, son ouvrage à lui étant la meilleure réfutation des inexactitudes commises par les historiens qui l'avaient précédé.

Quoiqu'ancienne de près de cinquante ans, l'*Histoire de Notre-Dame de Lourdes* du P. Cros n'a pas vieilli pour cela et on a très bien fait de la publier. On peut dire sans hésiter que jusqu'à nouvel ordre, c'est la véritable histoire du grand sanctuaire pyrénéen. Elle doit sa valeur indestructible à l'enquête patiente, minutieuse, d'une rigueur implacable que l'auteur a menée autour des événements de Lourdes. Il est allé puiser à toutes les sources où il pouvait trouver quelque renseignement, grand ou petit. Il a serré la réalité d'aussi près que possible. Il a interrogé lui-même deux cent dix témoins mêlés de près ou de loin au grand événement et la liste de ces témoins se trouve à la fin du tome I^er^. Il a vu plusieurs fois l'heureux témoin des apparitions, Bernadette, et l'a pressée de questions sur les moindres détails. Il a consulté les documents officiels de l'évêché de Tarbes, de la préfecture, du commissariat de police, de la mairie de Lourdes. Sa curiosité insatiable s'est étendue à tout ce qui touchait à la grotte. On sait que le 4 mai de l'année des apparitions, la grotte fut dépouillée, par ordre des autorités civiles, des objets religieux qu'on y avait déposés. Immédiatement circulèrent des bruits de châtiments divins. Le P. Cros a voulu vérifier la valeur de ces rumeurs populaires — et il n'a pu leur découvrir aucun fondement. A 71 ans, le charretier Bourdette est plein de vigueur, sa femme vit encore. Quant au cheval, dix ans après, il travaillait encore et put être vendu. Décidément le Père Cros s'est rendu compte de tout.

Aussi ses recherches minutieuses et sa passion de l'exactitude lui ont-elles permis de reconstituer « l'Evénement », comme il aimait à dire dans sa foi profonde en la Vierge de Massabieille avec ses moindres détails et de corriger des erreurs plus ou moins graves échappées à Lasserre, à Estrade, au D^r^ Dozous, etc. Il démontre, par des témoignages positifs, que la source de Massabielle existait avant les apparitions; après les apparitions, elle coula peut-être avec plus d'abondance. Il établit, sans aucun doute possible, que c'est le 2 mars que Bernadette reçut de la Dame la mission de demander au clergé de Lourdes l'érection d'une chapelle. Or, H. Lasserre indique pour ce fait la date du 23 février et M. Fourcade le place au 18 février. Il traite de fable, en s'appuyant sur le témoignage de Bernadette elle-même, le récit d'après

lequel, le 7 avril, à la dernière apparition, le Dr Dozous aurait vu la main de la Voyante en contact avec un cierge allumé sans subir la moindre brûlure. Enfin le P. Cros nous révèle beaucoup de faits qu'on ne soupçonne pas quand on se borne à lire Henri Lasserre et les historiens qui l'ont suivi et qui non seulement expliquent, mais justifient les mesures prises par le préfet de Tarbes et par le commissaire de police de Lourdes après les apparitions.

Son éclatante probité scientifique et la rigueur de sa méthode ne donnent que plus d'autorité au P. Cros pour affirmer le caractère surnaturel des apparitions de Lourdes, car il y croit très fermement et il y croit, parce que, ayant scruté à fond l'âme de Bernadette, il ne la trouve accessible ni au mensonge ni à l'illusion. Aussi le livre du P. Cros est-il un magnifique et solide monument élevé en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes par une âme d'une foi ardente et d'une bonne foi parfaite et éclairée.

J.-B. Sabrié.

René Bazin. *Fils de l'Eglise.* Tours, Mame, Paris, J. de Gigord, 1927. Petit in-8° de 313 pages.

Ce nouveau livre de l'illustre romancier vise par dessus tout à l'édification : le premier chapitre, intitulé *Celui qui fonda l'Eglise,* consiste en belles méditations sur l'infinie et toute-puissante sainteté du « Fils de l'homme » et sur l'Eucharistie. C'est du point de vue de leur prestige mystique, de la leçon donnée par leur vie, que sont ensuite considérés sainte Marie Madeleine, saint Ambroise, saint Augustin, saint Guénolé, saint Ignace de Loyola, les bienheureux Jean-Baptiste de La Salle et Grignion de Montfort et le saint curé d'Ars. Un chapitre plus strictement historique, concernant le passage au catholicisme romain des bénédictins anglicans de Caldey, clôt cette série d'études où les admirateurs de *La Terre qui meurt* et de *Donatienne* se plairont à retrouver quelques-unes des plus hautes qualités de M. René Bazin.

La vertu édificatrice en eût-elle souffert si l'auteur avait montré moins de complaisance pour des légendes indéfendables ? Méditer sur la vie de saint Guénolé, c'est bâtir sur du vent. Quant à la vie de sainte Marie-Madeleine en Provence, il suffit ici de renvoyer à l'article où M. J. Zeiller a ramassé si vigoureusement les arguments qui font que, suivant son expression, « depuis longtemps la cause est entendue »... à l'encontre des traditions et prétentions provençales (*Revue,* janvier-mars 1926).

H. Waquet.

Ch. Schmidt. *Les journées de juin 1848.* Paris, Hachette, 1926. In-12 de 128 pages (Collection : Récits d'autrefois).

Excellent ouvrage de vulgarisation où tout est « vivant, coloré, émouvant et pittoresque » et où, sans indication de sources, le

développement est nourri de la lettre et de l'esprit des textes contemporains. On s'en apercevra tout particulièrement dans le récit de la « Fête-Dieu sanglante » du 25 juin, quand Mgr Affre vint, dans un geste d'héroïque noblesse, proposer la paix aux émeutiers et qu'il tomba, frappé à mort : il y a là des pages, d'une simplicité nerveuse, qui sont parmi les meilleures de ce petit livre.

L. V.

BIOGRAPHIES

J. Lesellier. *Un historiographe de Louis XI demeuré inconnu, Guillaume Danicot* (Extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, tome XLIII). In-8°.

Etude curieuse sur les luttes entreprises au xv^e^ siècle par les moines de France contre les abus de la commende. Les archives du Vatican, que M. Lesellier explore avec bonheur, sont une mine inépuisable sur le sujet. L'auteur, dans cet article, aborde, avec l'intention d'en poursuivre l'étude, un fait des plus importants pour l'histoire de l'Eglise de France : la Curie romaine et son personnel au xv^e^ siècle. On sait que la Curie était à cette époque une institution vraiment internationale; on y voit s'agiter une nombreuse colonie française d'officiers pontificaux, — sans compter ceux de Bretagne, Bourgogne, Savoie, Flandre ou Belgique qui faisaient bande à part. Des noms historiques s'y rencontrent, ceux des cardinaux d'Estouteville et Balue qui se faisaient les protecteurs de la colonie, et aussi l'humaniste Guillaume Fichet, comme plus tard les Du Bellay. C'était par leur intermédiaire que se traitaient toutes les affaires de France et l'étude de leur intervention ne manquera pas d'éclaircir bien des problèmes compliqués.

P. Richard.

Vicomte E. du Jeu. *Madame de Chantal. Sa vie dans le monde, sa vie religieuse.* Paris, Perrin, 1927. Petit in-8° de vii et 292 pages. Prix : 12 francs.

Dans l'histoire de la vie et de l'action religieuse pendant la première partie du xvii^e^ siècle, c'est un grand nom que celui de Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, d'autant plus grand qu'à peine prononcé il en rappelle vite deux autres, celui de François de Sales et celui, profane mais nullement intempestif en l'occurrence, de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné. Depuis le P. Fichet et l'évêque du Puy Maupas du Tour, qui, dès la mort de la fondatrice de la Visitation, prirent à tâche d'exalter ses mérites, il n'a pas manqué de biographes à sainte Chantal. Le dernier venu, sans prétendre à rien nous apprendre qui n'ait été précédemment écrit, a fait pourtant œuvre nouvelle dans une certaine

mesure, car il s'est placé à un point de vue assez nouveau. S'adressant à des lecteurs presque tous étrangers aux questions de l'ordre mystique, il considère la sainte dans l'exercice des vertus par quoi elle avait prise sur les êtres et les choses de son temps. Il estime à bon droit que la sainteté n'exclut pas la complexité d'âme, qu'il y a profit, même spirituel, à ne pas étudier un saint *in abstracto*, que l'hagiographie n'est pas de la métaphysique. Son récit, sans rapetisser du tout le personnage, le met plus près de nous et ajoute aux motifs déjà établis de vénération. M. du Jeu s'est informé très consciencieusement de tous les personnages avec lesquels Madame Chantal s'est trouvée en rapports; il nous la présente dans le monde, dans l'état de mariage, dans la vie de famille, sans rien négliger qui la puisse faire paraître ce qu'elle était : aussi aimable que sainte; nous assistons à son ascension.

Fallait-il beaucoup insister sur son orthodoxie parfaite en face du jansénisme ? Controverse superflue. Quelle grande âme religieuse de ce temps ne s'est laissée plus ou moins piper à l'amorce des austérités de Port-Royal ? Mais le jansénisme pur, celui du *Traité de la fréquente communion* et qui n'est autre que la peur de Dieu substituée à la crainte de Dieu, rien, en effet, ne répugne plus à l'inspiration de sainte Chantal.

H. Waquet.

Alix Aylicson. *Une grande éducatrice. Mère Saint-Michel, religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve (1845-1923)*. Préface de Mgr Baudrillart. Paris, G. Beauchesne, 1927. In-8° couronne de XVI-495 pages.

Mère Saint-Michel, de la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, dont une plume pénétrée d'émotion et de reconnaissance nous raconte la vie, fut une de ces grandes éducatrices que nous ont données maintes fois nos ordres religieux. Elle passa la majeure partie de sa vie à Saint-Germain-en-Laye d'où des lois iniques la forcèrent à partir pour prendre le chemin de l'exil. Elle continua d'enseigner en Angleterre, à Carlisle, puis à Durham, jusqu'au jour où ses forces vinrent à faiblir. Dans une intéressante préface, Mgr Baudrillart souligna d'un trait ferme ce qui constitue l'originalité de Mère Saint-Michel comme éducatrice; c'est que, dès ses débuts dans l'enseignement, en 1876, elle voulut relever le niveau des études dans les pensionnats de jeunes filles et leur donna « le caractère technique et savant qui est de rigueur aujourd'hui ». Elle prévoyait les progrès qui allaient se manifester dans l'instruction féminine et elle était heureuse de fournir à ses élèves, par une instruction solide, des armes contre une incrédulité qui se targue de parler au nom de la science. Ce n'est pas là le moindre honneur de cette attachante physionomie.

J.-B. Sabrié.

Abbé Jean GAUTHEY. *Un des Quatorze. Mgr François-Léon Gauthey, évêque de Nevers, archevêque de Besançon (1848-1918). Vie intime.* Lettre-Préface de Mgr CHASSAGNON, évêque d'Autun. Paray-le-Monial, maison des Chapelains, s. d. [1927]. In-8° de XXIX et 350 pages avec un portrait hors texte. Prix : 25 francs.

Les quatorze premiers évêques français sacrés par le pape Pie X tout de suite après la Séparation des Eglises et de l'Etat sont déjà connus sous ce nom, qui les met à part, « les Quatorze ». Douze d'entre eux furent sacrés ensemble le 21 février 1906. Dans le nombre se trouvait Mgr Gauthey, évêque de Nevers, précédemment vicaire général d'Autun, vrai « bras droit » du cardinal Perraud. Il devint archevêque de Besançon le 5 janvier 1910 et mourut le 26 juillet 1918. Son neveu, M. l'abbé Jean Gauthey, raconte cette vie si bien remplie, très édifiante, de haut prélat; il le fait avec beaucoup de piété familiale — ce qui est légitime — et aussi avec un grand désir de vérité. Sa documentation est abondante et de bonne qualité; elle se fonde pour une large part sur la correspondance de Mgr Gauthey lui-même, correspondance dont de longs extraits, choisis à propos, sont fréquemment donnés. Ce livre, dont le but n'a pourtant pas été « d'écrire l'histoire d'une époque », se trouve ainsi contenir nombre de faits instructifs pour la connaissance de la situation et de la vie du clergé français pendant la période agitée et décisive de 1880 à 1914. A tout esprit curieux de psychologie, porté à s'intéresser au récit sincère d'une vie noble, il apporte une belle matière. Quoique tenant forcément à l'espèce panégyrique, il est écrit d'un style simple, clair, sans prétention, sans grandiloquence, bref du style qui convient à l'histoire, même à l'histoire contemporaine.

H. WAQUET.

HISTOIRE LOCALE

Georg WOLFRAM. *Zur Geschichte der Einführung des Christentums und der Bildung der Archidiakonate in Lothringen* (Extr. des *Historische Aufsätze Aloys Schulte zum 70. Geburtstag gewidmet*). Düsseldorf, Schwann, 1924. In-4° de 14 pages avec carte.

L'origine du diocèse de Metz remonte aux premiers siècles du christianisme. Avant 1903, l'on ne connaissait que la liste des évêques transmise vers 780 par Paul Diacre qui, déjà donnait à cette église une origine apostolique. En 1903 on découvrit, dans les ruines d'un amphithéâtre romain, détruit dans le dernier quart du III^e^ siècle, les restes d'une église chrétienne, qui disparut lors de l'invasion d'Attila en 451. Metz comme Tréves avait une grande importance, et le christianisme avait sûrement pénétré dans ces deux villes situées sur la Moselle (par Lyon, la vallée de la Saône) dès la fin du II^e^ siècle. Seulement la première communauté chré-

tienne ne semble avoir été composée que de marchands grecs d'Asie Mineure et d'esclaves, et le premier évêque ne paraît pas remonter avant la fin du IIIe siècle. Ces conclusions de M. Wolfram, ancien directeur des archives départementales de Metz, ont pour elles de bonnes probabilités.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur examine l'étendue de l'ancien diocèse de Metz, pour laquelle les documents font aussi défaut. Carte en mains, on constate d'abord que l'archidiaconé de Metz est de peu d'étendue et s'étend dans un petit rayon autour de la ville, tandis que les deux autres archidiaconés de Vic et de Marsal — situés sur l'ancienne voie romaine — prolongent leur juridiction le premier au sud et à l'ouest, le second au sud, à l'est et au nord-ouest de Metz. Si l'on considère les noms des villages, ceux de l'archidiaconé de Metz sont tous des noms gallo-romains (surtout les noms en -y); dans le district de Marsal, nombreux sont les noms de villages en -ingen (en -ange), rappelant ainsi la résidence d'Alamans; et dans celui de Vic dominent les noms de colonies franques en -court et -ville. Cette division des trois archidiaconés répondait donc à la division linguistique primitive. Enfin, si les abbayes de Marmoutier et de Neuviller (au nord de Saverne) appartenaient d'abord à Metz, c'est par suite de l'extension de ce diocèse, et c'est très probablement par Metz-Sarrebourg-Saverne et la voie des Vosges que le christianisme a pénétré en Alsace.

Il est difficile de prendre position dans ces débats sur l'évangélisation primitive de ces provinces. Les conjectures de M. Wolfram ont pour elles une grande probabilité. — Cette étude est accompagnée d'une carte en couleur qui montre clairement la répartition de la population allamande ou franque autour de l'enceinte de Metz.

G. ALLEMANG.

Marc PERRAUD. *Les Origines du diocèse de Belley.* Belley, impr. de A. Chaduc, 1927. In-8° de 20 pages.

On a cru, jusqu'à présent, que le diocèse de Belley, bien que territorialement séparé de la province ecclésiastique de Besançon, lui appartenait parce que la cité romaine dont il est l'héritier, *civitas Equestris,* relevait de la Séquanaise, ancêtre de la métropole bisontine. M. l'abbé Perraud démontre qu'il n'en est rien. Appliquant au cas particulier qu'il étudie les résultats acquis par les travaux de Mgr Lesne, à savoir que les archevêchés ne sont pas la continuation ininterrompue des provinces romaines, mais qu'ils ont été reconstitués à l'époque carolingienne, d'après les données, plus ou moins exactement interprétées, de la *Notitia prōvinciarum,* l'auteur de cette brochure prouve que, à l'époque romaine, la terre de Belley relevait de Vienne au point de vue religieux comme au point de vue politique; que l'évêché de Belley n'apparut qu'au VIe siècle et dut sa création aux partages mérovingiens de la Bourgondie (534) et que, enfin, les clercs carolingiens, en cherchant la

civitas Equestris, troisième suffragant de Besançon, l'identifièrent avec Belley, commettant là une pure et simple bévue, mais une bévue qui fit fortune.

L'auteur de cette fine et sérieuse étude remarque, à l'appui de sa thèse, que des neuf prieurés que comptera le diocèse de Belley, cinq dépendront de monastères de la province viennoise, quatre de la province lyonnaise, mais aucun de la province bisontine; et d'autre part que la liturgie de Belley n'aura de communs avec celle de Besançon que les traits généraux qui se retrouvent dans les rites de Vienne et de Genève.

On peut donc tenir ce curieux point de géographie ecclésiastique pour très judicieusement élucidé.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

J. Beyssac. *Rapports de l'Eglise de Lyon et de l'ordre des Chartreux* (Extr. du *Bulletin de la Diana*, t. XXII). Montbrison, Brassart, 1926. In-8° de 47 pages.

M. Beyssac énumère, dans cette plaquette, les fondations faites à la Grande-Chartreuse et dans ses filiales, par les archevêques et les dignitaires du chapitre ou des collégiales de Lyon, pendant tout le Moyen Age. On y retrouve nombre de personnages notables appartenant aux familles du Lyonnais. La seconde moitié de cet opuscule est consacrée à raconter la fondation, commencée en 1585, de la chartreuse de Lyon, dont le bienfaiteur par excellence ne fut pas Henri III, bien qu'il ait donné à l'établissement le nom de Chartreuse du Saint-Esprit, mais le cardinal Alphonse de Richelieu qui fut de l'Ordre. Le travail finit par la liste, avec notices, des prieurs qui se sont succédés à cette Chartreuse jusqu'en 1789.

P. Richard.

Le chanoine E. Queutelot. *Les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Reims*. Reims, Hirt, 1927. In-16 de 162 pages, six clichés hors texte, dont trois portraits.

L'Hôtel-Dieu, qui est antérieur à saint Remi, était desservi à l'origine par une communauté autonome de frères et de sœurs qui adoptèrent de bonne heure les préceptes de la règle de saint Augustin. Les frères disparurent vraisemblablement vers 1598, quand les membres du chapitre de Notre-Dame, seuls maîtres dans la maison, durent partager le pouvoir avec des laïques; ceux-ci avaient le droit de prendre part à la réception des novices et des religieuses et à l'élection de la mère. Réformée en 1641, la communauté eut de nouveaux statuts en 1643, qui inaugurent la nomination aux charges par l'élection. Le jansénisme fit peu de progrès dans la maison. Dévouement des religieuses pendant les épidé-

mies de peste de 1668. Les sœurs continuèrent leur service pendant la Révolution sous un costume civil; quatre furent emprisonnées. La communauté fut approuvée par décret du 13 novembre 1810. Laïcisation de l'hôpital en 1903; six sœurs demeurèrent à Reims à l'hospice Rœderer qui devint le siège de la communauté. Les autres passèrent en Belgique, d'où elles sont revenues après la guerre pour se réunir à celles qui étaient restées.

Dr Pol Gosset.

E. Sol. *Le clergé du Lot et le serment exigé des « fonctionnaires publics ecclésiastiques »*. Paris, Champion, 1926. In-8°, 234 pages. Prix : 12 francs.

Voici une sérieuse contribution à l'histoire du clergé pendant la Révolution. Elle ne concerne à la vérité que le département du Lot, c'est-à-dire les 551 bénéfices-cures des anciens diocèses de Cahors et de Montauban compris dans la nouvelle circonscription administrative. Mais le livre de M. Sol mérite de servir de modèle, pour la rigueur de la méthode et la prudence des conclusions. L'auteur pousse le scrupule jusqu'à ne pas se fier entièrement à la somme de ses minutieuses recherches. Il ne nous dit même pas, entre autres, ce qu'il pense de la proportion des assermentés dans le clergé qu'il passe en revue. La seule indication précise, tirée d'un pouillé compulsé à l'usage de Danglars, évêque constitutionnel du Lot, c'est-à-dire 120 jureurs sur les 551 cures, il ne l'adopte lui-même qu'avec de nombreuses réserves; réserves justifiées d'ailleurs par une critique exemplairement sûre, dans l'examen des sources nombreuses qu'il a scrutées à fond.

Divers appendices, qui occupent les cent dernières pages, sont plutôt des « papiers de famille » dont l'intérêt est étroitement restreint à la chronique locale. On ne voit même pas bien, comment le second : *Lettres dimissoriales, testimoniales, lettres d'ordinations* (p. 138-140), a pu trouver place sous le titre de l'ouvrage. Le plus important est l'appendice VII, qui donne par communes l'état du clergé, après la prestation du serment. C'est une sorte de dictionnaire, si complet qu'on aurait pu en tirer, semble-t-il, les conclusions précises que l'on cherche en vain dans le paragraphe final du travail proprement dit, p. 126 à 130.

La marche prudente de l'auteur, à travers sa documentation admirablement complète, ne va pas sans quelques inconvénients, dont le principal est la redite. Ainsi l'appendice VII, *Etat du clergé du département du Lot*, p. 148 à 234, reproduit forcément la plupart des indications données au paragraphe V, le plus étendu de l'ouvrage, *Le relevé des serments prêtés ou refusés*, p. 26 à 106. Ce reproche, il est vrai, pourrait aussi bien se changer en éloge; car les hésitations, les contradictions et les retours des consciences, prises entre l'obligation extérieure du serment et la volonté

profonde de rester fidèles à l'orthodoxie, sont la cause réelle de ces répétitions, qui ne sont ainsi que le moyen de décrire plus exactement le trouble et la confusion jetés dans les âmes.

Le livre de M. Sol, si strictement limité qu'il soit, est un guide sûr, qui force d'autant mieux la confiance et l'assentiment, que l'auteur s'est refusé impitoyablement les ressources d'un pittoresque facile et d'une émotion trop naturelle. C'est le style austère d'un procès-verbal complet, lucide et consciencieux, qui ne laisse plus rien à dire sur le sujet. Avec une modestie qu'on est tenté de trouver excessive, l'auteur s'en remet à d'autres, du soin de marquer les profits que l'histoire générale peut extraire de cette excellente étude critique.

E. LAVAQUERY.

Le R. P. Louis-Charles PINEL. *Notre-Dame-sur-Vire.* Paris, Letouzey, 1926. In-12 de 156 pages. Prix : 6 francs (Collection : « Les Grands Pèlerinages »).

Déjà l'histoire de Notre-Dame-sur-Vire avait été écrite, et non sans succès. Le R. P. Pinel a voulu la reprendre « sur un plan tout nouveau ». En réalité ce qui constitue l'originalité de ce plan, c'est surtout le souci d'aborder l'étude du célèbre sanctuaire « dans les années et les siècles qui précèdent le renouveau du pèlerinage », c'est-à-dire avant 1840. On saura gré à l'auteur de ses recherches approfondies et des nombreux documents qu'il publie. Mais la lumière qu'ils apportent éclaire surtout l'histoire de la paroisse de Troisgots et nullement celle des origines du pèlerinage.

Il reste néanmoins qu'on constate d'abord à Troisgots l'existence d'une chapelle consacrée au culte de Marie. C'est par la suite que se serait produite la découverte, par un pâtour, de la statue de « la Vierge à la figue », aujourd'hui encore vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Miséricorde. Au XV^e^ siècle, les documents attestent la prospérité du pèlerinage, puisqu'on en afferme le luminaire. Pour les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les faits mentionnés sont d'un intérêt très secondaire. Comme l'écrit le P. Pinel : « Les jours heureux n'ont guère d'histoire, mais, en Normandie, ils ne sont point sans chicane et procédure. Jusqu'en 1791, ce fut à Notre-Dame-sur-Vire la paix sereine aux terribles lendemains. » Ajoutons que le livre est écrit d'une plume alerte, mais parfois trop imaginative.

R. HEURTEVENT.

G.-Arnaud D'AGNEL et Léopold DOR. *Noël en Provence.* Paris, éditions Occitania, 1928. Petit in-folio de XII+232 pages, 52 pl. hors texte noir et coul. Prix : 180 francs.

Le mystère de Bethléem a inspiré dans tous les pays du monde une foule de traditions des plus gracieuses, dont l'étude séduit non

seulement les érudits et les croyants, mais encore l'ensemble des profanes.

Deux Provençaux, MM. Arnaud d'Agnel et Léopold Dor, dont le premier est déjà avantageusement connu par ses travaux archéologiques, ont eu l'idée de dresser, pour leur région (Provence, Avignon, Comtat), le bilan des usages et des manifestations artistiques de tout ordre, inspirés par la fête de la Noël. Avec la collaboration de M. E.-H. Guitard, directeur des éditions Occitania et imprimeur de notre Société, ils ont édité et lancé sur ce sujet un ouvrage de grand luxe et à tirage limité.

La première partie décrit les coutumes de l'Avent, de la veillée de Noël (gros souper, bénédiction de la bûche, aumônes et réconciliation générale, particularités liturgiques de la messe de Minuit, *Defructus*, Dîner de Noël), puis les usages des autres fêtes du cycle de Noël (*planchs de Sant-Estève*, fête des Innocents, Epiphanie, gâteau des rois, Belle Etoile, Chandeleur).

Une autre partie du volume est consacrée aux manifestations dramatiques et lyriques inspirées par le mystère de l'Enfant-Dieu (crèches parlantes, noëls, pastorales). Mais les chapitres les plus originaux, les mieux illustrés aussi — soit par la photographie, soit par le pinceau de l'aquarelliste — sont sans contredit ceux qui concernent les crèches et les santons. Depuis la fin du XVIII[e] siècle, la Provence a intensifié la fabrication et l'utilisation de ces délicieux bonshommes d'argile qui représentent non seulement les personnages de l'Evangile, mais encore les braves gens du pays : meunier, rémouleur, tambourinaire, vielleux, fileuse, marchande de poisson, de fruits, etc. MM. A. d'A. et L. D. ont écrit l'histoire détaillée des petits santons; ils les ont fait entrer dans le domaine de l'archéologie, dont ils sont loin d'être indignes.

S. G.

E. Lesne. *Histoire de la fondation de l'Université catholique de Lille (1874-1877)*. Lille, éditions du Nord, 1927. In-8° de 157 pages.

On s'attend qu'un livre écrit à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Université catholique de Lille et signé de son éminent recteur, Mgr Lesne, apporte une contribution de marque à l'histoire de l'enseignement supérieur libre. Mgr Lesne nonobstant s'est borné à raconter la période héroïque, celle des origines. Est-ce là une pierre d'attente pour une continuation qui viendra en son temps ? Si le récit doit être continué, on ne peut que bien augurer des volumes qui suivront. Les documents sont ici de première main et l'objectivité de l'auteur, comme son écriture littéraire, au-dessus de nos éloges.

Les commencements de la fondation nous reportent aux tenta-

tives qui, timidement, essayèrent sur plusieurs points du pays d'impressionner l'opinion avant le vote par l'Assemblée nationale de la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur. A Lille, on avait ouvert les premiers cours en novembre 1874. Trois ans plus tard, ces humbles cours étaient devenus une Université catholique, pourvue des cinq Facultés traditionnelles : droit, lettres, sciences, médecine et théologie.

La création des trois premières Facultés ne rencontra que peu d'obstacles. La question d'argent, si tenaillante à l'ordinaire, n'était pas, grâce à l'appui des frères Vrau, celle qui préoccupait le plus. Mais les promoteurs de l'entreprise avaient résolu de s'attacher dès le début un corps professoral dont la science égalât le prestige autant que la notoriété; et les relations, l'habileté même n'auraient su y suffire. Quelques portraits reproduits au cours du volume illustrent l'hommage rendu par Mgr Lesne aux hommes distingués par l'éclat de leurs écrits ou de leurs travaux, qui n'hésitèrent pas à sacrifier leur situation dans l'Université pour venir s'établir à Lille et constituer à l'Institut naissant une tradition d'études résolument novatrice. Tels le vicomte Gabriel de Vareilles-Sommières, Amédée de Margerie et le professeur Chautard, pour ne désigner que les premiers doyens des trois Facultés de droit, des lettres et des sciences.

La théologie fut à l'origine moins brillamment représentée. A défaut de professeurs gradués en Sorbonne, on dut abriter son enseignement sous le nom de « Collège théologique » et non de Faculté de théologie. L'inauguration des cours eut lieu le 13 novembre 1877.

Le même jour s'ouvrait la Faculté de médecine. Cette Faculté est la seule en France qui rivalise par le savoir de ses maîtres catholiques avec celle des Pères Jésuites à Beyrouth. Les pires difficultés — difficultés d'ordre politique, s'entend — se mirent longtemps à la traverse. Mais ni le gouvernement, dans le but de favoriser l'enseignement d'Etat, ni la municipalité, d'esprit radical, ne surent vaincre la volonté tenace et froide des organisateurs. Un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 31 octobre 1876 reconnut enfin leur bon droit. Et les Lillois intéressés à la lutte y gagnèrent d'avoir deux Facultés de médecine au lieu d'une : *Quod abundat, non vitiat.*

Un enfantement aussi prodigieux, ces cinq Facultés créées en moins de trois ans dotèrent la région du Nord d'une Université restée depuis sans égale. Résultat surprenant, lorsqu'on songe au petit nombre des diocèses protecteurs de cet établissement. Ils étaient sept au début. La défection de la province de Reims, à l'arrivée de son nouveau métropolitain, Mgr Langénieux (août 1875), réduisit leur nombre aux seuls diocèses de la province de Cambrai, à savoir Cambrai et Arras. Or ces deux diocèses, y compris aujourd'hui celui de Lille, récemment démembré de Cambrai, ne s'étendent pas au-delà des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Et cependant les dons et legs recueillis chaque année par

leurs églises suffisent à couvrir les dépenses d'un budget, le plus lourd, peut-être, de tous les budgets d'instituts catholiques. Honneur soit aux vaillantes et généreuses populations du Nord !

Victor CARRIÈRE.

Abbé P. MARTIN. *Histoire de Rohan-Saint-Gouvry, 1104-1926.* Saint-Brieuc, Prud'homme, 1926. In-16 de III-348 pages, avec 4 pl. hors texte.

Chef-lieu primitif de la vicomté de Rohan — avant d'être supplantée au XIV^e^ siècle par Pontivy — la petite ville de Rohan, après avoir formé pendant trois siècles une paroisse à part, détachée de Saint-Gouvry, fut vers 1610 rattachée de nouveau à cette paroisse : vicissitudes singulières, cause de nombreux procès, dont l'exposé, bien fait par M. Martin, n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale. Pour cette monographie soignée, embrassant toute la vie passée du pays depuis la fondation de la vicomté par Alain de Porhoët jusqu'à l'année dernière, M. Martin a utilisé les archives municipales, paroissiales et départementales du Morbihan; il a groupé des faits variés et, grâce à des détails nouveaux ou peu connus, il a pu apporter un très estimable complément au livre de M. du Halgouet sur *La Vicomté de Rohan et ses seigneurs.* Pour ce qui concerne les institutions non spécialement bretonnes, l'information pourrait être plus exacte; au contraire, quand il ne s'agit que de la Bretagne, surtout de la région de Rohan, M. Martin est un guide bien documenté et qu'on peut suivre avec confiance.

H. WAQUET.

Marcel JOUFFROY. *Essai historique sur la commune d'Arc-sous-Cicon et sur ses seigneurs.* Besançon, impr. de l'Est, 1927. In-8° de 386 pages avec cartes, plans et gravures.

Monographie du plus haut intérêt faite avec intelligence et soin, où érudits et grand public y trouveront agrément et profit. L'ouvrage de M. Jouffroy est une contribution utile à l'histoire de Franche-Comté.

M. P.

Abbé A. POULIN. *Les pèlerinages du diocèse de Reims.* Charleville, impr. Anciaux, 1927. In-8° de 119 pages.

Revue méthodique et critique des vies des saints locaux et de l'histoire de leurs sanctuaires, classés par noms de lieu.

J. MASSIET DU BIEST.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique.
Tome XIV, livraisons 272-274, 1926-1927.

M. Decroos : *Les tambours du transept de la cathédrale de Saint-Omer; devis de leur construction (1758)*, p. 475-481. Œuvre de G.-F. Boidart, sculpteur à Saint-Omer.

J. de Pas : *Le mausolée de Guillaume Fillastre, d'après les relations du XVIII^e siècle*, p. 486-488. Du superbe tombeau de cet abbé de Saint-Bertin, vrai mécène de son siècle, il reste des fragments appréciables, œuvre du célèbre céramiste Andrea della Robbia; les descriptions du XVIII^e siècle sont amusantes à force d'ignorance archéologique et de confusions historiques invraisemblables.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Bulletin du Comité flamand de France. Année 1926 (suite).

Paul Bayart: *Drogon de Bergues et la vie de sainte Godelive*, p. 281-288. Reporte vers 1097 la date de la mort de Drogon, moine de Saint-Winnoc à Bergues, l'auteur des offices liturgiques de Saint-Winnoc et de Saint-Oswald récemment publiés.

Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tomes XXVI-XXVII, 1926-1927.

Th. Leuridan : *Le semainier de 1710 de la paroisse Saint-Christophe de Tourcoing*, an. 1926, p. 204-208.

Jules Desilve : *La paroisse Saint-Martin de Saint-Amand-les-Eaux* (ouvrage posthume), an. 1926, p. 202-281; an. 1927, p. 5-14. Au VII^e siècle, sur l'emplacement de l'église actuelle, une église dédiée à saint Martin fut construite soit par saint Amand, fondateur de la célèbre abbaye, soit par son troisième successeur André. Au commencement du XII^e siècle, l'église devint paroissiale. L'édifice actuel fut élevé à la fin du XVIII^e siècle. Notices sur les curés dont le premier connu apparaît en 1179. On remarquera les pages consacrées à la période de la Révolution française; on y peut suivre dans le détail les régimes très divers qui furent faits au culte par les décrets de la Convention et du Directoire.

Edm. Leclair : *Fondations de l'église Saint-Maurice à Lille en 1726*, an. 1926, p. 298-302. — Th. Leuridan : *Les registres paroissiaux de Wattrelos antérieurs à 1790*, an. 1927, p. 97-101. — *Fondation de Pierre du Pont, chanoine de Saint-Pierre de Lille, au couvent des Sœurs Noires*, p. 101-106.

Mémoires. Tome XXI, mai 1926; tome XXII, juillet 1927.

Epigraphie du Nord, tome V, arrondissement de Douai (2e fasc.). Relevé des inscriptions existant à Douai dans les établissements de l'ancienne Université, à l'Hôtel de Ville, au Musée, p. 193-220. Recueil d'extraits de testaments du XIVe au XVIe siècle relatifs à des sépultures et des monuments funéraires placés à Douai dans les églises de Saint-Amé, Saint-Pierre, Saint-Albin, Saint-Jacques, Notre-Dame, des Frères Mineurs et des Dominicains, p. 230-247. Nomenclature des cloches fondues à Douai existant dans le Nord et le Pas-de-Calais, p. 247-263. Inscriptions se trouvant en divers lieux concernant des personnes nées à Douai ou y ayant fait un séjour, p. 265-284.

Epigraphie du Nord, tome VI, arrondissement de Douai, an. 1927. Inscriptions de cimetière de Douai, p. 333-435. Inscriptions relevées dans les villages des cantons de Douai-Nord, p. 435-509; de Douai-Ouest, p. 510-566; de Douai-Sud, p. 567-612. Les églises de ces villages sont sommairement décrites.

Les Facultés catholiques de Lille. Tome XVII, 1926 et 1927.

E. Lesne : *Les origines de la Faculté de Médecine :* VII, Les essais de conciliation : Saint-Sauveur ou Sainte-Eugénie; VIII, L'arrêté de M. de Marcère. L'arrêt du Conseil d'Etat. L'ouverture de la Faculté de Médecine, p. 35-49; IX, *Les origines de la Faculté de Théologie*, p. 71-84; X, *La souscription pour la fondation de l'Université catholique*, p. 107-117; XI, *Les statuts, l'érection canonique et l'inauguration de l'Université*, p. 145-159; XII, *Les premières études, siège et district de l'Université catholique du Nord de la France*, p. 187-191. Ces articles, qui font suite à ceux déjà publiés l'année précédente, achèvent l'histoire des débuts de l'Université catholique de Lille; ils ont été réunis en volume. Voir aux *Notes bibliographiques*, ci-dessus, p. 95.

Revue du Nord. Tome XIV, février 1927.

H. Nowe : *Une étude récente sur l'évêché de Thérouanne*, p. 45-57. Analyse critique de l'ouvrage de H. Van Werweke : *Het bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der veerstiende eeuw*, publié en 1924 et analysé dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XI, p. 80.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai. Oct. 1926-oct. 1927.

M. C[hartier] : *Anciens religieux curés dans l'arrondissement d'Avesnes après le Concordat*, an. 1926, p. 563-564. — *Les vicaires des paroisses du décanat actuel d'Etroeungt en 1791*, an. 1926, p. 587-588; an. 1927, p. 27-28. Sur 7 vicaires 5 prêtèrent le serment, 1 le refusa, 1 se rétracta après l'avoir prêté. — L. Guiot : *Les derniers curés d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses de l'archiprêtré de Douai*, an. 1927, *passim*, dix articulets. — Chanoine Bontemps : *Note complémentaire*, p. 408-500. Des curés de 1791, 31 refusèrent le serment, 4 le

refusèrent probablement, 4 le prêtèrent, 1 le prêta probablement. On ne sait rien de 5 curés. Parmi les curés concordataires, 21 étaient insermentés, 2 l'étaient probablement, 9 étaient assermentés, 2 probablement. A ces curés qui avaient toujours appartenu au clergé séculier s'en adjoignirent d'autres qui avaient fait partie du clergé régulier : 3 avaient prêté serment, 3 étaient restés fidèles. Il n'est rien précisé pour 10 prêtres et 3 religieux nommés curés en 1802.

M. C[HARTIER] : *Les vicaires des paroisses du décanat actuel d'Avesnes en 1791*, an. 1927, p. 257-260. Notes sommaires sur 7 vicaires dont 1 prêta serment, 1 le refusa, 4 ou 5 le prêtèrent avec des restrictions telles qu'il fut jugé insuffisant. — DELPLANQUE: *Un portrait de Fénelon à Cambrai*, an. 1927, pp. 376-380, 389-392, 401-405. — M. C[HARTIER] : *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire des paroisses du décanat actuel de Berlaimont*, an. 1927, pp. 451-452, 463-464, 474-476. En 1790, il y eut 1 assermenté, 5 insermentés, 3 refusèrent probablement le serment, 3 le prêtèrent avec restrictions. Des curés concordataires, 2 avaient prêté le serment, 5 l'avaient refusé, 2 probablement; un ex-religieux l'avait prêté.

Semaine religieuse du diocèse de Lille.
16 octobre 1926-15 octobre 1927.

L. DETREZ : *Le culte et l'odyssée d'une madone lilloise*, an. 1926, p. 644-655. Histoire du culte de Notre-Dame de Lorette à Lille. — *Autels et guillotines*. Vingt-trois articulets consacrés à l'histoire religieuse du département du Nord en 1793 et 1794. A noter pp. 290 et 297 la liste des curés, vicaires et autres des communes du district de Lille qui ont abdiqué (11 prairial-30 mai 1794).

Union Faulconnier. Tome XXIII. Année 1926.

L. DEVEVRE : *La division de Sintine en deux paroisses Grande et Petite Synthe*, p. 309-313. Elle se fit entre 1268 et 1273, peut-être en 1268.

A. LEMAN.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1926, n° 4. Amiens, au musée de Picardie, 1927, in-8°.

Henri DOUCHET : *Notice sur un tableau de Ch. Henri Michel*, p. 179-180. Tableau représentant un Crucifiement (v. 1876), disparu en 1917-1918 de l'église Saint-Jean-Baptiste de Péronne.

Georges DURAND : *Le cimetière Saint-Denis à Amiens*, p. 181-332. Histoire et essai de reconstitution au moyen des textes principalement tirés des archives communales d'Amiens, de l'ancien cimetière Saint-Denis de cette ville, aujourd'hui disparu. Le cimetière du prieuré de Saint-Denis, situé en dehors de l'ancienne enceinte de la ville, et dépendant de l'abbaye de Marmoutier, ordre de Saint-Benoît, devint de bonne heure le cimetière principal et général de la ville d'Amiens. Successivement agrandi dans le courant des XIII^e^ et XIV^e^ siècles aux frais de la ville, il fut entouré vers la fin du XV^e^ et dans le courant du XVI^e^, sur

l'initiative de la confrérie des Trépassés, d'un immense et magnifique cloître. Elevé à l'aide des aumônes des bourgeois, ce cloître fut l'œuvre d'un certain nombre d'artistes amiénois. Comme on le sait par ce qui reste de leurs ouvrages, ceux-ci étaient alors de grande valeur. Le cloître était accompagné de plusieurs chapelles, et particulièrement de la grande et belle chapelle Saint-Jacques, enrichie de fondations et desservie par six chapelains qui devaient y célébrer chaque jour l'office canonial au complet. Plusieurs confréries y avaient leur siège. Des processions et des prédications se faisaient dans le cimetière. On y entendit notamment le célèbre carme fr. Thomas Couette en 1429, et, en 1530, fr. Etienne Paris, une des gloires de l'ordre de Saint-Dominique. Abandonné au moment de la Révolution, puis petit à petit démoli, le cimetière ne disparut complètement qu'en 1830. Ce bref résumé ne peut donner qu'une idée très imparfaite des innombrables et très curieux renseignements fournis par les archives sur ce cimetière qui dut être un des plus remarquables parmi les si intéressants cimetières d'autrefois dont il ne nous reste plus que de rares débris.

Louise Lefrançois-Pillion : *L'œuvre des sculpteurs du XVI^e siècle à la cathédrale de Rouen*, p. 333-339. Rapide esquisse d'un grand travail préparé par l'auteur sur la sculpture de la cathédrale de Rouen.

Année 1927, n° 1. 1927, in-8°.

F. Mantel : *Inscription sur une pierre trouvée dans un terrain occupé avant la Révolution par le couvent des Saintes-Maries ou de la Visitation à Amiens*, p. 421-427. Inscription de 1676 contenant un témoignage de la particulière dévotion des Visitandines envers la Sainte Famille.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
Tome XXVI. Abbeville, F. Paillart, 1927, in-8°.

[R. Rodière] : *Epitaphier et nécrologe du vieil Abbeville*, p. 1-315. Publication considérablement augmentée et accompagnée de notes par l'éditeur — dont le nom a été par mégarde oublié — d'un ancien manuscrit qui se trouvait, avant les dernières lois sur les congrégations, à l'ancienne abbaye de Valloires. Ce travail a été fait avec le même soin que l'*Epitaphier de Picardie* donné naguère par le même auteur dans les Mémoires in-4° de la Société des antiquaires de Picardie (Voy. la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XII, 1926, p. 106).

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.
Tome LXXXIX, 1925-1926. Troyes, J.-L. Paton, 1927, in-8°.

Henri de La Perrière : *Nicolas de Hault, maire de Troyes. 1588-1592. Ses Origines, sa Parenté, sa Descendance*, p. 13-118 (pl. et fig.). Fils de Gérard de Hault, qui fonda en 1572 l'hôpital de Sommevoire, Nicolas de Hault, receveur des décimes au diocèse de Troyes, fut maire de cette ville de 1588 à 1592. Troyes était alors un des remparts de la

Ligue; ligueur énergique et convaincu, de Hault y joua un rôle très important, qui lui valut d'être exilé quelques années, après la reddition de la ville à Henri IV en 1594. L'auteur raconte d'une façon très minutieuse, en s'appuyant sur de nombreux documents originaux, les événements locaux qui marquèrent cette période si vivante et encore si mal connue. Abondants détails généalogiques sur la famille de Hault. Le jésuite Galaad de Hault, arrière-petit-fils de Nicolas, contribue à la fondation du collège de Chaumont.

Louis Morin : *Deux familles troyennes de musiciens et de comédiens : les Siret et les Raisin*, p. 133-198 (pl. et fig.). Organistes à Troyes aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. L'un d'eux, Edme Raisin, alla chercher fortune à Paris, et présenta à Louis XIV en 1661 une épinette pseudo-automatique dont l'histoire a été très fréquemment racontée; il fonda une troupe théâtrale qui eut sa célébrité, et sur laquelle M. Morin a écrit une notice fort documentée.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Bibliographie Auboise (années 1924 et 1925)*, p. 253-265. Relevé ne concernant que les travaux d'histoire locale. 177 numéros. Sera continué.

Annuaire de l'Aube. 1927, 2[e] partie. Troyes, J.-L. Paton.

Arthur Prévost : *Les celliers de Clairvaux*, p. 1-15 (pl.). A Colombé-le-Sec, Morvaux et Gommeville, dans l'Aube et la Côte-d'Or. Le premier est encore très bien conservé.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

MARNE

Nouvelle Revue de Champagne et de Brie. 5[e] année, 1927.

Chanoine Frézet : *Le collège et les écoles de Mouzon aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, pp. 18-31, 89-111. Avatars par lesquels est passée la fondation que fit par testament Jean Béchet, de Mouzon, valet de chambre de Louis XIII; instruction donnée d'abord par un régulier, puis par des séculiers. Règlement de 1768 qui fait connaître une liste de livres classiques.

L. Bossu : *L'ermitage de Saint-Joseph à Harréville*, p. 32-41. Cet ermitage sis dans le canton de Bourmont (Haute-Marne) était vraisemblablement de la fin du XVI[e] siècle, époque qui vit éclore la plupart des ermitages de la région; vendue comme bien national, la chapelle fut désaffectée en 1820 et brûlée en 1901.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *La sculpture troyenne au XVI[e] siècle, d'après quelques travaux récents*, p. 69-88. Ce complément de l'ouvrage de Kœchlin et Marquet de Vasselot signale des œuvres qui n'avaient que peu attiré l'attention, l'admirable Christ de Feuges, le Saint-Jean en bois de Saint-André-lez-Troyes, la Visitation de Virey-sous-Bar, etc. Nécessité de contrôler les textes déjà imprimés par la lecture des documents originaux.

Chanoine Marcel : *La Sainte-Epine de Langres*, p. 157-171. Conservée dans le trésor de Saint-Mammès à Langres avant 1790, elle est restée inconnue de Rohault de Fleury qui a cité 147 Saintes-Épines; la tradition veut qu'elle ait été donnée par un Langrois, Germinet, médecin de saint Louis, personnage d'ailleurs inconnu.

A. Baudon : *Les portraits de Rethélois célèbres*, p. 172-177. Biographies et reproductions hors texte de portraits de Gilles Camart, général

de l'ordre des Minimes, gravure anonyme; Dom Alaydon, général de la congrégation de Saint-Maur, gravé par Poilly; T. Leseur, de l'ordre des Minimes, professeur de mathématiques à la Sapience, à Rome, gravé par Nicollet; abbé Copette, gravé par Cochin.

L. Bossu : *Les ermitages de Sommerecourt et de Nigeon*, p. 205-213. Tous deux, sis dans la Haute-Marne, dataient du XVII[e] siècle et sont disparus depuis plus d'un siècle; comme beaucoup d'ermitages, ils étaient des asiles pour vieillards misérables qui tenaient ainsi l'emploi de gardiens de chapelle.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Liste des monuments historiques de l'Aube*, p. 214-232. Pour chaque édifice cité, dates et renseignements bibliographiques.

L. Demaison : *Explication d'une charte de l'abbaye d'Igny*, p. 232-237. Texte qui montre que les cisterciens s'occupaient en 1210 de l'élevage des buffles.

G. R. : *L'abbaye de Lametz*, p. 257-264.

Dr P. Gosset.

HAUTE-MARNE

Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Chaumont.
Tome V, n° 8. Chaumont, 1927.

L. Bossu : *L'ermitage de Notre-Dame de Bellefontaine à Bourmont*, pp. 241-247. Situé à environ 1.800 mètres de Bourmont, cet ermitage qui devait son vocable à une source renommée, avait été fondé en 1654 et il a été détruit en 1792. C'est à peine s'il reste encore quelques débris de sa chapelle. M. Bossu a réussi à reconstituer, ou à peu près, la liste des pieux solitaires qui l'ont habité.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome IX, n[os] 119 et 120. Langres, 1927.

Chanoine Marcel : *Une clochette d'église de la Renaissance au musée de Langres*, p. 126-134. Cette clochette porte la date de 1554. Elle sort des ateliers du célèbre fondeur anversois : Jean van den Hende, plus connu, sous le nom d'*à Fine*.

Dr Brocard : *Fonts baptismaux de la Renaissance de l'église Saint-Martin de Langres*, p. 137.

Chanoine Marcel : *Le quatrième Congrès de l'association bourguignonne des Sociétés savantes*, p. 137-208. A ce Congrès, qui s'est tenu à Langres du 18 au 20 juin 1926, plusieurs intéressantes communications ont été faites qui concernent l'histoire religieuse de la région, les suivantes notamment : *Les fêtes populaires en Bourgogne*, par M. Jeanton; *La genèse monumentale de l'abbaye de Vézelay*, par M. Oursel; *Notes et documents sur la basilique de Sainte-Reine, à Alise*, par M. Toutain; *Autour d'une phrase du comte de Caylus. Est-il vrai, comme l'a écrit ce célèbre archéologue, que le « Chapitre de Langres ait été dans le passé autant un Chapitre d'antiquaires qu'un Chapitre de chanoines »*, par M. le chanoine Marcel; *Les origines du culte de Saint-Mamnès*, par M. l'abbé Chaume; *Le compte du Chapitre de la cathédrale pour l'année 1282*, par M. Ernest Perrot; *Les vicaires épiscopaux de Mgr Wandelaincourt, évêque constitutionnel de la Haute-Marne*, par M. le chanoine Bresson.

Louis Marcel.

ARDENNES

Revue historique du plateau de Rocroi.
4e et 5e années. Nos 43 à 55. Rocroi, impr. Jaloux, 1926-1927.

Paulin LEBAS : *Monographie de Sévigny-la-Forêt* (suite), 4e année, pp. 81-86, 96-99; 5e année, pp. 10-12, 24-27, 40-45. Avec copieuses notes sur l'église et la paroisse.

V. T[ASSOT] : *Traduction du nécrologe des Récollets de Couvin* (fin), 4e année, p. 73-76.

Antonin FÉARD : *Le monastère des Manises à Fumay* (fin), 4e année, pp. 77-80, 90-92. Légendes sur sa destruction au IXe siècle.

MEMOR : *Au jour le jour* (fin). *Notes de guerre du curé de Sévigny-la-Forêt.* 1914-1918.

A. B. : *Souvenirs de guerre d'un curé de campagne infirmier*, 4e année, p. 100-104; 5e année, pp. 12-16, 28-32, 46-48. Notes du curé de Blambay-Etable sur le siège de Givet en 1914; sa déportation et son rapatriement par la Suisse.

J. MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, t. XXI. Nancy, 1926.

L. GERMAIN DE MAIDY : *Quelques inscriptions anciennes de l'église de Varangéville*, p. 9-21. — André PHILIPPE : *Deux feuillets d'un nécrologe de Bouxières, aux Archives des Vosges*, p. 23-26. Ces feuillets ont appartenu à un martyrologe du XVe siècle. — Emile DUVERNOY : *Inscriptions à Brantigny et Ubexy*, p. 26-28. Epitaphes de trois curés de Brantigny, du XVIIIe siècle. — E. AMBROISE : *Notes complémentaires sur le livre de raison de la famille Hordal. Une querelle de famille, à propos de la nationalité de Jeanne d'Arc*, pp. 54-58, 72-79. — Paul CHENUT : *L'abbé Clouet et l'édition de son « Histoire ecclésiastique de la province de Trêves ». Note bibliographique*, p. 114-117.

Le Pays lorrain et le Pays messin. 18e année. Nancy, 1926.

Jean DEMANGEOT: *La Pentecôte à Sion, en 1852*, p. 303-308. Contribution à l'histoire des frères Baillard.

Lucien FRISTOT : *Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire (1548-1575)*, p. 433-444.

La Semaine religieuse de Nancy et de Toul. 63e année. Nancy, 1926.

E. MARTIN : *La bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon. La Religieuse*, pp. 115-117, 129-130, 144-145, 158-161, 252-253. — L. GERMAIN DE MAIDY : *Remarques sur l'ivoire historié du Trésor de la cathédrale de Nancy*, p. 203-205. Précieuse plaque d'ivoire sculpté, datant de l'époque carolingienne. Elle représente, dans la partie supérieure, la Crucifixion, et, dans la partie inférieure, la Visite des Marie au Tombeau, après la Résurrection. — X.: *Sainte Jeanne de Chantal à Pont-à-Mousson*

et l'ordre de la Visitation en Lorraine, pp. 297-299, 312-315, 361-363, 392-396, 455--458, 489-492. Passage de sainte Jeanne de Chantal en Lorraine et histoire du monastère qu'elle y vint fonder, d'après des extraits de la *Semaine religieuse de la Lorraine*, 1869, et les archives de la Visitation Sainte-Marie de Nancy. — L. Germain de Maidy : *Sur l'origine de la dévotion à sainte Anne, dans le diocèse de Toul*, p. 485-488. Les documents les plus anciens, concernant cette dévotion, datent du XIV^e^ siècle; elle fut introduite ou popularisée par la comtesse de Bar, Yolande de Flandre. — Edm. Arnould : *Les Franciscains à Nancy*, pp. 765-769, 779-784. L'auteur étudie les centres de la vie séraphique à Nancy, de 1484, date de l'installation des Cordeliers, jusqu'en 1790. — L. Germain de Maidy : *Sur une miniature de l'époque de Louis XII, à propos de l'Immaculée Conception*, p. 797-798.

L. Marchal.

MOSELLE ET SARRE

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Tome XXXVI. Metz, 1927.

Léon Bour : *Aperçu historique sur les prisons de Metz*, p. 1-27. L'auteur énumère les prisons ecclésiastiques qui existaient à Metz avant la Révolution. Il y avait au palais épiscopal de Metz, de même que dans la résidence de l'évêque à Vic, un lieu de détention où étaient enfermés soit des clercs récalcitrants, soit des délinquants laïques soumis à la juridiction temporelle de l'évêque. De plus les abbayes messines contenaient des locaux réservés à ceux de leurs habitants qui avaient commis des méfaits entraînant privation de liberté. Enfin, il faut noter que parmi les prisons civiles de Metz se trouvait la prison dite de La Madeleine, qui fut installée dès 1768 dans les bâtiments de l'abbaye bénédictine de Saint-Symphorien : ce fut plus tard l'unique prison départementale jusqu'en 1895.

G. Blondeau : *Les visites de Marie Leczinska à Metz*, p. 71-106. En 1726 et 1744.

G. Thiriot : *Obituaire du couvent des dames du Petit-Clairvaux de Metz*, p. 227-308. L'auteur, dans une courte préface, met à néant la légende qui attribuait à saint Bernard la fondation de ce couvent de femmes. Suit le texte de l'obituaire que M. l'abbé Thiriot commente par le moyen de notes très érudites.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1926, Metz (1927).

Abbé Barthélemy : *Les Rhingraves*, p. 215-226. Fragment d'une généalogie de cette famille poursuivie du XIII^e^ au XVII^e^ s. d'après une note de l'érudit messin Paul Ferry.

Carrez : *L'origine des noms de famille dans la Lorraine de langue française*, p. 245-258.

Revue ecclésiastique de Metz. 33^e^ année. Metz, 1926.

J.-B. Kaiser : *Le testament de Mgr du Cambout de Coislin, évêque de Metz, mort en 1732*, p. 14-21. Texte. On estime le montant de ses legs à près de 600.000 livres.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (suite), pp. 54-69, 132-144, 182-191, 256-270, 325-343, 414-419, 441-452. L'auteur poursuivant son enquête par districts arrive à celui de Thionville. Or ce district n'est pas plus homogène que celui de Longwy étudié précédemment, car le quart de ses paroisses dépendait du diocèse de Trèves. Aussi le schisme y exerça ses ravages, bien que les administrateurs du district se soient montrés fort modérés à l'égard des membres du clergé, jusqu'au renouvellement de 1792, qui porta au pouvoir des hommes d'opinion plus avancée. Mais auparavant les clubistes des villes, les jacobins de village s'efforçaient de nuire aux prêtres insermentés, de rendre leur séjour intenable dans leurs paroisses. De plus ils étaient en butte au dénigrement, aux calomnies des intrus. L'auteur examine ensuite dans le détail la situation religieuse de chaque canton de 1790 à 1792. A Thionville, sur dix prêtres, cinq adhérèrent au schisme; ce sont tous d'anciens religieux. Dans les cantons de Florange, d'Œutrange, de Rodemack, de Cattenom, de Sierck et de Kœnigsmacker, sur soixante-quatre prêtres astreints au serment, il n'y eut que dix-sept jureurs.

J. : *La tombe d'un chanoine de Metz dans une église de Rome*, p. 408-413. Nicolas Toussaint, princier du chapitre de Metz depuis 1505, mort à Rome en 1520.

Almanach de Marie immaculée. 5e année. Metz, 1926.

Mgr Pelt : *Les processions des Rogations à Metz, au XIe et au XIIe siècle*, p. 25-46. La bibliothèque municipale de Metz possède sous la cote 329 un processionnal ou lectionnaire de la fin du xie siècle, d'après lequel Mgr Pelt décrit les processions des Rogations pratiquées par le clergé de la cathédrale. Elles avaient lieu durant les trois journées liturgiques et comportaient douze stations chacun des deux premiers jours et dix-huit stations le troisième jour. Des plans, des images illustrent le texte. Dans chaque station était célébré un court office consistant en litanies, en récitations d'une épître, d'un graduel, d'un évangile. Les textes variaient avec les lieux : leur étude prouve que le lectionnaire représente la plus ancienne tradition de l'église de Metz, antérieure même au vie siècle. — X. : *Les fils de Saint François d'Assise en Lorraine*, p. 47-51. Résumé de l'histoire de l'ordre franciscain dans les pays qui ont formé le département de la Moselle : les dates de fondation des couvents sont données et les diverses branches de l'ordre déterminées suivant les temps et les lieux.

Revue Saint-Chrodegand. 8e année. Metz, 1926.

X. : *Le noël d'Adam*, p. 26-31. Etude très documentée du fameux noël : l'auteur en démontre la médiocre origine, le mauvais goût tant littéraire que musical. — Abbé Villier : *Quels vieux noëls chanter ?* p. 60-61. Parmi les noëls proposés, à citer le cantique commençant par les mots : *nuit sombre*. Ce cantique serait d'origine lorraine : il a été composé au xviiie siècle.

La Sarre française, 3e année. Strasbourg, 1926.

X. : *Les Jacobins de Sarregueminés* (suite), p. 70-84 du 1er fasc.; p. 1-34 du 2e fasc.; p. 5-22 du 3e fasc.; p. 5-31 du 4e fasc. Dépouillement des registres des délibérations conservés dans une collection particu-

lière : des citations de leur contenu sont données par larges extraits. A noter que le 30 nivôse an II, la « Société des amis de la constitution républicaine de 1793 » adopte deux motions qui réclament la première la fermeture de l'église paroissiale de Sarreguemines, la seconde l'apposition des scellés sur les synagogues du district avec interdiction aux juifs d'exercer publiquement leur culte. Pendant les séances de la société, il arrive parfois qu'on brûle des lettres de prêtrise, de diaconat, en accompagnant de chants patriotiques ces manifestations d'impiété. Les Jacobins de Sarreguemines accueillent aussi des dénonciations, comme celle qui les avise le 24 pluviose an II que des signes de fanatisme sont encore visibles sur des murs dans la ville de Sarralbe.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre.
N° 4. Sarrebrück, 1927.

Emile Duvernoy : *Les documents sur les pays de la Sarre aux archives de Meurthe-et-Moselle* (suite), p. 95-101. Le dépôt départemental de Nancy contient aussi les enquêtes sur la situation des paroisses et des communautés ouvertes peu après 1700, puis en 1731, les terriers, des documents topographiques et statistiques, enfin les papiers judiciaires en très grande quantité. L'auteur passe également en revue les autres séries du dépôt en indiquant brièvement les groupes de pièces utiles à l'histoire ecclésiastique des pays de la Sarre. Il faut ajouter que le nombre des établissements religieux est assez restreint dans cette région, à cause des progrès de la Réforme.

Herly : *Les archives municipales de Sarrelouis*. Correspondance de La Salle, député à la Constituante (1789-1790), p. 191-323. Publication *in extenso* de cent dix lettres écrites par La Salle et de onze réponses au même.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Année 1926. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Léon Germain de Maidy : *Le peintre Guillaume de Marcillat*, p. 31-40. Dominicain, né à La Châtre vers 1475, eut en commande le prieuré de Saint-Thiébaut, à Vaucouleurs.

André Lignot : *L'inhumation d'un luthérien à Nettancourt en 1779*, p. 47-49. Non pas au cimetière paroissial, mais à l'entrée d'un bois.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun.
Tome XVI (1926). Verdun, Marchal.

V.-H. Lemoine : *Alexandre-Joseph de Neyon (1738-1794)*, p. 11-72. Excellente biographie de ce lieutenant-colonel qui signa la capitulation de Verdun (sept. 1792) et qui, pour cette raison, fut condamné à mort (5 floréal an II).

Baron Renault : *Notice sur la chapelle et les œuvres d'art de l'hospice Sainte-Catherine de Verdun*, p. 73-98. Bonne monographie et bien illustrée.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun. 1926.

F.-G. Frussotte : *L'archidiacre Ermenfroid, fondateur de la collégiale de Sainte-Madeleine de Verdun*, p. 72-79. Joua en Basse-Lorraine un rôle important au point de vue religieux et politique, et mourut le 23 septembre 1071.

Nota. — Le *Bulletin de la Société des archéologues du nord de la Meuse* ne renferma en 1926 aucun article intéressant l'histoire religieuse et ecclésiastique.

Maurice Rousset.

VOSGES

La Révolution dans les Vosges.
15e année (14 juil. 1926-14 juill. 1927). Epinal, impr. Fricotel.

G. Baumont : *L'entrée solennelle à Saint-Dié de Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges*, p. 65-80. 3 avril 1791.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Revue catholique d'Alsace.
41e année, octobre-décembre 1926. Strasbourg. Le Roux.

J. Lévy : *Poursuites de prêtres non assermentés du Haut-Rhin pendant la Révolution*, p. 599-610. Publication de police, de 1792 à 1799. — *Etat de la fermeture des églises et de la résidence des prêtres insermentés du district de Colmar en 1795*, p. 676-683. — *Plaintes de l'évêque constitutionnel de Colmar, Arbogaste Martin, contre les prêtres non jureurs*, p. 726-730. Deux lettres inédites (juillet 1792).

J. Wagner : *Les anciennes chapelles de Mulhouse*, p. 712-720. Notice sur quatre chapelles connues dès le xive siècle et qui disparurent au temps de la Réforme protestante.

42e année, janvier-septembre 1927.

Lettres inédites de Mgr Freppel à Mgr Winterer, p. 322-331. Montrent avec quel soin Mgr Freppel se renseignait sur les faits d'Allemagne.

J. Lévy : *Les prêtres insermentés et assermentés du district d'Altkirch pendant la grande Révolution*, p. 341-346. Leurs noms.

J. Gass : *Une lettre curieuse de Mgr Colmar*, p. 351-352. Lettre écrite le 3 juillet 1810 par l'évêque de Mayence à son compatriote le capitaine Marrey, où il lui raconte comment en 1805 il fut sollicité par un maréchal de France à se faire recevoir franc-maçon dans la loge de Mayence.

J. Gass : *Les statuts de la cathédrale à Molsheim, 1615*, p. 409-419. Les statuts capitulaires de 1615 montrent chez les chanoines, en exil à Molsheim depuis l'établissement de la Réforme à Strasbourg, un désir sincère de réforme catholique dans le sens du concile de Trente. On en donne ici une analyse détaillée.

J. Lévy : *Les prêtres réélus et déportés du district d'Altkirch pendant*

la Révolution, p. 457-461. Liste des prêtres détenus à la maison d'arrêt de Belfort.

E. Herzog : *L'église Saint-Martin de Colmar*, pp. 530-543, 609-624. Collégiale du XIIIe siècle.

J. Wagner : *Le sort tragique d'un chapelain de Mulhouse au XVIe siècle*, p. 544.549. L'historien protestant Pétri raconte d'un certain Meyg, curé de Brunstatt, auparavant chapelain à Mulhouse, qu'il aurait été mis à mort « parce qu'il professait la foi évangélique ». Rien n'est moins prouvé. Meyg fut dépossédé de sa chapellenie en 1520, parce qu'il n'en remplissait pas les fonctions, et fut arrêté en 1525 pour des motifs politiques. Mais les documents se taisent sur sa mort.

Archiv für elsassische Kirchengerchichte.

2e année, 1927. Rixheim, Sutter.

L. Pfleger : *Die geschichtliche Entwicklung der Marienfeste in der Diöcese Strassburg*, p. 1-88. L'auteur étudie le culte de la Vierge en Alsace. Les quatre fêtes de la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité sont mentionnées dès le VIIIe siècle dans la recension de Wissembourg du *Martyrologium Hieronymianum;* au IXe siècle leur solennité s'est généralisée. Au XIVe siècle apparaissent d'autres fêtes : la *Visitation* avec vigile et jeûne, est introduite en 1394 par l'évêque Guill. de Diest (1394-1439), la *Présentation* en 1471; l'*Immaculée Conception* apparaît dès le XIIe siècle. Les fêtes de la Compassion et des Sept douleurs ainsi que celle du Rosaire se propagent au XVe siècle.

M. Barth : *Die Legende und Verehrung der hl. Attala, der ersten Aebtissin von St. Stephan in Strassburg*, p. 89-108. Texte latin de la légende de sainte Attale, composée vers 1270. Etude sur le culte des reliques de cette sainte dont la légende fait une nièce de sainte Odile et la première abbesse de Saint-Etienne de Strasbourg.

M. Barth : *Die Legende der hl. Ymma*, p. 199-206. Texte latin de la légende de sainte Ymma ou Emma.

N. Paulus : *Der Strassburger Kartäuser Ludolf von Sachsen*, p. 207-212. C'est dans la Chartreuse de Mayence que Ludolphe écrivit sa célèbre Vie de Jésus. A tort d'aucuns font de lui un adversaire de la papauté et de l'interdit de 1348; car en cette année-là il n'était sûrement pas à Strasbourg.

J. Gass : *Strassburgs Bruderschaften und Sodalitäten vor der Révolution*, p. 223-240. L'auteur raconte différents faits qui expriment bien la vie religieuse intense des Strasbourgeois enrôlés dans les confréries paroissiales sous l'ancien régime.

P. Archangelus : *Die Kapuziner in Strassburg, 1681-1791*, p. 241-310. Sur le ministère exercé par les Capucins dans Strasbourg de 1681 à 1791.

P. Livarius Oliger : *Kanonikus Joseph Anton Vogel, ein elsässischer Historiker im Kirchenstaat*, p. 311-348. Vogel Jos. Antoine, connu pour ses ouvrages sur les diocèses de Recanati et Lorette, était né à Altkirch (Haut-Rhin), le 25 mars 1756. Curé d'Obermorschviller en 1789, il dut quitter ce poste pour refus de prêter le serment constitutionnel et se réfugia dans les Etats Pontificaux. Là il s'occupa à inventorier et à décrire de nombreuses archives publiques ou privées à Matelica, Cingoli, Lorette, etc. A l'exception de deux volumes sur Recanati et Lorette, la plupart de ses autres ouvrages (une quarantaine de volumes) restèrent manuscrits et sont conservés dans les archives de Lorette, dont il était

chanoine, lorsqu'il mourut en 1817. Sur la célèbre controverse de Lorette, on a voulu interpréter ses textes tantôt pour, tantôt contre la légende de la Translation. Mais quand on examine les documents qu'il cite, on voit facilement qu'il est d'avis qu'il n'existe aucune preuve authentique en faveur de la translation.

E. THIELE : *Die deutsche Regierung und das Konkordat im Elsass nach 1870*, p. 349-366. M. Thiele publie la correspondance échangée de 1870-1872 entre l'évêque de Strasbourg, le cardinal secrétaire d'Etat Antonelli et les autorités allemandes pour régler la question du concordat en Alsace. L'article se termine par la décision du Conseil d'Etat du 3 février 1925, laquelle déclare que « le régime concordataire, tel qu'il résulte de la loi du 18 germinal an X, est en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ».

Franz STOEHR : *Die Dormitio Mariae am Südtranssept des Strassburger Münster* (avec 8 planches), p. 367-434. Etude archéologique sur la célèbre sculpture placée au-dessus de la porte d'entrée de l'horloge de la cathédrale de Strasbourg. La *Dormitio* ou Mort de la sainte Vierge est du même maître que le Pilier aux Anges (XIII^e siècle).

F.-X. MATHIAS : *Fünf Weihnachtslieder aus dem Repertorium des Klarissenklosters Alspach*, p. 435-442. Texte de cinq cantiques pour Noël, dont les trois premiers semblent antérieurs au XVI^e siècle.

L. PFLEGER : *Zur Geschichte des Adelphikultes im Elsass*, p. 443-444. Saint Adelphe, évêque de Metz, était honoré en Alsace dès le XI^e siècle.

N. PAULUS : *Die Pariser Doktorpromotion des Thomas von Strassburg*, p. 444-446. Thomas de Strasbourg a été reçu docteur en théologie à l'Université de Paris, non pas en 1341, mais probablement dès 1337. — *Murners Geburtsjahr und Geburtsort*, p. 446-447. Le franciscain Thomas Murner est né au plus tard en 1469 à Obernai.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

5^e année, 1926. Strasbourg, Imprimerie strasbourgeoise.

J. WALTER : *La miniature de la charte polyptique du couvent de Sindelsberg*, p. 1-15. Cette charte de l'abbesse Berthe (XII^e siècle) ne contient point, comme on l'a cru, le dessin de la première église de Sindelsberg (près Marmoutier, Bas-Rhin).

Ch. SCHNEEGANS : *Catalogue des sculptures gothiques du Musée des Beaux-Arts à Strasbourg*, p. 17-65. Enumère et reproduit en bonne partie les statues presque exclusivement religieuses : Vierges avec l'Enfant, différents saints, l'âne du jour des Rameaux (appelé *Palmesel*), etc.

WERNERT : *Notes sur deux bustes d'évêques au musée de Mulhouse*, p. 73-77. Il s'agit en réalité de deux bustes d'abbés mitrés : saint Benoît et saint Gilles, tous deux du XV^e siècle.

Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg.

46^e année, 1927. Strasbourg, Le Roux.

M. BARTH : *Die Wahl Brendels zum Bischof von Strassburg* (an. 1926, p. 569-573; an. 1927, pp. 17-21, 90-94, 115-119, 130-139. D'après le procès-verbal relatant l'élection de l'évêque constitutionnel Brendel, élu par une majorité de protestants, le 6 mars 1791. — J. GASS : *La fondation du collège de Molsheim*, p. 277-282. En 1580. — J. LÉVY : *Encore des élections aux cures du district de Colmar par la Constitution, en 1791,*

p. 352-358. Liste des curés élus; la plupart étaient des ex-religieux. — J. Gass : *Mgr Raess et le P. Théodore Ratisbonne*, pp. 391-406, 421-427, 443-453. De la correspondance échangée entre ces deux personnages, 1841 à 1879, 54 lettres subsistent, dont 45 du P. Ratisbonne. Leur importance.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXIII, 1926. Colmar et Thann. 1926.

R. Pugh : *Nos orgues régionales. Le grand orgue de la collégiale de Wissembourg*, p. 228-238. Instrument du XVIII[e] siècle, dont aucune partie n'a été ni réparée, ni transformée depuis sa construction par les facteurs Alfermann, Seuffert et Dicpony.

E. Bécourt : *La mort de saint Jean l'Evangéliste*, p. 373-375. Décrit un panneau de bois sculpté, provenant de l'église abbatiale d'Andlau, et représentant les derniers moments du saint, tels qu'ils sont racontés dans la *Légende dorée*.

E. Bécourt : *L'abbaye, la ville et la famille d'Andlau au XIV[e] siècle*, pp. 401-423, 525-540 (à suivre). L'auteur, continuant ses savantes études sur l'abbaye fondée par l'impératrice sainte Richarde, en suit les destinées de la fin du XIII[e] siècle à l'année 1333.

Ch. Wetterwald : *Le Bildstoeckle*, p. 474-477. Ce nom désigne en Alsace une colonne de bois ou de pierre surmontée d'une niche où se place une image pieuse. On en étudie un curieux spécimen, voisin de Guebwiller.

Jean Girardot : *Le séjour en Haute-Saône de M[me] d'Andlau, chanoinesse de Masevaux (1792-1799)*, p. 477-478. Retrouve au village de Saulx la retraite de cette noble dame alsacienne.

Robert Schnerb : *Les débuts de la Révolution à Saverne (1788-1791)*, p. 497-524. Ces années sont remplies, dans la petite ville, par la lutte entre la bourgeoisie représentée par son syndic Mayerhoffen, et son seigneur, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg.

C. Oberreiner : *Note sur la fête de la Fédération célébrée à l'Ochsenfeld en 1791*, p. 571-572. Récit écrit en latin par un vicaire de Thann de la cérémonie religieuse célébrée entre Thann et Cernay par l'évêque constitutionnel du Haut-Rhin, le 20 octobre 1791.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XLI, 1925-1926. Belfort, 1927.

A. Salomon : *Monuments historiques nouvellement classés*, p. 101-105. Signale entre autres l'abside de l'église de l'ancien prieuré clunicien de Froidefontaine, et la belle église de Saint-Dizier.

A. Cardot : *L'abbé Descharrières, militaire et imprimeur*, p. 153-160. Episodes curieux de la vie du futur historien de Belfort, curé de Saint-Loup (Haute-Saône) au début de la Révolution.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.
Tome XLVI, 1926. Mulhouse, 1927.

Jules Wagner : *Les couvents du vieux Mulhouse* (à suivre), p. 113-127. Ce premier article est consacré au couvent des Augustins fondé vers 1268, prospère surtout au XIV[e] siècle, et dont les religieux adoptèrent la réforme protestante dès 1523.

Bulletin de la Société d'archéologie de Riquewihr.
N° XI, 1926. Colmar, 1926.

Chr. Pfister : *L'église de Riquewihr pendant la Révolution, 1789-1799*, p. 1-40. Raconte l'histoire de la paroisse catholique et celle, beaucoup plus mouvementée, de la paroisse protestante de la petite ville.

N° XII, 1927. Colmar, 1927.

Em. Herzog : *Les trois églises de Riquewihr*, p. 1-96. Etude historique et archéologique des « trois églises dans un cimetière » rendues célèbres par un proverbe alsacien, toutes trois disparues ou méconnaissables aujourd'hui.

Elsassland-Lothringer Heimat.
Tome VI. 1926. Guebwiller, 1926.

Mentionnons quatre articles de M. L. Pfleger : *Das Fuchsbegraebnis im Strassburger Münster*, p. 11-16. Explication d'une sculpture satirique de la cathédrale de Strasbourg. — *Altelsässische Kürwochengebräuche*, p. 71-76. Décrit de vieilles coutumes populaires alsaciennes se rapportant au dimanche des Rameaux, au Vendredi-saint et au Samedi-saint. — *Die Verehrung des hl. Ulrich im Elsass*, p. 232-234. Note sur le culte de saint Ulrich, évêque d'Augsbourg mort en 973. On en trouve la trace dès le XI^e^ siècle, et il s'est maintenu jusqu'à nos jours en de nombreuses localités d'Alsace. — *Die Kulturgeschichtliche Bedeutung der elsässischen Cisterzienser Klöster*, p. 299-303. Indique rapidement le rôle joué par les grandes abbayes cisterciennes d'Alsace, Lucelle, Pairis, Neubourg, dans le développement économique du pays.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

La *Revue de Bourgogne* a cessé de paraître. Les autres périodiques d'histoire locale n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

Maurice Chaume.

YONNE

Bulletin de la Société archéologique de Sens.
Tome XXXIV, année 1925. Sens, 1926.

Maurice Roy : *Notice sur le fief de Bois-le-Roi*, p. 9-24. Erigé à Nailly, en 1633, par l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, aujourd'hui château de Nailly.

Joseph Perrin : *L'église de Maillot (XI^e^ siècle)*, p. 33-48. Histoire et description. Sa restauration par la Société archéologique.

Joseph Perrin : *Note sur une pierre sculptée trouvée à Saint-Clément*, p. 63-66. Armoiries de Etienne Texier d'Hautefeuille, grand-croix et bailli de l'ordre de Malte, abbé commandataire de Sainte-Colombe, mort à Paris le 3 mai 1702.

Félix Chandenier : *Sens pendant la Révolution. René-Louis-Alexandre Roger*, p. 70-143. Homme de confiance de Loménie de Brienne, archi-

vêque de Sens, qui le fit chanoine de sa cathédrale et archidiacre de Provins. Pendant la Révolution, l'abbé Roger n'imita pas la scandaleuse conduite de son bienfaiteur. Il vécut d'abord à Sens dans la retraite, puis emprisonné avec un autre grand vicaire, François Séguier. Relachés tous deux, ils se réfugièrent, au début de 1794, au château de Bontin, près Joigny, où ils vécurent jusqu'au Concordat. Le chanoine Roger devint le premier directeur de l'école secondaire (collège) de Sens, 1803-1807.

E. Chartraire : *L'abbé Jacques Boileau, doyen de Sens*, p. 144-159. Janséniste, il eut les faveurs de l'archevêque Henry de Gondrin qui le fit théologal, puis vicaire général (1670), malgré l'opposition des autres chanoines. La publication récente du journal de Noël Varet, docteur de Sorbonne, précise quelques traits du caractère de Jacques Boileau. Spirituel, manquant de sagesse, agité, hardi en paroles et, même en actes, « vous auriez dit d'un furieux ! c'était comme un cheval qui rue de tous côtés ».

André Courtet.

Bulletin de la Societé des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Année 1925, 79e volume.

Abbé Parat : *Les notices archéologiques villageoises*, p. 79-90. Notice sur l'église de Provency, construite à la fin du xve-début du xvie siècle.

M. A. Vathaire de Guerchy : *La Puisaye sous les maisons de Toncy et de Bar*, p. 127-255. Enumération des domaines ecclésiastiques (chap. XXVII). Le domaine de l'évêque d'Auxerre y était considérable.

Chanoine Chartraire : *Les « sépulchres » dans l'Yonne*, p. 333-338. Il y en a cinq : à Tonnerre (un des plus beaux connus), à Villeneuve-l'Archevêque, à Sens (enclos dans une chapelle du Carmel, il est complètement ignoré), à Joigny, à Villeneuve-sur-Yonne (le dernier en date). Belles planches.

Abbé Parat : *L'abbaye de Marcilly*, p. 339-357. Abbaye de femmes, fondée en 1239 sous la règle de Citeaux. Ruinée pendant les guerres du xvie siècle, elle disparut à la Révolution. L'intérêt de son histoire est médiocre.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

Troisième série, tome XXIV. Mâcon, 1924-1925.

Ch. Dard : *Uchizy, monographie historique*, p. 33-128. Paroisse donnée à l'abbaye de Tournus par Charles le Chauve; les habitants sont affranchis en 1331.

E. Demaizière : *La mort de Lamartine (1869), ses funérailles*, p. 169-184. Le poète est assisté à ses derniers moments par l'abbé Deguerry, curé de La Madeleine.

Dr Armand : *Discours de réception*, p. 215-234. Histoire des hôpitaux mâconnais; fondation de la Charité de Mâcon par saint Vincent de Paul en 1621.

Léon Daclin : *Un médecin de l'abbaye de Cluny*, p. 244-249. Délibération capitulaire du 31 mars 1739 nommant un nouveau médecin et fixant ses obligations.

Albert BERNARD : *Tournus, gîte d'étape des pèlerins*, p. 250-252. Mentions d'archives concernant l'hospitalisation des pèlerins au XVIIe siècle.

G. JEANTON : *L'hôpital d'Acier*, p. 358-360. Maison d'hospitaliers située sur le territoire de la paroisse de Chissey, et non à Azé comme on l'a écrit jusqu'ici.

Mémoires de la Société éduenne.
Nouvelle série, tome XLV, 3e fascicule, Autun, 1926.

P. MONTARLOT : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 231-296. Suite des notices de Monginot à Penhoet.

A. de CHARMASSE : *Alone, aujourd'hui Toulonjon* (suite), p. 297-325.

Les « Mémoires » de dom Victor Tixier, d'Autun, p. 335-345. Pourrait servir d'introduction à l'édition de ces mémoires inédits (Bibl. nat., f. fr. 25.007) ; l'auteur (1617 + 1701), prieur de Saint-Denis, puis de Saint-Germain-des-Prés, réformateur de six abbayes, a été mêlé aux troubles de la Fronde et favorisé de la confiance du grand Condé.

Mémoires de la Société d'histoire .. de Chalon-sur-Saône.
Deuxième série, tome XIV. Chalon, 1926-1927.

[L. ARMAND-CALLIAT] : *Inventaire du fonds de Chamay* (suite), p. 23-33. Plans de l'église de Givry (fin du XVIIIe siècle).

J. ANGELIN : *L'église de Touches*, p. 35-46.

L.-Ch. BRINTET : *Notes sur la paroisse de Touches*, p. 47-58. Chapelles, confréries, curés et vicaires.

J. REY-CHEVRIER : *Départ de Chalon, poème latin par* [le P.] *Albert Daugières* [S. J.], p. 201-211. Publié à Lyon en 1708 ; réédition et traduction.

Louis CHARDIGNY : *Curtil-sous-Burnand, ses seigneurs, son château, son église*, p. 213-237. Monographie un peu écourtée.

L'Union séraphique. 20e année, Mâcon, 1926.

Eusèbe CLOP, O. F. M. : *Les premiers Frères Mineurs en France*, p. 309-313. Trois franciscains d'Assise, installés par Guichard de Beaujeu près de Vernez, aux environs de 1210, transférés dans la suite à Villefranche-sur-Saône.

Pierre BESNARD.

AIN

Le Bugey. Fasc. XXI (août 1927). Tome VI, Belley.

Marc PERROUD : *Origines du diocèse de Belley*, p. 15-31. Voir aux *Notes bibliographiques*, ci-dessus, p. 91.

De SEYSSEL-SOTHONOD : *Monographie historique d'Anglefort* (fin), p. 62-70. Les familles. Liste des curés et des maires.

Chanoine JOLY : *Briord* (suite), p. 73-89. Les seigneurs. La paroisse depuis le XVe siècle.

Baron d'ALLEMAGNE : *La peste de 1720-1723 en Bugey*, p. 90-105. Rôle du clergé.

E. VINGTRINIER : *La conspiration de 1790 vue de Belley*, p. 125-128. Une note sur Mgr Cortois de Quincey.

De SEYSSEL-SOTHONOD : *Notice sur Arlod*, p. 132-140. Notre-Dame d'Accout.

L. ALLOING.

Bulletin de la Société Gorini. Fasc. 56. Tome XVIII. 1926, Bourg.

G. Renoud : *Sur le couvent de N.-D. de la Bruyère à Saint-Barnard*, p. 145-171. Fixe un point d'histoire contesté : l'union des religieuses bénédictines de La Bruyère avec les religieuses de Blyes à Lyon, et leur retour à Saint-Barnard (1653-1660). Documents inédits de 1275 à 1654, la plupart tirés d'un manuscrit d'Aubret.

Chanoine Alloing : *Le chapitre de la cathédrale* (suite), p. 172-189, et tome XIX, p. 65-83.

Fasc. 57-60. Tome XIX. 1927.

J. Maréchal : *Les séminaires* (*1823-1923*), pp. 4-24, 113-131. Le grand séminaire de Brou; le petit séminaire de Meximieux.

Chanoine Joly : *Mgr Marchal*, pp. 24-35, 84-95. Portrait d'un animateur. — *Mgr Soubiranne, évêque de Belley* (à suivre), p. 161-173.

Chanoine Béréziat : *La congrégation des sœurs de Saint-Joseph, de Bourg* (*1824-1924*) (suite), pp. 36-64, 96-104, 173-189.

Abbé Pépin : *La liturgie dans le diocèse de Belley* (*1823-1923*), pp. 132-140, 190-196. Le missel de Mgr d'Estavayer, 1527. Le supplément pour le diocèse de Belley du missel de Lyon, 1771. La liturgie lyonnaise dans le diocèse de Belley. Le rituel de Mgr Devie.

Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain. Janvier 1927. Bourg.

Em. Chanel : *Registres paroissiaux de Saint-Etienne sur Chalaronne*, p. 66-84. Notes de messire Pierre Gay, curé, 1747-1776.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Franche-Comté et Monts Jura. Année 1927. Besançon.

A. Pidoux de Maduère : *Dom Gréa*, p. 37-38. Né à Lons en 1828, mort en 1917. Il fut pendant longtemps le « doyen des archivistes ». Il avait soutenu, en 1850, une thèse sur « les Archidiacres au Moyen Age ». — *La Franche-Comté dans l'histoire de la Pucelle*, p. 113-115.

M. Griveaud : *Vesoul: ses vieilles rues, ses vieilles maisons*, pp. 145-149 et 197-200.

Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Bullet. trim., 1er trim. 1927. Besançon, impr. Jacques et Demontrond.

Maxime Druhen : *M^lle de Lespinasse et Suard. Correspondance inédite*, p. 1-23. Lettres provenant des archives du château de Talcy.

M. Perrod : *Bussy-Rabutin au château de Cressia* (*Jura*), p. 24-34. En 1687 et 1688.

Louis Hosotte : *Un général comtois du Premier Empire, Nicolas-Philippe Guye* (*1773-1845*), p. 57-75. Guye né à Lons-le-Saunier le 1er mai 1773; l'aigle de son bataillon fut prise à Austerlitz en 1805. Aide de camp du roi Joseph en Espagne, maire de Saint-Dié; il y mourut en 1845.

Henri Hugon : *Emigrants étrangers en Franche-Comté au XVII^e siècle*, p. 76-81. Ils seraient pour la plupart de la Haute-Savoie actuelle.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

Année 1927, XLIX[e] vol., Montbéliard.

Dr JEANMAIRE : *Souvenirs de Montbéliard au milieu du XIX[e] siècle*, p. 1-16. L'auteur note les transformations de la topographie de la ville.

H. SALOMON : *L'acte de mariage de J.-L.-N. Cuvier*, p. 17-18. Avec une reproduction photographique.

Ch. MATHIOT : *Etat spécifique du nombre des personnes de la ville d'Héricourt, de leur nom, âge et vocation, 1704, transcrit d'un document (E. 446) des Archives de la Haute-Saône*, p. 37-65. Héricourt comptait 634 protestants et 18 catholiques : 652 habitants, 126 logis, en dehors du château, des halles, etc.

M. PIGALLET.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

XI[e] série, 4[e] vol., Lons-le-Saunier, 1926.

X. BRUN : *Histoire de Nantey, de Vessia et d'Ecuiria, près de Saint-Amour en Franche-Comté*, p. 1-109. Observations sur les principaux domaines en *acus* voisins de Nantey (Nantel jusqu'à 1789; au diocèse de Lyon). Le chapitre IV (p. 61-72) traite spécialement de l'église dédiée à l'Assomption de la Vierge. M. Brun a pu dresser la liste des curés de 1274 à 1924 et étudie ensuite les dîmes et le domaine de la cure depuis 1629.

E. LONGIN : *Une statistique inédite de la Franche-Comté (1636)*, p. 111-147. Fin du commentaire sur un manuscrit de Tissot.

M. PERROD : *Etienne Patouillet (1634-1696)*, p. 149-182. Biographie d'un Salinois, né en 1634, qui entreprit son noviciat à la compagnie de Jésus à Dijon, puis participa à la capitulation de Salins en 1668. Lors du décès de Marie-Thérèse, il prononça en 1683 à Salins et à Dole l'oraison funèbre de la reine. Il mourut abbé d'Acey.

G. BLONDEAU : *Essai de transfert du Parlement de Dôle à Besançon au XV[e] siècle* (fin), p. 183-203. Le projet de Guy Arménier n'aboutit pas avant la conquête française.

E. MONOT : *Les huit années de la grande misère à Lons-le-Saunier (1637 à 1644)*, p. 204-253. Curieux renseignements sur les précautions prises en 1637 lors de la peste à Clairvaux et à Lons.

Camille DAVILLÉ.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1926. Vesoul, s. d.

Julien FEUVRIER : *Un naturaliste franc-comtois, le P. Tiburce (1736-1804)*, p. 77-89. L'auteur attire l'attention des historiens des sciences sur l'œuvre d'un capucin, originaire de Jussey (Haute-Saône). Ce religieux a laissé une dizaine de mémoires de géologie et de minéralogie qui sont restés inédits et qui appartiennent à M. Feuvrier. Le P. Tiburce de Jussey n'était connu jusqu'ici que comme orateur et comme adversaire du clergé assermenté.

Max PRINET.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Questions historiques.
55e année. 211-214 livraisons, tomes CVI-CVII. Paris, 1927.

François Rousseau : *Les Trappistes français en Espagne pendant la Révolution et l'Empire*, janvier 1927, p. 118-133. Cette étude est consacrée à la fondation de la trappe de Sainte-Suzanne, en Espagne, où s'était expatrié avec vingt-quatre de ses confrères dom Augustin de Lestrange, maître des novices à la trappe de Mortagne, au diocèse de Séez.

Maximin Deloche : *Le christianisme en Poitou au IIe siècle*, avril 1927, p. 257-304. On a lu l'analyse et la critique de cet article en tête du fascicule.

G. Fagniez : *La renaissance catholique et la dévotion féminine, dans la première moitié du XVIIe siècle* (avril 1927, p. 305-332). L'historien du P. Joseph connaît à fond le sujet qu'il traite, et l'on s'en aperçoit dès les premières lignes. Il nous trace d'abord un tableau assez sombre, mais non trop chargé en couleurs, de l'état religieux de la France à la fin du XVIe siècle. Mais dès le début du siècle suivant, un renouveau commence. Ce renouveau commence par les femmes, en particulier par les admirables chrétiennes que dirige saint François de Sales, ou qui se font les coopératrices dévouées de saint Vincent de Paul. M. Fagniez met bien en saillie la prodigieuse influence de l'évêque de Genève sur ce mouvement féminin et l'essor qu'il fait prendre à la piété. Les hommes viennent à leur tour, et quels hommes ! M. Vincent, qu'on trouve partout, Jean Eudes, Adrien Bourdoise, et cet austère Alain de Solminihac, qui porta dans la réforme de son diocèse une main vigoureuse. Richelieu a sa place et devait l'avoir, car il voulait la réforme, et il y travailla. Mais il la voulait en ministre et en homme de génie qui a de grandes vues plutôt qu'en homme guidé par des vues surnaturelles.

Le Verdier : *De la construction et de la réparation des églises dans l'ancien droit normand* (avril 1927, p. 333-341). Après les ruines accumulées par la guerre mondiale dans nos provinces du Nord et de l'Est, la question de la construction et de la réparation des églises est plus opportune que jamais. M. Le Verdier l'étudie au point de vue théorique et dans le passé. Président de la Société d'histoire de Normandie, il interroge surtout l'ancien droit normand et lui demande qui devait supporter les frais de réparations. A première vue la réponse est facile: ceux qui vivaient des biens de l'église, les décimateurs devaient pourvoir à son entretien. Mais dans quelle mesure ? Un édit de 1695 semble trancher la question : les ecclésiastiques qui jouissaient des dîmes locales doivent entretenir et réparer le chœur, les habitants doivent réparer la nef. Mais cette disposition est relativement moderne. Pendant de longs siècles, le titulaire du bénéfice doit réparer et entretenir la nef et le chœur, c'est-à-dire l'église tout entière. L'élément laïque n'est mêlé à ces détails qu'après le XIIe siècle, et c'est dans l'Angleterre, régie en ce point par le droit normand, que nous voyons commencer cette ingérence. Avec le temps, les nécessités la développent et la consacrent, et il se fait

un partage, celui que rappelle l'édit de 1695 : les paroissiens qui profitent de la nef auront soin de la nef; le clergé qui profite du chœur aura soin du chœur.

Maurice Besnier : *Les origines du christianisme en Poitou* (juillet 1927, p. 5-13). Le système de M. Maximin Deloche sur l'évangélisation du Poitou repose sur trois hypothèses : 1° il y avait des chrétiens à Civaux, dès le IIe siècle; 2° le christianisme s'est introduit en Poitou, en remontant le cours de la Loire et de la Vienne; 3° Civaux fut, avant Poitiers, le premier siège des évêques poitevins. Rien, dit en substance M. Maurice Besnier, n'appuie solidement et ne justifie vraiment ces trois hypothèses. Et il tente de les réfuter en opposant aux conclusions de l'auteur des arguments généraux. Mais la faiblesse de cette critique, c'est qu'elle enchaîne des hypothèses et que le démonstratif manque. Or, on ne peut montrer cela qu'en suivant l'argumentation pas à pas : ce que fait M. Aigrain dans le premier article de ce fascicule.

Auguste Hamon : *Quand les Jansénistes étaient les maitres. Les sœurs de la Visitation de Caen* (juillet 1927, p. 13-61). Les Jansénistes étaient les maîtres au diocèse de Bayeux, sous l'épiscopat de Mgr Armand-François de Lorraine, un homme dont Louis XIV avait toujours refusé de faire un évêque et que le régent laissa passer. Le diocèse de Bayeux, confié à ce prélat, qui devait mourir appelant, était des plus catholiques. Mais les Jansénistes y intriguaient de leur mieux, principalement dans les monastères. Un prêtre inféodé à la secte, l'abbé de Surville, qui s'était bien gardé jusqu'alors de laisser paraître ses vrais sentiments, était confesseur de la Visitation de Caen et soutenait dans cette communauté, dont l'ensemble était orthodoxe, une poignée de sœurs plus ou moins liées avec le parti et qu'on appelait « les discoles ». Ces discoles voulaient une supérieure qui entrât dans leurs vues; d'accord avec elles, l'abbé de Surville faussa le scrutin dans l'élection qui suivit la déposition de la mère Madeleine-Joseph de Siry. La supercherie fut de suite percée à jour, l'élection fut annulée et les Visitandines élirent, librement cette fois, la mère Marie-Céleste d'Epinay de Beaumanoir. C'était de tous points une grande religieuse et une femme d'une intelligence vive et d'un très beau caractère. De plus, elle était apparentée avec l'évêque, dont le frère aîné, le comte de Brienne, avait épousé sa sœur. Mais Mgr de Lorraine, sans le dire trop haut, la voulait janséniste, ou n'en voulait pas. Il n'est point d'ennui ou de tracasserie qu'il ne lui fit endurer pendant les six ans qu'elle fut supérieure. A deux reprises, le roi dut intervenir; la première fois, pour exiler à Rennes deux discoles, qui s'étaient rendues insupportables, la seconde fois, pour assurer la liberté de l'élection d'une supérieure nouvelle. Au mépris des constitutions, Mgr de Lorraine voulait nommer lui-même cette supérieure. L'échange de lettres entre lui et la mère de Beaumanoir est fort curieux. Celle-ci, qui a pour elle le droit, parle le langage d'une vraie fille de saint François de Sales et d'une grande dame. Le prélat, faut-il le dire ? est capricieux et mesquin, et il est constamment battu.

E. Sol : *Un refus de bénédiction nuptiale à un prêtre civilement marié* (juillet 1927, p. 107-112). Ce refus eut été des plus légitimes, si le prêtre en question, le nommé Alotte, civilement marié pendant la Révolution, n'avait pas obtenu du cardinal légat Caprara, le relèvement de ses vœux et la permission de recevoir la bénédiction nuptiale. Mais il se heurta au refus de l'évêque, qui était celui de Dijon. Celui-ci avait bien quelques raisons d'être indulgent : c'était un ancien jureur, qui avait été sacré par les schismatiques, évêque de l'Isère. Mais il était gallican et

mesurait à l'aune de son gallicanisme les pouvoirs du pape. A deux reprises, le cardinal légat dut intervenir. Portalis, derrière lequel était Bonaparte, intervint aussi, et il fallut bien que l'évêque de Dijon laissât faire.

Abbé Rony : *Hugues de Romans, légat pontifical (1075-1106)* (octobre 1927, p. 287-304). Ce légat pontifical est bien connu sous le nom de Hugues de Die, la ville du Dauphiné dont il fut l'évêque pendant dix ans, et de Hugues de Lyon, où ensuite il porta vingt-trois ans la mître archiépiscopale et primatiale. Il l'est moins sous le nom de Hugues de Romans, bien que Romans fût son lieu d'origine. M. l'abbé Rony le démontre par une lettre de Grégoire VII aux chanoines de Saint-Barnard de Romans, lettre dans laquelle l'évêque de Die est appelé « et Romanus et Viennensis Ecclesiae filius ». Romanus ne veut pas dire ici « Romain », mais originaire de Romans. — Hugues n'était pas, comme une distraction de Mabillon l'a fait croire à quelques-uns, neveu d'un duc de Bourgogne. Le grand bénédictin a mal lu un texte, ce qui ne lui était pas ordinaire. Ce futur légat, sans être dans les ordres sacrés, était chanoine de Lyon et chamarier du chapitre. Il se rendait à Rome avec une suite et traversait la ville de Die, dont le cardinal Géraud, évêque d'Ostie et légat du Pape en France, venait de déposer l'évêque Lancelin, simoniaque avéré; le peuple, par une sorte d'inspiration, demanda que Hugues prît sa place. Le cardinal Géraud le fit venir, l'examina et parla de lui au pape. Hugues vint à Rome, y prit les ordres majeurs et reçut des mains de Grégoire VII la consécration épiscopale (16 mars 1074). De retour en France, l'année suivante, il était nommé légat du pape. Il devait, en cette qualité, déployer une vigueur que le pape dut quelquefois modérer.

Th. Malley.

Revue des Deux Mondes. 1927.

Alfred Rébelliau : *Bossuet et Louis XIV.* I. *Le Carême de 1662: l'appel au roi* (15 octobre 1927, p. 826-859). Quand Bossuet commença de prêcher devant la Cour (Carême de 1662) l'état de la France ne justifiait nullement les joyeux espoirs qu'on avait mis dans le nouveau règne. La situation financière était mauvaise, le peuple écrasé d'impôts souvent injustes. Le roi, par sa vie galante, donnait le pire exemple à la Cour. Les esprits sérieux s'inquiétaient et l'abbé de Choisy pouvait écrire : « Les plus gens de bien tremblaient pour l'Etat qu'ils voyaient sans pilote. » — Bossuet, prêtre et bourgeois profondément monarchiste, va travailler de toutes ses forces à arracher le roi à sa vie mauvaise pour en faire un souverain chrétien. C'est surtout le roi qu'il vise dans ses sermons. Et de ses adjurations, la nécessité est soulignée par le scandale du retour au Louvre de M^lle^ de La Vallière que son amant est allé enlever au monastère de Chaillot.

II. *La réponse du monarque absolu* (1^er^ novembre 1927, p. 117-141). Les scandales continuaient à la cour. Le roi prenait ouvertement le parti des libertins contre les dévots et, après l'affaire de la « lettre espagnole », sévissait contre le maréchal-duc et la duchesse de Navailles, contre le premier président Guillaume de Lamoignon dont toute la cour admirait les vertus. Dans le pays la situation s'aggravait. La famine sévissait. En 1661-1662, selon Vauban, 50.000 paysans mouraient. Les adjurations de Bossuet se font dès lors plus pressantes. Il souligne le danger du pouvoir. Il dénonce la misère du peuple et il ose crier à la cour : « Il faut que les choses changent. » Puis il se fait plus pressant afin d'arracher le roi à ses amours coupables. Les allusions deviennent

transparentes. « Oui, je veux arracher ce cœur de tous les plaisirs qui l'enchantent, de toutes les créatures qui le captivent. » Ce que Bossuet poursuit, c'est la libération complète du cœur de Louis XIV, pour qu'il devienne le premier roi de la terre.

André COURTET.

PERIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Etudes. 64e année. 5, place du Président-Mithouard, Paris.

Emmanuel du JEU : *Sainte Jeanne de Chantal et ses enfants. Marie-Aymée et Charlotte. La coquette « Françon ». Le « délicieux » Celse-Bénigne* (5 mars 1927, p. 513-536). Quoi qu'on en ait écrit, Mme de Chantal demeura toujours une mère attentive et aimante, après son entrée au monastère. Marie-Aymée et Charlotte moururent jeunes. Françoise, « Françon », eut une carrière mondaine agitée. Elle épousa en 1620 un brillant soldat, Antoine de Toulonjon, seigneur d'Alone, âgé de 48 ans, qui après avoir rudement guerroyé pour le roi, mourut à Pignerol en 1633. Dès lors la jeune veuve vécut dans l'intimité d'une mère qu'elle avait un peu délaissée, puis, sa mère morte, elle se retira dans son donjon d'Alone, où elle vécut jusqu'à 85 ans (4 décembre 1684). Elle était devenue la belle-mère du célèbre Bussy-Rabutin. Le fils de la sainte, Celse-Bénigne de Chantal, après une jeunesse très brillante et un peu folle, épousa en 1623 Marie de Coulanges. Le mariage ne l'assagit pas, il fut un des duellistes forcenés de l'époque, mais en 1627 il s'en alla mourir vaillamment en défendant la Rochelle contre les Anglais. La douleur de la sainte fut affreuse. Elle tomba, dit Bussy, « dans un accablement qui fit peur pour sa vie ». La veuve de Celse s'éteignit en 1633. Une seule Chantal restait, la petite Marie, la future Sévigné, que la sainte appelait « sa petite Cantaline ». Elle fut remise en garde à son oncle Philippe de Coulanges qui se déchargea de son rôle sur Christophe de Coulanges, abbé de Livry, « le bien bon ».

André COURTET.

Recherches de Science religieuse. Tome XVII. 1927.

Paul DUDON : *Bossuet a-t-il violé le secret d'une confession de Fénelon ?* p. 230-256. La question posée par le P. Dudon est presque un titre à scandale. Ce n'est pas lui, du reste, qui l'a fait naître. C'est M. l'abbé Bremond, qui a traité ce sujet dans la *Revue de France*, en s'autorisant des « Mémoires » d'Hébert, curé de Versailles, au temps de Bossuet. Paul Dudon répond à M. Bremond. Les premiers qui discutèrent cette délicate question furent Fénelon et Bossuet eux-mêmes. Discussion publique et pénible. Le P. Dudon a étudié d'abord leurs paroles, les a confrontées avec les faits et documents de l'époque. Son étude, à la fois solide et fine, établit avec une grande clarté : 1° qu'il n'y a pas eu confession sacramentelle de la part de Fénelon, mais simplement confidence de vie intérieure par écrit; 2° que Bossuet n'a pas violé le secret de Fénelon confié par écrit; 3° que les « Mémoires » d'Hébert, récemment publiés, sur lesquels Bremond s'appuie comme sur un témoignage *omni exceptione major*, sont loin de mériter cette confiance. « Une anecdote fragile et deux assertions manifestement inexactes : voilà, dit P. Dudon, à quoi se réduisent les textes que M. Bremond estime révélateurs et probants. »

H.-X. A.

Revue d'ascétique et de mystique.

8e année, 1927. Toulouse, 31, rue de la Fonderie.

R. de Sinety : *Voyants ou visionnaires*, p. 132-156. Sous ce titre, M. de Sinety nous donne ce qu'il appelle modestement « quelques notes suggérées par la lecture de deux ouvrages », en réalité, une pénétrante analyse de deux ouvrages, assez différents l'un de l'autre, mais se rapportant tous les deux à des voyants ou visionnaires. On sait qu'il y a une différence bien marquée entre ces deux mots : la vision des véritables voyants est objective, celle des visionnaires ne l'est pas. Les deux ouvrages, l'un qui est un roman, l'autre qui est un livre d'histoire, ont bien la prétention de nous présenter des voyants; mais le premier manque son but, le second nous fait admirer des vertus réelles, de très grandes vertus; mais la personne qui les possède, malgré les éloges qu'on lui a donnés de son vivant, ne paraît pas bien équilibrée, et ses visions, dont plusieurs sont fort bizarres, nous laissent un peu sceptiques. Le roman *Sous le soleil de Satan*, qui a pour auteur M. Bernanos, a été très lu, au moins en France, il a été loué même par des écrivains catholiques. A part le style et la vie répandue dans l'ouvrage, il semble avoir suscité trop d'engouement. Il veut mettre en face l'un de l'autre, le divin et le diabolique, un prêtre, qui est un saint, en lutte avec le démon. Nous n'avions pas besoin pour cela d'un roman : il nous suffisait de la vie du curé d'Ars récemment canonisé par l'Eglise. Là nous voyions bien en face de l'autre, le vrai saint et le démon authentique. Le héros du roman est une caricature de saint, il a des vertus à sa façon, mais elles ne sont pas de celles qui font mettre un homme sur les autels : il manque absolument de bon sens, ce qui déjà met un monde entre lui et le curé d'Ars. Ses visions sont celles d'un névrosé ou d'un demi-dément. Le diable lui-même pourrait se plaindre que M. Bernanos ne lui a pas donné son vrai caractère et n'a pas « attrapé » sa vraie figure. Voilà pour le roman. — *La vie admirable et les révélations de Marie des Vallées*, par M. Emile Dermenghem, est un livre d'histoire. On ne saurait reprocher à l'auteur de manquer d'exactitude ou d'avoir négligé les recherches. Il est consciencieux et bien renseigné. Nous doutons pourtant que son livre puisse jamais servir de base à un procès de canonisation. Marie des Vallées, que saint Jean Eudes et d'autres contemporains ont tenue en si haute estime, est une personne de très grande vertu, et à sa manière une réparatrice. Mais une sainte qui reste trente-cinq ans sans se confesser et sans communier, parce que le démon qui a sur elle un pouvoir physique l'en empêche et en qui l'union à la volonté de Dieu et à la Passion du Christ remplace les sacrements et tout le reste, ne nous paraît pas rentrer dans le cadre des saints reconnus par l'Eglise. Si nous rapprochons de ses visions et de ses états mystiques, les règles du discernement des esprits formulées par saint Ignace, nous sommes amenés bien vite à douter que l'esprit qui la conduisait fût le même que celui qui avait conduit sainte Catherine de Sienne et sainte Thérèse. Nous saluons une âme généreuse et vraiment abandonnée à Dieu, mais nous ne voyons pas dans cette âme le rayonnement du surnaturel divin.

P. Dudon : *De qui est le Gnostique réfuté par Bossuet en 1694 ?* p. 161-170. Parmi les ouvrages posthumes de Bossuet, il s'en trouve un « Traditions des nouveaux mystiques », publié pour la première fois en 1753, et où l'évêque de Meaux réfute, chapitre par chapitre, un ou-

vrage intitulé : *Le gnostique de saint Clément d'Alexandrie.* Comme il ne nomme point l'auteur qu'il réfute ainsi, et, comme ce dernier, dans son livre, ne se nomme pas davantage, un doute peut subsister. Le R. P. Dudon dissipe ce doute : l'auteur du « Gnostique » est Fénelon. L'éditeur Leroi, documenté de première main, par Bossuet neveu, l'évêque de Troyes, qui l'avait chargé de publier les œuvres et d'écrire la vie de son oncle, Leroi le dit formellement. Si le voile de l'anonymat n'a pas été déchiré, on le doit à l'abandon que Fénelon avait fait lui-même, bien avant les *Maximes des saints*, de cette théorie d'une tradition secrète et inconnue au corps de l'Eglise. On a peine à s'expliquer qu'un si grand esprit et qui possédait la théologie à fond, ait pu adhérer à un système aussi opposé à la tradition vraie qu'à l'esprit de l'Eglise. Il le vit, il se rétracta. C'en fut assez pour que Bossuet ne le nommât point.

Paul Dudon : *La gnose de Clément d'Alexandrie interprétée par Fénelon*, p. 300-313. Dans la collection « Etudes de théologie historique », éditée par Beauchesne, paraîtra prochainement l'ouvrage inédit de Fénelon intitulé *Le gnostique de saint Clément d'Alexandrie.* Il existe aux archives du séminaire de Saint-Sulpice une copie intégrale du manuscrit de Fénelon, qui est de la main du P. Lacombe. Nous savons qu'elle est fidèle, que rien n'y a été changé ni interpollé, et malgré l'anonyme, que c'est bien l'œuvre propre et originale de Fénelon. L'analyse qu'en donne le P. Dudon nous prépare à la publication de l'ouvrage lui-même, et nous en laisse entrevoir l'importance. Le P. Dudon analyse d'abord en quelques pages et l'un après l'autre, les dix-sept chapitres de « la gnose de saint Clément d'Alexandrie ». Il nous rappelle ensuite, très rapidement, comment Bossuet les a réfutés. Fénelon avait cru voir dans Clément d'Alexandrie le docteur d'une doctrine secrète, transmise par les apôtres, communiquée d'âge en âge aux parfaits, et inconnue à la masse des fidèles. « C'est là, dit justement Bossuet, l'endroit le plus dangereux de tout l'ouvrage. » Fénelon devait d'ailleurs, un peu plus tard, abandonner et désavouer cette pensée qui ouvrait la porte à toutes les erreurs. Mais que d'erreurs il conserve encore ! Quelle chimère, que cette spiritualité qui dans les rapports de l'âme chrétienne avec Dieu oublie si facilement les actes, les vertus solides et pratiques, et préconise une passivité, qui n'est point celle des vrais mystiques, bien que l'auteur emprunte à ceux-ci beaucoup de leurs expressions et quelques-unes de leurs maximes ! Il faut cependant reconnaître, avec des juges très autorisés, qu'à la fin de sa vie, dans l'isolement de la vieillesse, Clément d'Alexandrie retiré en Cappadoce, subit des influences néo-platoniciennes, dont ses derniers livres portent la marque, et fut moins orthodoxe dans sa doctrine. L'analyse du P. Dudon nous laisse entrevoir toutes ces choses : elle nous aide aussi à mieux comprendre un mot sévère de Louis XIV sur l'archevêque de Cambrai : « C'est le bel esprit le plus chimérique du royaume. » Le mot du roi est plus pénétrant et plus profond qu'on ne le croirait tout d'abord.

Th. Malley.

PERIODIQUES ALLEMANDS ET AMERICAINS

Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins

Nouv. série, vol. 39, 1925, Karlsruhe, Braun.

A. Sachse : *Die Schulpolitik des Statthalters Freiherr von Manteuffel*, p. 537-570. Politique suivie après 1870 par le Statthalter Manteuffel dans

l'enseignement en Alsace, et difficultés avec l'évêque de Strasbourg à ce sujet.

Vol. 40. 1926.

K. Stenzel : *Geiler von Kaysersberg und Friedrich von Zollern*, p. 67-113. Montre, d'après les actes du Chapitre de la cathédrale de Strasbourg, comment, de 1480 à 1500, le célèbre prédicateur Geiler et l'évêque Frédéric essayèrent de procurer une vraie réforme catholique parmi les membres du Chapitre. Vie des membres du Chapitre à cette époque.

H. Schrohe : *Zur Geschichte des Strassburger Moratoriums vom 17. Juin 1668*, p. 236-246. Malgré le moratorium impérial accordé pour huit ans, le couvent des Clarisses de Mayence, grâce à l'intervention du prince électeur Jean-Philippe de Schönborn, put obtenir de Strasbourg le payement de quelques dettes.

Elsass-Lothringer Zahrbuch. Année 5e. 1926. Berlin, De Gruyter.

E.-C. Scherer : *Ein Streit der Strassburger Jesuiten und der Bischöfe von Speyer um die Abtei St. Wallburg*, p. 81-118. Raconte les péripéties du conflit entre les Jésuites et l'évêque de Spire pour l'abbaye de Sainte-Walburge, dont les revenus avaient été assignés au grand séminaire de Strasbourg, dirigé par les Jésuites.

A. Sachse: *Die Kirchenpolitik des Statthalters Freiherr von Manteuffel*, p. 146-171. Décrit la politique religieuse suivie par Manteuffel après 1879, surtout à propos de la nomination des curés en Alsace.

Neues Archiv. für altere deutsche Geschichte.
Vol. 46. 1926, Gotha, Perthes.

M. Krebs : *Ein unbekannter Vertrag Rudolfs von Habsburg mit dem Strassburger Bischof Konrad III, vom Jahre 1274*, p. 515-526. D'après ce contrat, la ville de Strasbourg devient une citadelle de dévouement et de fidélité pour la maison des Habsbourg.

G. Allemang.

The Catholic historical Review.
Nouv. série, vol. VI, 1926. Washington (Etats-Unis).

D. Theodosia O'Callaghan : *Echos du Gallicanisme dans la Nouvelle-France*, p. 16-58. Ce long article, précédé d'une sorte d'introduction sur le gallicanisme, les quatre articles de l'assemblée du clergé de 1682, le despotisme administratif de Louis XIV, les ministres coloniaux (Richelieu, Mazarin), la fondation de la compagnie coloniale de la Nouvelle-France (p. 16-29), débute en réalité par l'établissement de l'Eglise de Québec et l'application des théories gallicanes à la religion de cette jeune colonie, qui jusqu'alors ne connaissait que l'autorité suprême du Vicaire du Christ. Jusqu'au milieu du xviie siècle, la Nouvelle-France avait été pour ainsi dire pays de mission, où Récollets, Jésuites, prêtres séculiers, Sulpiciens, s'étaient établis pour pourvoir aux besoins religieux des colons français et travailler à la conversion des Indiens sous la juridiction des évêques de Saint-Malo et de Rouen. Par suite de l'accroissement de la population immigrée et de l'extension du champ des missions, le besoin d'avoir un évêque sur lieu se fit de plus en plus sentir. Le candidat des Jésuites, François de Laval de Montmorency, fut à la fois agréé

par le Saint-Siège et la Cour de France. Sa consécration eut lieu en 1658 à l'église de Saint-Germain-des-Prés. Lui-même partit pour son nouveau champ d'apostolat en avril 1659 et arriva en juin à Québec avec des lettres du roi enjoignant à tous de le reconnaître comme évêque et l'autorisant à exercer les fonctions épiscopales dans la colonie, sans préjudice des droits de l'archevêque de Rouen. En homme tout imprégné de l'esprit de la règle de saint Ignace et animé d'un grand zèle apostolique, il déploya une activité considérable, mais se trouva assez vite en face de difficultés de toute sorte, soit avec ses subordonnés (qu'il suffise de rappeler l'incident provoqué pour une question de juridiction par le sulpicien de Queylus), soit avec le pouvoir civil. Le conflit avec ce dernier surgit dès 1672 lors de l'arrivée du nouveau gouverneur, le comte Frontenac. Celui-ci, imbus des principes gallicans, ne vit partout qu'empiètements des ecclésiastiques sur les droits de l'Etat. Pour y mettre fin, il exerça un pouvoir tyrannique, intervenant dans des questions exclusivement ecclésiastiques, emprisonnant les opposants et recourant même à l'arme de la calomnie. Il trouva cependant dans l'évêque un adversaire déterminé, qui lui résista ouvertement et finit même par obtenir son rappel lors de son retour en France en 1682. — Saint-Vallier, successeur de François de Laval, consacré évêque titulaire du siège de Québec en 1688, put d'abord travailler tranquillement au développement de son église, grâce aux bonnes dispositions manifestées à son égard par le nouveau gouverneur de Denonville. Cependant, dès 1679, il se trouva en face du comte Frontenac, revenu comme gouverneur à la colonie. Celui-ci assagi, évita autant que possible tout conflit avec l'Eglise. Il en survint néanmoins un sérieux à propos de la livraison d'alcool faite aux Indiens par la Compagnie coloniale, où finalement l'évêque obtint gain de cause. — En raison de son âge avancé, il prit en 1713 comme coadjuteur Louis-François Duplessis Mornay (et non *de* Mornay), gardien des Capucins de Meudon, sacré évêque en 1714. Celui-ci, outre le diocèse de Québec, s'adjoignit l'administration spirituelle des colons de la Louisiane. Il y introduisait les capucins avec le P. Jean Mathieu comme vicaire apostolique et le P. de Beaubois, jésuite, comme vicaire général, ce qui devint une source de conflits entre les deux ordres. — Entre temps, le conflit avec le pouvoir royal atteignait son point culminant à l'occasion des obsèques de Mgr Saint-Vallier, par suite du refus des membres du chapitre de la cathédrale d'y admettre l'archidiacre Lotbinière. — La bataille des Plaines d'Abraham (1759), où la Nouvelle-France changea de maître, augura une nouvelle période pour le catholicisme canadien, placé dès lors sous la dépendance exclusive de Rome.

M. Barbara : *Napoléon Bonaparte et la restauration du catholicisme en France*, p. 241-257. Article composé principalement à l'aide de fiches prises dans les travaux de M. Mourret, *L'Eglise et la Révolution* et de M. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*.

Mary Joseph Aloysius : *Lois et institutions de paix de la France médiévale*, p. 379-397. L'auteur nous fait assister à l'établissement, sous la direction de l'Eglise, de deux institutions, appelées respectivement : la paix de Dieu (*Pax Dei*) et la trève de Dieu (*Treuga Dei*). Ces deux institutions, qui eurent tant d'heureuses conséquences sur la civilisation occidentale, se présentent comme les premiers essais d'arbitrage pour mettre fin aux violences privées et aux conflits armés. Elles font honneur aux évêques de France, qui en ont été les initiateurs. Leur étude est de pleine actualité. J.-Th. Welter.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles

Grand Séminaire de Cahors [624], présenté par Mgr Giray.
Petit Séminaire de Gourdon [625], présenté par Mgr Giray.
Grand Séminaire de Montpellier [626], présenté par M. Fliche.
Mlle Cécile Roudil [627], présenté par M. Fliche.
M. Léon de Lanzac de Laborie [628], présenté par MM. Celier et Zeiller.
Mgr Deshayes [629], présenté par Mgr Grente.
Librairie Garnier [630].
M. Maurice Lacroix [631], présenté par M. Bucaille.
M. l'abbé Joseph Ginestet [632], présenté par M. Bucaille.
M. Jean Vallery-Radot [633], présenté par M. Marcel Aubert.
Librairie Ludwig Rohrscheid [634].
M. le chanoine E. Vaucelle [635], présenté par Mgr Grente.
M. l'abbé Henri Carru [636], présenté par M. Rouziès.
M. l'abbé Désiré Aubry [637], présenté par M. Sévestre.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est réuni le lundi 12 décembre 1927, à 17 heures, dans la salle I de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart. Le Conseil procède d'abord à l'élection d'un vice-président de la Société, en remplacement de M. Gustave Fagniez, décédé au cours de l'année. M. Maurice Prou, membre du Conseil, est élu à l'unanimité. Un certain nombre de questions d'ordre intérieur sont ensuite examinées.

Le président déclare la séance levée à 17 h. 25.

Assemblée générale du 12 décembre 1927

Le même jour, à 17 h. 30, dans la salle G de l'Institut catholique, s'est ouverte l'Assemblée générale de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, président, assisté de MM. P. Fournier et Prou, vice-présidents, de Mgr Batiffol, de MM. V. Bucaille, V. Carrière, J. Guiraud, J. de La Monneraye, L. Letouzey, le chanoine Ch. Urbain, du Conseil d'administration.

Etaient également présents : MM. J. Carreyre, le comte L. Celier, le R. P. Chardavoine, M. P. Deslandres, Mlle C. Ducaffy, MM. E.-H. Guitard, J. Marchal, T. Legrand, A. Marcille, E. Perrot, U. Rouziès, J. Zeiller.

S'étaient excusés : M. L. Brochard, Mgr Chassagnon, Mgr de Cormont, MM. H. Couget, A. Dufourcq, E. Jordan, G. Goyau, P. Julian, V. Leroquais, M. Sentex.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale lu et adopté, S. Gr. Mgr Baudrillart commémore le souvenir des membres de la Société décédés au cours de 1927 et prononce l'allocution suivante :

« La Société d'histoire ecclésiastique de la France a été particulièrement éprouvée cette année. Elle a perdu six de ses membres, dont quatre membres de son Conseil, l'un d'entre eux vice-président. Ce sont : Mgr Mélisson, ancien évêque de Blois, M. Emile Chénon, professeur à la Faculté de droit de Paris, M. Henry Cochin et M. François Delaborde, tous deux de l'Académie des inscriptions et belles lettres; enfin, M. Gustave Fagniez, de l'Académie des sciences morales et politiques, et le R. P. Ubald d'Alençon.

« Mgr Mélisson avait été professeur au grand séminaire du Mans. Ses études personnelles le portaient plutôt vers la théologie et la philosophie; néanmoins, tout ce qui touchait à l'histoire de l'Eglise de France l'intéressait; à l'égard de notre Institut catholique, il s'est montré un protecteur éclairé et dévoué. Né à Parigné-l'Evêque, dans la Sarthe, en 1842, il s'est éteint au Mans, le 6 juin 1927, au milieu de ses compatriotes et de ses amis. Depuis deux ans, sentant ses forces fléchir, il avait résigné son évêché de Blois et reçut du Saint-Père le titre d'archevêque de Viminacio.

« Depuis bien longtemps, M. Emile Chénon s'était fait connaître par ses études historiques et juridiques. Lorsqu'il était professeur à la Faculté de droit de Rennes, il s'était mis en relations avec l'abbé Duchesne et avait collaboré au *Bulletin critique*. M. Chénon était en effet un catholique convaincu, mais très déterminé aussi à pousser les savants catholiques dans la voie d'une critique plus rigoureuse. Dès lors aussi, il avait affirmé ses tendances favorables à la démocratie chrétienne. Né en 1857, il était entré à l'Ecole polytechnique en 1875 et avait d'abord servi dans l'armée comme officier d'artillerie; puis il s'était mis à l'étude du droit. Docteur en 1881, il était agrégé dès 1882, reçu le second. Après dix ans d'enseignement à la Faculté de Rennes, il fut, en 1893, nommé professeur d'histoire générale du droit à la Faculté de Paris; il y occupa sa chaire jusqu'à sa mort, survenue le 11 avril 1927. C'était un professeur très actif qui exerçait une influence considérable sur les étudiants. Depuis trente ans, presque tous les agrégés d'histoire du droit furent ses élèves directs. Le labeur du savant et de l'érudit égalait celui du professeur; l'histoire générale, l'histoire locale, les rapports de l'Eglise et de l'Etat l'occupèrent successivement. Sous la première rubrique, nous rangeons les mémoires sur les *Origines de la Cassation*, sur les *Démembrements de la propriété foncière en France*, sur l'*Histoire des Alleux en France*, et d'autres encore sur les origines et les sources du droit coutumier, enfin son *Histoire générale du droit français public et privé des origines à 1815*. Un seul volume a paru en 1926; le second existe en manuscrit, pour partie tout au moins. Souhaitons que quelque fervent disciple achève la mise en œuvre de cet important ouvrage. Quant à l'histoire locale, M. Chénon l'étudia dans de nombreuses monographies sur le Berry, dont l'une des plus importantes : *Les grands jours de Berry au Parlement de Paris*, est d'un grand intérêt pour l'histoire du droit public et privé à la fin du treizième siècle. Spécialisé encore dans les études relatives à la voirie gallo-romaine, membre résidant de la « Société des antiquaires de France » pendant vingt ans, M. Chénon était surnommé dans ce milieu « le premier voyer des Gaules ». Parmi ses travaux sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, nous citerons son grand ouvrage sur le *Rôle social*

de l'Eglise et, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, plusieurs chapitres consacrés à l'Eglise de France. Cet ancien polytechnicien, ce juriste, cet érudit, était aussi poète. Sous le nom de Joseph d'Acre, il a publié trois volumes de vers : *Harmonies chrétiennes, Elévations chrétiennes, Méditations chrétiennes,* qui ne manquent ni de charme ni d'élégance. Nous ne saurions oublier qu'à toutes ces formes d'activité, M. Chénon joignit aussi celle de l'homme d'œuvres. M. Lenert, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, commençait par ces mots, une notice publiée sur lui dans la *Vie catholique :* « La paroisse de Saint-Nicolas est en deuil; elle vient de perdre son meilleur paroissien. » Après avoir décrit l'existence vraiment sainte de ce paroissien, il concluait : « Fils de saint Vincent de Paul et de Frédéric Ozanam, ne se demande-t-on pas s'il ne partagera pas un jour leur glorieuse destinée ? »

« La mort de M. Henry Cochin a été accueillie par des regrets universels. Sa haute culture, sa parfaite courtoisie étaient en effet accompagnées d'une si rare affabilité, d'un charme si rayonnant qu'il conquérait tous ceux qui l'approchaient. Ces qualités étaient si harmonieusement équilibrées qu'en lui l'homme privé et l'homme public marchaient de pair. C'était un vrai et grand chrétien dont l'âme religieuse s'était manifestée non seulement par les actes et par les œuvres, mais aussi dans ses préfaces aux Lettres de son père, Augustin Cochin, et au livre des *Espérances chrétiennes,* préfaces riches en réflexions personnelles, souvent émouvantes. M. Henry Cochin s'était fait un domaine de prédilection de la littérature italienne : Boccace, Pétrarque et Dante. Le cours qu'il professa sur Dante à l'Institut catholique y avait laissé de grands souvenirs. Artiste, il a encouragé de son mieux les hommes qui lui semblaient donner à l'art religieux une forme nouvelle, tout en en gardant l'expression primitive, telle l'œuvre de M. Maurice Denis. Président de la Société de Saint-Jean, il l'avait guidée avec distinction. Chacune de ses allocutions était pleine de pensées, de vues originales en même temps que de gracieux compliments. Henry Cochin était resté fidèle à l'école qui avait groupé les amis et les correspondants de son père : Falloux, Mgr Dupanloup, Montalembert, Gratry, Lacordaire, Ozanam, le vicomte de Melun. Sa modestie le tenait à l'écart des charges en vue; pourtant il avait été député du Nord pendant plus de vingt ans, toujours réélu jusqu'en 1914, époque où son fils Claude lui succéda. Depuis longtemps, il était désigné pour l'une de nos Académies, mais la variété même de ses mérites rendait le choix plus difficile. Ce n'est que le 19 février 1926 qu'il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles lettres. A maintes reprises, il a témoigné de sa sympathie à notre Société qui lui paraissait servir à la fois les intérêts de l'Eglise et ceux de la France, en en faisant mieux connaître l'histoire.

« L'œuvre historique de M. Henri-François Delaborde est considérable; elle représente l'effort d'une érudition très sûre, portant sur des points importants de notre histoire médiévale. Mais quand on parle de M. Delaborde, la première pensée se tourne vers la noblesse et la droiture de son caractère. Interrogez tous ses confrères; ils vous diront ce qu'eux-mêmes et ce que l'Académie des inscriptions ont perdu en le perdant. Dieu lui avait donné trois fils, tous trois sont morts pour la France. Il était de famille académique. Son père, le comte Henri Delaborde, peintre d'histoire et critique d'art, avait été secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Lui-même était sorti de l'Ecole des chartes et de l'Ecole française de Rome; il était conservateur aux Archives nationales et professeur à l'Ecole des chartes. Elu en 1919 membre de

l'Académie des inscriptions et belles lettres, il avait aussi présidé la « Société des antiquaires de France ». Son œuvre principale demeurera l'*Histoire diplomatique et militaire de l'expédition de Charles VIII en Italie.* Mais à cela il faut ajouter de nombreuses publications critiques, entre autres : *Les chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat; Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes; Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste,* ouvrage couronné par l'Institut; *Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus; Recueil des actes de Philippe-Auguste,* tome I[er]. Il avait édité, en 1921, le célèbre cours d'Auguste Longnon sur la formation de l'unité française. Né à Versailles le 1[er] juillet 1854, le comte Henri-François Delaborde s'est éteint à Lausanne au mois de novembre 1927.

« M. Gustave Fagniez était vice-président de notre Société. Il est né à Paris le 6 octobre 1842. En 1867, il était sorti de l'Ecole des chartes avec le titre d'archiviste paléographe. Peu après, il avait été nommé archiviste aux Archives nationales où il resta une douzaine d'années. En 1877, il faisait paraître une étude sur l'*Industrie et la classe industrielle à Paris au douzième et au quatorzième siècles,* qui le classait du premier coup parmi les historiens de mérite. Ce travail, qui était le développement considérable de sa thèse de l'Ecole des chartes, devait être complété, de 1898 à 1900, par la précieuse publication des *Documents relatifs à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, depuis le premier siècle avant J.-C. jusqu'à la fin du quinzième siècle.* La première publication avait déterminé M. Gabriel Monod, dont M. Fagniez avait été l'élève à l'Ecole des Hautes-Etudes, à le prendre, en 1879, pour suppléant dans le cours qu'il professait à cette Ecole. Depuis deux ans déjà, il dirigeait, avec M. Monod, la *Revue historique,* où il faisait preuve d'une grande activité et d'une critique sévère. Il poursuivait d'ailleurs ses recherches personnelles. En 1895, parut celui de ses ouvrages qui vivra peut-être le plus longtemps : l'histoire, en deux volumes, du *Père Joseph et Richelieu.* Il y déployait une grande souplesse d'esprit et des connaissances très variées; on admira sous la plume de ce laïque des pages fort intéressantes sur la vie spirituelle et la méthode d'oraison du P. Joseph. Ces travaux avaient certainement exercé une influence sur le développement de sa pensée intime. A l'étude de l'économie politique et sociale, il joignit celle des idées morales et religieuses, d'où ces écrits : *L'Economie sociale de la France sous Henri IV; La Femme et la société française dans la première moitié du dix-septième siècle;* enfin *La Renaissance catholique et la dévotion féminine en France au temps de Louis XIII.* Cette évolution avait suscité du même coup chez lui une activité sociale et politique à laquelle les premières années de sa carrière semblent avoir été étrangères. En 1903, il entra dans le Comité dit « de défense scientifique », destiné à « soustraire le recrutement du personnel des archives, des bibliothèques et des musées à l'arbitraire des pouvoirs publics ». Il fit don de sa propriété du Var à une œuvre charitable pour y installer, en souvenir de sa fille morte en pleine jeunesse, un sanatorium où une cinquantaine de malades sont hospitalisés. Les dernières années de la vie de M. G. Fagniez furent toutes dominées par ses convictions religieuses et monarchistes. Il est mort le 18 juin 1927. Depuis 1901, il faisait partie de la Section d'histoire de l'Académie des sciences morales et politiques, où il avait succédé au duc Albert de Broglie.

« Le R. P. Ubald d'Alençon, des Frères mineurs capucins de la province de Paris, s'appelait de son nom de famille Léon-Louis Berson. Il était né à Alençon en décembre 1872. Quelques jours après lui, naissait dans la même ville une petite fille, la future sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. A Alençon et à Semallé, où ses parents vivaient à la campagne, le jeune Louis Berson se trouva le compagnon de la petite sainte et de sa famille. De très bonne heure, il se distingua par une exquise sensibilité et par une tendre piété en même temps que par le goût de l'étude. Il employait à acheter de bons livres les petites sommes qu'il gagnait comme enfant de chœur. La vocation sacerdotale grandissait peu à peu en lui; un prêtre de sa paroisse le fit entrer au petit séminaire de Séez, en 1887; il y poursuivit ses études sous la direction de prêtres qui ont laissé un nom parmi les éducateurs : l'abbé Maunoury, dont les livres classiques renouvelèrent l'étude du grec dans nos établissements libres d'enseignement secondaire; l'abbé Lejard, qui rendit des services analogues pour l'enseignement du latin; l'abbé Courval, qui avait écrit un manuel d'histoire en usage dans beaucoup de collèges; enfin l'abbé Mallet, auteur du premier manuel d'art religieux destiné aux séminaristes. Le moment venu, le jeune collégien déclarait à sa mère qu'il n'était point fait pour être curé, que l'idéal franciscain l'avait séduit; et, en effet, il y était conquis pour toujours. Malheureusement, sa santé était faible et il ressentait déjà les premières atteintes du mal auquel il devait succomber. Il fit son noviciat au couvent de Kadi-Keui, en Turquie d'Asie, en face Constantinople. Là, il se donna de toute son âme à la vie d'études; en même temps la vue de tant d'âmes éloignées du Christ le touchait profondément; il rêvait d'aller prêcher l'Evangile aux Indes; mais, miné par la fièvre et par une toux persistante, il se vit obligé de retourner en France. Grâce à des soins attentifs, sa vie fut sauvée; le ministère de la parole lui demeura cependant totalement interdit. C'est ainsi qu'après avoir reçu le sacerdoce, en 1898, il se tourna définitivement vers les recherches historiques. Il avait d'ailleurs l'instinct du chercheur; M. Georges Goyau lui écrivit un jour en le remerciant d'un renseignement difficile à trouver qu'il lui avait fourni : « Quel sourcier vous êtes ! » La province de Paris publiait depuis longtemps *Les Annales franciscaines* et avait créé, en 1897, les *Etudes franciscaines*. Le P. Ubald d'Alençon devint leur plus fidèle et abondant collaborateur. Son nom paraît pour la première fois dans les *Annales* de 1900 et, sur un volume de 600 pages environ, il en composa une centaine. Il abordait d'ailleurs les sujets les plus divers. Constatant ses aptitudes, ses supérieurs décidèrent de l'envoyer à l'Ecole des chartes. Il y eut pour maître M. Maurice Prou, aujourd'hui l'illustre directeur de cette Ecole, qui resta son ami et suivit toujours ses travaux avec un vif intérêt. Nous ne pouvons énumérer tant de travaux de détail qui constitueraient une trop longue bibliographie; mais nous devons au moins signaler ses *Leçons d'histoire franciscaine*, série de conférences données sur ma demande à l'Institut catholique de Paris en pleine guerre, au cours de l'année 1916. Ces conférences se rattachaient à un ensemble où je conviais successivement des religieux des principaux ordres à exposer à notre public l'œuvre accomplie par leurs frères en religion. L'un de ses confrères a dit de cet ouvrage qu'il était comme le bréviaire de toutes les idées du R. P. Ubald. Notons encore l'*Histoire de la spiritualité franciscaine*, à laquelle ce bon religieux mit la dernière main peu de temps avant de mourir. Le souvenir de ses relations personnelles avec la famille de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus l'avait déterminé à entrepren-

dre une vie de Mme Martin, mère de la sainte. Sur ce terrain délicat et parlant de personnes dont beaucoup vivent encore ou sont mortes d'hier, il ne pouvait s'avancer sans risques. Aussi ses supérieurs lui demandèrent-ils avec raison d'attendre que plusieurs années fussent écoulées avant de publier quoi que ce fût. Ces années, il ne devait pas en disposer. Il est mort dans son couvent de Bry-sur-Marne, le 5 juillet 1927. Henry Cochin avait dit de lui ces mots sur lesquels nous voulons rester : « Le P. Ubald est le franciscain idéal, écrivain de charité et de joie. »

« Inspirons-nous, Messieurs, de l'exemple de tous ces bons travailleurs de qui la vie morale et chrétienne a toujours égalé la valeur scientifique ! »

Lecture est ensuite donnée par M. le Secrétaire général de son rapport moral pour l'année 1927. Ce rapport commence par noter plusieurs faits tout récents qui prouvent combien s'étend le bon renom scientifique de notre Société. C'est ainsi, par exemple, que le directeur du *Répertoire d'archéologie* lui a demandé l'autorisation, aussitôt accordée, de reproduire dans son périodique, en en indiquant la source, tous les articles recensés par la Revue et susceptibles d'intéresser ses lecteurs. « Inutile, disait-il, de faire dépouiller sur de nouveaux frais toutes les revues provinciales, travail que vous faites déjà d'une manière très complète. » Autre fait, non moins significatif : la participation de plusieurs des membres de la Société au premier Congrès national des sciences historiques. Ce congrès qui, nous le rappelons, s'est tenu à la Sorbonne en avril dernier, entendit plus de quatre-vingts communications sur des sujets empruntés à toutes les provinces de l'histoire. Nombreuses y furent les sociétés qui avaient délégué à l'assemblée leurs représentants les plus qualifiés. Mais aucun de ces groupements ne fournit un nombre de communications égal à celui de la Société d'histoire ecclésiastique. Sur les huit mémoires présentés relatifs à l'histoire religieuse gallicane, sept en effet avaient pour auteurs des membres de notre Association et ces mémoires ne furent pas les moins remarqués. Telle l'étude de M. Fliche sur *Urbain II et la Croisade;* où l'on démontre que l'idée de croisade a pris naissance dans le Midi de la France, particulièrement le Languedoc, avec le concours de Raymond, comte de Saint-Gilles et de Toulouse; telle aussi celle de M. de Lacger, sur *Saint Vincent de Sarragosse,* le martyr le plus célèbre de l'Espagne; telle encore l'étude vigoureusement construite de M. Carrière qui, traitant un sujet tout neuf : *La contribution du clergé français à l'impôt au XVIe siècle,* montrait l'effort colossal fourni par les gens d'église à l'époque des guerres de religion.

Le Secrétaire général rappelle ensuite l'élection de M. Léon Labande, conservateur des Archives du palais de Monaco comme membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il énumère la série des récompenses de tous ordres accordées à des membres de la Société. Le numéro d'octobre de notre Revue en a fourni le long détail.

Le relèvement du taux de la cotisation de 35 à 50 francs à la fin de 1926 menaçait d'entraîner un certain nombre de démissions. Au cours de 1927, on en a compté treize seulement, auxquelles il faut ajouter trois sociétaires rayés pour non paiement de cotisation. Avec les vides causés dans nos rangs par la mort, l'effectif de la Société se trouvait réduit de vingt-deux. En compensation, nous enregistrons vingt-trois adhésions nouvelles, ce qui porte le total des membres de la Société à 374, chiffre record. On pourrait à ce nombre ajouter par anticipation un certain nombre d'adhésions récentes. Deux d'entre elles, celles du grand

et petit séminaire de Cahors, sont le résultat de la démarche faite auprès de S. Gr. Mgr Giray, évêque de Cahors, par nos confrères, M. Sabrié, curé de Saint-Barthélemy et M. Sol, curé de Notre-Dame de Cahors. Deux autres adhésions nous viennent par l'intermédiaire de M. Fliche, qui est pour notre œuvre un agent recruteur émérite. Deux autres recrues enfin se réclament d'un parrainage illustre, celui de Mgr Grente. Félicitons ces confrères de leur zèle éclairé et souhaitons que leur exemple devienne parmi nous contagieux.

Le Président adresse ses félicitations au Secrétaire général et, après un court échange de vues entre divers membres, donne la parole à M. Victor Bucaille pour la lecture de son compte rendu financier.

M. le Trésorier communique son rapport sur l'état des finances de la Société. L'équilibre entre les recettes et les dépenses a été réalisé, et nous n'enregistrons cette année aucun déficit. Il y aurait même un léger excédent de recettes si tous les membres de la Société réglaient *exactement* leur cotisation. Faut-il dire, même tout bas, que des sociétaires, au nombre de vingt-cinq, malgré des rappels réitérés, sont encore en dette avec la trésorerie? Par contre, les frais de recouvrement des cotisations en retard ont diminué par la bonne volonté des sociétaires qui veulent bien utiliser la formule de chèque postal encartée sous ce premier numéro de l'année. Le Trésorier, en remerciant ceux-ci, demande à tous de bien vouloir utiliser ce mode de paiement, fort commode, de payer eux-mêmes leur cotisation, ce qui allégera d'autant le budget de la Société. — Passant au chapitre des dépenses, M. Bucaille signale la majoration de vingt-quatre francs par feuille d'impression survenue en 1927, à compter du fascicule d'avril. Il explique l'augmentation de la dépense inscrite sous la rubrique des « Expéditions de la Revue » par l'adoption pour l'envoi de notre périodique des enveloppes-sacs avec agrafe. Ce mode d'enchemisage, qui permet à nos lecteurs de recevoir leur fascicule sans que celui-ci ait eu trop à souffrir des heurts du service postal, revient à 600 francs par an. Personne, le contraire nous surprendrait, ne se plaindra de cette amélioration.

Voici la situation financière de la Société, établie par les pièces comptables et les comptes que M. le Trésorier a bien voulu communiquer à MM. les Commissaires aux comptes.

ETAT DE LA CAISSE (Année 1927).

RECETTES

Membres fondateurs	1.100 00
Cotisations des sociétaires	13.100 00
Professeurs de l'enseignement libre	2.205 00
Abonnements expédiés à l'étranger	1.608 50
Souscriptions à la propagande	420 00
Recouvrement de cotisations arriérées	295 00
Dons gratuits	20 00
Intérêts du fonds de rachat: 4 % 1925 (gar. ch.)	308 00
Publicité	100 00
Total des recettes	19.156 50

DÉPENSES

Impression de la Revue	16.095 50
Expéditions de et pour la Revue	1.533 50
Impressions diverses	118 00
Cotisation au Comité français des Sciences historiques	50 00
Frais de secrétariat	438 00
Frais de trésorerie	465 50
TOTAL des dépenses	18.700 50

BALANCE DES COMPTES

En caisse le 31 décembre 1926	1.166 70
Recettes de l'année 1927	19.156 50
	20.323 20
Dépenses	18.700 50
En caisse le 31 décembre 1927	1.622 70

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de quatre membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. H. Cochin, G. Fagniez, E. Chénon et H.-Fr. Delaborde. Le bureau avait proposé la candidature de MM. Léon Labande, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Léonce Celier, archiviste aux Archives nationales; Ernest Perrot, professeur à la Faculté de droit de Paris, et Jacques Zeiller, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. Le vote des présents à l'Assemblée générale, auquel il convient d'ajouter les bulletins reçus par correspondance, donne les résultats suivants : M. Labande : 178 voix, M. Celier : 178 voix, M. Perrot : 173 voix, M. Zeiller : 177 voix.

S. Gr. Mgr Baudrillart fait part à l'Assemblée de l'élection de M. Maurice Prou à la vice-présidence de la Société et rappelle les mérites éminents du nouvel élu. M. Prou remercie.

Suit une discussion au sujet de la participation de la Société au Congrès des sciences historiques qui doit se tenir à Oslo en 1928, participation qui s'annonce difficile étant donné les frais de voyage considérables. Le gouvernement a bien promis une subvention. Reste à savoir quelles en seront l'importance et la répartition entre les sociétés participantes. Aucune précision n'a encore été fournie.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 18 h. 30.

Le secrétaire archiviste :
Jean de LA MONNERAYE.

NÉCROLOGIE

M. HENRY COCHIN

Voici un peu plus d'un an qu'est décédé le regretté M. Henry Cochin, membre du Conseil d'administration de notre Société. C'était le 8 décembre 1926 et l'on peut supposer que ce catholique fervent, voyant approcher sa dernière heure, fut consolé d'abandonner sa chère famille et ses amis pour naître à une nouvelle vie le jour où l'Eglise célèbre la

fête de l'Immaculée-Conception. Plusieurs discours ou articles nécrologiques, notamment ceux de M. l'abbé Chabot, alors président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de MM. Paul Jamot, Alexandre Masseron et Paul Hazard, ont déploré en termes éloquents la perte qu'en sa personne faisaient avec l'érudition française les plus nobles causes auxquelles il s'était consacré. Ils ont loué la fermeté de son caractère, le charme de ses rapports, le dévouement qu'il témoigna à son pays, à sa famille et à ses concitoyens, les goûts littéraires et artistiques qu'il manifesta, les qualités de ses études historiques. Il a tenu dans les différents milieux où il évolua une telle place qu'il faudrait, pour donner de son activité et de son autorité une idée suffisante, écrire de longues pages. La présente notice n'aura pas cette prétention : c'est un simple résumé qui en précèdera une autre plus développée.

Voudrait-on dire ce que fut sa formation morale, il serait nécessaire de rappeler ce qu'a été pendant plusieurs générations cette admirable et noble famille des Cochin, qu'on était habitué à rencontrer partout où il y avait une influence heureuse à exercer, du bien à répandre, des fondations sociales à créer ou à soutenir, des exemples de fidélité à présenter. Augustin Cochin, dont son fils Henry a publié deux volumes de lettres du plus haut intérêt et un ouvrage de profond sentiment religieux, les *Espérances chrétiennes*, avait vécu dans l'intimité d'Ozanam, de Montalembert, de Mgr Dupanloup, des Pères Lacordaire et Gratry. Il avait participé à leur action politique et sociale, s'était lancé avec eux dans la lutte pour la conquête ou la défense des libertés religieuses. Il était mort prématurément, le 15 mars 1872, à bout de forces, ayant accepté de M. Thiers, par dévouement au pays, la préfecture de Seine-et-Oise. Henry fut le second de ses fils; Denys, député de Paris et membre de l'Académie française, fut l'aîné et le colonel Pierre Cochin le dernier.

Né à Paris le 31 janvier 1854, Henry Cochin n'avait pas encore terminé ses études au lycée Louis-le-Grand, lorsque éclata la guerre franco-allemande. Pendant que son frère Denys s'engageait à Vienne dans un régiment de lanciers, il suivit son père à Paris; tous deux défendirent la capitale lors du premier siège dans des bataillons de la garde. La guerre finie, Henry conquit ses diplômes de licencié ès lettres et de docteur en droit, puis il voyagea.

Son mariage transplanta le parisien qu'il était dans la campagne flamande, sur les bords de l'Aa. Il s'y attacha, se fit lui aussi « paysan et flamand », et conquit, tout autour de lui, tant de sympathies, que dix ans plus tard, en 1893, il était élu député de la circonscription de Dunkerque-campagne. C'était celle dont Lamartine avait jadis recueilli les suffrages: ce précédent n'était point pour déplaire au lettré qu'il était déjà devenu. Il sut si bien mériter la confiance de ses électeurs qu'il siégea sans discontinuation à la Chambre jusqu'en 1914. Des préoccupations de santé et surtout le désir de se consacrer plus longuement à ses chères études, lui firent abandonner la vie politique, mais il laissa sans difficulté aucune sa succession à son fils Claude.

En dépit de ses obligations d'homme politique, Henry Cochin savait se créer quelques loisirs — ce qu'il appelait des vacances — pour s'adonner à des études qui le passionnèrent de bonne heure. Il avait vingt ans lorsqu'il prit contact avec l'Italie. L'enchantement fut tel que le jeune voyageur fut conquis pour toute sa vie : ce n'étaient pas seulement les souvenirs religieux, les beautés du paysage, les amitiés sincères qui le séduisirent et le retinrent. Ce fut aussi la littérature et plus

particulièrement celle du XIVe siècle, ce furent encore les monuments si précieux de la peinture et de la sculpture. Dante, Pétrarque, Boccace furent les trois grands écrivains auxquels il s'attacha. Boccace est tristement célèbre par son *Décaméron :* Henry Cochin déplorait la licence de ses contes, mais il était convaincu que le narrateur n'avait pas eu l'intention d'être immoral, ni surtout irréligieux; il voulut dégager son véritable caractère, le suivre dans les différentes phases de son existence, étudier l'ensemble de son œuvre littéraire, montrer son rôle politique, son influence, sa conversion, son retour à des pensées moins frivoles, à des sentiments plus graves. Mais le principal mérite de Boccace, aux yeux de son biographe, fut d'avoir été fidèle au maître de sa jeunesse, Dante, et d'avoir été l'ami très cher de Pétrarque.

On pourrait affirmer que Pétrarque fut en effet le centre des études de M. Henry Cochin. La liste des mémoires et des livres qu'il lui a consacrés est en effet très longue et très imposante. Cette prédilection s'affirma constamment : M. Cochin en a donné souvent les raisons. Il aimait Pétrarque pour son génie poétique, son érudition, son humanisme, mais aussi et surtout pour son caractère, ses faiblesses, son relèvement, sa vie austère après une conversion sincère, ses hautes idées morales. S'il essayait d'établir la chronologie du *Canzoniere*, s'il recherchait les lettres qui avaient échappé aux anciens éditeurs, s'il relevait dans les manuscrits les plus anciens les variantes des autres déjà connues, s'il tâchait d'en établir les dates précises, de saisir le sens des allusions, s'il mettait en lumière le caractère des correspondants, s'il ne se rebutait pas de la lecture des œuvres latines si touffues et parfois si obscures, ce n'était pas uniquement pour un plaisir d'érudit, pour la satisfaction d'offrir des textes exacts; il prétendait aussi dévoiler le cours des pensées de Pétrarque, mettre son âme à nu, découvrir ses sentiments, nous faire assister à une évolution morale pleine de grandeur et de mysticisme. Pétrarque est un auteur difficile, compliqué; il n'était jamais satisfait de ce qu'il avait écrit; jusqu'à la fin de sa vie il remania ses ouvrages, les amenda, les améliora. La critique littéraire, comme M. Cochin l'entendait, devenait l'étude philosophique d'une des plus magnifiques intelligences qui aient existé. Dans la collection des Cent chefs-d'œuvre étrangers, il a publié un volume où, après avoir donné une biographie précise de son héros, après avoir montré le mouvement de sa pensée, l'influence de sa parole et de ses écrits, la gloire qui l'entoura dès son vivant, il a traduit des extraits de ses différents ouvrages, depuis les sonnets en faveur de Laure jusqu'aux passages les plus caractéristiques de ses traités moraux et religieux, de ses recueils de lettres. Qui a parcouru le volume connaît suffisamment François Pétrarque et sait que son amour pour Laure a été loin d'occuper toute sa pensée; il a cependant influencé son existence entière en ce sens que le repentir des désordres où cet amour mêlé d'impureté, au moins dans ses tendances, l'avait précipité, le conduisit à d'amères réflexions, inspira son changement de vie, le rapprocha de la divinité et lui donna une plus grande force morale. En faisant une telle étude du caractère et de la vie de son poète de prédilection, Henry Cochin servait son idéal de religion. Il préparait l'édition des *Psaumes pénitenciaux* de Pétrarque, lorsque la plume lui est tombée des mains.

La *Divine Comédie* était aussi un de ses principaux livres de chevet, un de ceux qu'il reprenait constamment, qui ne lassaient pas son admiration. Cependant ce n'est pas à cette œuvre qu'il consacra ses principales recherches dantesques; mais plutôt au « petit livre » de la *Vita Nova*. Quand il l'aborda les premières fois, il le considérait comme un « objet

archaïque et charmant ». Il y voyait « paraître, dans des paysages toscans et des architectures ogivales, des figures pures, graciles et souriantes » ; il en devinait cependant les « beautés profondes et les enseignements cachés ». « Je me mis, dit-il, à chercher des mots français pour m'expliquer à moi-même ces exquises phrases italiennes. » C'était d'abord par plaisir, ce fut ensuite par passion : il prit et reprit maintes fois ce travail, découvrant de plus en plus les difficultés de sa tâche. Il lut sa traduction à son ami, M. Maurice Denis; l'illustre peintre s'en inspira pour des compositions que grava en couleurs M. Jacques Beltrand. Une somptueuse édition en fut donnée, elle fit le plus grand honneur aux artistes et au traducteur. D'autres plus modestes, sans les dessins de Maurice Denis, parurent ensuite; le texte en avait été revu, M. Cochin l'accompagna d'une savante introduction sur le caractère de l'œuvre. Ayant ainsi fait, il fut tout désigné pour présider le Comité catholique fondé en France pour commémorer, en 1921, le sixième centenaire de la mort du poète; avec M. Pératé, il dirigea le Bulletin du Jubilé dantesque. La maladie l'empêcha malheureusement de participer aux fêtes de Ravenne, où l'attendaient ses amis italiens, les admirateurs de Dante. Son nom y fut cependant acclamé avant et après le discours que M. Masseron lut à sa place. Il en conçut une véritable joie, non parce que ces témoignages flattaient sa légitime fierté, mais parce qu'ils unissaient d'un lien qu'il croyait plus fort sa patrie et celle de Dante.

Un de ses livres les plus appréciés en Italie fut encore celui qu'il consacra au bienheureux Frà Giovanni Angelico de Fiesole dans la collection « Les Saints ». Un tel sujet répondait admirablement à ses idées, il permettait des développements historiques, artistiques, littéraires, qui étaient bien dans son tempérament. Les documents sont relativement rares sur Frà Angelico : M. Cochin a su les exploiter comme peu d'auteurs auraient pu le faire : il avait parcouru tout le pays où l'illustre peintre avait vécu, il connaissait particulièrement le milieu où il avait évolué, les directeurs spirituels à qui il s'était soumis, les personnages qui s'étaient constitués les protecteurs de son art, les œuvres des peintres qui l'avaient précédé ou qui avaient travaillé dans son voisinage; il admirait depuis longtemps les fresques et tableaux exécutés par le religieux de Saint-Marc. Avant d'exposer dans tous ses détails la vie de l'artiste, il avait pénétré les sentiments qui l'avaient inspiré. Il a donc écrit une biographie fort attachante.

On n'en finirait pas si l'on voulait s'arrêter sur chaque partie de son œuvre. Cependant, il ne faut pas négliger l'influence qu'il a exercée sur l'art chrétien de nos jours, soit comme conférencier ou écrivain, soit comme président de la Société de Saint-Jean ou membre du Comité de diverses sociétés artistiques. C'est grâce à lui que le pavillon de Marsan, en 1911, a pu présenter la première exposition d'art chrétien; ses encouragements et son action ont permis également de construire et d'orner l'église qui fut élevée dans l'enceinte de la dernière exposition d'art décoratif. Lié intimement à MM. Charles Dulac, Maurice Denis et Albert Besnard, sur qui il a écrit des pages d'intelligence lumineuse, il a étendu sa curiosité sur toutes les productions de la peinture contemporaine; la *Gazette des Beaux-Arts* a publié, sous sa signature, plusieurs articles d'un jugement extrêmement éclairé.

Arrêtons-nous encore un instant sur son action sociale; donnons un souvenir aux congrégations missionnaires enseignantes dont il était le conseil; à l'asile des jeunes garçons infirmes, dirigé par les Frères de Saint-Jean de Dieu, auquel il s'intéressait particulièrement; aux œuvres

de la Propagation de la Foi, des églises des pays dévastés, des chapelles de secours dans le diocèse de Paris, des conférences de Saint-Vincent de Paul, à la direction desquelles il participait de toute son âme; aux rapports et discours qu'il écrivait ou prononçait avec tant de facilité, parce qu'il y apportait tout son dévouement, et nous n'aurons encore donné qu'une faible idée de l'activité qu'il déploya de ce côté.

Après avoir eu la douleur de perdre son fils Claude, puis après avoir vu disparaître son frère aîné Denys, il avait eu la satisfaction de recueillir le plus haut témoignage d'estime qui pût être donné à ses travaux d'érudition : il avait été élu, le 19 février 1926, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son père avait été de l'Académie des sciences morales et politiques, son frère de l'Académie française : il renouait donc avec l'Institut ce qu'on pourrait appeler des relations familiales. Il n'y put, hélas ! siéger que quelques mois; la maladie qui le minait depuis plusieurs années ne lui permit même pas de terminer l'éloge de son prédécesseur, le comte Paul Durrieu, qu'il avait commencé de rédiger.

M. Henry Cochin a été un de ces hommes qui honorent la société à laquelle ils appartiennent; leur perte est ressentie même par ceux qui, sans avoir pu les approcher, ont eu l'avantage de les lire. Ils laissent un souvenir vivace et des amitiés ardentes, que n'affaiblissent ni le temps, ni la distance.

L.-H. Labande.

Jean BODIN

M. Abel Lefranc a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 6 janvier 1928, une série de documents demeurés jusqu'ici totalement inconnus et qui éclairent d'un jour imprévu la vie du célèbre Jean Bodin (1530-1596), l'auteur de la *République*, livre qui fonda la science politique des temps modernes et connut à l'étranger comme en France un immense succès. On sait que ce personnage très mêlé à la vie politique de son temps écrivit, aussi, la *Démonomanie des sorciers*, l'étonnant *Heptaplomeres* et la *Méthode pour faciliter la connaissance de l'Histoire*, qui formule la véritable théorie des sciences historiques. Ces curieuses pièces ont été découvertes par M. A. Ponthieux, secrétaire du Comité archéologique de Noyon. Elles se rencontrent dans un gros registre de 1,643 pages, conservé dans l'étude de Me Caurette, notaire à Ham (Somme). L'invasion allemande a amené la destruction de toutes les minutes de cette étude : seul, le précieux registre de la famille de Bodin a pu être sauvegardé avec les pièces manuscrites des seizième et dix-septième siècles qu'il contient.

Parmi ces documents, l'un des plus importants est sans contredit celui qui est daté du 14 janvier 1577 (collation faite en 1587) et qui prouve d'une manière définitive, contrairement aux opinions récemment admises, que la vie du théoricien de la *République* comporte, comme celle de Rabelais, une période de « moniage ». Bodin a été, en effet, religieux profès dans l'ordre des Carmes, d'abord au couvent de Notre-Dame d'Angers, puis au couvent de Paris, où il suivit le cours de philosophie pendant deux ans, sous frère Guillaume Prevost. Sa profession ayant eu lieu avant l'âge canonique fut déclarée nulle par la suite et Bodin put quitter l'habit. Plus tard, inquiété au sujet de ses idées, il

dut justifier la légitimité de sa sortie de l'Ordre et c'est ainsi que la précieuse pièce fut établie.

Le registre apporte, d'autre part, les données les plus précises sur Jean Bodin, procureur du roi à Laon, à partir de 1587, conseiller du roi de Navarre, homme de confiance du duc d'Anjou, super-intendant du marquis et de la marquise de Moy, etc. Nous possédons désormais une partie de la correspondance de Bodin. L'histoire de sa famille peut être de même reconstituée avec certitude. Bref, il s'agit d'un véritable renouvellement de sa biographie. Au reste, tous les faits qui en ressortent, lui sont entièrement favorables et accroissent encore le haut intérêt de sa carrière. Les documents retrouvés paraîtront dans la *Revue du seizième siècle.*

Almanach catholique français pour 1928

Paris, Bloud et Gay, 1928. Petit in-8° de 560 pages.

Cette publication paraît pour la neuvième fois. Elle contient, d'abord, de nombreuses adresses de personnalités ou d'institutions. En de courtes notices elle enseigne au grand public ce que sont les voyages *ad limina*, l'habit de chœur, les béguinages, le droit canon. Brièvement elle retrace l'histoire des œuvres de jeunesse et celle de la Grande Chartreuse. Parmi ces articles de vulgarisation se trouve la fin du *Petit dictionnaire des congrégations de femmes*, de dom Baudot. En analysant les *Actes du Saint-Siège;* en mentionnant les principaux événements politiques, sociaux, scientifiques, artistiques, littéraires, religieux, qui se produisirent en 1927; en signalant par ordre méthodique beaucoup d'ouvrages publiés l'an dernier, cet almanach constitue pour les historiens un utile instrument de travail, qu'agrémentent et renforcent de nombreuses illustrations. Louange soit donnée aux éditeurs et à leurs collaborateurs.

Maurice Rousset.

Fondation d'une Agence internationale de presse pour les Missions catholiques

Le Conseil supérieur de la Propagation de la Foi vient de créer à Rome, avec l'approbation et l'appui du Saint-Siège, sous le titre d'agence « Fides », une agence internationale de presse pour les missions catholiques. Cette agence a dès maintenant des correspondants dans le monde entier et des bureaux dans les principaux pays d'Europe. Le bureau français établi à Paris et organisé par la Propagation de la Foi et par les Amis des Missions enverra désormais régulièrement à tous les journaux, revues et périodiques de France, de nombreuses informations et communications concernant les missions catholiques.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIES ET SOURCES

Aigrain (L'abbé R.). Ecclesia. Encyclopédie populaire des connaissances religieuses, publiée sous la direction de l'abbé R. Aigrain. Paris, Bloud, 1927. In-8°, 1111 p.

Bar (Gaston de). Tables générales des Bulletins du Comité des travaux historiques et scientifiques. II. Bulletin historique et philologique (1882-1915). Paris, Impr. nationale, 1925. In-8°, IX-891 p. — Dans une série alphabétique unique se trouvent classés les auteurs et les sujets des publications et des communications. Une série à part contient les illustrations.

Berthelé (Joseph). Répertoire numérique des archives communales de l'Hérault. Montpellier, impr. Lauriol, 1924. In-4°, IV-428 p.

Bremond (Jean). Les Pères du Désert. Paris, Gabalda, 1927. 2 vol. in-16, LIX-582 p., 30 francs (Les Moralistes chrétiens).

Caron (Pierre) et Henri Stein. Répertoire bibliographique de l'histoire de France. Tome II : Années 1922 et 1923. Paris, Picard, 1927. In-8°, XXVI-372 p.

Catel (Albert) et Maurice Lecomte. Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly. Montereau, impr. Claverie, 1927. In-8°, VI-422 p.

Chérel (A.). La Famille française. Pages choisies de nos bons écrivains de 843 à 1924. T. IV. Le XX^e^ siècle. Paris, éditions « Spes », 1927. In-12, 211 p., pl., 14 francs.

Claudon (Ferdinand). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Côte-d'Or). Archives ecclésiastiques; série G, tome III. Dijon, impr. Jobard, 1926. In-4°, IV-587 p.

Duffo (Abbé Fr.). L'abbé Eusèbe Renaudot. Ses lettres à Salvini. Tarbes, impr. Pyrénéenne, 2, rue Massey, 1927. In-8°, 69 p.

Fraikin (L'abbé J.). Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII. T. II (Supplément à la nonciature ordinaire d'Acciapoli). Paris, Gabalda, 1926. In-8°, VI-292 p., 42 francs.

Gandilhon (Alfred). Catalogue des actes des archevêques de Bourges antérieurs à l'an 1200. Paris, Champion, 1927. In-8°, CCXXIII-275 p.

Gilson (Etienne) et le P. Georges Théry. Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age. II (année 1926-1927). Paris, Vrin. In-8°, 318 p., 40 francs.

Lacger (L. de). Statuts synodaux inédits du diocèse d'Albi au XIII^e^ siècle (Extr. de la *Revue historique de droit français et étranger*, an. 1927). Paris, libr. du Recueil Sirey, 1927. In-8°, p. 418 à 466.

Lemasson (Abbé Auguste). Les Actes des prêtres insermentés de l'archidiocèse de Rennes guillotinés en 1794. Rennes, Secrétariat de l'archevêché, 1927. In-8°, XXIII-288 p.

Maire (A.). Bibliographie générale des œuvres de Blaise Pascal. T. V : Opuscules, lettres, biographie et iconographie. Paris, L. Giraud-Badin, 1927. In-8°, 380 p.

Mollat (G.). Bernard Gui. Manuel de l'Inquisiteur, édité et traduit par G. Mollat. Paris, Champion, 1926-1927. 2 vol. in-12, LXVII-197 et 170 p., 27 fr. 50.

Petot (Pierre). Registre des parlements de Beaune et de Saint-Laurent-lés-Chalon (1337-1380). Paris, Société du Recueil Sirey, 1927. In-8°, LXVIII-379 p. (Société d'histoire du droit).

Piétresson de Saint-Aubin (P.). Documents sur le Tonnerrois. Inventaire du fonds Contassot aux Archives de l'Aube (Extr. du *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, an. 1926). Auxerre, impr. « L'Universelle », 1927. In-8°, 37 p. — Les pièces inédites intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et de la topographie de cette ville.

Porée (Charles). Cahiers des Curés et des Communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre pour les Etats généraux de 1789. Auxerre, Leroux, 1927. In-8°, CLXXXVIII-408 p.

Portal (Ch.). Inventaire sommaire des archives départementales du Tarn, série L, tome I^er^. 1926. In-4°, 460 p.

Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux. Tome I^er^ : 23 septembre 1789-30 décembre 1791. Paris, Imprimerie nationale, 1926. In-8°, XXVII-431 p. (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution).

Régné (Jean). Etat comparatif des paroissiaux catholiques et protestants du département et des communes [de l'Ardèche], au 15 juillet 1927. Annonay, impr. Decombe, 1927. In-8°, 30 p. — Indique (p. 16-30) par paroisses le nombre et les dates extrêmes des registres catholiques et réformés conservés dans les archives communales et aux archives départementales de l'Ardèche.

Richelieu (Le cardinal de). Mémoires (Société de l'histoire de France). VII. Paris, Champion, 1926. In-8°, 310 p., 20 francs.

Saché (Marc). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Maine-et-Loire) : Archives ecclésiastiques, série H, tome II. Angers, impr. Siraudeau, 1926. In-4°, XII-603 p.

Saulnier (E.) et A. Martin. Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1500 à 1789. Fasc. I. Paris, Les Presses universitaires de France, [s. d.]. In-8°, 144 p.

Trouverez (Emile). Pierre Nicole. Paris, Gabalda, 1927. In-16, 305 p., 15 francs (Les Moralistes chrétiens).

HISTOIRE GENERALE

Champion (Pierre). Louis XI. Paris, Champion, 1927. 2 vol. in-8° de 237 et 411 pages (Bibliothèque du XV^e^ siècle, t. XXXIII-XXXIV).

Combès (Gustave). La doctrine politique de saint Augustin. Paris, Plon, 1927. In-8°, VIII-482 p., 35 francs.

Cornilleau (Robert). De Waldeck-Rousseau à Poincaré. Chronique d'une génération (1898-1924). Paris, éditions Spes, 1927. In-8° cour., 353 p., 12 francs.

Cornilleau (Robert). Le « Ralliement » a-t-il échoué ? Etude d'histoire contemporaine. Paris, éditions Spes, 1927. In-8° cour., 62 p.

Delehaye (Hippolyte). Sanctus. Essai sur le culte des Saints dans l'antiquité. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1927. In-8°, VIII-266 p.

DELVERT (Charles). La vivante Pologne. Paris, éditions Spes, 1927. In-12, 185 p., 10 francs.

DERMENGHEM (Emile). Thomas Morus et les utopies de la Renaissance. Paris, Plon, 1927. In-12, 282 p.

DES MALLAIS (Pierre). Le sacre des rois de France. Paris, Ficker, 1927. In-16, 61 p., 5 francs.

DUBRUEL (P. Marc). En plein conflit. La nonciature de France. La secrétairerie d'Etat au Vatican. Les congrégations des affaires de France pendant la querelle de la régale (1674-1694). Etude des Archives romaines. Paris, éditions Spes, 1927. In-8°, 121 p., 10 francs.

DULAC (Armand). Les Elections épiscopales dans l'église latine au Moyen Age. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions ». Paris, Leroux, 1927. In-8°, 4 fr. 50.

FLORANGE (Ch.) et S. STROWSKI. Les Assemblées du clergé avant 1789 et leurs jetons. Paris, Florange, 1927. In-8°, 136 p., 25 francs.

GAUTHEROT (Gustave). Septembre 1792. Histoire politique des Massacres. Paris, Beauchesne, 1927. In-8°, 174 p., 10 francs.

GOURY (Georges). Origine et évolution de l'Homme. Paris, Picard, 1927. In-8°, 404 p., illustr. et pl.

GRENTE (Mgr). Le beau voyage des cardinaux français aux Etats-Unis et au Canada. Paris, Plon, 1927. In-16, 338 p., fig., 15 francs.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome VIII. Histoire militaire et navale. Deuxième volume : De la Constituante au Directoire, par le général MANGIN; du Directoire à la Guerre de 1914-1918, par le maréchal FRANCHET D'ESPEREY; la Guerre de 1914-1918, par Gabriel HANOTAUX. Paris, Plon, 1927. In-4°, 646 p., 65 francs.

Histoire littéraire de la France. Tome XXXVI. Suite du quatorzième siècle. Fasc. 2. Paris, Klincksieck, 1927. In-4°, I-XXXI et 313 à 626 p., 125 francs.

Institut catholique de Paris. Cinquante ans d'enseignement supérieur libre. Mémorial 1875-1925. Paris, Secrétariat de l'Institut catholique, s. d. [1926]. In-8°, 322 p., portraits.

LANGLOIS (Ch.-V.). La vie en France au Moyen Age, de la fin du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle, d'après des romans mondains du temps. Paris, Hachette, 1926. In-8°, 392 p., fig., 35 francs.

LANGLOIS (Ch.-V.). La vie en France au Moyen Age, du XII^e au milieu du XIV^e siècle. III. La connaissance de la nature et du monde, d'après des écrits à l'usage des laïcs. Paris, Hachette, 1927. In-16, 395 p., pl., 35 francs.

LESNE (Emile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome II, fasc. 3 : La dispersion des droits régaliens à la fin de l'époque carolingienne. Lille, Facultés catholiques, boulevard Vauban, 60, 1928. In-8°, 181 p., 30 francs.

MAIGNEN (Charles). Maurice Maignen et les origines du mouvement social catholique en France. Paris, Garnier, 27, rue de Dantzig. 2 vol. in-8°, XI-684 et 674 p., 60 francs.

NEYRON (R. P. Gustave). Histoire de la charité. Paris, éditions Spes, 1927. In-16, 203 p., 10 francs.

POULET (Dom Ch.). Histoire de l'Eglise. Paris, Beauchesne, 1926. 2 vol. in-8°, XIV-494 et 712 p., avec 2 fasc. 34 et 32 p., 48 francs.

SALINIS (Le R. P. de). Marins et missionnaires. Conquête de la Nouvelle-Calédonie, 1843-1853. Paris, Téqui, 1927. In-8°, 296 p., 20 francs.

SCHUBERT (Hans von). Grundzüge der Kirchengeschichte. 9^e éd. revue et augmentée. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1928. In-8°, VIII-318 p.

Sicard (Augustin). Le clergé de France pendant la Révolution. Tome II : La lutte religieuse. Paris, Gabalda, 1927. In-8°, 500 p., 20 francs.

Souriau (Maurice). Histoire du Romantisme en France. Paris, éditions Spes, 1927. 2 vol. in-8°, LIV-310, 280 p., 30 francs chacun.

Tissier (Mgr). Grands sanctuaires français. Histoire et doctrine. Paris, Téqui, 1928. In-12, 225 p., 10 francs.

ART CHRETIEN

Aubert (Marcel). Répertoire d'art et d'archéologie. Fasc. 30. Paris, Champion, 1927. In-4°, 70 francs.

Bréhier (Louis). L'art chrétien. Son développement iconographique des origines à nos jours. Paris, Laurens, 1927. In-4°, 500 p., fig. et pl., 100 francs.

Brillant (Maurice). L'art chrétien en France au XX^e siècle. Ses tendances nouvelles. Paris, Bloud, s. d. [1927]. In-8°, 375 p., 72 pl.

Broche (L.). La cathédrale de Laon. Paris, Laurens, 1926. In-16, 124 p., 43 fig. et 1 plan.

Daguillon (Jeanne). Le frère prêcheur Ulrich Engelbrecht a-t-il construit les premières orgues de la cathédrale de Strasbourg? Strasbourg, Le Roux, 1927. In-8°, 17 p. — Conclusion négative.

Enlart (C.). Les monuments des croisés dans le royaume de Jérusalem. Paris, Geuthner, 1927. 2 vol. de texte et 2 atlas, prix de l'ouvrage complet : 500 francs.

Gruyer (Paul). Les chapelles bretonnes. Paris, Laurens, 1926. In-16, 64 p., fig., 5 francs.

Iconographie d'Arles et de l'abbaye de Montmajour. Paris, Detaille, 1927. In-4°, 80 francs.

Jéglot (Cécile). La vie de la Vierge dans l'art. Paris, Bloud, 1927. In-4°, 256 p., 62 pl.

Labande (L.-H.). Le palais des Papes et les monuments d'Avignon au XIV^e siècle. Illustr. de F. Detaille. Paris, Detaille, 1927. 2 vol. in-4°, 400 francs.

Lanzac de Laborde (L. de). Saint Vincent de Paul (Coll. L'Art et les Saints). Paris, Laurens, 1927. In-16, 64 p., 5 francs.

Leroquais (L'abbé V.). Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, chez l'auteur, 26, rue de Lubeck, 1927. 3 vol. in-4° raisin, 600 francs.

Maillard (Elisa). L'église de Saint-Savin-sur-Gartempe. Paris, Laurens, 1927. In-16, 112 p., fig., 6 francs.

Male (Emile). Art et Artistes du Moyen Age. Paris, Colin, 1927. In-16, VI-328 p., 30 francs.

Piétresson de Saint-Aubin (P.). La sculpture troyenne au XVI^e siècle, d'après quelques travaux récents (Extr. de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, avril 1927). In-8°, 20 p.

Roussel (Jules). La sculpture française. Epoque romane. Paris, Morancé, 1927. In-4°, 50 p., pl., 90 francs.

Salvini (Joseph). Une sculpture mérovingienne à Pouillé (Vienne). (Extr. du *Bulletin archéologique*, 1925). In-8°, 4 p. — Probablement du VI^e siècle.

Van Doren (Dom Rombaut). Etude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall (VIII^e-XI^e siècle). Louvain, Libr. universitaire, 1925. In-8°, VI-160 p., 20 francs.

BIOGRAPHIES

Alphonse (R. P.). Un puissant thaumaturge : saint Gérard Majella, frère rédemptoriste († 1755). Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul, 1927. In-16, VII-159 p., fig.

Aylicson (Alix). Une grande éducatrice. Mère Saint-Michel, religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve (1845-1923). Paris, Beauchesne, 1927. In-8° écu, 495 p.

Bricaud (Joanny). Les Illuminés d'Avignon. Etude sur Dom Pernety et son groupe (Bibliothèque des Initiations modernes). Paris, Nourry, 1927. In-8°, 114 p., 12 francs.

Connolly (James L.). John Gerson reformer and mystic. Louvain, Uystpruyst, 1928. In-8°, XXI-408 p.

Cristiani (L.). Saint Irénée. Paris, 5, rue Bayard [1927]. In-12, 89 p.

Crosnier (Alexis). Le bienheureux Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, martyr sous la Terreur (19 décembre 1747-février 1794). Paris, Beauchesne, 1926. In-8°, 220 p., pl., 16 fr. 80.

Darc (F.). Marie de la Passion, fondatrice des Franciscaines missionnaires de Marie. Vanves, Impr. franciscaine missionnaire, 1927. In-4°, 129 p.

Debongnie (Pierre). Jean Monbaer de Bruxelles, abbé de Livry. Ses écrits et ses réformes. Toulouse, éditions de la *Revue d'ascétisme et de mystique*, rue Montplaisir, 9, 1927. In-8°, XI-354 p., 40 francs.

Doumergue (Emile). Jean Calvin : les hommes et les choses de son temps. T. VII : Le Triomphe. Paris, Edit. de « La Cause », 1927. In-4°, 581 p., 120 francs.

Drault (J.). Jean Cottereau, dit Jean Chouan. Paris, éditions Spes, 1927. In-12, 165 p., 9 francs.

Du Motey. Jeanne d'Arc à Chinon et Robert de Rouvres. Paris, Champion, 1927. In-8°, 172 p., 20 francs.

Gauthey (L'abbé Jean). Mgr François-Léon Gauthey, évêque de Nevers, archevêque de Besançon (1848-1918). Vie intime. Lettre-Préface de Mgr Chassagnon, évêque d'Autun. Paray-le-Monial, Maison des Chapelains, 1927. In-8°, 350 p.

Gout (Raoul). La vie de sainte Douceline (Coll. Ars et Fides). Paris, Bloud, 1927. In-16, 300 p., 14 francs.

Goyau (Georges). Saint Bernard. Paris, Flammarion, 1927. In-8°, 217 p., 12 francs.

Honoré (Joseph). Un prêtre vendéen. Le vénérable Père Baudouin, fondateur des fils de Marie-Immaculée et des Ursulines de Jésus. Luçon, impr. Pacteau, 1926. In-18, X-222 p., fig.

Jamet (Dom). Marie de l'Incarnation, 1599-1672. Tours, 1927. In-32, XXIII-54 p.

Jammes (Francis). Lavigerie. Paris, Flammarion, 1927. In-16, 203 p., 12 francs.

Lanux (P. de). La vie de Henri IV. Paris, Gallimard, 1927. In-12, 218 p., 18 francs.

Le Gouvello (Hippolyte). Le pénitent breton Pierre de Keriolet. Paris, Téqui, 1927. In-12, XIX-412 p., 10 francs.

Lerouge (Mgr R.). Un fils du vénérable Libermann. Le père Arsène Mell de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, missionnaire apostolique de la Guinée française. Paris, éd. Spes, 1927. In-16, 207 p., portrait, 10 francs.

Lesueur (Emile). Le cardinal de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, le roi des évêques (1768-1851). Paris, Payot, 1927. In-8° écu, 255 p., 18 francs.

Martin du Gard (Maurice). De Sainte-Beuve à Fénelon, Henri Bremond. Paris, Kra, 1927.

Pouzet (Ph.). L'Anglais Jean dit Bellesmains (1122-1204 ?), évêque de Poitiers, puis archevêque de Lyon. Lyon, Camus et Carnet, 1927. In-8°, 123 p., 12 francs.

Rambaud (R. L. P.). Saint Dominique (1170-1221); sa vie, son âme, son ordre. Paris, Téqui, 1926. In-16, XIV-322 p., fig., 12 francs.

Rennard (J.). Le P. Labat aux Antilles (Extr. de la *Revue d'histoire des Missions*, 1er juin 1926). Paris, éd. Spes, 1927. In-8°, 34 p.

Rosette (Le R. P.). Un catholique d'action, André Gairal de Sérézin. Lyon, Camus et Carnet, 1927. In-16, 256 p., 8 francs.

Sol (E.). Alain de Solminihac et le Saint-Siège. Aurillac, impr. Poirier-Bottreau, 1927. In-8°, 135 p.

Taylor (Thomas). The life of saint Samson of Dol. London, Macmillan, 1925. In-8°, 123 p., 10 sh. 6 d.

Terrien (L'abbé Eug.). Mgr Freppel, apologiste et défenseur des droits de l'Eglise. Paris, 5, rue Bayard [1927]. In-12, 133 p.

Tournier (Le chanoine Clément). Guillaume de Cun, professeur à l'Université de Toulouse, évêque de Bazas et de Comminges au XIVe siècle (Extr. de la *Semaine catholique de Toulouse*, 1927). Toulouse, Privat, 1927. In-8°, 15 p. — Rectification à la liste des évêques commingeois.

Veuillot (François). Louis Veuillot. Paris, éditions Spes, 1927. In-16, 227 p., 5 francs.

Veuillot (François). Sainte Germaine Cousin, vierge de Pibrac. Paris, 5, rue Bayard [1927]. In-12, 85 p.

Vie (La) et les œuvres de quelques grands saints. Paris, Librairie de France. 2 vol. in-16, 568 p.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Abbaye Notre-Dame de Bonnecombe, ordre de Cîteaux. Rodez, Carrère, 1926. In-8°, 138 p.

Aubry (Le chanoine Désiré). L'Institut du Sacré-Cœur de Coutances. Coutances, Société catholique d'édition et de propagande, 1926. In-8°, XV-294 p., 12 francs.

Berlière (Dom Ursmer). Les élections abbatiales au Moyen Age. (Extr. des *Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, classe des lettres). Bruxelles, Hayez, 1927. In-8°, 101 p.

Chaumartin (Henry). L'abbaye de Saint-Antoine de Viennois et le feu Saint-Antoine. Vienne, Martin, 1926. In-8°, 220 p., pl.

Garin (Joseph). En Savoie. Histoire de l'abbaye de Tamié. Chambéry, Dardel, 1927. In-8°, 418 p., fig.

Gonzague (Le P. Louis de). Les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges. Paris Letouzey, 1927. In-12, 155 p., 5 fr. 25.

Masseron (A.). Légendes franciscaines. Paris, Bloud (Collection *Caritas*). In-16, 200 p., 10 francs.

HISTOIRE LOCALE

Albe (Chanoine Ed.). Roc-Amadour. Documents pour servir à l'histoire du pèlerinage. Brive, Imprimerie catholique, 1926. In-8°, 575 p.

Benoit (Fernand). Arles, ses monuments, son histoire. Paris, Rey, 1927. In-8°, 220 p., 20 francs.

Bousquet (Abbé Fernand). Montredon. Essai d'histoire d'une commune de France, des origines à la Révolution (Thèse de doctorat ès lettres). Albi, 1926. In-8°, 408 p.

Cros (L.-J.-M.). Histoire de Notre-Dame de Lourdes, d'après les documents et les témoins. Tome II : Les Luttes (1858-1859) ; tome III : La Chapelle et Bernadette (1859-1879). Paris, Beauchesne, 1927. In-8°, 490 et 285 p., 36 et 28 francs.

Destray (P.). Contributions à l'histoire de l'Association en Nivernais. II. Qui peut vivre en communauté ? (Extr. du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*). Nevers, impr. de la Nièvre, 1927. In-8°, 82 p.

Font-Réaulx (Jacques de). Les paroisses dauphinoises du diocèse de Vaison en 1729 (Extr. des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. III, p. 201 à 230). Grenoble, Allier, 1927.

Ginot (Emile). Vieilles histoires d'hôtelleries à Poitiers. Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1927. In-8°, 38 p.

Grégoire (L'abbé P.). Martyrs et victimes dans le clergé nantais durant la Révolution. Nantes, principales librairies de la ville, 1926. In-8°, XVI-191 p.

Lemaître (Henri). Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Aquitaine du XIII^e^ au XIX^e^ siècle. Paris, Vrin, [1927]. In-8°, 65 p. avec carte.

Mazé (Jules). L'Hôtel de Brienne et le couvent de Saint-Joseph (Ministère de la Guerre). Paris, Champion, 1927. In-8°, 111 p., fig.

Perroud (Marc). Les origines du diocèse de Belley. Belley, impr. Chaduc, 1927. In-8°, 19 p.

ERRATA au fascicule d'octobre-décembre 1927.

Page 516, avant-dernière ligne. Supprimer la virgule après le mot *simple*.

Page 530, ligne 18. Substituer à cette ligne ce qui suit : († l'hôpital de l'île de Ré, 1799; Gabriel de La Panouse († Roura, en Guyane, 1799).

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Lib.-imp. Marqueste, E.-H. Guitard, dir^r^, 7, rue Ozenne, Toulouse.

ÉLECTION DE VICTOR III

Conflit entre le nouveau Pape et Hugues, archevêque de Lyon.

Objet de cette étude. — Quels sont les candidats désignés par Grégoire VII pour lui succéder ? Didier, le futur Victor III, n'est pas du nombre. — Récit de Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin. Didier refuse la papauté pour faire élire d'abord Anselme de Lucques, puis Eudes d'Ostie. — Récit d'Hugues, archevêque de Lyon. Motifs de son opposition à Didier, abbé du Mont-Cassin. Cette opposition provoque, par réaction, l'acceptation de Didier. — Attitude d'Hugues de Lyon à l'égard de Victor III. — Celui-ci l'excommunie.

Le 24 mai 1085, Grégoire VII mourait à Salerne. Après le pillage et l'incendie de Rome par les Normands, le pape avait dû fuir avec ses farouches défenseurs, et bientôt il mourait en exil; les basiliques romaines restaient au pouvoir de l'antipape Guibert et des Impériaux. Les schismatiques triomphaient.

Dans une crise si dangereuse, la prompte élection d'un nouveau pontife était d'une impérieuse nécessité. Or elle se fit attendre près de deux ans. Pourquoi ce retard ?

On a vu souvent des conclaves se prolonger aussi longtemps et même davantage. Les intrigues de candidats ambitieux, la politique des princes formaient, parmi les cardinaux électeurs, des factions obstinées. Rien de tel après la mort de Grégoire VII. Un seul candidat, Didier, abbé du Mont-Cassin, réunit tous les suffrages des évêques électeurs, présents à Salerne. Ce candidat refuse avec opiniâtreté l'honneur qu'on lui offre, qu'on veut le contraindre d'accepter. Il refuse, malgré les dangers que court l'Eglise, malgré l'insistance des princes Normands qui sont ses protecteurs et ses amis. Au bout d'un an de résistance, il semble céder un instant à la violence qu'on lui a faite, mais trois jours plus tard, il renvoie les ornements pontificaux dont on l'a revêtu malgré lui, et pendant une année encore il prolonge une résistance qui serait

gravement coupable, si elle n'était pas motivée par de très sérieuses raisons.

Soudain, un coup de théâtre se produit. Un parti d'opposition s'est formé contre lui, sous la direction d'Hugues, archevêque de Lyon. Didier est accusé d'avoir trahi le pape défunt, d'avoir été excommunié par lui. Aussitôt Didier résiste à ses adversaires, il accepte le pontificat, il reçoit les hommages des évêques électeurs, et bientôt il se rend à Rome sous la protection des Normands pour se faire couronner dans la basilique vaticane.

Quelle est l'explication de cette conduite extraordinaire ? M. Fliche, le savant historien de Grégoire VII et de la Réforme grégorienne, ne cache pas son peu de sympathie pour l'abbé du Mont-Cassin. Selon lui, Didier est le type du prélat politique, toujours prêt à céder aux ennemis de l'Eglise, qu'il s'agisse de Normands, envahisseurs des domaines pontificaux, ou du roi de Germanie en guerre avec Grégoire VII. Didier ne désire qu'une chose, mener une vie tranquille dans son monastère, au milieu de ses livres et de ses collections : un égoïste qui refuse de sacrifier son repos pour sauver l'Eglise menacée par le schisme. C'est là un portrait peu flatteur de celui que l'Eglise honore sous le nom du bienheureux Victor III.

Cette explication[1], croyons-nous, ne s'accorde pas avec ce que nous savons de la vie de Didier. Ami et confident de Grégoire VII, l'abbé a été plusieurs fois chargé par le pape de négocier avec les Normands excommuniés. L'entrevue de Didier avec Henri IV, en la ville d'Albano, paraît après cela moins criminelle que ne la jugent Hugues de Lyon et M. Fliche; cette entrevue est longuement racontée par Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, qui en explique les graves motifs. Quant aux longs et persistants refus que Didier oppose à son élection, ils sont rapportés de la même manière par le moine du Mont-Cassin et par l'archevêque de Lyon, adversaire de l'abbé. M. Fliche qui rejette le premier récit accepte volontiers le second, si manifestement passionné.

Nous allons, dans les pages qui suivent, utiliser les deux narrations. Peut-être y trouverons-nous une explication vrai-

1. A. Fliche, *Le pontificat de Victor III*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], t. XX, an. 1924, p. 390. — A. Fliche, *Saint Grégoire VII* (Paris, 1920), pp. 179-180, 186.

semblable de l'attitude de Didier et de l'opposition d'Hugues de Lyon.

1° En étudiant la liste des candidats, désignés par Grégoire VII pour lui succéder, on verra que Didier n'en faisait aucunement partie. M. Fliche l'a très bien établi, et voilà la raison très claire des refus obstinés de l'abbé.

2° Cette désignation de candidats éventuels au souverain pontificat, peu conforme aux usages romains, et destinée dans la pensée du pape défunt à hâter l'élection, a eu pour résultat de la retarder fort longtemps : Didier refuse le pontificat, car il ne veut pas usurper les droits des candidats désignés par Grégoire VII.

3° En suivant le récit de l'archevêque de Lyon, on devinera les motifs du brusque revirement de Didier. Il accepte la papauté quand il a perdu l'espoir d'échapper à la contrainte des Normands et de faire nommer Eudes d'Ostie — quand il veut protester contre les injustes accusations d'Hugues de Lyon et de ses partisans.

Donc trois paragraphes : § 1er. Quels sont les candidats désignés par Grégoire VII ? Didier n'est pas parmi eux. — § 2. Récit de Pierre du Mont-Cassin : Didier refuse la papauté pour faire élire d'abord Anselme de Lucques, puis Eudes d'Ostie. — § 3. Récit d'Hugues de Lyon[2]. Motifs de son opposition à Didier. Cette opposition provoque par réaction l'acceptation de l'abbé du Mont-Cassin. D'ailleurs l'arrivée du prince Roger, fils de Robert Guiscard, enlève à Didier toute chance d'échapper à l'emprise des Normands.

§ 1er. — Quels ont été les candidats désignés par Grégoire VII comme devant lui succéder ?

Hugues de Lyon a certainement été l'un de ces candidats, il se trouve sur toutes les listes données par les historiens. Seul, Gui de Ferrare ne le nomme pas; il ne nomme que Didier, abbé du Mont-Cassin. Gui est un écrivain du parti impéria-

2. Ce récit est contenu dans deux lettres justificatives adressées à la comtesse Mathilde, qui avait mis, au service de Grégoire VII et de l'Eglise romaine, ses richesses et la puissance qu'elle possédait dans l'Italie centrale (*Recueil des historiens de la France*, t. XIV, p. 788 et suiv.).
MIGNE, *Patr. lat.*, t. 157, 1re lettre, col. 511; 2e lettre, col. 514.

liste; il s'est fait l'écho du bruit répandu par les Normands, aussitôt après la mort de Grégoire; or Didier était, on le verra, le candidat préféré des Normands et aussi des Impériaux.

La désignation d'Hugues de Lyon par Grégoire VII mourant est un honneur pour le légat si longtemps investi de la confiance du grand pontife réformateur. Mais elle devint pour lui l'occasion d'une tentation délicate : représentant du parti réformiste intransigeant, il ne put accepter sans une vive répugnance l'élection de Didier, qui incarnait la politique de conciliation.

Quels ont été les autres candidats désignés par Grégoire VII ? Cette question a été brillamment élucidée par M. Fliche, dans sa brochure sur *l'Election d'Urbain II*[3]. La lettre d'Urbain II, citée par Hugues de Flavigny[4], est le document capital; elle nomme trois candidats dans l'ordre suivant: Anselme, évêque de Lucques; Eudes, évêque d'Ostie; Hugues, archevêque de Lyon.

Pourquoi préférer ce texte aux autres documents ? D'abord parce qu'Hugues de Flavigny reproduit toujours très fidèlement les bulles pontificales : la comparaison de son texte avec celui du Registre de Grégoire VII a prouvé l'exactitude du chroniqueur. Cette liste a d'ailleurs tous les caractères de la vraisemblance : Anselme est légat pontifical de Lombardie; Eudes, légat de Germanie au moment de la mort de Grégoire, accomplit en ce pays une mission importante; Hugues de Lyon est, depuis plus de dix ans, le principal légat des Gaules.

En face de ces trois hommes, vrais ministres du grand pape mourant, que représente Didier du Mont-Cassin ? Il a été le négociateur des moments difficiles; c'est l'homme de la conciliation qui veut à tout prix sauver son monastère menacé par les Normands; c'est aussi l'ambassadeur qui, à Albano, en 1082, a scandalisé les fidèles d'Italie par ses entrevues avec Henri IV, l'empereur excommunié, et par ses concessions excessives. Il est bien peu désigné pour représenter et pour continuer la pensée et l'œuvre de Grégoire VII. D'ailleurs, il ne désire aucunement le pontificat, on le sait; ceux qui le mettent sur la liste des candidats annoncent d'avance ses refus obstinés.

3. Extrait du *Moyen Age*, 2e série, t. XIX, juillet-décembre 1916.
4. Migne, *Patr. lat.*, t. 154, *Chronique de Verdun*, col. 339.

En réalité, Didier est le candidat non pas de Grégoire, mais des Normands et surtout de Jourdain, prince de Capoue. Le pape meurt à Salerne, au pouvoir des Normands; ceux-ci font aussitôt courir le bruit que Didier est le successeur désigné par le pontife; Gui de Ferrare recueille ce bruit et le répand; les historiens plus récents, Paul de Bernried et Pierre Diacre, ajoutent le nom de Didier à la liste véritable. Par compensation, Bernried supprime le nom d'Anselme de Lucques, qui mourut moins d'un an après Grégoire VII; les historiens ne le comptèrent même plus au nombre des candidats désignés. Au contraire, l'opposition d'Hugues de Lyon semble avoir donné plus d'importance à sa candidature, et Pierre Diacre le place dans sa liste aussitôt après Didier, avant Eudes d'Ostie et avant Anselme, qui du premier rang passe au dernier.

L'historien du Mont-Cassin ne pouvait manquer de donner la première place à son abbé, et de le regarder comme le candidat préféré par le pape. Cependant, son récit contredit cette prétention : les longs refus de Didier ne se comprennent et ne s'expliquent que par ce fait : il n'avait pas été désigné par Grégoire VII. Qu'on réfléchisse à la situation de l'Eglise : Rome est aux mains des Impériaux et de l'anti-pape Guibert, le schisme fait des progrès continuels. Si jamais l'élection d'un pape fut urgente, c'est bien à ce moment-là. Et Didier qui, d'après son historien, aurait été choisi avant tous les autres par le pape défunt, qui serait agréé par les Normands, et nommé aussi par les évêques romains, c'est-à-dire par les cardinaux-évêques[5], aurait obstinément refusé le pontificat; et pourquoi ? par amour du repos, pour continuer dans son monastère une vie douce et tranquille ? Une telle hypothèse est la plus amère critique que l'on puisse faire de sa conduite dans ces tragiques conjonctures.

Ces refus obstinés ne se comprennent et ne se justifient que par les scrupules légitimes de Didier. Il sait qu'il n'a pas été choisi par Grégoire VII, il est le candidat et le prisonnier des Normands; ceux-ci veulent profiter de l'absence des candidats désignés pour faire passer le leur, qu'ils imposent aux évêques électeurs. Didier refuse noblement d'acquérir le souverain

5. Les cardinaux-évêques, les vrais électeurs du pape, d'après le décret de Nicolas II.

pontificat par une élection aussi peu régulière. Chose bizarre, la désignation de trois candidats qui, dans la pensée de Grégoire, devait hâter l'élection de son successeur, devint, au contraire, la cause d'un très fâcheux retard. Grégoire VII aurait mieux fait de s'en tenir aux règles ordinaires, et de laisser aux cardinaux-évêques le soin de l'élection. Didier n'aurait pas eu un prétexte légitime de faire durer pendant deux ans la vacance du Saint-Siège.

§ 2. — L'élection de l'abbé Didier, d'après le récit de Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin.

Suivons maintenant le récit de Pierre Diacre[6]. Dès la Pentecôte 1085, quinze jours après la mort de Grégoire, les évêques cardinaux[7] viennent au Mont-Cassin et offrent à Didier le pontificat. Il refuse et, avec eux, va trouver Jourdain de Capoue; il demande *qu'on écrive à la comtesse Mathilde, que par son secours on fasse, sans retard, venir à Rome les évêques dont on a parlé* (c'est-à-dire les trois candidats nommés dans le paragraphe précédent), et tous ceux qui seraient jugés aptes à une si grande charge. Mais les évêques négligent d'écrire à la comtesse et, d'accord avec Jourdain, ils complotent (*machinantur*) d'imposer à Didier le pontificat. On cherche à l'entraîner à Rome. Didier se défie de son protecteur normand, il retourne au Mont-Cassin.

Après les chaleurs de l'été, Jourdain revient en Campanie avec des troupes; il veut conduire à Rome Didier et les évêques pour procéder à l'élection d'un pape. Toujours défiant, Didier exige la promesse qu'on ne lui fera pas violence pour lui imposer le pontificat. La promesse est refusée, et Didier retourne dans sa retraite.

Une année se passe presque entière. Le 18 mars 1086 sur-

6. Migne, *Patr. lat.*, t. 173, col. 891. *Acta sanctorum*, 2e éd., t. V, septembre, col. 375, nos 95-96.

7. C'est ainsi que les textes contemporains désignent les prélats de la Curie romaine : les évêques sont ceux que nous appellons aujourd'hui les cardinaux-évêques ou évêques suburbicaires; ce sont les principaux électeurs du pape. Les autres, appelés cardinaux, sont les titulaires des Eglises de Rome, les cardinaux, prêtres ou diacres; ils semblent participer à l'élection du pape, mais à un rang secondaire.

vient la mort d'Anselme de Lucques, le premier des candidats désignés par Grégoire VII. Légat du pape dans la Haute-Italie, vaillant champion de la réforme de l'Eglise, il avait mérité, par son zèle et son courage, la confiance du pontife et la haine des schismatiques. Chassé de Lucques par les Impériaux, il s'était refugié à Mantoue, auprès de la comtesse Mathilde. Anselme était évidemment le candidat préféré de Grégoire et des cardinaux-évêques. Mais impossible de le faire venir à Rome sans le concours des troupes normandes : or, les Normands ne veulent pas d'autre pape que Didier.

La mort d'Anselme donnait le premier rang à Eudes d'Ostie. Légat pontifical en Germanie, celui-ci n'était pas encore revenu de sa lointaine mission. Aux environs de la Pentecôte, Didier se laissa conduire à Rome; à de nouvelles sollicitations il opposa de nouveaux refus. On lui demande de désigner le futur pape : *sans hésiter il nomme l'évêque d'Ostie. Cencius, le préfet de Rome, approuve ce choix,* conforme à la volonté du pape défunt. Malgré son absence, Eudes aurait été élu, quand se produisit un incident inattendu : un cardinal, donc un cardinal prêtre ou diacre, non un évêque, déclara que l'élection d'Eudes était anticanonique et qu'il ne l'accepterait jamais[8].

On ne sait trop ce que veut dire cette objection canonique. Un évêque suburbicaire pouvait être nommé pape sans que sa translation au siège de Rome ait jamais fait difficulté. Le cardinal opposant était-il un affidé des Normands ? Etait-ce, au contraire, Richard de Marseille, ami de Hugues de Lyon, et très opposé au clunisien Eudes ? On l'a supposé. Quant au prétexte allégué, ce fut peut-être l'absence des deux candidats désignés par Grégoire VII : ni Eudes ni Hugues n'étaient encore arrivés à Rome.

Quelle qu'en fut la cause, l'opposition dut plaire aux Normands. Les électeurs se réunirent dans l'église de Sainte-Lucie, ils nommèrent Didier et, malgré lui, placèrent sur ses épaules la chappe rouge. C'était le jour de la Pentecôte, 24 mai 1086, un an après la mort du pape. Trois jours plus tard, Didier quittait Rome; de Terracine, il renvoyait les

8. Migne, *Patr. lat.*, t. 149, *De gestis Desiderii, abbatis Cassinensis,* col. 952.

insignes du pontificat et, plus que jamais, il refusait la succession que Grégoire VII ne lui avait pas offerte.

Près d'un an va s'écouler encore. Les Normands ne lâchent pas leur candidat, celui-ci ne se laisse pas ébranler. Dans l'intervalle, les deux candidats de la liste grégorienne sont arrivés à Rome, puis au Mont-Cassin. Hugues est arrivé après l'élection du 24 mai, et il y a consenti. Eudes d'Ostie est revenu d'Allemagne et, lui aussi, il accepte le pape élu. Didier refuse toujours. Jamais peut-être on n'avait vu conclave si extraordinaire : au lieu des intrigues ambitieuses qui se disputent le pontificat, on voit un homme qui s'obstine à le repousser. Cependant, la situation de l'Eglise est critique, les partisans de l'anti-pape sont maîtres de Rome et d'une grande partie de l'Italie.

Pressé par les évêques et les cardinaux, Didier, en sa qualité de vicaire apostolique de l'Italie méridionale, convoque un concile à Capoue, dans le but de faire élire un pape, car lui-même refuse encore. Mais survient Roger, fils de Robert Guiscard. Roger a réussi à évincer son frère Bohémond, il est duc de Calabre et de Pouille. Jourdain de Capoue l'attire par des manœuvres, que Hugues de Lyon qualifie de juvéniles et dont il semble très mécontent. C'est alors que Didier cède enfin et accepte le pontificat, si obstinément refusé.

Pourquoi l'arrivée de Roger triomphe-t-elle de la résistance de l'abbé du Mont-Cassin ? Voici quelques conjectures à ce sujet : Didier avait espéré que la comtesse Mathilde viendrait à son secours et le délivrerait des mains des Normands; elle aurait présidé à une élection vraiment libre : Eudes d'Ostie aurait été élu. Roger arrive, il se laisse gagner aux idées de Jourdain et, comme lui, ne veut point d'autre pape que Didier. Plus d'espoir d'échapper, l'abbé se rend, après une lutte unique dans l'histoire de la papauté. Il est de nouveau régulièrement élu par les évêques présents, malgré l'opposition d'Hugues de Lyon qui essaie vainement de retenir Eudes d'Ostie. Hésitant d'abord, Eudes se rallie à la majorité des évêques, avec eux il se rend à Rome, sous la protection des troupes normandes, pour sacrer le nouveau pape, Victor III, au mois de mai 1087. Grégoire VII était mort depuis près de deux ans.

§ 3. — Lettres d'Hugues de Lyon à la comtesse Mathilde [9].

Nous avons suivi jusqu'ici le récit du chroniqueur du Mont-Cassin, il faut maintenant revenir en arrière pour comparer à ce récit celui d'Hugues de Lyon, contenu dans ses lettres à la comtesse Mathilde.

La première lettre semble datée par la manière dont elle se termine; elle a été écrite avant le sacre de Didier, donc avant mai 1087. Hugues est-il déjà revenu à Lyon ? On le croirait à la façon dont il parle de son long séjour en Italie, au détriment de son devoir pastoral. Il ignore encore ce qui s'est passé à Rome depuis son départ; sans cela il aurait parlé, comme le fit plus tard son confident Hugues de Flavigny, de la maladie de Didier, regardée par ses adversaires comme un châtiment du ciel.

Cette lettre est un violent réquisitoire contre Didier. Est-elle un tissu de calomnies évidentes ? Est-elle le cri de fureur d'un ambitieux déçu dans ses espérances ?

Au début, Hugues déclare qu'il s'est rendu en Italie après la mort de Grégoire VII, appelé par le clergé de Rome, par le bienheureux Anselme de Lucques, son ami dès sa jeunesse, maintenant disparu, dont la mémoire est en vénération, appelé enfin par la comtesse Mathilde elle-même. Mais les Impériaux et les partisans de Guibert occupent l'Italie centrale et les environs de Rome. Anselme n'a pu venir de Mantoue, il est mort en mars 1086. Hugues ne parvient à Rome qu'après la Pentecôte, lorsque Didier a été élu de force à Sainte-Lucie, et qu'il est déjà retourné au Mont-Cassin, refusant obstinément le pontificat.

Hugues l'a reconnu comme pape, poussé, dit-il, par le respect humain, donc malgré sa répugnance pour un personnage qu'il regardait comme incapable, par sa faiblesse, de continuer l'œuvre de Grégoire VII. Dans de telles dispositions, Hugues est porté à interpréter dans un sens péjoratif toutes les paroles du nouvel élu, notamment celles où Didier se vante de ses relations amicales avec Henri IV, le césar excom-

9. *Recueil des historiens de la France*, t. XIV, p. 788; — Migne, *Patr. lat.*, t. 157, col. 711 et 714.

munié : « Je lui ai fait hommage comme à mon suzerain, je lui ai promis de le faire couronner par le pape; je l'ai encouragé à envahir les Etats de Saint-Pierre. »

Que penser de telles paroles ? Ou bien elles ont été réellement prononcées, et Didier, en rappellant l'entrevue d'Albano (Pâques 1082), a voulu se noircir lui-même pour se débarrasser du pontificat. N'avait-on pas vu jadis l'évêque d'Eichstadt, le futur Victor II, se calomnier lui-même pour empêcher son élection ? — Ou bien Hugues, prévenu contre Didier et instruit par des rapports inexacts, a mal interprêté les entretiens de l'abbé[10]. L'entrevue d'Albano, en effet, avait causé en Italie et ailleurs un vrai scandale: Didier avait passé plusieurs jours au milieu d'une cour d'excommuniés et de schismatiques. Le récit de Pierre du Mont-Cassin révèle quelles perplexités cette démarche audacieuse avait causées à Didier; il avait écrit à Grégoire VII pour lui demander conseil : pas de réponse. Contraint par Jourdain et Henri IV, il se décide à partir : il s'agit de sauver son cher monastère de la ruine qui le menace. Arrivé à Albano, il évite soigneusement de manger et de prier avec les schismatiques. Mais, d'après le récit de son panégyriste, il promet à Henri IV de s'entremettre auprès de Grégoire, pour qu'Henri reçoive la couronne impériale; il a, en outre, accepté du prince un privilège pour l'abbaye du Mont-Cassin. L'a-t-il engagé à entrer dans l'Etat pontifical, afin de délivrer le monastère des envahisseurs normands ? Cela paraît peu probable, car Jourdain est présent à Albano, et il est l'allié des Allemands.

Suit, dans la lettre d'Hugues, une phrase incompréhensible sur l'élu romain absent, puis excommunié. S'agit-il d'Henri IV, empereur élu, absous à Canossa, puis excommunié de nouveau ? Comment comprendre qu'Hugues ait ensuite confondu Atton avec Tédald, et pris pour un schismatique le légitime archevêque de Milan ? On pouvait, en France, se tromper sur ce point, alors que presque chaque ville d'Italie avait un évêque schismatique en opposition avec le prélat orthodoxe. L'éloge d'Atton fait par Didier avait vivement scandalisé Hugues ou un autre auditeur mal instruit des événements d'Italie. Hugues déclare connaître les paroles de Didier par

10. Migne, *Patr. lat.*, t. 173, col. 786.

le rapport de deux cardinaux, H. et B., qui, eux-mêmes, en ont appris une partie par des témoins très sûrs : — des paroles qui ont passé par deux intermédiaires peu sympathiques à l'orateur, ont bien des chances d'avoir été déformées.

Hugues quitta le Mont-Cassin, et retrouva à Salerne ses amis Richard de Marseille, l'archevêque d'Aix, et le moine Guitmond, le futur évêque d'Aversa. Tous quatre se rendirent à Capoue, invités, de la part de Didier, par Eudes d'Ostie, Gisulfe, prince de Salerne, et Cencius, préfet de Rome. Que se passa-t-il au concile de Capoue ? Au dire d'Hugues de Lyon, Didier fait mine de refuser le pontificat, il veut se faire presser par ses amis les Normands. Hugues et ses partisans déclarent alors qu'une personne excommuniée et qui est restée plus d'un an sans se faire absoudre est entachée d'infamie et ne peut être élevée sur le siège de Saint-Pierre. Devant cette attaque, Didier s'indigne, proteste de son innocence et, loin de se laisser abattre par cette violente opposition, il semble y trouver un motif d'accepter enfin la papauté; il veut ainsi confondre ses accusateurs. Il accepte son élection. Eudes d'Ostie, d'abord partisan d'Hugues de Lyon, se joint aux autres cardinaux-évêques : « Il craignait, dit Hugues, de perdre le privilège de son titre, et le droit qu'il avait de sacrer le pape : il trahit au milieu du combat. » Là encore la passion entraîne l'archevêque de Lyon au delà des bornes de la justice: puisque l'élection était faite régulièrement et acceptée par l'élu, il fallait renoncer à ses préférences personnelles et se rallier à la majorité, sous peine de devenir schismatique.

Hugues de Lyon, Richard de Marseille, et les autres Français quittent la cour du nouveau pape, et celui-ci se rend à Rome pour y être sacré et couronné sous la protection des Normands.

Que penser de ce récit d'Hugues de Lyon ? Il est imprégné d'une animosité trop visible, pour qu'on puisse croire à l'impartialité du narrateur. Il reproche à Didier d'avoir acheté la faveur du duc Roger en ordonnant évêque de Salerne l'indigne Alfanus. Or, la faveur de Roger était acquise d'avance à Didier; l'arrivée du duc, en renforçant l'influence normande, déconcerta les espérances du parti français. Didier perdit toute chance d'être secouru par la comtesse Mathilde et d'échapper à ses impérieux protecteurs.

Pourquoi les accusations contre Alfanus ? On a supposé que le moine Guitmond convoitait le siège de Salerne, promis peut-être par Hugues; il dut se contenter, plus tard, de celui d'Aversa. Inutile de réfuter la basse insinuation dont Hugues a souillé sa plume : ce serait, après de copieuses libations, qu'un accord serait intervenu entre Roger et l'abbé du Mont-Cassin.

Un grief plus sérieux fut mis en avant par Guitmond et soutenu par Hugues : Didier aurait été excommunié par Grégorie VII et serait resté plus d'un an sous le poids de cette censure. Ce fait n'est connu que par le récit peu sûr d'Hugues de Lyon; c'est l'entrevue d'Albano qui dut occasionner ce bruit. Didier protesta énergiquement. Sans doute le seul fait de communiquer avec des excommuniés pouvait entraîner l'excommunication; mais que de fois Didier avait été autorisé par Grégoire VII à négocier avec les Normands excommuniés ! La présence d'Henri IV suffisait-elle à rendre la négociation si coupable ? Didier ne l'avait pas cru et, à défaut d'une autorisation antérieure du pape, l'abbé avait, sans doute, obtenu une approbation subséquente, qui avait libéré sa conscience. Mais l'entrevue d'Albano, on l'a vu, avait fait scandale, et les ardents adversaires de l'empereur ne l'avaient jamais pardonné au trop conciliant abbé; ce devait être, pour Hugues de Lyon, une faute irrémissible qui excluait Didier du pontificat.

De l'attitude d'Hugues de Lyon à l'égard de Victor III.

Que penser maintenant de l'opposition faite par l'archevêque de Lyon au pape Victor III, élu à Capoue ? Cette opposition fut-elle inspirée par une ambition trompée dans ses espérances ? Etait-elle capable d'aller jusqu'au schisme ?

Ambitieux, Hugues l'était sans doute, et les missions importantes que lui avait confiées Grégoire VII pouvaient porter son légat à s'estimer apte, plus que personne, à continuer l'œuvre capitale de la réforme ecclésiastique. Au contraire, en écartant Didier, diplomate toujours porté aux concessions, prêt à s'incliner devant les puissances séculières, Hugues pouvait croire qu'il servait l'Eglise et la mémoire du pape défunt. Hugues est un intégriste. Pour lui, le libéral Didier est un homme dangereux qu'il faut écarter à tout prix.

Didier éliminé, Hugues n'était pas encore maître de la papauté; Eudes d'Ostie passait avant lui sur la liste des candidats, Eudes avait été proposé par Didier lui-même, en 1086, dans le conclave de Sainte-Lucie. Présent au concile de Capoue, et sur le refus de Didier, Eudes aurait, sans doute, attiré les suffrages des cardinaux-évêques, dont il était depuis longtemps le collègue. L'archevêque de Lyon, sans cesse occupé de la légation de France, connu à Rome par sa réputation de rigide intransigeance, avait peu de chance d'être choisi par les Italiens. Hugues était assez intelligent pour s'en rendre compte : si Didier avait persisté dans son refus, c'est Eudes qui aurait recueilli tous les suffrages.

Hugues voulait-il porter l'opposition jusqu'au schisme ? Dans sa seconde lettre à la comtesse Mathilde, il se montre irrité contre les Clunisiens qui lui ont prêté des intentions schismatiques; il proteste vivement contre une pareille accusation. Pour se mieux défendre, il attaque : l'abbé de Cluny n'a-t-il pas fait publiquement prier pour Henri IV excommunié ? L'impérial filleul du pieux abbé lui restait toujours cher. Par un mouvement de colère très regrettable, Hugues de Lyon s'est éloigné du nouveau pape, mais dans sa retraite boudeuse il ne cherche pas à se faire des partisans, à se poser en antipape. On ne voit pas qu'il ait fait aucune avance à Guibert et aux schismatiques impériaux, il les avait trop vivement combattus pour jamais devenir leur allié.

Hugues et Didier ne pouvaient pas se comprendre, c'étaient deux caractères et deux tempéraments contradictoires. Didier, type de l'Italien diplomate, toujours en quête de *combinazioni;* Hugues, Français intransigeant, appliquant sans ménagement les principes absolus, ne tenant pas compte des personnes et des circonstances. De bonne foi, ils ont pu s'attribuer l'un à l'autre des intentions mauvaises que ni l'un ni l'autre n'avaient. Didier n'était pas disposé à trahir la cause de la réforme grégorienne et à livrer l'Eglise à ses ennemis, comme le pensait Hugues de Lyon et comme le pense M. Fliche.

Hugues n'était pas l'ambitieux vulgaire, avide d'honneurs au point de se révolter contre le pape élu et d'ajouter un nouveau schisme à celui des Impériaux. Fidèle et ardent serviteur du grand pape défunt, trop ardent même au gré de ce pape, il voulait sauver son œuvre, qu'il croyait compromise

par l'élection du pusillanime Didier. Cette élection, d'ailleurs, n'avait-elle pas été imposée par les princes normands, maîtres des électeurs ? Aussi ne se crut-il pas atteint par l'excommunication du concile de Bénévent. La brièveté du pontificat de Victor III enleva beaucoup de sa publicité à la sentence du concile.

L'excommunication d'Hugues, archevêque de Lyon.

Résumons les faits qui suivirent le départ d'Hugues et de ses partisans. C'est le 21 mars 1087, le dimanche des Rameaux, que Didier accepta définitivement l'élection faite depuis deux ans. Après avoir célébré les solennités pascales au Mont-Cassin, il partit pour Rome, escorté des princes de Capoue et de Salerne; une grave maladie l'arrêta pendant qu'il était campé hors des remparts, non loin du portique de Saint-Pierre. L'antipape Guibert occupait avec ses troupes la basilique vaticane; il fut promptement chassé par les Normands, et le 9 mai, au milieu d'une foule de Romains, Victor III fut consacré par les évêques suburbicaires. De retour au Mont-Cassin, il le quitte au mois d'août pour réunir à Bénévent un concile[11]. Dans cette assemblée il renouvelle les excommunications déjà portées contre Henri IV et Guibert; il prouve ainsi, par un acte public, qu'il suivra la même voie que son prédécesseur et qu'il ne trahira pas la cause de l'Eglise. Puis il déclara aussi excommuniés Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Il faut citer le texte même de cette sentence et l'interpréter d'après les réflexions faites plus haut :

« Vous savez et vous connaissez très bien les fraudes qu'ont machinées et les persécutions que m'ont infligées Hugues et Richard (le pape ne parle pas du moine Guitmond). L'orgueil leur faisait ambitionner le Saint-Siège, auquel depuis longtemps ils aspiraient secrètement. Quand ils se sont vus frustrés de leurs désirs, ils ont fait un schisme dans la sainte Eglise. Et pourtant Richard avait pris part à notre élection à Rome avec les évêques et les cardinaux. Peu après, Hugues, venant à nous, et se prosternant à nos pieds, nous rendait, malgré nous, hommage comme au souverain pontife; il nous de-

11. Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 965.

mandait et obtenait une légation dans les Gaules. Tant qu'ils virent notre petitesse résister à l'élection faite et approuvée par eux, ils insistaient de toutes manières pour nous faire accepter le pontificat, en vue du bien de l'Eglise. Dès qu'ils nous virent céder aux instances, le feu longtemps contenu jaillit de leur cœur trop plein. Comme l'unanimité de nos frères leur résistait avec fermeté, ils se séparèrent de leur communion et de la nôtre. »

« Aussi nous ordonnons par notre autorité apostolique de vous séparer d'eux et de ne communiquer d'aucune façon avec eux, parce qu'ils se sont eux-mêmes séparés de la communion de l'Eglise romaine. Car, comme l'écrit saint Ambroise, qui se sépare de l'Eglise romaine doit être regardé comme un hérétique »[12].

M. Fliche soupçonne l'authenticité de ce texte rapporté par Pierre du Mont-Cassin : les objections qu'il fait ne semblent pas irréfutables. Richard de Marseille n'étant pas cardinal-évêque n'était pas électeur du pape; mais dans le conclave improvisé de Sainte-Lucie, les évêques étant réduits à un petit nombre par l'absence de plusieurs d'entre eux, il est probable que les cardinaux prêtres ou diacres durent intervenir activement. La légation accordée par Didier peut, on l'a vu, s'expliquer par les pouvoirs de vicaire apostolique qu'il avait acceptés pour gouverner l'Eglise pendant cette interminable vacance du Saint-Siège. Didier, qui avait peu de sympathie pour Hugues, aurait peu regretté son départ immédiat pour la France; les préférences de l'abbé étaient pour Eudes d'Ostie.

Les deux lettres d'Hugues de Lyon à la comtesse Mathilde confirment, dans l'ensemble, le récit de Pierre du Mont-Cassin: l'accord est complet sur les points importants; des divergences secondaires ne peuvent prévaloir contre la concordance essentielle entre deux récits inspirés par des sentiments opposés. Victor III accuse Hugues et Richard d'avoir fait un schisme dans l'Eglise; leur révolte à Capoue, leur brusque départ qu'aucune lettre de soumission n'est venue réparer, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août, pouvaient s'interprêter dans le sens d'une attitude schismatique. Cependant,

12. Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 765.

Hugues l'affirme, telle n'était pas son intention et aucun acte positif d'opposition au nouveau pape n'était intervenu de sa part. Les assertions des deux adversaires ne sont pas inconciliables, étant données leurs mentalités si contraires.

Pendant les trois jours que dura le concile de Bénévent, le pape tomba malade, et se hâta de retourner à son cher couvent du Mont-Cassin. Il y mourut le 16 septembre 1087, après avoir désigné pour son successeur Eudes d'Ostie, déjà désigné par Grégoire VII.

Victor III est honoré comme bienheureux; les Bollandistes[13] (16 septembre) ont pris vivement sa défense contre les accusations émises par Hugues de Lyon. Admirateur passionné de Grégoire VII, M. Fliche se fait l'avocat de son légat fidèle; il accable de reproches l'abbé du Mont-Cassin, l'homme de la conciliation à tout prix. Sans entrer dans une controverse qui sort de notre sujet, nous voudrions faire remarquer que Grégoire VII lui-même avait plusieurs fois, dans ses démêlés avec les princes normands, employé officiellement l'abbé Didier comme ambassadeur, et par là-même autorisé sa politique conciliante. Grégoire était moins intransigeant que son légat en Gaules, moins absolu que ne le prétend M. Fliche; on l'a vu dans l'histoire d'Hugues de Lyon. Celui-ci péchait par excès de zèle, c'est l'explication de sa conduite dans l'élection de Victor III, c'est aussi sa meilleure excuse.

Dès l'année qui suivit son élection, on voit Urbain II accorder à Richard de Marseille une bulle qui confirme les privilèges de l'abbaye Saint-Victor. L'incartade de Capoue était pardonnée. Hugues de Lyon retrouva la faveur et la confiance du pape et, en 1093, il était de nouveau nommé légat pontifical. Cette légation qu'il exerça jusqu'à la mort d'Urbain II, lui permit de rendre à l'Eglise de très importants services. Le voyage du pape en France et le concile de Clermont en 1095 marquent l'apogée du ministère du légat Hugues de Lyon, et constituent pour la papauté et pour son zélé représentant un véritable triomphe.

Abbé Rony, P. S. S.

13. *Acta sanctorum*, septembre, t. V, col. 375. — Réfutation d'Hugues de Lyon, col. 424.

L'AGONIE DU JANSÉNISME

(1715-1790) *

ESSAI DE BIO-BIBLIOGRAPHIE [1]

I. *La doctrine et les docteurs.* — Ce qu'est devenu la doctrine d'Arnauld au début du XVIII[e] siècle : les déviations, les innovations. — Pasquier Quesnel, chef véritable du jansénisme au XVIII[e] siècle; ses collaborateurs, Duguet et d'Asfeld. — La propagande par les conférences. — La diffusion du quesnellisme.

II. *La résistance des Jansénistes (1713-1729).* — Le quesnellisme frappé par Rome. Ses défenseurs. — Les Jansénistes installent la confusion dans leurs revendications doctrinales : les responsables. D'autre part, leur « bureau théologique », créé pour la lutte, engendre le désordre. — Les offensives jansénistes jusqu'en 1729. — La répression des pouvoirs publics.

III. *La déviation de la doctrine (1727-1732).* — L'affaire des « miracles » : les docteurs quesnellistes en présence de ces événements. — Le Jansénisme revêt alors une nouvelle forme; le nouvel enseignement, les nouveaux docteurs, l'œuvre nouvelle. — La recrudescence du gallicanisme : l'exemple de l'église d'Utrecht. — Le quesnellisme a subi une déviation profonde.

IV. *La mêlée autour de la doctrine (1732-1737).* — La réaction des fidèles disciples de Quesnel. — La mêlée doctrinale : le rôle de M[me] Duguet-Mol, de l'abbé d'Asfeld, des « grands » évêques appelants... Les problèmes débattus. — Rôle décisif d'Asfeld. — Les mésaventures du jansénisme dissident.

V. *L'intervention de M. de Montgeron (1737-1763).* — Son action rayonnante. — La volte-face des *Nouvelles ecclésiastiques*. Nouveaux athlètes. — La désunion est consommée.

VI. *Décadence et illuminisme.* — Un effort magnifique, au diocèse d'Auxerre, pour arrêter la décadence. — La progression de l'illuminisme. Les soubresauts de l'agonie. — Les « sociétés » mystérieuses essaimées en province.

* Il ne faut pas chercher dans les pages qui vont suivre l'histoire du jansénisme au XVIII[e] siècle, mais seulement la direction qu'il conviendrait, me semble-t-il, de suivre dans l'étude de ce mouvement religieux. Sur chacun des épisodes, on trouvera une bibliographie aussi complète que le permettaient des investigations, destinées surtout à provoquer d'autres recherches en vue de combler les lacunes de cet essai.

1. Nous n'avons pas une véritable étude d'ensemble du jansénisme au XVIII[e] siècle, mais, en revanche, de nombreuses monographies : J. Laurentie, *Belzunce et le jansénisme à Marseille* (dans l'*Université*

I. — La doctrine et les docteurs.

Sollicité de continuer l'histoire de Port-Royal et du jansénisme au XVIII[e] siècle, Sainte-Beuve répondit qu'il ne se sentait point le courage d'affronter l'immense dégoût qui se dégage de l'hérésie finissante[2]. Ni pour la qualité de ses défenseurs, ni pour la valeur de sa doctrine, ni pour le pathétique de ses infortunes, le second jansénisme n'apparaît en effet comme la suite naturelle du merveilleux Port-Royal.

L'enjeu doctrinal a déjà perdu de la gravité de celui que l'on débattait dans les questions de la grâce ou de la prédestina-

catholique, juin 1898) ; — P. INGOLD, *Rome et la France; la seconde phase du jansénisme*, 1901 (c'est une réponse assez vive au livre nettement partial de M. LE ROY, *La France et Rome de 1700 à 1715* (1892) ; — Aug. BUISARD, *Le jansénisme en Touraine, d'après le Journal d'un curé de Tours (1713-1759)*, non mis dans le commerce, mais publié, en 1904, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Touraine*, t. XIV; — P. BLIARD, *Un couvent janséniste*, dans les *Etudes* (1906) ; — J. LIEUTAUD, *Le jansénisme à Senez en 1728* (1905) ; — J. CHARRIER, *Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers*, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1914-1919, t. V; — P. OLIVIER, *Les querelles jansénistes au Puy*, dans le *Bull. de la Soc. arch. de la Haute-Loire* (1920), t. XV; — F. UZUREAU, *L'Oratoire et le jansénisme en Anjou, 1717-1749*, dans l'*Anjou historique* (1921) ; — VANEL, *Le jansénisme à Caen*, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen* (1918-1920) ; — COMBES DE PATRIS, *Le jansénisme en Rouergue au XVIII[e] siècle* (1915) ; — G. DOUBLET, *Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence* (1903) ; — R. FAGE, *Le jansénisme à Brive; les deux frères Thuillier* (1911) ; — Abbé GAGNOL, *L'affaire de la Planchette, 1747* (1911) ; — CARDÉ, *Contribution à l'étude de l'état mental des Jansénistes convulsionnaires* (1902) ; — P. LEPAYSANT, *Le Port-Royal de Normandie* (c'est la paroisse de Saint-Himmer-en-Auge), dans la collection des « *Clochers de France* » (1926) ; — Abbé CARREYRE, *Les luttes du jansénisme*, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. X (an. 1924), p. 441-460; *Le jansénisme pendant les premiers mois de la Régence*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], t. XXI et XXII (1925 et 1926).

Citons quelques biographies qui présentent un réel intérêt : Abbé DURAND, *Le jansénisme au XVIII[e] siècle et Colbert, évêque de Montpellier* (1902) ; — J. GRENTE, *Une paroisse de Paris sous l'ancien régime : Saint-Jacques-du-Haut-Pas* (1897) ; — P. BLIARD, *Le cardinal Dubois*, 2 vol. (1901) ; — M. BOUTRY, *Intrigues et missions du cardinal de Tencin* (1902) ; — Abbé AUDOUY, *Notice historique sur le cardinal de Tencin* (1881) ; — COYNART (de), *Les Guérin de Tencin* (1910) ; — BARTHÉLEMY (de), *Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris* (1888) ; — G. HARDY, *Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste* (1925).

Comme études doctrinales, il convient de rappeler les travaux en cours de M. Jean LAPORTE, *La doctrine de Port-Royal*, 2 vol. (1925) ; — Mgr PASQUIER, *Etude doctrinale du jansénisme* (1912) ; — Abbé L. BOURNET, *La querelle janséniste* (1924) ; — L'ouvrage de M. Albert de MEYER, *Les premières controverses jansénistes en France, 1640-1649* (Louvain, 1917), constitue une excellente introduction à ces études doctrinales.

2. A. GAZIER, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 2 vol. (1922), t. I, p. 278.

tion augustinienne. Il a cependant captivé de très bons esprits et séduit des générations d'âpres fidèles. Au reste, le second jansénisme ne s'est pas attaché à un seul corps de doctrine, comme avait fait Port-Royal, qui vécut et mourut pour le problème de la grâce. En réalité, de multiples controverses ont éparpillé l'attention des Jansénistes du XVIII[e] siècle, qui, dans cet émiettement doctrinal, ont obéi plutôt au hasard des circonstances qu'à la loi profonde du développement de leur croyance. On sait comment « le feu de la dispute » se ralluma, en 1703, à l'occasion du *Cas de conscience*, signé, en 1701, par quarante docteurs de Sorbonne[3]. Mais ce fut la bulle *Unigenitus* qui souleva la fureur polémique des théologiens du parti, surexcités par la condamnation des *Réflexions morales* du P. Quesnel[4]. Accusée « d'être tout à la fois centre et source,

3. Voir M[lle] de Joncoux, *Histoire du cas de conscience, 1705-1711*, 8 vol. Ouvrage partial.

4. Les *Réflexions morales* furent condamnées par Rome, le 13 juillet 1708. Sur l'histoire de cette condamnation, voir Archives des Affaires étrangères, *Rome*, 484, 489. Selon la thèse janséniste, cette condamnation « ne fut qu'une vengeance du cardinal Fabroni et du pape contre Noailles, archevêque de Paris ». — Voir M[me] Albert Le Roy, *Correspondance de Pasquier Quesnel* (1900), t. II. La bulle *Unigenitus* n'a pu être imposée en France que par une intervention active, et souvent dissimulée, des pouvoirs publics. Celle du cardinal Fleury, entre 1720 et 1743, a été racontée par M. Hardy, *ouvr. cité*. Cet auteur n'a point vu que l'opposition à la bulle détermina chez les jansénistes un profond travail théologique, dont on peut suivre les méandres dans les œuvres suivantes : Dom Vincent Thuillier, *Histoire de la constitution Unigenitus* (Le P. Ingold n'en a publié qu'une partie d'après le ms. de la Bibl. nat., fonds français, n[o] 17.737) ; — Lafitau, *Histoire de la bulle et de la constitution Unigenitus, 1737-1738* (écrite en réponse aux *Anecdotes* de Villefore, contre lesquelles il avait déjà publié, en 1733, une *Réfutation des Anecdotes;* le cardinal Fleury fut très mécontent de cette *Histoire* qui, disait-il, compromettait la cause de la constitution) ; — Petitpied, *Examen théologique de l'instruction pastorale approuvée dans l'assemblée du clergé de France, et proposée à tous les prélats du royaume pour l'acceptation de la bulle* (1713), 3 vol. ; du même, *Examen pacifique de l'acceptation et du fond de la bulle Unigenitus*, 3 vol., 1749 (œuvre posthume) ; — Pavie de Fourquevaux, *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent maintenant l'Eglise*, 2 vol. (1729) ; — G. Nivelle, *Le cri de la foi*, 3 vol. (1719) ; du même, *Relation de ce qui s'est passé dans la Faculté de théologie de Paris, au sujet de la constitution Unigenitus*, 7 vol. (s. d.).

Les incidents auxquels a donné lieu l'acceptation de la bulle remplissent les mémoires et journaux du temps : Abbé Dorsanne, *Journal* (1753) ; — Barbier, *Chronique du règne de Louis XV*, 8 vol. (1857) ; — Cardinal de Bernis, *Mémoires et lettres*, 2 vol. (1878) ; — Président Hénault, *Mémoires* (1911) ; — Duc de Luynes, *Mémoires sur la cour de Louis XV*, 17 vol. (1860-1865) ; — Bourgoin de Villefore, *Anecdotes sur la constitution Unigenitus*, 3 vol. (1730) ; — Mathieu Marais, *Lettres au président Bouhier* (Bibl. nat., ms. fr. 24.414 et 24.415) ; *Journal*, 4 vol. (1868) ; —

terme et principe d'erreurs », la constitution *Unigenitus* attaquait, disait-on, « les vérités essentielles de la religion : la nature de la justice, ce qui rend l'homme agréable à Dieu, d'où lui peut venir une chose si excellente, en un mot, le secret de faire son salut ».

Les Jansénistes se virent contraints de définir, contre la bulle, leur attitude doctrinale. Voici à quoi elle peut être réduite.

La doctrine du Christ se meut autour de deux problèmes fondamentaux : la nature et l'origine de la justice. L'enseignement de Jésus est que la justice a sa source, non dans l'application pharisaïque de préceptes formalistes, mais dans un cœur plein de l'amour de Dieu. De là l'étrange, mais profonde interprétation que saint Paul a donnée de l'Evangile. Il y découvre deux parties : l'une, qu'il appelle « la vertu de Dieu, la justice de Dieu, pour tous ceux qui se sauvent », l'autre, qu'il appelle « la colère de Dieu qui éclatera au ciel

Président Bouhier, *Lettres à Mathieu Marais* (Bibl. nat., ms. fr. 25.541 et 25.542) ; — Noailles, *Mémoires* (1836) ; — Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e^ siècle*, 4 vol. (1855) ; — les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1728-24 mai 1803 ; — A. de Boislisle, *Lettres de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas*, 3 vol. (1896-1905).

Le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale, t. V, Ld^3^ et Ld^4^ est un instrument indispensable. Des pamphlets que possède cette bibliothèque, je ne reproduirai ici que les numéros de leur série, non les titres.

Parmi les sources non encore exploitées, je citerai aux *Archives nationales*, dans la série L, le carton 18, n^os^ 1385 à 1410, où sont les dossiers des affaires concernant l'acceptation de la bulle, surtout en 1717, et le carton 20, n^o^ 1417, qui comprend un grand nombre de dossiers individuels ; — à la *Bibliothèque nationale*, Nouv. acq. fr., n^o^ 22.782 ; — aux *Archives des Affaires étrangères*, Mémoires et Documents, fonds *Rome*, dont les n^os^ 1.640 et suivants concernent les Mémoires de Le Dran de 1713 à 1739 (sur leur valeur, voir Armand Baschet, *Histoire du dépôt des Archives des Affaires étrangères*, Paris, 1875). Au fonds *France*, voir les n^os^ 27, 78, 138, 310 sur les embarras causés par la bulle ; avec les n^os^ 1.233 à 1.247, et 1.248 à 1.327, on étudiera le rôle de Dubois et celui de Fleury dans la lutte contre le jansénisme. Les n^os^ 1.326, 1.479, 1.495 et 1.496 sont surtout consacrés à l'activité de Fleury. M. Hardy, le dernier historien de Fleury, a dépouillé les n^os^ 1.259 à 1.271, 1.274 à 1.279, 1.282 et 1.283, 1.289, 1.296 et 1.297, 1.319, 1.322 à 1.324, 1.326, soit vingt-sept registres, ce qui est trop peu, en vérité, pour justifier « l'effroi rétrospectif » dont aurait été saisi cet auteur, à la vue de son labeur documentaire. Voir aussi de M. E. Lavaquery, l'article sur *Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France aux Archives des Affaires étrangères*, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XV (an. 1925), p. 53 à 72. — A la *Bibliothèque de l'Arsenal*, les mss. 2.975, 3.893, 5.283 et 5.397 serviront à l'histoire des Appelants.

contre toute l'impiété et l'injustice des hommes ». Or cette « justice », Dieu lui-même « la communique aux hommes par la foi qui est révélée »[5]. Si la justice salvatrice est révélée, quelle est la part de l'homme dans l'acquisition et la possession de ce moyen de salut ? D'où viennent à l'homme ces bonnes actions, ces saintes dispositions qui rendent celles-ci agréables à Dieu et fécondes pour l'éternité ?

Tout d'abord, la loi de Dieu s'impose à l'homme, n'admettant ni lâches compromissions ni subtils accommodements. La morale du Christ veut être comprise et réalisée au sens rigoureux. Mais l'homme doit l'accomplir, selon le précepte de l'amour de Dieu qui, seul, communique à l'obéissance matérielle une valeur surnaturelle. Or les Jésuites ont enseigné que la morale du Christ admet certaines compromissions, et qu'un pécheur est dans la voie du salut, même s'il obéit à Dieu par le seul motif de la crainte des peines éternelles. La théologie de saint Paul, rude mais directe, sort, de leurs écoles, énervée. A la crainte qu'ils proclament suffisante, les Jansénistes opposent l'amour qu'ils déclarent nécessaire. Mais tous les hommes sont-ils capables d'agir par amour ? Certes, les justes accomplissent la loi, dans sa rigueur, car ils aiment Jésus. D'où vient donc à l'homme cet amour ? A travers de multiples tentatives pour échapper au principe calviniste de la prédestination des justes, et de multiples essais pour concilier l'effort humain, spontané et libre à sa racine, avec la motion divine, source de toute activité, le jansénisme du XVIII[e] siècle n'a pu éviter de retomber dans l'abîme de la grâce efficace. Certaines paroles de Jésus ont fait son tourment : « Personne ne peut venir à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne le tire à moi... Tous ceux que mon Père me donne viendront à moi; aucun ne périra de ceux qu'il m'a donnés. » Les prédestinés du Père trouvent donc en Jésus leur infaillible Sauveur, et personne n'aime que celui à qui l'amour a d'abord été donné.

Tel est l'aspect assez nouveau qu'a pris, au XVIII[e] siècle, le problème de la prédestination gratuite et de la grâce efficace par elle-même[6]. A côté de cette doctrine, dont le mystère finira

5. *Ad Romanos*, chap. I, v. 16, 17, 18.

6. Voir Boursier, *De l'action de Dieu sur les créatures...*, 2 vol. (1713); *Essai d'un parallèle entre les temps de Jésus-Christ et les nôtres, pour servir d'instruction et de consolation dans les grandes épreuves au mi-*

par décourager les plus rigides jansénistes qui s'en désintéresseront[7], la question de la pénitence fit long feu entre les Appelants et Rome. Ceux-là enseignaient que « c'était une conduite pleine de sagesse, de lumière et de charité, de donner aux âmes le temps de porter avec humilité et de sentir l'état du péché, de demander l'esprit de pénitence et de contrition, et de commencer au moins à satisfaire à la justice de Dieu, avant que de les réconcilier ». L'absolution devient une récompense dont peu sont jugés dignes, et le confesseur, selon l'idée qu'il se fait de la satisfaction préalable à la rémission des péchés, reste toujours maître d'estimer insuffisants les fruits de pénitence. D'autre part, le pécheur ajouterait à ses fautes un autre péché de présomption si, dans la douleur d'être séparé de son Dieu, il revendiquait le droit « d'être rétabli aussitôt dans la possession des biens surnaturels »[8]. Rome

lieu desquelles nous vivons (s. l. n. d.), 147 p. (*Ex nostris*). Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 27 février 1771 révèlent que l'auteur en était l'abbé d'Etemare. Cet opuscule a dû être édité, soit à la fin de 1730, soit au début de 1731, car les *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 avril 1731 disent qu'il aurait paru « depuis quelque temps, sans un accident qu'on trouvera rapporté dans ces *Nouvelles* ». L'avertissement de l'*Essai* nous apprend « qu'il y a environ sept ans qu'il est composé ».

7. J'en ai rencontré une preuve aussi forte qu'inattendue dans les œuvres du diacre Pâris lui-même. Méditant sur l'origine de l'amour de Dieu, il écrit : « Vous nous avez créés pour vous aimer *librement* et à jamais », alors que son école lui a enseigné que c'est la grâce de Dieu qui « pousse » l'homme à aimer son Dieu. Cette difficulté le jette dans l'embarras, d'où il s'évade en déclarant que le problème de la grâce « est un abîme », que « la grâce aime mieux un disciple soigneux et fidèle qu'une recherche subtile et curieuse », et que le mieux est de s'en remettre à Dieu du soin « de concilier la liberté de notre arbitre et l'efficace de sa grâce ». Après quoi, Pâris affirme que « c'est Dieu qui nous fait vouloir *librement* ce qu'Il veut », tournant court par cette formule presque contradictoire devant un problème qui fit le tourment de tout le jansénisme ou qui, pour mieux dire, fit le jansénisme même. Voir *La science du Vrai*, par feu M. F. de Paris, diacre, en France, 1733 (*Ex nostris*). Faut-il voir dans cette attitude le résultat de l'influence de Quesnel et de Duguet, grâce à qui le thomisme et le jansénisme se sont rapprochés ? M. Laporte a déjà signalé cette influence (*Revue de métaphysique et de morale*, avril-juin 1923, p. 265).

8. Cette doctrine, fondamentale dans le système de Saint-Cyran et d'Arnauld, venait d'être condamnée par la bulle *Unigenitus*, propositions 87, 88 et 89. On disputa tout autour de ces formules jusqu'en 1725. A cette dispute doit être rattaché l'épisode des douze articles qu'en 1725 le cardinal de Noailles s'efforça de faire approuver par le pape. Les historiens n'ont pas remarqué que chacun des articles reprend en sourdine une des propositions du corps de doctrine que nous avons résumé. Vers 1728, la négociation sur les douze articles a échoué et le jansénisme paraît se désintéresser de cet enseignement : c'est que de nouveaux événements ont éveillé chez lui de nouvelles méthodes apologétiques.

condamna cette logique inhumaine, et toute la diplomatie du cardinal Noailles ne parvint pas à faire réintégrer dans les fameux douze articles quelque partie d'une doctrine justement frappée[9].

En même temps, la théorie des *figuratifs* prenait dans l'enseignement janséniste un développement inattendu. Elle avait été déjà indiquée par Jansénius, défendue par Arnauld, représentée par Pascal comme l'une des meilleures preuves de la transcendance divine du christianisme, tout entier figuré dans l'ancienne alliance. Elle venait surtout de faire l'objet des célèbres leçons des abbés Duguet et d'Asfeld, qui y avaient simplement monnayé les conceptions de leur maître Quesnel. Ces idées trouvèrent un chaleureux accueil auprès de fidèles persécutés, auxquels on représentait leurs souffrances comme annoncées dans l'Ecriture, figurées dans l'Ancien Testament et constituant l'étape décisive vers une sorte de Nouveau Testament, qui serait à tout jamais fixé dans la gloire.

Ces chimères, nées de leurs désirs, alimentaient la foi mystique et l'ardente doctrine qui maintenaient les âmes, malgré les anathèmes de Rome, en contact direct avec le Rédempteur[10].

Il résulte de cet exposé sommaire que, de 1713 à 1730 environ, la doctrine janséniste n'a que peu sensiblement modifié l'enseignement traditionnel de Port-Royal[11]. Le problème de

9. De 1725 à 1726, le parti est divisé. Noailles tente de louvoyer et beaucoup espèrent une conciliation avec Rome. Mais les autres, à la suite de l'abbé d'Etemare, dénoncent ces « sourdes » intrigues et préfèrent à un Noailles indécis un chef résolu. Précisément, Colbert vient d'écrire, le 25 août 1725, une lettre « admirable, écrit d'Etemare, et qui va droit au but ». Il ajoute : « Nous n'avons pas besoin de guides trop habiles; ce qu'il nous faut, c'est un maître qui nous montre le chemin droit et unique. Je ne fais ici qu'exposer le bien public. » *Lettre inédite* du 1er mars 1726. De cette controverse datent les fissures du parti janséniste, qui iront désormais en s'aggravant. Pour l'étude de cette situation, il faut consulter un très précieux ms. de la Bibl. de l'Arsenal, n° 5.784 (fol. 246 à 283); c'est le recueil inédit des Lettres de l'abbé d'Etemare.

10. Voir *Pensées de Pascal*, édit. Gazier, Paris (1907) : tout le titre X, Juifs; le titre XI, Moïse; le titre XII, Figures, et le titre XIII, que la Loi était figurative. Cette idée avait donc, vers 1670, déjà pris de l'importance dans le système janséniste. Pascal va jusqu'à écrire : « L'Ancien Testament n'est que figuratif. »

11. Il faudrait comparer la situation doctrinale du jansénisme entre 1713 et 1730 à celle de Port-Royal. Voir un vigoureux résumé de la doctrine janséniste, vue à travers Pascal, dans l'article déjà cité de M. Laporte (note 7). Le jansénisme a-t-il subi une évolution pendant la période des Provinciales ? L'abbé Couture, avec son autorité magistrale,

la grâce efficace a revêtu un aspect un peu différent; la charité conserve son rôle prépondérant dans la vie surnaturelle; la pénitence n'a rien perdu de son austère rigueur, et l'on persiste à se raccrocher, par une exégèse désespérée, à la plus ancienne tradition. Néanmoins de chimériques espoirs commencent à envahir cet ensemble « augustinien », qu'ils rendent de plus en plus aventureux. Une croyance nouvelle s'élève, autour de laquelle gravite une dogmatique en mal d'innovations. La conversion des Juifs est annoncée, démontrée « figurativement », mise en système et imposée aux Jansénistes auxquels on enseigne qu'ils seront les alliés naturels de ces futurs chrétiens chargés d'infuser ensemble un sang nouveau au christianisme anémié[12].

Le nom du P. Quesnel demeure attaché à la diffusion de ce corps de doctrine[13]. C'est lui, le véritable maître du second jansénisme. Le quesnellisme s'est identifié avec la pensée religieuse des Appelants. De lui part l'évolution qui entraînera l'hérésie. Presque toutes les innovations doctrinales qui s'égrèneront au cours du siècle apparaissent comme les conséquences de ce système théologique. — Tout près de cet initiateur, il faut placer l'abbé Duguet et l'abbé d'Asfeld. Figures attachantes de spéculatifs, égarés dans un parti qui semble ne

l'a prétendu. M. Laporte, d'un mot vif, qui n'est pas péremptoire, le nie. « Thèse, dit-il, tout à fait insoutenable. » A l'époque que j'analyse, l'évolution apparaît certaine et se précipitera fort vite. — L'abbé Carreyre me signale un point de vue qui mériterait d'être poursuivi : les premières Provinciales atteignent au moins autant les Dominicains que les Jésuites, puis l'attaque se concentre sur ceux-ci, soit que Pascal ait été mis en garde pour ménager ceux-là, soit que les besoins de la polémique l'aient rejeté sur la casuistique des seuls Jésuites. De mon côté, j'ai la preuve que le P. Quesnel a cru lier sa doctrine, et celle de Port-Royal, à la pure école thomiste des Dominicains. Son pamphlet, *Causa Arnaldina*, n'a pas d'autre objet. Voir M^me^ A. Le Roy, *Correspondance de Quesnel*, t. II, toute la lettre du 23 mai 1699.

12. Sur le rôle de Duguet, d'Asfeld, Boursier, des Essarts, Quesnel, Petitpied, M. de Sévigné et la fameuse demoiselle de Joncoux, dans la genèse de ce système, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 145 et suiv., et M^lle^ de Joncoux, *Histoire abrégée du jansénisme* (1697). La *Correspondance de Quesnel*, t. II, donne d'utiles renseignements sur ce livre et son auteur. — L'abbé Debonnaire sera le grand adversaire de ces billevesées.

13. A défaut d'une biographie complète du célèbre oratorien, voir, à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048 (Recueil de biographies et d'iconographie des grands Jansénistes du XVIII^e^ siècle). Sur la prison de Quesnel, en 1703, outre sa *Correspondance*, consulter Arch. nat., L 14, n^os^ 4, 1.383; Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 11.374, qui contient les Lettres de Quesnel à Lefebvre, d'Amsterdam (1706-1709).

pas apercevoir les conséquences de certains principes. Eux, s'épouvanteront un jour du chemin parcouru, et par simplicité du cœur autant que par bon goût de leur intelligence raffinée, ils reviendront en arrière, tout près d'un catholicisme, où Rome avait plus de part que l'Appel. Duguet semble n'avoir voulu qu'être le Nicole du quesnellisme[14]. Peut-être s'est-il trop complu à évoluer dans l'orbite de Quesnel. Peut-être a-t-il trop redouté d'affirmer l'originalité de sa pensée. Timide avec ses amis, peureux devant ses adversaires, il n'a pas donné toute sa mesure, bien que sa pensée conserve, jusque dans ses erreurs, une séduisante finesse. De son côté, l'abbé d'Asfeld recherchait l'ombre de Duguet, dont il se proclamait le disciple[15]. Un Lemaître de Sacy qui se dissimulerait avec joie derrière le grand Arnauld. L'abbé d'Asfeld a joué cependant un rôle plus important qu'on ne le croit généralement[16]. Il a été, autant que Duguet ou Quesnel, le constructeur « du système sur la conversion des Juifs ». Dès 1710, il inaugure

14. Il faut lire, avant tout, la délicieuse notice que lui a consacrée Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI. Délicieuse, mais incomplète. Le Duguet dont la vieillesse fut tyrannisée par la nièce revêche qu'était Mme Mol — ridiculisée par l'emprise que « sœur » Rose avait acquise sur l'illustre vieillard — endolorie par la trahison de ses anciens amis, inquiétée par l'orientation nouvelle que prenait, malgré ses efforts, la doctrine janséniste, n'apparaît pas assez dans ces pages suaves. Sainte-Beuve n'a vu Duguet qu'à travers les souvenirs pieux de l'abbé Goujet, *Abrégé de la vie de Duguet* (mis comme préface à l'*Institution d'un prince*, 1740-1743), et l'*Esprit de M. Duguet* (1764). Il y a intérêt à confronter les portraits que ses contemporains — et ses adversaires — ont pu tracer de lui. Je signale celui qu'esquissa l'abbé d'Etemare, où sont bien marquées toutes les ombres (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 86 à 90). Il faudrait reprendre l'étude du rôle que Duguet joua en 1720, au moment de l'Accommodement (Bibl. nat., Ld4, nos 1.217 et 1.284); de son rôle en 1724 (Bibl. nat., Ld4, nos 1.373, 1.384, 1.451); de ses déboires depuis 1720 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, et les divers livres de Mme Duguet-Mol); de son évolution à partir de 1731 (Bibl. nat., Ld4, n° 1.815). Le recueil de ses lettres (beaucoup sont inédites) est à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 5.315 et 5.362. Duguet fit « avant sa mort » une « rétractation », que les initiés s'empressèrent de cacher au public, mais dont entre eux, ils déplorèrent le « scandale », la « turpitude que nous devrions cacher avec soin. Aussi est-ce ce que l'on a fait jusqu'à présent » (Lettre d'Utrecht du 15 avril 1734. *Ex nostris*).

15. Sur Jacques-Vincent Bidal d'Asfeld, voir *Catalogue général* des livres imprimés de la Bibliothèque nationale au nom d'Asfeld; cette recension est incomplète (voir plus loin, notes 78 et 79). Bibl. nat., Ld4, nos 1.255 et 1.256. Sur ses démêlés avec le parti janséniste, le ms. 5.784 de la Bibl. de l'Arsenal est une source très précieuse.

16. Outre la Préface qu'il écrivit pour le livre de Duguet, *Règles pour l'intelligence des Saintes Ecritures*, il est l'auteur de nombreux ouvrages scripturaires et polémiques, comme on le verra au cours de cet essai.

avec Duguet ces fameuses conférences, dont il faudrait raconter l'histoire, et qui donnèrent au jansénisme cette physionomie spéciale, qu'il conserva jusqu'aux environs de 1730[17]. D'elles encore est sorti ce fort courant d'études scripturaires — à la vérité pseudo-scientifiques, mais d'un mysticisme puissant — qui a traversé le siècle. Grâce à des concours de plus en plus nombreux[18], ce courant se déverse sur un public avide: couvents où la foi devient intrépide, comme à Sainte-Agathe, collèges dont l'héroïque opiniâtreté édifie le parti, comme à Sainte-Barbe, ordres religieux enfin, dont l'âpre résistance à la bulle *Unigenitus* découvre dans les théories de Duguet la justification des contumaces, comme l'Oratoire, les Bénédictins de Saint-Maur, les Génovéfains, les Calvairiennes du Mont-Valérien, comme les communautés de Saint-Hilaire, des Filles de la Croix, des Filles de Sainte-Aure, des Mathurines ou des Sœurs de Sainte-Marthe[19].

17. Voir ses *Conférences ecclésiastiques*, 2 vol. in-4° (1742). Sur la date d'ouverture de ces conférences et leur succès, nous avons de nombreux renseignements dans les Lettres d'Etemare (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, surtout fol. 145).

18. Près de Quesnel, quelques amis sur lesquels il exerce une emprise absolue : Petitpied, Fouillou, Gerberon, d'Etemare, M[lle] Joncoux, et qui se dévouent à la diffusion du quesnellisme. Sur le rôle du cardinal de Noailles, si méconnu, voir, aux Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et Documents, Rome*, t. 41 à 66 et 79 à 84, cinq volumes très riches. Vers 1700, le quesnellisme s'insinue dans l'enseignement des séminaires. L'affaire du P. Juénin, de l'Oratoire, fit grand bruit. Ses *Institutiones theologicae*, 7 vol. (1704), trouvèrent une telle faveur que de nombreux évêques s'émurent. Condamné à Rome, le 25 septembre 1708, l'ouvrage est poursuivi par de multiples mandements. Celui du cardinal de Bissy, en 1712, était particulièrement violent. Un Janséniste anonyme riposta par des *Lettres théologiques*, accusant Bissy d'avoir signé la prose d'un Jésuite. Bissy protesta et, la comédie finie, l'anonyme convint de sa méprise, dans une *Lettre de M. à Mgr de Bissy*, du 7 décembre 1712 (*Ex nostris*). Sur cette longue affaire, voir Sommervogel, *Table méthodique des Mémoires de Trévoux*, t. I, p. 61. — Ainsi encore l'affaire du P. Poujet, de l'Oratoire, auteur du *Catéchisme de Montpellier* (1702), condamné par Clément XI, le 1[er] février 1712. Voir J. Fouillou, *Défense des théologiens et en particulier des disciples de saint Augustin*, que le Saint-Office condamnera le 17 juillet 1709.

Sur la diffusion du quesnellisme dans les écoles et catéchismes des diverses paroisses de Paris, voir à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 10.029, 10.171, 10.183 et 11.344.

19. Consulter, sur sainte-Agathe, Bibl. de l'Arsenal, mss. 2.183 et 10.183. Sur le Calvaire du Mont-Valérien, *ibid.*, mss. 11.606 et 6.048 qui contient la biographie de son fondateur, l'abbé Charpentier; — aux Arch. nat., L 962, n[os] 6, 7, 8, 1.601 (Histoire du Calvaire du Mont-Valérien) et 1.602 (Biographie de l'abbé Charpentier) ; — sur la bourrasque qui frappe, en 1739, cette maison, voir de Mgr de Caylus une *Lettre à la congrégation du Calvaire*, inédite (Ex nostris). M. L. Tesson fit à la Commission muni-

II. — La résistance des Jansénistes (1713-1729).

Quiconque était soupçonné de professer cette doctrine, au mépris de la bulle *Unigenitus* qui venait de la condamner, était poursuivi, traqué, à la fois par l'autorité ecclésiastique, qui fulminait bulles, rescrits, mandements ou sentences d'excommunication, et par l'autorité civile, intéressée à donner force de loi à un texte qu'elle avait en somme sollicité de Rome. L'histoire de ces répressions est bien connue. Il ne peut guère y avoir désormais d'intérêt à revenir sur des incidents déjà racontés ou à entasser de nouveaux faits, dont il y a fort à présumer qu'aucun ne nous révèlera une signification originale[20]. Si nous connaissons les sentiments et les actes de

cipale du vieux Paris, le 25 juin 1921, une intéressante communication sur le Calvaire du Mont-Valérien. — Sur Saint-Hilaire, Bibl. de l'Arsenal, mss. 10.182 et 11.440. — Sur les Filles de la Croix, *ibid.*, ms. 3.702. — Sur les Filles de Sainte-Aure, *ibid.*, ms. 10.171. — Sur Sainte-Marthe, *ibid.*, ms. 10.183. Duguet se chargea d'endoctriner cette communauté, composée de quarante religieuses et d'environ cinquante élèves pensionnaires. Il n'y en avait guère moins à Sainte-Thècle, la maison-sœur, elle aussi confiée aux soins de Duguet. En 1715, le chancelier d'Aguesseau demanda la suppression de ces « deux prétendues communautés ». Elles survécurent cependant, fidèles aux leçons de Duguet, et dans un rapport écrit en 1742 contre cette maison, je lis : « Les filles qui la composent ont été instruites par l'abbé Duguet, célèbre dans le parti; elles sont jansénistes par principes, et fières de l'intégrité de leurs mœurs, elles ne seront pas faciles à ramener à l'intégrité de la foi. » Echo de la fameuse parole, « pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons ». — Sur Sainte-Barbe et Sainte-Agathe, Bibl. de l'Arsenal, mss. 5.784, fol. 382-405, et 10.173. Une lettre de l'abbé d'Etemare nous fait connaître le programme d'enseignement religieux suivi dans cette maison; ce collège était une officine quesnelliste. Les jansénistes avaient une autre ambition : « Le collège de Sainte-Barbe et la communauté de Sainte-Agathe remplaçaient les écoles de Port-Royal », écrit l'auteur d'une curieuse *Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, qui est en ma possession.

Sur la diffusion du quesnellisme dans les ordres religieux, voir, à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 3.666 à 3.669. Dom François Louvard, bénédictin, fut un ardent prosélyte; sur son rôle dans plusieurs couvents de Paris et de Saint-Denis, voir, à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 10.171 et 11.031, et Mme A. Le Roy, *Correspondance de Quesnel*, 2 vol.

20. Comme histoires générales, voir H. Carré, *Histoire de France* (de Lavisse), t. VIII; — G. Hardy, *Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste* (1925). Le rôle du cardinal Dubois est assez peu connu. Voir, aux Archives des Affaires étrangères, les mss. 1.233 à 1.247 et 1.261, où l'on voit ce que fut la diplomatie de Dubois et de M. Hérault à l'égard du cardinal de Noailles. M. l'abbé Carreyre explore en ce moment ces documents, d'où sortira un travail très poussé et très neuf. — Voir aussi P. Labelle, *Nécrologe des appelants et opposants à la bulle Unigenitus*, 7 vol. (1761); — Barral, Guibaud et Valla, *Dictionnaire historique, lit-*

Louis XIV, de la Régence, du Conseil de conscience, il n'en est pas de même des Constitutionnaires attachés à la poursuite des Appelants. Leur psychologie nous échappe très souvent. Chacun d'eux obéit, dans son activité passionnée, à des motifs qui n'ont souvent que de lointains rapports avec l'intérêt général. L'archevêque d'Embrun, Tencin, nourrit d'autres arrière-pensées que l'évêque de Laon, La Fare. Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, n'est pas loin de soupçonner dans la bouillante ardeur de son confrère Languet, évêque de Soissons, des visées politiques qui contrarieraient fort les siennes propres. Fleury et le cardinal de Rohan ne sont nullement disposés à faire servir leur campagne antijanséniste aux calculs dont on accuse les Jésuites et la Cour de Rome de poursuivre la réalisation[21]. Les Jansénistes connaissaient parfaitement le fort et le faible de chacun de ces adversaires[22]. Noailles ne résistait pas à Fleury de la même manière que

téraire et critique, 6 vol. (1758-1759) (on l'appelait « le martyrologe des Jansénistes ») ; — *Nouveau dictionnaire historique portatif*, 4 vol. (1766) ; — *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres*, 2 vol. (1769) ; — *Recueil de tous les ordres émanés de la Cour pour faire recevoir la constitution*, juillet 1726 (essentiel pour comprendre l'attitude des pouvoirs publics de 1717 à 1726) ; — J. Besoigne, *Histoire de Port-Royal*, 6 vol. (1752) ; — *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, 2 vol. (1756). — Sur le rôle de Besoigne en 1735, voir Bibl. nat., Ld4, 2.059 et 2.091. J'ai trouvé nombre de lettres inédites de Besoigne dans un fond de mss. jansénistes (voir note 23).

21. G. Hardy, dans *Le cardinal de Fleury...*, a tracé les portraits de Tencin (p. 77), de Bissy (p. 53), de Rohan (p. 54). Il représente Fleury, férocement anti-janséniste de 1720 à 1726, et intraitable à l'égard de Noailles ou de Benoit XIII lui-même, esprit conciliateur, dont les explications lui paraissaient retarder la pacification du royaume, en 1724. Je ne crois pas que jamais Fleury ait manifesté pareille intransigeance. Son naturel le portait aux demi-mesures. L'état du royaume, en 1724, était alarmant : querelles âpres de 1720 à 1724, saisie du temporel de l'évêque de Montpellier, en 1724 ; mesures préparées contre M. de Lorraine, év. de Bayeux ; révolte sourde de l'abbesse de Chelles, fille du Régent ; révolte des Chartreux. Fleury eût été plutôt décidé à certains abandons, en vue d'obtenir un accommodement. — Nous n'avons pas une biographie de Languet de Gergy, évêque de Soissons de 1714 à 1730 et archevêque de Sens, de 1730 à 1753. Figure de premier plan dans l'histoire du jansénisme. Comme il recevait, de tous les diocèses de France, une correspondance immense et qu'il recueillait avec soin tous les documents sur le mouvement janséniste, il réserve, à qui l'étudiera, la connaissance de la situation religieuse de la France, au XVIII^e^ siècle. Ses mss. comprennent soixante et un volumes, déposés à la Bibl. de Sens. L'abbé Carreyre en a fait un dépouillement méthodique, et en a tiré la matière d'un gros travail, resté manuscrit.

22. Un Mémoire du 17 septembre 1731, inséré dans le ms. 5.784 de la Bibl. de l'Arsenal, nous apprend que les Jansénistes reconnaissaient deux groupes opposés de constitutionnaires, « les rigides et les mitigés ».

Soanen le faisait à l'égard de Tencin, ou Colbert à l'égard de Beaumont. Les ripostes étaient diverses, et presque toujours habiles et opportunes.

Jusqu'à la fin de l'année 1728, ce sont les évêques appelants qui conservent la direction de la résistance janséniste. Aux quatre prélats qui, en 1717, avaient refusé de sacrifier le quesnellisme et lancé, contre la bulle, l'Acte d'appel, d'autres sont venus assez rapidement se joindre. Sans tenir compte de tous ceux dont la résistance se trouve affaiblie par des sentiments de crainte ou de pudeur, les évêques appelants regardés comme les grands théologiens et les vrais chefs du parti seront, en 1728, au nombre de douze. Figures inégalement intéressantes ! Ni Varlet, évêque de Babylone, ni Verthamon, évêque de Pamiers, ni Bezons, évêque de Carcassonne, ni Bossuet, évêque de Troyes, ni Resay, évêque d'Angoulême, ni Caumartin, évêque de Blois, ni Beaujeu, évêque de Castres, ni Tilladet, évêque de Mâcon, ni Maillebet de Sales, ancien évêque de Tournai, ni Vaubecourt, évêque de Montauban, ni Tourouvre, évêque de Rodez, n'ont conservé à nos yeux la haute réputation qu'ils avaient au regard de leurs fidèles. Mais le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, Colbert, évêque de Montpellier, Soanen, évêque de Senez, Pierre de Langle, évêque de Boulogne, Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, Lorraine d'Armagnac, évêque de Bayeux, Caylus, évêque d'Auxerre, méritent d'arrêter l'attention[23]. Ils furent

23. Sur La Broue, Colbert, de Langle, Soanen, Varlet, voir à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048 (biographies intéressantes, mais sommaires). — Sur la querelle entre Varlet et Languet, en 1725, voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.427 et 1.443. — Sur de Langle, voir sa *Vie* (1724) (Bibl. nat., Ld4, n° 1.366). — Sur Noailles et Colbert, voir plus haut, note 3. — Sur Caylus, voir Dettey, *Vie de Mgr Caylus*, 2 vol. (1765). Evêque d'Auxerre, intransigeant à l'égard de son clergé constitutionnaire, et d'une faiblesse sans bornes à l'égard de son clergé appelant, dont l'affaire du P. Terrasson, en 1730, donne quelque idée (Voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 10.182 et 11.304). — Sur Soanen, voir Gaultier, *La vie et les lettres de messire Jean Soanen, évêque de Senez*, 2 vol. (1750) ; J.-B. Cadry, *Histoire de la condamnation de M. l'évêque de Senez* (1728) ; [Montlauzon ?], *Journal du concile d'Embrun* (1727) ; Abbé de Michel, *Relation de ce qui s'est passé dans le concile provincial d'Embrun* (1728) ; cf. *Mémoires de Trévoux*, avril 1728, p. 724. Sur l'estime médiocre dont jouissait Soanen, nouvel évêque de Senez, auprès des quesnellistes et de Quesnel lui-même, la *Correspondance de Quesnel* donne de curieux renseignements.

Sur les principaux personnages du jansénisme au XVIIIe siècle, j'ai pu trouver de nombreux documents inédits dans une bibliothèque janséniste que j'ai découverte au château de M. Lingua de Saint-Blanquat. Trente-six

les vrais athlètes de la résistance janséniste. Certains en devinrent les victimes sincères.

Où la critique se perd, c'est quand elle essaie de démêler l'argumentation touffue de cette phalange de théologiens, habiles à justifier leur hostilité aux directives de Rome[24]. Chaque docteur voulut avoir sa part d'originalité dans cette joute dogmatique. De là naît une horrible confusion d'idées qui rend si difficile l'intelligence de la querelle janséniste au XVIII[e] siècle. Nous n'avons trouvé, parmi le fatras de ces instructions d'évêques acceptants, qui s'épuisent à imaginer des raisons de convaincre leurs adversaires qu'ils sont « des hérétiques, des schismatiques, des fanatiques », — ou parmi les mandements d'évêques appelants, qui subtilisent sur les mots et chicanent sur les textes, rien de plus clair, de plus net, de plus direct que la *Lettre d'appel* de Jean-Baptiste de Verthamon, évêque de Pamiers, du 6 décembre 1718[25]. Vertha-

caisses de documents imprimés ou mss., parmi lesquels treize volumes mss. sont consacrés à des *Notices* sur les grands Jansénistes du XVIII[e] siècle. Quantité de lettres inédites de Soanen sont adressées à la marquise de Gardouch, parente de l'abbé Juliard, prévôt de la cathédrale de Toulouse, neveu de M[me] de Mondonville, la fondatrice des Filles de l'enfance. Juliard était un appelant décidé. Cette précieuse collection avait été recueillie par l'abbé Pavie de Fourquevaux, célèbre appelant, originaire de Fourquevaux (Haute-Garonne). Conservée dans la famille de ses héritiers, elle est, aujourd'hui, en la possession de M[me] la vicomtesse d'Aurelle de Paladine.

24. C'est ce qui frappe, jusque dans les meilleurs ouvrages. Ainsi M. Hardy ne voit en Noailles, de 1720 à 1724, qu'un vieillard décrépit, sans prestige sur son parti, qui s'engourdit sous cette direction désemparée. Les sources jansénistes laissent une autre impression. L'abbé d'Etemare, qui lui garde cependant rancune pour ses démarches équivoques, nous rappelle qu'en 1726, Noailles conserve une autorité encore très grande. Ses partisans le défendent contre le mandement de l'évêque de Saintes, du 25 novembre 1725; ils rendent hommage à la continuité de ses desseins. Noailles a concentré sa résistance sur un point : il réclame de Rome « le véritable sens » de la constitution. D'où son attitude envers Innocent XIII, et ses douze articles, et sa *Relation*, dont le but est d'obtenir de Benoit XIII le « sens » réclamé. D'autre part, il est vrai que la lutte parut, alors, s'assoupir, mais d'Etemare nous apprend qu'en 1724, à l'occasion du bref aux Dominicains, les Jansénistes « conçurent les espérances les plus favorables ». La modération devenait une tactique, si même elle n'était un effet de cet espoir. Voir le ms. 5.784, aux années 1725 à 1728.

25. Ces documents nous révèlent la vie profonde du parti. Combien d'évêques se contentaient, pour justifier l'Appel, d'invoquer l'infaillibilité pontificale, qu'ils représentaient comme une nouveauté « antichrétienne » ! Au diocèse de Châlons-sur-Marne, les curés se réunissent dans chaque doyenné, afin, disaient-ils, de s'opposer à l'infaillibilité et de défendre le P. Quesnel et son livre des *Réflexions morales*, « qui a pris naissance dans ce diocèse, et n'a fait que du bien ». Voir Bibl. de l'Ar-

mon refuse d'obéir aux directives de Rome, parce que « le Pape veut changer le gouvernement de l'Eglise, en s'attribuant à lui seul toute l'autorité que J.-C. a donnée à son Eglise ». Tel est le principal grief qui lui servira à persuader, en 1719, aux chanoines de son chapitre, réunis à l'abbaye de Saint-Volusien, à Foix, et à de nombreux prêtres de Pamiers, d'adhérer à son appel. Poussé par le même souci théologique, il fera imprimer, le 14 juillet 1727, une *Lettre* à ses diocésains, où il s'applique à élucider, à l'usage des fidèles, toute la querelle de l'appel, en montrant qu'elle se réduit, pour une âme de bonne foi, à s'élever contre la prétendue infaillibilité du pape et à soutenir les libertés de l'Eglise gallicane. C'étaient là deux idées claires, simples, que les Jansénistes habiles ont évité de noyer dans des subtilités théologiques inaccessibles au public, et qui ont rendu aux Constitutionnaires si difficile la charge de convaincre d'hérésie des gens pour lesquels l'hérésie ne pouvait exister qu'une fois proclamée par la voix de l'Eglise entière.

Mais la simplicité n'était pas naturelle aux défenseurs du jansénisme. La grande faiblesse de la résistance janséniste vint précisément de la confusion inextricable qu'un grand nombre de ses docteurs établit entre ces chefs de discussion, solides et prenants, et une multitude d'autres controverses arides et que la subtilité des théologiens rendait encore plus revêches[26]. De cela, il faut rendre responsables, en premier lieu,

senal, ms. 3.669, fol. 142-178; N. Le Gros, *Du renversement des libertés de l'église gallicane dans l'affaire de la constitution Unigenitus*, 2 vol. (1716). L'abbesse de Maubuisson écrit, le 8 octobre 1721, à son frère Colbert, évêque de Montpellier, que Noailles lui avait raconté comment il avait démontré au Régent qu'il devait refuser d'accepter la bulle *Unigenitus*, parce que « la recevoir purement et simplement, ce serait la destruction des libertés de l'Eglise gallicane » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.803, fol. 112-114).

26. Controverses sur le figurisme, le tolérantisme, la lecture de l'Ecriture sainte, l'amour de Dieu, la crainte et la confiance, les prophéties, la vocation des Juifs, etc. Quelques pamphlets exercèrent une action profonde : la *Lettre à Nicole* (1726), qui met en question l'autorité des Ecritures; la *Question curieuse* (1726), qui s'attaque au livre de Duguet, *Règles pour l'intelligence des Saintes-Ecritures* (1716). Ces pamphlets provoquent une ardente controverse. D'Etemare, *Lettre à un théologien* (1726), adressée à Fouillou, mais qui fut imprimée, nous dit-il, à son insu, et qui est une vague réfutation de la *Lettre à Nicole;* Abbé Léonard, *Réfutation du livre des Règles pour l'intelligence...* (1727) qui exerça une forte influence (voir *Mémoires de Trévoux*, janv. 1728, p. 5); Abbé de Fourquevaux, *Lettre d'un prieur à un de ses amis au sujet de la nouvelle réfutation du livre des règles...* (1727), que l'abbé réédita sous

des évêques comme Soanen, Colbert ou Caylus, dont il faudrait montrer l'influence néfaste[27], mais plus encore, ceux que leurs contemporains appelaient « les grands appelants », et qui furent en réalité des éléments de faiblesse pour le parti qu'ils enfonçaient dans un gâchis d'idées effroyable : l'abbé d'Etemare, Jacques Fouillou, l'abbé de Fourquevaux, le P. de Gennes, Gourlin, Petitdidier, Petitpied, l'abbé d'Eaubonne, Le Gros, Boursier lui-même — tous ceux qui, jusqu'en 1728, affectent de rester à la suite, mais dont l'encombrante activité déborde déjà sur les directives des évêques appelants[28].

Autre cause de faiblesse : le mystère dont s'environnait jalousement l'hérésie militante. Plus qu'au XVII^e siècle, le secret faisait, au XVIII^e siècle, partie de sa tactique. C'était dans un bureau qui s'appelait « le bureau théologique », que s'élaboraient les plans d'attaque et de défense. Les « Messieurs du

ce titre, *Cinq lettres d'un prieur...* (1729), et qui sont une vigoureuse défense de Duguet et d'Asfeld. (Sur la genèse de ce livre, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 127 à 130 : on les attribua à d'Etemare, qui avoue n'y avoir pas participé, mais qui prétend qu'elles furent faites de concert entre MM. Duguet, d'Asfeld et Fouillou. Peut-être Fourquevaux était-il présent à ces conférences, mais il est hors de doute qu'il fut le seul rédacteur. Voir *Mémoires de Trévoux*, janv. 1728, p. 6.

Sur ces ouvrages, quelques-uns introuvables, voir *Bibliothèque janséniste, ou Catalogue alphabétique des livres jansénistes...*, 3^e édit., Bruxelles, 2 vol. (1739), et COLONNIA et PATOUILLET, *Dictionnaire des livres jansénistes ou qui favorisent le jansénisme*, Anvers, 2 vol. (1755).

Ces controverses ont fait rage vers 1724-1730, au moment même où le jansénisme subissait une crise intérieure extrêmement grave. Elles l'ont affaibli. J'ai rencontré, dans le fonds Fourquevaux, une serviette tout entière bourrée de documents relatifs à la querelle sur la crainte et la confiance. C'est le spectacle d'un pareil émiettement doctrinal qui avait rebuté Sainte-Beuve.

27. C'est pourquoi nous ne pourrons souscrire à l'étonnante parole de M. Hardy, saluant en Colbert et Soanen « les théologiens avertis » du parti (*ouvr. cité*, p. 143).

28. Les biographies de quelques-uns d'entre eux se trouvent dans le Recueil inédit de *Notices*, du fonds Fourquevaux, et à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048. Voir aussi la *Vie du P. de Gennes* (Bibl. nat., Ld^4, n° 2.293, et encore n^os 1.266, 1.354, 1.364). — Sur Fourquevaux, Bibl. nat., Ld^4, n^os 1.627 et 2.588; — sur J. Fouillou, Bibl. nat., Ld^4, 994, 1.622, 2.117; — sur Nicolas Petitpied, Bibl. nat., Ld^4, n^os 1.380, 2.300, sa correspondance — fort copieuse — se trouve aux archives d'Amersfoort, boîte R; — sur Petitdidier, Bibl. nat., Ld^4, n^os 1.353 et 1.363; — sur Pierre-Sébastien Gourlin, Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.171. — On pourrait écrire une notice fort intéressante sur l'abbé Le Sesne d'Etemare, grâce à ses écrits, à sa correspondance inédite conservée à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, à un *Recueil des preuves en faveur des convulsions de la sœur Brigide, 1730 à 1762* (inédit, *Ex nostris*), grâce enfin à sa correspondance inédite avec le P. de Gennes et l'abbé Fourquevaux, que j'ai trouvée dans une serviette du fonds Fourquevaux. — Voir aussi Pierre BARRAL, *Appelants célèbres* (1753).

bureau » n'étaient connus que de quelques initiés. Cependant, leurs jugements, rendus publics, prenaient une valeur d'oracles. Là encore, l'on analysait les livres parus ou à paraître, l'on délivrait les « nihil obstat » ou les « imprimatur », et l'on fulminait les « non licet ». Malheur à quiconque méprisait ce tribunal de l'index : il ne tardait pas à sentir l'isolement dans son propre parti. Comme l'écrivait un adversaire de cette officine ténébreuse, le bureau « prétendait être un centre de toute vérité ». Renchérissant sur ces prétentions, ses partisans assuraient « que toute lumière, toute science, tout ministère sacré était concentré dans cette étroite sphère ». Là se conservait aussi la tradition des offrandes volontaires ou sollicitées, qui alimentaient la « boîte à Perrette », bienveillante aux Jansénistes poursuivis et aux églises du parti peu fortunées. A-t-il rendu, ce bureau mystérieux, plus de services que créé d'obstacles ? Il n'est pas douteux qu'au XVIII[e] siècle il a contribué à affaiblir la résistance janséniste. Nous le verrons, dès 1730, multiplier les excommunications et finalement aboutir à envenimer les discussions, les révoltes et la guerre civile dans un parti qui, même fortement uni, ne pouvait prétendre à une victoire facile[29].

A différentes reprises, les Jansénistes ont essayé de donner à leur résistance un caractère d'offensive organisée. Ainsi, en 1720, 1724, 1727 et 1728. Il s'agissait, en 1720, de soulever l'opinion contre le projet d'accommodement et, en 1724, d'obtenir du pape l'acceptation des douze articles. Cette agitation n'aboutit pas, autant à cause de la vigueur déployée par les pouvoirs ecclésiastique et civil dans la répression, qu'à cause des zizanies provoquées dans le camp janséniste par l'initiative de Noailles[30].

29. Renseignements intéressants à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.033 et 11.627 (dossier de l'abbé Boullenois). Les *Nouvelles ecclésiastiques* d'août 1737, du 30 septembre 1742, du 21 février 1743, permettent aussi de lever un coin du voile. Les abbés Doublet et Dilho, arrêtés en 1726, semblent bien avoir été des agents de « la caisse du parti » (Archives de la Bastille, XIV, p. 72-73). Cet organisme reste encore bien mystérieux.

30. M. Hardy (*ouvr. cité*) a raconté ces deux agitations, mais son récit doit être complété et corrigé par les souvenirs de l'abbé d'Etemare, ms. 5.784. Voir aussi, à la Bibl. de l'Arsenal, le ms. 3.669, qui contient la relation des incidents de 1720, au moment où Noailles semble décidé à accepter l'Accommodement. Ses curés se levèrent contre lui. Il y eut, à Brie-Comte-Robert, une conférence, tenue, le 1[er] juillet 1720, par les curés du doyenné de Vieux-Corbeil, dont le récit est savoureux.

Autrement sérieuse fut la préparation de l'offensive de 1727. Elle avait été précédée par les divers avatars que venait de traverser le parti janséniste. Son chef Noailles, après un simulacre d'indépendance, écrit au pape une lettre « tortueuse » de laquelle il ressort qu'il est prêt à accepter la constitution, sans exiger, comme condition préalable de sa soumission, l'acceptation par Rome des douze articles. — Dans sa ferveur de converti, Noailles s'élève contre ses anciens amis et, sur le miracle de M^me^ Lafosse, de la paroisse Sainte-Marguerite, dont l'évêque de Montpellier fait grand état « en faveur de sa cause », il a pris une attitude hostile, « en rejetant l'usage qu'en fait M. de Montpellier ». — Le Parlement semble, lui aussi, vouloir accabler le parti, comme on l'a vu par son arrêt, supprimant les deux lettres de Colbert. Les Jansénistes dénoncent avec douleur cette trahison inattendue. L'arrêt, disent-ils, est « le fruit de négociations » où l'honneur du jansénisme a été sacrifié. Il se fait, à l'occasion de la déplorable *Lettre à Nicole*, un bruit dont les Jansénistes se déclarent navrés, car il jette sur leur parti d'inopportunes clartés, en traitant de sujets « qu'il ne convenait guère de montrer au public ». Tandis que le discrédit s'étend, les persécutions ont repris de plus belle à Noyon, à Tours, à Marseille, à Tournai. En plein désarroi, alors que Noailles a déserté la direction du mouvement, Soanen rouvre les hostilités par son *Instruction pastorale* du 28 août 1726, autour de laquelle viennent se ranger tous ceux qui ont hâte de voir close la politique de l'accommodement[31]. En rejetant au plus vite le parti dans la lutte, on pouvait espérer prévenir et rendre impossible l'acceptation de la bulle, dont on parlait comme d'une chose prochaine. On reprit donc, avec une âpreté rancunière, la campagne de pamphlets contre la bulle et contre les acceptants[32]. Quarante

31. Voir Dorsanne, *Journal*, t. II, p. 356 et suiv., et les lettres de l'abbé d'Etemare, ms. 5.784. — Sur la violence de la répression en 1726, voir Bibl. nat., Ld4, n^os^ 1.467 et 1.601. Sur les incidents de Tours, voir A. Buisard, *Le jansénisme en Touraine*. J'ai trouvé dans les mss. du fonds Fourquevaux une active correspondance des religieuses de la Visitation de Tours, qui furent persécutées pour jansénisme.

32. Voir Bibl. nat., Ld4, n^os^ 1.488 à 1.500. Les troubles reprirent un peu partout, surtout à Paris et à Tours. Des feuilles mss. courent sous le manteau et entretiennent l'effervescence. On fait circuler à Paris un certain *Problème*, qui dénonce l'âpreté des maux de l'Église, puis, en avril 1726, une *Réponse à une consultation*, où l'on prévient les Appe-

avocats se jetèrent dans l'arène. Colbert et Soanen prenaient décidément la tête du mouvement[33]. Les Jansénistes avaient retrouvé de véritables chefs.

Mais Soanen fut puni de sa témérité. Le Concile d'Embrun, après l'avoir déposé, le 16 août 1727, l'envoya, le 30 septembre, en exil perpétuel à l'abbaye de la Chaise-Dieu. « Le prisonnier de Jésus-Christ » perdit ainsi la direction effective des troupes qu'il avait ralliées et ramenées au combat[34].

Les Jansénistes ne s'abandonnèrent pas. Afin de discréditer la récente conversion de Noailles, ils font subrepticement imprimer et répandre dans Paris une *Relation fidèle de ce qui s'est passé, tant à Rome que de la part du cardinal de Noailles, sur l'affaire de la Constitution, depuis l'exaltation de N. S. P. le pape Benoît XIII* (avril 1727). — Pour appuyer leur répugnance à l'égard des tentatives faites en vue d'une prochaine réconciliation avec Rome, ils lancent, en mai, trente curés de Paris, qui adressent au cardinal un *Mémoire au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle Unigenitus*[35]. — Avides de conquérir l'opinion qu'ils tiendront chaque semaine en haleine par le récit des vilenies du parti constitutionnaire, ils organisent un journal, dont on a pu dire qu'il est « la merveille de la presse clandestine », les *Nouvelles*

lants que leurs souffrances seront très longues, et, au début de 1727, un livre intitulé *Réflexions sur l'histoire de la captivité de Babylone*, qui inquiéta fort la police royale (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, aux dates indiquées).

33. C'est en juin et juillet 1727 qu'ils lancent leur nouvel appel.

34. Sur cet épisode, voir plus haut, note 23; Bibl. nat., Ld4, nos 1.507 à 1.608. M. Hardy (*Le cardinal de Fleury...*, p. 75-86) croit que Fleury permit le concile d'Embrun, afin d'intimider Noailles et d'obtenir ainsi son acceptation. Aucun texte n'autorise cette hypothèse. L'ordre des faits suggère, par contre, une explication plus naturelle. Depuis la défection aux trois quarts consommée de Noailles, les jansénistes regardent de plus en plus l'évêque de Senez comme leur véritable chef. Il en prend l'attitude. Il vient de claironner un mot d'ordre, à un moment où Fleury pouvait croire la victoire prochaine, par capitulation pure et simple de Noailles, enfin rendu. C'est à ce boute-feu qu'il est donc urgent d'imposer silence. Comme d'ailleurs l'ensemble des circonstances favorise une action contre lui, comme les évêques du ressort d'Embrun lui sont hostiles, Fleury autorise le concile qui va décapiter le parti.

35. G. Hardy, *Le cardinal de Fleury*, p. 57-63; — Dorsanne, *Journal*, t. II, p. 383 et suiv. — Sur l'état du clergé de Paris, voir à la Bibl. de l'Arsenal les mss. 10.029, 10.171, 11.344. Il y a là un état signalétique de presque tous les prêtres des paroisses suivantes : Saint-Leu, Saint-Barthélemy, Saint-André-des-Arts, Saint-Denis, Sainte-Marine, Saint-Germain-le-Vieux, Notre-Dame-des-Prés, Saint-Séverin, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Gervais et la communauté de Saint-Josse.

ecclésiastiques[36]. — Tactique hardie, mais désespérée : pour se sauver de poursuites semblables à celles du Concile d'Embrun, dont l'appareil juridique ne laisse pas de faire impression, ils

36. Le mystère de ce journal n'a été percé ni par Hatin, *Histoire de la presse en France* (1861), ni par d'Alembert, *Dictionnaire encyclopédique*, article *Nouvelles ecclésiastiques*, ni par aucun autre historien. Voici quelques brèves annotations. Il commence à paraître, en feuilles mss., vers la fin de 1727 jusqu'à février 1728. Le secrétaire de l'auteur des *Nouvelles* est le prêtre Pierre Vaillant, du diocèse de Troyes, que nous retrouverons plus tard. Il colporte le journal. La police l'apprend, l'arrête, le met à la Bastille, le 21 juillet 1728. Vaillant se refuse à dénoncer l'auteur des *Nouvelles*, mais avoue qu'il est en relations avec Duguet et Petitpied, « les deux plus savants et plus pieux personnages que je connaisse ». On découvre que Vaillant a été pourvu, depuis le 10 novembre 1725, d'une procuration par Soanen. Il y a donc lieu de croire que ces trois personnages connaissent le mystère des *Nouvelles*. D'après Le Gros, Duguet aurait poussé « l'auteur » des *Nouvelles* à lancer le journal, en l'assurant que Dieu demandait de lui ce travail. M^me^ Mol a nié ce propos, mais elle convient qu'on venait lire à Duguet, alors exilé à Troyes, les bonnes feuilles du journal. Un jour, Duguet marqua sa désapprobation d'un article. On en prévint Marc Poncet des Essarts, afin qu'il informât lui-même M. Boursier et que celui-ci en fît son profit. Boursier répondit que Duguet ne connaissait pas ce qu'il était à propos de taire ou de rendre public. Il semble donc qu'en 1730, le rôle essentiel appartient à Boursier, secondé par Poncet, d'Etemare, M. de Fernanville et le P. de Gennes. Voir *Réponse de M^me^ M[ol] à la 11^e^ lettre de M. Poncet et au discours de M. Le Gros, sur les Nouvelles ecclésiastiques* (1735), p. 27 et suiv.

Quant à Vaillant, il avoue ne connaître ni l'imprimeur, ni l'imprimerie, mais, en novembre 1728, il apparaît démoralisé et Hérault tente de lui arracher son secret. Vaillant dénonce en effet par écrit Boursier, Fouillou, le P. Vigier, d'Etemare, de Fernanville, Boucher, Duguet, Basin, Poncet des Essarts le jeune, Fourquevaux, du Liège, Joubert qui sont, tous, des rédacteurs des *Nouvelles* et « tous très unis avec l'auteur ». Mais Vaillant prétend ne pas connaître celui-ci, pas plus que l'imprimerie clandestine qui pourrait être, dit-il, au collège des Lombards, ou à Saint-Magloire, ou au collège de Reims, ou à Saint-Hilaire (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.032). A partir de 1731, celui qui demeura seul chargé de rédiger les *Nouvelles*, aurait été Jacques Fontaine de la Roche, prêtre de Poitiers, accueilli en 1728, à Paris, par Poncet des Essarts (Feller, *Biographie universelle*, article Fontaine). Duguet ignorait ce changement, car il s'élève, en ce moment, contre « l'auteur inconnu des *Nouvelles* ». De même Petitpied, qui ne réussit pas à percer le secret, malgré la campagne acharnée qu'il mena, vers 1734, contre le journal (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 190-193). D'un interrogatoire de la police en 1747, il semble ressortir que l'organisation des *Nouvelles* n'a pas changé depuis 1731. Boursier, d'Etemare, Poncet des Essarts et le diacre Jean Boullenois restent les principaux rédacteurs. En sous-ordre, Dubois, prêtre d'Angers, Baudet de Morlet, prêtre de Paris, et le fameux Coudrette, prêtre de Paris. Dubois, interrogé, refusa absolument de livrer le secret des *Nouvelles*. Boullenois avoua sa qualité de rédacteur au journal, mais prétendit ne connaître que par conjecture l'auteur des *Nouvelles*, et qu'il ne pourrait pas le révéler. Comme Boullenois était l'intime ami de Soanen, qu'il accompagna au concile d'Embrun pour lui prêter le secours de sa théologie et qu'il alla voir fréquemment à la Chaise-Dieu, comme il était proche parent de Boursier, je suis amené à croire que la cheville ouvrière du journal a toujours été Boursier, encouragé et aidé

opposeront la loi des Parlements au droit canon de l'épiscopat, et appelleront à leur aide les laïques dépositaires de la justice. Théologiens, ils s'abritent désormais derrière des avocats. Démarche dont les conséquences seront incalculables. A la suite de Boursier ou de Petitpied, appelés à donner leurs lumières pour ce nouveau conflit[37], ce seront tous les magistrats du Parlement qui envahiront la demeure janséniste. Sous prétexte de la défendre, ils s'y installeront en maîtres, dirigeront les débats, susciteront des conflits, d'où la pensée proprement janséniste sera insensiblement éliminée au profit de griefs d'ordre politique et gallican, et finiront par accaparer un mouvement, désormais livré aux laïques.

Si les Jansénistes font preuve d'activité, les pouvoirs publics manifestent, de leur côté, leur ferme décision d'écraser la révolte renaissante. Au *Mémoire* des trente curés, paru le 16 mai, le Conseil d'Etat riposte par l'arrêt du 14 juin, et quand paraissent, le 5 septembre, les *Remontrances au roi* de ces mêmes curés que l'arrêt a mis en fureur, un nouvel arrêt du 11 octobre les condamne et les supprime simplement.

La lutte touche à sa fin, malgré tout. La résistance est à bout de souffle, et les événements se précipitent. Noailles a multiplié les témoignages de sa défection : il a rétracté la *Lettre* des douze évêques; déchiré son opposition du 7 mai 1728; signé, le 24 mai, un acte de soumission totale; écrit, le 19 juillet, une lettre filiale au Souverain Pontife; consenti, le 11 octobre, à signer sans réserves le Mandement par lequel il accepte purement et simplement la bulle et, le 25 octobre, livré aux colporteurs, pour être crié dans Paris, le texte de sa soumission; révoqué, le 24 octobre, une déclaration qu'il avait signée le 22 août contre la bulle et dont les Jansénistes venaient de

par Soanen et une équipe de collaborateurs : d'Etemare, Poncet des Essarts, Boullenois et Coudrette, — les autres n'étant que les comparses de ces meneurs (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.627).

37. Avant l'ouverture du concile d'Embrun, Boursier rédigea en faveur de Soanen un *Mémoire pour la cause de M. l'évêque de Senez*, que signèrent vingt avocats du Barreau de Paris; Soanen condamné, ce *Mémoire* fut remanié et signé, le 30 octobre 1727, par cinquante avocats. C'est encore Boursier qui rédige la *Lettre de douze évêques au roi*, du 28 octobre 1727, et parue en mars 1728. Petitpied semble avoir rédigé la *Seconde lettre des évêques au roi* (avril 1728). Il était encore l'auteur présumé du *Mémoire* des trente curés de Paris (mai 1727).

faire un usage tapageur. Quand il meurt enfin, le 4 mai 1729, il est définitivement séparé de la faction rebelle[38].

La répression, d'autre part, a revêtu, au cours de l'année 1729, un caractère de sévérité impitoyable. Et beaucoup d'opposants, las de soutenir une lutte sans issue, se sont soumis. Les grandes dévastations se consomment alors. Les maisons de Sainte-Barbe et de Sainte-Agathe, « si utiles à la jeunesse, sont supprimées ». Vintimille, successeur de Noailles, fait preuve d'une fermeté inouie, interdit plus de trois cents prêtres, et « jette la désolation dans l'église de Paris, en destituant plusieurs curés attachés à la vérité et en interdisant les plus saints ecclésiastiques ».

Devant une pareille avalanche de malheurs, un Appelant, qui réfléchissait sur la victoire du ministre Fleury, pouvait écrire : « Telle était la détresse où se trouvaient réduits les défenseurs de la vérité, quand Dieu vint à leur secours d'une manière admirable »[39].

III. — La déviation de la doctrine (1727-1732).

A vrai dire, il y avait déjà près de deux ans que les Appelants se croyaient justifiés par Dieu lui-même. Le 31 mai 1725, une dame Lafosse, de la paroisse Sainte-Marguerite, avait supplié Dieu de lui manifester la justice de la cause de son

38. M. Hardy (*Le cardinal de Fleury*, p. 91-140) raconte la capitulation de Noailles; son récit n'est pas tout à fait conforme à celui que je lis dans une longue lettre inédite de l'abbé d'Etemare, écrite précisément le 24 mai 1728 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784).

39. Ces gémissements sont ceux de l'auteur d'une *Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, qui est en ma possession. Il faut les rapprocher des écrits désolés parus à ce moment : Gudver, *Jésus-Christ sous l'anathème* (1729); Petitpied, *Lettre à un de ses amis sur les projets des jansénistes* (19 janvier 1729); J. Fouillou, *Défense de la consultation des avocats du parlement de Paris en faveur de l'évêque de Senez* (1er mai 1729). — J'ai aussi entre les mains des lettres inédites de l'abbé d'Asfeld, de l'année 1729, complètement découragées. Persécutées comme appelantes, les Carmélites de Troyes supplient d'Asfeld de les protéger. Il avoue ne rien pouvoir : « On en conviendrait, écrit-il, si l'on connaissait sur quel pied sont aujourd'hui les affaires, et par quel esprit elles se gouvernent. » Lettre du 10 août 1729. — Tous ces témoignages m'incitent à croire, contrairement à ce qu'écrit M. Hardy (*ouvr. cité*, p. 147) que les contemporains, intéressés à la voir, aperçurent fort bien la victoire de Fleury, et qu'ils la déplorèrent, comme l'un de ces événements auxquels il paraît humainement impossible d'échapper. Aussi vont-ils accepter avec fougue le secours qu'ils croiront recevoir, dans leur détresse, de Dieu même : les miracles.

curé, M. Goy, alors persécuté, et elle s'était trouvée subitement guérie au passage de la procession du Saint-Sacrement[40]. Le 6 janvier 1727, Agathe Léenders fait une demande semblable, en faveur de M. Barchmann, évêque appelant d'Utrecht, et obtient sa guérison. En mai 1727, Anne Augier, paralysée depuis vingt-deux ans, invoque Gérard Rousse, prêtre appelant mort à Avenay, au diocèse de Reims, et se déclare guérie[41]. Rousse devint aussitôt un thaumaturge fort en vogue. La cause de l'appel trouvait sa justification dans le ciel, malgré les hommes. Le « saint » de Reims allait être bientôt avantageusement remplacé. A Paris même, un diacre, François de Pâris, dont il faudrait une bonne fois dénoncer l'indigence et l'incohérence doctrinale, ce qui, d'ailleurs, ne met nullement en cause l'ascétisme de sa vie — venait de mourir, le 1er mai 1727[42]. On raconta qu'une bonne femme, s'étant approchée de son cercueil, avait été aussitôt guérie d'une infirmité qu'elle traînait depuis vingt ans. Avec une abondance stupéfiante, des guérisons « merveilleuses » se multipliaient, que l'on attribuait à l'intercession du « saint diacre »[43].

Quelques-unes acquirent une célébrité que les Jansénistes surent exploiter pour exalter leur doctrine, divinement protégée[44]. Jusqu'au 15 juillet 1731, « ce fut une époque de

40. La littérature relative à ces « miracles » et « miraculés » est immense — fatras qu'il est inutile de parcourir en entier, les auteurs se copiant l'un l'autre sans vergogne. Sur Lafosse, Bibl. nat., Ld4, nos 1.399 à 1.407, 1.418, 1.419, 1.448, 1.474; Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048 (l'iconographie est intéressante) et ms. 5.783, où l'on rattache ce miracle, non à la cause de l'Appel, mais à la dévotion envers le Saint-Sacrement, comme d'ailleurs le miracle de la fille Léenders. — Biographie de M. Goy, Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048; la Bibl. de l'Institut, n° 541, possède le « Testament de messire Goy, curé de Sainte-Marguerite », fol. 240.

41. Voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.501, 1.502, 1.574. Biographie de G. Rousse, Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048.

42. Sur Pâris, voir la *Vie de M. de Pâris, diacre* (1731 et 1732); *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. Pâris*, 3 vol. (1733); Montgeron (de), *Vérité des miracles* (1737); Languet, *Instruction pastorale* [contre les miracles de M. de Pâris] (1735); Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048 (très belle iconographie); Archives des Affaires étrangères, n° 1.271 : *Mémoire sur le culte rendu au sieur Pâris*. On a attribué à Pâris le *Plan de la religion* (voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.231).

43. Le récit de ces miracles, entre 1727 et 1733, remplit à la Bibl. de l'Arsenal les mss. 2.054, 2.055, 2.056, 2.064, 2.105, 2.107.

44. Le 3 novembre 1730, Anne Lefranc, qui demande sa guérison pour manifester la justice de la cause de son curé, M. Lair, dépossédé par Vintimille de sa cure de Saint-Barthélemy (Bibl. nat., Ld4, nos 1.700 à 1.729, 1.740, 1.744, 1.746, 1.758); le 13 juin 1731, M. Anne Couronneau; le 19, la demoiselle Thibault; le 21, Jean-Baptiste Ledoux (Bibl. nat., Ld4, n° 1.805); le 2 juillet, don Palacios; le 10, Philippe Sergent.

triomphe pour les Appelants. On en concluait que l'appel était juste, et la bulle *Unigenitus*, digne d'anathème. Les partisans de cette pièce n'osaient plus faire entendre leur voix; le cours des vexations était arrêté »[45]. Les Constitutionnaires demeuraient en effet confondus et surpris devant un « surnaturel » aussi inattendu, tandis que les Jansénistes voyaient se lever dans leurs rangs de nouveaux chevaliers, résolus à appuyer leur cause sur la vérité des miracles de l'appel. Il y avait, au premier rang, Boursier, Poncet des Essarts, d'Etemare, Fouillou, Le Gros, le P. de Gennes, qu'animaient les ardentes exhortations de Soanen, de Colbert et de Caylus. Près d'eux, dans une position moins avancée mais encore pleine de hardiesse, l'abbé d'Asfeld proclamait les magnificences de Dieu[46]. A leur tour, les curés de Paris s'enthousiasmaient, n'entendaient pas que l'on élevât un doute sur une cause si fertile en miracles et devenaient les ouvriers actifs du culte de Pâris et les apologistes intransigeants de l'Appel. M. de Rochebouet, curé de Saint-Germain-le-Vieux, M. de la Croix, archidiacre de la métropole, et M. Isoard, curé de Sainte-Marine, se distinguaient par l'âpreté de leur apostolat[47].

Le triomphe dura peu. Quelques évêques résistaient à la

45. *Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, fol. 16. Les constitutionnaires sont, en effet, désemparés à ce moment : affaire de la légende de Grégoire VII; affaire des curés d'Orléans qui déclanche la collusion entre les Appelants comme d'abus et les Parlements; affaire des miracles...

46. Sur leur activité, voir les lettres de d'Etemare (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784). Fouillou et d'Asfeld furent d'abord très ardents. Fouillou se rendait tous les jours à Saint-Médard; en novembre 1731, il publia une dissertation qui assimilait les « miracles avec convulsions » du diacre Pâris aux miracles opérés sur les tombeaux de saint Félix de Nôle et de saint Martin. D'Asfeld était lyrique : « Docteurs, écrit-il, essuyez vos plumes; je suis content de vous. Vous avez soutenu ma doctrine par vos écrits; asseyez-vous à présent avec le peuple pour écouter ma voix » (*Ex nostris*). Ainsi provoqués à prendre la place des docteurs, les « miraculés » enjamberont les chaires et se hâteront de vaticiner. Sur ces enthousiastes, voir dom Lataste, *Lettres théologiques*, XIX[e] lettre, p. 1060 et suiv. Les portraits qu'il trace de Poncet des Essarts, de d'Etemare, de Boursier, de Fouillou, de Varlet, Colbert et Soanen sont fort curieux. — Quand Fouillou et d'Asfeld auront renié cet enthousiasme, Soanen leur jouera le mauvais tour de révéler dans une Lettre du 10 mai 1739 ce qu'ils lui écrivaient en 1731 et 1732.

47. M. de Rochebouet protégeait les convulsionnaires du couvent des Dames du Calvaire (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.606). Il exploita le cas de la petite Aubigan, guérie alors que les jansénistes entraient dans la voie des scissions, avec les conférences de la fin de 1732. — M. Isoard, curé de Sainte-Marine, protégeait la « sœur » Françoise Obillard (Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.525 et 10.171).

contagion et leur vigilance s'exaspérait. L'imposture ne faisait aucun doute à leurs yeux. Le cardinal de Bissy et Languet, nouvel archevêque de Sens, en avertissaient crûment leurs diocésains. Le 15 juillet 1731, Vintimille prit position, par un mandement qui déclarait faux et supposé le miracle d'Anne Lefranc et défendait de rendre un culte au diacre Pâris[48]. Douleur suprême : les Appelants voyaient, au même moment, leur grand homme, Duguet lui-même, se retirer à l'écart et ne témoigner qu'aversion pour ces prétendus éclats de la Providence[49].

Les merveilles, cependant, allaient bon train. Pâris ne guérissait pas seulement les corps débiles, il ranimait les âmes mortes. A son tombeau se convertissaient soudain, au milieu de crises de larmes, des sceptiques comme M. de Montgeron, des libertins comme le chevalier de Folard, des athées comme Boindin de Boisbessin[50]. A partir du 3 août 1731, un phénomène étrange remplit de stupeur les habitués du cimetière de

48. Les curés de Paris firent savoir à Vintimille par la *Requête des vingt-quatre curés de Paris*, du 13 août, et celle du 4 octobre 1731, qu'ils n'admettaient pas que leur évêque doutât de ces miracles. Au moins autant que les Appelants, ils ont contribué à représenter Vintimille comme un constitutionnaire féroce. J'ai cependant la preuve que cet archevêque était lassé, excédé de toutes ces querelles, et qu'il songea un instant à envoyer à Rome une sorte de projet conciliateur, sous forme comminatoire, afin d'arrêter l'agitation (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.803). Voir à la Bibl. nat., Ld4, nos 1.735, 1.736, 1.750. Le décret de l'Inquisition du 22 août 1731, condamnant la *Vie de M. de Pâris* à être brûlée publiquement mit le comble à l'exaspération des curés de Paris.

49. Sur cette évolution de Duguet, voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.766 et 1.788. Sources d'ailleurs fort incomplètes. Pour comprendre l'attitude de Duguet, à partir de l'hiver de 1732, il faut connaître l'incident de sa « *Lettre au confrère Pinelle* », lue à l'hôtel de Menars, en présence de d'Asfeld, Rollin, Duguet le neveu, le P. de Gennes et l'abbé de Fourquevaux. L'abbé d'Etemare l'a raconté dans ses lettres (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784).

50. Sur les incidents de Saint-Médard, voir à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 10.196 à 10.202. Sur Folard, voir M. de Coynart, *Le chevalier de Folard* (1914). M. Coynart a ignoré l'existence de la correspondance de Folard aux Archives du ministère de la guerre (nos 767 à 770) et de la correspondance du comte de Saxe avec Folard (n° 102). Sur Boindin, Bibl. nat., Ld4, n° 1.955 et Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.349 et 11.375. Sur M. de Montgeron, converti le 7 septembre 1731, voir une *Notice* très curieuse dans le *Recueil* inédit du fonds Fourquevaux.

Sur ces « conversions », voir dom Lataste, *Lettres théologiques :* suite de la XIXe lettre. A cette période d'effervescence mystique appartient l'incident de la publication des *Hexaples*. Une lettre inédite de Duguet à d'Etemare révèle que l'auteur de l'Avertissement des *Hexaples* est d'Etemare. Duguet l'en félicite et l'engage à écrire contre Languet, évêque de Soissons, « de petites lettres, faciles, enjouées ». L'abbé d'Etemare convié à continuer Pascal ! (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784).

Saint-Médard. Ce jour-là, la demoiselle Aimée Pivert se déclara guérie, après d'atroces convulsions. Les convulsionnaires devinrent aussitôt légion, sur la pierre sépulcrale du diacre, dans l'enceinte du cimetière, hors même de l'enceinte, partout où l'on avait pu transporter un peu de la terre de la tombe merveilleuse[51].

Une forme nouvelle de jansénisme apparaît alors, qui se désintéresse des problèmes théologiques, relègue à l'arrière-plan la querelle du quesnellisme et ne sait de la bulle *Unigenitus* autre chose, sinon qu'elle n'a point prévu les démentis que lui infligent les manifestations de la sainteté des Appelants, retournés à Dieu. Ceux que Fleury, par une habile politique, avait détachés de la cause de l'appel, revenaient avec fougue à la cause des miracles. L'abbé d'Etemare, bien placé pour suivre les vicissitudes du parti, affirme qu'il y avait, en 1732, à Paris, « dix mille âmes qui connaissent la vérité et qui s'y attachent, sans avoir eu d'autre instruction que celle qu'ils ont reçue des convulsionnaires et de ceux qui se rassemblent autour d'eux »[52].

Aveu plein de gravité. La vertu du quesnellisme n'anime plus le corps des Appelants. Elle ne provoque plus l'humeur des théologiens. On s'instruit à l'école d'autres maîtres. La doctrine est en voie de subir une déviation brusque et profonde. Le flot des miracles a emporté l'inquiétude scrupuleuse des docteurs. Des prophètes, hier inconnus, accaparent l'attention des foules. Nouvelle équipe de théologiens ? Non pas même, mais bande d'illuminés. Le jansénisme glisse vers la vulgarité[53].

51. Je trouve cette date du 3 août dans l' *Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite. Les phénomènes se multiplient; affaire Delorme, 4 août (Bibl. nat., Ld4, n° 2.096); Gabrielle Gautier, 7 août (Bibl. nat., Ld4, n°s 1.733, 1.764, 1.813, 1.902); demoiselle Duchêne, 15 août; demoiselle Hardouin, 20 août (Bibl. nat., Ld4, n° 1.741); Jeanne Ténard, 1er novembre. — Les convulsionnaires furent bientôt 800, et cela à Paris seulement ! Chiffre donné par l'*Histoire des disciples...*, chap. VI.

52. Je trouve ce renseignement dans une lettre inédite de Poncet des Essarts à son ami Le Gros, alors en Hollande, du 30 janvier 1733. Poncet voit dans ces « merveilles » la cause « du renouvellement de piété que j'ai trouvé, dit-il, dans Paris, et qui augmente et se fortifie tous les jours » (*Ex nostris*). Voir aussi Colbert, *Instruction pastorale* (au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des Appelants de la bulle *Unigenitus*), 1er février 1733.

53. C'est l'abbé d'Asfeld qui a vu, l'un des premiers, cette conséquence des « merveilles » jansénistes. D'où sa fureur. « Il ne faut pas, disait-il,

La vulgarité de l'enseignement. Aux discussions doctrinales qui avaient été sa raison d'être, il prétend substituer un « plan » que les initiés appellent avec assurance « le plan de l'Œuvre ». Les disciples et les « instruments » de l'Œuvre, qui sont les convulsionnaires, ont reçu mission d'instruire les fidèles des maux de l'Eglise, du Formulaire et de la bulle *Unigenitus*, de la morale des Jésuites, de l'abus du saint ministère, de l'affadissement dont souffre le parti janséniste lui-même. Ils enseignent qu'à ces maux le seul remède voulu par Dieu est le renouvellement de l'Eglise, qui s'accomplira par la conversion des Juifs, et sera facilité par le ministère d'Elie, dont ils sont chargés d'annoncer le prochain retour. A ce moment, se fera l'inévitable nettoyage. Des victimes seront immolées, Babylone sera ruinée, mais Jérusalem rebâtie et toutes choses restaurées dans un Christ à jamais victorieux. Toute la science scripturaire était ramenée à découvrir dans l'Ancien Testament « la figure » des événements dont le « plan » annonçait l'imminente réalisation[54].

La vulgarité des docteurs. Ils avaient été, en 1731, unanimes à s'incliner devant ceux et celles que leurs convulsions, par un signe visible de la Providence, élevaient, croyaient-ils, au rang de directeurs prédestinés du jansénisme persécuté. Mais, déjà en 1732, l'unanimité a disparu. Certains osent s'étonner et reprendre la liberté de leur jugement[55]. En 1733,

souffrir que des gens en délire s'ingèrent à vouloir instruire les peuples à la place des docteurs; c'est avilir la dignité et l'autorité du ministère, que de laisser un champ libre à de tels prédicateurs » (*Ex nostris*). Mais que ne s'en prenait-il d'abord à lui-même ? C'est lui qui avait ouvert la bouche de ces prophètes... Voir note 46.

54. Sur ce plan, voir l'*Histoire des disciples de l'œuvre*, chap. VII; Poncet, *Lettre à l'un de ses amis* (1733) (c'est la septième lettre). D'Etemare, qui poussait à l'extrême le « figurisme » de ses maîtres Duguet et d'Asfeld, a été l'un des principaux agents de cette corruption du quesnellisme. Il trouvait dans l'Apocalypse que la persécution des Appelants finirait en septembre 1733, qu'Elie était en marche et qu'il fallait se disposer à aller à sa rencontre. Beaucoup partaient en effet sur les chemins, espérant trouver le prophète ! Voir, sur le figurisme : Poncet des Essarts, *L'avènement d'Elie* (1734); dom Lataste, *Lettres théologiques*, XIX[e] lettre. « M. d'Etemare, y écrit-il, est comme le père de cette secte. » Celui-ci protestait vivement, rejetant toute responsabilité sur MM. Duguet et d'Asfeld : « Ils en sont, dit-il, vraiment les pères par le livre des *Règles* » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 58 à 65, 76 à 83). Voir aussi de Lan, *Réponse à l'écrit intitulé « Plan général de l'œuvre des convulsions »* (Bibl. nat., Ld4, n° 1.907), et, sur ce livre, la note 69.

55. Déjà, à la fin de 1731, les esprits s'inquiètent et recherchent la nature et la signification des « miracles » dont ils sont les témoins.

la scission est un fait accompli. D'un côté, l'abbé d'Asfeld, Duguet et Fouillou, opposés aux nouveaux docteurs, mènent contre eux un combat acharné, avec l'abbé Debonnaire et le fougueux dom Lataste. De l'autre côté de la barrière, Boursier, Poncet des Essarts, d'Etemare, Le Gros, le P. de Gennes, ont gagné l'adhésion de Gudver et de Gourlin, dès lors promus par Soanen et Colbert au rang de très grands esprits[56]. Victoire insignifiante ! Car le rôle de ces directeurs est en train de sombrer dans le ridicule.

Un travail, dont la rapidité confond, s'est accompli, en effet, dans la masse janséniste. L'Œuvre des convulsions s'est ramifiée. Elle a développé ses conséquences. Comme on les y invitait, les convulsionnaires se sont pris pour des personnages et se sont arrogé des droits sacerdotaux. Tous ne célèbrent pas encore les saints mystères, mais tous se sont emparés de la prédication. Bien plus, ils ont formé des groupes, et constitué, sous des prétextes divers, des sortes de fraternités. C'est à partir de février 1732 que l'on entend parler de « frères » et de « sœurs », dont les auditeurs écoutent dévotement les « discours » que des scribes volontaires recopient à de multiples exemplaires. Alors apparaissent les « frères » Pierre, Hilaire, Etienne, Noël, Alexandre, Didier, Simon, Thomas, et les « sœurs » Charlotte, Angélique, Brigitte, Marguerite, Félicité, Françoise, Jeanne et Gabrielle, Liquette... et tant d'autres ![57].

On entend la voix du rationalisme, qui les explique « naturellement », du scepticisme, qui les attribue à l'imposture ou à l'ignorance, de la théologie, qui en attribue un certain nombre au démon et qui n'ose se prononcer sur les autres. Voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.745, 1.752 à 1.754, 1.761, 1.771, 1.773 à 1.784, 1.790, 1.791, 1.817, 1.828, 1.829, 1.842, 1.846, 1.849. Pendant l'hiver de 1732, des conférences ont lieu entre sept principaux Appelants. Le rôle de l'abbé d'Asfeld y fut prépondérant, l'abbé d'Etemare étant son principal adversaire. Nous connaissons ces conférences par les lettres de d'Etemare, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 27 à 35.

56. Sur cette période si peu connue, la correspondance de l'abbé d'Etemare donne des renseignements précieux. Le chanoine Gudver fit paraître des *Entretiens sur les miracles et les convulsions* (1733), peu après l'ordonnance royale du 17 février 1733. Ce livre n'est pas à la Bibliothèque nationale. L'abbé Gourlin publia la *Recherche de la vérité ou Lettres sur l'œuvre des convulsions*, décembre 1733 (130 p.), en réponse à l'*Examen critique, philosophique et théologique des convulsions* (1733), par l'abbé Debonnaire (Voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.896 et 1.965).

57. Sur tous ces personnages mystérieux, les *Notices* du fonds Fourqueuvaux sont d'une grande richesse d'informations. J'ai pu reconstituer l'état civil de plus de deux cents « frères » et « sœurs ». On sait que le

Ce sont là les docteurs du nouveau jansénisme. Au plein sens du mot, hélas ! car c'est sous la plume de Poncet des Essarts lui-même que je rencontre cet aveu — décisif pour l'historien : « Ce que nous n'avons pas fait, ose-t-il écrire, ils le font; l'Evangile est annoncé aux pauvres et aux petits... » Devant cette abdication volontaire, l'autorité séculière dut s'inquiéter de ce désordre public. A la fin de 1731, la police arrête à Saint-Médard et enferme à la Bastille quelques énergumènes. Le 27 janvier 1732, une ordonnance du roi prescrit la clôture du cimetière. Le 17 février 1733, on affiche dans Paris une ordonnance royale qui dénonce dans les convulsions « l'esprit d'imposture et le dérèglement de l'imagination », et dans les convulsionnaires « de vils séducteurs et des perturbateurs du repos public ».

Ces mesures rappelèrent un certain nombre d'ecclésiastiques à plus de prudence. Dans leur mouvement de retraite vers la sagesse, avaient-ils espéré entraîner à leur suite la foule désabusée ? Grande dut être alors leur déception, car, non seulement la foule refusa de les suivre, mais encore manifesta où étaient placées désormais ses préférences. L'abbé d'Etemare, comme il savait le faire, le leur signifia rudement. « Le peu-

lieutenant de police Hérault, en dépit de l'aide occulte de Mme Mol, n'avait pu découvrir le mystère de ces « fraternités ». Impénétrables au pouvoir civil, les initiés commettaient des imprudences dans leur correspondance, et c'est par ces révélations involontaires que j'ai pu me retrouver au milieu de toute une génération mystérieuse de jansénistes. C'est une erreur de croire, comme le font M. Hardy et beaucoup d'autres historiens, qu'elle était « populaire » et de bas étage. Frère Pierre, Olivier Pinault, était un avocat riche, « converti » en 1732 (ses Discours sont à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.803); frère Hilaire était Hilaire de Blaru, comte de Tilly, chevalier de Malte, « converti » en 1732 (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 2.054; Bibl. nat., Ld4, nos 2.301 et 2.785; Coynart, *Le chevalier de Folard*, p. 265); frère Etienne était Lecouteux, marquis d'Arbois, « converti » en 1732 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 2.107); frère Noël était le comte de la Bédoyère, fils cadet du procureur général du parlement de Bretagne, « converti », ainsi que ses trois frères, en 1733 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 2.107; ses discours, où l'on retrouve un exposé théologique du « Plan » de l'œuvre, sont en ma possession); frère Thomas était Jean Lambert du Long, célèbre mathématicien... dont la présence en cette liste ne doit pas plus étonner que celle du frère Armand, que l'on appelait encore frère Esaü, et qui n'était autre que M. Arouet, le propre frère de Voltaire (Bibl. de l'Arsenal, mss. 2.107, 11.606, 11.349). Nous retrouverons plus loin quelques « sœurs », qui étaient, dans le monde, de grandes dames. Voir Mme Duguet-Mol, *Journal historique des convulsions* (24 juin 1733). Livre curieux, bien que l'auteur ait commis quelques méprises sur l'identité des « instruments » de l'œuvre des convulsions.

ple, dit-il, a su que le grand nombre des Appelants avait méprisé, puis condamné les convulsions. Voyant les faits, la foule a cru que ces hommes les ignoraient, et elle se prévenait contre ceux qui refusaient de les croire. C'est ainsi que les ecclésiastiques ont perdu peu à peu la confiance du peuple »[58].

De leur propre aveu, les anciens directeurs de l'Appel ont perdu, vers la fin de 1732, la direction de leur parti. Le peuple, dont on a déchaîné la crédulité, se détourne de ceux qui voudraient la contenir, pour suivre les voix qui flattent et satisfont ses instincts de basse religiosité. Aux ecclésiastiques succèdent les prophètes laïques, et c'est le règne des thaumaturges illuminés.

A cette première cause de la déviation doctrinale du jansénisme s'ajoutait la répercussion des problèmes politico-théologiques alors vivement débattus. Les faits sont bien connus. A Orléans, le mandement de l'évêque Fleuriau, publié le 1er mars 1729, exaspère six curés que l'on interdit et qui présentent au Parlement de Paris une requête tendant à être reçus appelants comme d'abus de la procédure de l'officialité[59]. L'occasion paraît bonne au Parlement de reprendre, à son tribunal, grâce à cet incident, tout le procès du Jansénisme. Il évoque l'affaire et justifie cette mesure par l'exercice des libertés de l'Eglise gallicane dont il est constitué le défenseur naturel. Juridiquement, les curés poursuivis par leurs ordinaires ont droit de recours au Parlement, qui, lui, a droit de connaître des abus de pouvoir. La thèse était spécieuse; elle était, surtout, de longue portée. Les prêtres appelants comme d'abus virent aussitôt que, par elle, toute affaire de juridiction ecclésiastique se transformait en matière de procédure civile. Et, la sympathie des parlementaires pour le jansénisme aidant, ils comprirent qu'ils pourraient désormais tenir en échec les sanctions épiscopales. En se colorant de gallicanisme, le jansénisme devenait en fait inattaquable et

58. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 29. Sur cette désaffection progressive des Appelants pour la nouvelle orientation du parti, voir à la Bibl. de l'Arsenal les mss. 5.345, 5.346, 5.353 à 5.359, 5.781 et 5.782.

59. Sur l'affaire d'Orléans, voir Archives des Affaires étrangères, n° 1.264; Lafiteau, *ouvr. cité*, t. VI; Barbier, *ouvr. cité*, t. II. M. Hardy a fait un récit exact de cette affaire et de ses conséquences jusqu'à la fin de 1731, *ouvr. cité*, p. 151-254.

invulnérable[60]. Le gallicanisme trouva dans l'hérésie de fougueux adeptes. Et les collusions se multiplièrent entre Appelants frappés par leurs évêques et Parlements bienveillants aux victimes. Or, tandis que l'incident d'Orléans accusait l'entente, depuis longtemps réelle, quoique tacite, entre ces deux factions de l'Etat, Rome provoquait une manifestation d'ultramontanisme en insérant au bréviaire la légende de Grégoire VII, où les Jansénistes affectèrent de voir la glorification de celui qui avait subordonné le pouvoir temporel des rois au pouvoir spirituel du Saint Siège. Le Parlement éleva une protestation contre cette primauté qui blessait la thèse gallicane, et les Jansénistes s'empressèrent de faire chorus. La maladresse de Rome servait si bien, pensaient-ils, leurs intérêts ! Leur erreur était grossière, car, en permettant à ces querelles plutôt politiques de prendre le pas, depuis mai 1729, sur les discussions purement doctrinales, les Jansénistes ne s'apercevaient pas qu'ils accentuaient la déviation qui ne pouvait manquer d'être fatale à leur doctrine[61].

Ces divers incidents ramenaient tous, en effet, au premier plan, la question fondamentale dont ils ne constituaient que des aspects fragmentaires. La thèse du Parlement, à laquelle s'opposait la thèse de l'épiscopat et de la cour, n'allait à rien moins qu'à déterminer la nature, les limites des deux puissances et à définir leur indépendance réciproque. S'il songeait à organiser une sorte de sénat ou d'assemblée nationale, les Jansénistes s'acharnaient à voir, contre l'évidence des faits, dans l'indépendance du roi à l'égard du pouvoir spirituel, la

60. Alors surviennent les « miracles » qui vont décider du sort du jansénisme. Affaires Bescherand, août 1731 (Bibl. nat., Ld4, nos 1.757, 1.796, 1.854) ; Charlotte Regnault, 8 février 1732 (Bibl. nat., Ld4, n° 1.793) ; Mme de Mégrigny, à Troyes, 23 mars 1732 (Bibl. nat., Ld4, nos 1.801, 1.804, 1.805) ; Marie Giroust, 26 août 1732 (Bibl. nat., Ld4, n° 1.832, et Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.783, fol. 274-281, où l'on trouve une relation du miracle écrite par M. Giroust elle-même, avec des lettres curieuses de Soanen, Colbert et Caylus). Ces « miracles » servent à des fins apologétiques ; les jansénistes y voient la riposte de Dieu aux décrets de Vintimille défendant, le 30 janvier 1732, de lire les *Vies de M. Pâris, diacre*, et, le 27 avril 1732, les *Nouvelles ecclésiastiques*.

61. Sur la légende, voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.629 à 1.634, 1.638, 1.643, 1.649 ; F. Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution* (1878), p. 52 et suiv. ; Durand, *Le jansénisme au XVIIIe siècle...*, p. 242. A cette agitation, doivent être rattachés la *Requête* des vingt-cinq curés de Paris à leur archev. (14 sept. 1729), et les mandements des évêques d'Auxerre, Metz, Troyes, Castres et Montpellier.

condition nécessaire au rétablissement de leurs affaires. Cette illusion se trouve au fond de toute l'activité qu'ils déployèrent, en 1731, pour fortifier la thèse gallicane. De là les instructions ardentes d'un Colbert et d'un Caylus; de là les ripostes, d'un ultramontanisme d'autant plus exacerbé que le gallicanisme des autres s'affirmait plus audacieux, d'un La Fare, d'un Tencin, d'un Bissy ou d'un Languet. De là le visible embarras du Parlement qui, discrètement acquis aux espoirs jansénistes, n'en était pas moins tenu, par la volonté du roi qu'importunaient ces trop zélés défenseurs, à condamner les excès de langage des deux partis[62].

Il est intéressant de rechercher la cause de l'illusion janséniste. Par quel concours de circonstances, par quel système d'idées, se trouvaient-ils autorisés à penser qu'à libérer le pouvoir temporel à l'égard de la puissance du Saint-Siège, ils assuraient leur prochaine réhabilitation et le succès de leurs affaires ?

Il s'établit d'abord dans leur esprit une liaison causale entre l'ultramontanisme et le jésuitisme. Un factum nous en instruit amplement. A leurs yeux, les Jésuites sont les auteurs responsables d'un « ténébreux raisonnement », où se dissimule une politique « inique ». Ils accordent au pape « la double puissance spirituelle et temporelle, sous le prétexte qu'il est infaillible » — mais ils lui accordent l'infaillibilité « cette monstruosité antichrétienne », parce qu'ils espèrent se rendre eux-mêmes maîtres de l'esprit du souverain pontife et régir ainsi l'Eglise du Christ. Lutter pour l'intégrité des libertés de l'Eglise gallicane, c'est donc, en premier lieu, faire échec aux ambitions secrètes de l'ordre exécré[63].

62. Sur ces incidents, voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.660 et suiv. Cette querelle relative aux prérogatives des deux pouvoirs mériterait d'être étudiée plus minutieusement que je ne l'avais fait dans mon ouvrage sur *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France* (1909), p. 233-240. C'est la déclaration du roi du 24 mars 1730 qui est à l'origine de ces disputes politico-religieuses (Voir Bibl. nat., Ld4, nos 1.655 et 1.656; G. Hardy, *ouvr. cité*, p. 185-254). Puis l'agitation parlementaire. Le parlement condamne, en 1729, la *Dénonciation contre les Jésuites*, adressée aux plénipotentiaires du congrès de Soissons; en 1730, les *Remontrances à l'archevêque de Paris;* le 9 février 1731, les *Nouvelles ecclésiastiques*. Comme compensation à cette sévérité anti-janséniste, il condamne, le 29 janvier 1731, deux mandements de Tencin, la lettre d'Ignace de Forest, ancien évêque d'Apt, le mandement de La Fare, et celui de Vintimille. Voir Hardy, *ouvr. cité*, p. 271-291.

63. Ils développent ces idées dans un *Abrégé historique des libertés de l'Eglise gallicane* (en France, 1733), 54 p. (*Ex nostris*).

D'autre part, certaines circonstances extrêmement pressantes poussaient les Jansénistes à voir, dans les théories gallicanes, des armes d'une utilité immédiate. L'Eglise janséniste d'Utrecht soutenait, en ces jours, une lutte cruelle. Décimée par les condamnations de Rome, décapitée par la mort successive de ses trois évêques, elle avait trouvé, dans les Etats Généraux, une protection active qui la rétablit, au moment où elle paraissait moribonde. Les pouvoirs publics secondèrent le recrutement de son clergé, soutinrent son évêque, permirent toutes ses assemblées et — suprême faveur — la débarrassèrent de l'ennemi héréditaire, en frappant les Jésuites d'un bannissement perpétuel. Les Jansénistes d'Utrecht se flattaient d'avoir obtenu ces faveurs par le concours qu'ils avaient apporté au pouvoir temporel, en paroles et en actes, contre les tentatives du pouvoir spirituel. Le « nationalisme » de cette Eglise avait affermi l'autorité du gouvernement civil. La leçon serait-elle perdue ? Ce n'est pas en vain que les Jansénistes d'Utrecht firent imprimer, à ce moment, l'histoire de leurs souffrances et de leur victoire. Les Jansénistes de France y virent un exemple et une leçon. Sans se laisser arrêter par la différence des situations qui rendait l'assimilation des deux églises aussi fausse que dangereuse, ils crurent que de travailler à la victoire de la thèse gallicane, ils ne pouvaient que mériter la reconnaissance des pouvoirs publics qu'ils aidaient à se libérer de l'emprise ultramontaine[64].

Contrairement à leurs espérances, les pouvoirs publics eurent à sévir contre une doctrine qui s'avilissait, contre un parti qui s'affaiblissait et n'était plus que l'ombre de lui-même.

IV. — La mêlée autour de la doctrine (1732-1737).

A partir de 1731, le jansénisme entre dans une période d'une extrême confusion. Controverses doctrinales, querelles personnelles, zizanies venimeuses, discordes et dislocation du

64. Varlet fut intimement mêlé à cette affaire. Voir sa *Seconde apologie de M. l'évêque de Babylone*, et surtout un *Recueil des témoignages en faveur de la catholicité et de la légitimité des droits du clergé catholique des Provinces-Unies*, Utrecht, 1763 (*Ex nostris*). Les Jansénistes suivaient avec intérêt cet épisode, dont ils soulignaient le caractère national. Voir Mme A. Le Roy, *Correspondance de Quesnel*, t. II, lettre à Van Hussen, 16 avril 1719.

parti, tout cela parmi le fracas des pamphlets, des lettres, des journaux, voire des gros in-quarto, que tout ce monde se jette à la tête. Quand il fut évident que les frères étaient devenus frères ennemis, chaque faction travailla à rejeter sur l'autre la responsabilité du désaccord. L'abbé d'Etemare semble avoir eu particulièrement à cœur de disculper son parti, et d'indiquer quelle avait été la marche inexorable des événements. Ses pages, visiblement sincères, doivent servir à l'historien qui veut mettre, dans le chaos de cette période, quelque ordre, à la fois chronologique et logique[65].

Le rôle initial, dans le travail de désagrégation du parti janséniste, appartient à une femme, M^me^ Duguet-Mol, nièce de l'abbé Duguet. Comment cette « appelante » de haut rang devint, à partir de 1732 jusqu'à sa mort, « l'enragée de Troyes », comme l'appelle, en 1737, l'évêque d'Auxerre, Mgr de Caylus, la terreur des schismatiques de l'Appel, le plus actif agent de destruction de l'unité janséniste, il faut le demander à la fois à ses ennemis et à elle-même. Car cette dame a beaucoup écrit, et toujours contre quelqu'un. Des théologiens jusqu'alors suivis comme des oracles, des religieux vénérés pour leurs services, des évêques à peu près canonisés de leur vivant par leurs adeptes, ne lui inspiraient que pitié. Elle couvrait, à la vérité, sa furie de controverse d'un prétexte honorable : elle défendait la mémoire de son oncle contre des « amis remplis de noirceur ». Peut-être ajouterions-nous à ce beau zèle un motif moins noble : il semble bien qu'elle ait servi les desseins de « magistrats » et ceux de M. Hérault, lieutenant de police, dans la poursuite acharnée qu'ils faisaient des Jansénistes de toute espèce. Quoi qu'il en soit, M^me^ Mol pouvait être satisfaite de son œuvre : elle avait creusé le fossé entre les partisans de l'abbé d'Asfeld, qui maintenait le jansénisme de Duguet, et ceux de Boursier, d'Etemare, Colbert, Soanen et Caylus, accusés de faire dévier le groupe de Port-Royal sur des voies nouvelles et aventureuses[66].

65. Je ne connais pas de meilleur guide, pour l'étude de cette période, que la correspondance inédite de l'abbé d'Etemare, qui connaissait admirablement les raisons cachées des événements.

66. M^me^ Mol, qui était au service secret de la police royale pour tout ce qui concernait Jansénistes et Convulsionnaires, avait écrit, le 17 avril 1732, une lettre « à un magistrat du parlement », dont l'abbé d'Eaubonne parvint à avoir connaissance et dont il fit contre la dame

Celles-ci avaient commencé d'apparaître vers 1731, quand les « miracles » de Pâris et autres Appelants menaçaient d'avoir, entre autres fâcheux résultats, celui d'arracher l'attention des âmes aux doctrines vitales du jansénisme pour la concentrer sur la valeur apologétique des prodiges de l'Appel[67]. La menace se précisa à partir du mois d'août 1731, avec l'apparition des convulsions. L'affaire Bescherand scandalisa[68]. Les sages y aperçurent les premiers signes de « l'illusion », nous dirions aujourd'hui de l'illuminisme. Leur mauvaise humeur

un usage perfide. Voir *Lettre de M. l'abbé d'Eaubonne à un ami de province* (1er août 1734). L'abbé s'y vengeait de ce que Mme Mol avait écrit contre les convulsions et contre lui-même dans son *Journal historique des convulsions du temps* (24 juin 1733), et dans sa *Lettre au P. Lenet au sujet de la manière dont M. d'Etemare parle de M. Duguet* (mars 1734), qu'elle fit suivre de *Notes au P. Lenet* (juillet 1734), encore plus acerbes. Cette querelle privée ne tarda pas à devenir la cause d'une mêlée générale. D'Etemare avait porté l'affaire devant le public par sa *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque*, et Soanen, Colbert, Caylus, Boursier étaient accourus à sa rescousse. Mme Mol riposta par le *Recueil des témoignages* (juin 1734) — livre qui ne figure pas sur le *Catalogue général des livres imprimés* de la Bibliothèque nationale au nom de Mme Mol, — par sa *Réponse à la lettre du R. P. Fouquet adressée à M. l'évêque de Senez* (25 juillet 1734), par sa *Réponse à la lettre de M. l'abbé d'Eaubonne* (25 septembre 1734), par sa *Réponse à la onzième lettre de M. Poncet et au discours de M. Le Gros sur les Nouvelles ecclésiastiques* (1735), par sa *Lettre à M. D. au sujet des trois lettres de MM. les évêques de Babylone, de Senez et de Montpellier* (8 octobre 1736). Elle réussit à détacher de ce groupe Fouillou et Petitpied qui vont, désormais, seconder d'Asfeld et Mme Mol dans leur offensive contre les convulsionnistes. C'est pour cela que le clan dissident la déteste si fort : « Une femme de moins guérirait tout », écrit Soanen dans une lettre inédite du 30 septembre 1733 (*Ex nostris*). J'ai enfin, pour éclairer son rôle d'élément dissociateur dans le parti janséniste, plusieurs de ses lettres à M. Hérault.

67. J'ai la preuve que déjà, pendant l'hiver 1729-1730, des frictions s'étaient produites. Certains exagéraient les doctrines de Duguet et son opposition. Des conférences eurent lieu. Duguet ne cessait de dire : « On va trop loin. Il faut s'en tenir à ce qui est dans M. d'Asfeld. » Lettre de M. de Senneville à l'abbé de Fourquevaux, du 29 août 1730 (*Ex nostris*).

68. Sur les dissensions que provoqua l'affaire Bescherand, considérée par les uns comme « injurieuse à Dieu », et approuvée par les autres, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, qui suit en détail la querelle entre le parti des abbés Duguet et d'Asfeld et le parti de Boursier et d'Etemare. En 1732, Petitpied hésite encore. Il recommande à Mme de la Guiche de « s'édifier » au spectacle des convulsions; lettre du 13 janvier 1732 (*Ex nostris*). Il se déclare enfin, et s'associe à Duguet, d'Asfeld, dom Léauté, Charles de Saint-Albin, archev. de Cambrai, pour discréditer les « miracles » (Bibl. nat., Ld4, nos 1.766, 1.768, 1.788, 1.789, 1.815, 1.853). Du côté des défenseurs des miracles, apparaît un abbé de Lisle, pseudonyme de l'abbé Boucher, qui publie des lettres (10 sept. 1731, 27 nov. 1731, 18 janv. 1732, 15 fév. 1732). Piètre défenseur, mais alors se produisent les « merveilles » d'Abbeville, de Troyes, de Blois, l'affaire des « fanatiques » de Bayeux, le « miracle » de Charlotte Regnault...

s'accrut quand ils virent que les imprudents prétendaient « lier la doctrine aux convulsions » et donner dans l'Eglise un rôle aux convulsionnaires, « cette canaille, disait d'Asfeld, sortie de la poussière ». Pendant l'année 1733 se développa l'inévitable rencontre. Vivement menée par les deux adversaires — impitoyable, en dépit des « miracles » qui semblaient survenir à point nommé pour justifier, aux jours critiques, la cause menacée — et terriblement néfaste à l'union du parti, désormais livré aux haines personnelles[69].

69. La lutte s'organise entre les deux factions jansénistes. En janvier et février 1733, il y a des conférences entre les sept principaux chefs; elles échouent (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784). La question du miracle est portée devant le public par Colbert, *Instruction pastorale* [au sujet des miracles que Dieu fait en l'honneur des Appelants de la bulle *Unigenitus*], 1er février 1733, et par Soanen, *Instruction pastorale* (14 février 1733). Les camps se forment. Du côté des convulsionnistes, le P. de Gennes, *Coup d'œil sur les convulsions* (20 mars); un anonyme, *Réponse générale au R. P. Lataste* (5 juillet); *Recherche de la vérité ou Lettres sur l'œuvre des convulsions* (8 août), que dom Lataste attribue à Boursier (*Lettres théologiques*, t. I, p. 360 et suiv.) mais les *Nouvelles ecclésiastiques* disent « tout le monde sait que ces *Lettres* ne sont point de ce docteur » (8 sept. 1734); un anonyme, *Lettre de M. à M. sur l'Examen critique, théologique et philosophique des convulsions* (11 sept. 1733); P. de Gennes, *Essai d'un plan général sur l'œuvre des convulsions* (septembre 1733), et *Lettre sur les convulsions* (1er oct. 1733), que dom Lataste analyse (*Lettres théol.*, t. I, p. 115). L'*Essai d'un plan général* avait couru d'abord manuscrit, et M. de Lan le réfuta dans une *Réponse* (voir plus haut, note 54), « par où la controverse entre les Appelants au sujet des convulsions commença à devenir publique » note Fourquevaux dans une copie mss. du *Plan*, qui est en ma possession. Debonnaire le fera imprimer en tête de ses *Examens critiques...* (Sur dom Lataste et M. de Lan, voir les *Nouvelles ecclésiastiques* du 22 août 1733, qui les prend vivement à partie). Poncet des Essarts, *Lettres de M. à un de ses amis, sur l'œuvre des convulsions* (27 nov. 1733) : elles sont adressées à Fouillou, qui venait de publier ses *Observations* et sa *Lettre* du 9 octobre 1733 (Bibl. nat., Ld4, n° 1.929); un anonyme, *L'esprit en convulsions* (1733), qui est une diatribe contre Lataste; d'Etemare, *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque* (20 nov. 1733), qui aurait été imprimée « par des personnes inconnues » et à l'insu de l'auteur, à ce qu'assure d'Etemare à Soanen, lettre du 24 juillet 1734 (*Ex nostris*); Poncet, *Huitième lettre sur les convulsions* (30 déc. 1733); un anonyme, *L'autorité des miracles des Appelants* (1733); Gudvert, *Entretiens sur les miracles* (1733); Gourlin, *Recherche de la vérité* (déc. 1733).

Au camp adverse, dom Lataste, *Lettres théologiques* (Sur les trois premières, 15 avril, et l'intervention de M. Hérault qui pousse et conseille dom Lataste, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.173); un anonyme, *Lettre de M. à un de ses amis de province* (1733), sur laquelle d'Etemare donne de curieux renseignements (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, lettre du 13 juillet 1733); La Fare, év. de Laon, *Instruction pastorale* (1733), où il attaque celle de Colbert; M. de Lan, *Réponse au Plan général* (1733); Philippe Hecquet, *Le naturalisme des convulsions* (1733), et *Réponse à une lettre* (15 mai 1733); un anonyme, *Jugement équitable sur les convulsions* (1er juin 1733); Mme Duguet-Mol, *Journal historique des convulsions* (24 juin 1733); J. Fouillou, *Observations sur l'origine et le progrès des*

A remuer sans relâche la question du miracle et l'énigme des convulsions, le dégoût était venu. Tous sentaient confusément que l'avenir de la doctrine janséniste dépendait d'autre chose que des bizarres hypothèses que l'on s'opposait sur le « mélange » ou le « discernement » du divin dans les prodiges de l'Appel. Un effort fut tenté pour ramener la discussion sur un terrain proprement dogmatique, où les esprits s'affronteraient, et où se déciderait le sort de la pure tradition janséniste. Toute l'année 1734 fut remplie de ce cliquetis théologique. Dans des pages fort curieuses, l'abbé d'Etemare indique la genèse et le développement de cette mêlée générale. Un traité dogmatique de Petitpied sur la *Crainte et la confiance* déchaîna le tumulte[70]. L'émotion produite par cette querelle dans le

convulsions (1733), qui parut anonyme; *Nouvelles observations sur les convulsions* (30 juin 1733); Abbé Debonnaire, *Examen critique, philosophique et théologique des convulsions* (1733) qui eut une grande influence (Bibl. nat., Ld4, n° 1.903 et Bibl. de l'Arsenal, ms. 2.969); M. de Lan, *Dissertation théologique contre les convulsions* (12 sept. 1733); un anonyme, *Avis aux fidèles sur le mélange*, suivi d'un 2e puis d'un 3e *Avis;* Debonnaire, *Observations apologétiques sur la « Lettre de M. à M. sur l'Examen critique »* (2 oct. 1733), où il répond à l'écrit du 11 sept. 1733 et à la 5e *Lettre théologique* de dom Lataste; J. Fouillou, *Lettre à M. sur la nouvelle théologie des convulsionnaires* (9 oct. 1733); Debonnaire, *Suite des observations apologétiques* (22 nov. 1733); Petitpied, *Lettre à M. P*[*oncet des Essarts*] (27 déc. 1733).

La valeur des interventions du diacre Pâris devint un sujet d'âpres controverses. Colbert, frappé par un arrêt du roi, se déclarait justifié par le ciel, avec le « miracle » de P. Gautier, à Pézenas (14 mai 1733), puis, frappé par le bref du Pape du 3 octobre 1733, opposait, pour sa justification, le « miracle » de Marie Boissonnade, à Montpellier (4 oct. 1733). De son côté, Caylus s'abritait derrière le « miracle » de Seignelay (12 octobre 1733). Alors aussi paraissent les *Discours sur les miracles de M. de Pâris* (1733) suivis d'un *Recueil des éclaircissements sur les miracles de M. de Pâris* (vers octobre 1733), qui est la deuxième partie du *Discours* précédent. Dom Lataste croit que l'auteur de ces deux ouvrages était Le Gros. Sur leur histoire, voir des renseignements curieux dans les lettres de d'Etemare (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 44 à 46). Contre Lataste paraît une *Réponse générale* (Voir dom Lataste, *Lettres théol.*, t. I, p. 439 et 631, qui attribue ce livre à l'oratorien Boyer, puis à Poncet des Essarts); un anonyme publie le *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. de Pâris, diacre*, 1 vol. in-4°, ou 3 vol. in-12 (1733).

70. En 1734, longue controverse sur les convulsions. Du côté des partisans de ces phénomènes, Le Gros, *Lettre à un de ses amis sur l'œuvre des convulsions* (8 janv. 1734); Colbert, *Lettre pastorale* (21 avril), par laquelle il se révolte contre le bref du Pape condamnant son *Instruction pastorale* du 1er fév. 1733, et se déclare justifié par le « miracle » de la Vérune; Poncet des Essarts, *Réflexions sur « les deux problèmes à résoudre... »* (1734); d'Eaubonne, *Lettre à un de ses amis de province, sur les « Notes » que Mme Mol a faites sur sa Lettre du 22 mars 1734* (1er août 1734); Poncet, *Neuvième lettre*, contre Lataste (29 sept. 1734) et *Dixième lettre*, contre Debonnaire (oct. 1734). — Au camp adverse, Mme Mol, *Lettre au P. Lenet*, contre d'Etemare (mars 1734); Anonyme, *Deux pro-*

camp janséniste paraît bénigne à l'historien en comparaison des ravages exercés au même moment par la controverse sur la fameuse *Lettre à Nicole*. Ce ne sont plus, ici, des théories de théologiens subtils qui s'affrontent. Autour du problème de l'autorité en matière religieuse soulevé par ce libelle, tout le pyrrhonisme du XVIII[e] siècle s'agglutine et prend corps. Alors

blèmes à résoudre sur l'œuvre des convulsions (1734) et *Observations sur les « Réflexions de M. P[oncet] sur les deux problèmes... »* (1734); M[me] MOL, *Réponse à la lettre de M. l'abbé d'Eaubonne* (25 sept. 1734), et *Recueil des témoignages* (juin 1734).

A partir de mars 1734, s'ajoute la controverse sur la crainte et la confiance. C'est un livret de PETITPIED, *Première lettre sur la crainte et la confiance* (1734) qui déchaîne l'orage. D'Etemare accuse Petitpied, alors exilé en Hollande, « d'anéantir la crainte telle que la religion nous la prescrit », en d'autres termes, de faire dévier la pure doctrine janséniste. Soanen apaise d'Etemare et le conflit semble conjuré. Voir la lettre de Soanen à d'Etemare du 13 avril 1734 (*Ex nostris*). Colbert tâche, de son côté, de retenir Petitpied. Voir sa lettre du 9 avril 1734 (*Ex nostris*). Vainement; Petitpied lance les *Huitième et Neuvième lettres* (1734), où il défie d'Etemare. Celui-ci, encouragé par Caylus, le 19 mai 1734 (*Ex nostris*), publie *Quatre lettres à M. Petitpied sur la crainte et la confiance* (août 1734). Petitpied riposte par le *Traité de la crainte et de la confiance* (1734). Le « confrère » Mariette et M. Besoigne se déclarent contre Petitpied. Voir MARIETTE, *Difficultés... contre le Traité de la crainte...* (23 juillet 1734) et *Examen des éclaircissements sur la crainte servile et la crainte filiale* (1734); BESOIGNE, *Dissertation spéculative et pratique sur la confiance et la crainte* (1735); PETITPIED, *Nouveaux éclaircissements sur la crainte et la confiance* (juill. 1735), où, après avoir hésité, il attaque vivement Mariette; MARIETTE, *Nouvelles difficultés sur la matière de la crainte et de la confiance* [à l'occasion des *Nouveaux éclaircissements*] (août ? 1735).

Cette controverse dissout les groupes d'Appelants. Ainsi celui que préside la marquise de Vieuxbourg, où l'abbé d'Etemare et Fouillou ont chacun leurs partisans. Sur la marquise de Vieuxbourg, morte en 1735, fameuse dans l'histoire secrète du jansénisme, voir Arch. nat., 2.849 (U. 1.013). L'abbé de Fourquevaux et l'abbé de Saint-Jean s'efforcèrent d'atténuer les conséquences désastreuses de cette dispute. Voir FOURQUEVAUX, *Traité de la confiance chrétienne* (1734) et *Lettres à M. P. sur la crainte et la confiance* (1734). Dans le fonds Fourquevaux j'ai trouvé une copieuse correspondance entre Fourquevaux, Petitpied, d'Etemare et l'abbé Pichard, qui fut la cause involontaire de ce vacarme. — Abbé de SAINT-JEAN, *Etat de la dispute sur la crainte et la confiance* (nov. 1734), qui paraît sans nom d'auteur, mais je l'attribue à cet abbé, d'après une indiscrétion commise par Fouillou (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, lettre du 31 déc. 1734). Sur l'abbé de Saint-Jean, qui joua un rôle actif dans le Jansénisme, voir un dossier curieux à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.635.

Un instant assoupie, la controverse va rebondir, à l'occasion d'un opuscule de BOURSIER, *Lettres sur l'espérance et la confiance chrétiennes* (1739), suivies d'une *Dissertation sur les vertus théologales* (1744). Sur cette controverse, voir une bibliographie précieuse à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.635, fol. 534 et suiv. Consulter enfin *Lettres sur la stabilité de la justice chrétienne* (1744), parues sans nom d'auteur et censurées par la Sorbonne, et abbé CORMAILLES, *Traité de la confiance, contre les sentiments de l'abbé Debonnaire* (1744). Le dossier de cet abbé et l'histoire de ce livre se trouvent au ms. 11.635, ci-dessus indiqué.

s'affirme une évolution des esprits dont le jansénisme doit être rendu, pour sa part, responsable, et qui n'échappait point aux Appelants attentifs. L'abbé d'Etemare ne se consolait pas du succès que ses partisans assuraient à des idées qui, sous prétexte de définir et limiter l'autorité de l'Eglise, divulguaient en France les pires hardiesses du « tolérantisme anglais »[71].

Ajoutons à cette controverse pénible celle que provoqua l'énigmatique opuscule intitulé « *Question curieuse et importante sur l'origine et le progrès de la dévotion nouvelle aux convulsions* ». Dom Lataste, sévère aux hérétiques, consentait à proclamer cet ouvrage « plein de force et de solidité ». Il fut décisif dans le progrès de la discorde entre Appelants, par les révélations qu'il contenait et l'embarras où il précipita les défenseurs des miracles et des convulsions[72].

Une quatrième controverse finit d'aigrir les esprits, déjà surexcités. Le jansénisme traditionnel manifeste son antipathie contre ce qu'il appelle, d'un terme de mépris alors mis en usage, sauf erreur, pour la première fois, « le figurisme » et « les figuristes ». On sait assez ceux que désignait ce vocable péjoratif. C'étaient d'Etemare, et Boursier, et Poncet des Essarts, et les protagonistes des convulsionnaires, dont les prophéties reposaient précisément sur le postulat des « figuratifs ». Ironie du sort : le plus ardent à renier les « figuristes » était l'abbé d'Asfeld, mais s'il les accusait « d'être la cause de tous les maux », ceux-ci ripostaient, non sans raison, qu'il était, quoi qu'il en eût, leur ancêtre authentique[73].

71. Cette controverse a pris, dans le courant général des idées jansénistes, une importance de premier ordre : c'est l'introduction de l'exégèse indépendante et du « tolérantisme » dans un milieu jusque là rigoriste dans la foi. Voir la *Lettre à Nicole* (1726), dont l'abbé d'Etemare écrivait, en 1737, qu'il ignorait l'auteur; un anonyme, *Lettre à M. Nicole défendue* (1734). J'ai découvert l'auteur de cette *Lettre* dans un billet adressé par l'abbé Boidot à Soanen, à qui il avoue, avec remords, l'avoir écrite (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 56). Ce Boidot publia des *Traités historiques et polémiques de la fin du monde, de la venue d'Elie et du retour des Juifs* (1737).

72. Dom Lataste, *Lettres théologiques*, t. I, p. 359, avoue ne pas connaître son auteur. Colbert l'ignorait encore en 1735, bien que, dans une lettre à Bescherand, du 3 juin 1735, il eût manifesté le désir de le connaître (*Ex nostris*).

73. Sur cette antipathie, voir les aveux de l'abbé d'Etemare dans sa correspondance inédite, ms. 5.784, *passim*. La controverse a suivi les étapes suivantes : discussions sur les Saintes-Ecritures, leur sens et leur symbolisme (voir plus haut, note 26) ; puis, vers 1734, discussions concer-

Que les coups assénés aient eu pour effet d'accroître la haine et le sentiment de la vengeance au fond des âmes, il n'est que trop certain. Cependant j'ai la preuve que la doctrine de Quesnel fut sur le point de triompher. Ses adversaires titubaient, et, à la fin de l'année 1734, se sentaient si discrédités et si mal en point qu'ils recoururent à une tentative désespérée de réconciliation honorable. L'épisode demeura secret — comme tant d'autres — dans l'histoire du parti. Mais il n'en est pas moins certain. L'abbé d'Etemare, jugeant que Petitpied pourrait être, par la modération de son caractère et le libéralisme de sa pensée, le meilleur intermédiaire dans l'œuvre du rapprochement, fit les premières avances. On se rencontra à la fin de 1734, puis fréquemment au cours de l'année 1735; mais, après quelques lueurs d'espoir, l'échec apparut inévitable en janvier 1736. Cependant le désir d'une « paix blanche », à défaut d'une réconciliation d'égal à égal, s'était généralisé dans le groupe des dissidents abattus. C'est l'évêque d'Auxerre, Caylus lui-même, qui s'efforcera de reprendre le contact. Nous avons ses lettres : elles expriment l'aspiration vers la paix d'une âme désemparée, pleine de nostalgie[74].

Le sentiment d'une victoire plus qu'à moitié gagnée n'inclinait guère ceux de l'autre camp à des compromissions ou à des actes de faiblesse. L'abbé d'Asfeld comprit que l'heure décisive était arrivée. Avec son ami Fouillou il rédige la fameuse consultation des trente docteurs, parue le 7 janvier 1735, qui jette les dissidents en complet désarroi[75]. Et

nant le « figurime ». Duguet et d'Asfeld dénoncent eux-mêmes l'excès du figurisme chez Poncet des Essarts. Voir Mme Mol, *Réponse...* (25 septembre 1734); Abbé Debonnaire, *Réponses de l'auteur des « Examens critiques...* » (août 1734), où il stigmatise le figurisme et blâme Poncet « avec un avantage réel » avoue d'Etemare. Fouillou attaque les figuristes, mais d'Etemare lui signifie « qu'il veut raisonner sur des matières où il n'entend rien ». Les *Nouvelles ecclés.* (6 oct. 1734) dénoncent le vaillantisme et l'augustinisme comme le fruit naturel du figurisme. Pour leur défense, les figuristes rejettent sur Duguet la responsabilité de leur doctrine et publient, d'après un ms. « revu et corrigé de la main de M. Duguet », la *Tradition sur la conversion des Juifs* (1re édit. en 1724).

74. Sur ces tentatives de rapprochement, voir la correspondance inédite de d'Etemare.

75. Parue le 7 janvier 1735, cette *Consultation* avait eu une genèse laborieuse et secrète; sur le rôle de Fouillou, d'Asfeld, de Nivelle, de Petitpied, voir la correspondance de d'Etemare et l'*Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, ch. XV, qui assure que Fouillou rédigea la *Consultation*. Languet la soutint; Caylus l'attaqua; Bossuet, év. de Troyes, conserva une attitude indécise.

quand son collaborateur disparaît prématurément, en pleine victoire, c'est lui qui poursuit la lutte sans merci[76]. Dans cette débandade éperdue, les dissidents ne montrèrent qu'une confiance assez mince en leurs défenseurs patentés et préférèrent abriter leur doctrine derrière une série de « miracles » qui n'avaient jamais apparu avec autant d'à-propos, ni aussi nombreux, ni aussi tapageurs[77]. En dépit de ces attentions « divines », le sentiment de la défaite accablait le parti.

76. Sur la mort de Fouillou (21 sept. 1736) et les regrets unanimes qui se manifestèrent, voir les lettres de d'Etemare, de Soanen, de Caylus (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784).

77. Sur la démission de Mgr de Ségur, év. de Saint-Papoul (26 fév. 1735), et la controverse qui s'ensuivit entre Colbert, Caylus, Soanen d'un côté et le Conseil du roi, de l'autre côté, voir HARDY, *Le cardinal de Fleury*, p. 312 et suiv., et à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048, la biographie de Ségur, devenu une sorte de saint janséniste.

La *Consultation* a fait rebondir la controverse. PONCET DES ESSARTS, *Onzième lettre sur l'œuvre des Convulsions* (5 janv. 1735), n'arrive pas à maintenir l'attention sur ce sujet. La *Consultation* passe au premier plan. Il publie donc un *Examen de la Consultation des trente docteurs* (1735), puis une *Suite de l'examen de la Consultation* (1735), que les *Nouvelles ecclésiastiques* viennent de condamner.

Parmi les défenseurs de la *Consultation*, LE GROS, *Discours sur les Nouvelles ecclés.* (7 avril 1735). En février, d'Etemare en a pris connaissance et a suggéré des idées à l'auteur. Le *Discours* parut sans nom d'auteur. Les Jésuites prétendirent que c'était Boursier (*Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, 15 juin 1735). BOURSIER, *Mémoire et nouveau plan de réflexions sur la consultation* (1735); un anonyme, *Inscription en faux de l'examinateur de la consultation des trente docteurs* (1735) suivie d'une *Seconde inscription* (1735). L'abbé d'Etemare déclare qu'il n'en connaît pas l'auteur (Voir à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, lettre du 14 sept. 1738).

Un conciliateur, l'abbé BESOIGNE, *Juste milieu qu'il faut tenir dans les disputes de religion* (25 août 1735).

La mêlée devient extrêmement vive, et le combat tourne au désavantage de la faction convulsionniste. Languet, archev. de Sens, veut hâter la débandade, par son *Instruction pastorale* (1735), contre les prétendus miracles. La faction, un instant surprise, reprend courage à la suite des « miracles » suivants : affaires de Denise Régné, de Charlotte Laporte (Bibl. nat., Ld4, n[os] 2.038, 2.054, 2.062 à 2.071, 2.092), de Madeleine Durand (mai 1733), de J. Violette (10 juin 1735), de Marie Gault, de Catherine Turpin ou sœur Crosse (Bibl. nat., Ld4, n[os] 2.049 et 2.092), de la veuve Tournay (3 août 1735), de M. Peret, prêtre de Saint-Josse (août 1735). Caylus arrive à la rescousse. Voir son *Instruction pastorale* (8 août 1735), qui roule sur le miracle, déjà ancien, de Seignelay.

Suprême tactique de la faction aux abois. On suggère à Charlotte Laporte de présenter une requête au parlement (juin 1735). Voir FOUILLOU, *Réflexions sur la requête de Charlotte* (27 juill. 1735), et Charlotte est déboutée. Denise Régné reprend la tactique. Voir FOUILLOU, *Réflexions sur la requête de D. Régné* (17 sept. 1735), et un anonyme, *Lettre à M. Fouillou* (sept. 1735) qui le prend à partie, à quoi Fouillou riposte par une *Réponse à un Mémoire...* (1735).

Vers le mois d'août, la crise est à son paroxysme. Pour achever la faction dissidente, d'ASFELD publie le *Système du mélange dans l'œuvre*

Trop de mésaventures survenaient, qui hâtaient sa déchéance. Les ripostes de ses chefs se faisaient de plus en plus humbles, tandis que leurs adversaires gagnaient en audace, et mettaient, par un heureux concours, la force du talent au service d'une doctrine visiblement plus raisonnable[78]. Un malaise profond se manifestait aussi dans les rangs des vaincus, depuis que les scandales du vaillantisme et de l'augustinisme rejaillissaient sur eux-mêmes, dont prétendaient sortir ces coryphées du jansénisme orgiaque[79]. Les prévisions de Duguet,

des convulsions confondu par ses ressemblances avec celui des Augustinistes (1735). Emotion profonde. Voir Le Gros, *Lettre à l'auteur du système du mélange* (18 oct. 1735) ; d'Etemare, *Exposé de la manière de penser sur l'événement des convulsions* (18 oct. 1735) ; Poncet des Essarts, *Douzième lettre* (oct. 1735) ; un anonyme, *Examen de l'Exposé...* (31 décembre 1735). — L'abbé d'Asfeld s'est servi, pour composer les notes de son ouvrage, de la *Lettre à un ecclésiastique de province* (Toulouse, 1732, 49 pages) publiée par l'abbé de Saint-Jean (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.635, dossier de l'abbé de Saint-Jean).

78. La contre-offensive des dissidents n'est guère brillante, en 1736. Caylus, *Instruction pastorale* (16 janv.) sur les miracles, et *Instruction pastorale* (avril 1736) sur les remontrances à lui adressées par quelques curés d'Auxerre ; Soanen, *Lettre sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux écrits* (20 juin 1736) ; Varlet, év. de Babylone, *Lettre pour la défense des miracles* (juill. 1736) ; Colbert, *Instruction pastorale* (24 août 1736), où il réfute l'*Instruction pastorale* de Languet. Soanen lui donna son adhésion le 20 mars 1737 (*Ex nostris*).

Cependant, les Appelants poussent leurs avantages. M. de Lan, *Examen de l'Exposé...* de l'abbé d'Etemare (mars ? 1736) ; Soanen se déclara « affligé » par ce livre (lettre du 18 avril 1736, *Ex nostris*) ; — Debonnaire, *Lettres* à Caylus et à Colbert (12 mars 1736), qui parurent à l'insu de l'auteur, affirme Caylus dans une lettre à Colbert (*Ex nostris*) ; Mme Mol, *Réponse aux... trois lettres de MM. les év. de Babylone, de Senez et de Montpellier* (8 oct. 1736) ; M. de Lan, *Réflexions judicieuses...* (1736) ; d'Asfeld, *Le système des discernants dans l'œuvre des convulsions, confondu par la doctrine des saints Pères* (juin ? 1736) ; dom Lataste, *Lettres XVIe et XVIIe* (12 sept. 1736), qui sont un vigoureux complément du livre d'Asfeld.

Contre d'Asfeld s'élevèrent d'Etemare, *Mémoire à Petitpied, D. de la M. et S. de S.* (20 août 1736) ; Le Gros, *Seconde lettre à l'auteur du système des discernants* (30 août 1736), et *Entretien d'un ecclésiastique et d'un laïc, au sujet de la constitution Unigenitus* (1737).

79. Il faudrait montrer le développement de ces sectes, sorties de la fureur mystique des « miraculés », des « convulsionnaires » et des « figuristes », comme le fruit sort de la tige. Mais il ne faut pas croire que ces sectes n'abritaient que des « canailles » de la basse plèbe. Je trouve parmi les amis de Vaillant, le curé de Saint-Germain-le-Vieux, M. de Rochebouet, M. de Montgeron, Mlle de Coetquen, supérieure du couvent du Calvaire, la marquise de Vieuxpont, la comtesse de Tilly, la princesse d'Auvergne, mère des demoiselles de Missy, M. de la Trémoille, l'abbé Fernanville, la marquise du Périer, M. de Bargue. Sur la secte vaillantiste, voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.606, 11.189, 11.314, 11.032 à 11.034, 11.297, 11.689 ; Bibl. de Troyes, mss. 2.543 et 2.794. — Sur la secte augustinienne, qui apparaît en 1733, voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 10.029, 11.299, 11.313, 11.525 ; Bibl. nat., Ld4, n° 2.065 ; Poncet des Essarts, *L'illusion*

de l'abbé d'Asfeld, se réalisaient à la lettre. Les convulsionnaires, « canaille sortie de la poussière », recouvraient de boue le parti qui les avait protégés et défendus contre la voix du bon sens. Suprême humiliation : la police opérait de fructueuses rafles dans ces milieux, où ne se passaient pas que de pieuses scènes d'âmes ravies en extase, et dont les principaux acteurs dévoilèrent les turpitudes secrètes[80].

Vraiment, l'austère doctrine de Quesnel et le doux jansénisme de Duguet étaient tombés, vers la fin de 1736, malgré une vigoureuse défense, dans un avilissement dégradant.

V. -- L'intervention de M. de Montgeron (1737-1763).

Bien avant que la doctrine se fut effondrée dans un tel avilissement, un homme avait essayé, dès 1731, de rendre au jansénisme livré à l'aventure, la conscience de ses destinées et la foi en son avenir. Conseiller au parlement de Paris où il n'avait, jusqu'à cette date, témoigné que de sentiments sceptiques à l'égard des questions religieuses qui passionnaient ses collègues, M. de Montgeron passait pour être, à l'âge de quarante-cinq ans, un incrédule sûr de son incrédulité. Cependant le 7 septembre 1731, une visite à Saint-Médard l'émeut et il sort du cimetière, bouleversé, complètement métamorphosé, converti. Il se livre dès lors corps et âme à la cause de l'appel, et plus spécialement à l'Œuvre des convulsions. Il émerge du flot des Appelants; la « sainteté » de sa vie et l'abondance de ses aumônes le rendent vénérable à ceux du parti qui conviennent bientôt qu' « il en est le plus grand homme ». M. de Montgeron s'appliquait, en tous cas, à en devenir l'apologiste et le bienfaiteur. On connaît, ou plutôt l'on croît connaître, l'apologiste, l'auteur de la *Vérité des miracles,* dont la genèse,

faite au public par la fausse description que M. de Montgeron a faite de l'état présent des convulsionnaires (in-4°, 46 p., 1749), donne encore quelques renseignements.

80. Sur l'action de la police en 1730 et 1733, voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.218 et 11.238. On arrêta entre autres le « frère » Louis Sabinet, les « sœurs » Moulère, Denise Régné, Crosse et Toinette (Voir Bibl. nat., Ld4, nos 2.154 et 2.155).

Sur l'action de la police en 1735 et 1736, voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.269, 11.299, 11.304, 11.314, 11.320, 11.331, 11.341, 11.375, 11.238, 12.448; *Archives de la Bastille*, t. XIV; Bibl. nat., Ld4, nos 2.087, 2.090, 2.092.

l'apparition et la fortune restent également pleines d'imprévus. Mais qui a conservé le souvenir du bienfaiteur, de son rôle actif dans l'histoire du jansénisme ? Ses contemporains eux-mêmes l'ont soupçonné plutôt que connu. Seuls, les adeptes de certains groupes chers à M. de Montgeron auraient pu dire l'étendue de sa charité. Ils ont soigneusement voilé son nom et son action. C'est à la retrouver que je me suis appliqué, et il eût été vraiment dommage d'échouer dans cette recherche laborieuse. Elle réserve de telles suprises ! Le curieux portrait — et inattendu — que l'historien devra tracer de ce « grand homme du parti » ! Mais portrait nécessaire s'il éclaire, à la lumière d'une biographie mieux connue, l'œuvre de l'apologiste téméraire[81].

En apparence, celle-ci avait obtenu un succès prodigieux. Une édition épuisée en quinze jours; une seconde édition imprimée en Hollande, une troisième revue et corrigée avec l'approbation de l'auteur qui recevait, en sa prison, toutes les

81. Nous n'avons pas de biographie exacte de Basile Carré de Montgeron. Voici quelques traits pour une simple esquisse, en attendant un portrait plus fouillé. Converti, le 7 septembre 1731, après une phase de libertinage. Exilé à Vic-sur-Cère, au titre de parlementaire, le 7 septembre 1732. Entre novembre et décembre 1732, rend visite à Soanen, à la Chaise-Dieu. Après une entrevue mélodramatique, Soanen l'encourage à écrire la *Vérité des miracles*. Consacre au tome premier les années 1733 à 1737. Attaqué par les Appelants, poursuivi par M. Hérault, consolé par les « sœurs » Marie Sonnet et Jeanne Moulère. Devient le protecteur de l'abbé Vaillant et des vaillantistes pourchassés par la police (Voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.606, 11.032, 11.189). En 1732, installe les œuvres jansénistes au diocèse d'Auxerre (Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.304 à 11.306). En 1734, protège les convulsionnaires Charlotte de Bray et « sœur » Pélagie (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.630). En 1736, assume un rôle de missionnaire laïque qui scandalise les fidèles (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.032). Ecrit un *Traité de théologie critique*, où il démarque Duguet : *Les principes de la foi* (1736). Fréquente la secte augustinienne et protège la fameuse Françoise Obillard (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.525). Au total, une âme religieuse, mais déséquilibrée. Sur la genèse et l'impression du tome premier de la *Vérité des miracles*, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.479, où apparaît le rôle de M. de Montigny et d'un certain Charles Lajus. La liste de ses correspondants secrets dans les diverses villes de France, qui est en ma possession, montre avec quel soin il surveillait la diffusion de son ouvrage.

En 1737, présente son livre au roi, le 28 juillet; le lendemain, est mis à la Bastille; le 10 octobre 1737, transféré à Villeneuve-d'Avignon, à Viviers, à Valence. Sur la genèse du t. II, paru en 1741, sur la publication du t. III (Cologne, 1748), voir l'*Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, qui est en ma possession, chap. XI et XII. Meurt le 17 mai 1754. Voir Des Vœux, pasteur à Dublin, *Critique générale du livre de M. de Montgeron*, Dublin, 1739, t. I, p. 164-214, où se trouve une analyse intéressante du caractère de Montgeron.

facilités de documentation, au nez de ses gardiens mystifiés; des éloges enthousiastes de la part des évêques de Senez et de Montpellier; un deuxième tome, imprimé à Paris en 1741; une active correspondance avec le P. de Gennes qui se déclarait le champion de l'ouvrage et de son auteur; un troisième tome, imprimé à Cologne et introduit en France en 1748; la censure impuissante à en arrêter la diffusion qui gagnait, comme par nappes successives, les villes les plus éloignées du royaume; l'œuvre de l'Appel glorifié et les convulsions réhabilitées au regard d'une foule dont l'admiration ne cessait de croître, — comment M. de Montgeron aurait-il pu avoir le moindre doute sur le caractère bienfaisant de son intervention savante ?[82]. Il avait ambitionné de tenir dans son parti le rôle que les docteurs avaient déserté, et, de 1731 à 1741, le jansénisme s'était, en vérité, de plus en plus tourné vers lui, comme vers un chef, à la fois directeur et docteur[83].

Jamais cependant apparences ne furent plus trompeuses. L'œuvre de cet apologiste, loin de redresser une doctrine chancelante, a contribué à accentuer sa décadence et son avilissement. Les grands motifs dogmatiques du quesnellisme lui sont étrangers, et ce qu'elle ramène sans cesse sur le devant de la scène, c'est l'obsédant fantôme du miracle. Le miracle accapare tous les regards, toutes les préoccupations, toutes les forces vives[84]. La théologie janséniste, vidée de sa substance, est devenue le refuge des plus absurdes hypothèses sur le pouvoir de Dieu, la puissance du démon ou l'intervention du surnaturel. Ce n'est plus la grâce efficace ou la prédestination qui demeure le centre de la foi janséniste. Les vrais appelants se reconnaissent à ce signe qu'ils professent une croyance aveugle aux miracles du diacre Pâris, aux miracles des appelants, aux convulsions et aux prodiges des convulsionnaires, aux secours et à la divinité des guérisons obtenues par

82. J'ai trouvé de curieux renseignements bibliographiques sur la *Vérité des miracles* dans l'*Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite.

83. Sur le prestige exercé par M. de Montgeron, j'ai une lettre de Soanen à Montgeron du 9 avril 1740, fort curieuse (*Ex nostris*). Soanen meurt le 25 décembre 1740.

84. En 1737, offensive janséniste — et gallicane — à l'occasion de la canonisation de saint Vincent de Paul. Voir Barbier, *Journal*, t. III; Haudy, *Le cardinal de Fleury*, p. 310; Bibl. de l'Arsenal, mss. 6.048 et 10.182, où se trouve le dossier de l'affaire. — Sur le rôle de l'abbé Adam, curé de Saint-Barthélemy, voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.269.

le moyen des secours[85]. C'en était trop pour tous ceux que le spectacle du « divin » à jet continu et l'horreur de certains prodiges invitaient enfin à plus de sagesse. L'intransigeance de M. de Montgeron qui, au second tome, refusait de rien abandonner des convulsions, et au troisième tome, s'acharnait plus encore à incorporer à la vie divine les répugnantes scènes des sectes secouristes, provoqua l'irrémédiable scission dans le camp des Appelants. Sans doute, le téméraire auteur pouvait compter sur la fidélité des foules, toujours éprises de merveilleux; il avait eu même la surprise de voir le P. de Gennes se déclarer pour lui. Mais les *Nouvelles ecclésiastiques*, Poncet des Essarts et Boursier l'abandonnaient avec fracas, et jetaient

85. Le conflit provoqué par l'ouvrage de M. de Montgeron arrive au moment même où la faction dissidente est le plus affaiblie. Le livre paraît en juillet 1737. Colbert meurt le 3 avril 1738, et Soanen, âgé de 92 ans, n'a plus de combativité. Voir sa dernière lettre (inachevée) en réponse au livre de l'abbé d'Asfeld, du 10 mai 1739, éditée à Utrecht, en 1744, par M. Barbeaux du Puis.

La faction adverse est au contraire riche en hommes ardents. Dom Lataste, *XIX^e lettre théologique* et *Suite de la XIX^e lettre* (28 oct. et 10 nov. 1737); *XX^e lettre* (8 nov. 1738); *XXI^e lettre* (1^er janv. 1740), qui sont une vigoureuse discussion des arguments du parti convulsionniste; Abbé d'Asfeld, *Vains efforts des mélangistes ou discernants, dans l'œuvre des convulsions, pour défendre le système du mélange* (mai ? 1738). Ce livre fut un coup de massue. Boursier, d'Etemare et Poncet essayèrent de riposter. Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, lettre du 31 juillet 1738, et sur Boursier, Bibl. nat., Ld4,n °^s 2.171, 2.184, 2.186. Poncet des Essarts, *Lettres au sujet des vains efforts...* (du 21 mai 1738 au 6 avril 1740) : la 8^e lettre est de beaucoup la plus curieuse (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.228); et *La possibilité du mélange... prouvée par l'Ecriture, reconnue par les Saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques* (1740).

Par une tactique hardie, on s'efforça de détacher du groupe dissident les grands chefs. On imprime les *Lettres pastorales* (fin 1736) de Caylus et de Bossuet, que l'on dénature. Caylus proteste « contre un procédé si odieux » (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 450 et suiv.), et Colbert publie la troisième partie de l'*Instruction pastorale sur les miracles* (janv. 1737).

Les adversaires opposent miracles à miracles : affaire Louise Tremasse (oct. 1737), au diocèse de Blois (Voir Bibl. nat., Ld4, n°^s 2.159, 2.195, 2.196, 2.201, 2.229, 2.250, 2.251); affaire demoiselle Le Juge (9 mars 1737), à Paris (Voir Bibl. nat., Ld4, n°^s 2.128, 2.136); miracle d'Arras (19 mars 1738), dans la chapelle des Jésuites; affaire Marie-Anne Pollet (1740), guérie par Soanen (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.252); miracle de Sens (septembre 1742), à l'intercession de saint Vincent de Paul et que Languet oppose aux autres « miracles » jansénistes.

Les dissidents recourent alors à un merveilleux particulier, « aux grands prodiges » réalisés par les « sœurs » du parti : Dina, Madeleine Aire, Félicité, Suzanne Bouzenet, Marcelline, Holda (Voir Colbert, lettre du 18 septembre 1739, inédite. *Ex nostris*). Sur chacune de ces « sœurs » j'ai de curieux documents qu'il faudrait compléter par les *Notices* inédites du fonds Fourquevaux.

le parti tout entier dans un indicible désarroi[86]. Le jansénisme ne se releva pas de ce coup. La *Vérité des miracles* l'avait, à proprement parler, frappé à mort.

A côté des Appelants pressés d'accabler leurs frères passés au fanatisme, les évêques constitutionnaires se levaient, dans l'espoir que d'aussi favorables circonstances achèveraient leurs tenaces adversaires[87]. Mais à ceux-ci se présentèrent les réponses opportunes. Appelants, convulsionnaires et secouristes témoignaient, par des « miracles » nouveaux, de la légitimité de leur cause[88].

86. Voir M. de Montgeron, *Vérité des miracles*, t. II, Préface, dirigée contre dom Lataste; *Nouv. eccles.* (21 janv., 1er juill., 30 sept. et 21 octobre 1742) qui font volte-face et attaquent Montgeron (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.260); P. de Gennes, *Réclamation des défenseurs légitimes des convulsions et des secours contre les feuilles des Nouv. eccles.* (1743). Fourquevaux prétend que le P. de Gennes eut « beaucoup de part au second ouvrage de M. de Montgeron » (*Ex nostris*). Poncet des Essarts, *Réponse à l'écrit intitulé « Réclamation... »* (1743); Boursier, *Mémoire théologique sur ce qu'on appelle les secours violents dans les convulsions* (2 mai 1743), dirigé contre Montgeron et le P. de Gennes (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.266); P. de Gennes, *Réponse au mémoire théologique de M. Boursier* (1743); un anonyme, *Réflexions sur le dernier écrit de M. Boursier contre les secours* (Ce factum circulait en ms. Je l'ai découvert à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.630, fol. 418-431).

Chaque parti essaie de tirer à soi l'opinion de Soanen ou de Colbert (Voir une *Première lettre à un ami de province*, 10 juill. 1742, à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.630, fol. 611-628, qui circulait manuscrite, et plusieurs lettres de ces évêques, dans l'*Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, chap. XIII).

M. de Montgeron exacerbe l'hostilité contre lui et ses partisans, par la publication du t. III, en 1748. Le P. de Gennes meurt cette année-là. La faction paraît décapitée, et l'offensive reprend plus vive que jamais. Poncet des Essarts, *Illusion faite au public par la fausse description que M. de Montgeron a faite de l'état présent des convulsionnaires* (in-4° de 46 p., 1749); un anonyme, *Suffrages en faveur des deux derniers tomes de M. de Montgeron* (1749), livre qui contient des documents intéressants: les vies du P. de Gennes, de dom Rivet et de Gabrielle Moulère (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.298); Abbé Heuvuf de la Boissière, *Préservatif contre les faux principes et les maximes dangereuses établies par M. de Montgeron* (6 mai 1749), qui obtient un gros succès (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.299); un anonyme, *Défense de l'autorité et des décisions des merveilles que Dieu ne cesse d'opérer en France depuis un grand nombre d'années* (2 vol., 1753), qui raconte les « miracles » de Gabrielle Moulère (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.439).

87. Rôle de Charancy, év. de Montpellier (Bibl. nat., Ld4, n°s 2.235 à 2.241, 2.258, 2.261); de Jean de Verthamon, év. de Rodez (Ld4, n° 2.240); de Poncet de la Rivière, év. de Troyes (Ld4, n°s 2.267, 2.305, 2.648); de Rastignac, archev. de Tours (Ld4, n° 2.305); de Languet, archev. de Sens (Ld4, n° 2.263).

88. Les thaumaturges jansénistes étaient alors le diacre Pâris, Soanen, Charlotte Laporte (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.054), Marie-Louise Marie (Ld4, n° 2.257), Gabrielle Moulère (Ld4, n° 2.439), la marquise de Vieuxpont (morte le 24 juillet 1746, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.635); « frère » Alexandre Ottin (Bibl. nat., Ld4, n° 2.247), que le parti secou-

Tant de sollicitude éveilla l'humeur des théologiens. Le parti secouriste semblait vouloir s'accrocher à la question de la prophétie et du miracle et ressaisir, par là, l'initiative de l'attaque. Mais ses défenseurs furent inférieurs à la tâche. Ni Mésenguy, ni Claude Mey, ni l'abbé Guidi, ni l'abbé de Fourquevaux n'étaient de taille à remplacer les Duguet et les Colbert, depuis longtemps disparus, les Poncet et les Boursier, aujourd'hui défaillants[89]. Et de l'autre côté, un fougueux adversaire reprenait l'offensive. L'abbé Hervieu de la Boissière prétendit mettre un terme à la série des élucubrations que, depuis 1737, le parti janséniste déversait, au sujet des prophéties et des miracles. Il écrivit, en 1763, un *Traité des miracles* que les convulsionnaires accueillirent avec fureur, mais qui rallia les adhésions de l'abbé d'Etemare, de M. Gourlin, de Mesenguy, et de M. Collard, connu dans le parti sous le nom de M. Antoine[90].

riste tenait en singulière vénération (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.525) et que Poncet des Essarts s'attachera de préférence à discréditer (Voir l'*Illusion faite au public*, 1749).

89. Voir Mésenguy, *Exposition de la doctrine chrétienne* (1744), et, sur son rôle en 1748, dans la querelle sur les miracles, voir Bibl. nat., Ld4, n^{os} 2.289 et 2.299; Le Queux, *Mémoire abrégé sur la vie et les écrits de Mésenguy* (1763); cet auteur, ex-supérieur de la communauté de Saint-Hilaire, a joué un rôle considérable (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.440, où se trouve son dossier, qui l'accuse « d'être faufilé avec tout ce qu'il y a de plus fort dans le parti »); Claude Mey, *Apologie des jugements rendus en France par les tribunaux séculiers contre le schisme* (2 vol., 1752), nécessaire pour suivre les phases de la lutte (Voir Bibl. nat., Ld4, n^{os} 2.280 et 2.411); Adrien le Paige, *Lettres pacifiques* (in-12, 1752, et in-4°, 1753); cet avocat était l'intime ami de « frère » Pierre et sera impliqué dans l'affaire La Barre (Voir Bibl. nat., Ld4, n^{os} 2.442 à 2.444); Abbé Guidi, *Vues proposées à l'auteur des Lettres pacifiques* (1753); cet abbé mériterait une monographie (Voir Bibl. nat., Ld4, n^{os} 2.459 à 2.461); Abbé de Fourquevaux, *Essai sur la vérité et la sincérité, par rapport aux affaires présentes de l'Eglise* (1754), où il reste secouriste impénitent (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.588 et les *Nouv. ecclés.* du 7 févr. 1769 qui contiennent l'éloge de Fourquevaux); un anonyme, *Le triomphe des Appelants* (1753), sans grande critique (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.535); dom Lataste, *Réfutation des Lettres pacifiques* (1753), qui est sa dernière victoire, car il meurt en 1754 (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 2.531). Sur dom Lataste, voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 2.366, 3.128, 10.173.

Le parti secouriste subit, lui aussi, un deuil cruel : Caylus, évêque d'Auxerre, meurt en 1754, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

90. Sur ce livre, voir l'*Histoire des disciples de l'œuvre*, inédite, en ma possession, chap. XV; les *Nouv. ecclés.* (20 août 1764); *Lettres de M. d'Etemare et de M. Gourlin à M. de la Boissière, au sujet de son Traité des miracles, suivi d'une lettre de M. Collard sur les convulsions à grands secours et de deux autres de M. Mésengui, sur la même matière*, s. l. n. d. (Bibl. nat., Ld4, n° 2.299); un anonyme, *Quinze lettres à M. de la Boissière* (1767); de la Boissière, *Défense du Traité des miracles, contre le*

A cette date, la situation du jansénisme accuse la définitive décadence. Si les Appelants proprement dits paraissent sortir, d'une lutte qui a duré trente ans (1733-1763), avec les honneurs de la victoire, ils sont, en réalité, réduits à une élite que la mort effrite, par des coups redoublés. Les sectes secouristes ont pour elles le nombre : la foule est encore séduite par les prodiges qui se maintiennent. Mais elles perdent leurs derniers grands hommes, que le fanatisme rebute et rejette au parti des Appelants. Elles s'avilissent enfin dans une dernière chute: celle qui roule à l'illuminisme, où sombrera définitivement ce qui avait été la doctrine des Arnauld, des Quesnel et des Duguet.

VI. — Décadence et illuminisme (1760-1790).

Que devient cependant la vie intérieure du jansénisme ? Les attaques sous lesquelles plie sa doctrine ont-elles entamé l'ardeur des âmes ? Est-ce la même piété, la même austérité de mœurs ? Ou la décadence est-elle générale ? Il faut tout d'abord signaler que ses manifestations, chez les Appelants proprement dits, sont devenues plus difficiles à suivre. Il y a eu concentration et période de silence. D'autres disputes ont couvert la voix des âmes pieuses. A partir de 1750, la politique extérieure devient plus absorbante. La querelle des immunités ecclésiastiques remplit les années 1750 et 1751; celle des billets de confession, les années 1752 et 1753; celle de la loi du silence, l'année 1754. Des voix énergiques prônent l'apaisement et travaillent, pendant trois ans (1757 à 1760) à convaincre l'opinion de la « légitimité » de la loi du silence[91]. Ce sont là des voix

fanatisme et les erreurs capitales des Quinze lettres... (1769); un anonyme, *Vingt lettres à M. de la Boissière* (1769), mais celui-ci mourut en 1777. Sur l'importance de son *Traité*, voir A. Monod, *De Pascal à Chateaubriand* (1916), p. 417-418.

91. Sur les troubles politico-religieux de 1750 à 1760, voir Bibl. nat., *Catalogue des livres imprimés*, t. V, et sur les affaires du parlement, de 1752 à 1757, voir Arch. nat., K 698, nos 132 à 177.

On cherchait néanmoins la pacification des esprits. Voir Petitpied, *Examen pacifique de l'acceptation de la bulle Unigenitus* (édit. posthume, 1er juin 1749). La déclaration sur le silence est du 14 nov. 1754. Guidi s'efforce de rallumer la controverse, mais est rabroué par Le Paige (Voir Bibl. nat., Ld4, nos 2.881, 2.882, 2.894, 2.897, 2.994). Le Clerc reprend la tentative de Guidi. Voir le *Renversement de la religion par toutes les bulles, brefs, donnés depuis près de 200 ans contre Baïus, Jansénius, les propositions, pour le formulaire et contre le P. Quesnel* (2 vol., 1756).

d'Appelants modérés, mais les Jansénistes secouristes alimentent l'effervescence[92]. Tandis que ceux-là rentrent peu à peu dans une obscurité propice, ceux-ci continuent leurs divagations. C'est de leur vie profonde que l'historien peut le plus aisément parler.

Néanmoins, les Appelants avaient songé, avant cette date, à retremper leur piété aux sources vives de Port-Royal. L'esprit de l'illustre abbaye fut sur le point de ressusciter. Elle avait été à la fois une maison de prière, un refuge pour les solitaires, un centre d'action sociale, comprenant les œuvres de charité, d'éducation populaire et de formation religieuse. Une tentative extrêmement curieuse fut amorcée, au diocèse d'Auxerre, en vue de reconstituer un autre Port-Royal des Champs, ayant ses Messieurs, ses prêtres voués au travail et à l'étude, ses petites écoles, ses maisons de retraite et ses asiles de refuge. L'audacieux organisateur était le P. Gaspard Terrasson, mais la police royale termina brutalement, en 1735, une expérience que les Appelants suivaient avec une ferveur passionnée[93].

Les premières menaces de l'illuminisme apparaissent un peu partout. Non pas que les extravagances de la piété prennent, chez les fidèles secouristes, des proportions inouies jusque là. Les convulsions s'accompagnent toujours de secours violents. Cependant, les historiens du parti signalent que, vers 1743, des prodiges nouveaux « affermirent les humbles disciples de l'œuvre, en leur prouvant de plus en plus sa divinité ». Au moment où les grandes défections affaiblirent le parti divisé, le Seigneur se plût à multiplier les témoignages de sa

Sur ce Le Clerc, sous-diacre, j'ai des documents qui attestent son adhésion à la secte vaillantiste. Son livre suscita une violente controverse. Voir les *Nouv. eclés.* (15 mai 1757); Bibl. nat., Ld4, n°s 2.830, 2.843, 2.844, 2.859; *Actes et décrets du 2e concile d'Utrecht* (1763), deuxième partie, où je lis que les jansénistes d'Utrecht condamnèrent vivement cet ouvrage, comme rempli d'impiétés (*Ex nostris*).

92. « Nulle autorité n'a le droit de nous imposer le devoir d'une obéissance aveugle. C'est l'autorité des bonnes raisons qui doit l'emporter. » Cet aveu d'un secouriste, en 1763, indique qu'ils étaient arrivés au stade du libre examen. Voir les *Consultations sur les convulsions de sœur Brigide* (*sic*), ouvrage inédit, écrit vers 1763 (*Ex nostris*).

93. Ce chapitre d'histoire religieuse va paraître au *Correspondant*. La vie intérieure de ces milieux jansénistes est restée ardente. Sur Gaspard Terrasson, voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.304 à 11.306; sur la communauté des prêtres de Saint-Josse (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.344); sur le jansénisme à Orléans (Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.582).

protection. C'est en 1743 que, pour la première fois, l'on assista au « prodige des épées, des crucifiements, des Christs ensanglantés », où le P. de Gennes voyait sans hésitation le doigt de Dieu[94].

Mais la menace vraiment grave se trouve dans l'abdication que déjà plusieurs « curés secouristes » font de leurs fonctions sacerdotales entre les mains des « instruments de l'Œuvre ». On apprend que des demoiselles convulsionnaires se trouvent investies de la charge des consciences. Elles suppléent, du consentement des directeurs ordinaires, aux fonctions des prêtres défaillants[95].

L'illuminisme va bientôt couler à pleins bords. Les sectes secouristes prennent une importance qu'elles n'avaient jamais encore acquise à ce degré[96]. Les « sœurs » et les « frères » deviennent des sortes d'officiants en de véritables chapelles privées. Chacun de ces oratoires a son culte, sa liturgie, ses prêtres et prêtresses. J'ai pu reconstituer l'année liturgique de l'une de ces sectes secrètes, où depuis le grand-prêtre jusqu'à l'humble catéchumène, tous étaient liés par la foi d'un jansénisme dépravé. En 1747, il n'est pas rare de trouver des groupes entiers de secouristes affirmer, sur la parole des « sœurs » qui les conduisent, « qu'il n'y a plus de prêtres sur la terre, et qu'ils mettent sous leurs pieds tous ceux qui en ont la représentation ». En 1760, un avocat connu, M. de La Barre, accepte que les pires turpitudes se commettent chez les « sœurs » qu'il protège, sous prétexte que l'Ecriture ne blâme pas certaines actions irrégulières des prophètes. En 1776, le groupe de « sœur » Angélique Babet croit travailler « à la

94. C'est la thèse secouriste contre les appelants incrédules. Toutes les fois que la cause de l'appel a été en butte à un grave danger, Dieu a suscité une merveille nouvelle pour affermir les indécis. Péril de l'accommodement, et merveilles de Saint-Médard; chute des Appelants et merveilles des convulsions; scission chez les Appelants à l'occasion des convulsions et merveilles des secours; offensive, vers 1743, des Appelants contre les secouristes, et merveilles des grands secours. Voir le *Témoignage des faits prodigieux opérés dans l'œuvre* (2 vol., 1758), sans nom d'auteur, et l'*Histoire des disciples de l'œuvre,* inédite, chap. XX : nouveaux prodiges de l'œuvre.

95. Hervieu de la Boissière, *Traité des miracles,* signale une lettre de M. Collard, du 15 nov. 1748. C'est celle que j'ai indiquée plus haut, note 90.

96. C'est l'époque des sectes qui s'attachent aux « sœurs » Brigitte, Françoise, Holda, Angélique, Salva, etc. Sur la plupart d'entre elles, j'ai recueilli des documents curieux et rares.

formation de l'Eglise » appelée à remplacer l'Eglise romaine, devenue une Babylone[97]. Et ces visions trouvaient des croyants, comme ces sectes, des fidèles. Le jansénisme tombait, par une pente fatale, aux extrêmes conséquences du merveilleux qu'il avait déclaré être la pierre de touche de sa vérité. L'illusion engendra même des sectes autrement redoutables et vivaces. Après le Vaillantisme et l'Augustinisme, apparurent les Possibilistes et enfin les Margouillistes qui, nés à la veille de la Révolution française, réussirent à se maintenir pendant la tourmente où tant d'autres choses vénérables sombrèrent, et qui, eux, ne disparurent qu'au commencement du XIX^e^ siècle![98].

Bien qu'à cette date, presque tous les principaux défenseurs du jansénisme et du secourisme soient morts, la vitalité des sectes semble vouloir défier le temps. Mais contre elles, de nouveaux champions apparaissent, dont nous ne vanterons ni l'originalité ni la vigueur d'esprit ni le talent d'écrivain. Ils contribuèrent, cependant, en dépit de leur médiocrité, à renverser une hérésie depuis longtemps chancelante. Un simple curé, Reynaud, de la paroisse de Vaux-et-Champs, au diocèse d'Auxerre, ranima le débat, dont on peut suivre les vicissitudes jusqu'à la veille même de la Révolution[99].

97. Voici quelques centres d'illuminisme, dont j'ai pu reconstituer l'histoire. En 1737, le groupe de la marquise de Vieuxpont (Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.349 et 11.440). En 1747, celui de sœur Charlotte de Bray (Bibl. de l'Arsenal, mss. 11.630 et 11.583). L'histoire de son « petit troupeau », dont faisait partie M. Arouet, frère de Voltaire, est racontée dans le *Journal* de cette secte, année 1744 (*Ex nostris*) et sur Arouet, voir GAZIER, *Le frère de Voltaire* (dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ avr. 1906). En 1760, le groupe de M. de la Barre (Bibl. nat., Ld4, n° 2.907, mais surtout Bibl. de l'Arsenal, mss. 12.077 et 5.783). En 1776, le groupe de sœur Babet, qui était à la tête d'une véritable « petite Eglise » (*Ex nostris*).

98. Sur l'abbé Bonjour, fondateur du margouillisme, les documents sont rares. Il travailla surtout à Lyon. Voir R. P. CRÊPE, *Notions de l'œuvre des convulsions et des secours, surtout par rapport à ce qu'elle est dans le Lyonnais, le Forez et le Mâconnais, et du crucifiement public de Farein* (Lyon, 1788); Claude DESFOURS DE GÈNETIÈRE, *Protestations contre les calomnies...* (Lyon, 1788).

99. Voir REYNAUD, *Cinq lettres sur les secours violents* (1785), adressées au P. Lambert, dominicain, et dont la première est du 15 déc. 1783 (Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.783, l'original de cette lettre contient 58 fol.); anonyme, *Observations sommaires sur quelques endroits d'une lettre de M. le curé de Vaux* (15 août 1784, 68 pages in-12); *Réponse aux deux lettres de M. le curé de Vaux sur les secours violents* (1785); *Lettre à un ami de province* (1785); MICHAL, *L'idée de l'œuvre des secours, selon les sentiments de ses légitimes défenseurs* (1786); *L'idée de l'œuvre... seconde partie* (1787); *L'idée de l'œuvre... troisième partie* (1787).

Contre cette offensive secouriste, les Appelants rééditent le *Mémoire*

C'est au milieu de ces soubresauts de l'agonie que la volonté désespérée de vivre provoqua la formation de nouvelles sociétés. Tandis que les Appelants restaient, à Paris, dans une inaction voisine de la mort, les « instruments » de l'Œuvre songeaient à essaimer. Ils multiplient, dans la capitale, les « sociétés » rattachées à leurs œuvres, et fondent, au loin, dans les diverses provinces, des « sociétés » dont l'histoire est encore bien mystérieuse[100]. Les derniers remous du jansénisme

théologique de Boursier et le *Préservatif* de M. de La Boissière. Les sécouristes ripostent en publiant la *Réponse au Mémoire théologique* par le P. de Gennes, qui était restée manuscrite, la *Vie de M. Sainson* (1788); la *Vie du bienheureux F. de Pâris* (1788) et l'*Origine des maux de l'Eglise dans les derniers temps et leurs remèdes, exposés par saint Grégoire, pape* (1788) : l'auteur de cet ouvrage était Olivier Pinault ou « frère » Pierre. (J'ai trouvé à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.783, fol. 501-556, la suite, restée inédite, de ce livre, intitulée *Conformité de la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas avec celle de saint Grégoire, sur les miracles de séduction, prédits pour les derniers temps.*) P. Lambert, *Lettre à M. l'abbé Duvoisin, au sujet des miracles opérés en faveur de l'appel* (1786) et *Avis aux fidèles* (1791), qui est une réfutation du *Traité des miracles* de M. de la Boissière (Voir Bibl. nat., Ld4, n° 3.039); Reynaud, *Les lamentations amères et derniers soupirs des écrivains secouristes* (25 sept. 1788); *Le secourisme détruit* (1788); *Le mystère d'iniquité dévoilé* (1788). Il y eut quelques réponses : la *Réponse du curé de Coulange-la-Vineuse à M. le curé de Vaux* (3 déc. 1788); Desfours de Gènetière, *Protestation contre les calomnies du mystère d'iniquité dévoilé* (Lyon, 1788).

100. La bibliographie de cette phase du jansénisme est encore impossible à dresser. J'ai la preuve qu'il y avait à Paris diverses sociétés rattachées aux œuvres du « frère » Thomas, mort en 1783, du « frère » Pierre, mort en 1787, de la « sœur » Brigitte, morte en 1762, de la « sœur » Françoise, morte en 1760, de la « sœur » Holda, morte en 1786, et de la « sœur » Angélique, morte en 1787. Suzanne Bouzenet vécut jusqu'en 1812, conservant à Paris sa « société » où elle subit 400 crucifiements ! Sa nièce, M^lle^ Godefroy, écrivit, sous la dictée de sa tante, un recueil de vies des principaux instruments et amis de l'œuvre, resté manuscrit. J'ignore son sort, mais les *Notices* du fonds Fourquevaux se réfèrent souvent à ce recueil.

La « société » de sœur Angélique donna naissance aux sociétés de Toulouse, de Provence et de Lyon. Sur les deux premières, je n'ai pu trouver de documents. La société de Lyon fut la plus active; on sait qu'elle compte encore aujourd'hui quelques adeptes. Elle fut, en grande partie, organisée par Claude Desfours de Gènetière avec le P. Caussanel et M. Niquille. Desfours découvrit à Lyon une Marie Sabatier qui devint un admirable « sujet ». Le Journal de « sœur » Brigide servit à sa formation, et, au début de 1791, elle commença à « prophétiser » et accomplir les prodiges des grands convulsionnaires — qu'elle continua jusqu'à sa mort, survenue en 1835 (*Ex nostris*). J'ai trouvé au t. XV des *Notices* manuscrites du fonds Fourquevaux des documents établissant que la société de Lyon est, déjà en 1773, en relations avec celle de Paris, par l'intermédiaire d'une dame Cazotte, de Lyon, qui correspond avec Moron de Marnay. Avec « sœur » Marie Sabatier, prophétisaient à Lyon la « sœur » Marie-Joséphine, morte en 1800, la « sœur » Marie-Angélique, qui continuait les crucifiements jusqu'au début du XIX^e^ siècle, et « sœur »

sont venus, il y a près de soixante ans, expirer auprès de ce que l'hérésie avait le plus ardemment combattu — auprès de l'infaillibilité du Pontife romain[101].

Joseph DEDIEU,

Docteur ès lettres.

Félicité Isaac, dont le Journal contient de précieux renseignements. Il est en ma possession. — On trouvera quelques renseignements à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 5.799, 5.802 (c'est le Journal de sœur Brigide de 1780 à 1791) et 6.470 (récit des affaires jansénistes à Lyon, en 1819).

101. Le dernier argument auquel recourent les « derniers Jansénistes », comme les appelait Léon Séché, est qu'ils ont bien mérité de l'Eglise et de l'Eglise gallicane, en évitant le schisme des constitutionnels, le serment de soumission aux lois de la Révolution, le schisme du Concordat, et en refusant de sacrifier à un désir du pape des évêques « légitimes et innocents ».

BULLETIN CRITIQUE

Gustave Combès. — *La doctrine politique de saint Augustin.* — Paris, Plon, 1927. In-8° carré de VIII-482 pages. Prix : 35 francs.

Saint Augustin est un de ces grands génies comme Platon, Aristote, saint Thomas d'Aquin, qu'on ne se lasse pas d'étudier parce qu'on n'arrive pas à épuiser la curiosité qu'ils provoquent. Il y a toujours en eux quelque coin à explorer. M. le chanoine Combès, qui a un culte particulier pour le grand évêque d'Hippone, a entrepris l'examen de ses idées politiques et il en a tiré une thèse de doctorat ès-lettres qui a trouvé l'accueil le plus flatteur auprès de la Faculté des lettres de Bordeaux.

Plusieurs auteurs, avant lui, avaient effleuré ou abordé directement ce sujet. Lenain de Tillemont dans ses savants *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles,* l'abbé Claude Fleury, dans sa *Politique chrétienne tirée d'Augustin,* Gaston Boissier, dans *La fin du Paganisme,* le P. Portalié, dans son fameux article du *Dictionnaire de théologie,* Mgr Batiffol, dans ses belles études sur *Le catholicisme de saint Augustin,* Jules Martin dans *La doctrine sociale de saint Augustin,* et d'autres que je ne puis nommer ici, s'étaient préoccupés des idées du célèbre docteur sur le gouvernement temporel de la cité terrestre. Mais aucun n'en avait fait une étude d'ensemble, et c'est ce qu'a voulu réaliser M. le chanoine Combès.

Dans les six premiers chapitres de son livre, il passe en revue ce que saint Augustin a pensé de l'autorité, de la loi, de la justice, de la patrie, de la guerre, des rapports de l'Eglise et de l'Etat, de ces grands problèmes qui sont essentiels à la vie des peuples et qui se posent toujours d'une façon nouvelle, à mesure que changent les idées et les mœurs. Ce n'est pas que saint Augustin les ait traités *ex professo,* comme l'a fait un Aristote ou un saint Thomas d'Aquin, mais au cours de sa longue carrière d'évêque et de docteur, consulté avec confiance par tant d'âmes inquiètes, il a été amené à les envisager et il est impossible qu'un esprit profond comme le sien ne soit pas arrivé à trouver des solutions cohérentes et bien systématisées.

Les idées de saint Augustin sur la politique, comme les idées de tout grand penseur sur n'importe quel sujet, valent donc la peine d'être étudiées. M. Combès les analyse d'une manière méthodique,

en nous en indiquant l'origine, en nous montrant la différence qui les sépare des conceptions païennes ou juives. On sent, en le lisant, la transformation profonde qui s'est opérée insensiblement dans les esprits sous l'action du christianisme et comment celui-ci, par son esprit de douceur et de charité, a humanisé la notion de la justice, de la loi, de l'autorité, les théories sur la guerre.

Les pages sur la tolérance ne sont pas parmi les moins intéressantes du livre de M. Combès. On y verra comment l'évêque d'Hippone, d'abord ennemi de toute intervention du pouvoir civil dans la répression des hérésies, a été amené, par les excès des donatistes, à approuver les mesures prises contre eux par les empereurs, sans oublier qu'il faut, avant tout, recourir à la persuasion pour faire pénétrer la foi dans les âmes.

Le chapitre VII et dernier du livre est consacré à l'influence des idées politiques de saint Augustin. Nul n'ignore que cette influence a été énorme, particulièrement au Moyen Age et que ces idées sont passées dans la tradition catholique et ont, bien souvent, servi de fondement aux théologiens pour leurs thèses.

Concluons, en terminant, que M. le chanoine Combès a écrit une thèse d'une belle ampleur, solide et vivante et qu'il a apporté une contribution importante à l'étude de saint Augustin et à l'histoire des idées politiques dans la théologie chrétienne.

J.-B. SABRIÉ.

Mgr L. DUCHESNE. — *L'Eglise au VI^e^ siècle.* — Paris, E. de Boccard 1925. In-8° de VIII-663 pages. Prix : 30 francs.

Mgr Duchesne s'était promis une grande joie de l'apparition, autorisée par les supérieurs ecclésiastiques, d'un ouvrage qui serait en fait, sous un titre distinct, la continuation de son *Histoire ancienne de l'Eglise;* il est mort un peu trop tôt pour voir cette publication, et même pour achever le manuscrit, puisque celui-ci s'arrête brusquement aux premières pages d'un chapitre qui, circonstance quasi symbolique, est consacré à l'éloge d'un grand pape: *Ultima verba,* tel est le titre que dom H. Quentin, le plus fidèle des exécuteurs testamentaires, a cru devoir inscrire en tête de ce portrait interrompu de saint Grégoire, et nous ne le lisons pas sans mélancolie.

L'ouvrage, grâce à dom Quentin, a, du moins, pu voir le jour, avec toutes les permissions que l'auteur avait souhaitées; on nous promet même, pour un peu plus tard, d'autres publications posthumes, dont la seule annonce excite un grand intérêt, un commentaire du *Martyrologe hiéronymien,* achevé pour huit mois de l'année, et une nouvelle édition du *Liber Pontificalis,* avec des additions et corrections nombreuses. Il faut espérer qu'on ne nous

fera pas attendre trop longtemps ces publications capitales, dont les études d'histoire ecclésiastique recevront, sans nul doute, un précieux enrichissement.

Un volume qui condense toute l'histoire de l'Eglise au VI^e^ siècle, matière passablement chargée et complexe, a moins de chances d'apporter du nouveau qu'un commentaire du martyrologe hiéronymien, ce document qui a tant besoin d'être débrouillé.

Mgr Duchesne a suivi la méthode ordinaire de ses ouvrages narratifs : Il allège son exposé de tout renvoi qui n'adresse pas le lecteur à une source originale, à part de rares circonstances où il établit, très vite, mais solidement et clairement, un point discuté de particulière importance. En outre, l'histoire de l'Eglise de France, le seul domaine où ce compte rendu ait droit de s'avancer, tient dans le volume une place réduite, un chapitre de soixante-cinq pages, plus de rares incursions à propos du comput pascal ou de l'attitude de l'épiscopat franc dans la querelle des Trois Chapitres; c'est déjà une belle preuve de maîtrise que de faire tenir dans si peu d'espace, sans l'étriquer, une histoire de cent cinquante années. L'exposé se poursuit jusqu'au milieu du VII^e^ s.), et il ne faut pas demander à un historien de faire entrer dans un cadre aussi exigu (d'ailleurs proportionné à la place que tient l'Eglise franque dans l'Eglise universelle de ce temps-là) l'établissement de résultats « nouveaux ». Il est certain que ce chapitre sur l'Eglise franque est moins instructif, pour la plupart des historiens, que les portions où sont exposées les controverses byzantines, ou les chapitres sur les Eglises hors de l'empire, Perse ou Arabie, qui étonnent, par l'ampleur de l'information et la puissance de la synthèse, même un travailleur qui a mis la main à ces questions plutôt difficiles : le chapitre déjà suggestif d'*Eglises séparées* est ici dépassé, et de beaucoup, par un maître qui, sans pratiquer les langues orientales, trouvait le moyen de n'ignorer aucun document publié, et qui dominait sa matière. Nous devons bien convenir que, pour traiter de la Gaule mérovingienne, Mgr Duchesne n'a pas déployé une aussi remarquable virtuosité; et, comme le sujet est d'avance mieux connu[1], le chapitre nous frappe moins. Ne faut-il pas attribuer à cela la sévérité un peu sèche de telle note critique (celle, par exemple, de M. Lot, dans la *Revue critique*) qui ne rend pas entièrement justice à l'ouvrage et le relègue trop vite parmi les travaux d'intérêt secondaire ?

Il reste que l'exposé est plein de substance, très informé, riche de sens historique, et semé de brèves considérations qui vont loin; surtout, ce que l'auteur a su fort bien mettre en lumière, ce sont ceux des points d'histoire qui touchent proprement aux questions *ecclésiastiques* (et c'était, sans doute, son rôle, plutôt que d'écrire une histoire générale des temps mérovingiens) : importance de la

1. Mgr Duchesne y a contribué pour sa part par ses *Fastes épiscopaux* et par certains articles du *Bulletin critique*.

conversion de Clovis (le sujet, pour n'être pas nouveau, ne perd rien de son intérêt), rôle des conciles, dont quelques-uns, Agde, Orléans (511), Orange, etc., sont de premier plan, heureuse action des évêques pour la discipline, en dépit de leur information théologique parfois insuffisante, difficultés causées par l'ingérence du roi dans les élections épiscopales, relations avec le Saint-Siège (le « vicariat » d'Arles est un thème que Mgr Duchesne a plus d'une fois traité, et sur lequel il a apporté autant de lumière que personne), rôle personnel de saint Césaire, influence de saint Columban et des moines de Luxeuil... Ce sont bien là, en effet, les lignes essentielles d'une histoire « ecclésiastique » de la Gaule franque, celles que devait faire ressortir un exposé forcément résumé; Mgr Duchesne s'est acquitté de cette tâche avec sa pénétration habituelle, avec son art de narrateur accompli, parfois avec son esprit de malice, mais sans méchanceté. S'il ne rencontre pas dans ce siècle d'histoire franque un homme qu'il puisse admirer entièrement (comme il va en trouver un au delà des monts, en la personne de saint Grégoire le Grand), il ne cache pas sa sympathie pour un saint Avit de Vienne, un saint Césaire d'Arles, grands hommes d'Eglise qu'il portraiture avec d'autant plus de soin qu'on les sent selon son cœur. A ce compte, se pourrait-il que le dernier ouvrage de l'illustre historien ne fût pas un excellent livre d'histoire ?

René AIGRAIN.

J.-Th. WELTER. — *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age.* — Paris et Toulouse, librairie Occitania, Guitard, 1927. In-8° de 562 pages (Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France, t. XI). Prix : 40 francs.

On appelle *exemplum,* dans la littérature apologétique et parénétique du Moyen Age, la parabole ou l'historiette insérée ou à insérer dans un sermon, aux fins d'édification. Il convainc en distrayant, il est surtout à la portée des simples, ouailles ou pasteur, mais il suffit de s'élever un peu et de le choisir plus rare et plus subtil pour satisfaire aussi les plus difficiles et les plus instruits. Le fondateur du genre est le divin Orateur des Evangiles et son *Imitation* se prolonge, à cet égard, jusqu'à nos jours. Ce n'est cependant qu'au Moyen Age, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle surtout, que l'*exemplum* s'est constitué et organisé en un genre séparé dans des *Corpus* d'*exempla,* disposés en ordre alphabétique et logique à l'intention des sermonnaires ou pourvus d'une moralité à l'intention des lecteurs laïques. Or ces recueils n'ont pas été sans action sur la littérature profane, morale ou même parfois amorale ou immorale, car l'on constate que, quand les recueils d'*exempla,* au

XV^e^ siècle, disparaissent, paraissent aussitôt les recueils de nouvelles.

M. l'abbé Welter qui, au triple titre d'Alsacien, d'ancien combattant des postes d'écoute de Verdun et d'érudit, a droit à toute notre sympathie, a donc bien fait de consacrer à ce vaste sujet une thèse qui lui a valu le titre de docteur ès lettres en Sorbonne.

Comme à l'ordinaire, il s'exerce entre la littérature néolatine et la littérature française, entre la littérature religieuse et la littérature profane des interférences. Il semble bien que le développement de la littérature narrative dans la seconde moitié du XII^e^ siècle — lais, fabliaux, fables, romans d'aventure — puisse être pour quelque chose dans l'accroissement et dans la variété des *exempla*. Ceux-ci, en effet, ne se contentent plus de recourir aux Ecritures authentiques ou apocryphes, aux Pères et à l'hagiographie, mais puisent largement dans les Bestiaires, qui relatent les significations et valeurs symboliques des animaux, dans les Lapidaires, qui retracent celles des pierres précieuses, dans les *Isopet*, dans les *Romulus*, dans le *Roman de Renard*, voire dans la tradition rabbinique et talmudique (reconnaissable chez Pierre le Mangeur), enfin dans les recueils de contes orientaux, *Historia septem sapientum, Disciplina clericalis, Barlaam et Josaphat*, sans parler d'une source plus abondante et plus directe : l'expérience de chacun, l'aventure de l'auberge prochaine, l'anecdote vraie ou fausse entendue à la dernière veillée. De telle sorte que dès cette époque les *exempla* se classent en bibliques, hagiographiques, historiques, légendaires, merveilleux et profanes.

On comprendra sans peine le large emploi qu'en ont fait et l'effet qu'en ont tiré, pour leur prédication directe, familière et populaires, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs. Je reprocherai même à M. l'abbé Welter de ne pas nous avoir montré d'une façon sensible et vivante, sensible et vivante comme l'était la prédication du *Poverello*, l'action décisive qu'il a exercée sur le genre pour l'humaniser et pencher le sermonnaire sur les humbles. Il fallait aussi montrer, en regard, le caractère plus élevé, plus abstrait et plus mystique de la prédication cistercienne chez un Césaire de Heisterbach, par exemple.

Ce que nous savons, en tout cas, du chanoine augustinien Jacques de Vitry, c'est que, grâce aux *exemples* dont il se servait, il remua toute la France par ses *Sermones vulgares*, composés après son retour d'Orient (1227-1228) et, pour cette raison même, pleins de visions rares et de fables orientales. Un savant anglais, M. Crane, en a pu extraire un recueil entier d'*Exempla*[1], dont l'étude s'est depuis longtemps imposée à l'attention des folkloristes.

1. *The Exempla of Jacques de Vitry*, éd. CRANE, Londres, Nutt, 1890, in-8°. Cf. aussi *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon*, publ. par LECOY DE LA MARCHE (Paris, 1877) et du même érudit, *La chaire française au Moyen Age*, Paris, 1886.

Nous entrons dans le siècle de saint Thomas, qui est celui du gros effort synthétique des Sommes, et il ne faut pas s'étonner de voir paraître, un peu avant les *Fioretti*, et également en Italie la *Summa de exemplis contra curiosos*[2], vers 1270, du mineur italien Servasanctus ou Servodei. Il ne faut pas lui attribuer l'origine de ce genre de recueil, car on la chercherait aussi bien dans le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, d'Etienne de Bourbon, de l'ordre des Frères Prêcheurs († 1261), ou dans le *Tractatus de habundancia Exemplorum*, de Humbert de Romans († 1277), qui s'en inspire.

Mais, dès lors, c'est un pullulement de compilations du même modèle, qui sont les livres de secours des prédicateurs et font partie de leur bibliothèque portative. Pour plus de commodité, on les réduit à un petit volume, sur deux colonnes d'une écriture parfois fort serrée, où les divers *exempla* sont disposés par ordre alphabétique de mots souches de *abstinencia* à *usurariis*. M. l'abbé Welter en a lui-même publié un, à titre de thèse complémentaire : *Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti*, paru sous Philippe le Hardi, entre 1270 et 1285.

D'autres collections du même genre donnent le pas à la moralisation et paraissent plutôt destinées au monde profane, comme les Contes moralisés de Nicole Bozon, écrits en français par ce Mineur anglais, vers 1320. Il a influencé les remarquables *Gesta Romanorum*, dont nous possédons un manuscrit d'Innsbrück, daté de 1342, mais qui n'en est pas moins dû à un Franciscain anglais. Ils ont d'ailleurs été traduits et répandus en français, ce que M. Welter a omis de mentionner, sous le titre de *Viollier des Histoires romaines*[3], recueil qu'a certainement connu Marguerite de Navarre.

M. Welter estime que « le xv^e^ siècle marque définitivement la période de déclin de l'*exemplum* dans la littérature religieuse, didactique et morale... Il se dépouille parfois de son caractère religieux et moral pour passer à une destination séculière ».

Rien n'est plus exact, mais il fallait marquer fortement que, loin de périr et de s'étioler avec la fin du xv^e^ siècle, l'*exemplum* se prépare simplement à de nouvelles et glorieuses destinées, dans le genre moral et philosophique. Autrement dit, il va « renaître », comme l'humanisme, le roman et la poésie. Les recueils ? ils ne cesseront pas de paraître; bien plus, profitant de l'invention de l'imprimerie, ils jouiront d'une fortune singulière et constitueront le plus grand succès de librairie du siècle, car ils s'appelleront les *Adages* et les *Apophtegmes* d'Erasme, qui, à Deventer comme à Paris, a été nourri de ces *exempla* dont il se moque. Ce n'est pas tout : rassemblés dans les *Diverses leçons* de Pierre Messie

2. Le mot a le sens que « libertin » a pris au xvii^e^ siècle, dont « curieux » est alors synonyme.
3. Ed. Brunet, Bibl. elzévirienne.

(1560), traduites de la *Silva di varia leccion*, de Pedro di Mexia (1542), ils donneront à un jeune magistrat obscur de Bordeaux, qui avait le goût de l'histoire et des singularités qu'elle rapporte, le goût aussi d'y attacher une signification morale, l'idée de faire, à son tour, un recueil d'anecdotes. Certains *Essais* de Montaigne, comme celui qui est intitulé *Coustume de l'Isle de Cea*, portent encore la trace, M. Villey l'a démontré, de ce dessein primitif, dont, je l'avoue, le philosophe a fort dévié. L'*exemplum* a enfanté son chef-d'œuvre, mais si différent qu'on ne reconnaît plus le géniteur dans son rejeton.

Mais M. l'abbé Welter paraît indifférent aux destinées ultérieures de son objet. Il ignore Montaigne et son savant commentateur Villey. Soucieux de rassembler — et avec le zèle le plus louable — tous les manuscrits de ces recueils d'*exempla* dispersés à travers l'Europe et dont il nous donnera un jour, je l'espère, le *Corpus*, il répugne aux idées générales, aux grandes lignes et aux coups d'ailes. Ce livre sur les exemples en manque complètement, et on pourrait l'avoir lu en entier sans avoir d'eux une idée nette et surtout sans apercevoir ce qu'ils mettaient de vie et de réalité sensible et pittoresque dans le sermon, qu'ils ont sauvé du pédantisme de la citation, et maintenu près du cœur de la foule et de la manière du Fondateur.

Comme je ne veux pas m'exposer au reproche que je viens de formuler, je rappellerai, en terminant, un cas que j'ai étudié jadis dans les *Mélanges Picot* (1913), et où l'on peut suivre, depuis le lointain Orient jusqu'au XVIII^e^ siècle, la destinée religieuse et laïque d'une de ces gracieuses et piquantes paraboles.

Tout le monde a lu dans Florian la *fable de l'Aveugle et du Paralytique*. Elle est attestée chez le comique Platon le Jeune dès le IV^e^ siècle avant J.-C., et chez Léonidas de Tarente (III^e^ siècle avant J.-C.), où elle n'apparaît que comme une leçon de solidarité humaine; mais, chez Rabbi Juda, dans le Talmud de Babylone, au III^e^ siècle après J.-C., qu'elle y soit d'ailleurs originale, ou empruntée, elle a revêtu une signification symbolique : « Un roi avait un beau verger. Il y place deux gardiens, l'un boiteux, l'autre aveugle. Il s'aperçoit qu'on a volé ses fruits et, comme les deux infirmes protestent de leur innocence et de l'impossibilité où ils étaient d'avoir perpétré ce méfait, le roi fait monter le boiteux sur les épaules de l'aveugle, dévoile leur perfidie et les juge de la sorte. Ainsi Dieu amènera l'âme, la jettera dans le corps, et les jugera aussi unis. »

De telles histoires, avec ou sans leur morale, circulent de bouche à oreille, de siècle en siècle, par la filière des veillées, continuité réelle, répondant à l'interruption apparente de la tradition manuscrite.

Toujours est-il que, à la fin du XI^e^ siècle, en France, dans le *De reversione beati Martini a Burgundia tractatus*, le pseudo-Odon, racontant le retour des cendres du saint au siège épiscopal

de Tours, relate la plaisante aventure de deux paralytiques qui, pour échapper à un miracle certain qui privera leur paresse de son gagne-pain, tentent de fuir « *reptando potius quam gradiendo* », mais sont guéris malgré leurs dents. Ce récit pittoresque et dramatisé, Péan Gatineau se borne à le traduire, mais je soupçonne l'existence d'une autre version, d'ailleurs plus naturelle, dans laquelle, pour échapper à l'action du « corps saint », un aveugle et un paralytique se prêtent une aide mutuelle. C'est l'état de l'anecdote, désormais incorporée à la vie de saint Martin, qui se trouve, en tout cas, dans les *Sermones vulgares* de Jacques de Vitry (entre 1230 et 1240), auxquels je faisais allusion tout à l'heure, aussi bien que dans la *Legenda aurea*, de Jacques de Voragine. Andrieu de La Vigne en fera même une *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*, suite à son *Mystère de saint Martin*, joué à Seurre en 1496. La tradition ne s'en perdra pas tout-à-fait, puisqu'elle sera recueillie, à la fin du XVII[e] siècle, par Boursault.

Mais les *Gesta Romanorum* (antérieurs à 1342), dont j'ai parlé précédemment, connaissent aussi la même fable, sans sa liaison incidente avec la Légende de saint Martin au XVI[e] siècle, et voici comment le *Viollier des Histoires romaines* la traduit :

DE LA RÉMUNÉRATION D'ÉTERNELLE VIE

Il y avait un roi qui fit un grand banquet et convi. Il fit publier et à son de trompe crier que tous ceux de son royaume vinssent au dîner et fête destinée. Chacun y fut invité... Comme on criait la fête, deux étaient en une cité, qui convinrent ensemble d'aller à icelle. L'un d'iceux était aveugle, fort et puissant, et l'autre faible, mais bien voyait. Le faible était boiteux, par quoi ne pouvait trotter. L'aveugle le fit monter sur ses épaules et le porta, tellement qu'ils vinrent à la fête royale où, entre les autres grandes richesses, ils repurent et burent dedans, comme les autres, en ensuivant l'édit royal.

MORALISATION SUR LE PROPOS

Ce roi est Jésus-Christ qui nous prépare le royaume du paradis. L'aveugle qui alla à la fête du roi est chacun riche de ce monde, qui point ne voit les joies de paradis pour les ténèbres des vanités séculières... Le boiteux est le bon religieux qui est des deux pieds claudicant, c'est assavoir qu'il n'a chose qui soit en commun ou en propre, toutefois il voit ès cieux le convi et point n'est aveugle. Si donc les riches aveuglés des biens de ce monde veulent lassus (là-haut) monter à la fête céleste, nécessaire leur est avec les pauvres faire convenance, c'est assavoir qu'il convient que les riches portent les pauvres sur leurs épaules par la donation de leurs biens et subventions et les pauvres, comme religieux et autres, les conduiront, leur montrant par bons exemples, prédications et remontrances la voie des cieux.

Le vieil apologue oriental a donc laissé tomber là le manteau de saint Martin dont on l'avait affublé, mais a gardé cependant l'habit religieux, puisque le paralytique y représente symboliquement le moine mendiant, guidant le riche généreux vers l'éternel salut. Chez Florian, comme on s'y attend au XVIII[e] siècle, il

s'est complètement laïcisé, et a échangé sa bure contre la soie de Chine. Le fabuliste l'attribue, en effet, à Confucius, à travers Sauvigny.

Et voilà l'histoire complète d'un *exemplum* à travers les temps. Elle est instructive comme le serait celle d'un homme qui, les ayant vécus, en aurait revêtu successivement les costumes et les mœurs. M. l'abbé Welter pouvait nous en donner d'analogues et elles eussent reflété à merveille non seulement les transformations de la prédication au Moyen-Age, mais celles de notre civilisation entière. Il y a là encore un livre à faire dans le genre de ceux, si précieux, que nous a donnés déjà Ch.-V. Langlois[4], mais c'est le savant travail que nous avons analysé ici, qui en fournira la base nécessaire et suffisante[5].

Gustave Cohen.

4. *La vie en France au Moyen Age*, 2e édit. illustrée, Paris, Hachette, 1924 et 1925, in-8°. Le t. III vient de paraître (1928).

5. Une collation minutieuse des exemplaires remis à la Sorbonne pour la soutenance permettrait de dresser un *errata* qui serait fort long. On m'assure que l'auteur, tenant compte des observations de ses examinateurs, a corrigé de trop nombreuses fautes d'impression. Je n'ajouterai donc que les remarques suivantes :

En ce qui concerne la bibliographie, on aurait pu mentionner, p. 35, à propos de Guibert de Nogent, le livre du regretté B. Monod; p. 99, pour l'*Historia septem sapientum*, l'édition Hilka, 1913; pour les *Motz dorez de Cathon*, le livre de J. Nève, *Catonis Disticha*, Liège, 1926.

Quelques défauts de plan font que la *Summa de viciis* de Jean de Galles est analysée dans un chapitre et son *Communiloquium* ailleurs; — que le chapitre I de la section III de la deuxième partie présente un défilé fastidieux de prédicateurs, alors que saint François n'a qu'une page bien sèche (p. 134) et que Eckart, Tauler et Suso se voient expédiés en cinq lignes (p. 143-144); que des développements intéressants sont rejetés en note, par exemple p. 335.

Des contradictions. P. 107 et 109, il est affirmé que ce n'est qu'au XIIe siècle que les différents types d'exempla se constituent, alors qu'ils sont déjà signalés précédemment, chez saint Augustin et les Pères.

Des répétitions, en ce qui concerne l'impulsion donnée au genre par les Ordres mendiants (pp. 69, 109, 133, 212).

Mais voici qui touche au fond. Pourquoi s'obstiner, contre toute vraisemblance, à traduire (pp. 90, 262 et *passim*) Honorius Augustodunensis par Honoré d'Autun ? — P. 93. Du voyage de saint Brendan, il faut rapprocher le récit de Lazare sur sa descente aux Enfers. — P. 86, 87: quelque flottement dans les citations de titres, tantôt transcrits en latin, tantôt traduits en français.

Le point de vue, comme nous l'avons marqué plus haut, aurait souvent besoin d'être élargi. P. 387, le *Speculum exemplorum* est attribué à un moine de la région de Deventer; pourquoi ne pas remarquer, à ce propos, puisque le livre y a été imprimé en 1481, qu'il doit être dû à un de ses Frères de la Vie commune, maîtres d'Erasme ? — P. 48. A propos du *Polycraticus* de Jean de Salisbury et des nombreux récits de l'antiquité qu'il renferme, comment ne pas souligner le grand rôle qu'a joué ce délicieux évêque platonicien dans ce que j'appelle la seconde Renaissance française, celle de la seconde moitié du XIIe siècle ?

La littérature néerlandaise, si importante cependant par le *Spieghel Historiael* (1287) de J. van Maerlant, le *Flore et Blanchefleur* de van

François Baix. — *Etude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy.* Première partie : *L'abbaye royale et bénédictine, des origines à l'avènement de saint Poppon, 1021.* — Paris, Champion, 1924. In-8° de 220 pages. Prix : 15 francs.

L'origine de l'abbaye double de Stavelot-Malmédy se rapporte à l'active campagne de christianisation qui marqua le règne du pieux Sigisbert III, roi d'Austrasie. La prédication des évêques régionnaires dans les pays avoisinant la Meuse, se renforça par l'établissement de multiples colonies de moines. L'aquitain saint Remacle, formé à Luxeuil, abbé de Solignac, au temps de saint Eloi, fonda Stavelot et Malmédy vers 650, semble-t-il. Sises en pleine sylve d'Ardenne, dotées richement par le roi et par le maire du palais Grimoald, les deux abbayes, durant le VII^e^ et le VIII^e^ siècles, poursuivirent sans défaillance l'œuvre du défrichement forestier et de l'évangélisation. De saints abbés : Goduin, Papolène, Anglin, Albéric..., maintinrent le monastère dans sa ferveur première, en accrurent et consolidèrent le domaine. Mais, la dissolution de l'empire carolingien amena à Stavelot et Malmédy les mêmes ruines matérielles et morales qu'ailleurs. « Presque tous les monastères, dit M. Pirenne, entrèrent, en fait sinon en droit, dans les domaines des grands. » Aux abbés réguliers succédèrent les commandataires : Ebbon, archevêque de Reims, le sénéchal Adalard, le comte Liutfrid, le marquis Régnier au Long Col et son fils, le duc Gislebert, etc. Cela pendant un siècle : 844-938. En 881, les Normands brûlèrent les deux abbayes, et l'on sait la gravité particulière de leurs destructions dans les vallées de l'Escaut et de la Meuse. Dans ce pays, dont l'activité économique et sociale fut ruinée radicalement, les moines, spoliés, durent accepter la tutelle dangereuse des avoués. Dispersés, errants de domaine en domaine, jusqu'au relèvement des abbayes, leur discipline s'affaiblit. Mais, par le fait même de la puissance quasi souveraine d'abbés tels que Règnier et Gislebert, le temporel de Stavelot-Malmédy se reconstitua. La renaissance morale vint de la réforme de Gérard de Brogne. Les abbés réguliers Odilon de Gorze et Werinfride, avec l'appui, surtout, des évêques de Liège : Richaride, Everacre, Notger, édifièrent des bâtiments nouveaux, rétablirent la vie intérieure, religieuse et intellectuelle, et réorganisèrent le domaine. Stavelot-Malmédy, à partir de l'avènement des Ottons, devint et resta abbaye strictement impériale.

Assenede, le *Leken Spieghel* (1330) de Jan van Boendale, est tout à fait laissée de côté.

Rien non plus sur les traces que l'*exemplum* a laissées dans la « Bible de pierre » d'Amiens et autres lieux, ou dans l'art de la tapisserie comme en témoignent les ms. 509 et 510 de Chantilly, que M. Welter a ignorés.

M. Baix a démêlé, avec savoir et critique, les enchaînements, souvent incertains, de cette évolution. Il en connaît admirablement les sources, et son exposé, auquel on peut seulement reprocher d'être un peu trop dense et de ne pas accueillir parfois certains faits (des traditions, des miracles, par exemple) qu'il estime, à tort, assez connus, est clair, équilibré, judicieux. Il manque au chapitre réservé à l'organisation économique du double monastère (qui semble, du reste, n'avoir rien eu de particulier), des précisions sur l'exploitation domaniale. Mais les documents font défaut, assure l'auteur, qui a, par contre, bien étudié la littérature hagiographique de Stavelot-Malmédy et l'œuvre de Christian le Grammairien, moine à Stavelot dans la seconde moitié, sans doute, du XII[e] siècle, et commentateur des Evangiles. Les deux derniers chapitres font connaître la situation juridique et la vie intérieure.

M. Baix se propose de mener jusqu'à la Révolution l'histoire de l'abbaye et de la principauté de Stavelot-Malmédy. Nul doute, si l'on en juge par ce premier volume, que son ouvrage, une fois achevé, se présente comme l'un des meilleurs qu'il faille connaître sur l'histoire ecclésiastique de Belgique[1].

R. N. SAUVAGE.

Raymond REY. — *La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine.* — Paris, H. Laurens, 1924. In-4° de XXII-252 pages et 100 gravures.

— *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France.* — Paris, Laurens, 1925. In-8° de 243 pages, 42 fig., 24 pl. h. t.

L'important et intéressant travail de M. Rey tend à prouver que la cathédrale de Cahors, qui comprend une vaste nef unique couverte de deux immenses coupoles et terminée par une abside demi-circulaire à chapelles rayonnantes, était achevée en 1119, date de sa consécration, et que, par conséquent, elle est « la première des grandes églises françaises à série de coupoles ». Il explique la possibilité de cette création extraordinaire par le milieu physique, par les habitudes locales de construction et par les influences orientales. Le Quercy, dit-il, présentait un milieu favorable à l'éclosion de l'architecture à coupoles. Les éléments de cette architecture existaient avant son avènement, mais il a fallu le souffle de l'Orient pour donner un corps à toutes ces tendances : influence orientale, technique locale, telle est la formule renouvelée de

1. M. Baix devra joindre une carte de la région de Stavelot à son prochain tome. — P. 30, n. 88. Nous avons peine à reconnaître dans le *vogatio* du diplôme de Sigisbert un nom de lieu sur la Loire. Le *vogatium* de Du Cange semble offrir un sens meilleur.

Viollet-le-Duc et de Choisy, qui donnerait la solution du délicat problème de l'origine des églises françaises à coupoles.

La cathédrale de Cahors aurait été le chef de file de ces églises, les grands édifices se seraient inspirés de cette formule; quant aux petites églises, elles auraient imité les grandes. Une pénétrante étude d'archéologie comparée, expose la descendance de Saint-Etienne de Cahors. Une carte de la plus grande valeur donne la répartition géographique des soixante églises à série de coupoles actuellement existantes. Enfin l'on doit savoir gré à M. Rey d'avoir critiqué avec infiniment de bon sens la théorie de Strzygowski, en lui retirant son caractère trop absolu. On sait que cet auteur avait cru voir dans les coupoles des églises arméniennes les ancêtres des coupoles occidentales. Il semble bien plus logique de dire avec M. Rey que, si les coupoles arméniennes présentent beaucoup d'analogies avec nos coupoles occidentales, notamment dans le montage des pendentifs appareillés, c'est que les beaux matériaux abondaient aussi bien en Arménie qu'en France et que cette architecture à coupoles de pierre, qui s'épanouit ici et là, ne fut que la traduction, à l'aide de matériaux différents, des modèles de tuileaux et de briques de la grande et unique inspiratrice, Byzance. Ce trop bref exposé ne rend qu'imparfaitement compte de la richesse et de l'intérêt des problèmes archéologiques soulevés par le travail de M. Rey.

Toutes ces observations dont la plupart sont si justes, qu'il s'agisse soit d'archéologie comparée, soit de géographie humaine, soit encore de filiations et d'influences, échappent-elles à toute critique ? C'est ce qu'il nous reste à dire. Les remarques que nous nous permettrons de formuler porteront seulement sur deux points : 1° le côté chronologique du problème; 2° la véritable raison d'être de l'éclosion d'une architecture à coupoles dans une certaine partie de la France.

Dans l'histoire des origines de la cathédrale de Cahors, une seule date est connue de façon certaine, celle de la consécration, 1119. Cette date est indiscutable, mais l'on est en droit de se demander si l'édifice était terminé à cette époque, ce qui n'est pas sûr, car consécration n'est pas toujours synonyme d'achèvement. En remarquant sur l'un des deux piliers encadrant le sanctuaire, un parti décoratif, qui correspond à l'ordonnance ornementale du chœur et qui ne se retrouve pas aux piliers de la nef, ne pourrait-on pas conclure à deux campagnes de construction ? La consécration, par conséquent, n'aurait-elle intéressé que le chœur ? Le fait est possible.

Supposons cependant l'église achevée en 1119. Serait-elle pour cette raison la première des grandes églises françaises à série de coupoles ? L'on est bien obligé de constater que pour arriver à cette conclusion, force serait de passer sous silence l'église de Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), ou tout au moins de lui retirer la place éminente qui lui revient de droit dans le débat. Cette église

est, en effet, datée de façon certaine par une inscription occupant encore sa place primitive, ainsi que l'a noté R. de Lasteyrie. Or, cette inscription, qui mentionne la dédicace d'un autel en 1117, prouve que l'église existait à cette époque, c'est-à-dire deux ans avant la dédicace de Saint-Etienne de Cahors. On s'étonne un peu que l'antériorité de cette date n'ait pas davantage inquiété l'auteur.

La question, en outre, se complique du cas de Saint-Avit Sénieur qui ne paraît pas être un cas isolé. Il semble bien, en effet, que d'autres grandes églises à série de coupoles aient été ses contemporaines, entre autres la primitive cathédrale de Périgueux. Avant d'avoir été allongée d'une travée à l'est, cette cathédrale se composait, à l'origine, de trois travées, dont la dernière était un peu plus large que les autres. Il est curieux de constater que ce plan est le plan même de Saint-Avit-Sénieur, y compris ce dernier détail. En outre, l'élévation de ces deux églises est à peu près semblable. Il suffit de comparer la travée occidentale de Saint-Etienne-en-la-Cité de Périgueux, la seule qui reste de la primitive cathédrale, avec les trois travées de Saint-Avit-Sénieur pour s'en convaincre. Est-ce Saint-Avit-Sénieur, église de prieuré, construite sur un vaste plan à cause du pèlerinage dont elle était l'objet, qui a influencé la cathédrale périgourdine, ou n'est-ce pas plutôt le contraire qui eut lieu ? Nous serions tentés de le croire, car les évêques et les chapitres possédaient, en général, des moyens d'ordre matériel et moral (écoles) dont ne disposait pas un modeste prieur et nous pensons que si l'influence architecturale exercée par les cathédrales sur les églises du voisinage est indéniable, la réciproque est rarement vraie.

La première travée de la cathédrale d'Angoulême, comme on l'a noté depuis longtemps, est à son tour une réplique de la travée ancienne de Saint-Etienne de Périgueux et l'on s'accorde pour la dater aussi du premier quart du XII^e^ siècle[1].

Dans ces conditions il ne semble guère possible de continuer à donner à la cathédrale de Cahors une antériorité qui paraît peu justifiée. Le problème de l'origine des églises à coupoles en sera simplifié d'autant, car il est parfois plus aisé d'expliquer l'épanouissement d'un certain type d'églises en plusieurs exemplaires, que la floraison précoce d'un monument solitaire. Ceci nous amène à discuter notre deuxième point : l'origine des églises à coupoles, étudiée non pas en fonction d'une seule église qui aurait été l'église-mère, mais en fonction de plusieurs églises de même type, des églises-sœurs. Si cette origine peut s'expliquer dans le premier cas, en grande partie, par des influences étrangères, compte tenu cependant de la technique locale, il apparaît, au contraire, dans le

1. M. Rey date les travées anciennes d'Angoulême et de Périgueux du deuxième quart du XII^e^ siècle (p. 158). Cette opinion, qui sauvegarde l'antériorité de Cahors, est en complet désaccord avec celle de R. de Lasteyrie.

second cas, que si nous assistons à la construction presque simultanée d'un certain nombre d'églises s'inspirant des mêmes principes de construction, il semblera vraisemblable de considérer ce fait comme la résultante des tendances antérieures de l'architecture religieuse locale. En somme, il faut essayer de répondre a cette difficile question : pourquoi dans un territoire, d'ailleurs fort restreint, et non ailleurs, et pourquoi à une certaine date, se produisit ce que l'on pourrait appeler le phénomène des églises à coupoles ?

Un magistral article — le dernier — de notre regretté maître Lefèvre-Pontalis, article dont M. Rey n'eut connaissance qu'au moment où sa thèse était sous presse, répond à cette question embarrassante. La famille des églises à coupoles a pris naissance dans une région où prédominait, dans l'architecture religieuse, le plan des nefs uniques. Lorsqu'à la fin du XI^e^ siècle ou au début du suivant, la voûte se substitua d'une façon normale aux charpentes, on pouvait couvrir de berceaux les nefs étroites, mais non pas celles dont la largeur atteignait ou dépassait une quinzaine de mètres, car les murs latéraux, les murs portants se fûssent renversés sous la poussée. Pour les architectes des grands édifices, qui désiraient rester fidèles au plan de la nef unique, il n'y avait pas plusieurs solutions au problème de la couverture de pierre, il n'y en avait qu'une seule, l'adoption de la coupole, la seule voûte qui ne poussât point au vide. Telle est, suivant l'opinion du maître que nous avons cité, la véritable raison technique de l'adoption en série, dans ce pays, au XII^e^ siècle, d'un genre de voûte qui existait déjà, mais à l'état isolé, au XI^e^ siècle. Ajoutons que dans un milieu admirablement préparé, on le voit, pour l'emploi de ce genre de voûtes, il n'est pas improbable que des influences orientales aient, en quelque sorte, donné corps à des tendances peut-être plus ou moins conscientes d'elles-mêmes.

Nous conclurons donc en disant que la cathédrale de Cahors ne nous semble pas la plus ancienne des églises françaises à série de coupoles, mais l'une des plus anciennes de cette famille. La nuance est légère, je le reconnais, et l'on m'objectera peut-être qu'il n'était pas nécessaire d'argumenter aussi longuement pour l'établir. Je la tiens cependant pour plus importante qu'elle ne semble à première vue, car elle rejette l'hypothèse d'un prototype isolé, qui apparaît toujours un peu, qu'on le veuille ou non, comme l'enfant du miracle, et elle donne une explication raisonnée de la génération des églises à coupoles, génération qui n'est nullement spontanée, car elle est due, en grande partie, à l'observation des anciennes traditions locales qui régissaient, dans le Sud-Ouest, le plan des églises.

Parmi les nombreuses lacunes de l'histoire de l'architecture militaire française du Moyen Age, on pouvait signaler la suivante : on savait bien que le prodigieux développement de cette architecture

dans la seconde moitié du douzième siècle et le début du suivant était dû en grande partie aux perfectionnements rapportés par les croisés de leur contact avec les constructions militaires de l'Orient, mais l'on était assez peu renseigné sur le mode de propagation de ces lointaines influences. M. Rey a tenté de combler cette lacune. Parmi les principaux perfectionnements auxquels il a été fait allusion ci-dessus, on doit citer le flanquement et l'emploi des mâchicoulis de pierre remplaçant les hourds. Ces mâchicoulis sont d'ailleurs assez primitifs : ils sont obtenus par la construction d'un chemin de ronde découvert, bordé d'un parapet crénelé, qui repose en avant de la muraille sur des arcs bandés entre les contreforts très saillants.

M. Rey signale que ces innovations se rencontrent pour la première fois dans notre pays, dans les églises-forteresses jalonnant la côte du Languedoc, du Roussillon à la Provence et conclut logiquement que c'est « par la Provence et le Languedoc que ce système rationnel et complet, emprunté à l'Orient, fit son apparition en France ». La description des cathédrales d'Agde et de Maguelonne, et de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, montre que leur système défensif est emprunté au type nouveau d'architecture militaire conçu en Syrie, à Chastel-Blanc par exemple, par les ingénieurs latins à l'école des orientaux. Les églises-forteresses du Bas-Languedoc seraient donc au XII^e^ siècle des ouvrages sans précédent en France. C'est aux Saintes-Maries, dès la deuxième moitié du XII^e^ siècle, à Castelnau-le-Lez, à Royat, un peu plus tard que commencent à apparaître les premiers mâchicoulis sur corbeaux.

Telle est la partie la plus importante de la thèse de M. Rey, et il n'y a pas de doute qu'elle n'apporte une contribution nouvelle à l'histoire de l'architecture militaire en France, domaine qui ne comporte jusqu'à présent que des études d'ensemble trop abrégées et dont certaines sont vieillies.

Ces chapitres sont précédés d'un excellent développement historique sur la fortification des églises en général, d'un classement des primitifs types romans, clochers-donjons et églises-donjons, clochers-porches fortifiés, et suivis d'une étude sur les églises fortifiées de l'époque gothique, au cours de laquelle l'auteur passe en revue d'abord les églises ordinaires — églises ariégeoises, clochers-donjons et clochers-murs de la région toulousaine, églises fortifiées des bastides du Sud-Ouest — et les grandes églises-forteresses telles que les cathédrales de Béziers et d'Albi.

Jean VALLERY-RADOT.

Pierre CHAMPION. — *Louis XI.* Tome I^er^ : *Le Dauphin.* Tome II : *Le Roi.* — Paris, Champion, 1927. 2 vol. in-8° de 239 et 411 pages, pl., portraits. Prix : 160 francs.

M. Pierre Champion, qui a du XV^e^ siècle une connaissance profonde, nous donne ici moins une histoire complète du règne de Louis XI qu'une sorte d'apologie psychologique de ce monarque. Il a voulu vérifier son caractère personnel et son état d'âme dans la carrière de souverain la plus chargée qui soit. Averti autant que quiconque, l'auteur a interrogé les innombrables dépôts d'archives et les travaux d'érudits susceptibles de lui apporter quelque lumière. Il s'appuie principalement sur deux textes inestimables, à son point de vue : les *Mémoires* de Philippe de Commynes et les *Lettres* du prince lui-même. M. Pierre Champion conteste, entre autres légendes, la prétendue cruauté du roi, qui fut plutôt une justice rigoureuse et inexorable, à la manière de Richelieu. Il réfute l'accusation d'avoir manqué de tendresse pour son fils en prouvant que le roi, loin de le délaisser, le confia aux soins d'un de ses plus intelligents serviteurs et le fit garder, par une précaution indispensable, dans un château fort.

Plein d'admiration pour l'effort de Louis XI, pour son talent, pour ses succès, l'auteur ne s'est pas posé la question si le but poursuivi était toujours le meilleur. Suivant son plan, il n'avait pas, non plus, à tracer un tableau méthodique des relations du roi avec l'Eglise. C'est un soin dont se sont acquittés Joseph Combet et M. Petit-Dutaillis. Il semble même que M. Pierre Champion n'ait pas parfaitement compris la position du problème. Il reproche à Louis XI d'avoir, en abolissant la Pragmatique Sanction, renversé la vieille église élective de France. Noël Valois a montré jadis que l'application de la Pragmatique fut loin d'être stricte et que les évêques régulièrement élus étaient le petit nombre, voire l'exception. Il en était ainsi depuis le début du XIV^e^ siècle. En réalité, l'abolition de la Pragmatique ne fut qu'un accident causé par des raisons de politique étrangère, le désir de concilier la faveur pontificale à la politique napolitaine de la maison d'Anjou. Le curieux, c'est de voir évoluer la monarchie de la Pragmatique au Concordat. Elle, qui avait donné la vie à cette constitution, la supprima tout d'un coup, puis en restaura, les unes après les autres, les dispositions jugées le plus utiles, et finalement refusa aux Etats-Généraux de 1484, malgré leurs vives instances, de la remettre complètement en vigueur. Elle préféra s'entendre directement avec Rome. L'auteur ne s'est pas expliqué, non plus, pourquoi Louis XI, lors de son entrée à Paris, prêta de mauvaise grâce le serment devant Notre-Dame. Ne serait-ce pas que, ayant la pensée d'abroger la Pragmatique, il ne voulait pas jurer de la maintenir ?

En revanche, M. Pierre Champion a soigneusement étudié la piété du roi, sa dévotion calculatrice et intéressée, ses pèlerinages-espionnages, ses vœux redoutés, entre autres sur la croix de Saint-Laud, ses aumônes et ses dons, tellement prodigués selon le dire d'un archevêque, qu'il eût mieux valu alléger d'autant les tailles. Ces manifestations extérieures correspondaient à une foi sincère et profonde que revèlent, d'ailleurs, certains gestes du roi : lors de la naissance du dauphin, par exemple, il demande à ses sujets des prières plutôt que des « joyeusetés » ; fidèle à sa confession hebdomadaire, il répond à son médecin Coictier, qui lui annonce assez rudement « c'en est fait de vous... » : « J'ay espérance que Dieu me aidera... », et trépasse en murmurant l'« *In te, Domine, speravi* » du psalmiste.

Ce livre marque une sensible réaction contre l'opinion accréditée depuis l'âge romantique, fabuleuse en grande partie, mais par laquelle se sont laissé gâter les meilleurs historiens. En définitive, on appliquera équitablement à son savant auteur les paroles que lui-même a dites d'un travail précédent : « œuvre d'érudition, tableau bien intéressant à lire. » L'agrément en est accru par les illustrations, notamment les beaux portraits empruntés au Recueil d'Arras.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Antoine Redier. — *La vraie vie de saint Vincent de Paul.* — Paris, Grasset, 1927. In-8° couronne de 348 pages. Prix : 12 francs.

Peu de grands hommes ont eu autant de biographes que saint Vincent de Paul. A la centaine de biographies déjà connues, voici que viennent s'ajouter celles de MM. Antoine Redier, Paul Renaudin et de Lanzac de Laborie. Et ce n'est pas fini. M. Lavedan, séduit, lui aussi, par l'intéressante physionomie du grand réformateur, lui consacre, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série d'articles, que nous retrouverons, sans doute, réunis en volume. M. André Bellessort nous promet, pour la collection « Figures du Passé », une vie nouvelle, qu'il saura rendre attachante et originale, comme tout ce qui sort de sa plume. M. Coste, prêtre de la Mission, nous racontera aussi, avec le souci d'éliminer tout produit de la légende, ce que fut le grand saint de ses Landes natales. D'autres encore, que la discrétion nous empêche de nommer, préparent, sur le même sujet, des travaux qui trouveront toujours des lecteurs attentifs.

La biographie qui connaît, en ce moment, le plus gros succès de librairie est celle qu'a composée M. Redier, si honorablement connu par « La guerre des femmes ». La réclame des grands jour-

naux aidant, la diffusion en a été rapide et l'on trouve aujourd'hui, dans les milieux instruits, peu de personnes qui ne l'aient lu. L'ouvrage se recommande, d'ailleurs, par de grandes qualités. M. Redier a su être sobre, neuf, intéressant et vivant, tout à la fois.

Sobre, son livre l'est trop peut-être; car 348 pages in-8 couronne, c'est bien peu pour la vie d'un homme qui a occupé, au XVII[e] siècle, une place de tout premier plan dans l'Eglise de France, parmi les bienfaiteurs des pauvres et les réformateurs du clergé. Quelque talent de concision que l'on ait, il faut se résoudre à de nombreuses lacunes, si l'on veut faire tenir un si vaste sujet dans un volume si petit. Aussi bien, M. Redier ne s'est-il pas proposé d'écrire une vie complète, ou de composer un ouvrage savant pour bibliothèque d'érudit; il s'adresse au public, au grand public, et lui donne ce qui répond le mieux à son goût : un livre court, pas trop cher, sans références, un livre qui se lit d'un seul trait, comme un roman.

L'auteur s'est renseigné aux bonnes sources : il a lu, la plume à la main, les quatorze volumes des œuvres de saint Vincent de Paul récemment édités par M. Coste; il connaît assez bien la littérature de son sujet; il n'a pas cette confiance aveugle qui porte à recevoir, sans examen, comme vrai ce qu'enseigne l'ensemble des historiens.

Comme M. Coste, M. Redier pense que saint Vincent est né en 1581 et non en 1576 et que, conséquemment, il n'avait pas vingt ans le jour de son élévation au sacerdoce. On peut regretter que le cadre étroit dans lequel s'est enfermé l'auteur ne lui ait pas permis de développer un peu plus les raisons de ces importantes modifications aux données traditionnelles; car, mis en face d'opinions nouvelles, les esprits ont le droit d'être exigeants. Il aurait pu, semble-t-il, signaler d'un mot le travail décisif publié à ce sujet, en 1922, par M. Coste, dans le *Bulletin de la Société de Borda;* il aurait pu noter que les décrets disciplinaires du concile de Trente n'avaient pas encore force de loi, chez nous, en 1600 et que, par la négligence des évêques, très grand était, en ce temps-là, le nombre des clercs ordonnés avant l'âge canonique. En supposant que saint Vincent ait fauté, ce qui n'est pas sûr, il y a donc des circonstances atténuantes.

Une autre surprise nous attend plus loin. Vincent de Paul a raconté lui-même, en deux lettres dont l'original existe encore, qu'en 1605 il fut pris sur mer par des corsaires barbaresques, conduit à Tunis, vendu comme esclave et que sa captivité dura deux ans. Ses biographes, unanimes à croire à sa sincérité, ont répété de confiance le récit qu'il nous a laissé. Et voici que M. Redier n'est pas convaincu; il se demande si l'esclavage n'est pas une fiction. Il doute, parce que certains des faits affirmés ressemblent à des contes, comme la tête de mort qui parle, ou l'argent qui se transforme en or; il doute, parce que, tout le reste de sa vie, Vincent de Paul n'a jamais rien dit de son séjour forcé parmi

les Turcs, lui qui, pendant vingt ans, s'occupa des captifs de Barbarie, prit une part active aux rédemptions, leurs envoya ses prêtres, les recommanda souvent à la charité et aux prières de ses deux communautés et des dames groupées autour de lui pour les œuvres; lui qui, par conséquent, aurait eu mille fois l'occasion de parler de sa propre captivité et même intérêt à le faire, pour montrer qu'il connaissait bien les souffrances des esclaves et inciter plus fortement à la pitié; il doute, parce que, en 1658, quand les fameuses lettres furent retrouvées à Dax, au milieu de papiers de famille, leur auteur les traita de « misérables » et les réclama avec insistance pour les jeter au feu : conduite étrange et inexplicable si elle ne constituait pas un désaveu.

Il y a là certainement des problèmes qui méritent de retenir l'attention et que l'humilité du saint prêtre ne suffit pas à résoudre; mais si invraisemblable est l'hypothèse d'un Vincent de Paul imaginant tout un roman pour tromper un bienfaiteur — on ne sait dans quel but — qu'il faudrait quasi l'évidence pour l'imposer.

Il est de mode, dans certaine littérature pieuse, d'envisager la sainteté comme un don naturel que Dieu accorde à ses privilégiés dès leur naissance. La réalité est tout autre. La sainteté s'acquiert au prix d'efforts répétés. Nous voyons, à certains indices, que Vincent de Paul était encore loin, en 1607 et même en 1610, du degré de vertu auquel il s'éleva plus tard. M. Redier a eu parfaitement raison de le noter; mais nous craignons que, par réaction contre la littérature pieuse, il n'ait versé dans l'excès opposé.

Quand il croit découvrir, sous les paroles ou les écrits de saint Vincent déjà avancé en âge, de l'ambition (pp. 69, 194), de l'orgueil (p. 286), un certain dépit du succès des autres (p. 210); quand il prend l'émotion provoquée par l'offre du prieuré de Saint-Lazare pour de la joie et non pour du trouble (p. 193), il cède trop à la tendance de trouver l'homme chez le saint. Les textes qu'il cite n'imposent nullement son interprétation, et ce que nous savons de par ailleurs l'exclut.

Cette même tendance le porte à voir, en Vincent de Paul, à toutes les époques de sa vie, « un certain esprit d'intrigue et d'aventure » (p. 37). Les preuves abondent cependant pour montrer que le saint prêtre se corrigea très vite de ce défaut de jeunesse. Si quelqu'un a détesté l'intrigue et éliminé de ses entreprises la part du risque, en avançant lentement et tâtant prudemment le terrain sur lequel il pose le pied, c'est bien lui.

Au portrait moral tracé par M. Redier, s'oppose, sur plus d'un point, celui qu'a fait M. Paul Renaudin, et nos préférences vont au second. Au fond, le premier soutient une thèse; il entend montrer que la sainteté est une lutte continuelle contre la nature et que les saints n'ont pas échappé, par moments, aux imperfections humaines. Rien de plus juste que ces principes; mais ils sont appliqués à saint Vincent avec quelque exagération et les paroles ou écrits où M. Redier croit découvrir la poussée de la nature n'ont pas du tout le sens qu'il leur prête.

Quant au portrait physique, il n'est pas flatteur (p. 36). Ce n'est même pas un portrait, c'est de la caricature. Ici M. Redier s'est laissé entraîner par son imagination hors du terrain de l'histoire; il se retrouve romancier. Les contemporains nous disent que Vincent de Paul était de taille moyenne; M. Redier le préfère de haute taille (p. 45). Il nous le montre, au temps où ses fonctions l'appelaient chez la reine Margot, marchant « un peu voûté » (p. 45), portant de « gros souliers » et une « barbe vilaine » (p. 49). C'est ainsi qu'il se le figure; mais pourquoi ne pas se le figurer autrement ? Quand on a de l'ambition et, à cette époque de sa vie, saint Vincent n'en manquait pas, on prend plus de soin de sa personne dans le palais d'une princesse.

M. Redier serait resté plus près de la vérité en reproduisant ce passage d'un contemporain : « M. Vincent était d'une taille moyenne et bien proportionnée; il avait la tête un peu charnue et assez grosse, mais bien faite par une juste proportion au reste du corps; le front large et majestueux; le visage ni trop plein ni trop maigre; son regard était doux, sa vue pénétrante, son ouie subtile, son port grave et sa gravité bénigne, sa contenance simple et naïve, son abord fort affable et son naturel grandement bon et amiable. »

Le contemporain qui parle ainsi s'appelait Abelly et faisait partie de la Conférence des mardis. Il n'est pas vrai qu'il ait simplement permis de mettre son nom sur la première vie de saint Vincent de Paul (pp. 6,7); cette vie est sienne, car il l'a composée; le titre d'auteur lui appartient, bien qu'on lui ait épargné le travail des recherches. M. Alméras, le second supérieur général de Saint-Lazare, lui a mis en mains toutes les notes recueillies par ceux qui avaient connu son prédécesseur : prêtres de la Mission, Filles de la Charité et autres. C'est sur ces matériaux, en particulier sur les cahiers des deux secrétaires, les frères Ducournau et Robineau, qu'Abelly a travaillé. Pour les années de l'enfance et de la jeunesse, il fallut s'adresser à Dax; le chanoine de Saint-Martin, neveu des Comet, envoya des mémoires, qui malheureusement n'avaient pas grande valeur. Aussi les premiers chapitres sont-ils la partie la plus faible de l'ouvrage. Le reste est puisé aux bonnes sources.

Ce n'est pas à dire qu'Abelly n'ait ses défauts. On peut critiquer son ton, qui endort; le peu d'exactitude de ses citations; l'étroitesse de son plan, qui se borne à prendre dans la vie du saint ce qui tend à l'édification et rien que cela. Cette dernière remarque explique son silence sur des faits qui n'ont pas échappé à d'autres historiens. Malgré tout, son livre restera toujours, pour les biographes de l'avenir, comme il l'a été pour ceux du passé, une mine d'une richesse incomparable. En lui, ce sont les confidents de saint Vincent que nous entendons, et sa parole revêt, de ce chef, une autorité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

Pour la famille des Gondi, M. Redier est aussi sévère, ou même

plus, que pour Abelly. Il ferme les yeux sur ceux de ses membres qui avaient une réelle valeur, comme l'admirable marquise de Maignelay, pour ne regarder que les autres. Ce qu'il dit de Philippe-Emmanuel de Gondi et de sa charitable épouse est poussé trop loin; on aurait aimé qu'au lieu de s'attarder, comme il le fait, sur les bizarreries de leur caractère, il mît davantage en relief ce qu'il y avait de bon, et même d'excellent, dans leur âme.

Arrêtons là les critiques[1]. Il n'est pas d'homme sans défaut, de livre non plus. Mais à côté des défauts, il y a les qualités. M. Redier n'en manque pas. Il a écrit des pages d'une magnifique envolée, qu'on aurait plaisir à citer. On sent qu'il aime et admire saint Vincent de Paul et veut communiquer aux autres son amour et son admiration. Son livre a fait du bien; de tous les genres de succès, c'est certainement celui qu'il préfère.

A. G.

Charles Porée. — *Cahiers des Curés et des Communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre pour les Etats Généraux de 1789* (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). — Paris, Leroux, 1927. In-8° de CLXXXVIII-408 pages.

Nul n'ignore, aujourd'hui, la procédure de la rédaction des cahiers de doléances, pour ce qui concerne le tiers état : délibération paroissiale, d'abord, et ensuite fusion de l'ensemble des doléances en un cahier unique par bailliage. On sait beaucoup moins bien, par contre, que cette « rédaction à deux degrés », suivant l'expression de M. Porée, a pu être pratiquée de même pour les cahiers des deux autres ordres; et ce n'est pas un des moindres mérites du présent ouvrage que de nous prouver cette possibilité et de nous montrer par le menu la succession des faits aboutissant à la confection du cahier du clergé dans un bailliage déterminé, celui d'Auxerre.

Chaque député à l'assemblée de bailliage avait le droit de présenter un cahier, et M. Porée signale que le cas se présenta, entre autres, pour le clergé, à Gien, à Sézanne, à Chau-

1. M. Redier dit qu'on appelait « Mademoiselle » « les femmes dont le conjoint n'avait pas de naissance » (p. 245). Ce n'est pas tout à fait exact : il fallait une certaine naissance pour avoir droit à cette appellation. — Saint Vincent habitait son logement de la rue de Seine le 7 décembre 1612. Y était-il encore le 1er janvier 1613 ? Nous n'en savons rien (p. 63). — Ce n'est pas Marie de Hautefort qu'on appelait « la mère des pauvres », mais Mme de Lamoignon (p. 250). — Il serait facile de démontrer que la doctrine de saint Vincent sur le détachement des parents reproduit la doctrine évangélique (p. 19-21).

mont-en-Bassigny. D'autre part, les communautés ecclésiastiques, séculières et régulières, et les curés sans vicaire résidant, des paroisses éloignées de plus de deux lieues de la ville où devait se tenir l'assemblée, devaient se faire représenter par des procureurs. Et l'article 21 du règlement du 24 janvier 1789 stipulait : « Tous les députés et procureurs fondés seront tenus d'apporter tous les mémoires et instructions qui leur auront été remis par leurs commettants, et de les présenter lors de la rédaction des cahiers, pour y avoir tel égard que de raison. »

Ces dispositions réglementaires ont été observées dans le bailliage d'Auxerre : les cahiers primitifs des curés et des communautés ecclésiastiques ont été conservés aux archives départementales de l'Yonne. Par ailleurs, la correspondance relative aux préparatifs de l'assemblée, adressée à l'évêque Mgr de Cicé et gardée par lui comme papiers personnels, est advenue à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 20.705). De tout cela, M. Porée a tiré une publication extrêmement intéressante.

Les cahiers des curés sont publiés dans l'ordre alphabétique des cures. Chacun d'eux est accompagné de notes abondantes et précédé d'une notice ou l'on trouve : la situation actuelle, géographique et administrative, de la localité; les circonscriptions ecclésiastiques anciennes dont elle relevait; le patron de l'église et celui de la cure; enfin l'indication des circonscriptions administratives anciennes. Suit le nom du curé, l'exposé, plus ou moins détaillé, de ses états de services et l'indication de son attitude pendant la Révolution. La notice se termine par l'indication des revenus de la cure d'après le pouillé du diocèse, dressé en 1781, et les déclarations faites en exécution du décret du 13 novembre 1789 ou de l'article 22 du décret du 24 juillet-24 août 1790. Les données du pouillé ou des déclarations sont fréquemment complétées ou vérifiées par des indications tirées de différents actes : baux, comptes, concessions, etc.

Les cahiers des curés sont suivis de ceux des chapitres et des chanoines : chapitre cathédral et chapitre Notre-Dame d'Auxerre; chapitres de Chatel-Censoir, de Varzy et de Vézelay, puis de ceux des communautés régulières : abbaye de Pontigny, religieuses de Reigny; prieuré de Notre-Dame du Pré-lez-Donzy, abbaye de Crisenon et Providenciennes d'Auxerre. La publication proprement dite se termine par le texte du cahier de l'Ordre et par un appendice contenant le texte du cahier de Nicolas Gaboré[1], curé de Pouilly-sur-Loire, localité qui relevait à la fois du diocèse d'Auxerre et du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Ce recueil est précédé d'une introduction, longue et substan-

1. Ce cahier a précédemment été utilisé pour un court mémoire de René de Lespinasse : *Les projets administratifs de Gaboré, curé de Pouilly-sur-Loire, en 1789*, publié dans le *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, tome XVIII, p. 267.

tielle, dont nous ne pouvons que signaler les passages principaux. En premier lieu, plan de la publication et indication des sources, avec une intéressante étude sur la valeur documentaire du pouillé de 1781 : les chiffres indiqués sont toujours inférieurs à ceux portés aux baux des années antérieures les plus voisines, — nouvel exemple de la réduction systématique du revenu des bénéfices en usage dans les diocèses pour la levée des décimes. Le chapitre suivant est consacré à l'élection du député : intrigues de Mgr de Cicé à Gien et à Auxerre, antagonisme du clergé paroissial à l'égard des chanoines et des religieux et, finalement, élection de l'évêque par 117 voix, contre 113 au curé de Saint-Gervais, Marcellot, et 4 voix perdues. Un dernier chapitre est consacré à l'étude détaillée des doléances exprimées dans les cahiers individuels, ainsi que dans le cahier de l'Ordre. Enfin, seize pièces justificatives complètent l'introduction : presque toutes proviennent de la correspondance de Mgr de Cicé.

A quelles conclusions aboutit l'étude des doléances proprement dites ?

Au point de vue disciplinaire, les querelles du jansénisme et du gallicanisme sont apaisées : c'est à peine si une dizaine de cahiers émanant d'ecclésiastiques âgés évoquent ces questions. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui réclament un choix plus éclairé des candidats, une résidence plus assidue des titulaires, un exercice de l'autorité épiscopale qui tienne plus grand compte des sentiments des curés, le retour à la pratique des synodes diocésains, la tenue périodique de conciles provinciaux et même nationaux, la suppression de la commende et de la pluralité des bénéfices, enfin la surveillance attentive de la presse et l'exacte observation des mesures relatives à la sanctification des dimanches.

La situation morale des curés est considérable : par leur origine et par leurs fonctions, ils tiennent au peuple, qui les estime et les respecte. Mais leur condition matérielle est extrêmement précaire. Du fait de la dépréciation de la monnaie, les augmentations successives du taux de la portion congrue ont été toujours inférieures au prix des denrées et le sort des curés congruistes est unanimement plaint. Les décimateurs ne sont guère mieux partagés : sur 152 paroisses[2], 19 curés seulement perçoivent des dîmes d'un produit supérieur à 1.000 livres, tandis que, pour 60, les dîmes sont inférieures à 500 livres. Les chanoines des petites collégiales ne sont pas plus favorisés. Le chapitre cathédral, lui, est fort riche mais il supporte de lourdes charges. Par contre, le clergé régulier est abondamment doté : les calculs de M. Porée lui attribuent 357.000 livres de revenu net, tandis que le revenu des séculiers n'arrive, au total, qu'à 91.000 livres ! Aussi beaucoup de curés demandent-ils que soit prélevé sur les établissements réguliers

2. Un tableau très détaillé indique par le menu le « Revenu des cures du diocèse comprises dans le bailliage d'Auxerre (1781) ».

riches de quoi améliorer le sort des séculiers. D'autres demandes concernent le sort des curés affaiblis par l'âge, la création de nouveaux vicariats, la diminution des décimes.

Enfin, les cahiers ne se limitent pas strictement aux seules questions ecclésiastiques : nombreuses sont les doléances d'ordre général touchant la réforme de l'impôt, la simplification des rouages administratifs, la liquidation de la dette de l'Etat et de celle du Clergé, la réforme de la justice; l'organisation de services d'assistance et de médecine, etc.

La rédaction du cahier de l'Ordre fut effectuée alors que la plupart des curés avaient regagné leurs paroisses. Les doléances relatives à la discipline religieuse et aux réformes d'ordre général y sont reproduites pour une bonne part sous forme plus modérée. Mais le cahier est muet sur tout ce qui touche au jansénisme et au gallicanisme, et il préconise le vote par ordre, suivant en cela l'opinion du chapitre, contre les vœux des curés. Le rôle de l'évêque, Mgr de Cicé, apparaît en cette occasion comme prépondérant.

Telle est, brièvement résumée, l'ordonnance de ces documents dont la publication constitue un précieux instrument de travail que permet d'utiliser à merveille une table alphabétique des matières renvoyant à la fois à l'introduction et au recueil. Par cet ouvrage, M. Porée a acquis un nouveau titre à la reconnaissance des historiens.

P. Destray.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

Pierre Caron et Henri Stein. *Répertoire bibliographique de l'histoire de France.* Tome II, années 1922 et 1923. Paris, A. Picard et les Editions Rieder, 1927. In-8° de xxvi-372 pages.

Il convient de saluer l'apparition de ce volume, qui constitue le tome II du précieux répertoire inauguré en 1923[1] et dont les tomes devraient régulièrement se succéder tous les deux ans. Malgré le retard éprouvé par sa publication, le fait de le voir se présenter plus riche et plus volumineux que son aîné montre la vitalité de ce recueil, qui est appelé à prendre d'autant plus d'utilité à mesure que se multiplieront ses volumes.

Nous rappelons le plan méthodique d'après lequel sont classées dans ce *Répertoire* les indications bibliographiques : Généralités et sciences auxiliaires de l'histoire, Histoire par époques, Histoire des Institutions, Histoire religieuse, Histoire économique et sociale, Histoire coloniale, Biographies, Histoire locale : autant de catégories où prennent place les titres des ouvrages et des articles de revues parus pendant une période de deux années, soit, pour le présent volume, 1922 et 1923. Le simple énoncé de ce plan donne une idée des services que le *Répertoire* peut rendre à nos lecteurs. Sur les 284 pages occupées par le Répertoire proprement dit, 53 sont consacrées au catalogue des ouvrages ou articles d'histoire religieuse, lesquelles fournissent l'indication de 1199 études ainsi réparties : 3 se rapportent à des *généralités,* 130 aux *Ordres* et *congrégations,* 98 à l'*hagiographie,* 24 au *Jansénisme,* 429 à l'histoire religieuse classée par *époques* (dont 110 pour la période de la *Révolution*) et 420 aux *monographies locales;* 95 enfin intéressent les *cultes non catholiques,* parmi lesquels sont rangés le protestantisme, les juifs et la franc-maçonnerie. Et comme beaucoup d'ouvrages rentrent forcément dans plusieurs catégories, il en résulte que bien des travaux classés dans tel ou tel compartiment méthodique se rapportent en même temps à l'histoire religieuse : citons Th. Adam, *La liberté de conscience dans la marine française,* qu'on trouve dans l'histoire des Institutions; ou encore Georges Doublet, *Evêques et prêtres de Provence émigrés à Nice ;* et Reuss, *La grande fuite de décembre 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1794 à 1799,* qui figurent dans l'his-

1. Voir le compte rendu du tome Ier dans la *Revue,* t. X, an. 1924, p. 517.

toire par époques, au paragraphe *Emigration*. Semblable chose se produit dans la même catégorie de l'histoire par époques pour les études relatives à Jeanne d'Arc, et l'on rencontre dans la section *Assistance et prévoyance* de l'histoire économique et sociale bien des ouvrages sur les hôpitaux ou maladreries qui concernent également l'histoire religieuse. Enfin, en dehors du classement méthodique, 60 pages de table consacrées aux noms d'auteurs et de personnes et 28 pages aux noms de lieux, servent à mettre en valeur les indications fournies par le *Répertoire*.

Léon Le Grand.

E. Saulnier et A. Martin. *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1500 à 1789*. Fascicule I^er^. Paris, aux Editions Rieder, 1927. In-8° de 144 pages sur deux colonnes.

Nous devons à M. Pierre Caron une *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789*. A cette *Bibliographie*, parue en 1912, sous les auspices de la « Société d'histoire moderne », celle d'aujourd'hui fait pendant. Vous y trouverez le dépouillement entrepris jadis par l'éminent bibliographe de tous les livres et articles de revues concernant la période de notre histoire qui s'ouvre avec les guerres d'Italie et se termine à la fin de l'Ancien régime.

Le plan de la présente *Bibliographie* comprend huit sections : Histoire intérieure, Histoire des Institutions, Histoire diplomatique, Histoire militaire et navale, Histoire religieuse, Histoire économique et sociale, Histoire locale, Biographies. Cette dernière division est une innovation, disons mieux: une amélioration, introduite sur le désir de M. Caron lui-même, où sont groupées les vies de personnages que, dans la *Bibliographie* de 1912, l'on avait placées à la suite de chaque spécialité.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cet ouvrage, dont la publication sera terminée — on l'espère du moins — d'ici deux ans. Dans le fascicule de tête, le seul encore paru, la première section, qui concerne l'Histoire intérieure, se présente d'une traite et comprend 1.592 articles (n^os^ 171 à 1.762), distribués par règnes, avec des subdivisions pour les sujets d'importance comme les guerres de religion, les Camisards, etc. La deuxième série, relative à l'Histoire des Institutions, sera complétée dans le prochain fascicule; ce qu'on nous en livre aujourd'hui signale 1.335 ouvrages ou articles de périodiques (n^os^ 1.763 à 3.098) ainsi répartis : Institutions administratives, n^os^ 1.763 à 2.195; institutions judiciaires, n^os^ 2.196 à 2.762; institutions financières, n^os^ 2.763 à 3.098 et à suivre.

Tous ceux qui ont un sujet d'histoire en chantier voudront compléter leur bibliographie en recourant à ce précieux recueil, dont on ne saurait trop souhaiter le rapide achèvement.

Victor Carrière.

Edmond Albe. *Rocamadour. Documents pour servir à l'histoire du pèlerinage.* Brive, Imprimerie catholique, 1926 (en vente au Magasin du pèlerinage). In-8° de 574 pages.

En 1923, lorsqu'il publia, dans la collection des *Grands Pèlerinages,* son petit volume sur Rocamadour, qui est assurément un des meilleurs de la collection, M. le chanoine Albe, de regrettée mémoire, annonçait un volume spécial de documentation où il recueillerait tout ce qu'il avait amassé sur le célèbre sanctuaire quercynois. L'ouvrage était entièrement rédigé et en partie imprimé lorsque l'auteur a été prématurément emporté par la mort, en 1926. L'impression a été terminée et le livre a vu le jour, grâce à Mgr Giray, évêque de Cahors, qui a généreusement assumé les frais de cette publication. Les amis de Rocamadour ne peuvent que s'en féliciter et lui en témoigner leur profonde reconnaissance.

A vrai dire, les documents publiés par M. Albe ne sont pas, du moins pour la plupart, inédits. Ils avaient déjà paru, en grande partie, dans la *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour* ou dans les ouvrages d'Odo de Gissey, l'historien de Rocamadour au XVII^e^ siècle, et de M. Rupin. Mais on les trouvera ici groupés et classés dans un ordre logique. M. Albe étudie, d'abord, les traditions relatives à l'origine de Rocamadour, il en marque les divergences et il signale dans d'autres pays des traditions analogues. Plusieurs pages (37-46) sont consacrées aux divers Zachée et aux divers Amadour, Zachée-Sylvain de Levroux, au diocèse de Bourges, saint Amateur d'Auxerre, saint Amadour de Lucques. Puis il aborde directement l'histoire du sanctuaire, qui ne fut, à l'origine, qu'une modeste chapelle dépendant de l'abbaye de Marcilhac et dont le premier éclat remonte au début du XII^e^ siècle. Rocamadour appartient alors aux abbés de Tulle, sous la direction desquels le pèlerinage se développe rapidement.

M. Albe nous fournit des renseignements abondants sur les abbés et les évêques de Tulle qui ont été seigneurs temporels de Rocamadour depuis le début du XII^e^ siècle jusqu'à la Révolution, sur le pèlerinage lui-même, sur les pèlerins illustres, qui sont venus s'y agenouiller, sur les sportelles, sur les hôpitaux fondés pour les pèlerins, sur les grands pardons, sur les miracles accomplis en ce lieu, sur l'extension prodigieuse prise par le culte de Notre-Dame de Rocamadour en Navarre, en Espagne, en Portugal.

Tous les documents publiés dans cet ouvrage sont accompagnés de notes très nombreuses, qui révèlent chez l'auteur une connaissance étonnante de l'histoire locale, ce qui en fait une mine très riche de renseignements pour l'histoire du Quercy, et surtout, cela va sans dire, du célèbre sanctuaire, qui a tenu jadis une si grande place dans la chrétienté.

J.-B. Sabrié.

HISTOIRE GENERALE

Dom Charles Poulet. *Histoire de l'Eglise.* Tome I : *Antiquité et Moyen Age;* tome II : *Les Temps modernes.* Paris, G. Beauchesne, 1926. 2 vol. in-8° écu de XIV-494 et 712 pages illustrées suivies de 2 fascicules (34-32 pp.). Prix : 48 francs.

Le manuel de Dom Charles Poulet, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Paul de Wisques, est le fruit de plusieurs années d'enseignement. Il contient, en 1300 pages environ, toute l'histoire de l'Eglise, sans rien omettre d'important.

L'histoire des systèmes théologiques et des controverses doctrinales, celle des institutions ecclésiastiques et de la liturgie, y sont remarquablement traitées, avec une note toujours très vivante, souvent personnelle. L'auteur excelle à mettre en relief les idées dominantes d'une discussion et les faits principaux d'une période. La méthode adoptée est plutôt synthétique et, par suite, d'une réelle valeur pédagogique. En principe, l'auteur suit l'ordre des temps, sans toutefois s'y astreindre d'une façon trop rigoureuse. L'ensemble donne l'impression d'un véritable manuel scientifique, logiquement organisé et bien conduit. L'ordre est encore souligné par une excellente disposition typographique, mettant en relief ce qui doit fixer l'attention. Des tableaux synoptiques et chronologiques permettent au lecteur de s'orienter facilement, au milieu du développement historique. Au début de chaque section, des références bibliographiques, judicieusement choisies et témoignant d'une information consciencieuse, renvoient aux meilleurs ouvrages à consulter.

Il convient de signaler, dans l'œuvre de Dom Poulet, une partie absolument nouvelle, ayant pour titre : « Textes et Documents ». Plus de trente chapitres ont des appendices donnant intégralement ou dans leurs parties principales, quelques-unes des sources les plus importantes; on trouve, en français, par exemple, le texte de saint Irénée concernant la Primauté de l'Eglise romaine, le rescrit de Trajan, l'édit de Milan, la bulle *Unam Sanctam,* les propositions de Baïus et Fénelon, le concordat de 1801, de longs extraits de l'encyclique *Pascendi,* etc. Cette partie documentaire vient fort à propos en notre temps, où l'on comprend la nécessité du recours aux sources pour affermir les connaissances.

J. Peter.

Gustave Neyron, S. J. *Histoire de la Charité.* Paris, éditions Spes, 1928. In-8° couronne de 203 pages. Prix : 10 francs.

L'histoire de la charité a fait l'objet d'ouvrages importants, tel celui de Léon Lallemand, mais difficilement abordables au grand public. Le petit livre du P. Neyron résume ces travaux en une synthèse bien ordonnée, où l'auteur complète, à l'occasion, ses

devanciers, spécialement en ce qui regarde l'Asie et l'Amérique, sur lesquelles ceux-ci n'avaient pas eu l'occasion de s'étendre.

S. G.

Gustave GAUTHEROT. *Septembre 1792. Histoire politique des massacres.* Paris, Beauchesne, 1927. In-8° de 175 pages.

C'est une idée excellente que d'avoir voulu, après les très nombreuses narrations des massacres de septembre, en dégager les antécédents et les conséquences politiques; et sertir les jours sanglants à leur place exacte et avec leur importance symbolique, dans la chaîne des événements révolutionnaires. Du voile brillant de métaphores jeté par Michelet, au silence voulu de M. Aulard, les historiens ont, en général, fui devant l'obligation de préciser les responsabilités du grand crime. Pour ne pas voir les coupables haut placés, ils se sont acharnés sur Marat, Panis, Sergent, Maillard et sa horde, un fou, des scribes et des bourreaux. M. Gautherot, à très juste titre, ne veut pas que l'histoire s'en tienne là, sous peine de descendre jusqu'à être une esclave complaisante. Sa connaissance approfondie de l'époque révolutionnaire, prouvée par tant d'études intéressantes, pouvait faire espérer qu'il établirait, en des pages définitives, ce verdict si nécessaire de justice et de clarté.

Or, son livre, en neuf paragraphes et un épilogue, paraît être l'utilisation hâtive de fragments de conférences, qu'on n'a pas pris soin de grouper et de souder en un récit cohérent et nettement limité. Il en résulte un certain désordre chronologique, des redites et même des contradictions. C'est ainsi, pour se borner à une des circonstances les plus graves, que nous lisons à la page 68 : « Danton fait tuer non seulement à Paris, mais encore en province : la circulaire du 3 septembre portait, nous l'avons vu, son contre-seing ministériel. » Or rien de tel dans cette circulaire, dont M. Gautherot reproduit le « texte intégral » à la page 48, et dont, par ailleurs (p. 59), Marat a revendiqué l'entière responsabilité, à la place du Comité de Salut public de la Commune. Nous n'insisterons pas sur les fautes d'impression : p. 100, 14 juillet 1789 au lieu de 5 octobre; ou encore, p. 52, 69 électeurs sur 900 font un sur 13 et non sur 63. Voici cependant qui est plus grave ; p. 132, note : « Délibération de la section du Luxembourg... On y lit que Violette aurait sauvé « neuf particuliers ». Mais quel crédit accorder à cette affirmation ? » Or, l'affirmation était parfaitement exacte, comme M. Gautherot aurait pu s'en rendre compte, en lisant la relation d'un des rescapés, l'abbé Bardet, curé de la Ferté-Alais, publiée chez Savaète, en 1925, par le chanoine Uzureau.

Il faut bien dire, enfin, que le style, coloré, énergique, incisif, est cependant loin de convenir au ton de l'histoire. La passion l'anime à chaque ligne; c'est le langage de la polémique, et de la plus violente. Si justifiée que soit l'émotion de l'auteur, il est

fâcheux, pour le but même qu'il poursuit, qu'elle ne se contienne pas mieux, et qu'on ne puisse reconnaître, aux conclusions de l'ouvrage, la sérénité et la force d'un jugement décisif.

E. LAVAQUERY.

P. RIMBAULT. *Histoire politique des Congrégations françaises* (1790-1914). Paris, Letouzey et Ané, 1926. In-12 de 320 pages.

Voici un livre dont on peut dire, tout d'abord, qu'il vient bien à son heure. La question dont il traite, en effet, la question des Congrégations religieuses, est tout à fait à l'ordre du jour.

A dire vrai, cependant, elle ne date pas d'aujourd'hui. Il y a plus d'un siècle qu'elle est posée. Elle l'a été, on le sait, par la loi du 19 février 1790 qui, contrairement au droit naturel, contrairement aussi à l'intérêt bien compris de la nation, déclarait que « les Ordres de congréganistes de l'un ou de l'autre sexe étaient et demeuraient supprimés en France sans qu'on puisse, à l'avenir, en établir d'autres ». Cette mesure, une des plus tyranniques peut-être qui aient été édictées par la Constituante, n'alla pas toute seule. Les intéressés ont bien pu la subir. Mais jamais ils ne l'ont acceptée. De là des luttes qui durent encore et qui, il faut bien qu'on se le dise, dureront tant que n'aura pas été apporté à la crise le seul remède capable de la faire cesser : la liberté.

C'est l'histoire politique de ces luttes dont certains épisodes ont le caractère de vrais drames, que s'est proposé de nous retracer M. Rimbault. Et il le fait d'une manière claire, vivante et généralement exacte. L'ouvrage assurément n'est pas ce qu'on appelle un livre scientifique. C'est plutôt une œuvre de vulgarisation. Mais il est très sérieusement documenté. La bibliographie qui termine cette étude est la preuve des très consciencieuses recherches de l'auteur. Ce petit volume est un très utile memento.

Louis MARCEL.

Robert CORNILLEAU. *De Waldeck-Rousseau à Poincaré. Chronique d'une génération (1898-1924)*. Paris, Editions Spes, 1927. In-12 de 353 pages. Prix : 12 francs.

L'auteur de ce livre n'a pas besoin d'être présenté aux lecteurs de la *Revue*. Son nom leur est connu. M. Robert Cornilleau, en effet, s'est fait une place extrêmement honorable parmi les publicistes de défense et religieuse et sociale de notre époque. Il appartient, on le sait, au groupe des Démocrates populaires. Il est, de plus, professeur au Collège libre des Sciences sociales. Son livre n'a pas de prétentions érudites. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas bien informé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se lit avec un très vif intérêt.

C'est le tableau de la vie intérieure de la France depuis l'affaire Dreyfus (1898) jusqu'à l'avènement du Cartel (1924).

De combien de mouvements d'idées, de tentatives d'organisation, d'essais d'orientation, notre pays n'a-t-il pas été le théâtre au cours

de la période comprise entre ces deux dates ? L'auteur nous les retrace d'une plume alerte et extrêmement vivante. Son livre n'est qu'une synthèse, mais une synthèse singulièrement compréhensive et lumineuse. On sent, en le lisant, que celui qui écrit connaît admirablement bien les personnes et les choses dont il parle. Plusieurs chapitres du volume qui, par ailleurs, est tout entier d'une impeccable tenue littéraire, retiendront davantage l'attention. Ce sont ceux où M. Cornilleau nous fait les portraits en pied de quelques uns des hommes qui ont été mêlés, d'un côté ou de l'autre de la barricade, dans les luttes qu'il raconte. Les chapitres consacrés à Waldeck-Rousseau (Le Richelieu de la III[e] République), à Georges Fonsegrive (Un philosophe démocrate), à Clémenceau (Un patriote paysan), à Jacques Debout, à M. Briand, à Pierre Dabry (Un méconnu), sont des études très fouillées de psychologie qui ne peuvent pas passer inaperçues. Quelques-unes des idées qu'ils renferment seront peut-être, seront même certainement, discutées. Mais si parfois il arrive que l'on conteste les dires du juge, il est une chose que nul ne songera à mettre en doute, c'est sa sincérité.

Louis Marcel.

ART CHRETIEN

Cécile Jéglot. *La vie de la Vierge dans l'Art.* Paris, Bloud et Gay, 1927. In-4° de 262 pages, 160 fig.

Depuis que Rohaut de Fleury écrivait, en 1878, ses beaux volumes sur l'iconographie de la Sainte Vierge, bien des auteurs ont consacré leurs études et leurs recherches à la représentation dans les arts, aux diverses époques, de la mère de Dieu; mais aucune n'avait encore présenté un exposé complet des différents épisodes de la vie de la Vierge, tels qu'ils ont été figurés par les artistes depuis le début de l'époque chrétienne jusqu'à nos jours.

Le livre de M[lle] Jéglot nous donne cette synthèse. Prenant un à un les épisodes de la vie de la Vierge tels qu'ils nous ont été rapportés par les livres saints, la légende dorée, les évangiles apocryphes, le dogme même, l'auteur nous montre comment chacun d'eux a été représenté, comment l'iconographie s'en est peu à peu modifiée, complétée ou simplifiée, suivant l'inspiration de chaque artiste. C'est ainsi que sont passées en revue les scènes de la jeunesse de la Vierge, de sa maternité divine, de sa douleur et de sa gloire. Puis, en épilogue, les représentations des apparitions de Notre-Dame, de ses miracles, des anciennes confréries qui lui sont dédiées, des sanctuaires qui lui sont consacrés.

L'étendue des recherches entreprises par M[lle] Jéglot, la précision de sa documentation, le très grand nombre des œuvres d'art étudiées par elle, donnent à son ouvrage un vif intérêt. Toutefois, dans le désir où elle était de ne pas faire un exposé d'une trop grande sécheresse, qui eût pu résulter des multiples détails sur

lesquels elle désirait appeler l'attention de ses lecteurs, a-t-elle un peu plus qu'il ne convenait, adopté une forme narrative et, par suite, parfois, un peu confuse. Peut-être aussi eût-on désiré, pour l'utilisation ultérieure de son livre par les chercheurs voulant se renseigner sur tel ou tel thème de la vie de la Vierge, qu'une table méthodique des œuvres étudiées complétât ce travail qu'il faut féliciter Mlle Jéglot d'avoir entrepris et mené à bien.

Jean VERRIER.

Maurice BRILLANT. *L'Art chrétien en France au XXe siècle.* Paris, Bloud et Gay, 1927. In-4° de 375 pages et 62 planches.

« En France, comme ailleurs, l'art religieux a subi, au cours du XIXe siècle, une décadence de plus en plus accentuée ». Telle est la constatation, à laquelle nous nous associons volontiers, que M. Maurice Brillant fait au début de son intéressant volume, où il nous montre avec beaucoup de méthode et une grande clarté d'exposition, les efforts faits depuis vingt-cinq ans pour redonner du lustre à l'art chrétien. L'auteur s'excuse, au début de son livre, de n'avoir pas fait de « critique d'art »; nous ne saurions trop l'en féliciter. L'inventaire très documenté qu'il dresse des manifestations d'art religieuses qui se sont produites depuis le début du XXe siècle nous paraît mériter plus d'intérêt que des appréciations plus ou moins littéraires sur les artistes et leurs œuvres.

Ce mouvement de rénovation que M. Maurice Brillant constate, il l'attribue très justement, d'une part à la Société de Saint-Jean, d'autre part aux deux grands artistes qui ont le plus fait pour lui donner naissance, le développer et le soutenir, Maurice Denis et Georges Desvallières. C'est pourquoi, après nous avoir exposé les théories qui ont présidé à cette renaissance et comment l'art religieux ne doit pas, même avec les exigences de la théologie et de la liturgie, se confiner dans des formules surannées quelque intérêt qu'elles aient eu à certaines époques, il passe en revue les groupes d'artistes qui se sont attachés à redonner la vie aux productions artistiques destinées aux églises.

Puis, par l'étude des techniques tant de l'architecture que de la peinture, la statuaire, le bois, le vitrail, la tapisserie, la broderie, l'orfèvrerie, etc., il nous montre que l'art religieux ne doit pas être isolé dans le mouvement artistique moderne dont il ne forme qu'une branche dont la vitalité s'est manifestée dans les divers salons et les expositions particulières, surtout depuis 1919.

Enfin, les grands ensembles décoratifs de Maurice Denis, au Vésinet, de Marcel Lenoir, à Toulouse, d'Angel Zarraga, à Suresnes, de Saint-Nicaise de Reims, de Saint-Paul de Genève, les églises de Saint-Louis de Vincennes, de Notre-Dame du Raincy, les constructions de dom Bellot donnent l'occasion à M. Maurice Brillant de prouver surabondamment que l'art chrétien a produit, dans ces dernières années, des œuvres d'un puissant intérêt, dont cer-

taines même peuvent être considérées comme des chefs-d'œuvre.

Telles sont les grandes lignes du livre de M. Maurice Brillant, qui ne peut laisser indifférents ses lecteurs par la profonde connaissance qu'il a d'un sujet qui, dit-il, lui est cher et dont, pour cette raison même, il a su rendre l'exposé particulièrement attachant.

Jean VERRIER.

BIOGRAPHIES

Dom I. RYLANDT. *Essai sur la physionomie morale de saint Benoît.* Abbaye de Maredsous; Lille, Desclée, de Brouwer et Cie; Paris, Lethielleux, 1924. In-12 de 95 pages.

Dom Rylandt s'est proposé de marquer les traits essentiels du caractère de saint Benoît, tel que la Règle et les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand permettent de l'inférer. Son analyse, qui unit la clairvoyance au respect filial, éclaire à la fois l'intense spiritualité et l'humanité du patriarche. Saint Benoît fut un mystique organisateur. La forme de vie religieuse qu'il créa tend vers l'idéal, sans rien méconnaître des limites et des faiblesses naturelles. Elle est fondée sur la connaissance des âmes, qui ne varient guère, quoi qu'il semble, et c'est ce qui fait, dans l'écoulement des siècles, la durable vertu de la règle bénédictine. Dom R. nous découvre justement la simplicité, la bonté, la sérénité du saint, son esprit d'ordre, de mesure, en même temps que de discipline, d'austérité et de domination.

Le rapprochement qu'il tente ensuite de saint Benoît et de saint François de Sales, nous paraît, avouons-le, plus ingénieux que probant. Il y a, tout de même, de sérieuses différences, et non pas seulement de milieu et d'époque, entre l'ascèse collective du cloître et la dévotion salésienne. C'est l'avis de M. Francis Vincent, dans un livre récent. Mais il reste, et Dom R. a raison d'y insister, que « les deux saints ont élaboré leurs doctrines spirituelles, non en théoriciens, mais en génies pratiques ».

R. N. SAUVAGE.

Ph. POUZET. *L'Anglais Jean dit Bellesmains (1122-1204 ?), évêque de Poitiers, puis archevêque de Lyon (1162-1182 — 1182-1193).* Lyon, M. Camus et Carnet, 1927. In-8° de 123 pages. Prix : 12 francs.

Cet évêque, qu'on a pu appeler « l'une des plus grandes figures de l'épiscopat et l'une des personnalités marquantes de son siècle », méritait bien la belle étude que M. Pouzet lui a consacrée. Originaire de Cantorbéry, il passa en Angleterre toute sa jeunesse : il reçut une forte éducation ecclésiastique dans le palais même des archevêques de Cantorbéry, en compagnie de Thomas Becket, qui était à peu près de son âge. Il était trésorier de l'église d'York, lorsque la faveur d'Henri II le fit nommer évêque de Poitiers,

siège qu'il occupa pendant vingt ans (1162-1182). Fidèle à ses affections de jeunesse, il défendit résolument la cause de Thomas Becket dans la lutte que ce dernier avait entreprise contre le roi pour la défense des libertés ecclésiastiques. Lui-même, d'ailleurs, eut des démêlés avec Henri II et son fils Richard, duc d'Aquitaine; mais, de caractère plus souple que Thomas, il sut recourir de préférence aux moyens de conciliation.

Entouré bientôt d'une grande considération, il était désigné, en 1178, pour faire partie d'une mission envoyée dans le Languedoc afin de ramener les hérétiques à la foi chrétienne. Cette mission attira probablement sur lui l'attention des chanoines de Narbonne qui, en 1182, le choisirent comme archevêque. On pouvait tout espérer de ce prélat, doux mais énergique, pour la pacification d'une province ravagée par l'hérésie. Cependant, réclamé en même temps par l'église de Lyon, il préféra ce dernier siège. M. Pouzet étudie avec beaucoup de soin l'épiscopat de Jean Bellesmains à Lyon : expulsion des Vaudois, création du chapitre de Fourvière (1192), administration des biens de l'Eglise, relations avec le clergé, le chapitre cathédral, les suffragants et le Saint-Siège, gouvernement de la seigneurie ecclésiastique, rapports avec l'empereur, le roi de France et le comte de Forez, etc. On devine l'intérêt de ces pages pour l'historien des institutions ecclésiastiques et féodales du Moyen Age.

E. GRIFFE.

Chanoine Clément TOURNIER. *Guillaume de Cun, professeur à l'Université de Toulouse, évêque de Bazas et de Comminges au XIV^e^ siècle* (Extr. de la *Semaine catholique de Toulouse,* 1927). Toulouse, Privat, 1927. In-8° de 15 pages.

Cette courte notice n'a pas d'autre prétention que de corriger, sur un point, la liste des évêques de Comminges, telle qu'elle a été établie par de bons érudits et par le P. Eubel lui-même, dans sa *Hierarchia catholica.* Elle complète fort heureusement les renseignements que nous avions déjà sur ce remarquable jurisconsulte toulousain et fixe les différentes étapes de sa carrière ecclésiastique, en particulier sa nomination au siège de Bazas, en 1319, et son transfert à Comminges, en 1325, où il mourut en mars 1336.

E. GRIFFE.

Emile DERMENGHEM. *Thomas Morus et les utopistes de la Renaissance.* Paris, Plon, 1927. In-12 de 282 pages.

Un beau sujet, un héros qui est un saint — et un saint souriant, affable, discret —; des sentiments élevés, des vues claires, suggestives, profondes, tels sont les avantages de M. E. Dermenghem et de son livre. Il aime, il goûte ce temps de l'humanisme chrétien, auquel Thomas Morus appartenait, comme son ami très cher Erasme. Il en parle avec une sympathie émerveillée, à la fois, et

clairvoyante, car il ne se dissimule aucunement que le caractère, l'énergie active, n'allait pas toujours, chez ces humanistes, à la hauteur où s'élançaient leur esprit et leur goût. Les enthousiastes d'idées ne se décident, ou ne se contraignent pas toujours à faire passer dans les faits les conceptions qu'ils vénèrent. Faute d'agir, de pouvoir ou d'oser agir, ils confient au papier leurs vœux d'une réalité plus belle. Et ainsi, ils agissent, tout de même, par des romans politiques, séduisants comme un rêve qui serait aussi un regret. Ils écrivent *Utopie* comme Morus, ou comme Campanella la *Cité du Soleil.* Et ils maintiennent, dans l'imagination des gouvernés plus que dans les méthodes des gouvernants, un certain idéalisme chrétien.

La qualité chrétienne de cet idéalisme est incontestable chez Morus. Elle est très contestable chez Campanella, pour qui M. D. a des trésors trop inépuisables d'indulgence. Sans faire du moine astrologue un précurseur de la Révolution française, comme l'a tenté Quinet, il est permis de juger bien faux son étatisme, et bien prolongées ses dissertations sur l'organisation de la natalité dans son Etat-type. Et puis, il aurait fallu que sur l'astrologie, science ou art d'une telle importance aux yeux de Campanella et de ses contemporains, M. D. pût se prononcer. Sur ce genre d'illuminisme, il n'y a pas encore, je crois, l'équivalent de l'étude que mon ami A. Viatte s'apprête à nous donner sur les illuminés de la fin du XVIII[e] siècle : et c'est une grande lacune.

M. Dermenghem aime Erasme, et il s'efforce de lui rendre l'estime, la confiance des âmes religieuses. Il le montre même — quoique l'*Institution du Prince chrétien* figure dans un recueil de 1515, et que le *Prince* ait été publié en 1532 — « résistant à la tendance puissante qui emporte les hommes d'Etat et les diplomates, élèves de Machiavel ». Mais pourquoi ranger Erasme parmi les « utopistes » ? La liste est longue, très longue, des humanistes français, italiens même, espagnols, qui ont combattu Machiavel, qui ont réagi ou regimbé contre le faux réalisme du *Prince* et des *Discours sur les Décades de Tite-Live,* et qui ont voulu chasser l'illusion païenne, en rappelant aux rois et aux ministres chrétiens la grande réalité de la justice et de la charité divines. Réaction méritoire, car Machiavel appartient bien authentiquement à la Renaissance, lui aussi. Et il fallait à nos Français surtout, au milieu de leur enthousiasme pour l'averroïsme padouan, un sens particulièrement judicieux, pour repousser la notion du roi glorieux, avide et perfide, « renard et lion », que l'homme de Florence leur montrait comme une tentation et comme un modèle. S'ils ont résisté, et si, par exemple, l'*Institution pour l'adolescence du roi très chrétien Charles IX* est une sorte de lutte pied à pied contre le *Prince,* c'est que la tradition de la monarchie française leur donnait, en effet, d'autres leçons. Affable, libéral, bon, le roi de France était le roi *juste* par excellence, depuis Charlemagne et saint Louis, et en dépit de Philippe le Bel. Là encore la docu-

mentation de M. D. ne paraît pas aussi complète qu'on l'eût souhaité.

Ce qu'il faut souhaiter à M. D., comme, d'ailleurs, aujourd'hui, hélas, à quiconque se mêle d'écrire, ce sont les « loisirs studieux » dont parlait André Chénier : du temps, beaucoup plus de temps ! Les beaux sujets méritent les longs labeurs, qui ne seront jamais infructueux aux beaux talents.

A. CHEREL.

Abbé E. SOL. *Un prélat ultramontain du XVII^e siècle. Alain de Solminihac et le Saint-Siège.* Aurillac, 1927. In-8° de 135 pages.

Les documents recueillis dans ce travail sont destinés à mettre en relief l'ultramontanisme d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors, à une époque où les prélats étaient, presque tous, gallicans. On voit la piété filiale de l'évêque envers le pape et son rôle actif, en 1638, dans la condamnation du livre célèbre, publié par les frères Dupuy : *Le traité des droits et des libertés de l'Eglise gallicane,* qui fut la charte du gallicanisme épiscopal. Ses tendances apparaissent encore dans les premières querelles jansénistes et il se montra très ardent à faire signer une lettre adressée au saint Père pour demander la condamnation de l'*Augustinus.* Il intervint aussi dans les polémiques provoquées par l'*Apologie des Casuistes* qu'il souhaite de voir condamner par Rome. Solminihac accorde un rôle capital aux sentences doctrinales des papes pour le maintien de l'orthodoxie catholique.

Pour souligner les rapports de l'évêque de Cahors avec la Cour romaine, l'auteur cite un grand nombre d'actes caractéristiques : en 1638, Solminihac demanda une indulgence pour ceux qui, le jeudi saint, recevront de sa main la communion, à l'occasion de l'office solennel qu'il célèbre dans sa cathédrale; il envoie à Rome deux religieux de Chancelade, afin de faire approuver par le Saint-Siège la réforme qu'il venait de faire des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Chancelade-en-Périgord; il fait porter devant la Cour romaine l'affaire des prêtres syndiqués qui, en 1651, avaient appliqué les statuts syndicaux; il demande directement au pape un coadjuteur et il adopte, pour son diocèse, le rituel, le calendrier et le chant romains; enfin, dit M. Sol, il est un des premiers parmi les évêques de France, qui envoie à Rome les relations diocésaines prescrites en 1585; cependant il ne paraît pas avoir fait de visite *ad limina.*

Par de nombreux documents, l'auteur montre les mérites d'Alain de Solminihac et sa réputation de sainteté; les assemblées du clergé ont demandé sa canonisation, à diverses reprises, en 1670, en 1675, en 1690, en 1700, et une supplique fut envoyée à Innocent XII, le 3 novembre 1700; puis le silence se fait autour de lui. Mais les évêques de France demandent de nouveau sa canonisation le 6 août 1783, et l'examen de ses écrits fut commencé, à Rome, en 1785. Des influences mystérieuses, qui s'expliquent, sans

doute, par l'opposition de ce prélat au jansénisme, arrêtent de nouveau le procès de béatification, qui fut repris en 1914, et interrompu de nouveau jusqu'en 1921. Enfin, le 19 juin 1927 a été proclamé le décret d'héroïcité des vertus d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors.

Les idées sommaires et les pièces justificatives, qui forment la moitié de ce volume, fourniront, sans doute, à l'auteur les matériaux qu'il mettra en œuvre dans l'écrit qu'il prépare : *Le vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors.*

J. CARREYRE.

Jean DRAULT. *Jean Cottereau dit Jean Chouan.* Paris, Editions Spes, 1927. In-16 de 163 pages. Prix : 9 francs.

Monsieur J. Drault a voulu que le héros légendaire de plusieurs romans et d'un film ait enfin son portrait historique. Les documents sont rares, concernant le chef de bandes qui n'eurent jamais d'archives. Ou plutôt ils n'existent que d'un seul côté, dans les papiers révolutionnaires. C'est à quoi eut surtout recours M. Jean Morvan, pour écrire *Les Chouans de la Mayenne.* On ne peut blâmer M. J. Drault de s'en défier. Mais en face de ces témoignages ennemis, il n'y a guère que les traditions locales. Heureusement elles ont été recueillies non loin de leur source, dès 1820, par Duchemin-Descépeaux dans ses *Lettres sur l'origine de la Chouannerie;* et l'essentiel en est l'interview du frère de Jean Chouan, René Cottereau, mort seulement après 1846, ayant eu le temps d'éprouver la chiche reconnaissance des Bourbons.

M. Jean Drault a voulu suivre le plus possible les pas de son héros, jusque dans le sombre bois de Misedon où est cachée sa tombe. Cela nous vaut un récit alerte, vivant, où s'enchâssent bien tous les détails précis que l'histoire a pu recueillir, sur l'indomptable paysan manceau, brave, désintéressé, voué jusqu'à la mort au service de son Dieu et de son roi.

E. LAVAQUERY.

Emil Clemens SCHERER. *Carl Braun. Ein Priesterleben im Dienste der Jugend und Heimat.* Guebviller, Alsatia, 1927. In-8° de XIV-286 pages. Prix : 12 francs. (*Schriften der Gesellschaft für elsässische Kirchengeschichte,* vol. I.)

Charles Braun, né le 20 juillet 1820 à Guebviller (Haut-Rhin) et mort en exil le 24 juin 1877, est un des premiers pionniers de la presse catholique en Alsace et un des grands apôtres de la jeunesse ouvrière. A peine ordonné prêtre, il fut envoyé, en 1846, par l'évêque de Strasbourg, à Paris pour s'y dévouer à l'œuvre des catholiques de langue allemande. De retour en Alsace, en 1848, il se consacra tout entier à la presse catholique et aux œuvres sociales (fondation d'orphelinats, d'écoles libres, etc.). Deux livres allemands déjà publiés avant 1870, mais qu'il fit réimprimer en

1873 — c'était à l'époque du Kulturkampf — en y ajoutant quelques satires à l'adresse des protestants, lui valurent une condamnation à six mois de prison. M. Braun réussit à passer la frontière à temps; il se retira, d'abord à Paris, puis en Suisse, où une mort prématurée l'atteignit. De nombreux extraits des poésies et des articles de journaux publiés par l'abbé Braun terminent cette biographie. Ce livre écrit sur pièces d'archives inaugure dignement la collection d'études historiques entreprise par la Société d'histoire ecclésiastique d'Alsace.

G. ALLEMANG.

Paul DUDON. *Le R. P. Raoul de Scorraille, de la Compagnie de Jésus.* Paris, Editions Spes, 1926. In-12 de 202 pages. Prix : 10 francs.

La longue carrière du R. P. de Scorraille — né en 1842, il est mort le 10 juillet 1921 — a été presque tout entière consacrée à l'enseignement. Professeur dès 1866 à Tivoli (Bordeaux), puis au Caousou (Toulouse), il arrive, en 1876, à Vals, où il enseigne la philosophie, puis exerce le rectorat. Exilé à deux reprises, en 1880 et en 1902, on le voit encore enseigner en Espagne et en Hollande. Mais c'est surtout à la « résurrection » des *Etudes*, qu'il dirigea de 1887 à 1895, que son nom est demeuré attaché.

Fondée, en 1858, par « des Pères de la Compagnie », cette revue avait cessé de paraître brusquement, en 1880, par suite de circonstances sur lesquelles le P. Dudon s'exprime avec réserve. Mais un certain nombre de Pères n'avaient point pris leur parti de cette disparition; aussi, vers 1886, les quatre « provinciaux » de France réclamèrent-ils officiellement la reprise des *Etudes*. Ils obtinrent satisfaction, et leur premier geste fut de désigner, pour en assumer la direction, le P. de Scorraille. C'était une intelligence élevée, férue de principes, une âme énergique et droite. Avec lui les *Etudes* devinrent plus militantes. Son programme était celui-ci : « Il faut aller à l'erreur en parlant haut et fort. » Son premier article eut pour titre : *Léon XIII défenseur de la vérité.*

Les idées du P. de Scorraille, notamment sur les questions sociales et politiques, étaient des idées très arrêtées. Ainsi s'explique son attitude à l'époque du « ralliement ». Lui, qui admirait tant les encycliques doctrinales de Léon XIII « providentiellement préparé à présider au mouvement intellectuel de son siècle », il fut déconcerté par le toast d'Alger, l'encyclique du 20 février 1892, la *Déclaration* des cardinaux français et il se borna à insérer ces « documents » sans réflexion aucune. Le silence des *Etudes* finit par inquiéter; il dut être rompu; mais ce fut une voix autre que la sienne qui se fit entendre. « Mieux eût valu, observe le P. Dudon, que cet article fût du P. de Scorraille. Saint Ignace n'a qu'une théorie de l'obéissance. »

Cette biographie, on le voit, n'est pas un simple panégyrique. Et cela ne surprendra aucun de ceux qui connaissent la manière

de l'auteur. Le monument ainsi élevé à la mémoire du P. de Scorrailles est solide et de bon métal.

A.-D. POIRIER.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Dom Jean DE HEMPTINNE. *L'ordre de Saint-Benoît.* Abbaye de Maredsous; Lille, Desclée, de Brouwer et Cie; Paris, Lethielleux, 1924. In-16 de VI-32 pages, 9 portr. (Collection *Pax*, vol. XVI.)

Dans une première partie, l'auteur définit l'équilibre de la vie bénédictine, partagée entre la prière et le travail, et il examine les caractères de « ces deux actes d'amour et d'obéissance ». Leurs rapports sont réglés par la modération, dont la Règle affirme la féconde primauté *(discretio mater virtutum)*. Dans l'isolement du cloître, dans le réconfort de la paix conventuelle et de la soumission à une règle prudente, sous l'obédience de son abbé, le moine bénédictin ne se propose d'autre idéal que celui du bon serviteur de l'Evangile. *Ne quid nimis*, dit la Règle (ch. LXIV). La mesure, l'harmonie entre la grâce et la nature animent l'ascèse de saint Benoît. L'histoire intime de l'Ordre, du VIe siècle à nos jours, abonde en exemples pour le démontrer. Dom de Hemptinne s'est borné à une rapide mais instructive esquisse, qui forme, avec l'exposé de la vitalité actuelle des congrégations de saint Benoît, la deuxième partie de l'ouvrage. L'ensemble est de lecture facile, agréable et qui fait réfléchir.

R. N. SAUVAGE.

Renée-C.-T. ZELLER. *La Vie dominicaine* (collection : *Les grands Ordres monastiques)*. Paris, Grasset, 1927. In-12 de XI-230 pages. Prix : 12 francs.

La première question que l'on se pose en ouvrant un volume est celle-ci : « Qu'a voulu l'auteur ? » Or, pour ce livre, voici la réponse que nous est faite (p. 229) : « *La Vie dominicaine* n'est pas un livre d'histoire imaginée. Elle a été écrite d'après des observations vécues, des confidences fidèlement recueillies et surtout une expérience interne. Dûment mûrie à la lecture de ses saints et de ses mystiques, l'auteur l'a étudiée dans ses constitutions, suivie pas à pas, dans le cérémonial de l'Ordre et ses livres liturgiques. » Il s'agit donc d'un portrait, non pas un portrait individuel, mais collectif et « d'une institution qui commence le huitième siècle de son existence ».

Or, l'auteur — encore qu'elle nous apparaisse suffisamment qualifiée pour cela — a-t-elle atteint son but difficile ? Le R. P. Mandonnet l'assure. « Il m'a semblé, écrit-il au seuil du livre, que ce que l'on me demandait était d'inscrire, en lieu et place d'une préface, mon nom précédé de quelques mots qui diraient : pour copie suffisamment conforme. C'est ce que je fais, mais sans limitation et sans réticence. »

De fait, l'auteur entreprend, d'abord, une triple esquisse, attentive et lumineuse : saint Dominique, le fondateur; le P. Lacordaire, le restaurateur; la Cité dominicaine, *quæ ædificatur ut civitas.* Puis elle pénètre dans la vie intime de l'Ordre et suit, en effet, « pas à pas » les Dominicains, depuis l'entrée en religion jusqu'au « dernier *salve* » : le moine, l'étudiant, le prêcheur. Et cela lui permet de préciser enfin les caractères de « la sainteté dominicaine ».

Peut-être le lecteur averti aura-t-il l'impression que certains traits s'appliquent, aussi bien qu'au « prêcheur », à tel autre ordre religieux, voire au clergé séculier. Ce n'est qu'une impression de lecteur averti. On est saisi par l'intérêt qui monte du récit; on est charmé par la fraîcheur des tableaux évoqués. L'ordre « viril entre tous » est décrit par une plume qui l'est bien et qui possède, en même temps, une aisance, une grâce, une finesse de touche remarquables.

A.-D. POIRIER.

Abbé Ex. OUSSET. *La confrérie des Pénitents Bleus de Toulouse.* Toulouse, Privat, 1927. In-8° de 196 pages.

Sur la fin du XVI^e^ siècle s'étaient formées, à Toulouse, plusieurs confréries de Pénitents, Blancs, Noirs, Bleus et Gris. La plus célèbre était la « Compagnie royale de Messieurs les Pénitents Bleus », qui compta parmi ses membres tous nos rois, de Louis XIII à Charles X. Ceux-ci ne dédaignaient même pas de faire le voyage afin d'assister, revêtus de la bure des Pénitents, aux cérémonies de réception.

Fidèle à l'esprit des premiers fondateurs, la Confrérie réalisait, parmi d'inévitables secousses, mais avec une remarquable continuité, les trois fins de l'Œuvre. Elle assurait à ses membres une vie spirituelle plus intense, par des exercices de piété et des œuvres de pénitence, auxquels elle parvint à conserver, presque jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, un caractère hautement ascétique. Elle obligeait tous ses confrères à s'occuper de charité; et tandis que plusieurs autres institutions charitables n'avaient eu, à Toulouse, qu'une existence assez éphémère, la confrérie des Pénitents Bleus réussit, grâce à l'admirable générosité de plusieurs de ses membres, à établir l'Œuvre de l'Aumônerie, qui devint populaire sous le nom de l'« Œuvre du bouillon de MM. les Pénitents Bleus ». Enfin, elle jetait résolument ses membres dans l'action politique, toutes les fois que l'Eglise, l'Etat ou la Cité étaient menacés d'un danger. Or, le pays toulousain connut, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les pires souffrances engendrées par les guerres de religion. Les hordes calvinistes couraient le pays, pillant les églises, dévastant les couvents, pourchassant et massacrant les prêtres et les religieux. La confrérie s'appliquait à panser les blessures faites à la religion et à effacer les traces du vandalisme huguenot. Elle

maintenait, dans la population, les sentiments loyalistes envers le roi légitime. Elle gagna Toulouse à la Ligue, se déclara contre les révoltés Soubise et Rohan, et mérita la récompense d'une visite royale à sa chapelle, où Louis XIII vint prier, suivi de toute sa cour.

Bien qu'elle ait joué un rôle aussi important, la confrérie des Pénitents Bleus n'avait presque pas tenté la curiosité des érudits toulousains. Sans doute l'extrême rareté des documents connus avait-elle découragé certaines bonnes volontés. C'est ce qui donne à la monographie que vient d'écrire M. l'abbé Ousset un prix tout particulier. Avec une louable patience, l'auteur a suivi les moindres pistes. Avec un réel bonheur il a pu mettre la main sur les documents les plus riches, et l'inventaire de ses sources ne doit laisser, à son scrupule d'historien, aucun regret. Son travail a toute chance d'être définitif[1].

Joseph Dedieu.

La congrégation du Bon Pasteur de la Visitation de Caudéran. Bordeaux, Destout, 1925. In-8° de 30 pages. Prix : 1 franc.

M. l'abbé Delage, curé de Caudéran, est l'auteur de cet opuscule précis, méthodique, — et bien émouvant aussi — où est exposée la fondation, en 1825, et l'histoire depuis cette date, d'une congrégation girondine actuellement très florissante.

A. C.

1. Je signalerai cependant aux recherches de M. Ousset les deux manifestations suivantes : l'*Oraison funèbre de M. Michel Colbert, arch. de Toulouse,* prononcée le 2 sept. 1710 dans la chapelle des Pénitents Bleus, par le P. G. Beaufils, Toulouse, 1710 (Voir les *Mém. de Trévoux,* mai 1713, p. 863). et l'*Oraison funèbre du Dauphin et de la Dauphine,* prononcée dans cette même chapelle, le 22 juin 1712, par le P. Campistron, Toulouse, 1712 (Voir les *Mém. de Trévoux,* nov. 1712, p. 1924).

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
53e année, 1926. Paris, Champion.

Em. Coyecque : *Vieilles archives notariales.* VI. *Etat numérique des archives anciennes de l'étude Chauveau (1498-1792)*, p. 33-51. Entre autres minutes, celles de l'Hôtel-Dieu, des Incurables et des emprunts du XVIIIe siècle.

Jean Tremblot : *Une fondation de rosières trois fois séculaire*, p. 54-57, 1 pl. Celle de Saint-Denis (Seine), faite par le bénédictin Antoine de Belloy de Francières, mort en 1656.

Emile A. Van Moé : *Journal des sermons de Paris au XIIIe siècle*, p. 57-60. Extraits de fragments de reliure, qui semblent contemporains des sermons. Indications de prédicateurs et de noms d'églises de Paris.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.
Tome XLIX. Paris, Champion, 1927.

H. Omont : *La seconde bibliothèque de la ville de Paris et ses deux premiers bibliothécaires (1804-1810)*, p. 1-17. Nicoleau et Rolle successivement bibliothécaires de la Ville jusqu'en 1830. Organisation de la bibliothèque sous l'Empire.

Henri Stein : *Les maîtres des œuvres de la ville de Paris au XVe siècle*, p. 18-30. Liste complète.

Léon Le Grand : *Les papiers des secrétaires d'Etat de la Maison du roi et de la Guerre et l'histoire de la ville et généralité de Paris*, p. 31-43. Malgré de très malheureuses destructions, la série O1 des Archives nationales possède encore beaucoup de documents importants pour l'histoire administrative de Paris. Inventaire numérique des registres à utiliser.

Léon Mirot : *Notes sur Nicolas Houël et sa famille*, p. 44-56. Quelques documents nouveaux sur le célèbre apothicaire.

De Beauchesne : *Les écoles extérieures de la Sorbonne au XVIIIe siècle et la salle de distribution du concours général*, p. 77-84. D'après une description, faite en 1760 par Jean-Nicolas Buache, lauréat de 1759 et futur géographe du roi.

Léon Lecestre : *Un document sur l'assistance publique sous Louis XIV*, p. 85-92. L' « Etat de dépense » de l'époque du contrôleur général Claude Le Peletier (1683-1689). Relevé par paroisse des sommes dépensées de 1784-1789 pour l'assistance officielle des pauvres de Paris.

Ph. Lauer : *Le siège de Paris dans l'épopée médiévale et la localisation de l'épisode d'Isoré à la Tombe-Issoire*, p. 123-133. Intéressante dissertation qui tend à prouver que c'est à la célébrité du *Moniage Guillaume* dans la région parisienne, au XIIe siècle, qu'est due l'identification de la

Tombe-Issoire par les pèlerins, les chevaliers de l'hôpital et les Guillemites. Il s'agit, dans l'épisode d'Isoré, d'une légende épique, témoin topographiquement du rayonnement d'une épopée.

Ch. Samaran : *Les frais du procès et de l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux Halles en 1477*, p. 142-154. D'après un compte inédit du receveur des finances sur et deçà les rivières de Seine et d'Yonne.

E. Coyecque : *Le cabinet de Philippe Despont, vicaire des Incurables (1623-1700)*, p. 155-172. Renseignements sur le personnage. Etat du cabinet d'après le testament de Ph. Despont.

P. Le Verdier : *La cour de Rouen et l'ancien logis des archevêques de Rouen*, p. 173-182, pl. Ce logis ou *Maison de Rouen*, s'élevait au fond de la rue du Jardinet, dans la cour de Rouen, aujourd'hui appelée *Cour de Rohan* par suite d'une altération du nom primitif. On en trouve une mention dès 1280.

L. Auvray : *Affiches des cours du Collège royal pour les années 1681, 1682 et 1683, reconstituées à l'aide des papiers de J.-B. Cotelier et suivies de notes sur quelques-uns des professeurs du Collège*, p. 194-238. Curieux détails sur la vie scientifique du Collège.

Louis Batiffol : *Le cardinal de Richelieu à Limours*, p. 239-249. Le cardinal l'avait acquis, en 1623, pour y reposer sa neurasthénie. Il l'embellit, puis le vendit, en 1626, au roi pour Gaston d'Orléans.

A. Vidier : *Les origines de la Municipalité parisienne*, p. 250-291. Important essai, où l'auteur met en lumière le facteur municipal (*burgenses parisienses*) qui constitua la Prévôté des marchands avec le facteur commercial, les marchands de l'eau. Il en rencontre des traces dès 1134 et suit l'histoire en quelque sorte embryonnaire, de la municipalité parisienne jusqu'en 1261, date de la fameuse réforme de saint Louis. Examen de la situation des prévôts de Paris au XII^e^ et au XIII^e^ siècles.

Bulletin de la Société historique du VI^e^ arrondissement de Paris.
Tome XXVIII, 1926. Paris, Mairie du VI^e^ arrondissement.

Gaston Deschamps : *Victor Hugo dans le VI^e^ arrondissement*, p. 11-33. L'auteur des *Odes et Ballades* y passa sa jeunesse, de 1814 à 1820. C'est rue du Cherche-Midi que s'élabora son idylle avec Adèle Foucher.

F. Foiret : *Le lotissement de l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 52-71, 3 plans. Au cours de la Révolution. Grosse affaire immobilière.

Bulletin de la Société historique des VIII^e^ et XVII^e^ arrond. de Paris.
Nouvelle série, n° 5, 1925-1926. Paris, Champion.

R. Coutelier : *Les Champs-Elysées et les Jardins Marbeuf*, p. 337-350. Lieux de plaisir célèbres à la fin du XVIII^e^ siècle sous le nom d'Idalie.

Maurice Serval : *Une énigme balzacienne. La Fœdora de la Peau de Chagrin*, p. 387-403, 1 portrait. Fœdora, « la femme sans cœur » aurait-elle comme original Olympe Pélissier, qui devint la femme de Rossini ? On ne le sait pas. Vie orageuse d'Olympe.

Les Trois Monts.
Bulletin de la Soc. hist. du XIV^e^ arrondissement, n° 2, janvier 1928.

Ch. Florange : *Les Chartreux à Gentilly et à Vauvert*, p. 3-28, fig. Ces religieux s'y installèrent à l'appel du Louis IX, en 1257. Accroisse-

ments successifs du domaine. Fondation. Description du couvent et de son église gothique. Ses tombeaux. Les 22 peintures de Le Sueur représentant la vie de saint Bruno.

Marc MINERATH : *L'Oratoire et les Enfants assistés*, p. 31-53, fig. Historique sommaire de l'œuvre des Enfants assistés. Efforts incomplets de la charité publique depuis 1362, date de la fondation de l'hôpital du Saint-Esprit pour les enfants pauvres, jusqu'à saint Vincent de Paul. Celui-ci trouve les ressources suffisantes pour donner à l'œuvre une vigoureuse impulsion. La Révolution la met en péril. Le XIX^e^ siècle réorganise la protection de l'enfance abandonnée. Listes de donateurs.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.
Tome XI, n° 5 (Bulletin CX), année 1926. Paris.

Gabriel VAUTIER : *Un registre de la paroisse de Passy pour l'année 1757*, p. 105-107. Il s'agit d'un « procès-verbal de l'état des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Passy ». Analyse du document. — *Chapelle des abbés et chanoines de Sainte-Geneviève dans l'église d'Auteuil*, p. 107. Documents des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles la concernant, extraits des registres du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Jean de LA MONNERAYE.

SEINE-ET-OISE

Conférence des Sociétés savantes... de Seine-et-Oise. 7^me^ session (1924).
1926, 97 p. in-8°; en vente aux Archives départem. de Seine-et-Oise.

Ch. HIRSCHAUER : *La Bibliothèque de Versailles, son histoire, ses ressources*, p. 20-22. Etablissements monastiques dont les livres sont maintenant conservés à Versailles; fonds janséniste donné par le pasteur Maulvault ; fonds hispanique formé par les donations Léonardon et Morel-Fatio.

E. MALLET : *L'installation du Parlement (Grande Chambre) à Pontoise, en 1753*, p. 26-30. Aménagement du couvent des Cordeliers, à cet effet.

Léon RISCH : *Les créateurs de Chilly : Antoine Ruzé d'Effiat et Marie de Fourcy*, p. 30-33. Travaux à l'église de Chilly-Mazarin; monuments funéraires des Ruzé.

Paul GRUYER : *La Fontaine sacrée de Rennemoulin*, p. 64-66. Fontaine surmontée d'une statue ancienne de saint Nicolas.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. Année 1925.

Victor GLACHANT : *Quelques lettres de vieillesse de M^me^ de Maintenon (1708-1716)*, p. 5-65. Renseignements nombreux, dans le texte et dans les notes, sur la vie religieuse à Saint-Cyr et sur les affaires religieuses du temps (jansénisme, nominations épiscopales, personnel ecclésiastique, etc.).

Alfred MOREL-FATIO : *L'abbé Jean de Vayrac (1664-1734 ?)*, p. 66-107. Etude (presque achevée au moment de la mort de son auteur) sur un prêtre du Quercy, polygraphe très fécond, qui passa une partie de sa vie à la Cour d'Espagne et publia de nombreux ouvrages sur la situation de ce pays et ses rapports avec les autres puissances.

F. BOULÉ : *Une Ecole nationale d'apiculture à Versailles pendant la Révolution et l'Empire*, p. 108-128. Œuvre de l'abbé Della Rocca, prêtre

levantin, venu en France, en 1783, pour quêter en faveur des insulaires de Syra et qui, dès son arrivée à Versailles, s'y occupa de l'élevage des abeilles. Il y resta et y créa, en l'an II, avec l'appui des pouvoirs publics, une Ecole qui subsista longtemps, et mourut titulaire d'une pension accordée par le Gouvernement impérial.

Gabriel VAUTHIER: *L'état du département de Seine-et-Oise en fructidor an VIII (rapport du préfet Germain Garnier)*, p. 129-146. Renseignements sur le rétablissement du culte, la situation de l'instruction primaire (écoles privées dans presque toutes les communes) et des établissements hospitaliers.

Marcel BATILLIAT et F. BOULÉ : *Deux séjours de Renan à Versailles*, p. 162-167. En 1849, Renan supplée au Lycée Ernest Bersot, professeur de philosophie, tandis que celui-ci fait campagne, à Bordeaux, comme candidat à la députation et il termine l'*Avenir de la Science*. Renan retrouva Bersot à Versailles, quand il vint s'y refugier, en 1871, durant la Commune; il y écrivit la plus grande partie de ses *Dialogues philosophiques* et de la *Réforme intellectuelle*.

André RHEIN : *Bibliographie de l'histoire de Seine-et-Oise, année 1925*, p. 168-185. Dépouillement très complet de toutes les publications, revues et journaux, avec table alphabétique des localités citées.

Année 1927.

G. VAUTHIER : *Notes sur le Museum de l'Ecole française*, p. 25-43. Etude sur le peintre Duramcau (1733-1796), auteur de plusieurs tableaux religieux, notamment du « Saint François de Sales mourant » et du « Martyre de sainte Juliette et de saint Cyr », peints pour la maison de Saint-Cyr et actuellement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — Dispersion des collection du Museum (1806-1812) : attribution de tableaux à des églises de Paris et de Seine-et-Oise; retour à N.-D. des Victoires du *Vœu de Louis XIII*, de Carle Van Loo, d'abord donné à la cathédrale de Versailles par Bonaparte.

Yvonne BEZARD : *Les enterrements à Saint-Germain-en-Laye au XIII^e siècle*, p. 57-61. Enquête faite en 1292 sur le droit prétendu par le prieur-curé à conserver les vêtements des morts; emploi des draps et poêles.

Emile MALE : *La clef des allégories peintes et sculptées de Versailles*, p. 73-82. Emploi, par Lebrun et ses collaborateurs, de l'*Iconologia* de Ripa, notamment dans les figurations qui décorent la chapelle du château.

André RHEIN : *Bibliographie de l'histoire de Seine-et-Oise, année 1926*, p. 121-140. Dépouillement très complet de toutes les publications, revues et journaux, avec table alphabétique des localités citées.

Bulletin de la Commission des antiquités et des arts.
Vol. XLIII et XLIV. Impr. Oberthür, à Rennes, 1926.

André LESORT : *L'église de Frouville et ses pierres tombales*, p. 108-119. Description sommaire de l'église (XI^e-XVI^e s.) et de son clocher roman (influence des écoles de la Normandie et de l'Ile-de-France). Pierres tombales (XVI^e-XVII^e siècles) des familles de Boulainvilliers, de l'Isle [-Adam] et Testu.

L.-Eug. LEFÈVRE : *M. Maxime Legrand*, p. 120-127. Notice biographique sur cet érudit, auteur de nombreuses publications concernant la région d'Etampes, notamment sa numismatique et son histoire religieuse.

André LESORT.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.
Tome XXXVIII, 3e fasc. Fontainebleau, impr. Cuënot-Bourges, 1927.

Jules Devaux et Paul Martellière : *Yèvre-le-Châtel. Histoire d'un château royal*, p. 153-210. Très importante étude historique et archéologique (avec planches), où sont notées, à l'aide de documents précis, les relations de cette forteresse avec les évêques d'Orléans, l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, etc., aux XIe et XIIe siècles. Description des ruines encore importantes de l'église Saint-Lubin (XIIIe siècle).

Georges Lioret : *La négresse de Moret*, p. 222-235. Histoire d'une jeune fille inconnue, au teint bronzé (que l'on a supposé être une fille adultérine de Louis XIV), qui passa toute sa vie enfermée au couvent des Bénédictines de Moret-sur-Loing. Détails sur ce couvent et sur les personnages de la Cour qui le visitaient.

Bulletin de la Société d histoire et d'archéologie de l'arr. de Provins.
Année 1927, nos 1-2. Coulommiers, impr. Brodard, 1927.

A. Debuisson : *Provins à travers les siècles* [suite], p. 97-136. Cette partie du travail concerne les guerres de religion; quelques détails d'histoire locale, qui ne sont appuyés d'aucunes références.

Henri Stein.

OISE

Publications de la Société académique du... département de l'Oise.

V. Leblond et Jean Tremblot : *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français* (Beauvais, 1927. in-4°, XIV-199 p.). Résumé de 399 contrats extraits des minutes notariales de Chaumont-en-Vexin (1489-1505); documents d'une grande importance par leur ancienneté et contenant de nombreux renseignements sur les mœurs et coutumes régionales; plusieurs intéressent particulièrement les abbayes de Saint-Germer et de Gomerfontaine. Introduction sur la formation du Vexin français; glossaire et table alphabétique.

Bulletin et mémoires de la Société... historique de Clermont.
Année 1926. Laval, 1927, XXIII-137 p.

René Parmentier : *Le couvent des Ursulines à Clermont-en-Beauvaisis* (suite), p. 7-105. Période révolutionnaire. Après la dispersion des religieuses, leur maison devient prison, puis hôpital. Cette étude se complète par une déclaration des biens, revenus et charges du couvent en appendice (1750).

René Parmentier : *L'église de Rieux*, p. 106-128. Description d'une église des XIIe, XIIIe, XIVe siècles.

Bulletin de la Société historique de Compiègne.
Tome XVIII. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1926.

Général de Seroux : *La famille de Jouenne d'Esgrigny à Compiègne*, p. 1-65. Important travail généalogique.

Carolus Barré : *Un enfant de Compiègne. Jehan Esmery de Boislogé, lieutenant-général d'artillerie*, p. 71-114. Généalogie d'une famille et biographie d'un officier (1662-1745). Pièces justificatives.

O. Boutanquoi : *Le conventionnel Saint-Just et sa famille*, p. 115-148. Généalogie très complète d'après des documents détruits ultérieurement pendant la guerre.

J.-B. Mestre : *La fondation de la première école d'Arts et Métiers, son séjour à Compiègne (1800-1806)*, p. 149-170. Renseignements sur La Rochefoucauld Liancourt, fondateur, en 1788, de l'Ecole de la Montagne devenue, par transformations, l'Ecole des Arts et Métiers de Compiègne, puis de Châlons.

Société d'histoire... de Senlis. Comptes-rendus et mémoires.
6e série. Tome I, 1925-1926. Senlis, 1927.

René Bénard : *Le serment constitutionnel dans le département de l'Oise en 1791*, p. 18-41. Etude statistique, liste nominative des réfractaires dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, et relevé des serments prêtés ou refusés dans les communes composant actuellement l'arrondissement de Senlis.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais. Année 1927. Beauvais.

Abbé Beaudry : *Le clergé du canton de Noyon au début du premier Empire*, p. 178, 190-191. Notes biographiques. — *Comment le bienheureux F.-J. de la Rochefoucauld comprenait le rôle des prêtres de son diocèse de Beauvais*, p. 218-220. Lettre pastorale. — *Notes pour servir à l'histoire du culte du Sacré-Cœur dans le diocèse actuel de Beauvais*, p. 405-410, 429-432, 480-484, 544-546, 574-577. Confrérie établie dans l'église Saint-Laurent de Beauvais, reconnue par bref de Pie VI, en 1784, et transférée, en 1803, dans la cathédrale.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome V. Soissons, impr. de l'*Argus Soissonnais*, 1927.

Emile Gailliard : *Le Régiment de Créquy à Vic-sur-Aisne, en 1657*, p. 1-3. Dépradations de la troupe, d'après les archives notariales. — *A propos de Saint-Just*, p. 42-56. Souvenirs locaux. — *Terre et seigneurie d'Autrèches*, p. 63-96. Consciencieuse étude.

Roland Derche : *Les attaches locales de Paul Claudel*, p. 11-23. Etude sur les influences provinciales et ataviques sur le célèbre écrivain, dont la famille maternelle est originaire des environs de N.-D. de Liesse.

Comte Maxime de Sars : *Un Laonnois guillotiné avec les Vierges de Verdun*, p. 25-44. Détails inédits sur un des épisodes les plus dramatiques de la Révolution.

Henri Luguet : *Invasion de 1544 dans le Soissonnais et le Laonnais*, p. 97-137. Excellente mise au point de cet épisode du règne de François Ier, d'après les dernières publications parues.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XX. N° 225 (1926).

G. Chenesseau : *La Grande Allée*, p. 336-355. Ancienne promenade orléanaise supprimée au XVII^e siècle pour agrandir le Collège des Jésuites.

Edouard Bruley : *La réunion des paroisses orléanaises en 1790-1791*, p. 355-368. Pour 51.000 habitants la ville avait, en 1789, vingt-cinq paroisses. Un décret de la Constituante les réduisit à six paroisses et cinq chapelles, non sans provoquer de violentes réclamations.

Paul Charpentier : *Note sur Jean-Baptiste Sorct*, p. 368-369. Il fut vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel L.-F. de Jarente d'Orgeval.

Nota. — Le volume des Mémoires de la Société n'a pas paru, et *Les Cahiers Orléanais* ont cessé de vivre.

Georges Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Rien à signaler depuis notre dernière recension.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique... et littéraire du Vendômois.
Vendôme, 1927.

Abbé Brisset : *Claude Régin, évêque d'Oloron (XVI^e s.)*, p. 44-54. Demêlés de Claude Régin avec Jeanne d'Albret.

Abbé Plat : *L'Eglise priorale Saint-Genest de Lavardin*, p. 98-125 Description architecturale de ce monument du XI^e siècle, et étude sur les fresques qui le décorent (XII^e-XVI^e siècles).

J. Gallerand.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.
2^e série, tome VII, 1927, Le Mans, Monnoyer.

H. Legros : *Saint-Gilles de la Plaine*, p. 33-38. Suppression de cette paroisse, située près de Saint-Paterne, en 1240.

H. Roquet : *Oizé*, pp. 39-50, 57-85, 237-232. Paroisse du canton de Pontvallain, fondée vers le IV^e siècle par l'ermite Hilaire, inhumé dans l'église dont il est le patron; le prieuré dépendait de l'abbaye de Vezelay et avait sa chapelle dédiée à Sainte-Madeleine. Le dernier prieur fut Claude-Madeleine de la Myre-Mory, qui devait être évêque du Mans de 1820 à 1828. Le R. P. Marin Mersame naquit à Oizé, en 1588.

P. Cordonnier-Détrié : *Une œuvre de Guillaume Bellanger à l'abbaye de Saint-Vincent*, p. 86-88. Balustrade en fer forgé datant de 1694.

La Province du Maine.
2e série, tome VII, 1927. Le Mans et Laval, Goupil.

Ch. Grault : *La baronnie de la Mitesse*, pp. 14-24, 89-98, 124-136. Etude sur le prieuré de Montaillé, fondé par un moine de Tiron et relevant de cette abbaye; liste des prieurs. Le dernier chapitre est consacré à la paroisse, sa vie, sa population, ses coutumes.

H. Roquet : *La lèpre dans le Haut-Maine*, pp. 25-31, 81-88, 156-160, 177-182. Après quelques notes sur le mal lui-même, sa diffusion au Moyen Age, l'épreuve, la réclusion des lépreux, M. R. étudie les léproseries ou maladreries, leur fondation, leur fonctionnement, leurs revenus. Le mal disparaissant au milieu du xvie siècle, les maladreries sont fermées, leurs biens attribués soit à l'hôpital général du Mans, soit aux hôpitaux, fabriques et cures qui les ont érigées. Seuls demeurent quelques noms de fermes et de champs qui évoquent leur passé.

J. Vavasseur : *Crannes-en-Champagne*, pp. 38-43, 105-110, 183-192, 232-238. Origine, limite et patrons de la paroisse; ses curés depuis 1301 jusqu'à René Pasquier (1764-1791, 1803-1810) lequel, fidèle à ses serments, fut exilé en Espagne. De retour après le Concordat, il fut le renovateur de la vie paroissiale.

Ch. Grault : *La persécution du clergé*, pp. 44-63, 72-80, 144-155. Etude fort intéressante sur la persécution de 1796, les arrestations et emprisonnements, les procédures judiciaires employées, la réclusion des prêtres fidèles et, enfin, leur libération en frimaire an V. Une seconde partie aborde la persécution de fructidor an V, qui aboutit à l'exil pour la plupart des victimes, à la mort pour l'abbé Glattier, vicaire de Précigné.

Abbé Ledru : *Le vitrail de la chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc en la cathédrale du Mans*, p. 64. Moderne, dû à M. Chappée. — *Le Maine sous Jean II le Bon*, pp. 65-71, 113-123, 161-170, 209-217. — *La pierre au lait au Mans*, p. 175-176.

M. Jusselin : *Le droit de procuration des évêques du Mans sur les prieurés de Tiron (1226)*, p. 171-174.

Ch. Grault : *La vente des biens du Chapitre cathédral de Saint-Julien du Mans*, pp. 193-208, 218-231, 265-290. Etendue et valeur approximative des biens; soumissions par les communes et les particuliers; rapidité et succès des ventes, condition sociale des acquéreurs; liste, par communes, des biens vendus.

Abbé Ledru : *Le cardinal Charles Hémard de Denonville*, p. 241-249. Début d'une étude sur un cardinal beauceron, mort au Mans en 1540, et qui fut ambassadeur de France auprès du pape Paul III.

La Révolution dans la Sarthe. 3e année, 1927. Le Mans, Benderitter.

Abbé Legros : *Petits à-côté de l'histoire ou épisodes à Arçonnay et aux environs, pendant la Révolution*, pp. 8-26, 50-73. Fuite de deux Visitandines de la Chevalerie en Arçonnay; leur vie.

A. Belin : *Un curé de La Couture. Pierre-René Huard*, pp. 41-49, 81-89, 121-160. Né à Ballon, en 1759, secrétaire du Chapitre cathédral, vicaire puis curé de N.-D. de La Couture, au Mans, 1786, à 27 ans, où il déploie un grand zèle, tant avant la Révolution qu'après son retour d'exil, et où il meurt en 1835, plein de mérites et de vertus.

Abbé Uzureau : *Notes sur la Révolution dans la Sarthe, extraites des affiches d'Angers*, p. 90-98. — *MM. Gastineau et de la Grandière emprisonnés au Mans*, p. 161-174.

Ch. Legros : *A propos de la Sibylle du XIX^e siècle, M^lle Le Normand, la célèbre cartomancienne d'Alençon (1779-1843)*, pp. 175-179, 204-225.

L. Calendini : *Interrogatoires des Vendéens arrêtés lors de la déroute du Mans*, p. 226-239. D'après un manuscrit du Tribunal; parmi ces premiers accusés, un prêtre, Julien Le Monnier, chapelain de Corzé. A suivre.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome XLII, fasc. 152 (1926); t. XLIII, fasc. 153 à 155 (1927).

R. Gauchet : *Une ville d'Anjou pendant la formation des Etats-généraux. Château-Gontier de janvier à juillet 1789*, t. XLII, p. 263-286. En matière religieuse, les vœux, fort peu orthodoxes, marquent un gallicanisme démagogique : abolition du concordat de 1516; l'archevêque de Paris, chef de la religion en France; suppression de tous ordres religieux et des chapitres inutiles; abolition des dîmes et des quêtes; traitement annuel du clergé séculier établi en raison de ses travaux.

R. Gauchet : *Une ville d'Anjou sous la Constituante. La révolution municipale à Château-Gontier. Comité d'administration et comité militaire (juillet à décembre 1789). Château-Gontier depuis les élections municipales de janvier 1790 jusqu'à l'application de la Constitution civile du clergé (novembre 1790)*, t. XLIII, pp. 17-37, 105-124, 169-194. Personne, même dans le clergé, ne protesta contre le décret du 13 février 1790, qui supprimait les vœux monastiques, et tout le clergé, le 9 mai, prêta le serment civique; mais ce fut la dernière fois qu'il joua un rôle actif. Il s'associa de tout cœur, jusqu'aux limites extrêmes, à la réforme sociale, politique et religieuse et s'il a été persécuté dans la suite, ce n'a été ni pour des idées rétrogrades, ni pour des menées aristocratiques.

R. Gasnier : [Requête adressée à l'évêque du Mans par l'ex-jésuite André Dubuisson, né à Laval, pour avoir part aux dons du clergé] (17 janvier 1787), t. XLIII, p. 74-77.

R. Delaunay : *Histoire d'Ernée. L'église de Charné. Le presbytère*, t. XLIII, p. 142-164. Eglise construite dans la première moitié du XIII^e siècle, augmentée de deux chapelles au XVI^e, démolie en partie (nef) sous la Révolution.

Semaine religieuse du diocèse de Laval. 1927 (58^e-59^e année).

F. Uzureau : *Un Bénédictin de Château-Gontier.* Jean Pédron, † 1701. — *Le collège de Saint-Laurent-des-Mortiers*, sous la direction des frères Marais et celle de leurs neveux (1704-1757), n° 45, p. 536-538. — *Les collèges de Château-Gontier et de Craon.* Enquête scolaire de 1801; réponse du conseil d'arrondissement, n° 50, p. 597-598.

Bulletin paroissial de la cathédrale de Laval. 1927, 21^e année.

[Ed. Jarry] : *Notes sur M. Davost*, (n^os 1, janvier, et 3, mars, à 12, décembre), curé de la Trinité de Laval, 1844-1876. — [E. Laurain] : *Thomas-René Dubuisson*, (n° 2, février). Prêtre lavallois, martyr des Carmes. — [E. Laurain] : *Au soir de Pâques. Rot ou Roux ?* (n° 5, mai). Origine d'un salut qui se célèbre, le jour de Pâques, à la cathédrale, à 7 heures du soir, et étymologie du mot par lequel il est désigné.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome XXIII, 2e et 3e fasc. : 3e et 4e trim. 1926, 1er et 2e trim. 1927.

Chanoine Vaucelle : *Note sur l'histoire du chapitre de Saint-Martin depuis la convocation des Etats-Généraux jusqu'à la constitution civile du clergé*, p. 115. Bibliothèque capitulaire.

Chanoine Guignard : *Troisième centenaire de la naissance de Mgr François Pallu*, p. 115. — *Le chanoine Cochet*, p. 116. — *Le chanoine Victor Arnault*, p. 119. — *Le comte Boulay de la Meurthe*, historien du Concordat, *notice nécrologique*, p. 129-143, et *bibliographie*, p. 144-146.

Edouard Gouraud : *Nouvelles recherches sur le* Magnificat *de Jouvenet*, p. 121 et 122. Ce tableau fut transféré par Viollet-le-Duc de Notre-Dame au musée du Louvre (magasin des rouleaux, MI 314).

Jean de Bouillé : *Notice sur les anciens bâtiments de l'abbaye de Bourgueil*, p. 124 et 125 (V. surtout fasc. suivant).

Louis de Grandmaison : *Sur le lieu de naissance de René Descartes*, p. 127 et 128.

Ernest Van de Velde : *Jean de Ockeghem, trésorier de Saint-Martin de Tours*, p. 214 et 215. Son influence sur la polyphonie.

Chanoine Guignard : *La place Grégoire-de-Tours et la maison de justice du chapitre de Saint-Gatien* (Audience des Bains), p. 214, 216 et 218. Démolition évitée. — *L'église Saint-Denis d'Amboise*, p. 229 et 230. Restauration de la toiture.

Louis Martinière : *Registre du conseil de fabrique de Neuillé-Pont-Pierre*, de 1737 à 1785, p. 220 et 221. — *La Statue de la Trinité de l'église de Neuvy-le-Roi*, p. 231.

Jean de Bouillé : *Les anciens bâtiments de l'abbaye de Bourgueil*, p. 250-272, 6 hors texte et un dépliant. Neuve et importante étude sur l'abbaye, profondément remaniée à plusieurs reprises par des abbés grands bâtisseurs, notamment Philippe Hurault de Cheverny (1513-1539) et Léonor d'Estampes de Valençay (1605-1651), et aujourd'hui défigurée.

Henry Grimaud : *L'origine tourangelle de Rabelais*, p. 279 et 280.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.
6e série. Tome I, 1926.

Aimé Lefort : *Pierre Raimbault, curé du Bourg-d'Iré et doyen de Candé (1737-1816)*, p. 10-40. Etude sur l'un des prêtres les plus représentatifs du clergé angevin, à la fin de l'Ancien Régime.

Louis Delaunay : *Autour d'un pamphlet cartésien (1723)*, p. 76-84. Nouveaux détails sur une question déjà étudiée par M. Delaunay, à savoir, la controverse qui mit aux prises, à Angers, à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, l'Université et les Pères de l'Oratoire, au sujet de la doctrine de Descartes.

La Province d'Anjou. 2e année, 1927.

Léon Deries : *L'affaire de J.-B. Tardif, chanoine à Angers, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz, le 2 déc. 1810,* p. 87-96. Très curieux détails sur l'arrestation par la police impériale d'un prédicateur qui avait osé rappeler, dans la chaire de la cathédrale d'Angers, la distinction qui existe entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle et l'indépendance que doivent avoir l'une et l'autre.

Aimé Lefort : *Le prix de la vie dans un presbytère angevin au milieu du XVIIIe siècle,* p. 250-264.

T.-L. Houdebine : *Le clocher de l'église de Cunault,* p. 266-270. Notes archéologiques sur l'un des monuments les plus intéressants de l'époque romane, en Anjou.

L'Anjou historique. XXVII année, 1927.

Signalons parmi les principaux documents publiés : Les docteurs de la Faculté de Théologie d'Angers, pendant la Révolution, p. 49-58. — Dom Tesnière, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, p. 65-67. — La révocation de l'édit de Nantes et les Angevins, p. 75-80. — La situation politique et religieuse en Maine-et-Loire (1814), p. 174-175. — Mgr de Vaugirault, évêque d'Angers (1680-1758), p. 197-200. — La persécution religieuse en Maine-et-Loire (1791-92), p. 221-231.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFERIEURE

Les Amis des Monuments rouennais.
Bulletin (1922-1923). Rouen, 1927.

André Masson : *Etudes sur l'abbaye de Saint-Ouen. Les pierres tombales du XIIIe siècle à la fin du XVIe siècle,* p. 59-86, 2 pl. h. t. Nomenclature par ordre chronologique et description.

Abbé Reneault : *L'autel majeur de l'église Saint-Patrice,* p. 87-97. De Rouen.

Louis Dubreuil : *Les restes du monastère des Célestins,* p. 99-117, 2 pl. h. t. Aujourd'hui hôpital général de Rouen.

Pierre Chirol : *Le couvent des Ursulines de la rue des Capucins,* p. 119-134. Fondé en 1619.

Emilie Duveau : *Quelques notes et souvenirs sur Edouard Duveau, dessinateur,* p. 135-146, pl. h. t. Répertoire de ses dessins d'après nature. Dessins d'églises de Rouen et des environs.

Chanoine Jouen : *Saint-Wandrille, Caudebec-en-Caux et autres lieux,* p. 147-160. Brefs renseignements archéologiques sur les églises.

P. Jubert et R. Rouault de la Vigne : *Bibliographie [artistique et monumentale de Rouen],* p. 161-173. Relevé des publications d'intérêt artistique et archéologique pour Rouen, parues en 1922 et 1923.

L'Architecture et la Construction dans l'Ouest. 31e année, 1927. Rouen.

Emile Auvray : *Notre planche*, p. 34-35, 1 pl. h. t. Pierre tombale de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, représentant un architecte du XIVe s.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen. Tome XXVI, 1926, Rouen.

L. J[ouen] : *Saint-Léonard (près Fécamp)*, p. 143-144. Incendie de l'église. — *Les martyrs de septembre 1792. Les « Dilati » ou les « Différés »*, p. 154-155. — *L'abbé Marc-Antoine-Philippe Fauconnet*, p. 207-210. — *A Etouteville*, p. 527-529. Restauration de l'église. — *Le culte de Notre-Dame de Pitié à la cathédrale*, p. 906-911, 1034-1037. — R. Labigne : *Une vocation tardive en 1641*, pp. 983-985, 1098-1010. Histoire de François Guilcher dit François le Su, « capitaine » de l'île de Sein, ordonné prêtre à plus de soixante ans.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Bulletin. Tome XVIII, 1re livr. Rouen, 1927.

Dr Coutan : *Notre-Dame de Saint-Martin-le-Gaillard*, p. 10-12. Notice archéologique de l'église. — *Emploi des bases à griffes dans quelques édifices de la Renaissance*, p. 37-39. Eglises de la Madeleine de Montargis et de Saint-Aubin de Criel. — *L'église de Fresles et ses peintures murales*, p. 214-219.

L. de Vesly : *Plombs historiés du Musée de Rouen*, p. 13-17. Insignes de pèlerinages à l'effigie de la Vierge ou des saints appartenant au Musée des antiquités. — *Commune de Saint-Pierre-en-Port : découverte de statues du Moyen Age*, p. 26-30. Statues de saints.

Alph. Martin : *La chapelle Saint-Dignefort à Gonfreville-l'Orcher*, p. 70-74. Notice archéologique.

Maurice Allinne : *Rapport sur des statues enterrées devant l'église de Duclair et exhumées en mai 1923*, p. 124-128. Statues de saints.

Pierre Chirol : [*Cloche du XVIe siècle de l'église de Grainville-la-Teinturière*], pp. 131-133, 158-160.

R. Garreta : *Sigillographie rouennaise*, p. 144-155. Annonciades, Chartreuse de Saint-Julien, Nouvelles Catholiques, couvent des Jacobins, congrégation de la Purification érigée chez les Jésuites, couvent de Notre-Dame de Lorette, archevêque Bazin de Bezons et Dominique de La Rochefoucauld.

F. Blanquart : *Les « tableaux des commandements »*, p. 165-173. Tableaux du Décalogue signalés dans les églises de Rouen, Pont-Audemer, les Andelys, Gisors.

P. Le Cacheux : *Notes sur l'église Saint-Michel et les possessions rouennaises de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, p. 202-211.

Société des Etudes locales dans l'enseignement public. Groupe de la S.-Inf.
Bulletins. 1926 (n° 18) et 1927 (n° 19). Rouen, 1927.

A. Lechevalier : *Les anciennes archives paroissiales : leur importance, leur conservation*, n° 18, p. 14-20.

Déhais : *Notes historiques sur Monville*, n° 18, p. 21-32. Pierre tombale de Pierre Choinet, médecin de Louis XI.

Adrien Périmony : *Etude monographique de la commune de Gruchet-*

Saint-Siméon, n° 18, p. 33-80; n° 19, p. 47-57. Eglise, cloches, curés depuis 1625; protestants.

H. Labrosse et P. Jubert : *Bibliographie des communes du département de la Seine-Inférieure*, II (1925-1926), n° 18, p. 95-106; III (1926-1927), n° 19, p. 98-111.

Modeste Grisel : *Essais historiques sur Thièteville*, n° 19, p. 21-46. Cimetière gallo-romain; maladrerie de Valmont; église; clocher; presbytère.

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin, XIV (1926-1927). Rouen.

[A. Fiquet : *Registres d'actes d'état-civil de diverses paroisses de la Seine-Inférieure mélangés les uns aux autres*], p. 69-71. Note signalant des actes des paroisses du Havre, de Mentheville, de Notre-Dame-des-Champs, annexe de Malaunay, de Sainte-Marguerite-sur-Fauville, de Rouen, dans les registres de Prétot, de Mantheville-sur-Duclair, de Sainte-Marie-des-Champs, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Pierre-d'Estren. Un registre de Saint-Nicolas de Rouen contient le registre des bénéfices de Saint-Patrice et de Saint-Nicolas.

F. Blanquart : *Portrait de l'archevêque Robert de Croismare conservé à l'archevêché de Rouen*, p. 74-76. Attribution à Ch.-Ant. Coypel.

F. Blanquart : *Nombreuses églises de la province de Rouen appauvries et privées de prêtres après la guerre de Cent Ans*, p. 105-106. Extrait d'un document de 1457.

Société de l'histoire de Normandie. Mélanges. 11e série. Rouen, 1927.

F. Blanquart : *Etat des tombeaux des Picart de Radeval en l'église Notre-Dame d'Andely, d'après une enquête de 1646*, p. 9-44.

A. Féron : *Notes et documents sur la réception de la bulle Unigenitus dans le diocèse de Rouen*, p. 45-122. Mémoires de Claude Dufour, curé de Saint-Martin-sur-Renelle; Arrêts des parlements de Paris et de Rouen (15 oct. et 4 nov. 1718); notes sur les curés appellants du diocèse de Rouen.

P. Le Cacheux : *Une charte de Jumièges concernant l'épreuve par le fer chaud (fin du XIe siècle)*, p. 203-216. Conservée aux Archives départementales de la Seine-Inférieure.

P. Le Verdier : *Traité avec la duchesse de Longueville pour le logement du duc de Longueville, comte de Dunois, son fils, à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (20 janvier 1678)*, p. 217-228.

F. Soudet : *Mémoires touchant le roi et sa juridiction contre l'archevêque de Rouen et ses officiers (Echiquier de Normandie, Pâques 1391)*, p. 230-246. Au temps de l'archevêque Guillaume de Vienne.

Association des Amis du Vieux Fécamp. Bulletin, 1925.

Abbé Aubert : *Les Hogues, domaine abbatial [de Fécamp] et les rivalités seigneuriales*, p. 26-34. Du XIIe au XVIIe siècle.

Jérôme Malandain : *Compte rendu sur les premières fouilles faites à l'abbaye de Fécamp pour rechercher la crypte souterraine*, p. 95-116, 1 pl. h. t. Découverte des tombes de deux moines de la famille de Roncherolles-en-Bray.

Abbé Aubert : *Le manoir de Maupertus*, p. 117-147. Histoire et description de la chapelle.

Société havraise d'Etudes diverses. Recueil, 1925. Le Hâvre.

Abbé Daverne : *Les manuscrits liturgiques de la Bibliothèque municipale du Havre*, p. 23-38. Suite de l'article publié en 1924. Bréviaire du xv^e^ siècle; rituel non daté; publication d'une prose à la Vierge et d'un hymne à la Croix, d'après le *Chronicon majus Fontanellae*.

Paul Jubert.

EURE

Revue catholique d'histoire... de Normandie.
36^e^ année, 1926. Evreux, 6, rue du Meilet.

Alfred Ruault : *Notice sur le prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas à Capelles-les-Grands (Eure)*, (suite et fin), pp. 79-90, 154-164, 214-224, 270-280, 335-342. Histoire du prieuré pendant le xviii^e^ siècle.

X*** : *Une abbesse bénédictine du XVII^e^ siècle* (suite), pp. 103-113, 265-270. M^me^ de Rouxel de Médavy, abbesse de Verneuil.

Chanoine Porée : *La statuaire normande : l'atelier de Verneuil-au-Perche au XVI^e^ siècle*, p. 321-335. Etude très documentée sur l'école vernolienne de statuaire, avec catalogue des œuvres de cette école actuellement conservées.

Roblot-Delondre (M^me^) : *Notes sur Hébertot* (Calvados). *La paroisse de Saint-André-d'Hébertot*, p. 342-352, et 37^e^ année, p. 43-59.

37^e^ année, 1927. 1^re^ livraison.

Chanoine Uzureau : *Au diocèse de Bayeux (1791-1792)*, p. 15-20. Notes relatives aux persécutions religieuses dans la région de Condé-sur-Noireau (Calvados), adressées par un ecclésiastique à l'abbé Barruel en 1793.

Bulletin de la Société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers.
Tome XVIII. Année 1925.

Baron d'Esneval : *La seigneurie des Planches*, p. 16-24. Notes sur la paroisse des Planches.

Léon Coutil : *Archéologie gallo-romaine, franque et carolingienne de l'arrondissement de Pont-Audemer*, p. 25-174. Importante contribution (p. 40-75) à l'histoire du monastère de Pental; essai de reconstitution archéologique de l'église abbatiale mérovingienne et carolingienne d'après les fouilles de l'auteur à Saint-Samson-sur-Risle. Les conclusions de M. Coutil ont été très critiquées (cf. *Revue catholique d'histoire de Normandie*, 35^e^ année).

Tome XIX. Années 1925-27.

Baron d'Esneval : *Les écussons des 20^e^ et 21^e^ fenêtres de l'église N.-D. de Louviers*, p. 34-37. Ecusson des familles Le Pelletier de Martainville et Le Forestier.

Baron d'Esneval : *Claude Duval de Coupeauville, abbé de la Victoire, prieur du Bourg-Achard (Eure)*, p. 38-43. Anecdotes sur l'abbé de la Victoire.

Nota. — Le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure* n'a pas paru en 1927.

M. Baudot.

CALVADOS

Société des antiquaires de Normandie.

Bulletin. Tome XXXVI, années 1924 et 1925. Caen, 1926, in-8°.

A l'occasion du centenaire de sa fondation, la Société des Antiquaires de Normandie a étudié l'état présent des diverses disciplines de l'érudition normande. C'est à cette enquête que se réfèrent les travaux ci-dessous indiqués. Le tome XXXVII de son *Bulletin* en présentera d'autres.

G. Huard : *L'évolution de l'architecture religieuse en Normandie au Moyen Age*, p. VI-XXIX. Texte d'une conférence qui expose clairement l'état actuel de la question et où l'auteur apporte des vues nouvelles.

R. N. Sauvage : *Rapport sur l'histoire de la Société, 1824-1924*, p. 1-36. Esquisse d'une histoire de l'érudition normande au XIX^e^ siècle.

R. Doranlo : *L'archéologie antique en Normandie, des origines au X^e^ siècle*, p. 37-318. Important mémoire qui fixe d'une façon critique les résultats acquis et trace le programme des recherches à poursuivre.

G. Huard : *L'archéologie médiévale en Normandie*, p. 319-335. Exposé, trop bref mais précis, de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

A. Dieudonné : *La numismatique normande. Les monnaies féodales*, p. 337-344, 1 pl.

R. N. Sauvage : *La bibliographie* [historique] *normande*, p. 345-358. Description des divers instruments de recherche.

J. Lechenel : *Le folklore normand*, p. 359-381. Etude pleine de savoir, de finesse et de prudence.

G.-A. Simon : *Les études généalogiques en Normandie*, p. 383-453. Sérieuse étude bibliographique qui rendra de grands services.

R. N. Sauvage : *Plan cavalier de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, en 1774*, p. 459-460 (pl.). Œuvre de l'artiste blésois François-Philippe Charpentier; — *Confirmation de l'hôpital-général de Falaise, 1708*, p. 464-468; — Chanoine Hersent et R. N. Sauvage : *Statues médiévales représentant la Trinité dans le Calvados*, p. 464. — A. Rostand : *Fresques [du XVI^e^ siècle] dans la chapelle de Saint-Martin de Bonfossé (Manche)*, p. 478-482 (2 pl.); — Abbé Lucas : *L'enfeu [du XIV^e^ siècle] de l'église d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados)*, p. 488 (pl.); — G. Huard : *Conférence sur l'histoire de Falaise (Calvados)*, p. 546-560; — G. Lesage : *Le premier établissement de saint Jean Eudes à Caen*, p. 561-565; — M. Besnier : *Saint Jean Eudes et la peste à Caen, en 1630*, p. 566.

Memoires. Tome XXXV, 2^e^ fascicule, Caen, 1927, in-4°.

G. Huard : *L'église Saint-Pierre de Caen*, p. 173-300, pl. Etude archéologique qui, en raison de son intérêt, devra être présentée à part.

Annuaire des cinq départements de la Normandie

Publié par l' « Association normande ». 94^e^ année. Caen, 1927.

Etienne Deville : *Le mouvement historique et archéologique dans l'arrondissement de Lisieux (1900-1926)*, p. 9-27. Exposé qui serait très utile, s'il n'était, inexplicablement, dépourvu de références.

G.-A. Simon : *L'abbaye de Saint-Désir de Lisieux et ses églises successives*, p. 28-45. Bon examen des églises des XI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

L. Coutil : *Les églises pré-romanes de la Normandie*, p. 53-57. Sans valeur.

Abbé Birette : *Le christianisme en Normandie au III^e siècle : saint Floxel, martyr*, p. 97-106. Simple esquisse, sans appareil critique.

F. de Mély : *La cathédrale de Lisieux et ses bons ouvriers*, p. 106-118. Protestation nouvelle contre la théorie romantique (?) de l'anonymat des cathédrales.

E. Sevestre : *Les deux phases de la vie religieuse à Lisieux pendant la Révolution (1787-1801)*, p. 119-147. Aperçu rapide, mais judicieux et documenté.

E. Deville : *Excursions*, p. 149-184. Notes sur les églises et chapelles d'Orbec, Glos, Ouilly-le-Vicomte, Pierrefitte-en-Auge, des Parcs-Fontaines, Norolles, Firfol.

Frédéric de Fontaine de Resbecq : *Valognes au Moyen Age*, p. 205-274. Plus exactement : de la guerre de Cent ans aux guerres de religion. Mémoire de valeur inégale, où les sources encore subsistantes ne sont pas suffisamment utilisées.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires. Nouvelle série, tome II. Caen, 1926, in-8°, 526 p.

H. Prentont : *Les Etats provinciaux de Normandie*. Tome II : *Organisation et compétence*. Nous ne pouvons que signaler ici le tome II de cet important ouvrage qui intéresse en plus d'un point l'histoire ecclésiastique de la Normandie.

Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux. Bayeux, 1927.

J. Desmares et Ad. Launay : *Evêques missionnaires de la Société des Missions étrangères originaires du diocèse de Bayeux*, pp. 9-12, 33-36, 44-47, 53-58, 65-68, 78-80, 92-95, 117-119, 196-199, 223-225, 331-333. Notices sur Charles-Marin Labbé, coadjuteur de Cochinchine (1648-1723) ; Emmanuel Verrolles, vicaire apostolique de Mandchourie (1805-1878) ; Dominique Lefebvre, vicaire apostolique de Cochinchine occidentale (1810-1865) ; Jules Lepley, vicaire apostolique du Se-Tchoun oriental (1836-1886). — E. Deville : *Un évêque de Lisieux bibliophile : Thomas Basin (1412-1491)*, p. 568-570. Aucun de ses manuscrits n'est à Lisieux.

Au Pays Virois. Mortain, 1927.

Abbé Marie : *Essai sur l'histoire de Condé-sur-Noireau*, p. 15-16. Fin de la réimpression de cet opuscule paru en 1785. — F. Alix : *M. Julien Le Boucher, curé de Condé-sur-Noireau*, p. 37-46, auteur d'un livre de controverse contre les protestants (1642). — Id. : *La chapelle Saint-Laurent au Val-Mérienne*, p. 103-106. Ancien lieu de pèlerinage. — G. Chalmé : *François Lefranc*, pp. 129-132, 175-176. Eudiste virois massacré aux Carmes. — Jean Robert : *Les Templiers à Condé-sur-Noireau*, p. 177-180. Restes présumés d'une commanderie.

Société bibliographique d'histoire de Normandie. Caen. 1927.

Elle a publié, en 1927, trois fascicules de son *Bulletin bibliographique et critique d'histoire de Normandie*, qui donne des comptes rendus critiques et la bibliographie méthodique de l'année.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche. 99e année, 1927.

A. Rostand : *Note sur Augustin-René Le Carpentier, curé constitutionnel de Flamanville (1762-1846)*, p. 7-17. Il s'agit du frère du conventionnel J.-B. Le Carpentier, qui n'eut de remarquable que son apostasie.

L. C. : *Sourdeval*, p. 18-41. Monographie intéressante, mais dont certaines allégations devraient être appuyées de références précises.

Revue de l'Avranchin. Tome XXII, fasc. 135-136. Avranches, 1927.

L. Raciquot : *Longueville*, p. 1-8. Notes sans références.

J. Seguin et E. Vivier : *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin, antérieures à 1789*, p. 17-32. Cantons de Saint-James et de Sartilly.

D. Barbedette : *L'académie coutançaise de Saint-Thomas d'Aquin*, p. 53-60. Fondée par Mgr Germain, en 1880, en application de l'encyclique *Æterni Patris*, elle mourut avec lui, en 1898. Elle compta près de 200 membres et publia un Bulletin.

J. Séguin : *Saints imaginaires, saints guérisseurs et dévotions populaires*, pp. 65-96, 165-196. Début d'une utile étude qui intéresse à la fois le folklore et l'histoire de la statuaire religieuse.

J. Séguin : *Une visite au trésor de la basilique Saint-Gervais d'Avranches*, p. 117-132, 3 pl. On y a heureusement réuni de divers côtés, une collection de statues, de reliquaires, d'objets cultuels, dont certains offrent une valeur d'art incontestable. C'est un exemple excellent, trop peu imité.

E. Vivier : *Les cahiers de L.-Fr. Piquot (1762-1824), vicaire insermenté de Vergoncey (Manche)*, p. 140-148. Notes sur l'histoire de cette paroisse.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XLVI, fasc. 2-4, 1926.

Georges Primois : *Notes sur la grosse forge du Pont-Œuvre et sur le fourneau de Saint-Evroult*, p. 165-254. Très utile étude, technique et économique, d'une forge créée par l'abbaye de Saint-Evroult-en-Ouche, l'un des six barons fossiers de Normandie. Malheureusement, la documentation n'est précise et abondante qu'à partir du XVIIe siècle.

J. Romain Le Monnier : *La petite école de M. le Vicaire*, p. 255-283. Tribulations de Michel-Siméon Foucher, bénéficiaire de la prestimonie de Mantilly et insermenté.

L. Tabourier : *Claude de Morenne, poète, prédicateur, évêque de Sées*, p. 334-352. Conférence où le poète surtout est considéré.

Tome XLVI, fasc. 1-3, 1927.

J. Hubert : *Excursion dans le Maine*, p. 1-136, fig. Compte rendu dont la valeur dépasse celle de ces sortes de publications et qui sera consulté avec fruit pour l'étude d'Evron, de Jublains, Mayenne, La Chapelle-Rainsouin, Sainte-Suzanne, Laval, etc.

R. Jouanne : *Découverte des cahiers de doléances des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Exmes*, p. 154-156. Au greffe du tribunal sup-

primé d'Argentan. C'est, entre bien d'autres, d'une des heureuses trouvailles qu'ont permises les réintégrations des archives judiciaires, dues à l'intelligente ténacité du regretté inspecteur général des Archives, M. Vidier.

R. Gobillot : *Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, reine de Navarre*, p. 161-182. Conférence.

R. Jouanne : *Le chartrier de Médavy, XIII*e*-XVIII*e *siècles*, p. 200-216. Notes sur un intéressant chartrier privé.

Le Pays Bas Normand. Flers, 1925 et 1926.

A. Surville : *Histoire de Domfront*, pp. 31-58, 7-30 (suite). Eglises et couvents. Documentation trop mal pourvue de références.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.

Volume hors série : *Mélanges bretons et celtiques offerts à* M. J. Loth, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Champion, 1927. In-8° de VII-428 pages, portrait.

H. Bourde de la Rogerie : *Le « pagus » Racter et le clos Râtel*, p. 300-306. — Charles Chassé : *Deux stigmatisées bretonnes*, p. 322-328, [au XVII[e] et au XVIII[e] siècles; notes insignifiantes]. — Georges Collas : *Sur la date de composition du « Parallèle de Washington et de Bonaparte » par Châteaubriand*, p. 186-192, [1822, et non 1827, comme a voulu le démontrer M. Martino]. — René Durand : *L'enseignement primaire à Saint-Brieuc, sous la Restauration*, p. 296-299.

E. Ernault : *Sur le « Vieux Casuiste » breton*, p. 371-380. Petit dictionnaire des cas de conscience, publié à Quimper, en 1612, étudié au point de vue de la langue bretonne.

Edouard Gallet[ier] : *L'imitation et les souvenirs d'Horace chez Marbode, évêque de Rennes*, p. 79-90. — Dom Gougaud : *La croyance au répit périodique des damnés dans les légendes irlandaises*, p. 63-72. — J. de La Martinière : *L'enceinte romaine de Vannes*, p. 108-121. — R. Largillière : *Le Minihy-Briac* [et l'origine du Minihy], p. 93-107.

Ferdinand Lot : *Un faiseur d'étymologies bretonnes au IX*e *siècle*, p. 381-385. Dans un récit des miracles de saint Médard, publié dans le *Spicilegium* de d'Achery. — G. Mollat : *L'application du droit d'alternative bénéficiale en Bretagne*, p. 32-37. Origine, en 1441, et vicissitudes au XVI[e] siècle. — Chanoine Pérennès : *Les litanies des Saints dans la prière mortuaire bretonne*, p. 155-161.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *La règle d'idiome en Bretagne, au XV*e *siècle*, p. 236-252. Application à la Bretagne bretonnante de la règle promulguée en 1373, qui interdit de confier une paroisse à un prêtre ignorant de la langue qui y est parlée et vues générales sur le régime bénéficial.

Abbé Raison : *Hamon de Savigny*, p. 329-342. Analyse de la vie d'un moine du pays de Fougères, religieux de l'abbaye de Savigny, au XII[e] siècle, publiée au t. I des *Analecta Bollandiana*. Notes sur le culte rendu au b. Hamon.

H. Waquet : *De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin*, p. 12-17. Coriosopitum paraît être le nom d'un *pagus;* les Bretons qui l'occupèrent fondèrent, près d'un confluent, la ville de Quimper-Corentin, dont le nom pourrait être rendu en Français par Conflans-Saint-Corentin.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome VIII (1re partie), 1927. Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Champion.

Roger Grand : *Barthélemy-Ambroise-Marie Pocquet du Haut-Jussé*, p. 1-15. Biographie de l'éminent historien breton et catalogue bibliographique de ses œuvres.

Henri Pommeret : *Lettres d'Erasme à Eusébie, ou voyages et tribulations d'un chanoine régulier, curé français émigré, à travers la Belgique, l'Allemagne et la Pologne, de 1791 à 1787*, p. 17-24. Analyse d'un curieux manuscrit renfermant, sous forme de lettres, l'auto-biographie de H.-J. Le Sage, prieur-recteur de Boquého (Côtes-du-Nord) ; renseignements sur l'accueil fait, ou refusé, à l'exilé dans des abbayes de l'étranger.

A. Bourdeaut : *François et Pierre Cacault. Les origines du Concordat et le Musée des Beaux-Arts de Nantes*, p. 75-182. Origine et jeunesse de François Cacault (qui ne fut ni conventionnel, ni régicide, comme l'ont écrit des historiens réputés) ; ses ambassades à Florence et à Rome; son heureuse intervention dans les négociations relatives au Concordat.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo. Années 1925-1926. Saint-Servan, J. Haize, 1927. In-8°.

P. Lemée : *Julien Offray de la Mettrie, le médecin et l'auteur médical*, p. 52-82. Catalogue bibliographique et complément d'une étude publiée dans le précédent volume.

J. Haize : *Liszt à la Chenaie*, p. 177-187. Histoire des relations entre Lamennais et Liszt, d'après divers ouvrages et études publiés récemment.

Nota. — Les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, pour l'année 1927, n'ont pas encore été distribuées.

H. Bourde de la Rogerie.

CÔTES-DU-NORD

Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LVIII (1926). Saint-Brieuc, 1927.

Vte Henri Frotier de La Messelière : *Le territoire des Côtes-du-Nord*, p. 23-39. Renseignements généraux sur les circonscriptions et seigneuries ecclésiastiques.

R. Couffon : *Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen et leurs prééminences*, p. 41-125. Etude surtout généalogique, avec d'utiles indications héraldiques et archéologiques, sur l'ancienne église de Goudelin et la chapelle Saint-Jacques en Trémeven.

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1927.

H. Pérennès et J.-M. Abgrall : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), pp. 1-10, 65-68, 129-135, 193-222, 257-271, 321-328. Loctudy (fin) ; Locunolé.

Père Armel : *Le Père Césarée de Roscoff, capucin*, pp. 11-18, 69-80, 136-148. Directeur et conseiller de Nicolazic et missionnaire en Egypte (1593-1654).

H. Pérennès : *Les ecclésiastiques du diocèse de Quimper déportés à Rochefort et à l'île de Ré*, pp. 19-42, 149-163, 251-254, 286-320, 378-382. Notices biographiques de 32 prêtres déportés, les uns en 1794, les autres en vertu de la loi du 19 fructidor an V.

— *Une liste d'ecclésiastiques incarcérés à Kerlot, en 1793*, p. 246-250. Liste de 106 noms.

Abbé Saluden : *Un curé constitutionnel, Emmanuel Pillet, curé de* Landerneau (1758-1836), pp. 43-54, 116-128, 172-184 (fin).

Abbé Quiniou : *Une victime de Carrier, Yves Coat*, pp. 81-90, 164-171. Curé de Saint-Donatien de Nantes, né à Saint-Thégonnec.

Abbé Prigent : *Les élégies latines de M. Saillour, recteur de Guissény, parues à Brest en 1818* (suite), p. 91-97.

De Cadoudal : *Urbain-Charles-Corentin de Leissègues (1758-1832)*, p. 98-115. Biographie d'un amiral de la Révolution et de l'Empire.

L. Kerbiriou : *La situation scolaire en Bretagne il y a cent ans*, pp. 105-115, 185-192. D'après diverses publications, notamment la thèse de M. Garnier sur *Frayssinous*, et des notes locales.

Abbé Mével : *Nos vieux saints bretons; saint Nic*, p. 223-231. N'est pas saint Nicolas, mais saint Mic ou Meoc, de Tréméoc, Poulmic, Lanvéoc, Guimaëc, Plumieux et Coëtmieux.

J. Malo-Renault : *Notre-Dame de la Tréminou*, p. 232-250. Etude archéologique d'une chapelle de la fin du XII^e^ siècle jusqu'au XVI^e^, près de Pont-l'Abbé.

Abbé Livinec : *Anne Le Saint*, pp. 272-285, 342-356. Femme de Plouénan, morte sur l'échafaud pour avoir caché des prêtres réfractaires.

Hervé Calvez : *La collégiale de Sainte-Anne de Lesneven*, p. 357-377. Analyse d'un registre des délibérations de 1749 à 1790.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LIV. Quimper, 1927.

H. Waquet : *Bonaparte glorifié au pays bigouden*, p. 3-10. Fête célébrée à Saint-Jean-Trolimon, le 26 août 1798, en l'honneur de Bonaparte, par Jérôme Loëdon, curé de Plomeur et commissaire du Directoire dans le canton.

L. Le Guennec : *Un libraire Morlaisien au XVI^e^ siècle. Bernard de Leau*, p. 11-32.

J. Loth : *Le nom de Laënnec. Un cas difficile d'onomastique*, p. 33-47.

Marthe et Saint-Just Péquart : *L'Allée couverte de Men-Meur (Guilvinec)*, p. 48-72. — *Dolmen de Brunec (îles Glénans)*, p. 73-83.

H. Waquet : *Une émeute à Kernilis en 1666*, p. 97-103. Encouragée et peut-être provoquée par le recteur à l'occasion du logement des gens de guerre.

H. Waquet.

MORBIHAN

Centenaire de la Société polymathique du Morbihan.
(1826-1926). Vannes, 1927.

E. Sageret : *Historique de la Société polymathique*, p. 25-179. Se résume par cet extrait de la conclusion : « Elle peut se vanter, à juste titre, d'avoir joué un rôle prépondérant dans les progrès de l'archéologie

et des études historiques et de toutes les sciences locales, pendant ce siècle d'existence. » Cependant, ses travaux archéologiques, plus spécialement de préhistoire néolithique et de protohistoire, ont surtout contribué, et contribuent surtout encore, à son renom. Son musée est, sans doute, le plus riche de France, après celui de Saint-Germain, pour le néolithique.

J. Loth : *Le rôle du pays de Vannes dans la formation de la nation bretonne*, p. 236-248. Etude archéologique et linguistique.

A. Le Pontois : *Navire ex-voto de la cathédrale de Vannes*, p. 249-251. Vaisseau construit au début du XIXe s., mélange de types de diverses époques. J. de La Martinière.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Année 1926, tome LXVI. Nantes, rue Jean-V, 1927.

Léon Delattre : *Notes descriptives sur l'abbaye de Buzay, à l'époque de la Révolution*, p. 97-109. Résumé de l'histoire de l'abbaye. Son état mobilier et immobilier en 1790. Divers projets d'utilisation. Incendie en février 1794. Vue de la tour restante.

A. Audigé : *Découverte d'une statue de saint Adrien au Bourg de Batz*, p. 123-129. Notes sur la chapelle de Notre-Dame du Mûrier. Fouille. Découverte d'une statue locale de saint Adrien de Nicomédie. Culte de saint Adrien en Bretagne.

Paul Jeulin : *L'ancien couvent des Cordeliers de Nantes de 1791 à 1925* (suite), p. 133-139. Sous-sol de l'église. Enfeux. Puits. Vestiges de la fonte de cercueils à la Révolution. Carrelages divers.

A Bourdeaut : *Inventaire des meubles de Jean de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne (1444). Son tombeau à la cathédrale*, p. 191-207. Notes sur Jean de Malestroit; règlement de sa succession. Inventaire : missels, livres de dévotion, ornements pontificaux, etc.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome VII, 4e trim. 1926, 1er, 2e et 3e trim. 1927.

Abbé Chapeau : *Fondation de l'abbaye de Charroux, étude sur les textes*, p. 471-508. Etude basée sur les *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux*, publ. par le P. de Monsabert dans les *Arch. hist. du Poitou*. Le monastère fut fondé avant 783 par Roger, comte du Limousin.

Mlle Elisa Maillard : *Les façades romanes de Saint-Nicolas de Maillezais et de Notre-Dame de Maillé*, p. 520-528. Ces deux églises du Marais bas-poitevin, distantes d'une lieue, présentent des similitudes de style qui en font placer la construction entre 1160 et 1180.

Henri Carré : *Quelques mots sur la sorcellerie dans les provinces de l'Ouest au XVIe et au XVIIe siècles*, p. 631-674. Exposé, surtout anecdotique, des phénomènes de sorcellerie et de leur répression dans l'Ouest, du Pays Basque à la Normandie, mais spécialement en Poitou.

Dr M. Vincent : *Signes lapidaires de Poitiers, essai d'interprétation*, p. 675-718. L'auteur recherche, d'après les 579 types différents qu'il a

relevés à Poitiers, le sens et l'origine des signes gravés par les maçons sur les pierres de taille du XI^e^ au XV^e^ siècle. Il leur assigne, en général, une très ancienne origine, égyptienne ou phénicienne. Il en suit l'évolution jusqu'au Moyen Age, beaucoup s'étant chargés d'un sens ésotérique, puis chrétien.

François EYGUN : *Facteurs d'orgues en Poitou*, p. 719-723. Extrait des passages intéressant le Poitou dans le *Dictionnaire des facteurs d'orgues* du comte de Fleury, ouvrage paru en 1926 à tirage restreint.

J. RANGER : *Le sanctuaire de Notre-Dame de Plaisance-sur-Gartempe*, p. 764-776. Pèlerinage renommé dès le début du IX^e^ siècle; il en reste une église romane.

J. SALVINI : *Les impressions du P. Placide, capucin, missionnaire en Orient, de passage à Poitiers vers 1688*, p. 777-782. Notes de voyageur de qualité un peu vulgaire, consignées dans sa correspondance.

La Semaine religieuse de Poitiers. Année 1927.

A propos d'un grand centenaire : l'apparition de la Croix à Migné, pp. 393-395, 409-410, 440, 468-469, 501-502, 520-521, 533-535, 550-553, 567-569, 585-587. Narration de l'apparition du 17 décembre 1826 et de ses suites. — Chanoine UZUREAU : *L'évêque de Poitiers à Montreuil-Bellay (1751)*, p. 573-574. Compte-rendu d'une visite pastorale.

J. SALVINI.

DEUX-SEVRES

La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres n'a rien publié depuis la dernière recension.

J. SALVINI.

VENDEE

Revue du Bas-Poitou. 40^e^ année, 1927. Fontenay-le-Comte.

R. VALLETTE : *Inventaire archéologique et historique de la Vendée*, pp. 26-33, 137-147. Indique — par communes — les faits ou les monuments — notamment les églises — dignes d'être mentionnés, (à suivre). Cf. également (p. 181-183) la liste des « édifices classés dans le département ».

E. GABORY : *Les sources de l'histoire vendéenne et chouanne aux Archives anglaises*, p. 86-101. Documents conservés au British Museum et au Record Office.

M. BAUDOUIN : *Les bagues anciennes du vieux cimetière de Saint-Jean-de-Monts*, p. 102-118. Bagues à pierreries, bagues à cœur, bagues en or. Aucune n'est antérieure au XIX^e^ siècle.

A. GARNIER : *Agrippa d'Aubigné, gouverneur de Maillezais*, p. 120-136. Chapitre intéressant d'un ouvrage, en trois volumes, qui va paraître sous le titre *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant* (Paris, Fischbacher). L'auteur des *Tragiques* (imprimés à Maillé) gouverna cette place de 1589 à 1619.

Archives du diocèse de Luçon.
1927. Nouvelle série (3^e^ année). N^os^ 13 à 18.

G. GAILLARD : *Chronique paroissiale de Montreuil* (canton de Fontenay-le-Comte), 114 p. Chapitre III : *La Féodalité;* — Chapitre IV : *Histoire ecclésiastique.*

P. BOUTIN : *Cinq prêtres fusillés à Noirmoutier* (106 p.). Réfugiés en

1793 dans l'île, alors occupée par Charette, ces ecclésiastiques furent saisis par les Bleus revenus à Noirmoutier (1794) et, sur l'ordre des représentants, impitoyablement massacrés en haine de la religion catholique.

A. Guilbaud : *Les annates de l'ancien diocèse de Maillezais* (30 p.). Complète l'intéressante étude parue, l'année précédente, sur *Les annates dans l'ancien diocèse de Luçon.*

A. Poirier : *La visite pastorale de Bertrand de Got (1305)*, 18 p. Cette visite, que l'archevêque de Bordeaux se proposait de faire dans tous les diocèses dépendant de sa métropole, fut interrompue par son élection (5 juin 1305) au souverain pontificat. Le futur pape séjourna en Bas-Poitou du 16 mars au 24 mai.

Nota. — Aucune des études publiées en 1927 dans l'*Annuaire* de la Société d'Emulation de la Vendée n'intéresse directement l'histoire religieuse.

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente* pour 1926 est toujours sous presse.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLII[e] volume, livr. 5 et 6. Saintes, libr. Delavaud, 1927.

D[r] Bourriau : *Généalogie de la famille de Courbon*, p. 167-178. Renseignements sur Henry de Courbon, « prévot moine du prieur de Saint-Eutrope-hors-les-Murs de Saintes, gouverneur et administrateur des ladres dudit lieu », en 1448, puis prieur de Saint-Pierre de Jarnac, abbé de Bassac; — sur Jean de Courbon, frère du précédent, prieur de Pérignac, puis de Saint-Savinien.

Léonce Grasilier : *Rapports sur la fouille infructueuse au séminaire de Pons et au château de Plassac par la gendarmerie à la recherche de la duchesse de Berry*, p. 216-218. Perquisition faite le 23 juin 1832 au séminaire de Pons, où l'on croyait que la duchesse de Berry était couchée. Rien ne fut trouvé, sinon un écriteau ironique et des tableaux représentant « les enfants de M[me] du Berry » (*sic*); mais l'officier de gendarmerie déclara que « pour trouver des amis du gouvernement constitutionnel, il ne fallait point aller les chercher au séminaire de Pons. Cet établissement devrait être fermé, d'après le dire et le vœu de la grande majorité des gens sincèrement dévoués à l'ordre des choses actuelles ».

P. Robert : *Acte de réparations d'injures faites au Père Sernolle, cordelier, par Marguerite Joslin, à Archiac*, p. 218-222. Acte passé devant notaire en 1754.

Ch. Dangibeaud : *Marchés pour travaux d'art en l'église de Meursac (1488-1513)*, p. 229-239.

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue d'histoire ecclésiastique.
27e année. Tome XXIII, 1927. Louvain, 40, rue de Namur.

M. Dubruel : *Les congrégations des affaires de France sous Innocent XI* (suite et à suivre), pp. 44-64 et 502-522. Dans l'affaire de la Régale, on se représente généralement Innocent XI comme inflexible dès le commencement et d'instinct. En réalité le pape ne prit que lentement ses résolutions. Il fit preuve d'une prudence admirable et, tant qu'il le put, d'un grand désir de conciliation. La décision du Souverain Pontife, lente à se produire, se murit sous des influences françaises. Le P. Dubruel nous fait connaître ces influences en nous racontant ce que fit à Rome l'archiprêtre d'Ax, Henri Dorat, envoyé outre monts par Caulet, son évêque. L'article nous met en face de saints jansénistes et qui, tout en soutenant dans ce cas spécial de la Régale les droits de l'Eglise, se montrent très hostiles à la Compagnie de Jésus. Le P. Dubruel reproduit *in extenso* une lettre de Caulet à Innocent XI, hautement caractéristique à cet égard.

G. Mollat : *Episodes du siège du palais des Papes au temps de Benoît XIII (1398-1399)*, p. 489-502. Pierre de Luna, le pseudo Benoît XIII, avait lassé, par son obstination à garder la tiare, plusieurs de ses plus chauds partisans. La Cour de France ne pouvant l'amener à la voie de cession résolut de l'y contraindre par une soustraction d'obédience. Si elle eut passé avec tous les Etats qui la suivaient dans l'obédience romaine, objectivement la seule légitime, c'était la fin du schisme. Mais elle s'arrêta à mi-chemin, ne reconnaissant ni le vrai Pontife qui était à Rome, ni l'antipape qui siégeait à Avignon. C'était une mesure illogique, et qui compliquait la situation encore davantage. Pierre de Luna n'eut pas de peine à le comprendre, et il tint bon. Mais les Avignonnais ne voulaient plus de lui, ils en venaient même à l'assiéger dans ce palais, qui était une véritable forteresse. La plupart de ses cardinaux l'abandonnèrent. Cependant les Aragonais, ses compatriotes, s'intéressaient à lui et ils équipèrent une flotte pour le délivrer. Cette flotte appareilla et tenta de remonter le cours du Rhône jusqu'à la cité papale. Mais les eaux du fleuve avaient tellement baissé que, seules, deux petites galères parvinrent jusqu'à Tarascon. De son côté, le duc d'Orléans, qui s'était intéressé à l'antipape, dans l'espoir de l'amener à une cession, l'abandonna. Pierre de Luna fut plus bloqué que jamais : il attendit et, l'année suivante, à la faveur d'un déguisement, il s'échappa.

P. Batiffol : *La liturgie du sacre des évêques dans son évolution historique*, p. 733-764. Ce savant article nous fait suivre la liturgie du sacre des évêques depuis les premiers siècles de l'Eglise. Nous y distinguons un élément immuable, que nous trouvons dès l'origine, c'est l'imposition des mains. Autour de ce rite capital viennent s'ajouter et se grouper peu à peu, l'onction de la tête, l'onction des mains, la tradition de la crosse et de l'anneau, la mitre que l'on croirait volontiers aussi ancienne

que l'Eglise et qui n'est passée qu'après huit ou neuf siècles sur la tête de ses pontifes. L'étude est puisée aux sources les meilleures. Nous aurions aimé que le savant auteur résolut lui-même une grave difficulté qu'il soulève, lorsqu'il nous parle d'un diacre fait évêque, sans qu'il soit question d'une ordination sacerdotale intermédiaire. Si nous avons bonne souvenance des enseignements de saint Thomas, un tel sacre serait invalide. Nous pensons que l'ordination sacerdotale, préliminaire indispensable, eut lieu dans la messe du sacre et ne fit qu'un avec lui. Mais pourquoi ne pas nous donner sur ce point un peu plus de lumière? L'auteur se borne à un renvoi et nous aurions voulu davantage.

Th. MALLEY.

Revue historique. 52e année. Tomes CLIV-CLVI. 1927.

Antoine DEGERT: *Louis XI et ses ambassadeurs* (t. CLIV, janv.-févr. 1927, p. 1-20). « La diplomatie ne date pas, comme on l'a prétendu, de Louis XI, mais il fut le premier en France à faire de la diplomatie l'ouvrière constante et indispensable de sa politique étrangère. » Cette parole, par laquelle M. Degert commence son article, nous en fait bien comprendre la signification et l'importance. Mais elle ne le résume pas tout entier. Louis XI a employé beaucoup d'ambassadeurs, mais il ne les a pas accrédités, comme ceux d'aujourd'hui, pour une longue durée. La mission de chacun d'eux était purement temporaire et avait un objet très circonscrit, au delà duquel elle ne pouvait s'étendre. Cette mission remplie, ils devaient retourner auprès du roi, le vrai plénipotentiaire. Louis XI n'eut d'ambassadeur permanent qu'auprès du pape, et encore le cardinal d'Estouteville en remplissait-il les fonctions bénévolement et sans en avoir le titre. Avant Louis XI, quelques grands feudataires ne se privaient pas d'avoir des ambassadeurs auprès des princes étrangers. Louis XI ne le permit pas, sauf à deux ou trois, qu'il eut été difficile de contraindre. Tantôt il prit ses envoyés dans la haute noblesse, tantôt dans la moindre, tantôt dans la bourgeoisie, et ceux de cette classe eurent ses préférences, comme étant plus malléables et plus dans sa main. Il aimait à se servir des gens d'église, comme plus doctes et souvent plus entendus aux affaires. C'était, malgré ses pratiques de dévotion, un maître trompeur, et il voulait que ses envoyés le fussent.

L. LEVILLAIN : *Essai sur les origines du Lendit* (t. CLV, juill.-août 1927, p. 241-277). Cet article, très documenté et très étudié, est un modèle de discussion critique. Mais, à cause de la complexité même des questions qu'il traite, il est assez difficile à résumer. Le nom de Lendit ou Landit désigne, comme on le sait, une foire célèbre qui se tenait à l'occasion d'une fête religieuse de l'abbaye de Saint-Denis, et qui a duré jusqu'à la Révolution. Tantôt il désigne cette fête elle-même, tantôt la foire qui l'accompagnait, tantôt enfin le lieu où se tenait cette foire, c'est-à-dire la plaine Saint-Denis. — Les uns ont attribué l'origine du Lendit à Charles le Chauve qui, à l'occasion d'un clou de la Passion et de la Sainte Couronne d'épines donnés par lui à l'abbaye de Saint-Denis, aurait fait instituer la fête, laquelle était nécessairement suivie d'une foire à cause du concours des pélerins, dont il fallait assurer la subsistance. Les autres ont reculé les origines du Lendit jusqu'au plus magnifique des rois mérovingiens, jusqu'à Dagobert Ier. D'autres enfin font naître le Lendit d'un concours de peuple qu'aurait attiré sur un terrain de l'évêque de Paris la translation, en 1105, d'un fragment considérable de la vraie croix. M. Levillain écarte résolument ces trois hypothèses.

Il distingue entre la foire intérieure qui, à l'occasion de la fête, se tenait sur le terrain même de l'abbaye, et la foire extérieure et beaucoup plus considérable qui, à l'occasion de la même fête, avait lieu dans la plaine Saint-Denis, sur un terrain cédé par Louis le Gros. D'après lui, la foire intérieure aurait été instituée au milieu du XI^e siècle, probablement entre 1048 et 1059. La foire extérieure s'est déroulée sur un terrain que Louis le Gros céda à cet effet en 1124.

R. Crozet : *Le protestantisme et la Ligue à Vitry-le-François et en Perthois* (t. CLVI, sept.-oct. 1927, p. 1-40). C'est un récit intéressant et animé, chargé de faits puisés aux sources et, au moins dans l'intention de l'auteur, très impartial.

Pierre-Paul Viard : *La dime en France au XVII^e siècle* (t. CLVII, nov.-déc. 1927, p. 241-269). Article intéressant, très étudié et de lecture agréable. Sur ce terrain la royauté ne lutte pas contre l'Eglise, mais elle se substitue plus ou moins à elle, tout en soutenant ses droits.

Th. Malley.

Revue des Sciences religieuses

7^e année. Strasbourg, 1927.

Victor Martin : *L'adoption du gallicanisme politique par le clergé de France*, pp. 1-51, 181-225, 373-401, 545-578 (suite, à suivre). L'ancienne conception gallicane du peuple souverain a disparu pour faire place à la théorie du pouvoir absolu du roi. Les évêques réunis en assemblée générale, la Sorbonne et le Parlement eurent occasion d'exprimer cette conception, avec des tempéraments divers, dans diverses affaires religieuses exposées dans ces articles avec clarté et pénétration. Ce sont d'abord les attaques contre les Jésuites au moment de leur expulsion après l'attentat de Jean Chatel. Le *Catéchisme des Jésuites* et le *Franc et véritable discours* de l'avocat Antoine Arnauld donnent le signal de ces attaques qui ne peuvent empêcher le retour des Pères et l'octroi de nouveaux privilèges par Louis XIII en 1610. L'Université, surtout par l'impulsion de Richer, s'unit au Parlement pour continuer la lutte, malgré l'opposition de quelques docteurs de Sorbonne, Duval en tête. Après la censure des ouvrages de Mariana et de Martin Becanus, elle s'en prend aux deux pamphlets anonymes contre la politique de Richelieu : *Mysteria politica* et *Admonitio ad regem christianissimum*, tous les deux attribués à des Jésuites. Ils sont condamnés par le lieutenant civil, par la Sorbonne et par l'assemblée des évêques sur le rapport de Léonor d'Estampes de Valençay, évêque de Chartres, qui admet le pouvoir de droit divin du roi soustrait à tout contrôle, quoique la plupart des évêques refusent de taxer d'hérésie l'opinion contraire. La lutte reprend en 1626 à propos du livre d'Antoine Santarelli, *Tractatus de haeresi*, censuré à la fois par la Sorbonne, le Parlement et les principales Facultés de théologie de province. Le nonce Bernardino Spada intervint, ainsi que le cardinal de Bérulle, pour obtenir une nouvelle rédaction de la censure conçue en termes plus modérés. Elle finit par être promulguée, mais tous ces débats montrent les progrès faits par le gallicanisme politique.

A. Gaudel : *Le problème de l'authenticité des lettres attribuées à saint Germain de Paris*, p. 299-300. Deux lettres qui ne sont pas de saint Germain.

U. Rouziès.

Revue historique de droit français et étranger.
4e série, 6e année, 1927.

L. Levillain : *Note sur l'immunité mérovingienne*, p. 38-67. Après avoir étudié successivement les donations de terres fiscales, les diplômes et formules de concession et de confirmation d'immunité, M. Levillain aboutit à ces conclusions : 1° l'immunité est une exemption partielle ou totale des impôts qui frappent le sol et les hommes du domaine : c'est à tort que les historiens, surtout depuis Fustel de Coulanges, ont fait de l'exclusion des fonctionnaires royaux le trait principal du diplôme, le fond même de l'immunité; 2° elle est un droit réel et perpétuel — et non point une faveur strictement personnelle, comme l'admettent la plupart des savants. Elle est un bienfait permanent accordé à un établissement ecclésiastique, en vue d'assurer aux princes les récompenses éternelles.

P. Petot : *L'hommage servile. Essai sur la nature juridique de l'hommage*, p. 68-107. L'hommage, trait essentiel de la vassalité française, a été emprunté aux institutions serviles. L'auteur étudie l'hommage servile notamment dans les cartulaires.

L. Royer : *Chartes de franchises du Bourg d'Uriage*, p. 254-276. La première de ces chartes (dont le texte est imprimé p. 266-269) fut concédée en 1232 par Eudes Alleman et ses fils, sur le conseil de l'évêque de Grenoble, Soffrey, qui, en 1226, d'accord avec le dauphin André, avait accordé une charte analogue aux habitants de Grenoble.

A. de Lacger : *Statuts synodaux inédits du diocèse d'Albi au XIIIe siècle*, p. 418-466. Renseignements sur le *Synodale* de 1340, le plus ancien jusqu'à présent connu. Texte, précédé d'*Introductions*, de statuts fort intéressants du XIIIe siècle : ceux de l'évêque Durant (1230), « la première collection de ce genre dans le diocèse, du moins après le temps de la réforme grégorienne »; ceux de Bernard de Combret (1257-1271), qui complètent les précédents; ceux, très brefs, de Bernard de Castanet (1277-79 et 1280), suivis de trois ordonnances de son official (1280-1290). Les statuts de Bernard de Combret se terminent par un calendrier liturgique du diocèse d'Albi.

J. Massiet du Biest : *Le chef cens et la demi-liberté dans les villes du Nord avant le développement des institutions urbaines*, p. 467-511, 651-714. Etude de groupes de censitaires demi-libres en divers territoires ecclésiastiques du Nord de la France, de la Belgique et des bords du Rhin. A noter à propos d'Amiens et du Répit de saint Firmin, la forme de *dévotion* que prenait la soumission personnelle du bourgeois et la protection qu'il cherchait près de l'évêque, bien avant la charte de commune, au XIe siècle et au Xe. La conclusion générale met en relief le caractère moral qu'imprima l'Eglise à cette hiérarchisation des différentes catégories de non-nobles et de bourgeois (anciens libres, serfs, affranchis, etc.) le caractère profondément ecclésiastique de cette conception de la demi-liberté, et la façon toute particulière dont elle s'adapta aux premiers stades de l'évolution urbaine, aux besoins d'autonomie des habitants des villes.

J. Maurice : *La terreur de la magie au IVe siècle*, p. 108-120. — C.-G. Mor : *Le droit romain dans les collections canoniques des Xe et XIe siècles*, p. 512-524. — P. Viard : *La transformation de la dîme ecclésiastique en dette civile pendant la Révolution*, p. 731-738.

Gabriel Le Bras.

PERIODIQUES FRANCISCAINS

Revue d'histoire franciscaine. Tome IV, Paris, 1927.

G. Letonnelier : *Mandement de François Ier pour la réparation du couvent des Cordeliers de Marseille (1526)*, p. 1-11. Ce couvent, dont la fondation remontait à la première moitié du XIIIe siècle, avait été ruiné de fond en comble lors du siège de Marseille par le connétable Charles de Bourbon en 1524. Le mandement de François Ier exempte de tout droit de péage un chargement de bois qui devait venir du Dauphiné et qui était destiné à la reconstruction du couvent.

Cl. Faure : *Les Célestins et les Cordeliers d'Annecy*, p. 12-39. Notes et documents inédits sur leur fondation et leur suppression (1519-1778).

J. Vinot-Préfontaine : *L'adoption de la clôture par les Sœurs grises de Beauvais (1622-1630)*, p. 40-48.

A. Van Gennep : *Essai sur le culte populaire des saints franciscains en Savoie*, p. 113-211. Essai d'un grand intérêt non seulement sur le culte des saints franciscains, mais sur les dévotions propagées par les Franciscains en Savoie. Il est à souhaiter que de semblables études soient entreprises pour les autres provinces.

A. Dornier : *Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté* (fin), p. 212-222. Ci-dessus, p. 82. — J. Vinot-Préfontaine : *Les capucins pompiers à Beauvais*, p. 222-227. — Achille Léon : *Les Récollets de Melun (1606-1792)*, p. 273-300. — X. : *Origine de la Province des Capucins de Lyon dite de Saint-Bonaventure*, p. 301-307. — L. de Lacger : *L'église et le couvent des Annonciades d'Albi*, p. 341-360.

H. Lemaître : *Une bulle inédite de Sixte IV (1474)*, p. 361-368. Cette bulle agrège au Tiers-Ordre régulier de Saint-François et place sous l'obédience des Frères Mineurs de l'Observance les communautés des Sœurs de la Celle ou gardes-malades situées à Saint-Omer, Saint-Pol, Hesdin, Abbeville, Montreuil et Lessines.

H. Lemaître : *Géographie historique des établissements de l'Ordre de saint François en Bourgogne*, p. 445-515. Très importante contribution à l'histoire des Franciscains en France.

Pierre Besnard : *Les Cordeliers et Cordelières de Châlon-sur-Saône*, p. 527-588. Le compte rendu en paraîtra prochainement.

Annales franciscaines. 65e année. Paris, 1927.

P. Armel : *Les martyrs de l'Ordre franciscain pendant la Révolution*, pp. 16-21, 77-82, 111-115, 170-174, 257-263, 302-307, 334-341.

La Vie franciscaine. 7e année. Paris, 1927.

E. Arnould : *Les Franciscains à Nancy*, p. 87-92. — Odoric-M. Jouve : *Le bienheureux Jean-François Burté, franciscain martyr, 1740-1792*. De la p. 112 à 373, en neuf articulets, *passim*.

Etudes franciscaines. 23e année, t. XXXIX. Paris, 1927.

P. Armel : *Les tribulations d'un capucin patriote*, p. 50-69, 168-184. Il s'agit du P. Julien de Rignosot (1733-1814), missionnaire dans l'île

d'Haïti au moment de la Révolution, mort curé de Cérelles (Maine-et-Loire) en 1814.

P. Amédée Teetaert : *Pierre d'Auriole*, p. 352-375. Etude critique sur la biographie et l'activité littéraire de ce franciscain, né aux environs de Gourdon vers 1280. En 1304 il était à l'Université de Paris. Lecteur à Bologne en 1312, à Toulouse en 1314, à Paris en 1316, il fut nommé provincial d'Aquitaine en 1320 et archevêque d'Aix le 27 février 1321.

P. Louis de Gonzague : *Les vicissitudes d'une vocation religieuse*, p. 396-425. Chapitre détaché de la vie actuellement sous presse du célèbre P. Ange de Joyeuse, capucin. — A. Nicolay : *Les officines de potiers gallo-romains et les graffites de la Gaufresenque*, pp. 530-551, 605-628. — P. Jean de Dieu : *Le R. P. Ubald d'Alençon*, p. 552-566.

Orient. 11e année. Toulouse, 1927.

M. Devals : *Le couvent de Sainte-Claire de Montauban*, pp. 308-313, 350-354, 389-393. Réédition d'une intéressante monographie parue dans le *Courrier du Tarn-et-Garonne* (27 mars 1862).

La France franciscaine. Tome X. Paris, 1927.

F.-M. Delorme : *Documents pour l'histoire du bienheureux Gabriel-Maria*, pp. 95-126, 211-255, 399-439, 547-562. Ces documents tirés pour la plupart des Archives départementales du Cher et des Archives municipales de Bourges se rapportent à la fondation des Annonciades par Jeanne de Valois et s'échelonnent de 1499 à 1532.

P. Bayart : *Les offices liturgiques chez les « Bons fils » d'Armentières au XVIIIe siècle*, p. 189-199. — P. Callebaut : *Alexandre de Halès, O. F. M., et ses confrères en face des condamnations parisiennes de 1241 et 1244*, p. 257-272.

F.-M. Delorme : *Une prose inédite sur saint François*, p. 202. Prose en strophes de trois vers rimés composée par le grand ami des Cordeliers Philippe, chancelier de l'Université de Paris († 1236).

P. Gratien, O. M. C.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Charles Bourgeat [638], curé de Saint-Mézard, par Castéca-Lectourois (Gers), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Maximilien Jail [639], directeur au grand séminaire de Grenoble, par La Tronche (Isère), présenté par Dom Buenner.

Bibliothèque de l'Université de Dijon [640], rue Chabot-Charny, 38, à Dijon (Côte-d'Or).

Bibliothèque de l'Université Grégorienne [614], via del Seminario, 120, à Rome (Italie). [Bibliothécaire, J. Delattre.]

M. l'abbé Paul Ardoin [642], licencié ès lettres, professeur d'histoire au pensionnat du Sacré-Cœur, rue Barthélemy, 22, à Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Carrière.

NECROLOGIE

LE COMTE HENRI-FRANÇOIS DELABORDE

Bénigne-Marie-Henri-François, comte Delaborde, naquit à Versailles le 1er juillet 1854, dans une famille où le service de la science et l'amour du beau le disputaient depuis un siècle à la gloire militaire et au culte du devoir. Entré à vingt ans à l'Ecole des Chartes, il en sortit en 1877 pour aller passer deux années à l'Ecole française de Rome, fondée depuis peu, mais qu'illustraient déjà de jeunes hommes destinés à devenir comme lui des savants de premier plan : Duchesne, Bayet, Homolle, Martha, Bloch, Collignon. A son retour de Rome, Delaborde entra aux Archives nationales et y resta une vingtaine d'années, jusqu'au moment où, la chaire de critique des sources de l'histoire de France étant devenue vacante par la mort prématurée d'Auguste Molinier (1904), il rentra en qualité de maître dans l'établissement où il s'était formé à l'érudition. Il devait y enseigner près de vingt-cinq ans, jusqu'à sa mort, survenue à Lausanne le 31 octobre 1927. Il était depuis 1917 membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il avait succédé à son maître, ami et collègue, Paul Viollet.

Telles sont les principales étapes de la carrière toute droite, toute unie d'Henri-François Delaborde. L'Ecole des chartes, l'Ecole de Rome, les Archives nationales, voilà, sur le plan de l'érudition, ses trois grands amours, et tous ses travaux se rattachent de près ou de loin

à l'histoire du Moyen Age français et italien qui l'avait attiré dès sa jeunesse et à laquelle il est resté constamment fidèle.

Ces travaux d'Henri-François Delaborde il ne saurait être question de les analyser ici un à un. Il avait inauguré à l'Ecole des chartes sa carrière d'érudit par une thèse sur les sires de Joinville, qui devient plus tard (1894) un beau livre. Son séjour à l'Ecole de Rome lui fut l'occasion de s'attaquer à un sujet plus vaste. Le grand ouvrage qu'il en rapporta sur Charles VIII en Italie (1888) fit le plus grand honneur à l'ampleur de ses recherches et à la maturité de son esprit: « Livre remarquable, a dit un bon juge (M. Maurice Prou), non seulement par le nombre des documents inédits, principalement des dépêches diplomatiques tirées des Archives de Milan et de Florence, que l'auteur a produits, par la critique pénétrante des chroniques, et tout d'abord de Commynes, mais aussi par la composition et la langue. »

Delaborde n'avait pas négligé cependant les trésors qu'offrait à sa jeune curiosité la Bibliothèque vaticane. Il y copia le manuscrit de la Chronique de Guillaume le Breton, qu'il devait publier un peu plus tard, inaugurant ainsi les travaux d'historiographie auxquels il devait toujours revenir avec une prédilection marquée.

Les Archives nationales allaient fournir à ce médiéviste d'élection le terrain le plus favorable. Menant de front, suivant une tradition chère à cette illustre maison, le travail professionnel et le travail personnel, et vivifiant l'un par l'autre, Delaborde ne se contenta pas de préparer les éléments de publication de textes comme le tome V des Layettes du Trésor des chartes. Il s'éprit d'amour pour les archives anciennes de nos rois; il voulut en connaître par le menu la formation et les vicissitudes. Son *Histoire du Trésor des chartes* (1909), qu'il ne se décida à publier qu'après des recherches exhaustives, est un ouvrage définitif qui fait également honneur à l'érudit et à l'archiviste.

Delaborde ne négligeait pas pour autant les études d'historiographie, où l'avait encouragé l'amitié de Léopold Delisle. Son bagage, sur ce point, est fait non seulement d'éditions excellentes, comme celle de Guillaume Le Breton, parue en 1881 dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, celle de Rigord, parue de 1882 à 1885 dans la *Collection de la Société de l'histoire de France*, celle de Guillaume de Saint-Pathus, parue en 1899 dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*, mais aussi de mémoires importants, réservés presque tous à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et aux *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. Citons, parmi ces derniers, le *Texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils* (1912), la *Vraie chronique du religieux de Saint-Denis* (1890), le *Procès du chef de Saint-Denis* (1883), où il fit connaître nombre de données toutes nouvelles sur le fonctionnement du bureau d'histoire officielle tenu par les moines de Saint-Denis.

Tel fut l'érudit, ouvrier modeste et fervent de notre histoire, le médiéviste qui consacra tout particulièrement ses efforts à ce XIII^e^ siècle qu'il aimait, peut-être parce qu'il y avait secrète correspondance entre ses sentiments de grand chrétien et ceux des hommes de cet âge, peut-être surtout parce qu'il y voyait briller dans la sérénité de la foi la belle figure de saint Louis, « le plus admirable de nos rois », comme il s'est plu bien des fois à l'écrire.

L'homme ne vivra pas moins dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, tant son commerce était sûr, tant il mettait de cœur à faire profiter de son expérience et de son bon sens modérateur les entreprises qu'il

jugeait bonnes et utiles à la science et à son pays. A l'Académie des inscriptions, qu'il présida avec la plus haute distinction, à la Société de l'histoire de France, à la Société d'histoire ecclésiastique de la France, dont il suivait les travaux avec une exemplaire assiduité, ses avis étaient toujours goûtés et suivis, car, dès qu'on savait tout ce qu'il y avait en lui de sagesse et de bonne grâce, on ne pouvait se défendre de l'estimer et de l'aimer. Beaucoup, à vrai dire, se sont mépris au premier abord sur le compte de Delaborde. Il y avait en lui, dans le port relevé de la tête, dans la démarche un peu compassée, comme une apparence de raideur et de morgue. Apparence bien vite démentie, pour ceux qui ne s'arrêtaient pas à cette première impression, par l'accueil de la main loyale, du regard clair, du timbre chaud de la voix. Tout en lui, dès qu'on pénétrait dans son intimité, respirait la dignité, la générosité, la droiture, la bonté, le courage tranquille. Quand, après avoir élevé jusqu'à l'âge d'homme trois fils, orgueil et joie de sa vieillesse, il dut offrir leur sang à la patrie, il sut être héroïque avec simplicité.

De la force de ses principes, de la noblesse de ses sentiments, de la fidélité de ses affections, Henri-François Delaborde a donné de nombreuses preuves, et jusque par delà la mort. Les derniers mois de sa vie, il les a consacrés à écrire un important travail où il juge, avec une sympathie qui n'exclut pas la fermeté, les services rendus par l'Ecole française de Rome aux études d'histoire médiévale au cours des cinquante premières années de son existence. Et par testament il a légué une somme importante à l'Ecole des chartes, unissant ainsi dans une pensée de pieuse reconnaissance les deux grands établissements auxquels il avait le sentiment de devoir à la fois sa vocation scientifique et les plus grandes joies de sa vie.

Ch. Samaran.

Position des thèses soutenues à l'Ecole des Chartes en 1928.

Sur douze thèses présentées, dix concernent l'histoire ecclésiastique de la France.

Marie-Thérèse d'Alverny, Les écrits théoriques concernant la pauvreté évangélique depuis Pierre-Jean Olieu jusqu'à la bulle *Cum inter nonnullos*, 12 novembre 1323. — Jacqueline Chaumié, Les commanderies agenaises de Sauvagnas, du Temple de Breuil et leurs dépendances (1235-1550). — Norbert Dufourcq, L'orgue en France (facture et buffets) du XI^e^ au milieu du XVII^e^ siècle. — Marthe Dulong, La vie provençale de sainte Delphine (1284-1360) et le procès de sa canonisation. — E. Fels, Etude sur l'architecture religieuse en Alsace à l'époque romane. — Magdeleine Ferry, Les portes romanes des églises du Sud-Ouest de la France. — Michel Le Grand, Etude sur le chapitre cathédral de Langres de la fin du XII^e^ siècle au concordat de 1516. — Colette Parent, La seigneurie d'Apremont [Meuse] ; son histoire, ses institutions, des origines à la fin du XIV^e^ siècle (Deuxième partie : II^e^ section : Institutions religieuses de la seigneurie). — Simone de Saint-Exupéry, Histoire de l'église bénédictine d'Ambronay, des origines à la Révolution. — Emile Van Moé, Les ermites de Saint-Augustin au début du XIV^e^ siècle; Agostino Trionfo et ses théories politiques.

Ont été remarquées et signalées au Ministre, les thèses de M^lle^ d'Alverny, de MM. Van Moé, Fels, Legrand et Dufourcq.

Annuaire pontifical catholique

XXXI[e] année, 1928. Paris, 5, rue Bayard, in-8°, 928 p., 35 fr.

L'*Annuaire pontifical* est un volume toujours intéressant à parcourir. On n'imagine pas aujourd'hui une publication périodique dont l'information, soigneusement mise à jour, renseigne aussi complètement et avec autant de précision sur les personnages de l'Eglise dans le monde entier. C'est un répertoire documentaire de premier ordre. Au point de vue historique, signalons d'abord la continuation de la liste des cardinaux qui embrasse tout le XII[e] siècle (p. 111 à 159). Un autre essai, non moins intéressant, fait connaître la liste biographique des nonces apostoliques en France depuis les origines, de 1455 à nos jours (p. 856-871). Enfin un article d'actualité sur les cardinaux démissionnaires (p. 160).

S. G.

La capacité testimoniale des serfs d'église.

Le 9 février 1928, à la séance mensuelle de la Société d'histoire du droit, M. PETOT a fait une communication sur *Les diplômes royaux concédant la capacité testimoniale à des serfs d'église*. En voici le résumé :

Ces diplômes émanent tous d'Henri I[er], de Louis VI et de Louis VII. Ils n'ont rien de commun avec des affranchissements partiels, car les églises qui en bénéficient n'agissent pas elles-mêmes. Elles se contentent de demander au roi l'octroi du privilège. Quelle en est donc la nature ? La réponse à cette question est fournie par une charte de 1106 par laquelle Philippe I[er] assimile les serfs de l'abbaye de Morigny aux *servientes* — c'est-à-dire aux serfs — du fisc royal. Cette charte a été confirmée par Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste. Tous trois précisent la portée de l'acte de Philippe I[er] en disant qu'il ne sera plus permis de reprocher les serfs de Morigny s'ils sont produits comme témoins en justice. La capacité testimoniale était donc, en principe, un privilège des serfs royaux, et le privilège n'en pouvait être étendu aux hommes de corps d'une église que par un véritable acte de souveraineté royale.

Le but que pouvaient poursuivre les seigneurs ecclésiastiques en sollicitant de tels diplômes est facile à deviner. Ils voulaient pouvoir produire leurs serfs comme témoins dans leurs propres causes, sans risquer de les voir reprochés par leurs adversaires. C'est ce qui ressort notamment d'une enquête faite en 1336 par le bailli de Vermandois sur une requête présentée à Philippe VI par le chapitre de Laon, et aussi des incidents judiciaires qui ont précédé l'octroi par Henri I[er], en 1058, de la capacité testimoniale aux serfs de Saint-Germain-des-Prés.

ERRATA

Page 82, ligne 25. Au lieu de : hausiaque, lire : *lausiaque*.
Page 91, lignes 30 et 36. Au lieu de : *Perraud*, lire : PERROUD.
Page 109, ligne 12. Au lieu de : *Kirchengerchichte*, lire : Kirchengeschichte

---

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Libr.-impr. MARQUESTE, E.-H. GUITARD, dir[r], 7, rue Ozenne, Toulouse.

LA LITURGIE

ET

LES TRAVAUX D'HISTOIRE LOCALE

I. Dans la monographie d'une paroisse, comment se renseigner sur le culte dont a pu être l'objet le saint auquel est dédiée l'église. — II. Dans l'histoire d'un diocèse, comment traiter le chapitre consacré à la liturgie locale. — III. Comment s'occuper utilement des manuscrits liturgiques.

Les pages qui suivent n'ont pas la prétention de former une *Introduction* aux études liturgiques. Elles ne contiendront ni aperçus généraux sur l'histoire de cette discipline, ni bibliographie d'ensemble, ni exposé de l'état actuel des recherches[1]. Elles sont écrites à l'intention des personnes qui, s'occupant d'histoire locale, arrivent à s'engager dans des recherches liturgiques, auxquelles ne les a pas préparées leur formation antérieure. Les cas où un historien peut, sans préméditation, pénétrer dans le domaine habituellement réservé aux liturgistes, sont très nombreux et on ne saurait les prévoir tous. Bornons-nous aux plus généraux.

1. On trouvera ces indications générales dans les ouvrages suivants : Dom F. Cabrol, *Introduction aux études liturgiques*, Paris, Bloud, 1907, in-16, 171 p., dans la collection « *Science et Religion* ».

C. Callewaert, *Liturgicae Institutiones. Tractatus primus : De S. Liturgia in universim*, in-8°, 160 p., Bruges, 1919, libr. Beyaert.

Dom K. Mohlberg, *Ziele und Aufgaben der liturgiegeschichtlichen Forschung*, in-8°, 52 p., Munster en Westphalie, 1919, librairie Aschendorff, dans la collection « *Liturgiegeschichtlichen Forschungen* », publiée par les Bénédictins de Maria-Laach, fasc. I,

V. Thalhofer-L. Eisenhofer. *Handbuch der katholischen Liturgie*, 2e édition, 1912, Fribourg en Brisgau, libr. Herder, t. I, p. 63-102 (*Die wichtigeren Quellen für die geschichtliche Darstellung der Liturgie*) et p. 103-194 (*Geschichte der Liturgie*).

I

Dans la monographie d'une paroisse, comment se renseigner sur le culte dont a pu être l'objet le saint auquel est dédiée l'église ?

Lorsqu'il s'agit d'un saint illustre, vénéré dans toute la chrétienté, il serait excessif d'entreprendre, à propos de chacune des églises mises sous son vocable, l'histoire du culte dont il fut l'objet. Il y a, par exemple, des centaines et des centaines de paroisses dont le patron est saint Martin. On peut raconter l'histoire de la plupart d'entre elles, sans se livrer à une enquête sur les localités où se manifesta la dévotion de nos pères envers l'apôtre des Gaules. Si l'église, au contraire, est dédiée à un saint local, ou si elle est le principal sanctuaire du saint personnage dont elle porte le nom, il sera tout naturel de rechercher jusqu'où se répandit la renommée de cette glorieuse mémoire et en quels lieux on la vénéra. Les témoins les plus propres à nous renseigner seront les livres liturgiques, et en particulier les missels. Il est clair, par exemple, que si l'historien de la basilique de Conques établit la liste de tous les missels qui mentionnent la fête de sainte Foy dans leur calendrier, ou lui consacrent une messe dans le Sanctoral, il sera aussi près que nous pouvons l'être aujourd'hui de connaître toutes les églises où s'introduisit le culte de la jeune martyre. Mais comment consulter des centaines et des centaines de missels, dispersés dans une infinité de bibliothèques ? Grâce à Dieu, il ne sera pas nécessaire d'atteindre personnellement tous ces livres. D'obligeants érudits ont préparé la besogne. Pour la France, nous possédons depuis peu le bel ouvrage de M. l'abbé V. Leroquais, où sont analysés plus de neuf cents missels ou sacramentaires manuscrits, conservés dans les bibliothèques de notre pays[2]. On trouvera, à la fin du troisième volume, la liste alphabétique de tous les saints dont le nom a été relevé à un endroit quelconque des missels décrits. Un savant liturgiste

2. *Les Sacramentaires et les Missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1924, 3 vol. in-4° de texte et 1 vol. de planches.

allemand, A. Ebner, avait déjà consacré un travail analogue, également muni de tables très soignées, aux missels et sacramentaires des bibliothèques d'Italie[3]. Pour les autres pays, il n'y a pas de ces ouvrages d'ensemble[4], mais nombre de missels ou de sacramentaires ont été décrits ou publiés intégralement en des travaux particuliers. Le livre de Dom Cabrol cité plus haut fera connaître les principales collections où ont paru ces publications spéciales.

Les indications fournies par les missels ont besoin d'être interprétées. L'attribution d'une messe particulière à un saint, dans un missel dont l'origine est connue, est une preuve généralement sûre que ce saint était honoré dans l'église pour laquelle fut écrit le missel. La simple mention au calendrier est un indice plus faible, car la tradition manuscrite du calendrier peut avoir une histoire particulière, différente de celle du corps de l'ouvrage, et parfois fort compliquée. Néanmoins, l'inscription du saint entraînait normalement, au jour indiqué, la célébration de la fête.

Les catalogues de M. Leroquais ou de A. Ebner ne traitent que des missels manuscrits. Un érudit anglais a dressé la liste des missels de rit romain imprimés depuis l'année 1475, en ajoutant l'indication des bibliothèques où ils peuvent être consultés[5]. Si l'on a quelque raison de soupçonner que, dans une église déterminée, le saint dont on s'occupe a été l'objet d'un culte public, il sera aisé d'atteindre les missels provenant de cette église et d'en consulter le Sanctoral et les calendriers[6].

3. Adalbert Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter Italicum*, Fribourg-en-Brisgau, libr. Herder, in-8°, 1896.

4. Il faut faire exception pour la Suède, depuis l'apparition de l'ouvrage de M. Gustav Lindberg, *Die Schwedischen Missalien des Mittelalters. Ein Beitrag zur vergleichenden Liturgie. I. Kalendarium, Proprium de tempore, Proprium de Sanctis, Commune Sanctorum*, in-8°, Uppsala, 1923, librairie Almquist et Wiksells. Malheureusement les missels suédois sont peu nombreux et d'assez basse époque. — Les missels de Styrie ont été étudiés par M. Joh. Köck (*Handschriftliche Missalien in Steiermark*, in-8°, Graz et Vienne, 1916, librairie « Styria »). Mais l'auteur ne donne que très peu de renseignements sur les calendriers et le Sanctoral.

5. Weale, *Catalogus Missalium ritus latini ab anno MCCCCLXXV impressorum*, Londres, 1886, in-8°.

6. Le répertoire bien connu du chanoine Ulysse Chevalier (*Répertoire des sources historiques. Topo-bibliographie*, 2 vol. in-4°, 1894-1903) pourra également mettre le lecteur sur la piste de l'information cher-

Les bréviaires, bien que n'ayant fait leur apparition qu'en plein Moyen Age, pourront servir à compléter ou à contrôler les renseignements trouvés dans les missels. Malheureusement, ils devront être consultés individuellement, dans les bibliothèques où on les conserve, aucun dépouillement d'ensemble n'ayant encore été réalisé[7]. Mais si, pour vérifier une indication relevée ailleurs, dans un missel par exemple, on désire voir un ou même plusieurs anciens bréviaires d'un diocèse particulier, comme Laon, Reims, etc., on y parviendra habituellement sans trop de peine. Pour les bréviaires imprimés appartenant à la période des incunables, on se réfèrera à la *Topo-bibliographie* du chanoine U. Chevalier. Ce même ouvrage aidera parfois à trouver les bréviaires manuscrits, en renvoyant, s'il y a lieu, aux travaux d'érudition où sont étudiés les documents liturgiques provenant de l'église en question[8]. A défaut de semblables monographies, on se reportera au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements :* parmi ces bibliothèques, il en est bien peu qui ne possèdent un certain nombre d'anciens bréviaires locaux.

Avec les missels et les bréviaires, il faudra consulter les *ordinaires,* qui donnent la composition de l'office divin, pour toute l'année liturgique, avec d'utiles indications sur le degré de solennité des diverses fêtes. La plupart sont encore inédits, bien qu'en ces dernières années, en France et à l'étranger, plusieurs aient été intégralement publiés. On atteindra facilement les uns et les autres, en suivant les divers procédés indiqués pour les bréviaires.

chée. Pour les localités importantes, un paragraphe spécial rassemble les indications bibliographiques concernant la liturgie.

7. Il serait à souhaiter que, dans chaque diocèse, un érudit consciencieux nous donnât une étude semblable à celle que le chanoine Collette a consacrée aux bréviaires de Rouen (A. Collette, *Histoire du bréviaire de Rouen,* in-8°, Rouen, libr. Mégard, 1902).

8. Ainsi au mot Langres (*Liturgie*), est signalé l'ouvrage de l'abbé L. Marcel (*Les livres liturgiques du diocèse de Langres. Etude bibliographique,* 1 vol. in-8°, Paris, Picard, 1892; *Supplément, ibid.,* 1899) où l'on n'aura qu'à prendre l'indication de tous les bréviaires langrois que l'auteur a pu identifier dans les nombreux dépôts qu'il a explorés. Mais il faudra prendre garde que, depuis l'apparition de la *Topo-bibliographie,* d'utiles publications ont vu le jour, telles que l'ouvrage de l'abbé F. Duine, *Bréviaires et Missels des églises et abbayes bretonnes,* Rennes, 1906. Avec un peu d'ingéniosité, chacun pourra les découvrir. Il suffira, par exemple, de feuilleter les tables bibliographiques jointes à la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain* (1 vol. par an depuis 1900).

L'historien d'un saint local ne peut négliger de vérifier si son héros a été inscrit dans les anciens martyrologes. Généralement les *Acta Sanctorum* des Bollandistes lui donneront ce renseignement[9].

II

Dans l'histoire d'un diocèse, comment traiter le chapitre consacré à la liturgie locale ?

Si l'on écrit l'histoire d'un diocèse, d'une province ecclésiastique, il est tout naturel qu'un chapitre soit réservé à la liturgie. L'étendue de ce chapitre, sa composition peuvent varier à l'infini, selon qu'il s'agit de tel diocèse ou de tel autre. Généralement, l'historien pourra tirer partie de monographies spéciales, concernant le passé liturgique de son Église. Il les connaîtra, car il connaît évidemment toute la littérature diocésaine[10]. Mais peut-être ne lui seront-elles pas toujours d'un grand secours, soit parce qu'elles ne traitent que d'un sujet trop limité, soit parce qu'elles sont dues à des mains trop inexpertes. Une monographie liturgique diocésaine devrait commencer par un inventaire méthodique et complet des documents : livres liturgiques manuscrits, avec indication des bibliothèques qui les conservent[11]; livres liturgiques imprimés ayant un caractère officiel. Ces matériaux permettront de tenter un exposé d'ensemble, qui devra se relier à l'histoire générale de la liturgie latine. Il ne faudrait évidemment pas, à propos d'un diocèse particulier, se croire tenu de retracer, une fois de plus, le développement de la liturgie dans nos contrées, depuis les origines jusqu'à nos jours, et d'en décrire en détail les phases successives: liturgie gallicane des temps

9. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les diverses collections publiées par les Bollandistes. On n'aura pu manquer d'y recourir, dès que l'on aura voulu se documenter sur le patron de la paroisse dont on écrit la monographie. On y aura relevé de nombreuses informations liturgiques, sur la vie posthume du saint, les translations de ses reliques, les pèlerinages à son tombeau, la renommée de son culte, etc.

10. A la fin de son livre sur *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, p. 304 et suiv., l'abbé Marcel a dressé une liste, très incomplète, des monographies consacrées aux liturgies diocésaines. Sauf pour les églises dont le nom commence par une des premières lettres de l'alphabet, tout cela est passé dans la *Topo-bibliographie* de Chevalier.

11. Sur la manière de décrire les livres liturgiques, voy. plus loin, le paragraphe III.

mérovingiens ; infiltrations de la liturgie romaine en pays franc et son introduction officielle sous les carolingiens; combinaison des deux rites et élaboration de la liturgie médiévale; diffusion et influence des livres romains, à partir du XIII[e] siècle; réaction gallicane et liturgies diocésaines du XVII[e] et du XVIII[e] siècle; triomphe définitif de la liturgie romaine. Ces grandes divisions doivent être supposées connues, mais il faut reporter à chacune d'elles les documents correspondants, parmi les livres liturgiques locaux et observer en quel sens ils témoignent. Les missels, par exemple, du XIII[e] au XIX[e] siècle, seront utilement comparés aux missels romains de la même époque[12].

Peut-être les modifications de la liturgie furent-elles liées à des événements locaux. On racontera ces faits, ou on les rappellera, si on les a déjà exposés ailleurs. Pour les périodes anciennes, la plupart des diocèses n'auront que peu ou point de documents particuliers à produire. Au contraire, pour les temps plus rapprochés de nous, les textes liturgiques proprement dits se multiplient, et leur histoire sera en connexion avec l'histoire générale du diocèse, dont ils pourront même éclairer quelques aspects[13].

Sans entrer dans les particularités techniques, il sera parfois possible de relever, notamment dans les ordinaires et les coutumiers, des usages locaux, aujourd'hui disparus, dont il serait regrettable de laisser perdre tout souvenir. Des recherches poursuivies dans chaque diocèse permettraient de grossir considérablement le recueil d'observations recueillies jadis par Lebrun-Desmarettes, dans ses promenades à travers nos provinces[14]. La description et l'histoire de ces anciennes coutumes

12. Ces derniers sont aisément accessibles. Toutes les grandes bibliothèques en possèdent de nombreux exemplaires : missels romains imprimés, depuis l'édition princeps de 1474; missels manuscrits « *secundum consuetudinem romanae curiae* », depuis le XIII[e] siècle.

13. Un des livres liturgiques les plus modestes est l'*Ordo*, édité annuellement pour guider les prêtres dans la récitation de l'office et indiquer la messe qui convient à chaque jour. M. l'abbé Marcel (*Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, p. 234-245) décrit ceux qui parurent à Langres du début de la Révolution française à la fin de la Restauration. Les extraits qu'il en donne montrent de façon concrète les attitudes que dût prendre officiellement l'autorité diocésaine en face des gouvernements successifs. Un historien n'aurait peut-être pas songé à consulter cette sorte de documents.

14. Lebrun-Desmarettes a publié le souvenir de ses pérégrinations dans un ouvrage aujourd'hui fort recherché : *Voyages liturgiques de*

religieuses nous ferait mieux comprendre que de longues dissertations ce que fut la dévotion de nos pères.

III

Comment s'occuper utilement des manuscrits liturgiques ?

Il arrive fréquemment qu'un ami de nos antiquités, ayant des loisirs et de la bonne volonté, connaisse, dans quelque bibliothèque prochaine, parfois fort à l'écart des grandes routes, de vieux livres liturgiques, que nul n'a songé encore à décrire sérieusement. Et il n'ose y toucher, ayant conscience de n'être pas du métier. C'est excès de scrupule. Que de services les érudits locaux pourraient rendre aux études liturgiques, en faisant connaître les anciens livres d'église que possède leur cité ou leur province. Il n'est besoin pour cela d'aucun charisme spécial. Il faut néanmoins procéder avec méthode, si l'on veut être vraiment utile.

En présence de l'un de ces anciens documents, on peut concevoir deux projets différents : l'édition intégrale ou une simple description. Il sera sage, dans la plupart des cas, de s'en tenir à cette dernière. L'édition intégrale n'est à envisager que s'il s'agit d'un monument particulièrement précieux, en raison de son âge, ou de son importance historique, ou de la rareté des œuvres similaires. Mais alors, il conviendra que l'édition soit faite par un spécialiste. Pour les textes liturgiques en effet, il est rare que l'édition idéale, celle qu'on doit souhaiter, soit la simple édition dite diplomatique, reproduisant fidèlement un manuscrit isolé. Il n'en est point d'un missel, ou d'un pontifical, comme d'un cartulaire. Celui-ci offre un texte singulier, conservé parfois dans un seul exemplaire. L'éditeur pourra donc borner son ambition à l'exacte reproduction de ce témoin unique. Au contraire, un missel, un rituel, n'est ordinairement pas isolé. Il appartient à une famille; il a des ancêtres, des frères et des cousins. Il représente une espèce, et c'est l'espèce qui nous intéresse, plutôt que l'individu. L'édi-

France, ou Recherches faites en diverses villes du royaume, par le sieur de Moyen, *contenant plusieurs particularitez touchant les rites et les usages des eglises*. Paris, 1718.

tion normale devra faire revivre le type dont notre manuscrit n'est qu'un spécimen. Il faudra rechercher les autres exemplaires, peut-être fort dispersés, les comparer, en noter les variantes, dresser la généalogie de la famille, établir un texte. La tâche ne tardera pas à décourager notre néophyte, que nous supposons zélé, mais sédentaire. De plus, on ne saurait la mener à bonne fin sans une certaine provision de connaissances spéciales, sans une vieille familiarité avec les textes de cette sorte. Comment, sans cela, se décider en présence de leçons divergentes ? Comment reconnaîtra-t-on celles qui se rattachent à un plus ancien passé et celles qui sont des innovations; celles qui sont des singularités locales et celles qui dérivent de tel ou tel courant liturgique ? A moins qu'une vocation ne s'éveille, et que notre liturgiste improvisé ne se détermine à étendre assez loin ses études, dans le domaine où il vient de pénétrer, il lui sera bien difficile de devenir maître de son sujet et de faire œuvre solide.

Il y a néanmoins des documents liturgiques qui se présentent en témoins isolés, et qui n'exigent pas d'être rapprochés d'autres exemplaires. C'est le cas, notamment, des ordinaires, des coutumiers, rédigés à l'intention d'une église déterminée. Pour en donner une édition correcte, il suffira d'être assez exercé en paléographie pour ne point commettre de fausses lectures. Mais, si l'on n'est point liturgiste, on ne saura que donner un texte nu, sans autres notes, introduction ou commentaires que ceux qui se rapportent à l'histoire du manuscrit lui-même ou aux caractères de l'écriture. Un document ainsi édité n'est point mis en parfaite lumière. Il pourra néanmoins être fort utile.

L'érudit non spécialisé sera donc sage, dans la plupart des cas, de borner son ambition à une description soigneuse du livre liturgique qu'il veut faire connaître. Ajoutons que, pratiquement, celle-ci offrira souvent au lecteur autant d'avantages qu'une reproduction intégrale. Dans la plupart des livres liturgiques, missels, pontificaux, rituels, figurent d'innombrables formules de prières, de bénédiction, qu'on trouve régulièrement, du début du Moyen Age à nos jours, dans tous les ouvrages du même ordre. A quoi bon les imprimer une fois de plus ? Il suffit de les signaler et de noter, s'il y a lieu, les paysages qui diffèrent notablement du *textus receptus*. Un

simple renvoi rendra les mêmes services qu'une transcription.

Mais comment décrire correctement un livre liturgique ? Il n'y a pas de recette universelle. On devra procéder de telle ou telle façon, suivant la nature du document. Une bonne description est celle qui permettra au lecteur de reconstituer le volume analysé. Voilà la seule règle vraîment générale.

Supposons qu'il s'agisse d'un missel. Je conseillerai tout d'abord de lire les pages si claires, où, avec de nombreux exemples à l'appui, M. l'abbé Leroquais montre par quels indices l'on peut arriver à identifier un missel, c'est-à-dire à reconnaître le lieu et la date de sa transcription[15].

La recherche méthodique, dans le missel que l'on a sous les yeux, de ces traits révélateurs, sera une première et excellente initiation. Le missel identifié, il restera à le décrire[16].

On distinguera d'abord les diverses parties dont il se compose : calendrier, *ordo missae,* Propre du temps, Sanctoral, pièces annexes (messes votives, bénédictions, portions de rituel ou de pontifical, etc.). Le calendrier n'est pas toujours de même origine que le reste du volume. Lorsqu'un missel, écrit pour une église, émigrait dans une autre, les nouveaux propriétaires substituaient parfois le calendrier local au calendrier primitif. La comparaison des écritures, du parchemin, du mode de réglage rend d'ordinaire ce changement sensible. Il faut aussi examiner s'il y a concordance entre le Sanctoral et le calendrier[17]. En décrivant le calendrier, on laissera de côté les saints dont le culte était universel. Il est superflu de les signaler, puisque leur série forme un fonds commun dans tous les missels, dérivant de la conjonction des anciens sacramentaires grégorien et gélasien[18].

15. *Les sacramentaires et les missels manuscrits,* t. I, *Introduction,* p. XVII-XXXII.

16. Nous sommes dans l'hypothèse d'un missel inconnu, hypothèse qui, après le travail de M. Leroquais, ne se trouvera guère réalisée, en France, que pour les missels conservés en dehors des bibliothèques publiques. Mais pour l'histoire locale et même pour l'histoire de la liturgie, il y aura parfois intérêt à reprendre et à développer une analyse que M. Leroquais, dans un ouvrage général, a dû faire plus sommaire.

17. Ceci pour le cas où le missel avec calendrier substitué aurait été transcrit. Dans la copie, tous les signes extérieurs d'hétérogénéité auraient disparu.

18. M. Leroquais (*Les sacramentaires et missels manuscrits,* t. I, p. XLIV-XLVI) a reproduit la double liste des saints grégoriens et gélasiens. Parmi eux, il faudrait cependant relever ceux dont le nom aurait été écrit avec l'intention évidente de le détacher du contexte, en capi-

Le résidu permettra de caractériser le missel et fera ressortir les rapports qui le relient à une église, à une province ou à une contrée déterminée.

Les noms ajoutés après coup feront l'objet d'une mention spéciale. On notera avec soin les indications de toute nature jointes au calendrier, qu'elles soient de première ou de seconde main : anniversaires, obits, classe de la fête ou composition de l'office, etc.

Le Propre du temps peut donner lieu à d'utiles remarques. On observera d'abord sa disposition générale. Comment sont réparties les diverses sections ? Comment sont présentées les messes ? N'y a-t-il que les textes, oraisons et préfaces, récités par le célébrant (type sacramentaire), ou a-t-on ajouté les lectures et les pièces de chant (type missel plénier) ? Dans une analyse de proportions ordinaires, on ne saurait s'astreindre à indiquer, par les *incipit*, la composition détaillée de chacune des messes. Mais il sera souvent facile de trouver, parmi les éditions imprimées, accessibles à tous, un sacramentaire, un missel, dont les messes correspondent assez exactement à celles du livre décrit. Il n'y aura qu'à marquer en quelques mots les divergences, en renvoyant pour le reste au texte imprimé. Parmi les éléments qui, de missel à missel, peuvent le plus aisément changer, figurent les Proses et Séquences chantées avant l'évangile. Il sera bon de les identifier au passage, en s'aidant du *Repertorium hymnologicum* du chanoine U. Chevalier[19].

Les rubriques de quelque étendue méritent une particulière attention, notamment celles de Noël et de l'Epiphanie, du mercredi des Cendres, du dimanche des Rameaux et de la semaine sainte, des Rogations, de la Pentecôte. Y relève t-on, à propos des diverses processions, des attaches topographiques locales ? Décrivent-elles tout au long les cérémonies des scrutins, du baptême, de l'admission à la pénitence et de la réconciliation ?[20]

tales, en rouge ou en or. Si le volume étudié appartenait au haut Moyen Age, et que son calendrier dérivât exclusivement, ou presque exclusivement, de l'une des deux sources gélasienne ou grégorienne, on ne manquerait pas de signaler ce trait important.

19. *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. I (A-K), Louvain, 1892; t. II (L-Z), 1897; t. III (*Supplementum*), 1904; t. IV (*Supplementum alterum*), 1912.

20. Nous reviendrons plus loin sur ces éléments du pontifical ou du rituel.

Le Sanctoral ne prête pas à une longue description. En quelques lignes on aura énuméré les saints qui ont une messe propre. Quelques solennités à date fixe, telles que la Purification (2 février), l'Annonciation (25 mars), la Litanie majeure (25 avril), offrent souvent d'intéressantes rubriques. On ne manquera pas de les lire, et, si elles semblent le mériter, de les résumer, voire de les reproduire, en tout ou en partie[21].

L'*ordo missae* présenta longtemps, autour d'un noyau central assez fixe, un cadre de composition changeante. Les prières du début de la messe, celles de l'offertoire et de la communion, celles qui terminent la cérémonie, ont fréquemment varié. Mais ces diverses formules sont à peu près toutes connues. Il suffira donc d'en donner les premiers mots et d'en marquer l'ordre de succession. Les rubriques qui les relient devront être relevées, si elles décrivent des rites aujourd'hui disparus. On observera également si le Canon n'offre pas de singularité, soit dans son texte (par exemple au *Communicantes,* au *Memento* des vivants ou des morts), soit dans ses rubriques, notamment à l'élévation et à la communion.

Après les messes du Commun et les messes votives, dont la liste pourra être rapidement dressée, les missels antérieurs au XII[e] siècle contiennent fréquemment des pièces liturgiques qu'on s'habitua dans la suite à réserver pour le rituel ou le pontifical : *ordines* de la pénitence, de la visite des malades, de l'administration du viatique, des funérailles; bénédictions diverses, d'objets ou de personnes; rituel des ordinations, de la profession religieuse, etc.[22]. A ces textes, il faut joindre les *ordines* de la pénitence et du baptême, intercalés dans la description des cérémonies du carême et de la semaine sainte. Ces documents peuvent être de la plus grande utilité pour l'histoire de la discipline et des sacrements. Ils doivent donc être soigneusement signalés. Mais il ne suffit pas d'en donner le titre. Nous dire qu'un missel, écrit en telle année, pour telle église, contient un *ordo baptismi* ou un *ordo ad poenitentiam dandam,* ne nous apprend rien d'utile. Au contraire, si ces *ordines* étaient décrits, si nous savions à quelle classe ils se

21. Voy. ce que nous disons plus loin de l'utilisation des textes imprimés et des comparaisons.

22. Dans les anciens sacramentaires, le rituel des ordinations est le plus souvent placé au commencement du volume.

rattachent, nous aurions peut-être là un très précieux jalon pour l'histoire du baptême ou de la pénitence. Or, très souvent, il suffira de quelques lignes pour donner au lecteur toutes les précisions souhaitables. Tout le monde connaît, au moins de nom, les grands ouvrages d'Hittorp, de Jean Morin, de Martène, de Gerbert[23]. On sait qu'ils contiennent une abondante collection d'*ordines* de toute nature, recueillis dans une multitude d'anciens livres liturgiques, sacramentaires, missels, pontificaux, rituels. Il faut toujours vérifier si, parmi ces textes imprimés, ne se trouve pas l'*ordo* que présente le missel. On aura peut-être la surprise de l'y découvrir, soit qu'il ait été emprunté au missel même que l'on a sous les yeux, soit qu'il provienne d'un autre exemplaire. En telle rencontre, il n'y aura qu'à faire le renvoi, après avoir collationné les textes et signalé les variantes notables qu'on aurait pu constater. Cette simple indication, si le missel est daté et localisé, sera peut-être un jour d'un prix considérable pour l'historien.

Il arrivera aussi de ne pouvoir découvrir nulle part l'exacte reproduction de tel *ordo* contenu dans le missel étudié. Mais on atteindra toujours quelque texte plus ou moins étroitement apparenté, car, dans la tradition liturgique du Moyen Age, les documents irréductiblement singuliers sont très rares. On remarquera que les formules de prière, de bénédiction, se retrouvent ailleurs, mais dans un autre ordre, ou bien dispersées dans plusieurs *ordines*. On se résignera, s'il en est ainsi, à multiplier les renvois. Une précaution essentielle sera de noter exactement, au besoin même de transcrire en entier les rubriques qui encadrent les formules proprement dites. Presque toujours, sans reproduire tout au long l'*ordo* en question, il sera possible de l'analyser de telle sorte que le lecteur soit à même de le reconstituer intégralement[24].

23. Melchior Hittorp, *De divinis catholicae ecclesiae officiis et mysteriis varii vetustorum aliquot ecclesiae Patrum ac scriptorum ecclesiasticorum libri*, in-fol., Cologne, 1568 (nombreuses rééditions, notamment à Paris, en 1610). — J. Morin, *Commentarius de sacris ecclesiae ordinationibus secundum antiquos et recentiores Latinos, Graecos, Syros et Babylonios*, in-fol., Paris, 1655; Anvers, 1695. — Id., *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti paenitentiae tredecim primis seculis in ecclesia occidentali et hujusque in orientali observata*, in-fol., Paris, 1651; Anvers, 1682. — Dom J. Martène, *De antiquis ecclesiae ritibus*, 3 vol. in-4°, Rouen, 1700-1702; éd. augmentée en 4 vol. in-fol., Anvers, 1736-1738; Bassano, 1788. — Martin Gerbert, *Monumenta veteris liturgiae alemannicae*, 2 vol. in-4°, Saint-Blaise, 1777-1779.

24. On ne saurait trop recommander de s'astreindre à ces méthodiques

Ce que nous venons de dire du rituel des sacrements s'applique également aux descriptions des grandes cérémonies annuelles, comme celles de la semaine sainte. Ne vous contentez pas d'un simple titre : « *Bénédiction du Chrême* », ou « *Messe des Présanctifiés* ». Entrez dans le détail. En confrontant votre document avec les pièces analogues qu'ont publiées Martène et Gerbert, il vous sera ordinairement facile, au moyen de quelques renvois, d'en donner une idée précise. Il est évident que, si on le peut, il faudra consulter aussi les éditions plus modernes d'anciens textes liturgiques. Elles sont signalées dans les *Introductions* générales que nous avons énumérées en commençant. On aura d'autant plus de chances de trouver un terme de comparaison exact, que l'on aura davantage étendu les recherches.

Après les missels, les livres liturgiques que l'on rencontrera le plus souvent sont les pontificaux et les rituels. Ce sont, essentiellement, des collections d'*ordines*. L'analyse suppose donc l'exacte énumération de ces *ordines* et, pour chacun d'eux, une description basée sur la méthode de comparaison que nous venons de décrire. Se borner à reproduire les titres, comme on le fait trop souvent, équivaut à poser devant le lecteur une série de points d'interrogation, car le même titre, comme « *ordo dedicationis ecclesiae* », ou « *ordo sacrorum ordinum* », peut précéder des textes fort dissemblables.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que, dans toute analyse, il faut soigneusement marquer, pour chaque nouvelle

comparaisons. Faute de procéder ainsi, des descriptions, même assez longues, de documents de cette sorte sont pratiquement inutilisables. Tel érudit se trouvant en présence d'un rituel des ordinations, dans un manuscrit du x^e^ siècle, le compare à celui de notre Pontifical romain et relève les différences qui le frappent. Son texte porte que l'évêque fait toucher aux nouveaux prêtres le calice et la patène, en disant : « *Accipe potestatem offerre sacrificium Deo*, etc. » Ce rite figurant dans notre pontifical, il n'y a pas lieu, pense-t-il, de le noter. Au contraire, il aura soin de marquer que la formule actuelle « *Accipe Spiritum Sanctum, quorum remiseris peccata*, etc. » est absente de son document. Une analyse ainsi conduite sera facilement plus longue qu'instructive. Qu'un rituel du x^e^ siècle n'ait pas la formule « *Accipe Spiritum Sanctum...* », c'est tout à fait normal. Qu'il prescrive, au contraire, la porrection des instruments avec la formule « *Accipe potestatem...* », c'est un trait qui mérite d'être noté, car il n'est pas encore universel. La description aurait pu être plus brève, et surtout plus précise, si le rituel du x^e^ siècle avait été comparé avec un document du même âge, dans une des collections imprimées que j'ai citées plus haut.

pièce, le folio (*recto* ou *verso*) où elle commence et celui où elle finit.

Pour les bréviaires, on s'attachera d'abord à saisir l'ordonnance générale de l'ouvrage. Combien peut-on y distinguer de sections distinctes ? Comment sont disposés le Psautier, le Propre du temps, le Sanctoral ? S'il s'agit d'un bréviaire relativement moderne, quelques mots pourront suffire à caractériser le type. Le calendrier et le Sanctoral seront étudiés comme pour les missels. De même les portions de rituel que l'on rencontre fréquemment dans les derniers cahiers du volume.

Bien d'autres livres liturgiques peuvent faire l'objet d'une notice intéressante pour les études d'histoire locale : recueils de pièces de chant (antiphonaires, hymnaires, tropaires, prosaires), de lectures (évangéliaires, lectionnaires), de prières privées (livres d'heures), etc.

La méthode à suivre sera toujours inspirée du même principe : identifier les divers éléments composant le manuscrit et, pour chacun d'eux, renvoyer à un texte imprimé[25]. Lorsque, après de diligentes recherches, on aura acquis la conviction que telle pièce est encore inédite, on pourra, selon l'intérêt qu'elle présente, la résumer ou la reproduire intégralement.

En dehors des documents liturgiques formant un livre, on découvrira souvent des pièces isolées, perdues dans un manuscrit d'une tout autre espèce. Un *ordo,* par exemple, aura été transcrit sur quelques feuillets demeurés libres d'un recueil patristique ou littéraire. Des feuillets, provenant d'un manuscrit liturgique, auront été employés comme feuilles de garde, ou pour renforcer la couverture, lors de la reliure d'un autre manuscrit. Comme les catalogues omettent souvent de signaler ces fragments, et qu'ils peuvent néanmoins avoir une réelle

25. Pour atteindre ces textes imprimés, on consultera d'abord la bibliographie que donnent les diverses *Introductions* aux études liturgiques. Pour les hymnaires, tropaires, etc., nous avons déjà cité le *Repertorium hymnologicum* du chanoine U. Chevalier. Cet ouvrage fera connaître plusieurs collections consacrées à la poésie liturgique de l'antiquité chrétienne et du Moyen Age. Les livres contenant les lectures tirées de l'Ecriture sainte (lectionnaires, évangéliaires) seront facilement décrits. Si l'on ne peut renvoyer à un livre imprimé contenant des séries identiques, et que l'on tienne cependant à entrer dans le détail, il suffira d'indiquer à quel chapitre et verset de la Bible commence et finit chaque leçon.

valeur, on ne perdra pas toujours son temps à essayer de les identifier, surtout s'ils sont d'une écriture ancienne. Ceci fait, on jugera s'ils méritent d'être signalés, ou même publiés *in-extenso*. L'édition s'imposera presque toujours lorsque le fragment sera antérieur au IX^{e} siècle.

⁂

Nous n'avons certainement pas prévu tous les cas possibles et nos indications élémentaires laissent le champ libre aux initiatives personnelles. Les règles générales doivent s'adapter aux circonstances. C'est affaire de jugement et de bon sens. Notre but sera atteint, si nous avons persuadé le lecteur qu'il n'est pas nécessaire d'être liturgiste de profession pour s'intéresser utilement à nos vieux livres d'église et contribuer au progrès des études liturgiques.

Michel Andrieu,

Professeur à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg.

UNE CRISE ÉPISCOPALE A PAMIERS

(1467-1524)

Les schismes diocésains, fils authentiques du Grand Schisme.

I. *Episcopat de Pascal Dufour (1467-1487).* — Le schisme de Pamiers jusqu'à la trêve de 1478. Offensive militaire et judiciaire de Mathieu d'Artigueloube. Le parlement de Toulouse le soutient, le pape le combat, le roi de France donne appui à Dufour qui a pour lui les Appaméens et les souverains de Foix-Navarre. — La période critique (1483-1487). Schisme laïque et schisme ecclésiastique. Pamiers dépossédée du siège épiscopal par le parlement et prise par les Narbonnais.

II. *Au temps de Pierre de Castelbajac (1487-1498).* — Le nouvel évêque vigoureusement soutenu par la comtesse de Foix. Arrêts contradictoires du parlement en quête d'un *modus vivendi* entre les adversaires. La fin du conflit dynastique.

III. *Mathieu d'Artigueloube et Guiraud Jehan (1498-1501).* — Le schismatique est légitimé par le Saint-Siège. Le chapitre cathédral lui oppose un concurrent, Guiraud Jehan. — Le pape décide le transfert de l'évêché et de la cathédrale dans Pamiers même.

IV. *L'intermède d'Amanieu d'Albret (1501-1506).* — Contre-coups de la politique franco-papale à Pamiers. Rome rejette Artigueloube et investit Amanieu d'Albret.

V. *Mathieu d'Artigueloube demeure maître de sa conquête (1506-1514).* — Comment l'ancien partisan remplit ses devoirs de seigneur et d'évêque. Ses conflits avec le chapitre et le clergé. Sa mort. Jugement sur cet homme.

VI. — *Le cardinal Amanieu d'Albret (1514-1520).* — Amanieu d'Albret et Charles de Gramont sont pourvus par le pape. Bernard de Lordat et Jean de Saint-Michel sont élus en discorde par le chapitre. Léon X choisit finalement Amanieu et dédommage ses trois concurrents (1514-1515). — Le cardinal Amanieu administrateur du diocèse (1515-1520). Cumul de bénéfices. Les ambitions et les faiblesses de sire Alain pour son fils. Amanieu et le concile de Pise. Amanieu et les Appaméens.

VII. *Bernard de Lordat (1521-1524).* — Jean de Pins est nommé évêque concordataire contre Bernard de Lordat, élu du chapitre. Bernard s'installe de force, malgré le roi et le pape, et finit par avoir l'évêché.

Conclusion.

Les schismes diocésains, fils authentiques du Grand Schisme.

La mort de Barthélemy d'Artigueloube (24 juillet 1467) marque, dans l'histoire du diocèse de Pamiers, le commencement d'une période de confusion qui ne dura pas moins de trente ans (1467-1498) et pendant laquelle l'autorité épiscopale fut mise en discussion, amoindrie par des compétitions et des violences sans nombre. Mais le siège de Pamiers ne cessa vraiment d'être contentieux que le jour où le pape se fut accommodé de Bernard de Lordat, le dernier des élus du chapitre (1524). C'est au total, du fait de cette crise de l'autorité, plus d'un demi-siècle d'agitation et de malaise, de stérilité et de décadence religieuse.

Si l'évêché de Pamiers fut en litige durant si longtemps, il n'y a point à s'en étonner. Le schisme était la plaie de l'époque. La papauté l'avait subi et s'en relevait péniblement. L'épiscopat en fut, à son tour, infesté. Les conflits diocésains furent les fils authentiques du grand schisme.

Tandis que les pontifes rivaux s'étaient disputé le siège de Pierre, l'autorité suprême avait été mise en contestation. Peu s'en était fallu qu'elle fût démembrée. Nous savons la belle fortune que firent, en France, les théories conciliaires et le mouvement d'émancipation mené au nom des « libertés gallicanes ». Au pape, la primauté d'honneur et la suprématie spirituelle; aux églises particulières et aux pouvoirs séculiers le droit de recruter les pasteurs, de conférer les bénéfices, de juger et de corriger les délinquants ecclésiastiques, de disposer des ressources, sans être liés au Saint-Siège par un devoir fiscal. Tout ce que la papauté avait attiré à elle, au cours des deux siècles passés, de pouvoir sur les hommes et les choses : nomination des prélats et réserves d'églises, collation des bénéfices et grâces expectatives, annates, décimes, services communs, procurations et taxes de toute sorte, les émancipés, ecclésiastiques ou laïques, tendaient à tout ressaisir à la faveur des troubles ou à la suite de la propagande des idées antiromaines.

Ici, nous ne devons prêter attention qu'aux revendications des corps ecclésiastiques, préposés par le vieux droit à l'élection des prélats diocésains. Or, les chapitres s'étaient remis

volontiers à leurs fonctions électorales dont les conciles de Constance et de Bâle avaient proclamé la reviviscence. Celui de Pamiers, par exemple, avait élu Jean de Fortou en 1424, et Barthélemy d'Artigueloube en 1461. La première fois, il avait négligé ou ignoré la réserve apostolique. Son élu dut en référer au pape, qui annula l'élection mais promut l'élu. La deuxième fois, point de réserve; Barthélemy recourut pourtant à Rome pour y avoir confirmation. Or, Rome ne le confirma point; elle le pourvut comme s'il n'avait été que postulé. Pour les deux successeurs immédiats de Fortou : Géraud de Bricogne et Jean Merly, point d'élection possible. La vacance du siège était le fait du pape lui-même, qui transférait les titulaires à d'autres églises.

Malgré les tentatives des corps électoraux, malgré les ordonnances des rois, malgré la Pragmatique Sanction de Bourges (1438), Rome maintenait son droit de nomination et l'exerçait chaque fois qu'elle le pouvait. Jamais elle n'admit que le pouvoir civil, fût-il couvert par les délibérations d'une assemblée ecclésiastique comme celle de Bourges, tranchât unilatéralement en ces matières. Pas plus, d'ailleurs, qu'elle n'admit la pratique des opérations électorales. Elle les tolérait quand elle ne pouvait mieux faire et les annulait le plus souvent, n'acceptant même pas toujours, pour les promouvoir, les candidats des chapitres.

Au reste, la royauté n'apportait à l'application des ordonnances gallicanes aucune inflexibilité. Charles VII, qui fut roi en ces temps d'incertitude ecclésiastique et nationale, passa, au gré des contingences politiques, du pour au contre, du gallicanisme au romanisme. Selon qu'il lui fallait ménager le pape ou le vexer, il favorisait l'un ou l'autre des systèmes rivaux : provisions romaines ou élections capitulaires. Même sous le régime de la Pragmatique Sanction, qui aurait dû marquer le triomphe du particularisme diocésain et national, la royauté trouvait plus commode, pour faire passer ses candidats, de s'entendre directement avec le pape. Ainsi, en dépit de l'opposition des doctrines et des attitudes officielles, se préparait, entre les deux pouvoirs souverains, sous la pression des nécessités journalières, l'établissement du régime de l'avenir, celui des concordats, qui devait consacrer la ruine des libertés électorales.

Durant ce long intermède de tâtonnements, les chapitres et leurs partisans s'usent en intrigues et en disputes. Les électeurs se divisent en factions, élisent deux, quelquefois trois candidats. Des violences troublent les élections et provoquent des représailles. Les élus portent leurs querelles au Parlement ou au Grand Conseil et se harcèlent sans se lasser.

En 1484 l'avocat du roi déclare que, du temps de Charles VII, presque tous les évêchés de Languedoc ont été contentieux[1]. Sur une vingtaine d'élections épiscopales, de 1444 à 1453, sept sont enlevées par la force ou l'intrigue. De 1462 à 1483, il n'y a pas moins de soixante procès sur les bénéfices électoraux portés au Parlement. Après Louis XI, c'est la débandade de la concorde. De 1483 à 1516, cinquante-cinq instances au moins sont engagées pour le possessoire des évêchés, plus de quatre-vingts pour le possessoire des monastères. On plaide devant toutes les juridictions et à toutes les instances: Grand Conseil, Parlement, sénéchaussées, bailliages, en cour de Rome, devant le métropolitain ou le primat. On plaide sur tout : élection, collation, résignation, régale[2].

Tel candidat a acheté des votes par des gratifications en espèces sonnantes ou des promesses, tel autre s'est fait épauler par les autorités civiles ou les seigneurs locaux. Ailleurs on a délibéré sous le bâton ou le poignard; des soudards ont occupé les immeubles de l'évêché; ainsi à Sarlat, à Alet, à Tarbes, à Poitiers[3], mais Pamiers aura donné l'exemple, ainsi qu'on le verra.

Ces excès, cette anarchie témoignent de l'impuissance du système électoral de l'époque à assurer la transmission pacifique de l'autorité. Le pape et le roi, en 1516, s'entendront d'autant plus facilement pour se passer des chapitres que cette expérience de près d'un demi-siècle aura été contre ceux-ci plus concluante[4].

A Pamiers, nous allons assister au développement de cette

1. Arch. nat., X1a 4825, fol. 167; Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 218.

2. M. Imbart de la Tour a fait le compte des procédures provoquées par les schismes électoraux dans les évêchés français de 1483 à 1514 (Cf. *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 234-235).

3. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 220-222.

4. N. Valois, *La crise religieuse du XV^e siècle* (1906), et *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII* (1906); Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. III, liv. I et II.

expérience. Le schisme local fut l'un des plus longs parmi ceux qui désolèrent l'Eglise de France. Compliquée en est l'histoire, avec des tournants inattendus, d'étranges revirements de fortune. Elle n'a jamais été étudiée à fond[5]. Nous essayerons d'en suivre la trame à l'aide de documents inédits.

I. — Pascal Dufour (1467-1487)

Tandis que siégeait encore Barthélemy d'Artigueloube, le pape Paul II s'était réservé de désigner son successeur[6]. Les chanoines de Pamiers ne l'ignoraient pas. Mais certains, parmi eux, ne se firent point scrupule de désobéir au pape. C'étaient peut-être des « gallicans » attachés à leurs « libertés ». Officiellement condamnées par l'abolition de la Pragmatique (1461) et par la révocation plus récente encore (1467) de quelques ordonnances de Louis XI, qui les avaient un instant remises sur pied[7], ces libertés avaient toujours leurs partisans parmi les théologiens, les parlementaires et, il va de soi, les chanoines cathédraux.

Les émancipés appaméens trouvèrent un chef dans le neveu de l'évêque défunt, Mathieu d'Artigueloube, dont l'intrigue et l'ambition sans frein suffiraient à expliquer l'équipée schismatique.

Barthélemy d'Artigueloube avait été suivi à Pamiers par deux de ses neveux, Mathieu et Raymond[8]. Ils y étaient devenus chanoines de la cathédrale. A la mort de leur oncle une brigue se forma en faveur de l'aîné. Une majorité d'amis, peut-être des créatures de Barthélemy, l'élut pour lui succéder, tandis qu'une minorité d'opposants s'abstenait, ou bien donnait ses suffrages à un autre (fin juillet ou août 1467)[9].

5. Quelques renseignements dans *Gallia christ*, t. XIII, col. 166-169; *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, pp. 71, 82, 132-134, 162-163; J. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, Toulouse, 1882, t. I, p. 293-402.

6. Regest. Vatic., t. 535, fol. 88.

7. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 93-94.

8. Deux autres d'Artigueloube, Fortanier et Bertrand, apparaîtront plus tard parmi les gardes du corps du pseudo-évêque.

9. La bulle de Paul II, du 14 mai 1470, dira que l'élection a été faite « in discordia per nonnullos ecclesiae canonicos » (*Reg. Vat.*, t. 535, fol. 88). En dehors des frères d'Artigueloube et d'Aymeric Saquet, qui fut de syndic des « schismatiques », nous ne saurions nommer les électeurs de Mathieu. Parmi les opposants se trouvaient Vidal Carol, qui

L'élu des premiers était originaire de Toulouse et docteur *in utroque*. A peine était-il d'église. S'il fallait ajouter foi aux auteurs de la *Gallia christiana*[10], son intrusion se serait corsée d'une irrégularité flagrante. Il eût été bigame, c'est-à-dire dans la meilleure des hypothèses, marié deux fois avant d'entrer dans les ordres. C'était un félibre. S'il ne composa lui-même des vers, il patronna les poètes. On a retenu le refrain d'un morceau rimé qu'il mit au concours, en août 1468, au collège du Gay Savoir de Toulouse et dans lequel devaient s'exhaler les angoisses de son âme tourmentée :

Al cor me fier la pera des enguoys[11].

Nous allons voir cette âme tourmentée se produire plus prosaïquement.

Dès que le décès de Barthélemy d'Artigueloube lui eut été notifié, Paul II, sans perdre de temps, promut, au consistoire de décembre, Pascal Dufour. Le pape n'ignorait pas l'acte capitulaire. Il l'annulait et notifiait le sien au chapitre, au clergé, au peuple de Pamiers, à l'archevêque de Toulouse et au roi de France[12].

Pascal Dufour était sans doute Béarnais. Il l'était au moins par la langue qu'il parlait et écrivait et par les bénéfices qu'il possédait. Il avait, dans la cathédrale de Tarbes, un canonicat avec d'abord l'archidiaconé de Lavedan, puis celui de Montanérès[13]. Mais il n'était pas un inconnu à Pamiers, où il paraît avoir exercé les fonctions de notaire. Il était docteur *in decretis* et conseiller de Gaston IV, comte de Foix, prince de Navarre. Le pape en le nommant constate qu'il est prêtre et profès de l'ordre de Saint-Augustin[14].

fut plus tard archidiacre et Pierre Nadal, qui devint prieur claustral (Bref de Paul II, Arch. du Vatican, *Armar.* XXXIX, t. 12, fol. 73).

10. Tome XIII, col. 166.

11. *Les fleurs du gai savoir*, éd. A. Jeanroy (1914), p. 267-270.

12. *Obligationes*, t. 82, f. 12; *Reg. Later.*, t. 648, f. 181; *Reg. Vat.*, t. 535, fol. 88. Copie de la lettre aux Appaméens dans les Archives de Pamiers, GG 27. Le même jour Pascal Dufour était absous *ad cautelam* de toutes censures qui eussent pu le lier (*Reg. Vat.*, t. 648, f. 184). Le 23 septembre il souscrivit l'obligation relative aux services communs et menus (*Obligat.*, t. 84, f. 22). Le 28 oct., par un versement de 678 flor. 31 s. 3 den., il acheva de s'acquitter (*Oblig.*, t. 79, f. 121).

13. *Reg. Later.*, t. 648; A. Clergeac, *Chronologie des archevêques... de l'ancienne province d'Auch* (1911), p. 177. En 1456, il avait servi de procureur à l'abbé de Sorde pour résigner son abbaye (*même ouvr.*, p. 39).

14. *Reg. Lat.*, t. 648, f. 181; *Gall. christ.*, t. XIII, col. 165; De Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 484.

Sa promotion, dès qu'ils la connurent, donna à penser aux chanoines et à leur élu. Loin de s'insurger d'abord, ils engagèrent des procédures à Toulouse et à Rome afin d'obtenir que Mathieu fût confirmé à la fois par le pape et par le métropolitain. Ni le métropolitain, qui était alors un ultramontain résolu, Bernard de Rousergue[15], ni Paul II, il va de soi, n'admirent leurs prétentions. L'élection de Pamiers était nulle. Le pape y insista. Il annula aussi la procédure commencée auprès de la curie toulousaine et évoqua à lui toute l'affaire. Afin que Artigueloube ne s'en revînt pas les mains vides, il lui promit de penser à lui dans les distributions prochaines de bénéfices; et tant il fit par la persuasion que Mathieu, en plein consistoire, finit par renoncer à ses droits prétendus et s'engagea à favoriser de tout son pouvoir la mise en possession de Dufour[16]. Ainsi tout semblait arrangé. Mais ce n'était qu'une apparence. Pascal ne put prendre possession des biens de l'évêché que les officiers royaux avaient placés sous séquestre dès le début du conflit. Manquant de ressources il sollicita du pape un indult qui lui permît de mettre ces biens en gage[17] et demanda aux habitants de Pamiers un subside de 300 écus (25 mars 1468). Il ne l'obtint pas. Avaient-ils quelque défiance ? Gaston, prince de Viane et fils du comte de Foix plaida sa cause vivement (12 mars), tandis que son père insistait auprès des chanoines pour qu'ils obéissent aux ordres du Saint-Siège[18]. Le conseil de ville montra de meilleures dispositions que le chapitre. Il décida de faire bon accueil à l'évêque et Pascal l'en remercia le 22 août. Dans sa lettre il marque son espoir d'obtenir bientôt justice[19]. C'était hélas ! nécessaire. Les promesses solennelles d'Artigueloube ? autant en avait emporté le vent. L'ambition de cet homme, le dépit de ses partisans et je ne

15. Auteur d'un écrit, intitulé : *Accensus veri luminis* (Bibl. munic. de Toulouse, ms. 385; Bibl. nat., ms. lat. 17698, ff. 20-64 et ms. 4242, ff. 213-406), dans lequel il s'élève avec véhémence contre les pratiques instaurées en France par la Pragmatique Sanction de 1438, et fait un ardent panégyrique de la papauté, à l'entière disposition de laquelle, dit-il, se trouvent toutes les églises et tous les bénéfices, soit séculiers, soit réguliers, et cela, de droit commun, canonique et civil.

16. *Reg. Vat.*, t. 535, f. 88.

17. Cet indult, accordé en 1468, fut renouvelé en 1471 et 1473 (Garampi, *Schede, Vescovi*, t. 477, fol. 154-155).

18. Arch. de Pamiers, BB 45; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 484.

19. Arch. de Pamiers, BB. 45 (22 août).

sais quelles causes encore les déterminèrent, eux et lui, à la révolte. Dès le printemps ou l'été de 1468, ils avaient déjà pris la déplorable résolution de poursuivre par la voie judiciaire, et, si besoin était, par la violence, la réalisation de leurs desseins.

Ils intentèrent à Dufour, devant le parlement de Toulouse, un procès sur le possessoire. A Pamiers et dans le diocèse, deux partis se formèrent aussitôt. Les esprits s'aigrirent en disputes. Des troupes armées en vinrent aux mains. Au mois d'octobre, l'évêque légitime se disposait à prendre possession, lorsque plusieurs habitants de Pamiers et le chanoine Vidal Carol, son principal représentant au chapitre, furent attaqués à coups de lances, de poignards et d'épées par les hommes de d'Artigueloube. Une deuxième rencontre eut lieu, trois semaines plus tard, au quartier de Loumet. L'un des clercs du prétendant y laissa la vie[20]. Néanmoins, le 1er novembre, Dufour réussit à s'installer, par procuration, à l'évêché et à la cathédrale et, le 4, le conseil de ville décida de lui prêter serment, s'il jurait de respecter les franchises urbaines[21].

Après la violence tumultuaire, la contrainte légale. Les parlementaires de Toulouse, saisis de l'affaire à la requête d'Artigueloube, lui furent favorables. Ils sympathisaient avec cet homme. Leurs arrêts, d'ailleurs, donneront presque toujours raison aux gallicans de Pamiers contre le pape et contre le roi... A commencer par celui qu'ils prononcèrent à Montpellier, le 28 février 1469[22].

Ces magistrats allaient vite et fort. Pascal Dufour avait été accusé par son adversaire de certains « exces ». Le dénonciateur imputait-il à son rival la responsabilité des troubles du mois d'octobre ? Il est possible. Bref, un jour de mars 1469, le juge de Fenouillèdes, mandé par la Cour, vint appréhender l'évêque. Il saisit ses robes, ses chaperons et ses autres vêtements, ses papiers et son argent, et l'emmena lui-même prisonnier à Montpellier, où le parlement se trouvait momentanément. Pascal fut écroué dans l'hôtel de l'évêque de Maguelonne. Comme il se plaignait de sévices de la part de ses gardes, on le transféra à Toulouse pour y tenir prison[23].

20. Arch. de Pamiers, BB. 45 (17 octobre).
21. Séances des 1er et 4 novembre (Arch. de Pamiers, BB 45).
22. *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 71; *Gallia christiana*, t. XIII, col. 167.
23. Arch. de la Haute-Garonne (Parlement), B 3, fol. 82, 184.

Le pape, toutefois, n'abandonna pas son élu. Il mit dans ses mains le glaive de l'Eglise, et Dufour, aussitôt d'excommunier ou d'interdire ses adversaires[24]. Le parlement en prit ombrage. Il n'était pas rare que les magistrats, férus de gallicanisme, s'opposassent à l'exécution des volontés du pape. Ainsi, ceux de Toulouse rendirent Dufour responsable des censures de Paul II et lui ordonnèrent, sous peine d'amende, de les faire « ôter », avant le 1er janvier 1470[25]. Il est superflu de dire que cet arrêt demeura lettre morte. Au lieu de faiblir, le pape fit porter l'excommunication majeure contre l'intrus et ses partisans, lesquels, déjà frappés d'anathème, n'en continuaient pas moins à célébrer l'office, au scandale de plusieurs (8 décembre 1470)[26].

A ce moment intervint le roi de France. Sollicité sans doute par Artigueloube, il dessaisit la Cour de Toulouse et évoqua le procès au Grand Conseil[27]. L'année 1471 et les huit premiers mois de 1472 passèrent sans que la cause avançât. Libéré ou non de sa prison, Dufour prit le parti de faire défaut, soit à Paris, soit à Toulouse. L'adversaire avait beau jeu. Le parlement de Paris, saisi à son tour, commença par donner à celui-ci mainlevée des fruits de la mense[28]. Puis il condamna Pascal à réparer les dommages subis par son rival, à lever les censures dont il l'avait fait frapper, et lui infligea une amende de 1.000 livres parisis. Il « tiendrait prison » jusqu'à ce qu'il se fût acquitté. Enfin, comme l'archevêque de Tou-

24. Pour faciliter à l'évêque la preuve judiciaire de ses droits, Paul II lui fit délivrer, le 13 mai 1470, une bulle dans laquelle les décisions prises en sa faveur étaient consignées et confirmées (*Reg. Vatic.*, t. 535, fol. 88).

25. Arrêt du 15 septembre 1469. La Cour permettait au syndic du chapitre de percevoir une fois pour toutes, sur les revenus de l'évêché, une somme de 200 livres *pro lite prosequenda*. Elle affectait une provision de 200 écus par an aux réparations de la cathédrale et obligeait le chapitre à en verser 100 autres (Arch. de la Haute-Garonne, B 3, fol. 224; Arch. de l'Ariège, G 124, n. 1).

26. On n'en comptait que deux qui se comportassent en fils soumis, Vidal Carol et Pierre Nadal (Arch. du Vatican, *Armar.* XXXIX, t. 12, fol. 73). L'anathème demeura en suspens près d'une année à cause de la mort de Paul II (26 juill. 1471). Mais Sixte IV le reprit à son compte (*Armar.* XXXIX, t. 14, fol. 153).

27. Pour le premier jour de février 1471. Le parlement fit remise de tous les dossiers le 15 déc. (Arch. de la Haute-Garonne, B 3, fol. 317).

28. Arch. du Vatic., *Armar.* XXXIX, t. 14, fol. 159. Sixte IV se plaignit au roi et à Gaston IV, comte de Foix, prince de Navarre, de cette injustice et leur recommanda Dufour comme étant l'évêque légitime (brefs du 4 mai 1472).

louse se refusait à examiner l'élection d'Artigueloube, injonction fut faite à ce prélat de donner suite à l'affaire[29].

Dès ce moment l'audace d'Artigueloube ne connaît plus de bornes. Il va de succès en succès. A sa solde militent des « lacays », routiers et aragonais. Au mois de mai 1472 l'une de ces bandes s'empare de l'hôtel épiscopal du Mas-Saint-Antonin[30]. A la mort de Gaston IV, comte de Foix (24 juillet) la rancune de Mathieu contre le protecteur de son rival le détermine à prendre part au siège du château de Foix par les troupes royales[31]. Cette humeur belliqueuse rebute les Appaméens, qui souffrent des excès de la soldatesque. L'intrus insiste pour être reconnu (19 octobre). Le 13 novembre, 400 routiers se présentent, venant d'Escosse, sous la conduite du capitaine Polhan et s'installent aux Allemans. Les syndics, fort perplexes, invoquent l'aide de la princesse de Foix. Le 20 novembre, un commissaire du parlement les convoque au Mas pour exécuter l'arrêt d'installation. Ils atermoient, font des cadeaux, finalement promettent de se rallier à Mathieu, s'il est confirmé par le métropolitain. Ainsi se tirent-ils d'un mauvais pas[32].

L'approbation de Bernard de Rousergue, quelque difficulté qu'il y ait eue, Mathieu finit par l'obtenir. L'archevêque céda aux injonctions du parlement et, s'associant à l'injustice, sanctionna le schisme[33]. Mais les habitants de Pamiers n'en furent pas plus convertis. Ils en appelèrent à Rome, et Pascal Dufour fit de même. « Tenez pour certain, leur disait-il, que cet archevêque ne tardera pas à être puni comme il le mérite. Vous savez qu'une femme ne peut avoir deux maris. Plus de

29. Arrêts du 14 août et du 4 sept. 1472 (Arch. de l'Ariège, G 56, n. 1, copies).

30. Arch. de Pamiers, BB 48.

31. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 168; *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 82. A Gaston succéda son petit-fils François-Phoebus, qui eut pour tutrice sa mère, Madeleine de France, sœur de Louis XI. L'occupation du château cessa en 1473, lorsque cette princesse eut juré fidélité à son frère au nom du jeune comte. François-Phoebus devint roi de Navarre en 1479, quand mourut sa grand mère, Léonor (H. Courteault, *Gaston IV, comte de Foix* (1895), pp. 340-342, 354, 400).

32. Arch. de Pamiers, BB 48 : séances des 19 oct., 23, 20 nov.; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 300-301.

33. Ce dut être vers la fin de 1472, ou au début de 1473, et non en 1470, comme l'ont dit Jean Corseri et Auffrère, dans *Decisiones capellae Tholosanae* (Lyon, 1508), fol. 77v.

tort on me fait, plus grande sera ma victoire, plus grand sera votre honneur »[34].

Il ne manquait plus à son adversaire, pour posséder aussi ladite épouse, que la consécration épiscopale. Elle lui fut conférée à Beauvais par l'évêque de ce lieu, Jean de Bar, assisté de ceux de Senlis et de Coutances[35]. Cet acte introduisait l'usurpateur dans le sanctuaire et lui donnait pouvoir jusque sur les biens spirituels de l'Eglise.

Mathieu rallia Pamiers en hâte. Le 3 mai, ses délégués notifièrent au Conseil de ville que leur maître ayant été investi par la Cour, puis confirmé et consacré, rien ne s'opposait plus à ce qu'il fît son entrée solennelle. Le conseil s'en remit aux décisions de l'assemblée générale des citoyens. On y résolut à une grande majorité de demeurer fidèles à l'élu de Rome qui, d'ailleurs, avait l'appui de la princesse régente. D'autres réunions tenues les jours suivants confirmèrent ces dispositions et, bien que d'Artigueloube récriminât, disant que les bourgeois n'avaient pas été tous consultés, on se retrancha, pour n'en pas démordre, derrière l'appel fait à Rome contre le jugement du métropolitain (1er juin)[36].

Rome, en septembre, intervint avec vigueur. Le 4, un interdit frappant la ville et le diocèse fut affiché aux portes des églises. Grand émoi au Conseil, le 8. « Il n'est pour rien en tout cela. A qui la faute, sinon aux chanoines ? » On les supplie d'en finir. Qu'ils reconnaissent Pascal Dufour, le scandale et le malheur cesseront. Peine perdue. Ils viennent, disent-ils, d'en appeler au pape contre sa censure (1er septembre).

Le bras séculier s'en mêle. Glaive temporel contre glaive spirituel. Bermont de Saint-Félix, commissaire du parlement de Toulouse, prétend, le 17 septembre, faire ouvrir les églises que l'interdit tient fermées. Au nom du roi, il somme les recteurs du Camp et du Mercadal et les religieux des quatre Ordres, qui ont des chapelles, de reprendre la célébration des offices. Il n'y eut, pour l'oser, que les Frères-Mineurs, qui, dès le principe, avaient reconnu l'intrus.

La municipalité, afin de gagner du temps, dit qu'il y a lieu

34. Pau, le 10 février 1473 (Arch. de Pamiers, AA, n. 71; BB 49; *Revue de Gascogne*, ann. 1880, p. 323).
35. Arch. de Pamiers, BB 49 (30 avril).
36. Arch. de Pamiers, BB 49 (3 mai et suiv.).

de prendre conseil. Elle mande à Toulouse Paul Sartre, ancien syndic, et un religieux du Carmel, pour interroger hommes de loi et théologiens. Cela n'avance à rien. Les avis sont contradictoires. On se rabat alors sur les consulats du diocèse. Procédure étrange ! Les laïques allaient-ils s'ériger en juges de leurs pasteurs ? C'était, question de principe mise à part, une tactique avisée. La plupart des bourgs et des villages sympathisaient avec Dufour et il était opportun qu'ils l'affirmassent[37].

En ce moment, en effet, le vent était près de tourner et la roue de la fortune s'apprêtait à donner à l'élu de Rome sa revanche. Tandis que Artigueloube s'énervait des hésitations de ses sujets, Pascal Dufour travaillait à Paris, et Madeleine de France lui prêtait auprès de son frère Louis XI un appui inestimable[38].

Ils convertirent si bien le roi, que celui-ci reconnut la légitimité de Dufour, reçut son serment et ordonna qu'on lui remît le temporel. C'était un coup de théâtre. Muni des lettres royales, Pascal s'en vint reprendre possession. Il lui fallait se précautionner, car les garnisons adverses étaient toujours nichées au Mas. Il fut entendu que la princesse Madeleine ferait avec lui une entrée solennelle. En attendant, les officiers royaux donnèrent main-levée du séquestre, négocièrent avec les syndics et les chanoines sur l'accueil à faire à l'évêque. Le Conseil fut unanime, ou peu s'en faut, à vouloir l'honorer. Les chanoines prirent le temps de la réflexion.

La princesse et l'évêque firent donc leur entrée le 13 janvier 1474. Cent cinquante cavaliers les escortaient. Cent hommes armés, aux gages de la ville, avaient l'œil sur le repaire du Mas. Le lendemain, dans l'église du Mercadal, les coseigneurs échangèrent avec leurs sujets les formalités traditionnelles : serment de respecter les privilèges de la ville, d'une part, hommage et serment de fidélité, de l'autre[39]. Le 29 février, les chanoines de la cathédrale vinrent faire acte d'obédience. Les autres clercs en firent autant. Mathieu se vit

37. Sur tous ces événements, voir Arch. de Pamiers, BB 49 (mai à sept.) ; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 302-303.

38. Arch. de Pamiers, AA 4, n. 71 ; BB 49 (3 mai 1473).

39. Arch. de Pamiers, BB 49 (1er-13 janv.) ; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 485-488. Dans le cortège, le clergé des églises urbaines figurait avec les croix processionnelles. Seuls les Franciscains s'étaient abstenus.

abandonné de tous, sauf par son frère Raymond. Mais il avait au Mas cinq cents garnisaires que l'on ne pouvait en déloger et dont la présence interdisait à Dufour l'accès de sa cathédrale et de son palais. Tant que cette troupe demeurerait là, le schisme s'y cramponnerait aussi.

La ville souffrait des excès de cette soldatesque. Ce n'étaient que pilleries, brigandages, sévices contre les personnes. Six hommes furent assassinés en peu de temps. Les autorités demandèrent secours à la princesse. Celle-ci fit appel aux sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne[40] et, sur une démonstration des troupes royales, les lacays d'Artigueloube levèrent le camp (9 avril 1474)[41]. Mais en quel état laissaient-ils l'hôtel épiscopal et l'église Saint-Antonin ! Le lendemain de leur départ, le jour de Pâques, on constata que le trésor et la chapelle des reliques avaient été vidés, que les portes avaient été brisées à coups de hâche et de ciseau; on apprit que les pieux ossements et les objets précieux avaient été cachés dans la maison de Raymond d'Artigueloube. On en fit la reconnaissance sur l'heure et, le surlendemain, on transportait solennellement les reliques à l'église du Mercadal[42].

Ces événements, Mathieu et ses partisans avaient leur façon à eux de les raconter, et, naturellement, ils s'y attribuaient le beau rôle. Les torts, à vrai dire, n'étaient peut-être pas tous de leur côté. A les entendre, Dufour s'était conduit comme un reître. C'était lui, le meneur de tout : guerres, pillages, assassinats; lui le responsable dans l'affaire du Mas, qui ne coûtait pas moins de 30.000 écus à l'église de Pamiers. Qui donc, sinon lui, avait mis à prix la tête de son ennemi ? Peu s'en fallut qu'un de ses hommes ne lui donnât satisfaction. Certaine nuit, d'Artigueloube fut traqué par des spadassins dans l'auberge de Montgeard. Il n'eut que le temps de se jeter

40. Lettre du juge-mage Jean de Roquefort aux syndics de Pamiers, 7 mars (Arch. de Pamiers, AA 4, n. 79; BB 50, *ad diem*).

41. Arch. de Pamiers, BB 50 (9 avril). Un récit publié dans la *Gallia christ.*, t. XIII, col. 168, prétend que les gens de la princesse s'en débarrassèrent par ruse.

42. On transporta les restes des saints Caius et Alexandre, martyrs, Jean et Almaque, compagnons de saint Antonin, les reliques de saint Blaise et celles du saint patron lui-même, qui étaient demeurées, semble-t-il, dans leur châsse, sous l'autel majeur. En faisant le récolement, on constata que certains joyaux avaient disparu. Le pillage du trésor fit l'objet de réclamations, et l'intrus en fut tenu judiciairement pour responsable (Arch. de l'Ariège, G 119, fol. 67-68).

hors du lit et de se cacher dans un grenier à foin. A grands coups d'épée les soldats s'escrimèrent contre la couche vide, puis contre le tas de foin qui couvrait le fugitif. Celui-ci en fut quitte pour une blessure, la perte de ses effets et de 900 écus. Un procès s'ensuivit. A l'officier du parlement qui l'assignait, Dufour, qui se trouvait à la cour de la princesse Madeleine, aurait fait cette réponse hautaine : « Je suis ici plus grand maître que n'est le roi, ni la cour. » Il fallut le décréter de prise de corps. Mais le commissaire chargé de le saisir fut pris au lieu de prendre. On le mit en fond de fosse, où il se morfondit huit mois durant[43].

Vaincu, expulsé, l'obstiné prétendant ne faiblit pas, et voici la contre-offensive qu'il mena dès la fin de 1474. Il y avait, en ce temps-là, grand remue-ménage au pays, à propos du Roussillon et de la Cerdagne que Louis XI voulait annexer à ses domaines[44]. Des troupes traversaient le Toulousain et le Lauragais pour se concentrer vers Perpignan. C'étaient des gens de toute provenance qui se donnaient au plus offrant. Artigueloube en eut bientôt 300 à sa dévotion et le Mas fut de nouveau en péril. Pascal, qui était à Pau, en octobre, écrivit aux syndics de Pamiers une lettre émue : L'ennemi reparaît avec les pires desseins. Qu'on fasse bonne garde (7 octobre)[45].

Un mois ne s'était pas écoulé que la forteresse épiscopale était tombée aux mains de Mathieu. Et, dès le 28 novembre, il notifiait aux Appaméens sa réussite. Il parlait de lettres, émanées de la chancellerie de Paris et lui donnant raison, lesquelles seraient exécutées vers Noël[46]. En attendant il mettait des garnisons à Lieurac et Saint-Félix, deux dépendances de la mense épiscopale. Pamiers se tint sur le qui-vive.

L'année 1475 fut aussi agitée que les précédentes. Violence et intrigues, Mathieu mit en jeu ses moyens favoris avec audace et succès. Les deux rivaux se firent une guerre implacable. Aragonais et routiers à la solde d'Artigueloube s'emparèrent de nouveau du Mas, où Pascal s'était réinstallé. Les

43. Arch. nat., X1a 4816, fol. 229, 233.
44. *Hist. de Languedoc*, t. XI ; Petit-Dutaillis, dans *Hist. de France* (de E. Lavisse), t. IV2, p. 394.
45. Arch. de Pamiers, AA 4, n. 72 ; BB 50 (11, 16 oct.) ; *Bull. de la Société ariégeoise*, t. III (1889-1890), p. 109-110.
46. Arch. de Pamiers, BB 50 (5 déc.).

gens de Pamiers n'aidèrent que faiblement à les repousser et s'attirèrent les remontrances de la princesse Madeleine[47].

Le bouillant d'Artigueloube menait de front l'offensive militaire et l'assaut du Palais de justice. Par quelles instances, par quelles interventions obtint-il du parlement de Paris un arrêt qui contredisait radicalement les décisions de Louis XI en faveur de son adversaire ? Bref, le 26 août 1475, cette Cour prononça sa réintégration dans ses droits, biens et revenus. Quelques gentilshommes, partisans de Pascal, devaient être emprisonnés au Palais et l'évêque lui-même ainsi que plusieurs ecclésiastiques de Pamiers, comme le prieur du Carmel et le recteur du Camp, ajournés à comparoir, à la requête de Mathieu[48].

Un commissaire fut expédié pour exécuter cet étrange jugement. Il fit défense à tous vassaux de l'évêché de rien payer à Dufour. Cette fois les syndics s'esquivèrent en faisant appel[49]. Cette fois aussi la situation fut sauvée par l'intervention de la princesse et la visite que Pascal fit au roi, à Lyon, au printemps de 1476. Il y avait contre l'intrus des griefs écrasants : sacrilèges, violences, pillage du trésor, peut-être aussi extorsion frauduleuse d'arrêts de justice. Quelque force qu'il eût, il devrait répondre de ces crimes. Pascal Dufour pointa une vive attaque de ce côté. Le procureur du roi au parlement de Toulouse s'y engagea à fond. Artigueloube sentit le danger, courut à Lyon pour y parer en voyant, à son tour, le roi. Mais trop tard. A Lyon même, il fut arrêté par le prévôt de la maison royale. On le renvoya aux juges de Toulouse qui l'écrouèrent à la Conciergerie[50].

Son affaire traîna toute une année et autant dura son arrestation. Mais ses amis ne demeuraient pas inactifs. Il faut sans doute reconnaître leur œuvre dans la dénonciation dont Pascal Dufour fut l'objet, au début de 1477, et qui visait certaines « assemblées indues, port d'armes, voies de fait et violence »[51].

47. Arch. de Pamiers, AA 4, n. 13 (23 mai 1475) ; *Bulletin*, t. III, p. 107-108.
48. Arch. de l'Ariège, G 56, n. 1 (copie).
49. Arch. de Pamiers, BB 51 (11, 17 nov. 1475). Dufour les encourage par lettre, les 7 et 21 novembre. Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 488.
50. Arrêts des 10, 12, 27 juill. 1476 (Arch. de la Haute-Garonne, B 4, fol. 134, 211).
51. Arch. de la Haute-Garonne, B 4, fol. 230 : arrêt du 22 février.

Les magistrats toulousains étaient-ils suspects à Dufour ? Toujours est-il qu'il supplia le roi d'évoquer la cause au Grand Conseil. Le 20 juillet sa requête était admise. Mais en décembre 1482, après trois ans et demi, Louis XI constatait que le Conseil n'avait point encore reçu le dossier de l'affaire. Et d'écrire alors au chancelier : « Besognez en toute diligence et ne m'en rompez plus la tête, car vous savez lesquels il faut faire venir et faire ajourner et ceux que l'on doit laisser »[52].

Il s'agissait toujours du principal, du possessoire de l'évêché, disait le roi, et, sans doute aussi, des causes incidentes qui s'y étaient agglutinées depuis dix ans. De ce qui fut fait au Conseil, nulle nouvelle; et nous en venons à nous demander si juges et parties ne s'entendirent pas tacitement pour laisser dormir l'affaire. Nul doute qu'il y ait eu, ces années-là, une sorte de détente entre les belligérants épiscopaux. Dufour avait pris le dessus. Derrière lui, Artigueloube voyait le roi et sa sœur. En mars 1478, un commissaire avait réinstallé Dufour au Mas et dans les autres places. Toutefois, Lieurac, pris en avril 1478, fut, avec son consentement, laissé à d'Artigueloube en manière de pied-à-terre[53].

Officiellement la paix semblait donc faite. Mais les syndics de Pamiers doutaient de sa solidité. Le sanctuaire du Mas Saint-Antonin ne leur paraissait pas assez en sûreté pour qu'on y réinstallât les corps saints et ils dissuadaient les chanoines de réintégrer leurs demeures capitulaires[54]. Cependant ceux d'entre eux qui étaient favorables à Mathieu d'Artigueloube durent regagner le Mas assez tôt[55].

52. Lettres des 8 sept. et 8 déc. 1482, dans VAESEN, *Lettres de Louis XI*, t. IX, pp. 300-302, 306.

53. Arch. de Pamiers, BB 54 (21 mars, 27 avril, 15 mai) ; LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, p. 313. Un arrêt du parlement (24 août) ordonna que Fortanier et Bertrand d'Artigueloube, deux parents de Mathieu, et d'autres gens à la solde du prétendant fussent arrêtés (Arch. de la Haute-Garonne, B 4, fol. 438. Voir aussi B 5, fol. 393 (arrêt du 17 août).

54. Arch. de Pamiers, BB 53 (8 juin 1477).

55. Le chapitre fut aussi divisé matériellement. Il y eut deux communautés qui se disputèrent le droit à la légitimité conventuelle. Les chanoines du Mas prétendirent empêcher ceux du Mercadal d'élire un prieur claustral, et les déférèrent à l'officialité métropolitaine. Mais quand survint la détente, ces derniers regagnèrent le cloître du Mas et la procédure fut éteinte (28 févr. 1478). Voir Arch. de l'Ariège, G 119, fol. 214.

Au début de l'année 1583, un événement survint, qui allait avoir sur la querelle une influence fatale. François Phœbus, roi de Navarre et comte de Foix, mourut à l'âge de quinze ans, ayant à peine régné (1479-1483). Il s'était donné comme héritière[56] sa sœur Catherine, âgée de treize ans, dont sa mère, Madeleine de France, allait être la tutrice. Un an après son avènement, la fillette fut mariée à Jean d'Albret (14 juin 1484).

Il n'était, dans ce règlement de succession, rien qui fût contraire aux coutumes des pays intéressés : Navarre, Foix, Béarn, Bigorre. Mais un compétiteur attendait, dans l'impatience, que disparût Louis XI pour revendiquer l'héritage. C'était Jean, second fils de Gaston IV et oncle de Catherine, à qui son père avait fait donation, en 1468, de la vicomté de Narbonne[57] et qui s'en trouvait insuffisamment loti. Louis XI avait toujours tenu en bride ce cadet. Mais le monarque mourut peu de mois après François-Phœbus. Alors le vicomte leva le masque, prit les titres royaux et princiers qu'il revendiquait et se mit en campagne pour occuper les pays.

Or, le vicomte était l'homme de d'Artigueloube, lequel, à titre de procureur de Jean, avait pris possession de sa vicomté le 30 août 1472[58].

Prétendant épiscopal et prétendant royal lièrent partie et le schisme laïque redonna vie et ardeur au schisme ecclésiastique. Le vicomte envahit le comté de Foix, mit la main sur Mazères et Montaut, et fit une pointe sur Pamiers. Son partenaire était là pour attiser le feu. La ville fut invitée à ouvrir ses portes. François de Rabonit, porte-voix du Conseil, parlementa avec le vicomte à l'huis de l'Estang. Il lui dit qu'on le recevrait avec les égards dus à un prince de la maison comtale, mais que leur foi était engagée à la jeune reine, dont les droits primaient les siens. Cette réponse irrita le prétendant qui s'en alla décharger son dépit contre le Mas. Il en battit les murailles et en brûla les portes. La forteresse céda. La garnison de Dufour en fut expulsée; des hommes y furent tués.

56. Par testament du 19 janvier, à la rédaction duquel assista Dufour. Arch. des Basses-Pyrénées, E 325; P. Raymond, *Inventaire des Arch. des Basses-Pyrénées*, série E, t. IV, p. 1; P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille* (1893), p. 33.

57. *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 82; t. XII, preuves, col. 117-118.

58. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 167; Arch. des Basses-Pyrénées, E 445.

Cloître, couvent, évêché, cathédrale furent rasés[59]. Enhardi par ce facile succès, le vicomte fit une deuxième tentative du côté de Pamiers; mais Loumet ne s'ouvrit pas plus que l'Estang et il dut se replier sur Saverdun et Mazères[60].

Dès lors, la rivalité des deux prétendants et de leurs partisans devient implacable. Ce ne sont, dans ce malheureux pays, qu'assemblées indues, voies de fait, aggressions, pilleries, meurtres et autres grands maux, garnisons et maléfices... La justice royale s'en émeut. Et le parlement de Toulouse, sans plus attendre, met dans la main du roi le temporel de l'évêché[61].

Le parlement doit aussi s'occuper de la querelle qui partage les deux fractions du chapitre à propos du siège cathédral. Avant le sac du Mas Saint-Antonin, on avait essayé d'y reconstituer l'unité conventuelle en décidant qu'il ne pouvait être de cathédrale et de chapitre qu'en ce lieu. Tous les chanoines devraient y résider; là seulement ils percevraient les fruits de leurs bénéfices; là aussi seraient rapportés les objets qu'on en avait enlevés[62].

Mais depuis la ruine des édifices, c'était de nouveau la dispersion, et, plus que jamais, l'anarchie. Pour éviter Pamiers, où ils n'auraient eu ni liberté, ni sécurité, d'Artigueloube et les siens n'avaient rien trouvé de mieux que de solliciter des juges laïques le transfert du siège épiscopal dans une localité de la mense, Saint-Félix de Rieutort. Le parlement de Toulouse y consentit. Mais les Appaméens se rebiffèrent et en appelèrent au parlement de Bordeaux[63].

Saint-Félix, en réalité, était un maigre chef-lieu de diocèse. Sollicitée par le syndic du chapitre, la Cour ordonna que l'on s'informât encore (28 juin 1485). Si vraiment le Mas était inhabitable, on installerait l'évêché et le chapitre dans telle

59. D'après la bulle d'Innocent VIII, du 6 sept. 1485 : *Reg. Lat.*, t. 855, f. 111.

60. Bertrand Hélie, *Historia Fuxensium comitum*, ff. 95-96; Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, p. 411-414; *Gallia christ.*, t. XIII, col. 168.

61. Arrêt du 1er juin 1484 (Arch. de la Haute-Garonne, B 6, fol. 245).

62. Arrêt du 26 août 1483. Doat, t. 95, ff. 122-128; Bibl. nat., Nouv. acq. franç., t. 7391, fol. 140-141.

63. Car les juges de Toulouse étaient, à ce moment, tenus éloignés de leur siège par une épidémie (De Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 321, note).

localité voisine de Pamiers, située en terre royale. Les deux évêques et leurs chanoines seraient contraints de se soumettre aux dispositions prises[64].

Ces messieurs de la Cour espéraient-ils faire cohabiter des gens d'humeur différente ? Et de quel droit eux-mêmes intervenaient-ils en une matière aussi strictement réservée ? Pascal Dufour et son chapitre prirent le seul parti qui convenait en ce moment. Aux empiètements de la justice séculière ils opposèrent une décision papale, qui approuvait le transfert de la cathédrale dans l'église paroissiale Sainte-Marie du Mercadal, au centre de Pamiers (6 septembre 1485)[65].

Les juges laïques s'entêtèrent. Depuis la mort de Louis XI, le gallicanisme avait regagné, dans le monde parlementaire surtout, le terrain que la politique du feu roi lui avait fait perdre. Aux Etats généraux de Tours, en 1484, la majorité fut favorable aux libertés gallicanes et, bien que les prélats et les princes inclinassent, au contraire, du côté de Rome, le gouvernement agissait souvent comme si la Pragmatique de Bourges existait toujours. De leur côté les chapitres reprenaient, de leurs droits électoraux, autant qu'ils pouvaient[66].

Ainsi, au moment où d'Artigueloube vient de trouver dans son ami Jean de Narbonne un concours militaire précieux, sa position aux yeux de l'opinion apparaît moins intenable : ses amis, les parlementaires, que ne retiendra plus le frein opposé par Louis XI à leur partialité, décideront impunément en sa faveur.

Et d'abord ils reprennent le dossier de l'affaire dont ils ont été, à deux reprises, dessaisis. Il s'est amplifié en cours de route. Au principal se sont adjoints maints accessoires : « excès et attentats » ; empêchements d'exécution d'arrêts; abus de pouvoir de commissaires exécuteurs. Sur ces matières les deux prétendants sont tantôt plaignants, tantôt défendeurs. Sans parler du procureur royal, qui est partie d'office en causes d'excès, il y a aussi, comme appelants des entreprises de Mathieu et des commissaires, la princesse Madeleine

64. Arch. de la Haute-Garonne, B 6, fol. 366.
65. *Reg. Lateran.*, t. 855, f. 111.
66. Sur cette réaction gallicane, voir Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)* (1882), p. 188-197; Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. II, pp. 100-116.

et les chanoines de Pascal Dufour. Bref, un enchevêtrement de procédures et un entrecroisement d'accusations.

La sentence, prononcée le 21 mars 1486, touche à toutes ces matières. Elle met au néant certaines plaintes. Elle ordonne des suppléments d'enquête à propos de faits sur lesquels les parties sont en contradiction, notamment sur le principal, c'est-à-dire le possessoire de l'évêché. Elle établit surtout des règlements de conflits, qui se doivent trancher d'urgence. Elle ordonne des *modus vivendi*, en attendant une solution définitive. Mais, dans tout cela, elle ne peut se défendre de partialité en faveur de d'Artigueloube.

D'abord le temporel de l'évêché. Il demeurera sous séquestre; trois parts seront faites des revenus; les prélats rivaux en auront chacun une; la troisième sera consacrée à la restauration de la cathédrale et de l'hôtel épiscopal.

Les magistrats disposent aussi du spirituel. S'ils n'assignent pas à chaque prélat son territoire, ils veulent que Mathieu et Pascal délèguent de conserve un vicaire général, un official, un procureur et d'autres officiers pour gérer la cure des âmes. Le siège épiscopal sera remis au Mas Saint-Antonin aussitôt que les maisons du lieu auront été rétablies. En attendant, la cathédrale et le chapitre seront installés à Lieurac, localité de la mense, où les chanoines et les prébendiers devront résider et célébrer l'office. Les réfractaires « ne lèveront aucune chose de leurs prébendes et distributions ». Au surplus, chacun des chanoines et prébendiers sera tenu de réparer sa maison du Mas, sauf à se faire indemniser par ceux qui auront été reconnus coupables de sa destruction. Enfin les « reliques et joyaux » seront rendus et mis en lieu sûr jusqu'à nouvel ordre[67].

Quand on eut, à Pamiers, connaissance de cet arrêt, ce fut un concert de protestations. Découronner la ville de son titre épiscopal; la débaptiser du nom de cité; la frustrer de son palladium, le corps de Saint-Antonin; enrichir de ses dépouilles un obscur village, un trou inhabitable ! On devine l'indignation de tous. Les conseillers remarquèrent, en outre, que l'arrêt faisait bon marché des droits de la comtesse de Foix. N'était-elle pas coseigneur de Pamiers avec l'évêque ?

67. Arch. de la Haute-Garonne, B 7, fol. 49.

Et s'il n'y avait plus d'évêché en la ville ?... On décida d'attirer son attention sur ce point important (12 avril 1486)[68].

Pascal Dufour s'est ému grandement de toutes ces choses : il mande bientôt aux syndics (22 avril), que Madame a bien senti le tort qui lui est fait. Elle écrira à Toulouse, elle écrira au roi, pour faire rapporter cet arrêt impossible. Actuellement elle vise à obtenir un sursis d'exécution. Les syndics feront bien de se presser pour introduire aussi un appel[69].

Catherine fit écrire à Messieurs du Parlement, le 19 mai. Elle se déclara lésée par leur décision. Le siège épiscopal doit être à Pamiers, où il a toujours été. Lieurac n'est qu'une bicoque qui, par surcroît, se trouve sur les terres du seigneur de Mirepoix, ennemi de la reine. Les sujets de celle-ci ne sauraient s'y rendre sans danger. Les objets précieux de la cathédrale ont, la plupart, été offerts par les sires de Foix. Transférés hors de Pamiers, ils ne seront plus en sûreté[70].

Devant cette explosion de mécontentement la Cour hésita-t-elle ? Toujours est-il que son commissaire, Auriol, qui vint, le 15 juin, à Pamiers, eut l'air de s'informer plutôt que d'exécuter. Les syndics lui offrirent, en manière de courtoisies, des fûts de vin. On essaya aussi de le convaincre que Lieurac ne pouvait convenir comme résidence de l'évêque. Le magistrat alla se rendre compte. Ils l'accompagnèrent. Lieurac était loin et les chemins étaient mauvais. Là-bas, on trouva d'Artigueloube. Il semble que le commissaire se laissa convaincre de surseoir. Il les assigna tous à Toulouse, au 2 juillet, pour l'apposition du séquestre[71].

Bientôt Pamiers connut d'autres épreuves. La guerre entre le vicomte de Narbonne et la comtesse de Foix avait recommencé, plus acharnée que jamais (1485). Le prétendant voulait tirer vengeance de l'affront essuyé naguère devant la ville. Il avait des intelligences dans la place, et Artigueloube des amis. Celui-ci se vantera plus tard d'avoir fait livrer la ville par trahison. Les troupes du vicomte, 300 hommes, des « lacays » pour la plupart, étaient commandées par le sire

68. Arch. de Pamiers, BB 57, *ad diem*.
69. *Revue de Gascogne* (1880), p. 324-325; DE LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, p. 489-490.
70. Arch. de Pamiers, BB 4, n. 77.
71. Arch. de Pamiers, BB 57 (15 juin).

de Lavelanet, fils du seigneur de Mirepoïx. Entrées à Pamiers, le 14 juillet, elles y commirent meurtres et pillages et jetèrent en prison des partisans de la souveraine. Le peuple subit dès lors une dure tyrannie. Mais l'épreuve prit fin le 28 août. Ce jour-là, Pierre Buffière, qui commandait des troupes de Madame de Foix, pénétra dans la ville dont les habitants avaient déferré les portes. Le sire de Lavelanet périt; des gentilshommes furent emprisonnés; le vicomte eut juste le temps de se sauver. C'était la victoire et la liesse[72].

Dans son immense majorité la population était demeurée attachée à ses seigneurs légitimes, l'évêque Dufour et la comtesse de Foix. Elle n'eut qu'à se féliciter du soin que la souveraine mit à la garder contre un nouveau coup de main. Pierre Buffière s'installa avec 25 lances et 50 archers (18 décembre) et on eut la paix tout l'hiver.

Le 1er juin 1487, les Appaméens apprirent que Pascal Dufour était mort et avait été inhumé à Toulouse peu de jours avant[73]. Il disparaissait sur un succès. Mais s'il restait maître de Pamiers, il ne possédait point pacifiquement son diocèse. Il ne l'avait jamais possédé sans contestation. Les vingt années de son épiscopat furent remplies de luttes acharnées, de procédures et de violences matérielles. Mais il n'est point responsable, à nos yeux, de leur déchaînement. Il était en position de légitime défense.

Ses diocésains le virent peu. S'il n'était pas à Paris, à Lyon, ou à Toulouse pour y suivre des procès, il résidait à la cour de sa souveraine, Madame de Foix. Il est question dans ses lettres du vicaire général qui administre, à Pamiers, en son nom. Il aimait pourtant ses ouailles et leur disait en termes chaleureux son dévouement et sa reconnaissance. La fidélité même des gens de Pamiers, traditionnellement frondeurs et mal disposés envers leurs supérieurs ecclésiastiques, est un bon témoignage pour lui.

72. Récits de ces événements dans Arch. de Pamiers, BB 57 (19, 28 août); Bertrand Hélie, *Hist. Fuxens. comit.*, f. 97; J.-J. de Lescazes, *Le Mémorial historique* (éd. Pomiès, 1894), p. 33; *Gallia christ.*, col. 168; Ourgaud, *Notice historique sur... Pamiers*, p. 163-165. Aux Archives de Pamiers, FF 60, se trouve une information faite contre ceux qui favorisèrent la prise de la ville.

73. Arch. de Pamiers, BB 58 (1er juin).

II. — Au temps de Pierre de Castelbajac (1487-1498).

Il ne vint à l'idée de personne, à Pamiers, que le schisme épiscopal aurait pu s'éteindre avec Pascal Dufour. Aussi bien fallait-il donner un successeur au défunt. Dès le 2 juin, les syndics de Pamiers allèrent présenter aux chanoines leur candidat. C'était le frère du capitaine Pierre Buffière, bienfaiteur de la ville. Ils le proposèrent aussi à la princesse Catherine, qui, le 12 juin, leur notifia que son candidat à elle était son protonotaire, Pierre de Castelbajac. Elle désirait qu'on le recommandât aux chanoines et ces derniers l'élurent, en effet, dès qu'ils furent en nombre[74]. La reine prit aussi ses sûretés du côté du roi de France et du pape, pour que Castelbajac fût agréé. Il le fut. Innocent VIII, qui s'était réservé de pourvoir l'église de Pamiers, l'y promut le 19 octobre 1487[75]. L'élu était prêtre, chanoine et archidiacre de Basillacois dans l'église de Tarbes, par conséquent, profès de l'ordre de Saint-Augustin.

Son épiscopat fut à peine plus paisible que celui de son prédécesseur. La compétition d'Artigueloube continua à se produire avec ses intrigues, ses recours à la justice séculière, ses procédures interminables, ses audacieux coups de main. Mais si l'évêque légitime se vit contraint de partager avec son concurrent les honneurs et les émoluments de l'épiscopat, il constata que le parlement, qui réglait ainsi les choses, inclinait enfin à lui faire justice.

Au mois d'avril 1488, première surprise. Catherine apprend que l'intrus à réussi à obtenir du roi des lettres qui le nantissent de l'évêché. Aussitôt (20 avril), elle écrit aux syndics de Pamiers pour leur défendre de prêter la main à l'exécution de ces ordonnances. Artigueloube doit être traité en révolté. Il a fait à la souveraine tout le mal possible. Elle ne peut consentir qu'il soit mis en possession[76]. Puis, le 28 avril, elle annonce que Castelbajac a enfin reçu ses bulles et qu'il pourra être installé. Mais l'entrée de l'évêque fut retardée jusqu'au

74. Arch. de Pamiers, BB 58 (2, 12 juin) ; *Reg. Lateran*, t. 1187, fol. 304.
75. *Obligat.*, t. 83, f. 112; *Reg. Vat.*, t. 727, f. 83; *Reg. Lateran.*, t. 861, f. 328.
76. Arch. de Pamiers, AA 4, n. 25; *Revue de Gascogne* (1880), p. 317-318.

7 septembre. Elle eut lieu alors avec les solennités, les échanges de discours, de serments et d'hommages qui étaient de tradition[77].

Tandis que se déroulait à Pamiers cette parade officielle, Mathieu d'Artigueloube pouvait savourer, à Toulouse, la joie d'un succès de procédure. On a gardé le souvenir de l'arrêt extravagant du 21 mars 1486, ordonnant le transfert de l'évêché et de la cathédrale à Lieurac. Un essai d'exécution en avait été tenté, mais il était demeuré en suspens, tant la chose avait soulevé de protestations et paru impraticable. C'est cet arrêt dont Mathieu obtint qu'il fût enfin exécuté[78].

Il le fut par des commissaires qui n'eurent égard à rien ni à personne. Ayant donné mainlevée à l'intrus de tout le temporel, ils prescrivirent à tous les diocésains de le reconnaître. Aux chanoines ils assignèrent comme résidence Lieurac (« où habitent seulement des ribauds et des assassins », dit la reine), et comme d'aucuns tentaient de s'établir ailleurs, ils leur imposèrent des peines insupportables. Bien plus, ils confisquèrent les biens des chanoines demeurés fidèles, les obligèrent à rendre des comptes à ceux de leurs confrères qui menaient une vie errante, comme des « lacays ». Enfin ils placèrent dans la main du roi la ville de Pamiers et le comté de Foix. Simple menace. Pamiers s'obstina à leur fermer ses portes.

En vain leur remontra-t-on qu'il y avait un évêque nommé par le pape, avec l'agrément du roi, reconnu par le chapitre, le clergé et le peuple, que leur Artigueloube était un excommunié endurci, dénoncé comme tel dans toutes les églises, et qu'il avait soustrait les objets précieux de la cathédrale et de l'évêché, les commissaires ne voulurent rien entendre.

La reine et les syndics du chapitre et de la ville qui, avec elle, portèrent plainte au roi et au parlement, joignirent à l'exposé de ces vexations celui des griefs anciens que la souveraine et les Appaméens avaient contre l'éternel prétendant. Implacable ennemi de la maison de Foix et de la ville, il avait pris part à l'assaut du château comtal après la mort de Gaston IV; il avait installé, au Mas Saint-Antonin, les Aragonais, ennemis du roi de France; il était responsable des

77. Arch. de Pamiers, BB 59.
78. 6 septembre. Arch. de la Haute-Garonne, B 7, fol. 387.

homicides qui s'y commirent alors. Et l'on rappelait qu'il avait livré Pamiers aux Narbonnais et comploté la mort des deux princesses. Cet homme indigne, la comtesse ne peut tolérer qu'il ait pouvoir à Pamiers, où elle est coseigneur, ni sur le diocèse, qui se trouve presque en entier dans le comté de Foix[79].

Une exclusive aussi vigoureusement motivée devait finir par impressionner même des juges aussi prévenus que les parlementaires de Toulouse. Une tentative fut faite encore, en septembre 1489, pour décider les citoyens à accueillir Mathieu, en l'absence de Pierre, qui visitait en ce moment les districts montagneux de son diocèse; mais les commissaires trouvèrent barricadées les portes de la ville, et elles le restèrent, en dépit des sommations et des menaces[80].

Messieurs du Parlement ne laissaient pas d'être vexés de toujours voir éconduits leurs émissaires et tenus pour inexistants leurs arrêts. Aussi, n'était-il point de vexations qu'ils ne fissent subir aux réfractaires. Madame de Foix parait les coups en disant que les Appaméens n'étaient ni désobéissants, ni insurgés, ayant elle-même donné l'ordre de fermer les portes à l'ennemi. « Artigueloube n'entrera pas », écrivait-elle, le 4 septembre 1489[81].

Il n'entra pas, en effet. Sur ce, le parlement s'en prit à elle pour résistance aux décrets de justice. Les « rébellions, désobéissances et excès », auraient-ils été aussi graves, aussi fréquents sans la complicité de sa faveur ? Un arrêt publié le 16 mai 1491 ordonna que les décisions du parlement de Toulouse seraient exécutées dorénavant sur les terres de cette princesse, nonobstant ce qu'elle, ou les gens de Pamiers pourraient objecter. Et défense était faite à quiconque de donner aux exécuteurs aucun empêchement[82].

De cette rigueur, les intéressés s'émurent d'autant moins que l'avant-veille du jour où l'arrêt fut rendu, la Cour toulousaine en avait publié un autre, d'esprit bien différent, qui réalisait, entre les plaideurs épiscopaux, un renversement

79. 2 octobre 1488. Doat, t. 95, fol. 129; Bibl. nat., *Coll. de Languedoc*, t. 90, fol. 199-201; *Gallia christ.*, t. XIII, col. 168.
80. Arch. de Pamiers, BB 60 (avril, 22 septembre).
81. Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 490-491.
82. Arch. de la Haute-Garonne, B 8, fol. 342.

complet des situations. Cette fois, c'était Castelbajac qui l'emportait. L'arrêt du 6 septembre 1488, qui avait donné à l'intrus mainlevée du temporel, fut mis au néant et la jouissance de l'évêché adjugée dès lors à Castelbajac.

Il n'était plus question de transférer à Lieurac l'évêché ni la cathédrale. Le siège épiscopal serait obligatoirement au Mas, malgré l'opposition de la princesse, des chanoines du Mercadal et des habitants de Pamiers. A Lieurac continuerait de résider Mathieu, avec les rentes qu'on lui avait reconnues et, sur les revenus du voisinage appartenant à la mense, une provision annuelle de 528 écus, pour la poursuite de son procès. Le tiers des revenus qui resteraient, cette provision une fois défalquée, serait affecté aux réparations du Mas Saint-Antonin[83].

La Cour s'abstenait, cette fois, de réglementer l'exercice de la juridiction spirituelle. Sa décision équivalait donc à une reconnaissance de l'évêque légitime. Tout au plus y avait-il doute pour la partie du territoire qui relèverait au temporel de « l'évêque de Lieurac ». Il était sûr que Artigueloube, n'admettrait point l'immixtion pastorale de son adversaire dans ce pays. Il y aurait, en fait, deux diocèses et deux évêques dans l'ancienne circonscription appaméenne.

Destin fatal des jugements de la Cour toulousaine ! De celui-ci, ceux qu'il lésait ne tinrent pas plus compte qu'ils n'avaient fait des autres. Le 24 avril 1497, et donc, au bout de six ans, le parlement de Toulouse, devant lequel les deux rivaux s'éternisaient en chicanes, se vit obligé de rééditer les dispositions essentielles prises en 1491 et de sommer le procureur du roi d'en presser l'application[84].

Avec des juges aussi obstinément paralysés, les parties avaient des loisirs. Artigueloube, sans cesser de guetter une occasion de coup de main, s'employait au service de son ami Jean de Narbonne. Celui-ci n'avait pas non plus à se féliciter de la marche de ses affaires personnelles. Des domaines auxquels il prétendait, il ne possédait qu'une infime portion. La reine Catherine tenait la Navarre et le comté de Foix lui était

83. Défense aux deux rivaux de se molester dans la jouissance de leurs droits respectifs, et de tenir garnison en aucun lieu (Arch. de la Haute-Garonne, B 8, fol. 340).

84. Arch. de la Haute-Garonne, B 10, fol. 280.

soumis, sauf quelques châteaux de la plaine. Jean de Narbonne, qui ne pouvait compter sur la justice royale, en appela à celle du pape[85]; mais Alexandre VI ajourna *sine die* l'audience de l'affaire.

Grâce aux instances et aux prohibitions de Charles VIII, le conflit passa de la phase militaire à celle des chicanes procédurières, puis à celle des négociations d'arbitrage. Celles-ci aboutirent au prix de concessions mutuelles. Et, finalement, le vicomte de Narbonne renonça à l'héritage de la maison de Foix moyennant une rente que Catherine promit de lui servir en lui laissant, en outre, la jouissance de plusieurs châteaux[86].

III. — Mathieu d'Artigueloube et Guiraud Jehan (1498-1501).

Pierre de Castelbajac, qui avait été, en ses dix ans d'épiscopat, souvent absent de Pamiers, y termina sa vie les premiers jours de mars 1498. A sa mort, le schisme diocésain entre dans une phase nouvelle. Il obtient un brevet provisoire de légitimation. Mathieu d'Artigueloube passe du côté de Rome, et c'est contre lui que s'élève la concurrence. Le concurrent fut Guiraud Jehan, ou Dejean, d'une famille de commerçants toulousains. Les chanoines de l'obédience romaine l'élurent sans tarder et une instance fut introduite auprès du métropolitain pour qu'il fût confirmé[87]. Mais Artigueloube fit opposition et bientôt il eut un argument de première force à invoquer.

Le 21 mai 1498 Alexandre VI l'avait pourvu en Consistoire[88].

85. Artigueloube alla en mission auprès de Ferdinand le Catholique et afficha, le 16 déc. 1493, aux portes de la cathédrale de Sarragosse, cet appel, conçu en termes injurieux pour la reine (Arch. des Basses-Pyrénées, E 545; Doat, t. 226, fol. 146-158; Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, p. 80).

86. Traité de Tarbes du 7 sept. 1497 (*Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 162-163; Boissonnade, *Hist. de la réunion...*, pp. 124-126, 590-595). Le conflit reprit de plus belle quand Louis XII eut succédé à Charles VIII et Gaston de Foix à Jean de Narbonne. Gaston n'en vit pas la fin. Sa sœur Germaine d'Aragon et Odet de Foix, vicomte de Lautrec, ses héritiers, ergotèrent encore de 1512 à 1520, et finalement renoncèrent. Henri d'Albret, fils de Catherine, demeura nanti. Cette dispute avait duré trente ans, fait couler beaucoup de sang et occasionné une procédure formidablement chargée (*Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 163-164; Boissonnade, *Hist. de la réunion...*, p. 140-143, 197, 506-508, 542).

87. Arch. nat., Grand Conseil, V5, t. 1043 (4 mai 1508).

88. Arch. du Vatican, *Acta Camer.*, I, fol. 87. L'église de Pamiers est

Comment s'était accompli ce coup de théâtre ? Oubli, de la part de la Curie, du passé de cet homme ? manifestation d'une résipiscence vraie ou feinte et qui parut suffisante ? intervention de puissants protecteurs, tels que le vicomte de Narbonne et son beau-frère, Louis XII, qui précisément venait de monter sur le trône ? On peut, pour expliquer un fait aussi inattendu, recourir à l'une ou à l'autre de ces hypothèses, et même à plusieurs ensemble. Si le bon tour que leur jouait leur vieil ennemi surprit les gens de Pamiers, il ne les disposa point à déposer les armes. Le syndic des chanoines et Guiraud Jehan se heurtant aux hésitations du métropolitain dans la procédure de confirmation, recoururent au parlement. Celui-ci leva les inhibitions qui s'opposaient, *lite pendente*, à ce que l'archevêque confirmât l'élection de Guiraud. Il fallait aussi donner mainlevée du temporel, que Mathieu requérait à cor et à cris, de son côté (8 août 1498)[89].

Le métropolitain ayant ratifié l'opération électorale[90], ce fut Jehan qui eut la mense. Les parlementaires lâchaient provisoirement leur ancien protégé devenu « romain » et donnaient appui au nouveau champion des libertés gallicanes. Alors Artigueloube fit ce que jadis faisait Dufour contre lui. Il en appela au roi, et le roi évoqua l'affaire[91]. Mais l'ancien intrus n'eut pas à s'en féliciter. Il fut débouté après plus d'un an de chicanes au parlement de Paris, et Guiraud Jehan fut subrogé aux droits de Pierre de Castelbajac (3 juin 1500)[92].

dite « vacante per obitum domini Petri, illius ultimi episcopi ». Cf. *Acta Miscell.*, t. 2, f. 130. Il eût été intéressant de lire le texte des bulles qui lui furent expédiées. Le pape y faisait évidemment allusion à la situation peu canonique où s'était obstiné son élu durant trente ans, et l'absolvait des censures et irrégularités accumulées sur sa tête. Garampi, dans ses *Schede* (*Vesconi*, index 477, f. 155) note ainsi l'une des bulles : « Mathaeus fit episcopus Appamiarum propter obitum. Pro eodem commissio et absolutio. » Le registre qui contenait ce document n'a pu être retrouvé.

89. Arch. de la Haute-Garonne, B 10, fol. 492.

90. Le *Gallia christ.*, t. XIII, col. 166, affirme que Géraud fut confirmé par le pape. Il n'y paraît nulle part; mais nous constatons que Rome le considéra comme légitime; et, pour d'Artigueloube, chose étonnante, il passa plus tard pour l'homme du Saint-Siège (Arch. nat., V5, t. 1043 : 4 mai 1508).

91. Le 5 février 1499, la cour de Toulouse décida l'envoi du dossier à Paris. Arch. de la Haute-Garonne, B 11, fol. 29.

92. Le 15 décembre 1499, le parlement entendit la plaidoirie du représentant de Guiraud qui narra les « violences, menaces et pactions simoniaques » dont avait été entâchée l'élection de d'Artigueloube (Arch. nat., U 531, p. 187). Dans son arrêt du 3 juin 1500 (*Ibid.*, p. 192), tout en

Toutefois, sur le point principal, l'affaire continuait à demeurer dans l'incertitude où elle végétait depuis trente-trois ans. Guiraud aurait voulu produire, à la place de certains témoins défunts, d'autres personnes qui eussent attesté la renonciation de Mathieu devant le pape Paul II, tout au commencement du conflit. Mais la cour de Paris lui refusa cette satisfaction[93].

Le prélat n'eut qu'un pontificat éphémère. Il mourut à Paris, les premiers jours de septembre 1501, ayant peu résidé à Pamiers[94].

De son temps, les démarches faites pour obtenir le transfert de la cathédrale au Mercadal aboutirent heureusement. Alexandre VI, par sa bulle du 24 février 1500, rendit définitive la mesure provisoirement arrêtée par Innocent VIII, quinze ans auparavant (6 sept. 1485). Voici comment elle se justifiait, au dire de ceux qui l'avaient sollicitée. Le Mas Saint-Antonin, où se trouvent l'église, l'évêché et la maison conventuelle, est un lieu désert, exposé aux inondations de l'Ariège, dont les eaux viennent parfois battre le mur d'enceinte. Les seigneurs du voisinage, toujours en dispute, les routiers et les garnisaires du schisme, y ont pillé, saccagé, commis des brigandages. Il ne reste rien du trésor, ni des vases sacrés. Les possessions et les fiefs ont été occupés. L'église est découronnée de son clocher; les chapelles sont démolies, les cloîtres, les logis, les murs de clôture, ravagés par l'incendie, sont à demi détruits. Comment l'évêque et les chanoines pourraient-ils s'accommoder de ces ruines ?[95].

subrogeant Guiraud Jehan à Castelbajac, la Cour déclarait que d'Artigueloube se pourrait aider, au procès, de la provision par lui obtenue du pape. Le 16 octobre suivant, un commissaire du Parlement notifia aux consuls et aux notables de Pamiers l'arrêt en faveur de Guiraud, à qui il leur enjoignit de prêter serment (Arch. de Pamiers, BB).

93. Le 28 août 1501 (Arch. de l'Ariège, G 56, n. 1).

94. Arch. de Pamiers, BB 71, séance du 21 sept.; LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, p. 361.

95. Bulle *Vices illius*, dans DOAT, t. 95, fol. 142-145. En 1496, des chanoines, qui se trouvaient au Mas, n'y pouvant tenir, demandèrent aux consuls de les autoriser à se réfugier en ville. A cause de la soldatesque, qui terrorisait jusqu'aux dévots inoffensifs, le sanctuaire était inabordable (LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, p. 325). Le 1er oct. 1499, ou 1500, les consuls se plaignirent aux « gens d'église résidant au Mas », de voies de fait commises par leurs sbires : « Vous êtes au Mas sans droit, car, à ce que disent les chanoines de Pamiers, vous avez été expulsés du chapitre et ne sauriez vous dire chanoines » (Arch. de Pamiers, AA 4, n. 88).

Seuls, continuaient à s'en accommoder Artigueloube et son monde. Que n'eussent donné les Appaméens pour que la bulle d'Alexandre VI fût exécutée promptement ![96] Mais nulle objurgation, nulle plainte ne pouvait ramener les schismatiques à l'unité. Pamiers continua à avoir deux chapitres, tant que la malchance voulut que deux évêques y fussent en compétition. Les chanoines du Mercadal — leurs rivaux tenant les cordons de la bourse, je veux dire, levant tous les revenus — se trouvaient dans une situation précaire. Ils se plaignaient au parlement. Le parlement s'informait, leur donnait raison, menaçait leurs adversaires des pires rigueurs[97]. Mais ceux-ci n'en avaient nulle émotion. Au reste, leur patron, l'évêque d'Alexandre VI, n'allait pas tarder à consolider leur situation.

IV. — L'intermède d'Amanieu d'Albret (1501-1506).

Il n'avait servi de rien à Mathieu d'avoir été pourvu en Consistoire. Ni Paris, ni Toulouse, ni Pamiers, n'avaient voulu de lui. On ne voit pas que le pape ait, si peu que ce soit, tenté d'imposer cet indésirable. Il laissa tomber simplement son acte du 21 mai 1498; et, pour lui, comme pour son successeur, Jules II, ce fut Guiraud Jehan, élu du chapitre et confirmé par l'archevêque, qui fut l'évêque légitime. Jules II esquissant à grands traits, en 1507, l'historique de la controverse, insère naturellement ce prélat dans la succession de ceux qui ont pâti du schisme d'Artigueloube[98]. La politique explique l'indifférence, disons le revirement, d'Alexandre VI. Le pape et le roi avaient alors intérêt à gagner les bonnes grâces de la maison d'Albret, souveraine en Navarre, en Béarn et en Foix. Il fallait à Louis XII de la tranquillité sur les Pyrénées pour être libre du côté de l'Allemagne, où Maximilien lui cherchait querelle, et du côté de l'Italie où il rêvait conquêtes. Louis XII avait besoin du consentement de Jean et de Catherine, et surtout de leur père Alain d'Albret, pour obtenir l'an-

96. Le 31 juillet 1499, le conseil de ville délibéra pour la deuxième fois de consacrer 100 ducats à l'expédition de cette affaire (Arch. de Pamiers, BB 69, *ad diem*).

97. Arrêt du 6 juillet 1502 (Arch. de la Haute-Garonne, B 11, fol. 631).

98. *Regest. Lateran.*, t. 1187, fol. 304. Louis XII, de même, dans une lettre dont il sera question.

nulation de son mariage avec Jeanne de France et pour contracter une nouvelle union avec Anne de Bretagne, cousine de la reine Catherine. Or, Alain d'Albret, quoique de trente ans plus âgé qu'elle, prétendait aussi à la main de cette jeune héritière[99]. Il était nécessaire qu'Alexandre VI prononçât la nullité du premier mariage royal.

La diplomatie de Louis XII s'employa en prévenances et bons offices à Rome autant qu'à Pampelune. Elle aida César Borgia à trouver femme en France et Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre, fut la victime de ces marchandages (12 mai 1499). A l'occasion de ce mariage, on commença à parler du cardinalat d'un des frères de la gracieuse épousée, Amanieu d'Albret. Il paraît même que le roi de France se porta garant que ce chapeau serait accordé, tandis que le Valentinois hésitait à s'y engager au nom de son père[100]. Alexandre VI ne tarda pas à s'exécuter. Amanieu reçut la pourpre le 28 septembre 1500[101].

Ainsi les d'Albret étaient en faveur auprès du monarque français et du pontife romain. Tout autre que Artigueloube en eût pris son parti et eût patienté en attendant que tournât le vent, ce qui ne devait point tarder.

Mais lui demeurait aux écoutes, et les siens faisaient le guet. Il fut le premier à avoir information de la mort de Guiraud et aussitôt ses gens s'ébranlèrent. De son côté, Alain d'Albret, lui aussi, veillait. Dès le 16 septembre 1501, M. de Saint-Paul, ancien sénéchal du comté de Foix, écrivit, de sa part, aux consuls de Pamiers pour obtenir qu'ils appuyassent

99. A. LUCHAIRE, *Alain le Grand, sire d'Albret* (1877), pp. 28-29, 31-32.

100. Alain avait fait de cette concession une condition du mariage. Selon les uns le pape aurait dû s'engager en personne. Selon d'autres, et c'est Machiavel qui nous en informe, le roi prit sur lui, puisque César se récusait, d'obtenir cette faveur. *Fragments historiques de Machiavel. Extraits des lettres aux Dix de la Bailie*, t. III, p. 164-165 (mai 1499), cité par BOISSONNADE, *Hist. de la réunion de la Navarre*, p. 139; voir aussi E. ALVISI, *Cesare Borgia, duca di Romagna* (1878), p. 56-57. J. BURCKARD (*Liber notarum*, ed. Lapi, 1911, p. 137), rapporte le bruit qui courut à Rome au moment du mariage de César, à savoir que cette union ne serait consommée qu'après que le pape aurait donné le chapeau au frère de sa bru.

101. Sur ces événements, voir Ch. IRIARTE, *César Borgia* (1889), t. I, p. 162-175; A. LUCHAIRE, *Alain le Grand*, p. 31-33; BOISSONNADE, *Hist. de la réunion...*, p. 138-189; A. de GALLIER et POIDEBARD, *César Borgia, duc de Valentinois et documents inédits sur son séjour en France* (1895), p. 116-151.

auprès des chanoines la candidature du cardinal Amanieu[102]. Lui-même écrivit, le 17, aux uns et aux autres et leur expédia un serviteur de son fils avec mission de leur expliquer combien cette candidature était profitable à leur église[103].

Les consuls firent la démarche. Ils voulaient un ami de la maison de Foix, un ami de la ville, un ami de la paix. Les chanoines s'exécutèrent et Amanieu fut élu[104]. Il fut, sans doute, aussi, confirmé par le métropolitain et, en tout cas, pourvu en Consistoire, le 27 octobre suivant[105]. Dès qu'il s'agissait de lui, tous les obstacles s'aplanissaient.

... Sauf ceux que suscitait Artigueloube. Dès le 2 octobre le prétendant était signalé à Auterive, inévitablement flanqué d'un commissaire du parlement chargé de l'investir. Cet officier parut, le 4 octobre, à Pamiers. On l'éconduisit gracieusement en lui parlant de la contagion qui désolait la ville. Il revint le 7. Il fallut le laisser faire. Il suspendit à la porte de l'hôtel épiscopal un pannonceau aux armes de l'intrus, non sans être un peu houspillé par les bonnes gens. Il se retira, muni de lénifiants cadeaux[106].

A quelque temps de là ce fut Amanieu que l'on mit en possession. Mais l'autre vint l'y troubler. Des lettres royaux ressaisirent le cardinal. Artigueloube fit appel à Paris contre ce ressaisissement. Au lieu d'attendre en paix la conclusion du procès, il intrigua, obtint, on ne sait comment, d'autres lettres qui le réinvestissaient à son tour et tenta de se nantir, à sa manière, par la violence. Comme le syndic du chapitre lui barrait les portes de la cathédrale, il les fit démolir et s'introduisit de force. Que faire contre cet enragé ? On le dénonça à la Cour. Louis XII écrivit un beau mandement sévère. Ordre d'empêcher par tous les moyens les violences et l'arbitraire et de faire information[107].

102. Arch. de Pamiers, BB 71 (16-17 septembre).
103. Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 493.
104. Arch. de Pamiers, BB 71 (21 septembre, 1er octobre). Lettres de Louis XII (Arch. de l'Ariège, G 124, n. 2) et de Jules II (Arch. du Vatican, *Reg. Lateran.*, t. 1187, fol. 304).
105. Garampi, *Vescovi*, t. 477, f. 155 : « Amaneus, card. de Alebreto provisus fuit 6 kalend. novembris anni decimi de ecclesia Appamiarum taxata ad floren. 2500 ». Cf. Hergenroether, *Regesta Leonis X*, nn. 8747, 10058.
106. Arch. de Pamiers, BB 71; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 362.
107. Le 5 octobre 1502. Arch. de l'Ariège, G 124, n. 2.

Vaines paroles ! Notre rude lutteur ne craignait personne. Il jouait désormais son va-tout. Il s'en prenait aux consuls, aux bourgeois, aux manants, au comte et à la comtesse de Foix. Il exigeait, en sa qualité de coseigneur, que ses « pariers » et ses sujets lui rendissent l'hommage habituel et lui prêtassent serment. Comme ils s'y étaient une première fois refusés et en avaient appelé au parlement de Paris (1501)[108], l'intraitable personnage essaya de les y faire contraindre. Un commissaire, nommé Jean de la Place, s'en vint, vers la fin de septembre 1502, procéder à des mesures de coercition telles qu'elles outrepassaient les limites de son mandat (11 octobre). Il entendait exécuter tous les arrêts prononcés en faveur de son client depuis plus de vingt ans, et, en particulier, exigeait la remise des fruits de l'évêché et l'évacuation, par les hommes d'armes, des maisons épiscopales[109].

Cette fois encore il dut en rabattre. Comment contraindre toute une population ? Nouvelle tentative au mois de février de l'année suivante. Nouvelle équipée de commissaires[110].

Ainsi, par son indomptable et processive ténacité, grâce à la complicité persévérante des robins de Toulouse, l'audacieux champion tenait tête aux plus grandes puissances de la terre : au pape qui l'avait lâché pour Amanieu, au roi de France, qui provisoirement ne jurait que par les d'Albret, aux souverains de Navarre et de Foix, ses ennemis de toujours. Enfin il ne se laissait même pas rebuter par l'invincible répugnance qu'il inspirait à ceux dont il voulait être le pasteur. Or, la fortune qui, durant près de quarante années lui avait fait grise mine, se mit à lui sourire sur ses vieux jours et sa persévérance fut récompensée. La politique avait, une fois de plus, brouillé le jeu et renversé les situations. Les d'Albret s'étaient tournés

108. Arch. de l'Ariège, G 50, n. 30.

109. Arch. de Pamiers, AA 4, n. 54, 55 : Lettres de Jean d'Albret et de Catherine aux consuls (3 et 21 octobre) ; Arch. de l'Ariège, G 50, n. 30, 31.

110. Le Parlement avait mis sous la main du roi le temporel de l'évêché possédé par le cardinal, ainsi que l'abbaye de Lézat dont il avait la commende. Les consuls de Pamiers reçurent la gestion de ces biens. Vu les circonstances, cet acte arbitraire fut un moindre mal. Les autorités locales sauraient au moins défendre les droits de l'église contre les étrangers. Pour marquer qu'ils gardaient leur liberté, les consuls refusèrent de prêter le serment qui les eût liés à d'Artigueloube (29 février 1503), et, l'année suivante, quand Amanieu, rentrant de Rome, fit halte à Lézat, ils allèrent lui porter l'hommage de ses diocésains (Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 364-365).

du côté de l'Espagne contre le roi de France. Celui-ci, par représailles, laissait remettre en cause la succession de Navarre et de Foix. L'héritier du vicomte de Narbonne, Gaston, avait toutes ses faveurs. Par ricochet celles-ci tombaient sur l'ami du défunt vicomte.

La mort ayant fauché Alexandre VI, l'étoile d'Amanieu en avait pâli. Et la malchance voulait que le nouveau pape, Jules II, fût l'ennemi personnel des Borgia et de leur clientèle. C'était un revirement complet, et tout s'était produit en cette année 1503, qui marque dans l'aventure que nous contons un tournant décisif.

V. — Mathieu d'Artigueloube demeure maître de sa conquête (1506-1514).

A Toulouse, à Paris, la justice royale demeurait empêtrée dans l'inextricable fouillis du procès. Il y avait trente-huit ans que les dossiers s'entassaient au greffe. A tour de rôle chacun des prélats de la série romaine y avait apporté son contingent de paperasserie; et leur rival, à chaque fois, avait doublé, triplé la dose. Chanoines, syndics ou consuls, comtesse de Foix, officiers royaux, commissaires et autres avaient envoyé des sacs de grimoires. Les missions d'enquête ou d'exécution expédiées à Pamiers ne se comptaient plus, aussi vaines que nombreuses. Sur le fond rien n'avait été tranché. Les Cours s'étaient bornées à du provisoire : attribution du temporel, tantôt à l'un, tantôt à l'autre; répression d'excès; établissement de *modus vivendi* entre les parties. Il fallait bien qu'elles coexistassent en attendant que vînt l'insaisissable conclusion. Combien de fois les fragiles édifices mis sur pied par cette justice d'expédients avaient-ils été renversés par un brusque retour d'offensive d'Artigueloube, ou de ses concurrents ! Ce procès, qui n'en finissait pas, était toujours en recommencement.

On peut aussi se demander si les parlements tenaient beaucoup à se prononcer au fond. Ne leur suffisait-il pas, pour affirmer leur droit sur les personnes et les choses ecclésiastiques, de juger les questions de fait dont était remplie cette fastidieuse querelle ?

Pour que celle-ci cessât, il n'était qu'une ressource : que

l'un des champions laissât l'autre maître du champ de bataille. C'est ce qui paraît s'être produit au cours de 1506.

Le 23 juin de cette année-là, la cour de Toulouse trancha une fois de plus en faveur de Mathieu, et lui fit obligation de tenir son siège au Mas Saint-Antonin[1].

Le parlement de Paris lui aussi se prononça contre le cardinal Amanieu[2] lequel, ses protecteurs politiques venant à lui manquer, perdit rapidement du terrain. Il fit, il est vrai, opposition aux arrêts qui l'évinçaient, mais bientôt on n'entendit plus parler de lui. Il se réservait, attendant sa revanche.

Mathieu d'Artigueloube avait le champ libre. Il entra solennellement à Pamiers, le 16 septembre, et on l'y reçut comme évêque et seigneur[3].

On dut s'accommoder de ce pasteur, qui avait au moins le mérite d'avoir frappé à la porte du bercail durant près de quarante années. Les lettres qu'il écrivait aux Appaméens trahissaient le désir de gagner leurs bonnes grâces[4]. Il eut une situation assez délicate entre eux, les officiers du roi et ceux de la comtesse en pariage avec lui. Il avait à ménager le loyalisme des habitants, toujours fidèles à la maison de Foix, dont il était lui-même l'adversaire. Il lui fallait ne point s'opposer à l'action de Louis XII contre les princes de cette maison et en faveur de Gaston, vicomte de Narbonne. Pris entre ses devoirs d'évêque et sa politique de partisan, sans s'engager à fond dans la bataille, il s'appliqua à sauvegarder ses droits épiscopaux et à défendre les Appaméens contre les représailles de la justice royale.

Une grave querelle mit en émoi la ville durant deux ans (1509-1510). Les officiers du roi exigeaient que les consuls prêtassent serment au monarque en sa qualité de tuteur du

1. Arch. nat., Grand Conseil, V5, t. 1043 (4 mai 1508). La Cour se référa aux requêtes présentées par Guiraud contre d'Artigueloube, les 4, 16 et 22 décembre 1500; par d'Artigueloube contre d'Albret, le 2 avril 1503; par d'Albret contre d'Artigueloube, les 11 et 15 juillet 1504, à la réplique de ce dernier, du 14 août 1505, et à celle d'Albret, du 31 mars 1506 (Arch. de Pamiers, GG 27, copie).

2. Arch. nat., U 531, p. 211; Arch. du Vatican, *Reg. Lateran.*, t. 1187, f. 304.

3. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 168; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 367.

4. Lettres des 24 février, 30 avril 1473 (Arch. de Pamiers, BB 49); lettre de Raymond d'Artigueloube du 23 août 1499 (BB 69).

prétendant à l'héritage de Foix-Navarre[5]. Ils voulaient aussi que la somme de 200 écus alloués précédemment à la reine Catherine, fussent versés à ce prince. Passe pour cette somme. Plaie d'argent n'est pas mortelle. Ils payèrent, sur le conseil même de Catherine. Mais ils ne pouvaient prêter le serment. Le comte de Foix n'avait à Pamiers que situation de pariagiste. La ville ne devait le serment qu'à l'évêque et aux chanoines. Les officiers royaux qui venaient pour cette formalité, las de s'en retourner bredouilles, firent un jour arrêter trois consuls (21 juin 1510). Ecroués à la conciergerie de Toulouse, pressés, menacés, à bout de courage, ces magistrats cédèrent. Ils furent relâchés aussitôt.

Artigueloube intervint alors (juillet). C'était lui, le seigneur de Pamiers. Le serment arraché aux consuls est nul; l'évêque en appelle à Paris et va en personne suivre l'affaire. Il y reste six mois sans obtenir de décision. On en revint enfin au *statu quo ante*, et les Appaméens ne se départirent pas pour autant de leur fidélité à la comtesse de Foix[6].

A part quelques légères mésintelligences, les habitants n'eurent qu'à se louer de celui qu'ils avaient jadis rejeté obstinément. Il en fut autrement des chanoines, des recteurs, et, en général, des bénéficiers qui avaient milité dans le camp adverse. Bien qu'ils lui eussent tous prêté obédience, le prélat victorieux déclara ne pouvoir les supporter et déchargea contre eux sa rancune[7]. Il les priva de leurs bénéfices et dignités et y nomma ses créatures, les pseudo-chanoines qui, depuis des années, résidaient au Mas. Procédures ecclésiastiques et civiles, censures, spoliations, molestations, il n'épargna rien pour les accabler. Ceux-ci en appelèrent à la fois au pape et au roi de France. Le roi et le pape leur donnèrent des juges[8]. Mais Artigueloube, peu impressionné par cette double

5. *Revue de Gascogne* (1880), p. 319-320.

6. Arch. de Pamiers, BB 76 ,77; Ourgaud, *Notice... sur Pamiers*, p. 175; Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 370-376. La princesse et son époux ayant perdu la Navarre, en 1512, l'évêque tenta d'accaparer le pouvoir à Pamiers, mais les bourgeois résistèrent. Le procureur des coseigneurs était mort. Mathieu lui donna un successeur sans consulter la reine. Les Appaméens n'en voulurent pas, et quand les deux monarques détrônés vinrent, à quelque temps de là (6 mars 1515) les visiter, ils furent reçus avec joie. Lahondès, p. 383-384; *Revue de Gascogne*, an. 1880, p. 320.

7. Arch. nat., Grand Conseil, V5, t. 1043 : 4 mai 1508.

8. La bulle de Jules II, datée du 20 janvier 1507, contient la liste des

offensive, ne se départit pas de son hostilité. Il se réclamait d'arrêts et de lettres du parlement de Paris que ses adversaires dénonçaient comme obreptices. Eux, lui opposaient les décisions du parlement de Toulouse, qui les réintégraient. Artigueloube refusait d'obéir à ces décisions; il malmenait les commissaires toulousains, les tourmentait, les jetait en prison. Il eût voulu mettre en conflit les deux cours souveraines et vaincre Toulouse par Paris; mais les autres invoquaient les privilèges du Languedoc, excluant toute juridiction étrangère au pays. Le Grand Conseil, que Mathieu saisit du différend, ne lui donna pas raison sur sa défiance à l'égard des magistrats toulousains; il ordonna que tous leurs arrêts fussent exécutés et renvoya l'affaire au sénéchal de Toulouse[9]. Ce fonctionnaire parvint-il à mettre nos gens d'accord ? S'il y réussit, son œuvre ne tint guère. En 1515, les chanoines recommencèrent à se plaindre à Rome, et Rome désigna trois juges pour leur rendre raison, s'ils le pouvaient[10].

Jusqu'à la veille de sa mort le lutteur est sur la brèche et plaide contre tout le monde. Les chanoines ne peuvent résider au Mas, à cause des sicaires qu'il y a apostés et qu'il refuse de licencier, tandis que le procureur du roi s'évertue à requérir toujours qu'ils « vident » les lieux. Habituelle rengaine ! Habituelle impuissance de la justice ![11].

Si la garnison « vida », on ne sait. Mais il advint un fait qui importait davantage pour la paix. Mathieu d'Artigueloube cessa de vivre le 30 mars 1514[12]. Il dut laisser peu de regrets sauf parmi ceux qui s'étaient attachés à sa fortune.

Les traits dominants de sa physionomie morale sont une ambition ardente et une incroyable ténacité. Il voulait avoir son évêché, et il l'eut. Rien ne le retint, ni personne, et tous

plaignants et le récit des injustices qu'ils avaient subies (*Reg. Lateran.*, t. 1187, fol. 304). Mandement de Louis XII au sénéchal de Toulouse, en date du 30 déc. 1507 (Arch. de l'Ariège, G 124, n. 3; Bibl. nat., Nouv. acq. franç., t. 7390, fol. 5-6).

9. Arch. nat., Grand Conseil, V5, t. 1043, arrêt du 4 mai 1508.

10. L'évêque et ses officiaux les tracassaient, les accablaient de censures. Traduit par eux devant l'officialité métropolitaine, Artigueloube obtenait du parlement de Toulouse un arrêt d'inhibition qui paralysait l'official. L'excommunication les frappait de nouveau. Il ne leur restait plus qu'à saisir le pape (*Reg. Lateran.*, t. 1296, fol. 151 : lettre du 1er oct. 1513).

11. Arrêt du 7 mars 1514 (Arch. de la Haute-Garonne, B 15, fol. 466).

12. Arch. de Pamiers, BB 60, *ad diem*. Sa sépulture eut lieu le 1er avril.

les moyens lui furent bons. Il brava le pape et ses censures, le roi de France et les Cours souveraines. Il força les portes du sanctuaire, pénétra, les armes à la main, dans le Saint des Saints. A cause de lui le sang coula; l'incendie, le pillage, le brigandage furent ses cadeaux à l'église de Pamiers. Il n'eut cette épouse que par viol, et bien que leur union ait paru légalisée vers la fin, elle présente quelque chose d'anormal qui la rend suspecte à nos yeux. Le seul acte de Rome dont il puisse faire état émane d'Alexandre VI. Encore le pape Borgia l'a-t-il lâché bien vite pour Amanieu d'Albret.

Lorsque Jules II intervint, en 1507, pour défendre les chanoines de Pamiers contre ses représailles, sait-on quel titre il lui donna, et en quel raccourci il présenta son aventure ? Le texte est curieux: « Notre cher fils Mathieu d'Artigueloube, *qui se pro clerico gerebat,* prétendant faussement qu'il avait des droits sur l'église de Pamiers, avait molesté, en leur intentant des procès sur le possessoire, devant des juges séculiers et ecclésiastiques, successivement Pascal, Pierre, Guiraud et le cardinal Amanieu. Or ce Mathieu avait spontanément cédé entre les mains de notre prédécesseur le pape Paul II, d'heureuse mémoire, tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'église de Pamiers; et Paul II avait accepté cette renonciation... »[13]. A l'origine de tout le mal, il y a cette impardonnable saillie d'ambition d'Artigueloube qui lui a fait reprendre sa parole solennellement engagée au pape. Le schisme que Paul II croyait avoir étouffé dans le germe, le parjure de Mathieu le déchaîna et son aveugle obstination le maintint scandaleusement[14].

On cherche à se persuader que chez ce prélat, botté et éperonné, il restait quelque chose du prêtre et de l'évêque. On

13. *Reg. Lateran.*, t. 1187, f. 304. A remarquer que le pape ne donne pas à Artigueloube le titre de *venerabilis frater*, que Léon X emploiera en parlant de lui, en 1513 (*Reg. Lateran.*, t. 1296, f. 151).

14. Notre prélat ne doutait de rien. Peu de temps après son intronisation à Pamiers, en décembre 1506, il se rendit à Tournon, où se tenaient les Etats de Languedoc. Jamais ses prédécesseurs n'avaient paru à ces assemblées, où ils n'avaient que faire. Lui, entendit non seulement y siéger, mais y avoir, en qualité de doyen des évêques, le fauteuil présidentiel. On l'éconduisit poliment, en l'admettant, comme visiteur de qualité, à assister aux séances. Il s'inclina, en se réservant de faire valoir son droit dans la suite. Baudoin et Pasquier, *Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Garonne*, série C, t. III, p. 5; *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 181-182.

voudrait que, pour compenser les misères innombrables qu'il valut au diocèse, il y eût accompli quelques œuvres utiles dans l'ordre spirituel. Mais l'information manque, et aussi la vraisemblance, qui permettraient de le croire. Le seul trait favorable à ajouter à son portrait, est l'appréciation portée par l'historien toulousain Nicolas Bertrandi, à propos de la translation des reliques des saints Simon et Jude, à laquelle Mathieu présida, le 25 janvier 1511 : « Ce vieillard excellent et docte, le révérend père dans le Christ Mathieu d'Artigueloube, avec empressement et grande dévotion, selon sa coutume, accepta de rendre honneur aux Apôtres »[15]. C'est la seule fois que, de notre héros, apparaît à nos yeux une silhouette pontificale.

VI — Le cardinal Amanieu d'Albret (1514-1520).

Le jour même de la mort de Mathieu d'Artigueloube, les consuls de Pamiers remontrèrent aux chanoines que la ville, lasse des disputes qui l'avaient troublée depuis près d'un demi-siècle, souhaitait ardemment la paix. Ils les suppliaient en conséquence d'élire un pasteur qui ramenât le calme et ralliât les cœurs[16]. La personne qu'ils désiraient avait nom Bernard de Lordat. Bachelier *in decretis*, protonotaire apostolique, infirmier du chapitre, Bernard avait déjà exercé les fonctions de vicaire général du cardinal d'Albret. On le nommait vulgairement M. de Casenave, du nom d'un fief de famille.

Il eut, au scrutin, beaucoup de partisans, mais pas l'unanimité. Un certain nombre d'électeurs (était-ce le parti d'Artigueloube ?) donnèrent leur voix à Jean de Michel, ou de Saint-Michel (*de Michaele, de Sancto Michaele*), prêtre, docteur en droit, abbé de Saint-Polycarpe et prieur de Parisot. Entre les deux partis et leurs élus, aucun accord n'était possible. Etait-ce de nouveau le schisme ? On porta la querelle au parlement et à l'officialité métropolitaine.

Elus et électeurs eurent alors la surprise de voir apparaître

15. Nic. Bertrandi, *De Tholosanorum gestis* (Toulouse, 1515), fol. 67; *Gallia christ.*, col. 169.
16. Arch. de Pamiers, BB 81.

un candidat nouveau, et mieux qu'un candidat, un administrateur déjà pourvu. C'était Amanieu d'Albret, qui, jadis évincé par Mathieu, était demeuré à l'affût et, le 15 mai 1514, s'était fait confirmer par Léon X dans son administration de l'église de Pamiers[17].

Les deux élus du chapitre firent front contre lui devant l'officialité et le parlement toulousains. En définitive, Bernard fut investi au spirituel et au temporel[18]. Il prit possession, le 23 juin.

Le 20 juillet, le roi de Navarre annonça que son frère, le cardinal d'Albret, promu par le pape, allait incessamment requérir possession. Il priait donc qu'on lui fît bon accueil. Le Conseil fut perplexe. A qui entendre et obéir ? Les consuls estimèrent qu'il y avait plus à craindre désormais de la Cour royale que de Jean d'Albret et de Catherine, dont l'étoile pâlissait depuis leur expulsion de la Navarre (1512). La ville, par ailleurs, avait sur les bras assez d'affaires sans y ajouter un conflit avec le parlement. Et puis, les préférences étaient pour Lordat... Aussi quand les envoyés d'Amanieu se présentèrent, les magistrats s'en tirèrent en faisant remarquer que les lettres du roi de Navarre qu'on leur exhibait, n'étant pas scellées régulièrement, manquaient d'autorité à leurs yeux. Et ces messieurs s'en retournèrent sur cet ergotage et des compliments qu'on leur fit[19].

Sur la fin de l'été, l'église de Pamiers, qui comptait déjà trois prétendants, s'en découvrit un quatrième que Léon X lui avait désigné pour époux, le 18 août. C'était Charles de Gramont, fils de Roger, ambassadeur du roi auprès de la Curie, jeune tonsuré de vingt-huit ans et déjà abbé séculier de Sainte-Engrâce, au diocèse d'Oloron. Dans les décisions précédentes, ni le pape, ni les chanoines, ne semblent s'être préoccupés de l'avis de Louis XII. Or, celui-ci avait son candidat. Il lui fallait sur ce siège de frontière, « en un pays

17. Hergenroether, *Reg. Leonis X*, n. 8447. Le pape lui transférait tous les droits que d'Artigueloube aurait pu avoir sur cette église (n. 8448) et comme le cardinal se heurtait à des difficultés pour entrer en charge, une nouvelle bulle, datée du 30 juin, maintenait sa nomination (n. 10058). Eubel, *Hierarchia catholica*, t. III, p. 7.

18. Arch. de l'Ariège, G 56, n. 3.

19. Vainement la reine écrivit, le 24 juillet, aux officiers de Foix et de Pamiers pour leur recommander d'Albret (Arch. de Pamiers, BB 81, *ad diem*).

suspect » voisin de l'Aragon, une personne de confiance, qui prît intérêt à la sécurité du royaume. Gramont réalisait ces conditions et le roi l'avait demandé au pape, qui n'avait pu lui refuser[20].

Une fois de plus Amanieu d'Albret s'effaça. Il se heurtait toujours à l'hostilité du roi et manquait d'appui à Pamiers. Le nouveau venu, aussi peu favorisé que lui par les événements, ne put prendre possession, ni faire acte de gouvernement. Il se borna à entrer comme partie dans les débats judiciaires qui se poursuivaient entre les élus du chapitre et ceux du pape. Il ne paraît pas que cette triple ou quadruple compétition ait provoqué des troubles. Aucun des champions n'avait le tempérament d'un Artigueloube et les populations avaient la nausée du schisme.

La Providence permit que tout s'accommodât en moins d'un an. Le 25 juin 1515, Léon X publia une série de documents où se trouvait réalisée la solution du problème.

Amanieu d'Albret revenait à Pamiers à titre d'administrateur et abandonnait Couserans à Charles de Gramont, démissionnaire de Pamiers. Pour avoir porté durant cinq jours le titre d'administrateur de Couserans (il l'avait reçu le 20 juin)[21], Amanieu percevrait, sur les revenus de cette église, une pension de 912 livres, autant de moins pour Gramont. Au surplus Pamiers rapportait, en théorie, 4.500 florins, tandis que Couserans n'en donnait que 3.000[22]. Le cardinal recevait, par surcroît, la commende du prieuré de Nérac que Gramont abandonnait[23].

A Pamiers, Amanieu trouverait place nette. Bernard de Lordat et Jean de Saint-Michel renonçaient *pro bono pacis* à leurs droits sur cette église, et ce bon vouloir était facilité de la manière qui suit. Le premier de ces prétendants serait à perpétuité le vicaire général du cardinal d'Albret, c'est-à-dire que pratiquement il dirigerait toutes choses. Il disposerait pour cette fois de quatre bénéfices épiscopaux. Amanieu lui abandonnait, en outre, la commende du monastère de Saint-Vincent du Lucq, au diocèse d'Oloron, et le pape lui accordait

20. *Reg. Lateran.*, t. 1325, fol. 281.
21. EUBEL, *Hierarchia*, t. III, p. 19.
22. *Reg. Vat.*, t. 1044, f. 27; t. 1045, ff. 186, 189.
23. *Reg. Vat.*, 1070, f. 129; HERGENROETHER, *Reg. Leonis X*, n. 16119.

de pouvoir cumuler ce bénéfice avec le prieuré d'Unac, au diocèse de Pamiers[24]. Jean de Saint-Michel recevait comme compensation une pension de 312 livres sur la mense de Pamiers et l'autorisation de conserver son titre d'abbé de Saint-Polycarpe, au diocèse de Narbonne, les prieurés de Sainte-Marie de *Monillibus* (?), de Saint-Pierre de Venerque et de Saint-Paul d'Auterive, au diocèse de Toulouse, qu'il avait obtenus en commende, et le prieuré de Parisot, au diocèse de Rodez[25].

Moyennant cet échange de bénéfices et ces réserves de pensions, les appétits étant apaisés, toutes les ambitions qui avaient surgi autour du siège de Pamiers s'effacèrent devant la plus éminente, et le schisme fut étouffé. Comme Artigueloube, Amanieu avait longtemps frappé à la porte, et, comme lui, essuyé maint échec. Plus heureux que lui, l'évêché lui resta, et nul ne lui en contesta la possession. Il avait, il est vrai, trouvé le joint, en délégant la charge administrative à celui de ses concurrents qui était le plus à craindre. Bernard de Lordat, bien vu de ses compatriotes, gouvernerait en son nom et réussirait. Qu'il se laissât appeler « évêque élu et confirmé de Pamiers », qu'importait à Amanieu, qui avait cure surtout des avantages matériels de l'évêché ?

Amanieu était le second fils d'Alain le Grand, sire d'Albret (1440-1522). Son frère Jean fut roi de Navarre; sa sœur Charlotte épousa César Borgia[26]. L'ambition de ses parents le poussa du côté de la cléricature. Dans son testament (1481) sa mère, Françoise de Bretagne, exprime la volonté que ses fils Pierre et Amanieu soient entretenus aux écoles pour avoir rang dans l'Eglise[27].

Avoir rang dans l'Eglise, pour ces fils de famille, c'était

24. *Reg. Lateran.*, 1332, fol. 210; 1325, fol. 49-52; *Reg. Vatican.*, 1045, fol. 139, 189; HERGENROETHER, *Reg. Leonis X*, nn. 16097-16104, 16114. B. de Lordat eut aussi bientôt l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, au diocèse de Pamiers (*Gallia christ.*, t. XIII, col. 169, 183).

25. *Reg. Lateran.*, 1332, fol. 246; HERGENROETHER, *Reg. Leonis X*, ann. 16115-16116.

26. Il eut encore deux frères, Pierre et Gabriel, et deux sœurs, Louise et Isabelle. Son père eut, en outre, six bâtards et deux bâtardes (LUCHAIRE, *Alain le Grand*, p. 52. Voir aussi ANSELME, *Hist. généal.*, t. VI, p. 213-215).

27. Arch. des Basses-Pyrénées, E 83; P. RAYMOND, *Inventaire*, t. IV, p. 22.

monter dans les honneurs, étendre leur influence, collectionner des bénéfices opulents. La préoccupation du ministère sacré retenait peu; celle des qualités morales et des aptitudes « professionnelles » demeurait platonique. Il n'était guère parlé de vocation et de devoirs d'état. Evêchés, monastères, prieurés, canonicats, paroisses, servant de dotation à ces cadets, se peuplaient de mondains qui n'avaient d'ecclésiastique que le nom, et qui exploitaient, voire deshonoraient l'Eglise.

Dans les calculs d'Alain d'Albret, Amanieu, bien qu'il n'eût qu'une intelligence médiocre, devait servir les desseins paternels jusque dans les conseils suprêmes de la papauté, accroître les ressources matérielles et la gloire de la maison en accaparant autant de menses ecclésiastiques qu'il le pourrait. Considérée sous l'angle de ces préoccupations on peut dire que la carrière de ce cadet fut bien remplie.

Voici une nomenclature, longue mais incomplète sans doute, des bénéfices qui lui furent octroyés et dont il posséda la plupart cumulativement.

1. — Protonotaire apostolique, il succède à Julien de la Rovère dans la commende de l'abbaye de *Saint-Ruf*, au diocèse de Valence[28].

2. — En 1498, il s'entend avec Jean Nicolini, archevêque d'Athènes et coadjuteur de *Verdun*, pour avoir une part des revenus de cet évêché. Son père Alain conclut pour cela une convention avec Guillaume d'Haraucourt[29].

3. — 17 avril 1499 : abbaye de *La Castelle*, ou de *La Grâce-Dieu*, au diocèse d'Aire[30].

4. — Même jour : Commende de l'abbaye du *Lucq*, O. S. B., au diocèse d'Oloron, où Bernard de Lordat lui succéda en 1515[31].

5. — 19 juillet 1499 : administration de l'évêché de *Comminges*. Après des procès, il doit s'effacer devant l'élu du chapitre, Gaillard de l'Hôpital, à qui le pape délivre ses bulles le 24 septembre 1507. Bien que Léon X l'eût confirmé dans sa charge, à la mort de cet évêque, il n'eut jamais la possession de l'évêché, qu'il résigna en 1514[32].

28. Frizon, *Gallia purpurata*, p. 549; *Gallia christ.*, t. XIII, col. 167.
29. Arch. des Basses-Pyrénées, E 90; *Inventaire*, p. 23.
30. Arch. des Basses-Pyrénées, E 97; A. Clergeac, *Chronologie...*, pp. 83, 167. Il y eut pour successeur, le 17 juillet 1523, Jacques de Foix, évêque d'Oloron.
31. A. Clergeac, p. 136; Eubel, t. II, p. 21, n. 5.
32. Hergenroether, *Reg. Leonis X*, nn. 11135, 12600; Clergeac, p. 53-54; Eubel, t. II, p. 151; t. III, p. 193.

6. — 22 août 1499 : abbaye de *Saint-Savin de Lavedan*, O. S. B., au diocèse de Tarbes, qu'il garda jusqu'au 7 août de l'année suivante[33].

7. — 13 septembre ou 15 octobre 1499 : administration de l'évêché de *Condom*, vacant par la mort du cardinal Jean de Bilhères-Lagraulas. Il la possédait encore en 1515[34].

8. — 1er janvier 1500 : abbaye de *Saint-Amand*, O. S. B., au diocèse de Sarlat[35].

9. — 4 mai 1500: administration de l'évêché d'*Oloron* (1.500 flor. de revenu). Il la céda, sous réserve de la moitié des émoluments, à Raymond Arnaud de Béarn, élu du chapitre, qui fut confirmé par le métropolitain d'Auch, le 23 décembre 1506, et pourvu par le pape[36].

10. — 28 septembre 1500 : promotion au cardinalat (diaconie de *Saint-Nicolas in Carcere*). Nous avons dit que pour décider le pape à déposer le chapeau rouge sur cette tête légère, les interventions puissantes et les considérations de politique familiale n'avaient pas manqué. Louis XII lui-même s'employa en instances.

11. — Même année : commende de la riche abbaye de *Lézat*, ord. Clun., au diocèse de Rieux[37].

12. — 2 mars 1501 : commende du monastère de *Guîtres*, au diocèse de Bordeaux[38].

13. — 27 octobre 1501 : évêché de *Pamiers*, d'où Artigueloube l'évinça en 1506.

14. — 19 avril 1502 : commende du monastère de *Saint-Aubert de Cambrai*, O. S. A.[39].

15. — 8 octobre 1503: abbaye de *Flaran*, ord. Cisterc., au diocèse d'Auch, où il eut un successeur en 1506[40].

16. — 8 janvier 1504 : administration de l'église de *Vannes* (2.000 flor. de revenu). Il la céda le 14 octobre suivant[41].

17. — 4 décembre 1504 : administration de l'église de *Bazas*, qu'il garda jusqu'à sa mort avec 4.000 florins de revenu[42].

18. — 6 octobre 1507 : administration de l'église de *Lescar* (3 ou 4.000 flor.). Mais il y a contestation. Il résigne à condition qu'on lui servira une pension de 1.000 écus. Son successeur, Jean de La Salle, est promu le 20 juin 1515[43].

33. Clergeac, *Chronologie...*, p. 111.

34. *Reg. Vat.*, 1045, f. 186; Clergeac, p. 157; Eubel, t. III, p. 190, n. 2; Ch. Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis*, extr. du *Moyen Age*, 1920, p. 89.

35. Arch. des Basses-Pyrénées, E 97; Clergeac, *Chronologie...*, p. 111, note.

36. Eubel, t. II, p. 228, note; Clergeac, p. 131. Amanieu s'était réservé un droit de *regrès* (*Reg. Vat.*, 1045, f. 186, 189).

37. Eubel, t. III, p. 228, note 7.

38 et 39. Eubel, t. III, p. 7, note 2.

40. Clergeac, *Chronologie...*, p. 23.

41. Eubel, t. III, p. 349.

42. Clergeac, p. 90; Eubel, t. III, p. 347.

43. Arch. des Basses-Pyrénées, E 103; *Invent.*, p. 26; Clergeac, p. 141; Eubel, t. III, p. 236.

19. — Le 13 mai 1510, il obtint de Jules II l'administration du riche évêché de *Pampelune* (5.000, 7.000, ou 13.000 flor.), objet de ses sollicitations et de celles de tous les siens, pour lui, depuis dix ans. Les d'Albret, en effet, avaient intérêt à ce que cette haute situation fût acquise à un des leurs, Pampelune étant la capitale de la Navarre. Jean d'Albret et Catherine se trouvaient en conflit avec Alexandre VI à propos du titulaire qu'il y avait nommé, en 1492, sans leur en référer, et qui était le cardinal Antoniolo Pallavicini. Ni le pape ne voulait déplacer ce prélat, ni celui-ci ne voulait démissionner. En 1501, Alain d'Albret manda à Rome son fils, le cardinal, pour négocier avec Alexandre VI et Antoniolo la renonciation de ce dernier. Mais tout fut inutile. Il fallut attendre la mort de cet obstiné (10 septembre 1507).

Alors les chanoines de la cathédrale, d'accord avec les souverains, présentèrent au pape la candidature d'Amanieu. Jules II, qui n'aimait ni le cardinal ni ses proches, investit le cardinal Fazio Santori. Ce prélat ne parut jamais à Pampelune, et le vicaire général qu'il y manda n'y fut accueilli ni par le chapitre, ni par la majorité du clergé. Comme il était notoire que la Cour dirigeait le mouvement d'opposition, c'est au roi lui-même que Jules II s'en prit hardiment. Après lui avoir fait tenir un monitoire solennel qui demeura vain, il l'excommunia et mit en interdit son royaume (1509). Ce conflit s'apaisa l'année suivante par le décès de Fazio (22 mars 1510). Jules II accepta, cette fois, le frère du roi de Navarre, qui garda l'administration de l'évêché jusqu'en 1512, et dut l'abandonner cette année-là, les d'Albret ayant été chassés du pays, puis la reprit en 1517, pour la tenir jusqu'à sa mort.

L'installation d'Amanieu dans la capitale navarraise se rattachait à un plan d'expansion familiale imaginé par le sire Alain, l'homme insatiable de grandeurs. Afin que les d'Albret fussent maîtres incontestés dans leurs domaines de France et de Navarre, il rêvait de faire instituer ces territoires en une entité ecclésiastique indépendante. Pampelune, érigée en archevêché, fût devenue la métropole de tous les pays soumis à la monarchie de Foix-Albret. Alain avait rédigé là-dessus un beau rapport destiné à convaincre le pape (1500). Il y marquait surtout des préoccupations fiscales, où les biens ecclésiastiques et les taxes qui pourraient les atteindre tenaient une part notable. Il pensait même qu'Alexandre VI consentirait à laisser au roi de Navarre la nomination des curés et recteurs.

Amanieu, chargé de mener à bien la négociation, était, comme bien on pense, le personnage au profit duquel ce plan audacieux serait réalisé. Par lui, la maison d'Albret achèverait de concentrer en elle tout le pouvoir, toute l'influence, toutes les richesses, en accaparant l'institution ecclésiastique, la seule qui lui échappât.

La réorganisation territoriale ne fut jamais réalisée, il est vrai, mais la concentration du pouvoir ecclésiastique entre les mains du cardinal le fut peu ou prou, celui-ci étant devenu maître des

évêchés de Pampelune, Pamiers, Oloron, Lescar, c'est-à-dire des églises de la Navarre espagnole, du Béarn et du comté de Foix.

On s'explique mieux maintenant qu'il ait mis tant de persévérance à postuler certains de ces évêchés, notamment celui de Pamiers[44].

20. — 1er juillet 1513 : *coadjutorerie de Cambrai.* Le 4 décembre 1515, elle fut attribuée à un autre, avec cette réserve qu'Amanieu gardait un droit de *regrès*[45].

21. — 15 mai 1514 : administration de l'église de *Pamiers,* qu'il résigne le 14 août, et reprend le 25 juin 1515.

22. — Du 20 au 25 juin 1515 : administration de l'église de *Couserans.* Il en retient une pension de 912 livres tournois.

23. — 25 juin 1515 : prieuré de *Nérac,* O. S. A., cédé par Charles de Gramont.

A des dates que nous ne pouvons fixer, il fut nanti des quatre prieurés suivants :

24. — *Saint-Privat* (Haute-Loire).

25. — *Saint-Raphaël de Casteljaloux,* au diocèse de Bazas.

26. — *Nervis*[46].

27. — *Saint-Saturnin du Port,* ord. Clun., au diocèse d'Uzès[47].

Il eut aussi les abbayes que voici :

28. — *La Sauve-Majeure,* O. S. B., au diocèse de Bordeaux[48].

29. — *Brantôme,* O. S. B., au diocèse de Périgueux[49].

30. — *Le Mas-d'Azil,* O. S. B., au diocèse de Rieux[50].

31. — *Saint-Ferme,* O. S. B., au diocèse de Bazas, qu'il ne possédait plus en 1515, mais dont il recevait une pension de 300 livres, avec droit de *regrès*[51].

Léon X, qui lui donna dispense *ad incompatibilia,* en 1515, renonce à énumérer par le menu les églises, monastères, prieurés, prévôtés, canonicats, prébendes, dignités, personnats, administrations, offices et autres bénéfices, ou pensions, dont jouissait ce « cumulard ». M. Luchaire estime à

44. Sur tout ceci il y a aux Archives des Basses-Pyrénées d'intéressants documents dans le fonds E : instructions et mémoires d'Alain d'Albret : E 552, 559 (cf. Doat, t. 227, ff. 145, 219) ; lettres du cardinal d'Albret au pape au sujet du siège de Pampelune : E 99. Boissonnade, *Hist. de la réunion...,* pp. 144, 174-176, 248-249, 264; Eubel, t. II, p. 233; t. III, pp. 4, 285.

45. *Reg. Vat.,* 1045, ff. 186, 189; *Lettres de Louis XII,* t. IV, p. 171; Eubel, t. III, p. 163.

46. Arch. des Basses-Pyrénées, E 97 : Inventaire des titres de bénéfices possédés par lui.

47. Il le possédait en 1503 et 1508 (*Gallia christ.,* t. VI, col. 662).

48. *Reg. Vat.,* 1045, ff. 186, 189.

49. A. Luchaire, *Alain le Grand,* p. 36.

50 et 51. *Reg. Vat.,* 1045, ff. 186, 189. — Nous savons en outre qu'il avait un droit d'accès aux églises de Saint-Etienne de *Colunio* et de Saint-Etienne de Lert, au diocèse de Lérida (Hergenroether, *Reg. Leonis X,* nn. 10023, 10483).

40.000 livres les revenus qu'il retirait de tous ses bénéfices[52], et il n'était point satisfait. Il ne cessait de se plaindre à Rome au roi de France, à son père de son indigence. Nous venons de voir les incroyables libéralités de Rome. Peu s'en fallait que la faveur pontificale n'eut concentré entre ses mains tous les évêchés et abbayes du Sud-Ouest de la France[53].

Il quémanda aussi auprès du roi. Son père lui souffla un jour la leçon qu'il devait réciter à Louis XII pour le convaincre de faire délivrer la pension de 6.000 livres qu'il lui avait promise[54].

Alain dut souvent venir en aide à ce prodigue et lui règler ses dettes, quand les créanciers se fâchaient. Des marchands tourangeaux, ayant fourni du drap d'or et d'argent et des étoffes de soie, voulaient faire saisir l'argenterie du cardinal. Alain s'exécuta. Une autre fois il lui fallut faire une vente de blé, pour solder les frais du voyage à Rome de son fils. Celui-ci en usait, d'ailleurs, à l'égard de son père, avec un sans-gêne d'enfant gâté. Il lui proposa un jour de mettre en gage sa vaisselle pour lui procurer de l'argent[55].

52. *Alain le Grand*, p. 35.

53. La plupart de ses bénéfices majeurs étaient situés dans les provinces d'Auch, Bordeaux et Toulouse.

54. Arch. des Basses-Pyrénées, E 101; *Inventaire*, p. 26. En 1499 ou 1500, Alain sollicita pour lui, du monarque, l'évêché de Périgueux, mais ne l'obtint pas. R. de Maulde la Clavière, *Procédures politiques du règne de Louis XII* (1885), pp. 43, 119.

55. Arch. des Basses-Pyrénées, E 99; Luchaire, *Alain le Grand*, p. 34, note. — Alain avait pour lui une condescendance confinant à la faiblesse. Non content de l'aider dans sa poursuite de rentes d'Eglise, il lui assura des revenus séculiers. Tels ceux de la terre de Briendet, qu'il avait achetée (Arch. des Basses-Pyrénées, E 135; *Inventaire*, p. 33). Telle l'attribution qu'il lui fit de la châtellenie de Montignac-le-Comte, en Périgord, dans les circonstances que voici. Son insatiable avidité poussa notre prélat à chercher chicane à son frère, le roi de Navarre, à propos du comté de Périgord, qui faisait partie de la succession de leur mère, dont Jean était l'héritier universel. Amanieu prétendit, en 1513, qu'une clause du testament de Françoise de Bretagne avait attribué ce comté à Gabriel, leur frère défunt. Or, l'héritier de Gabriel, c'était lui, Amanieu. D'autre part, il revendiquait quelque chose de la succession de Pierre, son deuxième frère. Le roi de Navarre eut beau faire remarquer que la première réclamation venait un peu tard, puisque Françoise était morte depuis plus de trente ans (il y avait donc prescription); il eut beau nier que Gabriel eût fait testament, il fallut plaider. Mais la persévérance était une qualité qui faisait défaut à Amanieu. Les deux frères convinrent bientôt de s'en remettre à l'arbitrage de leur père. L'arbitre, on s'en doute, favorisa le cadet. Il lui attribua Montignac, en la comté de Périgord, et la terre et châtellenie de Moruscles, en la vicomté de Limoges, sauf l'autorité et la prééminence du comte et du vicomte. Le roi de Navarre en fut pour son dépit. Malgré ses protestations, Alain

A Rome, à Montignac, dont il était châtelain, à Brantôme, dont il était commendataire, et dans ses riches fiefs ecclésiastiques, le cardinal menait train de grand seigneur. Ecervelé, avide de jouissance, il dissipait ses ressources en festins, en bijoux[56], à la chasse[57]. Ses mœurs n'ayant rien de farouche, il eut des aventures galantes, et, avec des dettes criardes[58], il légua à son père, en mourant, la charge de deux filles qu'il avait eues de Catherine de Guise. Le grand-père n'abandonna pas ces enfants. Il donna à la première, qui était avec M. de Mareuil, 3.000 livres pour qu'on la mariât, à la deuxième, que M. de Ramefort nourrissait, et qui devait être nonne à Saint-Pardoux, 400 livres[59]. Amanieu avait eu de la même personne, un fils, Jean d'Albret, qui fut légitimé par lettres du roi Henri II, en septembre 1555[60].

Alain eut un instant l'idée de marier cet étrange cardinal à Charlotte d'Armagnac, riche héritière, dont le patrimoine eût congrûment arrondi celui d'Albret[61]. Il est à regretter qu'il ne l'ait pu. Comme son beau-frère César Borgia, Amanieu aurait repris rang dans le monde, au grand avantage de l'Eglise.

Il n'y a point d'apparence qu'Amanieu ait eu, dans les conseils de la papauté, un rôle de quelque relief[62]. Alexandre VI

exécuta la sentence (Arch. des Basses-Pyrénées, E 103; *Inventaire*, p. 26; LUCHAIRE, *Alain le Grand*, p. 95-97).

56. Parmi les objets trouvés à Casteljaloux, après sa mort, il y avait quantité de bracelets et de bagues d'or, six gants pour la chasse au faucon, un jeu d'échecs, un coffret de senteurs, une épinette couverte de cuir rouge, etc. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 1441; *Inventaire*, p. 34). Au château de Montignac, on trouva des armes, seize masques et six flûtes de bois, etc. (E 784; *Inventaire*, p. 209).

57. Il écrit un jour à son père qu'il continue toujours « la volerie et que ses oiseaux font de si gros meurtres que c'est merveille » (Arch. des Basses-Pyrénées, E 103; *Inventaire*, p. 27).

58. Voici un état de ces dettes : un an et demi de gages à ses domestiques; 200 livres à Mme de Mareuil; 300 au chapitre de Périgueux; 1.000 pour travaux effectués à Brantôme et à Montignac; 500 à des marchands de Nontron; 400 à des marchands de Châlus; 7.000 à l'argentier du roi de France, etc. *Inventaire* cité, p. 28.

59. Arch. des Basses-Pyrénées, E 112; *Inventaire*, p. 29; LUCHAIRE, *Alain le Grand*, p. 35, note 1.

60. Bibl. nat., ms. lat. 17039, f. 11; ANSELME, *Hist. généal.*, t. VI, p. 214. Il est piquant, après cela, de lire dans la *Chronique de Bazas* (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XV, Bordeaux, 1874), p. 54, qu'Amanieu aurait passé pour un saint homme : « Vitae sanctitate claruisse. »

61. R. de MAULDE LA CLAVIÈRE, *Procédures...*, pp. 228, 290.

62. Il prit part aux deux conclaves de 1503. *Archiv. consist. Acta Miscell.*, t. 4, ff. 15, 16; J. BURCKARD, *Liber notarum*, pp. 382-385, 398-401.

l'avait reçu, le 14 mars 1502, à sa venue de France, après sa promotion au cardinalat, et lui avait même fait préparer un logement au palais; mais il lui assigna bientôt la Chancellerie comme demeure[63]. En juin, il l'employa à une mission de confiance. Il devait, en compagnie de Francesco Trocchia, secrétaire pontifical, se saisir par ruse du cardinal Julien de la Rovère, alors brouillé avec le pape et le ramener de Savone à Rome, où Alexandre VI l'eût sans doute retenu prisonnier. La tentative échoua et les deux envoyés rentrèrent à Rome sans bruit, le 12 juillet[64]. Le nouveau cardinal était donc un instrument dont les Borgia estimaient pouvoir se servir en toute sûreté. Mais comme il était peu indiqué pour se mesurer avec le futur Jules II !

Il ne faut point s'étonner, après cette aventure, de rencontrer notre Amanieu parmi les cardinaux qui firent opposition au successeur d'Alexandre VI, lors de la rupture de Louis XII avec le Saint-Siège (1509-1512), et qui faillirent provoquer un schisme, en convoquant à Pise « un concile réformateur ». Tandis que le roi de France, ayant pour le soutenir l'opinion de certains clercs, théologiens et légistes de son pays, tâcherait d'entraîner l'Europe à la guerre, le groupe des cardinaux rebelles : les espagnols Carvajal et François Borgia; les français Briçonnet, de Prie et d'Albret; l'italien Sanseverino, tenterait de soulever l'opinion catholique contre le pape et de le déposséder pour « assainir l'Eglise dans sa tête »[65].

L'une et l'autre de ces entreprises échouèrent pitoyablement. Il faut dire, à la décharge de notre cardinal, qu'il ne fit point, en cette équipée, figure de boute-en-train. Il fut du parti français par égard pour Louis XII et parce que Jules II n'était pas l'ami des d'Albret. Ne venait-il pas d'excommunier le roi de Navarre à cause de l'évêché de Pampelune ? Amanieu se trouva donc, mais à regret, dit Guichardin, parmi les cardinaux de Pise[66]; et c'est parce qu'il n'eut dans l'affaire qu'une

63. J. Burckardt, *Liber notarum*, p. 322-323.

64. J. Burckardt, *Liber notarum*, pp. 330, 331 : « Eadem die martis, XII julii, redierunt ad Urbem secreto, prout etiam recesserant, cardinalis Dalbreto et Franciscus Trocchia cum meretricibus suis, qui commissionem eis datam non fuerunt exequuti, r. cardinalem S. Petri ad Vincula de manibus impiorum Domino preservante. »

65. Voir Hefele, *Histoire des Conciles* (trad. Leclercq), t. VIII, p. 314-316.

66. *Storia d'Italia* (éd. Gerardi, Florence, 1919), t. II, p. 366. Boisson-

action subalterne, que Jules II, au lieu de l'excommunier et de le destituer d'emblée, comme il le fit pour Carvajal, Borgia, Briçonnet et de Prie, se borna à le menacer de ces peines s'il ne faisait sa soumission (24 octobre 1511)[67].

Pourtant on ne peut nier qu'Amanieu, d'accord avec Sanseverino, n'ait fait quelque intrigue qui le compromit aux yeux de Jules II. Le cardinal de Gonzague, écrivant à la marquise Isabelle d'Este, le 2 octobre 1511, lui annonce que le pape se prépare à envoyer à ces deux cardinaux une citation à comparaître, sous peine de privation, « parce qu'on avait entendu dire qu'ils avaient proposé à l'empereur de le nommer pape ». C'était, en effet, une étrange fantaisie qu'avait alors Maximilien de poser sa candidature au trône pontifical. Il est probable que Jules II finit par n'attacher pas plus d'importance à la démarche des deux cardinaux qu'aux rêves extravagants de l'empereur[68].

Amanieu d'Albret se trouva à Pise, le 1er novembre, pour l'ouverture du « concile ». Ce fut une maigre assemblée et qui dut, à cause de l'hostilité des Pisans, se transférer après douze jours à Milan, sans avoir rien décidé, sinon qu'elle était un « concile général » et que les décrets de Constance sur les conciles généraux étaient confirmés à la lettre. A Milan, le conciliabule, après d'infructueux efforts pour se mettre en paix avec le pape (session du 4 janvier 1512), glissa bien vite dans la révolte. Des déclarations stériles sur sa propre puissance, des procédures discréditées d'avance contre le pape, avaient été toute son œuvre. L'inutile victoire de Ravenne (11 avril) n'avait pas réussi à prolonger son agonie. Le 4 juin, sur la menace d'une invasion des Suisses, les « Pères de Milan » se réfugiaient à Asti. Ils n'y étaient déjà plus en sûreté. Ils se retirèrent à Lyon, où leur « saint concile général » s'éteignit, sans gloire, au milieu de l'indifférence. Jules II mourut bientôt, ayant à peine eu le temps de jouir de sa victoire. Léon X arriva à point pour opérer les réconciliations

nade fait remarquer (*Hist. de la réunion...*, p. 273) que ni les souverains de Navarre, ni le clergé, n'adhérèrent au schisme de Pise.

67. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, ad annum 1511, n. 33-36 : « Sic ibunt alii, dit Jules II, quos intendimus privare ex eadem causa. »

68. Sur cet incident, voir Pastor, *Histoire des Papes*, éd. Plon, t. VI, p. 350-357 et Morsolin, *L'abbate di Monte Subasio e il concilio di Pisa* (Venise, 1893), p. 14, note 2.

opportunes. Amanieu s'humilia, en 1514 et fut absous. Le pape l'autorisa même à résider en France pour y soigner sa santé, et le pourvut de nouveaux bénéfices[69].

Quand Amanieu reçut l'administration du diocèse de Pamiers, son aventure schismatique était liquidée et du schisme local appaméen il ne restait aussi que le souvenir. Le cardinal prit possession, le 7 août 1515, par l'entremise du protonotaire de la Cassagne, son vicaire général. Il eût voulu que les consuls prêtassent à ce procureur le serment de fidélité traditionnel. Mais ils objectèrent qu'ils ne l'avaient jamais prêté qu'à l'évêque en personne. Il y eut des pourparlers entre leurs envoyés et le cardinal, qui se trouvait en son monastère de Lézat. Il ne démordit point de sa prétention et déclara qu'il n'irait à Pamiers que lorsque les consuls se seraient exécutés. Il posait au réformateur, en paroles grandiloquentes, et montrait beaucoup d'irritation. Le conseil de ville se décida à donner exceptionnellement le serment au vicaire, mais à la condition que ce délégué jurerait, au nom de son patron, les libertés de la ville et que le prélat lui-même ratifierait cet acte sans tarder. Tout s'arrangea le 11 août, et Amanieu put faire le lendemain, dimanche, une entrée pompeuse dans Pamiers.

A cette fête rien ne manqua ni personne : les consuls en leur costume, 400 enfants portant des cartouches aux armes d'Albret, tambours battants, trompettes claironnantes, artillerie à blanc, cloches en branle; réception à la porte de Lestang; harangue latine avec requête afférente aux privilèges urbains; chevauchée à travers la ville jusqu'au Mas; réception par les chanoines; nouvelle harangue, par l'archidiacre; installation au trône et, pour finir, vêpres solennelles. D'Albret reçut de beaux présents. Il se fit prier pour confirmer la charte, puis s'exécuta le 5 septembre.

Pour se distraire, Amanieu allait à la chasse. A sa demande les consuls firent défense aux Nemrods indigènes de chasser la perdrix tant que le prélat résiderait au Mas, car il goûtait beaucoup ce divertissement. Il s'éloigna bientôt, heureusement. Le 6 septembre, il partit pour Lézat, d'où il devait se rendre à Nérac[70].

69. HEFELE, *Hist. des Conciles* (trad. LECLERCQ), t. VIII, p. 445.

70. Arch. de Pamiers, BB 82, 7 août-6 septembre; LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, p. 397-398.

On ne le revit à Pamiers qu'en 1518, pour une huitaine de jours, la semaine de Pâques. Cette fois encore il chercha querelle aux consuls. Il voulut que l'élection de leurs successeurs qui, selon les statuts, devait se faire le lundi de Pâques, fût retardée jusqu'à son arrivée. Comme il ne s'agissait que d'un sursis de deux jours, les Appaméens s'inclinèrent. Avant de s'en retourner, ayant besoin d'argent, le cardinal requit la mésade du vin. Mais il se heurta à un refus et dut poursuivre l'affaire devant le Parlement. Elle y traîna des années et il n'en vit pas la fin[71].

Bien qu'il résidât loin de Pamiers, il se tenait au courant de ce qui se passait dans la ville. Il se plaignit aux consuls, en janvier 1516, de désordres qui y avaient lieu de nuit et de jour, de l'inconduite des gens d'Eglise et des laïques, de la présence de malfaiteurs. Il requérait que l'on fît le guet plus sévèrement[72].

L'affaire du déplacement de la cathédrale et du siège épiscopal continuait à préoccuper la population. Bien que deux papes y eussent déjà donné consentement, et que l'avis des souverains de Navarre fût favorable, cette réforme demeurait en suspens, soit à cause des arrêts du parlement ordonnant le *statu quo,* soit à cause de l'opposition de quelques chanoines, vétérans du schisme d'Artigueloube. La majorité du chapitre fit une tentative nouvelle lorsque d'Albret eut pris possession. Les consuls furent invités à insister de leur côté pour qu'il s'y intéressât[73] mais il ne parait pas avoir déféré à leurs désirs. Cependant l'affaire suivit son cours et ceux qui en souhaitaient l'échec la portèrent jusqu'aux Etats de Langue-

71. Arch. de Pamiers, BB 84, 3-11 avril; BB 86, 8-11 juin 1519; BB 87, vers Pâques de 1520. Il s'agissait de 80 pipes de vin.

72. Arch. de Pamiers, BB 83, 15 janvier. Cette même année le Conseil fut en peine à cause d'une compétition entre deux personnages ayant tous deux le titre et les fonctions de vicaire général de Pamiers : B. de Lordat, qui les tenait du pape, et le chanoine Blanc de Léra, à qui il semble bien que le cardinal les avait délégués aussi. Entre ces dignitaires c'était la rivalité ouverte. Un schisme en miniature. Bernard sommait les consuls de n'obéir qu'à lui et menaçait d'excommunication. A l'approche de Pâques, on se demanda qui l'on devrait inviter à la cérémonie de l'élection consulaire, Lordat ou Léra. Il fut décidé qu'on engagerait ces frères ennemis à s'accorder, qu'on invoquerait, sur leur cas, les lumières des clercs de Pamiers et de Toulouse, et qu'on recevrait à l'élection tant l'un que l'autre (Arch. de Pamiers, BB 83, 24 mars 1516). Eurent-ils l'idée d'en référer à celui qui était responsable de ce gâchis, au cardinal-administrateur ? Il était par trop absent, par trop lointain...

73. Arch. de Pamiers, BB 82, 6 septembre 1515.

doc. Ils demandèrent à cette assemblée de s'opposer au transfert, sous prétexte qu'à Pamiers, où l'on demandait de l'installer, l'église se trouverait hors du royaume. Voilà un argument qui eût ravi d'aise, jadis, le premier évêque de Pamiers, l'autonomiste Bernard Saisset. Les Etats reconnurent que le pays n'avait, en effet, rien à gagner à la mutation (10 novembre 1519)[74].

Le 23 décembre 1520, on eut connaissance, en la ville épiscopale, du trépas du cardinal, survenu à Casteljaloux de Gascogne, le 20 de ce mois. La cérémonie funèbre qu'on célébra pour lui fut plus solennelle qu'à l'accoutumée, car il s'agissait du fils de M. d'Albret, oncle du roi de Navarre (le jeune Henri d'Albret), cardinal de Rome, qui, par surcroît, était évêque de Pamiers[75].

VII. — Bernard de Lordat (1521-1525).

Quand Amanieu d'Albret eut cessé de vivre, son vicaire général, Bernard de Lordat, abbé du Lucq et de Saint-Volusien de Foix, « évêque élu et confirmé » depuis 1515, estima qu'il n'avait qu'à entrer en fonctions. Il présida aux « honneurs » du cardinal, le 6 janvier, et confirma, le 11, les statuts de la confrérie fuxéenne de Sainte-Lucie[76].

74. Baudoin et Pasquier, *Invent. des Arch. de la Haute-Garonne*, série C, t. II, p. 14; *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 206.

75. Arch. de Pamiers, BB 87, 23 décembre. Dès que le cardinal fut mort, on se hâta d'informer le roi Henri afin qu'il trouvât le moyen de faire réserver le revenu de ses bénéfices (Arch. des Basses-Pyrénées, E 141; *Inventaire*, p. 34). Et, de fait, François Ier fit défense aux religieux de Lézat et aux chanoines de Bazas, d'élire le successeur d'Amanieu à cette abbaye et à l'évêché, dont le roi entendait disposer (*Actes de François Ier*, t. VII, p. 437-438, nn. 25516, 25523). — En 1517, sa belle-sœur Catherine avait chargé Amanieu de négocier le mariage de son fils Henri avec Eléonore d'Autriche, fille du roi catholique. Boissonnade, *Hist. de la réunion...*, p. 496. — En 1519 (janvier-février), le cardinal présida, à Pau, avec la princesse Anne, sa nièce, les Etats de Béarn. H. Courteault, *Le livre des syndics des Etats de Béarn*, t. II, pp. 104-164. — A Casteljaloux, Amanieu avait, en sa qualité d'évêque de Bazas, consenti à la fondation d'une chapellenie (Arch. des Basses-Pyrénées, E 141; *Inventaire*, p. 34). Enseveli dans l'église de ce prieuré, son corps fut brûlé par les calvinistes et ses cendres jetées au vent, en 1567. H. de Sponde, *Les cimetières sacrez* (Paris, 1600), p. 367; *Chronique des évêques d'Oloron*, citée par Dubarat, *Notices historiques sur les évêques de l'ancien diocèse d'Oloron* (506-1791) dans *Bulletin de la Société des sciences de Pau*, t. XVII (1887-1888), p. 66-67. — Brantôme (*Œuvres complètes*, éd. Lalanne, t. III, p. 114) attribue à ce cardinal la construction de l'abbaye et du château de Brantôme (cf. t. X, p. 112-113).

76. Lahondès, *Annales de Pamiers*, p. 398.

Mais il se convainquit sans tarder que les choses iraient moins à souhait qu'il l'eût voulu. Depuis l'arrangement de 1515, qui avait étouffé dans son germe le schisme renaissant, un autre arrangement avait été conclu, qui faisait rentrer dans le néant les droits électoraux des corps ecclésiastiques français, et mettait entre les mains du roi le choix de la plupart des hauts dignitaires de l'Eglise gallicane. C'était le concordat de Bologne (1516). Sur l'application de ce traité le gouvernement royal n'entendait pas plaisanterie. Il brisait sans faiblir jusqu'aux plus hautes résistances. Après un an de remontrances et de tergiversations, le parlement de Paris avait enregistré le document (22 mars 1518). Celui de Toulouse avait obéi, le 10 mai, celui de Bordeaux, le 31. L'Université de Paris, d'abord partie en guerre, battit en retraite, sur l'arrestation qui fut faite des meneurs de l'opposition[77]. Il y eut quelques essais de rébellion en province, quand le pouvoir se mit à exécuter le nouveau pacte — et il s'y mit aussitôt, tant il y trouvait d'avantages. Le roi distribua avec entrain évêchés et abbayes à ses amis, à ses serviteurs. Dès septembre 1516, il donne le siège d'Aire à Guillaume d'Aidie, « son conseiller féal et dévoué »; celui de Limoges, à Philippe de Montmorency. L'année suivante, c'est le frère de son chancelier, Thomas Duprat, qu'il nomme à Clermont; en 1518, Gaspar de Montpezat qu'il fait évêque de Rieux; en 1519, son confesseur Guillaume Petit, évêque de Troyes et Charles de Vilers, de Limoges[78].

Il tenait aussi en réserve, dès cette année 1519, un candidat pour Pamiers et, sous prétexte que le cardinal d'Albret était mourant ou démissionnaire[79], il en fit la présentation au pape. C'était Jean de Pins, son ambassadeur à Rome.

77. Hergenroether-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. VIII-I, p. 549-556; Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, t. II, p. 470-475.

78. L. Madelin, *Les premières applications du Concordat de 1516*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole de Rome*, 1897, p. 323-385.

79. Une note de l'index de Garampi *Vescovi*, t. 477, f. 156, et de celui des *Archives du Château Saint-Ange*, t. 46, f. 154, laisse entendre en effet que d'Albret s'était, au cours de l'année 1519, démis de sa charge d'administrateur, et qu'aussitôt François Ier avait nommé à sa place Jean de Pins : « Vacante ecclesia Appamiarum per cessionem cardinalis de Albret, nominatur ad eam a rege Franciae, Joannes de Pins, orator eius in urbe. » Ce document a été égaré. Mais les bulles que le pape expédiera à l'élu, le 27 décembre 1520, attribueront la vacance du siège, non à la cession, à la mort du cardinal. *Acta consist. Miscellanea*, t. 18, fol. 73; *Regest. Vat.*, t. 1201, fol. 300; t. 1202, fol. 4.

Les chanoines de Pamiers, Lordat en tête, avaient fait au concordat un accueil sans enthousiasme. Leur préoccupation première fut d'en éluder l'application en se réclamant d'un de ces privilèges d'élection qui instituait, pour les rares églises qui l'avaient reçu du Saint-Siège, une exception à la pratique concordataire[80].

Ils avaient, au temps de Sixte IV, exhumé une bulle d'Innocent III, qui, le 13 février 1216, concéda aux moines de l'abbaye de Saint-Antonin le droit d'élire librement leur abbé. Ils s'en prévalurent pour revendiquer l'élection épiscopale, invoquant à la fois l'autorité d'Innocent III et celle de Sixte IV, qui avait fait siennes les concessions de son prédécesseur[81].

Vaine précaution ! Le jour même où Léon X délivra à Jean de Pins ses bulles pour Pamiers, il expédia deux documents qui tendaient à paralyser toute tentative du chapitre. Il déclara que les privilèges invoqués ne pouvaient se fonder sur le document d'Innocent III, dont la teneur n'exprimait nullement le droit d'élire un évêque; et il défendit de donner à ce texte une telle interprétation[82].

Il fit connaître ensuite aux chanoines et au clergé de l'église de Pamiers sa volonté en ce qui concernait Jean de Pins. Qu'ils jouissent ou non d'un des privilèges que le concordat avait laissé subsister, ils devraient accepter ce candidat, auquel le roi tenait fort. S'ils ne pouvaient se réclamer d'une exception (et l'on voit s'ils le pouvaient, après la bulle dont il vient d'être question), qu'ils s'abstinssent de procéder à une élection. Elle serait nulle et ils encourraient l'excommunication, la suspense *a divinis* et la privation de leurs bénéfices. S'ils jouissaient du droit d'élection, qu'ils se gardassent de choisir une personne autre que Jean de Pins; car il importait au roi de France qu'il y eût, à la tête de leur église, située en un pays frontière, un homme sûr et non un prélat mal vu de la Cour, comme il était advenu dans le passé, pour certains

80. Ces églises privilégiées continueraient à élire leurs évêques. Texte du concordat dans Hardouin, *Concilia*, t. IX, col. 1870; voir aussi *Hist. des conciles* (trad. Leclercq), t. VIII, p. 484-499.

81. Les bulles d'Innocent III et de Sixte IV sont insérées dans celle de Léon X, du 27 décembre 1520, dont il va être question (*Reg. Vat.*, 1202, fol. 56).

82. *Reg. Vat.*, 1202, fol. 56.

élus du chapitre. Toute élection qui aurait déjà eu lieu, serait tenue pour inexistante[83].

Sur ce, Jean de Pins était pourvu[84]. Il s'était à peine écoulé une semaine depuis la mort du cardinal d'Albret, preuve que la vacance du siège était virtuellement acquise depuis quelque temps.

Malgré la hâte qu'il mit à prendre ces dispositions, le pape ne put empêcher les chanoines de faire acte d'électeurs. Ce fut à Bernard de Lordat qu'allèrent, il va de soi, leurs suffrages[85], et Bernard de Lordat n'était pas homme à s'effacer sans bruit. Il tint tête à son concordataire concurrent, lui chercha querelle au Parlement et, comme faisait jadis Artigueloube, il garnit de défenseurs les forteresses de l'évêché. Les Lordat, ses parents, le chevalier d'Hounoux et d'autres s'y installèrent et s'approprièrent les fruits de la mense. Lui-même alla suivre, à Toulouse, la marche des débats. En mars 1521, il voulut que l'on fît, à Pamiers, une procession pour demander victoire et « que Dieu lui conservât son bon diocèse »[86]. Il se doutait, sans doute, que la Cour lui serait hostile. En effet, au début de mai, un commissaire fut expédié à Pamiers pour installer son compétiteur[87]. D'autre part, le pape avait confié la mission d'exécuter ses bulles à trois délégués, dont l'un était Gaspard de Montpezat, évêque de Rieux[88].

Les gens de Pamiers, acquis à Bernard de Lordat, se tinrent sur la réserve. Les consuls se fussent volontiers éclipsés pour n'avoir pas à heurter les représentants du roi. Si ceux-ci s'étaient bornés à instrumenter au Mas, qui était hors de la ville, on s'y serait résigné. Pour Pamiers, s'ils y entraient, que ne devait-on pas craindre, tant la population était excitée! (8 mai). Les officiers royaux requirent en vain les garnisons de Bernard de Lordat d'évacuer les forteresses. Un commis-

83. Bulle du 27 décembre 1520. *Reg. Vat.*, 1201, fol. 300-302.

84. *Reg. Vat.*, 1202, fol. 4; *Reg. Later.*, 1400, fol. 74. — De Pins obtint de conserver les églises de Saint-Martin de Colomiers, au diocèse de Toulouse, et de Saint-Martin de Rouffiac, au diocèse d'Albi, valant ensemble 24 ducats d'or (*ibid.*, fol. 77, 78).

85. Ainsi, l' « évêque élu et confirmé » et ses électeurs renièrent la première élection. Le métropolitain fit de même. Il reconfirma ce réélu.

86. Bibl. nat., *Coll. Baluze*, t. 272, fol. 15; *Coll. de Languedoc*, t. 43, fol. 153; Arch. de Pamiers, BB 87, 22 mars 1521.

87. *Catalogue des actes de François Ier*, t. VII, p. 319, n. 23369.

88. *Gall. christ.*, t. XIII, inst., col. 138. Montpezat se déchargea de la corvée sur son vicaire général Bernard Joucla.

saire qui se présenta, vers le 15 mai, fut même reçu à coups d'arquebuse, et dut battre en retraite. Les Appaméens, sommés d'obéir au roi, demeurèrent passifs, sans résister ni adhérer. Il est probable qu'ils s'en tirèrent par un appel au parlement.

Il est probable aussi que Jean de Pins ne fut point réellement saisi du temporel; et l'on ne voit pas qu'il ait fait, à Pamiers, acte de gouvernement, fût-ce par procureur. Ses fonctions le tinrent à Rome jusqu'en 1523. Il n'en revint que pour s'installer à Rieux, où Adrien VI l'avait promu, le 22 décembre 1522[89].

Ce que Lordat avait commencé par la violence, il est possible qu'il l'ait achevé par l'intrigue, et voici comment, selon toute vraisemblance, il s'y serait pris. L'évêque de Rieux, Gaspard de Montpezat, avait été nommé à ce siège par le roi, avec cette clause favorable, qu'il pourrait, à son tour, en disposer librement envers qui il voudrait. Aimable invitation à la spéculation. Bernard de Lordat saisissant au vol l'occasion, aurait offert 1.500 livres à Montpezat pour qu'il cédât son siège à de Pins, lequel se serait prêté à l'arrangement *pro bono pacis*[90].

Quoi qu'il faille penser de cette histoire, Lordat eut finalement l'évêché. Mais on le lui fit attendre près de deux ans, après la translation de son concurrent à Rieux. Il dut se rendre à Paris et s'y morfondre en démarches, sans doute. Il n'en revint, toutes choses régularisées, que les derniers jours de mai 1524[91]. En dépit de son désir de se faire introniser sans retard, on attendit jusqu'au 14 septembre pour procéder à cette cérémonie. Et l'accueil qui lui fut fait alors ne le céda en rien aux pompes triomphales du cardinal d'Albret[92].

89. *Acta consist. miscellan.*, t. 18, fol. 92; Eubel, *Hierarchia*, t. III, p. 304.

90. A. Degert, *L'humaniste toulousain, Jean de Pins*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 1907, p. 84, citant une note du marquis de Pins et une réponse du jurisconsulte Rebuffe.

91. Le 26 mai, il écrivit du château de Prunet (près Caraman), qu'il arriverait à Pamiers dans la huitaine « pour illecques continuellement resider, servir et rendre grace a Dieu, à Nostre Dame et à Monsieur sainct Anthonin, de la grande grace et prospérité qu'il luy a pleu me faire » (Arch. de Pamiers, AA 4, n. 74; *Bull. de la Société ariégeoise*, t. 3 (1889-1890), p. 116.

92. Arch. de Pamiers, BB 89, 4 juin, 7 septembre. Relation de cette entrée dans Arch. de l'Ariège, G 56, n. 4 et G 52, n. 17.

Si Jean de Pins avait consenti à lui abandonner Pamiers, il ne l'avait fait que sur la promesse d'une pension que Lordat lui payerait. Cette pension, il la réclama bientôt. Il prétendit même qu'elle lui avait été accordée par lettres apostoliques. Comme Bernard faisait le sourd, il l'assigna devant l'official de Toulouse, lequel en vint aux mesures de coercition : suspense *a divinis* et interdit *ab ingressu ecclesiae*. Bernard en appela à Clément VII et lui demanda des juges. Il les eut le 22 octobre 1524; mais nous ne savons quelle suite ils donnèrent à l'affaire[93].

Conclusion.

Par l'intronisation de Bernard de Lordat, la crise épiscopale de Pamiers cesse définitivement. Le schisme avait eu sa période de gloire fâcheuse durant trente ans, tandis que Mathieu d'Artigueloube, bravant, à la fois, l'autorité pontificale et l'hostilité des Appaméens, résistant même à l'autorité royale, quand elle lui eut enlevé son appui, s'imposait par la violence et l'intrigue, liait avec une audace opportune les intérêts de sa cause aux revendications dynastiques d'un cadet de la maison de Foix. On avait vu ensuite ce schismatique emporter l'adhésion de Rome (1498), par on ne sait quelle surprise; le schisme se tourner alors contre lui; les électeurs capitulaires lui opposer un rival, Guiraud Jehan; le pape et eux s'entendre pour lui en opposer un second; le tenace batailleur tenir tête à l'un et à l'autre; ce dernier, prince à la fois ecclésiastique et séculier, obligé, de par les trahisons de la fortune, de s'éclipser devant lui; la persévérance et l'audace du condottiere ecclésiastique enfin récompensées par la possession effective de l'évêché (1506-1514).

Mort le vainqueur, le schisme si bien enraciné par lui dans cette église, rejaillissait. Son ancien concurrent, le cardinal, reparaissait, promu par Rome; mais, du scrutin électoral, lui surgissaient, à la fois, deux compétiteurs dont l'un, Bernard de Lordat, était Artigueloube réincarné, mais un Artigueloube ayant pour lui la population. On tergiversait durant un an; on essayait même d'un homme nouveau, Charles de Gra-

93. *Reg. Lateran.*, t. 1439, fol. 187-188. Dans ce document le pape, parlant de Bernard, use de la formule habituelle : *venerabilis frater noster.*

mont, qui eût rallié tous les esprits. Mais la combinaison était écartée et le cardinal demeurait en place moyennant des compensations matérielles données aux autres, et notamment la charge de vicaire général laissée au rival le plus dangereux (1515).

Après lui, ce rival, qui s'était toujours considéré comme l'évêque réservé *in petto,* rentrait en scène, et comme on lui opposait, de Paris et de Rome, un évêque concordataire, Jean de Pins, il reportait le schisme au diapason aigu d'Artigueloube. Devant sa résolution, les hautes puissances s'inclinaient et, moyennant encore des arrangements matériels, il restait maître de l'évêché (1524).

Ce qui frappe dans cette histoire, c'est l'impuissance de l'autorité à se faire obéir et le fait que, pour rétablir la paix, ce soit elle qui doive finalement céder, en légitimant les fauteurs de troubles. Mathieu et Bernard ont fini par avoir raison contre tous, et par quels moyens ! Force brutale, recours aux puissances séculières, intrigues, marchandages et trafics de biens ecclésiastiques. A côté d'eux, il est vrai, il faut mettre, comme ayant pratiqué ces mêmes trafics, leur compétiteur romain, le cardinal Amanieu. L'autorité ecclésiastique acceptait, provoquait parfois elle-même ces arrangements, ces échanges de bénéfices, ces réserves de pensions, ces compensations pécuniaires, dont nul alors ne se scandalisait, et qui contribuaient à ramener la paix, en « liquidant » les compétitions et désarmant les mécontents. Rome et Paris ont fini par s'accommoder d'Artigueloube et de Lordat, malgré leur passé, malgré leurs procédés, *pro bono pacis.* Le schisme avait déchaîné de tels malheurs qu'il valait mieux, plutôt que de le laisser se perpétuer, régulariser la situation des schismatiques.

Les puissances séculières jouèrent dans ce conflit d'Eglise un rôle décisif, soit en donnant appui à l'un ou à l'autre candidat, soit en demeurant passives, et comme désarmées devant le schisme. Les prélats de la ligne romaine ont eu pour eux les souverains de Foix; Artigueloube, leurs adversaires : Jean et Gaston de Narbonne. Le roi de France fut tantôt « romain », tantôt « gallican », selon que sa politique l'inclinait à favoriser le pape ou à lui chercher noise, à ménager la maison d'Albret ou à la combattre.

L'attitude des Cours de justice, surtout celle du parlement de Toulouse, a été prépondérante dans la querelle. Imbus de principes gallicans, ces magistrats se sont laissé circonvenir par Artigueloube et ont abondé dans son sens avec une partialité manifeste. Dès le principe, ils ont donné à sa dissidence un semblant de base légale. Il a pris alors de l'assurance et s'est enraciné. Ils ont statué dans ces affaires d'Eglise avec un visible plaisir, heureux d'en remontrer au pape et de se passer de lui. Ayant consolidé le schisme, ils s'empêtrent dans le règlement des situations. Ils prononcent arrêts sur arrêts pour accommoder l'impossible. Plus ils décident la fusion des partis, plus les divisions s'accentuent. On pourrait même dire: plus ils ordonnent, menacent et exécutent, moins ils sont obéis, moins s'arrangent les choses. S'ils n'ont pas été les semeurs de la mauvaise graine, ils en furent les conservateurs et les agriculteurs. Ils en arrivèrent, après avoir distribué le temporel, à vouloir régler aussi l'exercice de la juridiction spirituelle.

Ce n'est qu'à la longue et, dirait-on, accidentellement, qu'ils favorisent le candidat romain et, même alors, ils paraissent impuissants à exécuter jusqu'au bout leurs volontés. La victoire d'Artigueloube et celle de Bernard de Lordat sont vraiment l'œuvre du Parlement, de connivence avec le premier, et désarmé devant le second.

Qui donc, durant cette longue crise, s'est préoccupé de l'intérêt des âmes ? Tandis que prélats et chanoines étaient aux prises, le peuple et le clergé se disputaient aussi; mais comme il ne s'agissait point pour eux d'intérêts matériels, ils se lassèrent vite. Ils souffrirent du schisme quoiqu'innocents. Ils en furent scandalisés; les censures ecclésiastiques les atteignirent : la religion fut blessée dans leurs âmes, elle fut en deuil dans leurs églises. Ils eurent à pâtir aussi des dommages matériels, quand la compétition dégénéra en une lutte à main armée. La campagne de Pamiers subit à plusieurs reprises les ravages des troupes. Les « lacays » d'Artigueloube, les Aragonais, les Narbonnais pillèrent, incendièrent, assassinèrent. Après leur passage, il ne restait que des ruines. Le centre du diocèse, le sanctuaire du saint Patron, était un lieu désolé, dont le trésor avait été mis à sac. Le chapitre était déraciné et, après de longs tiraillements, il devait se résoudre à s'installer en ville avec la cathédrale et l'évêché.

Cette cathédrale en ruines, ce siège épiscopal matériellement inexistant, ces reliques et ces saintes choses profanées, ce clergé dans le désarroi, quels indices poignants des ruines spirituelles et morales, et des stérilités d'âme dont le schisme fut la cause !

Après une crise aussi longue et aussi profonde, il eût été besoin d'une restauration de tout l'édifice diocésain. La Providence ne permit pas qu'elle se produisît en ce moment. La malheureuse église de Pamiers dut traverser d'autres épreuves. Le régime du Concordat ne put d'abord lui donner d'utiles pasteurs. Les premiers prélats issus de ce système, ou bien ne tinrent pas devant l'opposition locale, comme Jean de Pins, ou bien, comme Jean de Barbanson, furent les fils de l'intrigue, à qui tout manquait, l'âge, la vertu, voire la foi.

A cet instant même, les semeurs d'ivraie entreprenaient leur funeste besogne. Le succès leur fut facilité par l'inertie, l'absence de zèle, le peu de compétence et l'incompréhension du devoir de la part de ceux qui avaient la responsabilité du troupeau. Le malheur de ce diocèse, à cette heure grave, ce fut de n'avoir à sa tête, pour remédier au mal qui s'accumulait depuis longtemps, qu'un Bernard de Lordat et un Jean de Barbanson. La crise de l'autorité provoqua la crise de la foi. Au schisme des prélats succéda celui des fidèles.

J.-M. VIDAL,
recteur de Saint-Yves des Bretons,
à Rome.

BULLETIN CRITIQUE

R. P. Delehaye. — *Sanctus. Essai sur le culte des Saints dans l'antiquité.* — Bruxelles, Société des Bollandistes, 1927. In-8° de VII-266 pages (*Subsidia hagiographica*, XVII).

Un saint : nous attachons tous à ce mot un sens précis; c'est un homme auquel l'Eglise rend un culte public. Il s'en faut que ce sens ait été le premier. Et le beau livre du R. P. Delehaye a tout d'abord pour objet de rechercher, dans une très fine analyse, qui est une jolie étude de sémantique, et à l'aide de très nombreux textes, les acceptions diverses et successives ou simultanées du terme. Dans l'antiquité chrétienne (nous ne suivrons pas le P. Delehaye dans l'étude qu'il fait de l'usage païen du mot), les saints, car on parle d'abord au pluriel, c'est la communauté des fidèles vivant sur la terre. Puis c'est, au singulier, une épithète laudative un peu vague, ou un titre officiel donné à des dignitaires ecclésiastiques ou même civils (les empereurs chrétiens sont saints comme empereurs); c'est enfin le titre d'honneur des martyrs, puis de ceux qui furent rapprochés d'eux dans des honneurs semblables, mais auxquels fut peu à peu attribué, par opposition au nom de martyrs, celui de confesseurs. — Une fois fixé le sens définitif et technique du mot, à qui doit-on l'attribuer ? Ce n'est pas affaire d'appréciation, mais de fait : comment s'établit la preuve du culte public ? La chose n'est pas toujours aussi simple qu'on le supposerait; culte privé et culte public ne doivent pas être confondus; les indices du culte sont très divers, inégalement probants; les exemples qu'en apporte le P. Delahaye sont des modèles de pénétration critique. Dans les martyrologes qui ne sont pas locaux, spéciaux, beaucoup de mentions sont empruntées à des sources littéraires dont la valeur peut être discutable. Ou bien les auteurs de martyrologes généraux, quand ils utilisent des calendriers locaux, en confondent souvent qui sont de genres tout différents : les martyrologes et les simples obituaires; c'est par ce procédé que beaucoup d'évêques anciens ont été classés à tort parmi les saints officiellement honorés, tout simplement parce qu'on célébrait leur anniversaire.

Quant aux manifestations du culte, il en est une fort singulière, à laquelle le P. Delehaye a consacré quelques pages : ce sont les *refrigeria* ou banquets en l'honneur des saints, pratique qu'il fallut interdire assez vite.

Mais qui décidait du culte public ? La voix populaire ou l'autorité de l'Eglise ? Y avait-il dans l'antiquité quelque chose d'analogue à la canonisation (naturellement avec une procédure bien plus simple et plus rapide) ? On l'a cru parfois; le P. Delehaye est sceptique sur ce point. Il montre au contraire (p. 207) comment « le contrôle des manifestations du culte des saints n'a jamais été et n'a point pu être au premier rang des préoccupations de l'Eglise ». On résumerait assez bien, semble-t-il, l'attitude de l'autorité, en disant que sévère et ferme au début, avec des principes très simples, elle a fini par devenir très lente et formaliste; dans l'intervalle, une longue période où elle a été à peu près débordée par la piété populaire. On pourrait en dire à peu près autant pour la valeur accordée aux récits hagiographiques; d'abord tenus en suspiction, ils ont fini par s'imposer. De même encore pour le culte des reliques : contenu dans de justes limites tant qu'il fut interdit de déplacer ou de diviser les corps, il a beaucoup dégénéré quand des pratiques toutes contraires sont venues favoriser les erreurs ou les fraudes. Quelques faits cités par le P. Delehaye montrent comment aujourd'hui l'autorité ecclésiastique se met peu à peu à réagir. Un curieux et piquant chapitre traite des saints qui n'ont jamais existé, sinon dans l'imagination populaire ou dans les combinaisons de pseudo-savants.

Ce volume, qui touche à tant de choses : histoire, archéologie, liturgie, droit canon, histoire des mœurs et même *folk-lore*, se termine par un chapitre de psychologie, j'allais dire par une méditation religieuse sur la sainteté, sa nature et ses caractères. Le P. Delehaye y parle avec une émotion respectueuse et communicative des héros du catholicisme, et avec une belle largeur de cœur et de vues des grandes âmes qui se rencontrent dans les Eglises séparées, et même dans le paganisme.

Ce beau livre viendra se ranger dignement à côté de ceux dans lesquels l'auteur a déjà éclairé les différents aspects d'une période et d'un ordre de questions qu'il connaît mieux que personne.

E. JORDAN.

Abbé V. LEROQUAIS. — *Les livres d'Heures manuscrits de la Bibliothèque nationale.* — Paris, l'auteur, 26, rue de Lubeck, 1927. 2 vol. in-4° de LXXXV-360 et 464 pages, plus un album de 130 planches en héliotypie. Prix : 600 francs.

En décembre 1924, M. Leroquais publiait le *Catalogue des sacramentaires et des missels manuscrits des bibliothèques publiques de France.* Ce véritable monument de science et d'érudition, bientôt couronné par l'Académie des inscriptions, est d'ailleurs aujourd'hui introuvable. Trois ans après, presque exactement, il nous donne *Les livres d'Heures manuscrits de la Bibliothèque nationale,*

en trois forts volumes dont un album de cent trente planches en héliotypie. S'ouvre ainsi à nos yeux le second volet d'un précieux triptyque dont le troisième serait, paraît-il, le *Catalogue des bréviaires manuscrits des bibliothèques de France*. A l'avenir de justifier cette prévision.

Mais pourquoi aujourd'hui les livres d'Heures ? Après l'exploration méthodique des sacramentaires et des missels, après l'inventaire détaillé de leur riche contenu, ne devait-on pas attendre une histoire de la messe romaine depuis les origines jusqu'à la réforme de Pie V ? Comment, après une analyse si minutieuse et si étendue qu'on la pourrait juger pratiquement achevée, la synthèse n'a-t-elle pas tenté notre auteur ? L'heure n'a peut-être pas sonné au cadran de l'opinion publique, encore insuffisamment préparée à recevoir certaines constatations. Il n'est pas impossible non plus que l'auteur juge sa documentation ni assez nourrie encore, ni assez complète.

En attendant, pour se faire pardonner ce retard, il poursuit le dépouillement de nos vieux manuscrits liturgiques. Il les analyse et les décrit, il exhume leurs richesses et nous révèle leurs beautés. « En choisissant les livres d'Heures, nous confie-t-il lui-même, comme sujet d'étude, je me suis donné un travail d'abeille : je veux en extraire un miel exquis. Tout ce que j'ai butiné en feuilletant ces volumes attirants comme des fleurs, je l'ai déposé dans ces pages. Ceux qui auront la patience de les lire y trouveront mes observations quotidiennes, mes impressions toutes fraîches. Ils y surprendront, à peine terminée, la conversation du chercheur avec les documents qu'il interrogeait. Pendant trois ans, j'ai vécu en tête à tête avec ces livres d'Heures, les feuilletant sans trêve ni repos; je me suis imprégné de leur substance; j'ai rassasié mes yeux de leurs richesses. Pour qu'aucune influence étrangère ne vînt déformer l'image qui se peignait d'elle-même en moi à mesure que je pénétrais dans l'intimité des manuscrits, je me suis abstenu de prendre contact avec la littérature du sujet, m'efforçant avant tout de remplir cette condition essentielle à toute œuvre objective : l'esprit de soumission aux textes. C'est seulement une fois le travail d'assimilation terminé que j'ai consulté les ouvrages traitant des livres d'Heures. »

Ces premières lignes de l'introduction expliquent la méthode de l'auteur. Il analyse chaque manuscrit, en discerne les détails dignes d'intérêt, groupe cette glane autour de quelques idées directrices et offre au lecteur, pour chaque manuscrit, un bouquet assez varié, sans doute, mais composé d'après un procédé logique fixé dès le début et qui permet les comparaisons utiles.

Cette méthode objective qui ne s'embarrasse pas de théories préexistantes, a donné jour à un véritable traité sur les livres d'Heures manuscrits et aussi complet qu'on le peut souhaiter. Pour en juger, comparez ces pages limpides, riches de faits et de doctrines, avec les notions vagues et incolores qui encombrent la plupart des périodiques et des manuels d'histoire de l'art.

Le premier chapitre de cette introduction déblaye le terrain, écarte les notions inexactes auxquelles quelques érudits eux-mêmes ont donné crédit. Il esquisse la physionomie propre du livre d'Heures : recueil nettement différent du bréviaire, du psautier et du missel, mais recueil destiné aux laïques, comprenant calendrier, petit office de la Vierge, psaumes pénitentiaux, litanies, suffrages et office des morts. D'ailleurs, ce recueil n'a pas été admis au rang des livres liturgiques, il est le témoin de la piété populaire au Moyen Age.

Le chapitre suivant traite de ses origines et de son évolution. Avec beaucoup de pénétration, l'auteur discerne que de tout temps la piété populaire envia le bréviaire des moines et des prêtres. Ne pouvant toutefois l'adopter à cause de sa longueur et de ses complications, elle lui emprunta, dès la fin du XII^e^ siècle, certaines parties accessoires, courtes et faciles, qu'elle ajouta au psautier, lequel, dès l'époque carolingienne, était son recueil de prières habituel. Vers le milieu du XIII^e^ siècle, ce qui sera le livre d'Heures commence à se détacher du psautier; au XV^e^ la séparation sera consommée.

Le chapitre troisième analyse les divers éléments du recueil déjà énumérés plus haut. Puis défilent sous nos yeux quelques éléments accessoires : fragments évangéliques, Passion selon saint Jean, prières *Obsecrate* et *O intemerata,* heures de la Croix, heures du Saint-Esprit, les quinze joies de la Vierge, les sept requêtes, les psaumes graduels, les offices en l'honneur de quelques saints, le psautier de saint Jérôme et d'autres prières encore. Tout ce chapitre est neuf et original. Il en est de même du chapitre suivant, le quatrième, qui nous initie à l'identification de ces livres d'Heures.

C'est le « bertillonnage » appliqué aux manuscrits. Les principaux éléments du recueil présentent divers caractères de différenciation très nets. La méthode, en effet, repose sur cette constatation que le texte, et en particulier celui de l'office de la Vierge et de l'office des morts, varie d'église à église, tout en demeurant identique dans chaque église à travers la durée. Il suffit donc de dresser la liste des *Initia,* d'en constituer des séries alphabétiques et de les comparer avec celles de tel manuscrit pour en déterminer l'origine. A vrai dire, l'auteur nous montre la clé de sa méthode, plutôt qu'il ne nous la confie. Il s'en est d'ailleurs accusé et excusé lui-même en nous promettant de trouver plus tard l'occasion de publier les séries alphabétiques d'*Initia.*

Le dernier chapitre, très important, est consacré à la décoration. M. Leroquais ne s'attarde pas au problème des influences ni au petit jeu des attributions : innocente manie de tant de critiques d'art. Dans ses recherches de paternité, notre auteur ne fait état que des signatures ou des documents d'archives. Quant aux arguments étayés sur la ressemblance des compositions, il les signale volontiers, n'en tire de conclusions que si cette ressem-

blance porte sur des formes vraiment originales et caractéristiques. Peut-on l'en blâmer ?

Toujours fidèle à sa méthode objective, l'auteur nous explique comment a été conçue cette décoration. Ici encore l'histoire éclaire et explique tout. A l'origine le livre d'Heures constituait une addition, un supplément à l'antique psautier : aussi la décoration dériva-t-elle en ligne droit de celle de ce vieux livre liturgique. Or, celle-ci formait une série de tableaux s'inspirant des principaux épisodes de la vie du Christ, plus particulièrement de ceux de l'Enfance et de la Passion. Aussi, tout d'abord, le choix des miniaturistes semble avoir hésité : les uns empruntent leurs sujets au cycle de l'Enfance, les autres à celui de la Passion, quelques-uns même puisent aux deux sources. Finalement, c'est le premier cycle, celui de l'Enfance, qui l'emporta. Et il en devait être ainsi, à cause de l'office de la Vierge, puisqu'il fournit les scènes où le rôle de la Vierge est plus important et souvent capital. Ces ingénieuses considérations sont, je crois, inédites !

Après ces aperçus si vraiment neufs, l'auteur nous décrit en détail l'exécution de ces miniatures. C'est un véritable traité d'iconographie. D'Abraham à saint Yves, tous les sujets de peinture ou d'ornementation sont étudiés et analysés. Que de détails curieux, pittoresques, savoureux à noter au passage et qui précisent si heureusement la piété ardente du Moyen Age.

Au terme de cette introduction si complète où je me suis attardé avec tant de complaisance, puisqu'elle inclut la « substantifique moëlle » des *Livres d'Heures*, nous ne sommes qu'au seuil de l'ouvrage. Celui-ci comprend trois cent treize notices sur les livres d'Heures manuscrits de la seule Bibliothèque nationale. Les raisons que l'auteur nous propose de cette limitation sont fort acceptables et nous les agréons d'autant mieux que les notices y ont gagné en développement et en précision. Analyse du texte très détaillée, énumération de toutes les peintures et miniatures, bibliographie très complète, rien n'y manque. Ces avantages seront d'autant plus appréciés, qu'à part quelques notes éparses dans des revues, aucun travail d'ensemble ne pouvait jusque là guider le chercheur.

L'ordre chronologique des manuscrits observé pour le catalogue des sacramentaires et missels, n'a pas été suivi cette fois. L'ordre numérique lui a été préféré. Est-ce un progrès ? Les deux systèmes présentent avantages et inconvénients. L'historien préfèrera, sans doute l'ordre chronologique qui lui permet de suivre l'évolution du genre de livre étudié. C'est plus intéressant, plus vivant, plus logique même. Mais le chercheur, l'érudit, prenant conseil de leur commodité, préfèreront très certainement l'ordre numérique.

L'introduction ayant attiré notre attention sur le grand nombre et la variété des prières des livres d'heures, l'auteur, afin de nous faire apprécier tout l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire de la prière au Moyen Age, a tenu à nous en donner un choix à la suite des notices. Quelques-unes, en effet, se font remarquer par

la sincérité de leur accent, leur fraîcheur naïve, leur vivante spontanéité. Exprimons le vœu qu'un éditeur de goût nous en donne bientôt un choix plus méthodique, plus étendu, qui remplacerait avec avantage certains recueils dont la banalité, la fadeur et la niaiserie compromettent le bon renom de la piété catholique.

Des tables aussi complètes qu'on le peut souhaiter terminent ces deux volumes de texte : table des manuscrits par ordre alphabétique des églises ou des abbayes dont ils représentent l'usage, table des manuscrits auxquels sont empruntées les planches et enfin table générale comprenant non seulement les noms de lieux et de personnes, mais aussi les *Incipit* de toutes les formules de prières.

Je renonce à décrire l'album de planches, beaucoup plus varié que celui du *Catalogue des sacramentaires et des missels...* Les sujets utilisables par ces derniers sont assez strictement limités, le choix de ceux qu'on rencontre tout au long des livres d'Heures n'a connu d'autres limites que celles de la fantaisie des artistes, jointe bien souvent, sans doute, à celle des destinataires. Je serais infini; il me faut conclure.

Dans sa préface aux *Manuscrits latins et français ajoutés au fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, Léopold Delisle souhaitait, il y a donc trente-sept ans, que l'on dressât « des catalogues spéciaux de différents groupes de manuscrits, en s'attachant à classer méthodiquement tous les textes de même nature, quelles que soient les cotes sous lesquelles les manuscrits sont inventoriés et rangés sur les rayons. » Chaque sorte de manuscrits, bibles ou parties de bibles, livres liturgiques, actes des conciles, etc., formerait autant de catégories confiées à des collaborateurs spéciaux qui ne seraient pas pris nécessairement parmi les fonctionnaires de la Bibliothèque. Et le maître ne croyait pas téméraire « d'entrevoir la possibilité d'avoir un jour un catalogue où seraient enregistrés... tous les manuscrits d'une même catégorie conservés dans les différentes bibliothèques publiques de France. »

Il ne paraît pas que la voix de l'illustre mort ait jusqu'ici trouvé grand écho. Nous sera-t-il permis de constater, non sans fierté, qu'un de nos amis est en bonne voie de réaliser pour les manuscrits liturgiques, ce vœu si sage et si hardi ? Nous laissera-t-on ajouter que cette entreprise n'est l'objet d'aucune mission officielle, ni soutenue d'aucun appui financier. L'auteur n'a connu d'autres encouragements que ceux de l'élite à qui s'adressent ses publications. Après le catalogue des sacramentaires et missels manuscrits, après ces livres d'heures, après le catalogue des bréviaires qu'il nous promet, il aura décrit et analysé plus de mille manuscrits liturgiques de la seule Bibliothèque nationale.

Louis Brochard.

Emile Lesne. — *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* Tome II. *La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne.* Fascicule 3. *La dispersion des droits régaliens à la fin de l'époque carolingienne* [x^e siècle]. — Lille, Facultés catholiques, 1928. In-8° de 184 pages. Prix : 30 francs.

Mgr Lesne a montré, dans les précédents volumes de son grand ouvrage, le concordat tacite, si l'on peut dire, ou *modus vivendi* adopté par les carolingiens avec les églises du royaume, partage avantageux imposé par eux et qui leur conférait la libre disposition des évêchés et monastères. Malgré l'éclat des services rendus, jamais le clergé n'adhéra du fond du cœur à ce régime oppresseur. Aussi, quand vint la lente dislocation de l'empire, le système politico-religieux dont il était le soutien s'effondra. Le changement fut immédiatement apparent dans les abbayes. Elles échappèrent au pouvoir royal pour tomber en la main des seigneurs. Les évêchés, au contraire, gardèrent plus fidèlement leur statut. En définitive, les anciens pouvoirs souverains furent recueillis ici par le roi capétien, là par son feudataire. Lorsqu'au xi^e siècle les rois interviennent dans les élections épiscopales et abbatiales, confèrent l'évêché, l'abbaye, exercent le droit de régale, réclament des églises et des prélats un service pécuniaire et militaire, ils ne font que recueillir l'héritage des Carolingiens. En revanche, sur bien des points plus ou moins éloignés du centre, « l'élection des évêques, la tradition, l'investiture et souvent la vente de l'évêché, la jouissance du droit de régale et de dépouille, le droit d'exiger du prélat les devoirs et les services d'un fidèle, cet ensemble de droits souverains réservés jadis au *regnum* est devenu la propriété d'un grand seigneur ».

Cependant, l'aube d'une réforme commence à poindre. Nombreux sont les établissements ecclésiastiques qui, dégoûtés de la protection royale, purement nominale, ou de celle des grands, trop peu policés, invoquent la protection du Saint-Siège, alors bien faible, il est vrai, mais dont le nom servait de voile à l'indépendance qu'ils cherchaient. Cette liberté était favorisée par certains seigneurs qui, d'eux-mêmes, concédaient tel monastère à saint Pierre, renonçaient sur tel autre à tout pouvoir séculier, abandon qui est à la source de ce qu'on nommera la franche-aumône. Il ne faut pas oublier enfin que évêques et abbés prirent leur part de la succession impériale, tout comme maints comtes et vicomtes; ils se muèrent en seigneurs dotés de toutes les portions de pouvoir public afférentes à ce titre.

Au terme de ce fascicule qui clôt dignement sa lumineuse étude de l'ère carolingienne, Mgr Lesne constate que la protection accordée par les empereurs a été payée fort cher par l'Eglise de France.

Tout ce qui était enlevé à ses ressources temporelles, l'atteignait gravement dans sa vie intellectuelle, dans sa vie morale et dans sa vie religieuse, paralysait et atrophiait un corps social qui aurait pu, si on lui eût laissé le faculté de remplir librement sa mission, contribuer à sauver la monarchie carolingienne et même la civilisation romaine, car celle-ci n'avait pas encore entièrement péri et les esprits réfléchis étaient toujours hantés de sa grandeur.

L'ouvrage de Mgr Lesne se termine par un index des trois fascicules du tome II qui, contrairement aux habitudes, ont chacun une pagination indépendante.

On se plaît à souhaiter que la lourde besogne administrative qui incombe au savant recteur des Facultés catholiques de Lille, lui laisse le loisir de poursuivre des travaux qui jettent tant de clarté sur le passé de l'Eglise de France.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

R. P. GRATIEN, O. M. C. — *Histoire de la fondation et de l'évolution des Frères Mineurs au XIII^e siècle.* — Paris, librairie Saint-François d'Assise; et Gembloux (Belgique), librairie Duculot; 1928. In-8° de XXIV-699 pages.

L'ouvrage excellent que publie le P. Gratien sera très bien accueilli par tous les franciscanisants, auxquels il apporte un très précieux instrument de travail, ou mieux par tous les historiens, qui rencontrent partout, dans la deuxième moitié du Moyen Age, l'ordre franciscain. Et pourquoi ne pourrait-il atteindre même le grand public cultivé, quitte pour celui-ci à ne pas lire les notes, si elles lui paraissent, bien à tort, trop savantes et rébarbatives. Il comble une lacune; non pas, bien entendu, que tout y soit neuf, mais jamais encore ce beau sujet n'avait été traité, ni en France, ni à l'étranger, avec tant d'ampleur, de précision et de clarté. Ajoutons, puisqu'il s'agit de questions qui passionnent encore aujourd'hui, avec tant de bon sens, de mesure et d'impartialité.

Sur le problème des sources de la vie de saint François, et sur cette vie même, le P. Gratien s'étend peu; c'est là qu'il y avait le moins de nouveau à dire. Avec raison, il considère comme sources essentielles, d'une part les écrits mêmes du saint, d'autre part Celano et ce que la *Legenda antiqua* nous a conservé de frère Léon (qui a pu être écrit vers 1244-1246, à l'intention de Celano, mais aussi être remanié plus tard dans un esprit de réaction contre saint Bonaventure); et il estime qu'entre Celano et Léon les divergences sont peu de chose. Elles sont beaucoup plus graves entre ces deux écrivains et Bonaventure, qui s'est inspiré du souci de

maintenir la paix dans l'Ordre beaucoup plus que de l'intérêt de la vérité historique. Ce dernier point n'est guère contesté.

Il insiste sur l'attitude de saint François vis-à-vis de la science. Il repousse nettement le paradoxe du P. Hilarin de Lucerne : saint François, selon lui, n'a jamais cru que la science fût nécessaire à la réalisation de son idéal, ni voulu la promouvoir dans son Ordre.

Ce sont les années 1226-1257 environ (de la mort du fondateur à l'avènement au généralat de saint Bonaventure) qui ont vu se produire dans l'Ordre les changements décisifs annoncés par de clairs indices dès le temps de saint François. Les Mineurs deviennent un ordre de clercs, voué au ministère des âmes, obligé par là même aux études, à la vie urbaine et stable au lieu de la vie errante et à demi érémitique, exempt des évêques, comblé de privilèges par les papes et très porté à en solliciter (encore qu'il en ait reçu parfois plus encore qu'il n'en souhaitait), fortement hiérarchisé, mais avec un contrôle assez effectif des subordonnés sur le supérieur, pourvu, grâce à des fictions légales, d'une quasi-propriété, et devenu très analogue à l'ordre jumeau et rival des Dominicains. Les chapitres 4 et 5, qui décrivent cette évolution et en analysent les causes, sont parmi les plus remarquables de l'ouvrage, d'une précision et d'une finesse qui ne laissent à peu près rien à désirer. Nous voudrions signaler au P. Gratien deux points sur lesquels il serait plus à même que quiconque de faire un peu plus de lumière encore. A quel moment et à quel propos constate-t-on pour la première fois l'emploi du mot *communauté* pour désigner le gros de l'Ordre, par opposition à ceux des frères que leur fidélité intransigeante aux idées de saint François conduisait à faire bande à part ? Saint François proscrivait la richesse, et en particulier ce signe de richesse qu'est la monnaie; n'étant pas obligé d'être économiste, il y voyait sans doute la richesse par excellence; il éprouvait et aurait voulu inspirer pour elle à ses frères une horreur presque physique. Cependant d'assez bonne heure l'emploi de l'argent a pénétré dans l'ordre; il se fait des mouvements de fonds d'une maison à l'autre, par exemple quand une province envoyait un de ses religieux étudier à Paris. Etait-ce toujours par l'entremise de *nuntii* ? Quand a-t-on commencé ?

Du titre même donné à son livre par le P. Gratien, il résulte que son programme n'était pas de raconter pour elles-mêmes les grandes luttes que l'Ordre a soutenues contre le dehors, mais seulement d'y faire allusion dans la mesure où elles ont réagi sur l'Ordre. Il se borne donc à l'essentiel en ce qui concerne la querelle universitaire, la querelle avec le clergé séculier pour les privilèges (il insiste pourtant davantage sur la deuxième phase, celle qui se déroule au temps de Martin IV et de Nicolas IV), ou la querelle théorique sur la légitimité de la pauvreté (on ne cherchera pas chez lui une étude approfondie des écrits de controverse; cf. d'ailleurs, p. 256, une note substantielle donnant la chronologie probable de ces écrits et la bibliographie moderne).

De même, il est relativement bref sur le joachimisme. Mais un chapitre capital sur saint Bonaventure fait ressortir son rôle si important dans l'histoire de l'Ordre, et définit à merveille sa position. Pas de réaction rigoriste; accepter franchement les développement déjà réalisés, et nécessaires, non comme des pis-allers, mais comme de véritables progrès, qui permettaient à l'Ordre de remplir toute sa mission; les justifier donc ouvertement; quant aux tendances au relâchement, les combattre quand il écrit pour les frères, tâcher de plaider les circonstances atténuantes quand il écrit pour le dehors. La bulle *Exiit qui seminat*, postérieure à sa mort, peut être considérée comme le résumé et la conclusion de toute son œuvre.

C'est aussi avec grand détail, et comme toujours avec une impartialité extrême et le plus constant souci de ne solliciter en aucun sens les textes et les faits, que le P. Gratien raconte toutes les péripéties du long et dramatique conflit entre les Spirituels et la communauté. Il nous paraît faire très exactement le départ entre ce qui est favorable aux uns et aux autres dans la bulle *Exivi de Paradiso*. Nous avons été heureux de voir que contrairement à l'opinion, à notre avis tendancieuse, du P. René de Nantes, il conclut que Clément V s'y est prononcé sur tous les points essentiels en faveur de la communauté.

Il nous paraît un peu regrettable que le P. Gratien se soit arrêté à la condamnation définitive des Spirituels par Jean XXII. Il y aurait eu lieu, à notre sens, de dire au moins quelques mots des bulles *Ad conditorem* (1322) et *Cum inter nonnullas* (1323), par lesquelles le pape a condamné à leur tour les adversaires des Spirituels et leur thèse de la pauvreté absolue du Christ et des Apôtres. Cela était nécessaire pour prévenir, chez les personnes qui ne seraient pas au courant, l'impression erronée que la communauté aurait été victorieuse sur toute la ligne; alors qu'elle n'a été ni moins désavouée, ni parfois moins indocile que les Spirituels; — pour montrer, d'autre part, sous tous ses aspects la politique de Jean XXII; — et pour permettre enfin de porter un jugement tout-à-fait équitable sur l'ensemble de la querelle. Le P. Gratien a en somme donné raison dans l'ensemble à la communauté. Soit ! à une condition. Il faut que l'impartiale histoire, à la suite de Jean XXII qui l'a fait durement, mais non pas à tort, reconnaisse ce qu'il y avait dans la position des Mineurs de faux et, à la longue, d'insoutenable. Très fiers d'avoir le monopole de la pauvreté, ils finissaient par y voir la perfection même, mais aussi par la faire consister tout entière dans des fictions légales et des directions d'intention.

Le P. Gratien a eu l'excellente idée — évidemment pour utiliser les fiches qui n'avaient pas trouvé place dans son livre — d'en former de très intéressants appendices. On ne perdra pas son temps à les dépouiller en détail; ils sont singulièrement riches en renseignements de toutes sortes. Il y traite, sans plan bien arrêté,

de la diffusion géographique de l'Ordre et de la formation des différentes provinces, du rôle des Mineurs au service du pape, dans l'Inquisition, dans l'épiscopat (ils paraissent y avoir été moins nombreux qu'on ne le croit peut-être : cf. les statistiques données p. 552) , de leurs relations avec les autres Ordres et notamment avec les Dominicains (c'est bien à saint François que saint Dominique a emprunté l'idée de la pauvreté collective et de la mendicité; nous croyons que sur ce point le P. Gratien a une fois de plus tout-à-fait raison). Une longue note examine les diverses règles de l'ordre des Clarisses. La part prise par les Mineurs aux grandes affaires politico-religieuses de la chrétienté n'est naturellement pas oubliée. En somme, après l'organisation de l'Ordre, c'est de l'influence de l'Ordre qu'il est question. L'auteur revient parfois sous une autre forme sur des points sommairement touchés dans la première et principale partie.

Il voudra bien, pour terminer, nous pardonner une chicane à laquelle nous avouons attacher une certaine importance. Il s'agit de conserver au français ces nuances qui font la beauté d'une langue. Il existe un subjonctif et même un imparfait du subjonctif, distincts de l'indicatif, et une règle de l'accord des temps. Je sais bien qu'en ignorant l'un et en violant l'autre on ne fait que suivre un exemple très général; mais l'excuse est-elle suffisante ?

E. Jordan.

Robert Brun. — *Avignon au temps des papes. Les monuments, les artistes, la société.* — Paris, A. Colin, 1928. In-8° de 288 pages.

De M. Robert Brun, ancien membre de l'Ecole française de Rome, on pouvait attendre sur l'Avignon des papes un livre mettant à profit aussi bien les publications récentes que les documents restés encore inédits aux archives du Vatican ou ailleurs. Hélas ! l'espoir que l'on conçoit est vite déçu. M. Brun a dû composer hâtivement ses chapitres, sans avoir eu le temps de se renseigner et parfois même de voir sur place ce dont il avait à parler. Il connaît les savants mémoires du Dr Colombe sur le Palais des papes, mais il ne les a certainement pas étudiés comme ils le méritent; autrement il n'aurait pas placé à l'extrémité d'une aile bâtie par Clément VI la tourelle du Cardinal blanc appartenant à Benoît XII, ni localisé la salle du Conclave à l'entresol de l'aile sud du Vieux Palais, habité par les fonctionnaires de la bouteillerie et de la paneterie; il n'aurait pas écrit (p. 109, n. 1) que dans la tour des Anges le dernier étage seul était voûté; il n'aurait pas non plus trouvé le verger du palais épiscopal là où est la Cour d'honneur actuelle; il n'aurait pas appelé chapelle obscure la grande chapelle de Benoît XII; il n'aurait pas affirmé, en se recom-

mandant du Dr Colombe, que les murs de la tour Saint-Laurent ont été montés en même temps que ceux de la chapelle de Clément VI, terminée en 1352, alors que le contrat pour la construction de la tour est du 6 avril 1353, etc. Il semble avoir connu aussi de réputation les deux volumes parus en 1925 sous le titre du *Palais des papes et les monuments d'Avignon au XIVe siècle*, mais il ne les a que rarement ouverts: il a préféré s'en rapporter au *Guide du Congrès archéologique*, tenu à Avignon en 1909, qu'il a quelquefois copié sans le citer, ce qui l'a amené à reproduire des erreurs qui ont été rectifiées dans le *Palais des papes*. De là aussi son embarras en présence de plusieurs difficultés. Ainsi, il n'a pas reconnu le rôle échu aux maîtres d'œuvre, aux architectes et aux entrepreneurs du XIVe siècle; il a exagéré l'activité de Guillaume de Cucuron (il ne semble pas savoir que ce fonctionnaire s'appelait en réalité Guillaume Géraud) et de Pierre Poisson; il a continué à attribuer à Jean Lavenier, dit de Paris, qu'il appelle Lavernier, le tombeau de Jean XXII: il est tout à fait insuffisant dans la description et l'attribution des peintures du Palais. Où a-t-il vu dans la chapelle de Saint-Martial que « l'artiste n'a tenu aucun compte des surfaces qui s'offraient à son pinceau, ni des nervures qui auraient pu encadrer ses compositions » ? Comment aussi a-t-il pu dire que la chasse au furet est sur le mur « oriental » de la chambre du Cerf ? Comment peut-il écrire que les fresques de la chapelle d'Innocent VI à Villeneuve « sont encore peu connues » et s'apparentent « plus à l'école de Giotto qu'à celle des Siennois » ? La Vierge nimbée d'or n'est pas au porche de Notre-Dame des Doms, mais dans le vestibule de l'église: elle était découverte bien avant 1907. On n'en finirait pas s'il fallait tout relever, car c'est à chaque page qu'on pourrait présenter des corrections.

Bien entendu, si M. Brun ne connaît que fort mal les ouvrages indiqués ci-dessus sur le Palais et les monuments d'Avignon ou de Villeneuve, il ignore presque totalement ce qui a été écrit sur l'histoire du pays aux XIIIe et XIVe siècles (comment peut-il appeler, p. 76, Avignon la capitale du Comtat ?); aussi, dès la page 2, lit-on cette phrase étonnante que, après le siège de 1226, « ce fut l'agonie de la puissante république » d'Avignon: « la ville passa de mains en mains (!!) et finit par tomber en la possession de Charles d'Anjou et d'Alphonse de Poitiers. » Mais passons. Renonçons également à dresser la liste des noms mal orthographiés ou des dates inexactes: regrettons qu'un historien, ayant autant que M. B. Brun le moyen de se documenter, ayant eu le privilège de tenir en main des correspondances inédites du XIVe siècle, n'ait pas pris la peine de mieux faire. Sur l'influence artistique d'Avignon et le foyer de culture qui s'était constitué en cette ville, il aurait pu en particulier écrire deux chapitres extrêmement intéressants, mais il n'aurait pas dû répéter des erreurs comme celle qui fait du château de Karlstein en Bohême (que l'auteur de ce compte

rendu a été spécialement visiter) une construction élevée sur les plans de Mathieu d'Arras et inspirée du Palais d'Avignon; négliger les importantes publications faites dans les pays allemands; ignorer également les ouvrages écrits à Avignon, autres que ceux de Pétrarque, au cours du XIV^e^ siècle. M. Brun se rend compte bien souvent de l'insuffisance de ses informations; il remplit alors ses pages de phrases sans consistance.

Quel dommage ! On attendait de lui un si bel ouvrage ! Qu'on me pardonne une sévérité que j'aurais pu accentuer encore; elle provient d'une vive désillusion. Puisse-t-elle déterminer l'auteur d'*Avignon au temps des papes* à être, à l'avenir, plus soigneux de ses productions !

L.-H. Labande.

A. Hamon, S. J. — *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur.* Tome III : *Paray-le-Monial.* — Paris, Beauchesne, 1927. In-8° de 464 pages. Prix : 30 francs.

Comme toutes les œuvres de science et de conscience, l'*Histoire critique de la dévotion au Sacré-Cœur* que le R. P. Hamon a eu la très opportune pensée d'écrire, n'avance forcément qu'avec lenteur. Commencée il y a près de cinq ans, la voilà seulement qui arrive à son troisième volume. Le deuxième, on s'en souvient[1], nous avait arrêtés au seuil du XVII^e^ siècle; il nous avait fait assister à ce que l'auteur appelle poétiquement — et justement — « l'aube » de la grande dévotion. Le « midi » proprement dit était encore loin, et c'est à nous montrer ce « midi » dans sa lumière rayonnante, que le présent tome est consacré.

D'après la conception du R. P. Hamon — qui est, du reste, la conception commune — les « douze coups » n'en ont été « frappés » qu'à Paray-le-Monial, en 1675, lorsque le nouveau culte après bien des essais, fut arrivé, en la quatrième des révélations à sainte Marguerite-Marie Alacocque, à sa formule définitive et, pour ainsi parler, officielle. Quand s'ouvre le volume, le monde chrétien devait encore attendre trois longs quarts de siècle avant d'être fixé sur l'objet propre et total de cette dévotion. Mais on était alors — les lecteurs de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, de M. Bremond, en savent quelque chose — à une époque d'extraordinaire fermentation mystique. Et, durant tout ce temps, le travail de préparation du culte du Sacré-Cœur continua dans l'Eglise et surtout dans les monastères. Et c'est justement ce que raconte le R. P. Hamon dans les 240 premières pages de son livre. Il y passe en revue, d'une plume toujours bien informée, la longue galerie des précurseurs qu'eut, au « grand siècle » la sainte religieuse bourguignonne. Aucun nom n'est

1. V. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XII (1926), p. 55.

oublié. Pas une pieuse moniale, pas un saint prêtre, pas un écrivain mystique, ayant aidé, plus ou moins, à l'éclosion de la providentielle dévotion qui soit prétérité. Chacun d'eux a, naturellement, dans le volume, une place en rapport avec l'importance du rôle qu'il a été appelé à jouer. Il y en a qui sont simplement mentionnés ; d'autres n'ont que quelques lignes. Mais il y en a, par contre, auxquels tout un chapitre est consacré. Quelques-uns même en obtiennent plusieurs. Le cardinal de Bérulle, le P. de Saint-Jure, le P. Vincent Huby, le P. Jacques Nouet, le P. Joseph de La Tremblaye (l'Eminence grise) et surtout saint Jean Eudes, sont l'objet, ainsi qu'il convenait, d'une véritable étude. Et pour chacune des notices qu'il consacre à ces grand amis du Sacré-Cœur, le R. Hamon ne s'est pas contenté de feuilleter les imprimés. Les archives du Carmel de Beaune, des Visitations de Paray-le-Monial, d'Annecy, de Marseille et de Caen, celles des évêchés d'Evreux et de Quimper, d'autres encore, se sont ouvertes sur sa demande, et il en a tiré plus d'un fait nouveau, en sorte que son livre ne se borne pas à synthétiser ce que l'on avait dit avant lui, mais il l'augmente. Il l'augmente et, parfois même, il le rectifie. C'est ce qui, par exemple, lui est arrivé pour la sœur Jeanne des Anges et pour Marie des Vallées.

Je l'insinuais déjà tout à l'heure : un des points de son sujet dont s'est occupé avec un soin particulier le R. P. Hamon, c'est de savoir le rôle exact et précis joué par saint Jean Eudes dans l'éclosion de la grand dévotion. Cette question est aujourd'hui l'objet d'une ardente controverse. Le R. P. Hamon, dans un esprit d'entière impartialité, l'a soumise à un nouvel examen extrêmement serré, extrêmement approfondi et, disons le mot, tout à fait objectif. La conclusion à laquelle il aboutit, c'est sans doute que le saint fondateur de la Société de Jésus et de Marie a beaucoup fait pour répandre la dévotion du Sacré-Cœur; que ce n'est pas sans raison que le pape Pie XI, dans la bulle de sa canonisation, le 31 mai 1925, a déclaré qu'on pouvait, qu'on devait même voir en lui un père, un docteur et un apôtre de cette dévotion; que, le premier, il lui avait donné la splendeur d'un culte liturgique; que le plus beau des grands offices du Sacré-Cœur était certainement le sien et que, durant la plus grande partie de sa vie, enfin, il avait travaillé avec zèle et avec succès à la diffusion du culte nouveau. Mais la conclusion à laquelle il aboutit aussi c'est que, malgré tout, il ne paraît pas avoir reçu une mission miraculeuse de Dieu pour en être le propagateur; que son apostolat en sa faveur n'est guère sorti des Congrégations qu'il a fondées; que sa dévotion ne se présente pas avec la netteté qui conquiert les esprits, démunie surtout qu'elle est de signe extérieur, et que la vraie élue du Sacré-Cœur, en définitive, c'est sainte Marguerite-Marie, dont l'apostolat a été, en même temps, « pratique, universel, fort et suave ».

Telle est, encore une fois, la thèse soutenue par l'érudit jésuite.

Elle laisse, comme on voit, une place magnifique à saint Jean Eudes dans l'histoire de la diffusion du culte du Sacré-Cœur. Si elle y donne le principal rôle à la religieuse, elle est loin, très loin, de méconnaître celui du prêtre qui, malgré tout, reste encore très grand. Nous comprenons, cependant, que cette conception de la part respective de sainte Marguerite-Marie et de saint Jean Eudes dans la formation et dans la propagation de la célèbre dévotion rencontre des contradictions[2]. Ce n'est pas à nous évidemment qu'il appartient d'arbitrer un aussi grand débat. *Non vestrum est inter vos !...*

Notre rôle est uniquement celui de rapporteur. Gardons-nous d'en sortir et, au lieu d'entrer intempestivement dans une controverse où la bonne foi est assurément égale dans les deux partis, achevons l'analyse du bel et intéressant ouvrage du R. P. Hamon.

Dans les 208 dernières pages du volume, après avoir, en deux chapitres substantiels, fait la synthèse — et une synthèse qui paraît presque neuve, tant les événement qu'elle rappelle sont habilement présentés — de la vie et de l'action de sainte Marguerite-Marie, il nous expose l'histoire abrégée de la dévotion au Sacré-Cœur durant les dix dernières années du XVII^e^ siècle et les vingt-cinq premières années du XVIII^e^. Sa diffusion, on ne l'ignorait pas, rencontra bien des obstacles. Mais elle obtint aussi, grâce à Dieu, bien des concours, qu'il est presque inutile de nommer. Qui ne sait, en effet, de quelle utilité fut pour le nouveau culte, en dehors des Visitandines et des Jésuites, l'appui et la pieuse activité de prélats comme Mgr de Belzunce et Mgr Languet ? En 1725 bien des luttes et même des luttes violentes, étaient, sans doute, encore à prévoir. Mais, malgré tout, la grande cause pouvait être considérée comme virtuellement gagnée[3].

Louis Marcel.

M. l'abbé L. Levesque, directeur au grand séminaire de Coutances, qui a particulièrement étudié tout ce qui concerne saint Jean Eudes et les origines de la dévotion au Sacré-Cœur, nous a fait tenir quelques observations, auxquelles M. le chanoine Marcel vient de faire allusion. Nous les reproduisons à la suite, assuré qu'elles aideront à préciser, s'il en est besoin, le rôle de saint Jean Eudes dans l'établissement du culte liturgique du Sacré-Cœur.

Le R. P. Hamon vient de publier le troisième volume de sa monumentale *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*. Ce tome porte

2. Ci-dessous, la communication de M. l'abbé Levesque.

3. Quelques fautes d'impression se sont glissées dans le travail du R. P. Hamon. Peut être sera-ce lui rendre service, en vue d'une seconde édition, que de les lui signaler : P. 84, *Sommeroqel*, pour Sommervogel; — p. 102, *Poumelgue*, pour Poussielgue; — p. 302, *1886*, pour 1686; — p. 407, *Grignon* pour Grignion; — p. 460, *Bédavy*, pour Médavy...

en sous-titre : Paray-le-Monial; il traite, en réalité, de l'épanouissement du culte en question, au cours du XVII[e] siècle.

L'auteur distingué, qui se spécialisa depuis longtemps dans l'étude de la vie et de l'œuvre de sainte Marguerite-Marie, a voulu, sans nul doute, rendre justice à l'émule de l'admirable visitandine que fut saint Jean Eudes : deux beaux chapitres sont consacrés à la doctrine et à l'apostolat de l'intrépide missionnaire normand. Ils ne suffisent pas, à notre gré, parce qu'ils ne donnent pas les documents officiels du Saint-Siège qui, plus que tout le reste, font autorité pour des catholiques, A part un passage du décret de béatification dont la traduction n'est pas irréprochable, le R. P. Hamon semble ignorer, touchant l'un des initiateurs du culte en question, des pièces de première importance, non seulement pour l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur, mais aussi pour l'histoire de l'Eglise de France, puisqu'il s'agit d'événements religieux honorables pour notre patrie et sanctionnés par le magistère ecclésiastique.

Nous les livrerons sans commentaires :

1° Le 6 janvier 1903, Léon XIII, dans le Décret sur l'héroïcité des vertus du V. Père Eudes, le proclamait « auteur du culte liturgique des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ».

2° Le 25 avril 1909, Pie X béatifiait Jean Eudes, et dans le Décret alors rendu nous lisons : « Ce qui mit le comble aux mérites que Jean acquit dans l'Eglise, c'est que, brûlant d'un amour exceptionnel pour les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, il pensa le premier, et non sans quelque inspiration divine, à leur rendre un culte liturgique. Aussi, de cette dévotion très suave on doit le considérer comme Père, car dès l'institution de sa Congrégation sacerdotale il prit soin de célébrer parmi ses fils les solennités de ces Cœurs sacrés; comme Docteur, car il composa en leur honneur des offices propres avec messe; enfin comme Apôtre, car il fit tous ses efforts pour répandre en tout lieu ce culte si salutaire. »

3° Le 31 mai 1925, en la Pentecôte jubilaire, Pie XI canonisa saint Jean Eudes. Par un fait inouï, qui n'a jamais été tiré au clair, les *Acta S. Sedis* du mois de novembre suivant publiaient un texte mutilé de la bulle de canonisation, signée par le Pape et trente-deux cardinaux; il fallut rétablir la phrase tronquée, dans un numéro postérieur. Voici le paragraphe complet et bien authentique dont l'intérêt est capital pour le problème qui nous occupe : « En plusieurs endroits furent instituées par lui (Jean Eudes) des confréries des Sacrés-Cœurs que Clément X, notre prédécesseur d'illustre mémoire, enrichit d'indulgences[4]. De plus, il fonda beau-

4. On garde toujours au grand séminaire de Coutances la précieuse bulle de Clément X accordant des indulgences aux membres de la confrérie pour les jours des fêtes du Saint-Cœur de Marie et du Divin Cœur de Jésus; elle date de 1674, avant les principales apparitions de Paray-le-Monial.

coup d'autres œuvres de piété et de charité, par lesquelles il acquit une grande estime des évêques et du peuple. De même, il écrivit excellemment plusieurs livres sur la vie chrétienne et sacerdotale et traita fort bien des questions liturgiques. Mais il mit un zèle particulièrement brillant à promouvoir la dévotion salutaire aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie, dont il songea le premier de tous à établir le culte liturgique, non sans quelque inspiration divine[5]; car, après avoir institué une Société de prêtres séculiers, à savoir la congrégation de Jésus et Marie, il lui découvrit son intention de célébrer solennellement chaque année une double fête de ces Cœurs sacrés. A cette fin, il écrivit un office et une messe en l'honneur du Saint Cœur de la Mère de Dieu, et, le 8 février 1648, Jean accomplit pour la première fois ces rites, sacrés, au cours d'une mission, dans l'église cathédrale d'Autun, avec l'approbation de l'évêque. Or, en composant l'office dont il s'agit, il ne visa pas seulement les louanges du cœur de la vierge Marie, mais aussi celles du Sacré-Cœur de Jésus; à tel point que cette fête pourrait être appelée la fête de l'un et l'autre cœur. L'évêque d'Autun introduisit aussitôt cette fête dans son diocèse et plusieurs prélats de France suivirent son exemple avec enthousiasme; même le cardinal de Vendôme, légat *a latere* de notre prédécesseur d'illustre mémoire Clément IX, confirma cette dévotion de son autorité. Le zèle de Jean pour les Sacrés-Cœurs atteignit son apogée lorsqu'en 1670, après avoir fait une mission et fondé un séminaire dans la ville de Rennes, il fit célébrer dans ce séminaire la première fête du Sacré-Cœur de Jésus avec l'approbation de l'évêque diocésain; beaucoup d'évêques voulurent bien donner pareille approbation, et deux ans plus tard, le pieux législateur ordonna expressément que dans toutes les maisons de sa congrégation la fête qu'on vient de rappeler fût célébrée comme fête patronale. Aussi Pie IX, notre prédécesseur d'illustre mémoire, sanctionna de son autorité les deux fêtes célébrées dans la famille eudiste aux jours convenus, à savoir le 8 février pour la fête du très Saint Cœur de Marie, et le 20 octobre pour la commémoration du Divin Cœur de Jésus. Cette manière de faire, pour l'extension d'un tel culte, de ce si grand Père, Docteur et Apôtre, excita l'implacable animosité des jansénistes, dont il subit de nombreuses afflictions, qu'il endura avec un invincible courage pour l'amour de Dieu et le salut des âmes. »

N'est-il pas vrai que cette page d'une bulle pontificale aurait sa place marquée dans une histoire complète des origines du culte du Sacré-Cœur ? Le souverain pontife Pie XI, du reste, s'est résumé lui-même en écrivant, le 7 novembre 1925, au supérieur général

5. « Verum singulare ejus studium emicuit in salutari devotione promovenda erga S. S. Corda Jesu et Mariae, quorum liturgicum cultum eis praestandum, non sine aliquo divino afflatu, primus omnium excogitavit » (Proposition très importante de la bulle, qui avait été omise primitivement dans les *Acta*).

des Eudistes : « Nous nous réjouissons, certes, qu'en cette année sainte, il nous soit échu de classer Jean Eudes, le fondateur et le législateur de votre congrégation, au nombre des saints du ciel. De quel éclat brille la sainteté de sa vie dans l'exercice assidu et fructueux du ministère sacré et de l'apostolat; avec quel zèle il introduisit, et le premier, dans la liturgie de l'Eglise le culte des saints cœurs de Jésus et de Marie, et, sa vie durant, le propagea de toutes parts ! »

4° Ce dernier membre de phrase répond à un point d'interrogation du R. P. Hamon sur la portée de l'apostolat de saint Jean Eudes en dehors de ses Congrégations ecclésiastique et monacale (N.-D. de Charité du Refuge, ou du Bon Pasteur), Ce n'est pas en vain que l'ardent missionnaire avait prêché ses chères dévotions aux foules avides de l'entendre, qu'en quinze séminaires avant la Révolution, les Eudistes apprenaient aux futurs prêtres à aimer et prier le Sacré-Cœur. Pour nous borner à une preuve, encore officiellement proclamée, signalons qu'en 1763 le postulateur de l'approbation pontificale pour la fête du Sacré-Cœur, — qui allait enfin aboutir deux ans plus tard, — déclarait dans son Mémoire à la Congrégation des Rites : « L'évêque de Coutances, Charles-François de Loménie de Brienne, semble être le premier en France qui ait fait rendre au Cœur de Jésus un culte solennel. » La vérité c'est qu'en 1688 le prélat ainsi mentionné étendit à tout son diocèse la fête du Sacré-Cœur, qu'à la demande de saint Jean Eudes il avait approuvée pour son séminaire dès le 29 juillet 1670. Mais les évêques d'Evreux et de Lisieux, en 1685 et 1686, avaient déjà concédé à leurs diocèses respectifs la solennité eudistique du divin Cœur; tant il est avéré qu'au moins en Normandie l'apostolat du saint missionnaire portait ses fruits.

L'importante communauté du Sacré-Cœur de Coutances qui, sous la direction des Eudistes, prit son glorieux vocable en 1783, atteste encore, parmi bien d'autres vestiges, que l'intense mouvement suscité par l'apôtre normand du Sacré-Cœur ne s'arrêta point au lendemain de sa mort. Il allait, au XIX^e^ siècle, engendrer d'autres congrégations vouées aux SS. Cœurs. Il devait produire son plus beau résultat, en 1899, lorsque Léon XIII consacra le genre humain au Sacré-Cœur, après l'intervention, appuyée par des signes du ciel, d'une fille de saint Jean Eudes, sœur Marie du Divin Cœur, supérieure du Bon-Pasteur de Porto.

Sur la nature même et les sources de la dévotion instaurée par le saint de Normandie, nous aurions bien quelque chose à ajouter aux considérations du R. P. Hamon. Qu'il nous suffise de noter que l'Eglise ne distingue pas, comme lui, surtout n'oppose pas le culte eudiste du cœur de Jésus et le culte issu de Paray-le-Monial; elle approuve l'un et l'autre et, à quelques années d'intervalle, elle a canonisé, avec de pareils éloges, sainte Marguerite-Marie et saint Jean Eudes.

L. LEVESQUE.

Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux. Tome I : 23 septembre 1789-30 décembre 1791 (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution). — Paris, E. Leroux, 1926. In-8° de XXVII-430 pages.

Dès la première page, le lecteur est prévenu : il ne devra pas s'attendre à trouver ici une étude critique sur les textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux. Plus simplement, les auteurs de ce premier volume, MM. Pierre Caron et Eugène Deprez, se sont efforcés de réunir tous les textes, par eux connus, qui peuvent avoir trait à cette matière, en un instrument de travail facile à utiliser. Ce recueil est donc analogue à ceux qui, dans la même collection, ont été précédemment consacrés à l'agriculture, au commerce, à l'industrie.

Ce premier volume comprend 204 textes, échelonnés sur un peu plus de deux ans, du 23 septembre 1789 au 30 décembre 1791: il ne concerne donc que les biens nationaux de provenance ecclésiastique, les biens de première origine, ainsi qu'on les appellera dans la suite. En fait, les documents publiés, décrets, instructions, circulaires, concernent tous la mise à exécution de quelques dispositions législatives votées à la fin de 1789 et au début de 1790 : la nationalisation des biens d'église (n° 2, décret du 2 novembre 1789); la création de la Caisse de l'extraordinaire, avec la mise en vente d'une partie des domaines de la Couronne et d'une « quantité de domaines ecclésiastiques suffisante pour former ensemble la valeur de 400 millions » (n° 7, décret du 21 décembre 1789, sanctionné par lettres patentes de janvier 1790); enfin, l'autorisation même de cette vente et les détails de l'opération (n° 12, décret des 17 et 24 mars 1790; n° 20, décret des 14 et 17 mai 1790; n° 29, décret des 9 et 25 juillet 1790).

Le texte des décrets a été donné d'après la *Collection Baudoin* ou d'après les procès-verbaux imprimés de l'Assemblée constituante. Les autres documents ont été fournis par les collections administratives du temps, par le dépouillement du fonds des imprimés de la Bibliothèque nationale et de la section ADx (Domaines) de la collection Rondonneau, aux Archives nationales, enfin, par une enquête dans les séries Q et L de dix dépôts d'archives départementales.

L'agencement du volume a été conçu sous la forme pratique et utilitaire à laquelle doit répondre une publication d'usage courant, un manuel de pratique journalière. Les textes importants sont donnés *in extenso;* d'autres sont résumés ou analysés lorsqu'il a été possible de le faire sans sacrifier rien de ce qui peut servir; enfin, çà et là, un simple titre rappelle un acte qui n'est mentionné que pour mémoire. Pour éviter toute confusion, une table

est dressée des doubles désignations (du décret de l'Assemblée et de la sanction royale). A la suite des textes, figure tout un recueil des tableaux et modèles, documents aussi précieux en une telle matière que les circulaires ou instructions. Enfin, le livre se clôt sur un index alphabétique sommaire, permettant la pratique aisée des 425 pages du recueil. A cette place les auteurs auraient pu insérer des textes retrouvés après l'impression; mais ils ont préféré les conserver pour en faire un supplément unique qui terminera la publication; et ils ont eu mille fois raison, car un tel travail n'est jamais absolument complet, il faut s'y résigner, et il aurait fallu donner, à la fin de chaque volume, un supplément, d'où complication des recherches et risques d'omissions. Un supplément unique restreindra ces inconvénients au minimum.

Ajoutons qu'une introduction, très substantielle, présente le volume et expose l'action de deux organismes peu connus : le *Comité d'aliénation* de l'Assemblée constituante et la *Caisse de l'Extraordinaire,* institution administrative.

Le Comité d'aliénation, ainsi nommé par abréviation de titres plus longs, fut créé en conséquence du décret du 17 mars 1790, qui autorisait les ventes de biens nationaux. Les constituants qui le composèrent et dont le nombre fut variable, étaient chargés de surveiller et de régler les détails de l'opération : leur activité s'accroît avec le développement même de la nationalisation et des ventes, activité à la fois législative (rapports sur les décrets touchant cette matière) et administrative (contentieux des ventes, envoi des circulaires et instructions, etc.), tant et si bien que ses membres durent reconnaître qu'il leur était impossible de cumuler ces travaux avec leur mandat législatif. Le Comité cesse ses fonctions le 31 août 1791, après avoir désigné, pour son successeur, l'administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire.

Celle-ci avait été créée par un des articles du décret du 21 décembre 1789, prescrivant la vente de 400 millions de biens domaniaux et ecclésiastiques, mais son organisation fut assez lente. Ce n'est que le 25 avril 1790 que fut nommé le directeur, Antoine-Léon-Anne Amelot, marquis de Chaillou, précédemment intendant de Bourgogne. L'organisation des bureaux de l'administration centrale fut déterminée par un décret du 11 juillet 1791.

D'autre part, le séquestre des biens nationaux, d'abord confié aux administrations de département, de district et aux municipalités, fut remise à l'Enregistrement, administration qui venait d'être créée, en particulier par le décret des 18 et 27 mai 1791.

Telle est l'ordonnance de ce premier volume d'un recueil qui sera précieux à plus d'un titre. Tous ceux qui s'adonnent à l'histoire de la période révolutionnaire et à l'étude de ses conséquences, devront de nouveaux remerciements à MM. Caron et Deprez pour la publication d'un instrument de travail aussi commode et aussi précis.

P. DESTRAY.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Bernard Gui. *Manuel de l'Inquisiteur.* Edité et traduit par G. Mollat. Paris, Champion, 1926. 2 vol. in-8° de lxvii-197 et 170 p. (Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age.)

C'est un document bien précieux que vient de republier M. G. Mollat et qui a tous les titres pour faire partie d'une collection des *Classiques de l'histoire de France.* Le manuel de Bernard Gui est une œuvre composée vers 1323-24 pour faciliter la tâche des inquisiteurs. Des cinq parties qui le composent, les quatre premières sont des formulaires et un traité des pouvoirs des inquisiteurs, que M. Mollat n'a pas cru devoir rééditer, pour ne retenir que le cinquième, qui est proprement celle qui concerne la méthode et « l'art » de l'inquisition. Bernard Gui examine successivement les doctrines des hérétiques de son temps : Cathares, Vaudois, Pseudo-Apôtres, Béguins, Juifs relaps, faiseurs de sortilèges. Pour la définition des doctrines de ces différentes sectes, Bernard Gui a utilisé un certain nombre d'ouvrages de son époque et il a complété son exposé par un questionnaire serré destiné à faire avouer son erreur à l'accusé. C'est la partie la plus curieuse et la plus vivante de son livre, celle où l'on saisit le mieux le duel oratoire qui se livrait entre le juge et le suspect d'hérésie.

Un trait commun relie toutes ces hérésies : elles sont dirigées contre l'Eglise, contre le luxe des prélats et prétendent retrouver la pureté de l'évangile sans passer par l'intermédiaire des théologiens catholiques, mais par celui de quelques personnages fondateurs ou initiateurs de la secte : Pierre Valdo pour les Vaudois, Gérard Segarelli et Dolcino pour les Pseudo-Apôtres, Pierre-Jean Olieu pour les Béguins. Les Cathares ne se réclamaient d'aucun maître, peut-être parce qu'ils sont les plus anciens : on les appelait Manichéens.

M. Mollat a excellemment résumé dans sa préface les parties du livre de Bernard Gui qui traitent de la procédure inquisitoriale : la citation, le mandat de capture, l'interrogatoire, la contrainte, la sentence, les peines, la confiscation des biens. Sa traduction rendra accessible à beaucoup ce texte capital, dont la première édition, donnée en 1886 par Mgr Douais, est actuellement épuisée.

L. Royer.

Arnold Goffin. *Frère François d'Assise. Le tout petit dans le Seigneur raconté par les contemporains.* Bruxelles, Dewit, 1927. In-32 de 74 pages, 2 pl.

Parmi tant de travaux publiés à l'occasion du centenaire de saint François d'Assise, l'opuscule de M. Arnold Goffin est le bienvenu. A son tour, ce savant historien du *Poverello* recueille quelques-uns des immortels récits de la *Légende des trois compagnons,* du *Speculum perfectionis,* ou encore des *Fioretti.* Il les enchasse dans un commentaire plein d'émotion et de piété. Les vertus du saint forment le lien de ces pages aimables et fortes, l'humilité, la charité et, singulièrement, « ma dame la pauvreté ». On goûtera la sûreté avec laquelle l'auteur précise le sens voilé de ces vieux textes et met en valeur ce qu'ils renferment de poésie intense.

J. M.

Henri Longnon. *Les Dames galantes de Brantôme, publiées d'après les textes originaux avec une introduction.* Paris, à la Cité des Livres, 1928. 2 petits in-4° de xxxii-361 et 341 pages.

Le cordial hommage que M. Henri Longnon a placé au seuil de l'exemplaire qu'il m'a libéralement offert, s'accompagne d'une amicale instance « pour réhabiliter la cour de Catherine de Médicis ». L'auteur a bien voulu se souvenir d'un précédent *Bulletin* où j'avais émis des doutes sur la vertu de « l'escadron volant » de la reine-mère. Ce n'est pas que M. Longnon s'illusionne beaucoup à l'endroit des gens de cour et d'ailleurs. A considérer les hommes sous l'angle de la moralité, il estime — en cela d'accord avec la vieille éthique chrétienne — que le spectacle au fond ne change guère. Quels que soient l'époque et les pays, déclare-t-il, « toutes les cours se valent : il n'est de différences entre elles que dans l'apparence et la forme de leur pudeur ». Et c'est en quoi « la cour des Valois fut, il faut le dire, le modèle des cours du temps » (p. xxvii).

Cette conclusion arborée en manière de préface à une édition du second livre des *Dames* de Brantôme ne manque pas d'ingénieuse fantaisie. Rien dans ce livre qui rappelle la « Morale en action »; rien non plus qui trahisse chez les contemporains une aversion marquée de ce qui est deshonnête et honteux. Je me garderai toutefois de contester une opinion aussi flatteuse pour notre amour-propre national[1]. Tout au plus oserai-je insinuer que la pudeur révèle à l'analyse quelque chose de conventionnel et

1. Une réserve cependant s'impose en ce qui concerne le rappel des scandales de la cour pontificale au temps d'Alexandre VI (p. xxvii). L'anachronisme n'est pas de jeu en histoire.

parfois d'un peu grimaçant. Ses réserves, comme ses manifestations et ses exigences sont inégales à travers le temps et l'espace. Tenue à l'écart, méconnue apparemment dans les cours d'amour, la pudeur s'impose à la société polie de la Renaissance, et ce sentiment, par elle dès lors renouvelé, communique aux contemporains une telle peur de l'indiscrétion que toute la paillardise du siècle y trouve un correctif et comme une manière de police. Brantôme lui-même, malgré son penchant à médire, y sacrifie d'un bout à l'autre de ses mémoires, évitant de nommer les héros de tant d'historiettes gaillardes et « grasses en saupiquets ». Est-ce là cependant, tout de même, un indice suffisant pour surestimer une Cour dont on ne saurait discourir du point de vue moral sans prendre un ton de réquisitoire[2] ?

Cela dit, il convient de louer cette nouvelle édition des *Dames galantes*. La première impression avait paru à Leyde, en 1666. Le texte en a été revu, à défaut de l'original, sur deux copies de la Bibliothèque nationale, dont une corrigée par Brantôme. Puis l'éditeur, sans renoncer aux notes explicatives, en a réglé le nombre dans la mesure où celles-ci étaient indispensables à l'intelligence d'un document si riche en allusions aux gens et aux mœurs de l'époque. Enfin — et ceci est à valoir au compte du chartiste —, rompant en visière avec la routine, M. Longnon a ramené les graphies de Brantôme à l'orthographe moderne. D'aucuns vont-ils le regretter ? Remarquons qu'il ne s'agit pas ici d'une édition destinée à des érudits. La plupart des lecteurs auxquels on s'adresse, tous « honnêtes gens », au sens de jadis, n'ont que faire d'un texte aux formes rébarbatives, et c'est déjà beau que la syntaxe et le vocabulaire de l'auteur ne les détournent pas d'un commerce que le respect de vieilles graphies eût compliqué sans utilité.

Victor Carrière.

Abbé Fr. Duffo, docteur ès lettres et en droit. *L'abbé Eusèbe Renaudot. Ses lettres à Salvini.* Paris, Lethielleux, 1927. In-8° de 69 pages.

Cet opuscule comprend deux parties. La première, sous le titre *L'abbé Eusèbe Renaudot et ses écrits,* contient une notice biographique (p. 7-23) et les œuvres d'E. (*sic*) Renaudot (p. 23-28); la seconde est intitulée : *Dix lettres inédites de l'abbé Eusèbe Renaudot à l'érudit florentin Antonio-Maria Salvini* (p. 29-66); en appendice, deux lettres au même de l'académicien Dacier.

Les lettres de Renaudot vont du 19 février 1703 au 12 avril 1706.

2. Exemple : Jeanne d'Albret considérait la cour des Valois comme « la plus maudite et corrompue compagnie qui fût jamais... Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes », écrivait-elle à son fils Henri de Navarre, le 8 mars 1572 (Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 34, note).

Elles ont été découvertes par l'éditeur à la Bibliothèque Marucelliana de Florence. L'abbé Duffo les a accompagnées de notes abondantes. Cette seconde partie est la plus neuve.

La première est moins satisfaisante. Comme j'en parlais à un éminent orientaliste, il ajouta à ma surprise. Depuis de longues années il suivait avec attention les rares publications qui concernaient Eusèbe Renaudot. Celle de l'abbé Duffo lui fit rechercher dans sa bibliothèque un volume, publié en 1904 ou 1905, sur *Eusèbe Renaudot, sa vie et son œuvre liturgique*. Il s'étonna que M. Duffo ne parût pas le connaître. Un examen plus attentif nous conduisit tous deux à de piquantes découvertes. Mon ami avait, en tête de son exemplaire d'*Eusèbe Renaudot,* par l'abbé Villien, un portrait de Renaudot — celui dont M. Duffo a donné la reproduction au commencement de sa brochure. Mais l'original porte « ... mort le 1er sept. 1720, âgé de 47 ans », et non de « 72 ans », comme a imprimé M. Duffo. La suite devait nous édifier encore davantage. La « Notice biographique » (p. 7-23) contient quatre cents lignes de texte et cent cinquante lignes de notes. Sur les quatre cents lignes, quatre-vingt-quatre sont une reproduction textuelle de passages contenus dans le volume de Villien, plus cinquante-trois lignes de citations en deux groupes de vingt-quatre et de vingt-neuf lignes empruntées également au même auteur. En outre, peut-être pour avoir essayé de se donner un peu d'indépendance, M. Duffo a corrompu parfois le texte authentique de la citation. — Quant aux cent cinquante lignes de notes, vingt-sept sont déjà textuellement dans le volume de M. Villien, plus dix-huit lignes en deux citations de documents, faites dans les mêmes conditions que ci-dessus. Voici du reste quelques précisions. Du petit volume de M. Duffo, treize lignes, page 8; dix-sept lignes, p. 12; neuf lignes, p. 14; douze lignes, p. 15; onze lignes, p. 15-16; vingt-deux lignes, p. 19 à 21, etc., non compris les cinquante-trois lignes de citations, se lisaient déjà dans le volume de M. Villien.

Par conséquent, sur quatre cent lignes du texte courant de M. Duffo, quatre-vingt-quatre, plus cinquante-trois se trouvaient déjà dans le volume de M. Villien; sur cent cinquante lignes de notes, vingt-sept plus dix-huit y étaient également. Voilà des constatations d'autant plus troublantes que le volume *Eusèbe Renaudot, sa vie et son œuvre liturgique* n'est mentionné nulle part dans la brochure de M. Duffo.

On ne veut pas, ici, écrire le mot « plagiat ». Mais, en présence de telles coïncidences, des hommes moins avertis des mystères de la pensée et de l'expression seraient tentés de rappeler le commandement divin : Le bien d'autrui tu ne prendras.

F. Crescend.

HISTOIRE GENERALE

Gustave Cohen. *Le théâtre en France au Moyen Age.* Tome I : *Le théâtre religieux.* Paris, Rieder, 1928. Petit in-4° de 80 pages, ornées de 50 planches en héliogravure. Prix : 16 francs 50.

M. Gustave Cohen, quel lettré l'ignore ? est un professionnel de l'histoire de la technique des représentations théâtrales au Moyen Age. Non seulement il a fait, sur ce sujet, des découvertes paléographiques qui l'ont posé dans le monde savant, mais il a publié des livres qui lui ont valu l'estime et presque la gratitude des connaisseurs. Pour ne parler ici que de son plus récent ouvrage, les lecteurs n'ont peut-être pas tous oublié la recension, justement élogieuse, dont a été l'objet, dans la *Revue*[1], il n'y a pas encore bien longtemps, son *Histoire de la mise en scène dans notre ancien théâtre religieux.*

Le nouveau volume, relatif à la même matière, qu'il nous offre aujourd'hui, quoique s'adressant plutôt, du moins en apparence, au grand public qu'aux érudits proprement dits, n'en constitue pas moins une très précieuse contribution à l'histoire des origines du théâtre religieux en notre pays. Ses pages, très denses d'idées et de faits, sont un excellent résumé de ce que nous savons, à l'heure actuelle, des drames liturgiques, des drames semi-liturgiques et des mystères proprement dits. Et ce résumé, inutile de l'ajouter, trahit, à chaque ligne, la main d'un homme exceptionnellement compétent[2].

Mais ce qui plus peut-être encore que son texte fait la haute valeur de l'ouvrage, c'est son illustration. Le savant maître de conférences à la Sorbonne, en effet, a eu la bonne inspiration de faire suivre son livre des reproductions héliographiques de cinquante des scènes les plus curieuses qu'il a trouvées peintes dans les manuscrits de divers drames, soit à l'abbaye de Reichenau, soit au Musée Condé, à Chantilly, soit à la Bibliothèque d'Arras, soit enfin à la Bibliothèque nationale. Outre leur intérêt artistique qui, on le comprend, est considérable, ces planches, fort bien venues, d'ailleurs, pour la plupart, ont aussi, on le devine également, ce que j'appellerais une utilité instructive. Elles achèvent, en effet, de nous renseigner doublement : et sur les mœurs, en général, des gens du Moyen Age et sur les mœurs scéniques, en particulier, de cette naïve époque.

Louis Marcel.

1. V. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XII (1926), p. 479.

2. Au point de vue historique, si le livre échappe absolument à toute critique, l'auteur nous permettra-t-il de lui dire qu'il n'en est pas tout-à-fait de même sous le rapport philosophique. C'est une distraction, évidemment, qui, à la page 74, par exemple, lui a fait écrire que « Dieu, c'est l'univers prenant conscience de lui-même ».

Mélanges de philologie et d'histoire publiés à l'occasion du cinquantenaire de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille. Lille, Facultés catholiques, 1927. In-8° de 318 pages.

Voici les mémoires de ce recueil plus spécialement consacrés à l'histoire ecclésiastique :

E. Lesne : *Une source de la fortune monastique : les donations à charge de pension alimentaire du VIII^e^ au X^e^ siècle*, p. 33-47. Cette étude fait ressortir un aspect nouveau du rôle économique des monastères à l'époque carolingienne : les subsides accordés par les établissements religieux aux personnes débiles qui leur ont fait donation de leurs biens. Ces subsides étaient, soit sous forme de pension alimentaire et vestimentaire, soit sous forme de logement et de nourriture au monastère même.

R. Naz : *L'avouerie de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle*, p. 49-82. L'avouerie à l'époque féodale est devenue essentiellement cessible par vente ou échange, transmissible par héritage. Les devoirs restent toujours, en principe, la défense de l'abbaye, l'assistance aux plaids, mais ils sont moins bien déterminés que les profits : redevances, part dans les droits de justice, etc. Les abbayes ont racheté les avoueries depuis le XIII^e^ siècle. La sauvegarde royale jouera désormais le rôle protecteur et l'avouerie restera synonyme d'une simple redevance fiscale qui subsistera jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Maurice David : *Un rétable des « sept archanges » au Musée de Douai*, p. 83-104. Etude iconographique sur les attributs et le culte des sept archanges, d'après un rétable d'origine italienne, datant du XVI^e^ siècle et conservé au Musée de Douai. L. R.

P. Destray. *Contributions à l'histoire de l'association en Nivernais. II. Qui peut vivre en communauté ?* Nevers, impr. de la Nièvre, 1927. In-8° de 82 pages (extr. du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres*).

Ce mémoire, qui fait suite à une précédente étude où l'auteur envisageait les diverses formes revêtues par l'association en Nivernais, a pour but de nous faire connaître à quelle catégorie sociale appartenaient les personnes qui vivaient ainsi sous le régime de la communauté. Bien que les serfs fussent nécessairement les plus nombreux à bénéficier de cette coutume, les nobles et les hommes libres ont eux aussi pratiqué ce genre de vie. Les gens de métiers divers ont également connu ce statut, tout aussi bien que les agriculteurs et les vignerons. On rencontre même dans ces associations des notaires et des prêtres. Ces derniers vivents en parsonniers sur le bien de famille auquel est joint souvent le bien de la cure. L'étude de M. Destray est accompagnée d'un grand nombre de pièces justificatives tirées des archives de la Nièvre et s'échelonnant du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. L. R.

R. Le Forestier. *L'Occultisme et la Franc-maçonnerie écossaise.* Paris, Perrin, 1928. In-16 de xv-320 pages.

M. Le Forestier s'était fait connaître, dès 1914, par une thèse remarquable sur les *Illuminés de Bavière.* Le livre qu'il nous donne aujourd'hui a peut-être moins d'envergure; il se divise en deux parties, dont l'auteur nous montre imparfaitement le lien. La première brosse à larges traits l'histoire de l'occultisme depuis ses origines; la seconde esquisse l'évolution des sectes et surtout des rites maçonniques au XVIII[e] siècle; l'avant-dernier et le dernier chapitre seulement dépeignent l'intrusion de la magie au sein des sociétés secrètes. Sujet international s'il en fut; les adeptes des diverses contrées correspondent en permanence; cherchons pourtant à y mettre en valeur ce qui regarde spécialement la France.

D'origine orientale, la magie, après s'être épanouie dans l'école néo-platonicienne d'Alexandrie, se perpétua durant le Moyen Age sous le couvert de la Kabbale juive. Elle renaît au XVI[e] siècle et se caractérise par cinq théories principales: 1. Conception spiritualiste de la matière; 2. Parallélisme de l'univers et du corps humain; 3. Ascendant du Ternaire sur tout organisme vivant; 4. Influence des astres; 5. Pouvoir de l'homme sur la nature et la surnature. Ses premiers maîtres — Paracelse, Agrippa, Reuchlin, Pic de la Mirandole, Marsile Ficin — sont surtout Allemands ou Italiens. En France, si l'on met à part l'existence hypothétique de Roses-Croix dont s'occupèrent Descartes et Cyrano, les occultistes cultivent surtout l'alchimie. Le XVIII[e] siècle n'abandonne nullement cette orientation, quoi que semble dire M. Le Forestier, et les manuscrits de Corberon ou de Pertney, que j'ai eu l'occasion de consulter, renferment la mention de nombreuses expériences hermétiques, encore vers 1770-1780; pour la période antérieure, tout le monde en convient, et la nomenclature des ouvrages parus en France sur ces matières depuis 1700 occupe près de trois pages de notre auteur (p. 131-134). Mais il est bien vrai que les illuminés tendent à se dissimuler dans les loges. La franc-maçonnerie, introduite en France vers 1730, avait éveillé, dès le début, la suspiction des autorités civiles et ecclésiastiques; à partir de 1739 cependant, les tracasseries cessent; mais c'est le moment d'une crise intérieure, due en partie à Ramsay; dans l'intention de relever les connaissances intellectuelles des frères, il leur conseille de superposer de nouveaux grades aux trois grades traditionnels. On retrouvera chez M. Le Forestier l'exposé détaillé de leur cérémonies, et des légendes qui s'y rattachent. Les dimensions restreintes de son livre l'empêchent sans doute de s'étendre davantage sur l'histoire elle-même de la franc-maçonnerie occultiste; me sera-t-il permis de renvoyer, à ce propos, à mon étude sur les *Sources occultes du romantisme* ? L'ouvrage que nous analysons en constitue, pour ainsi dire, une préface fort utile, et nous nous en approprierions volontiers les conclusions.

Auguste Viatte.

Mgr TISSIER, évêque de Châlons. *Grands sanctuaires français. Histoire et doctrine.* Paris, Téqui, 1928. In-16 de 225 pages, avec 8 similis hors texte. Prix : 10 francs.

Les huit discours réunis dans ces pages ont pour caractère commun de rappeler de hauts souvenirs de l'histoire religieuse et nationale. Avec une éloquence ferme et généreuse, l'éminent orateur a dégagé de ces souvenirs toutes les leçons morales qu'ils comportent; il l'a fait en s'en tenant aux données de l'histoire véritable, sans s'abandonner aux dangereuses séductions de légendes plus ou moins romantiques. Chartres, le Mont Saint-Michel, Vézelay, Paray-le-Monial, Bourges, Domrémy, Lourdes, célébrer ces sanctuaires, n'est-ce pas considérer successivement à peu près tous les aspects du passé catholique de notre pays ? Les historiens, et même les érudits, ne sauraient négliger de leur point de vue de tels vastes tableaux, tracés d'une main aussi experte; de leur côté, certains prédicateurs trouveront là, avec des exemples à l'appui, la preuve que la fantaisie historique n'est pas indispensable à la nourriture de l'éloquence.

H. WAQUET.

ART CHRETIEN

Chanoine BONNENFANT. *L'église Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse.* Préface de M. Marcel AUBERT. Paris, Picard, 1926. In-folio de VI-137 pages, 1 pl. en coul., 30 pl. h. t.

C'est un magnifique ouvrage que M. le chanoine Bonnenfant, bien connu par ses travaux d'archéologie normande, vient de consacrer à l'église Saint-Taurin d'Evreux. Cette charmante église, un peu délaissée, un peu oubliée, loin du centre de la ville, méritait, d'ailleurs, à tous égards, d'être l'objet de cette luxueuse et érudite publication. Elle est le type même de ces églises qui parlent le plus au cœur des archéologues, je veux dire de ces églises que des restaurations partielles, consécutives aux destructions des guerres et des incendies, d'ingénieuses et parfois parcimonieuses reprises utilisant soigneusement les vestiges anciens reconnus bons, ont peu à peu transformées en un musée d'échantillons des principaux styles en honneur à l'époque des travaux en cours. Mais le mérite de cet édifice ne réside pas seulement dans son pittoresque. Son ancien chœur de plan « bénédictin » avec ses chapelles de profondeur décroissante, son transept jadis pourvu, suivant une tradition romane normande, de tribunes occupant le fond des croisillons, sa nef surtout, dont le plan des piliers présuppose l'emploi de voûtes d'ogives, doivent retenir l'attention. Ces piles — qui n'existent d'ailleurs que du côté nord — l'autre côté de la nef, ainsi que les voûtes ayant été entièrement renouvelés, s'apparentent étroitement à celles de la nef de la cathédrale ébroïcienne,

reconstruite, à une date non précisée jusqu'ici, après l'incendie de 1119. Or, l'on suppose aussi avec quelque vraisemblance que la nef de cette cathédrale avait également reçu des voûtes d'ogives lors de cette reconstruction. Il apparaît dès lors que ces deux églises d'Evreux doivent être prises en sérieuse considération par tous ceux qui s'intéressent aux applications précoces de la voûte sur croisée d'ogives dans notre pays.

Si nous mentionnons encore la curieuse marqueterie de ciment de couleur qui décore l'extérieur du croisillon méridional, le chœur du XV^e^ siècle aux lignes élégantes et sobres, les curieuses reprises du XVI^e^ siècle qui affectèrent le côté sud de la nef, nous aurons évoqué de façon succincte le cadre qui renferme des œuvres d'art de premier ordre, auxquelles M. le chanoine Bonnenfant a consacré, avec raison, de nombreuses pages, après la description du monument lui-même.

Citons d'abord les vitraux du XV^e^ siècle qui forment, dit M. Marcel Aubert, avec ceux de la cathédrale « un ensemble à peu près unique pour l'étude de l'art de la peinture sur verre au XIV^e^ et au XV^e^ siècle ». La vie et les miracles de Saint-Taurin, un Trépassement Notre-Dame et surtout une Ascension, qui reproduit, suivant M. Mâle, la mise en scène d'un mystère de Jean Michel, tels sont les principaux sujets de cette vitrerie célèbre. Enfin, la châsse de Saint-Taurin, l'une des pièces les plus remarquables de l'orfèvrerie française du XIII^e^ siècle, digne de rivaliser avec les productions les plus vantées des ateliers mosans, est étudiée et présentée de façon à satisfaire les curiosités les plus exigeantes.

Jean VALLERY-RADOT.

L.-M. MICHON et R. MARTIN DU GARD. *L'abbaye de Jumièges*. Paris, Laurens, 1927. In-16 de 104 pages, 31 gr., 1 pl.

Cet ouvrage, qui est un résumé et une mise au point par M. L.-M. Michon du volume sur l'abbaye de Jumièges publié par M. Martin du Gard en 1909, eût réclamé lui aussi, sur un point important une prompte rectification, si, par une rare fortune, il n'avait été sous presse précisément au moment où des fouilles d'un haut intérêt, exécutées à Jumièges sous la direction de M. Georges Lanfry, allaient bouleverser toutes les données concernant le plan du chœur de la vieille abbatiale admises jusqu'à présent.

Il s'ensuit que M. Michon, qui expose (p. 59), suivant l'opinion traditionnelle, que « le chœur roman de deux travées était terminé par une abside circulaire et flanqué de bas-côtés sans déambulatoire » a pu ajouter, *in extremis*, dans une page intercalaire (10-11), que « des fondations retrouvées dans l'axe des murs des bas-côtés du chœur, démontrent l'existence d'un mur circulaire qui entourait le sanctuaire. L'église romane avait donc un déambulatoire ».

Félicitons l'auteur d'avoir enregistré, l'un des premiers, dans

son intéressante étude, une découverte d'une telle importance, car l'absence de déambulatoire passait jusqu'à présent — à tort, il faudra, sans doute, le reconnaître maintenant — pour l'un des traits distinctifs de l'école romane normande. M. John Bilson, dans sa récente et très remarquable notice sur les vestiges de la crypte romane de la cathédrale de Rouen, ne parlait-il pas de l'existence possible d'un déambulatoire autour du chœur de cette église du XI^e^ siècle ? Ne savons-nous pas, d'autre part, que des restes importants d'un déambulatoire du début du XII^e^ siècle existent encore à la Trinité de Fécamp et que le chœur, à peu près contemporain de l'ancienne cathédrale d'Avranches, aujourd'hui détruite, en possédait aussi ?

Le spécimen de haute époque découvert à Jumièges expliquera sans doute l'origine, demeurée mystérieuse jusqu'à présent, des cryptes romanes à déambulatoire d'Angleterre. Telles sont quelques-unes des réflexions que suggère la lecture de l'ouvrage de M. Michon, dans lequel on trouvera bien d'autres renseignements intéressants, tels que la discussion sur le rôle des colonnes hautes de la nef et l'attribution à la deuxième moitié du XIII^e^ siècle des belles ruines du chœur gothique, que tous les archéologues, sauf le regretté Régnier, avaient datées jusqu'à présent du siècle suivant.

Jean VALLERY-RADOT.

Fernand BENOIT. *L'abbaye de Montmajour.* Paris, Laurens, 1928. In-16 de 96 p., 46 gr., 1 plan.

On trouvera dans l'ouvrage de M. Benoit, en même temps qu'un historique suffisamment détaillé, une description précise de la célèbre abbaye provençale, qui dresse sa silhouette grandiose sur une légère éminence au pied de laquelle passe la route d'Arles aux Alpilles. Son église, ses chapelles et son cloître, son donjon et ses élégants bâtiments du XVIII^e^ siècle à demi ruinés, impriment à ce vaste ensemble, un cachet à la fois monastique, militaire et mondain des plus frappants. Mentionnons brièvement les dates retenues par l'auteur. La primitive chapelle Saint-Pierre est attribuée au X^e^ siècle, et la curieuse chapelle Sainte-Croix, peut-être chapelle funéraire, au milieu du XII^e^ siècle. L'église Notre-Dame, inachevée, fondée sur une grande crypte à déambulatoire et à chapelles rayonnantes est contemporaine des grandes églises arlésiennes de la seconde moitié du XII^e^ siècle, Saint-Trophime, Saint-Blaise, Saint-Honorat. Le cloître, de la fin du XII^e^ siècle, offre la plus grande ressemblance avec celui de Saint-Trophime. La belle tour de plan quadrangulaire élevée, en 1369, par l'abbé Pons de l'Orme, dont elle porte les armes, est contemporaine de la tour *Anglica* de Barbentane. A la suite de l'introduction de la réforme de Saint-Maur, un vaste plan de reconstruction fut conçu et partiellement exécuté. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines grandioses et pittoresques.

Jean VALLERY-RADOT.

Charles Porée. *La cathédrale d'Auxerre.* Paris, Laurens, 1926. In-16 de 112 p., 36 gr. et 1 pl.

L. Broche. *La cathédrale de Laon.* Paris, Laurens, 1926. In-16 de 124 p., 43 gr. et 1 pl.

E. Maillard. *L'église de Saint-Savin-sur-Gartempe.* Paris, Laurens, 1926. In-16 de 112 p., 43 gr. et 1 pl.

A. Masson. *L'église Saint-Ouen de Rouen.* Paris, Laurens, 1927. In-16 de 96 p., 40 gr. et 1 pl.

Dr Gabriel Colombe. *Le Palais des Papes d'Avignon.* Paris, Laurens, 1927. In-16 de 120 p., 49 gr. et 3 pl.

La cathédrale d'*Auxerre* possède un magnifique chœur du début du XIIIe siècle, une nef plus tardive et une crypte du XIe siècle, du plus haut intérêt, dont certaines particularités de construction se retrouvent dans quelques-uns des plus anciens vestiges de l'école romane normande, étudiés par M. Bilson. Le chœur occupe une place très importante dans l'école gothique bourguignonne : c'est un des monuments les plus typiques et les plus anciens de cette école, tout à fait comparable, du triple point de vue du style, du décor et de l'équilibre architectural, à Notre-Dame de Dijon, à telle enseigne qu'il convient même de se demander si ces deux monuments ne sont pas dûs au même maître. Tels sont, au cours d'une description aisée et limpide, quelques-uns des problèmes qui retiennent l'attention de M. Porée, en même temps que l'étude des vitraux et de la sculpture : c'est dire tout l'intérêt de ce petit volume.

La cathédrale de *Laon,* construite en deux étapes, de 1160 à 1220, et achevée dans les dix années suivantes, appartient à la belle famille des grandes églises gothiques, qui s'élevèrent en si grand nombre dans le domaine royal, durant la seconde moitié du XIIe siècle, et qui doivent beaucoup à l'influence de la puissante école romane normande (tours encadrant la façade, tribunes surmontant les bas-côtés, voûtes sexpartites, etc.). La présence d'une tour-lanterne et de tribunes occupant la travée de fond des croisillons précise ici cette influence. On eût pu ajouter à la liste de ces influences normandes la présence des absides à deux étages, le deuxième étage communiquant de plain-pied avec la tribune du fond des croisillons. Cette disposition existait à Saint-Ouen de Rouen et à Saint-Etienne de Caen. On peut encore en citer un exemple intact à Cerisy-la-Forêt. Après un historique très condensé et une élégante et claire description de l'édifice, l'auteur assigne à la cathédrale sa place dans l'architecture religieuse contemporaine et décrit à grands traits la profonde influence qu'elle exerça, notamment sur certaines églises d'Allemagne. Un très intéressant chapitre est consacré à la sculpture et au mobilier.

Cet ouvrage était sous presse, lorsque parut un article de M. Elie Lambert sur la cathédrale de Laon (*Gazette des Beaux-Arts,* 1926).

Il est permis de le regretter, car l'on eût aimé connaître l'opinion du savant archiviste de l'Aisne sur les intéressantes conclusions de M. Lambert : origine du plan primitif du chœur, influence possible de la cathédrale de Tournai, l'église aux sept clochers, imitation de certaines parties de la cathédrale de Laon par les maîtres de Chartres.

L'église de *Saint-Savin* possède non seulement la plus ample des nefs romanes voûtées suivant le système dit poitevin, mais encore le plus important ensemble de fresques romanes de la France entière, vaste sujet difficile à condenser dans le format réduit de la collection. La description des fresques, nette et précise, accompagnée de références aux textes qui les ont inspirées, et d'une abondante illustration due, en grande partie, à la plume de l'auteur, remplit à elle seule le livre presque tout entier. Il en résulte que la description archéologique proprement dite, qu'il eût été préférable de traiter à part et de ne pas mélanger avec celle des fresques, semble un peu succincte. Notons que les innovations introduites par l'auteur dans la chronologie de la nef et du clocher-porche ont suscité quelques réserves (Cf. compte rendu de M. Deshoulières, dans le *Bulletin Monumental*, 1927, p. 208).

L'église *Saint-Ouen* de Rouen, par M. André Masson, est le résumé élégant et précis d'une excellente thèse d'archéologie soutenue par l'auteur à l'Ecole des chartes. Une immense église romane, commencée en 1056 ou 1066 et dédiée seulement en 1126, précéda le Saint-Ouen actuel. Il n'en reste que la *Tour aux clercs* et quelques fondations. C'était l'une des plus grandes églises normandes du continent et ses vastes dimensions, qu'il faut rapprocher des dimensions non moins considérables de la cathédrale romane de Rouen, font pressentir les plans grandioses sur lesquels devaient s'élever les églises normandes d'Angleterre. A la suite de l'écroulement du chœur, une nouvelle église — l'actuelle — fut immédiatement commencée. Le chœur, l'un des chefs-d'œuvre du style rayonnant, fut reconstruit de 1303 à 1339. Le reste se continua plus lentement et ne fut achevé qu'au xvr[e] siècle. Encore la façade ne fut-elle terminée qu'à l'époque moderne par le regrettable pastiche que l'on connaît. Après une étude fort intéressante du mobilier et de la sculpture, au cours de laquelle sont identifiés notamment les médaillons sculptés relatifs à la légende de Saint-Ouen décorant les soubassements du portail des Marmousets, l'auteur passe la main à M. Jean Lafond, qui décrit la vitrerie de l'église, « ensemble iconographique unique en France ».

Le D[r] Colombe n'a pas écrit moins de quarante articles sur le Palais des Papes d'Avignon, depuis une vingtaine d'années : c'est dire qu'il connaît de façon détaillée le beau monument dont il est l'érudit conservateur. Aussi, c'est avec un vif intérêt que nous le suivons dans la rapide visite qu'il nous convie de faire dans les deux corps de bâtiment, le palais vieux, œuvre de Benoit XII, et le palais nouveau, œuvre de Clément VI, qui constituent à eux

deux le grandiose palais apostolique d'Avignon. Avec une érudition très avertie, l'auteur reconstitue de façon complète la distribution compliquée des logis de l'immense édifice. On ne peut que regretter le manque de place qui a souvent contraint l'auteur à abréger les descriptions.

Jean VALLERY-RADOT.

Georges SERVIÈRES. *La décoration artistique des buffets d'orgues.* Paris, Van Oest, 1928. Gr. in-4° de 240 pages, 48 planches.

Félix RAUGEL. *Les grandes orgues des églises de Paris et du département de la Seine.* Paris, Fischbacher, 1927. In-4° de 278 pages, 22 figures et 24 planches.

Nous possédions déjà quelques études de détail sur tel ou tel orgue, sur tels facteurs d'orgue, mais aucune étude approfondie de l'orgue, de sa facture, de sa décoration n'avait tenté un érudit. Un chartiste, Raymond Houdayer, avait pensé en faire sa thèse de doctorat; il est tombé au champ d'honneur. Un autre chartiste, M. Norbert Dufourcq, a soutenu, en janvier dernier, sa thèse de sortie d'école sur les facteurs d'orgue et les buffets d'orgue du XI^e^ au XVII^e^ siècle, excellent travail que nous espérons voir publié un jour. Et voici que viennent de paraître, coup sur coup, deux volumes importants sur le même sujet.

Le premier, sur la décoration artistique des buffets d'orgues, est l'œuvre de M. Georges Servières. Laissant de côté l'instrument lui-même, l'auteur étudie la tribune qui le porte et ses divers emplacements, dans le chœur, derrière l'autel, sur le jubé, dans le transept, dans la nef, enfin sur la tribune au revers de la façade; puis il montre l'évolution du buffet d'orgue du XV^e^ siècle à nos jours. Avant le XV^e^ siècle, l'orgue est un instrument de petite dimension; souvent même il est portatif. Nous ne le connaissons guère que par des sculptures ou des miniatures qui le représentent, comme dans la salle capitulaire de Senlis, où un chanoine joue, tandis qu'un autre actionne les soufflets. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, l'orgue paraît être encore assez rarement usité, et je crois que dans bien des textes, le mot *organum* signifie, non pas orgue, instrument, mais une sorte de chant, ou même certains offices accompagnés de chants. M. Georges Servières a vu la plupart des orgues qu'il cite et décrit; pour quelques-uns il a retrouvé des détails de leur histoire encore inconnus ou peu connus et, ayant beaucoup voyagé, il a fait avec les orgues de l'étranger des comparaisons fort intéressantes.

Le volume de M. Félix Raugel est en même temps plus étendu et plus restreint. M. Raugel a limité son enquête aux orgues de Paris et du département de la Seine, mais il en étudie, outre la décoration, la composition, la facture, les jeux et il donne même la liste des organistes qui les ont tenus. On trouve aussi dans ce livre, richement illustré, l'inven-

taire complet des orgues de Paris et de la région parisienne, du XVII[e] au XX[e] siècle. M. Raugel a fait de nombreuses recherches dans les archives, Archives nationales et archives notariales, et il a réussi à retrouver quelques marchés intéressants, comme celui de l'orgue de Saint-Etienne-du-Mont, exécuté par le maître menuisier parisien Jean Buron, entre 1631 et 1633. D'autres marchés sont encore conservés chez les notaires et pourront être retrouvés; M. Dufourcq a été assez heureux pour découvrir ainsi le marché relatif à la fabrication de l'orgue de Saint-Eustache de Paris et l'a donné dans sa thèse.

Félicitons les auteurs de ces deux beaux volumes qui renouvellent ce que nous savions des orgues et de leur décoration.

Marcel AUBERT.

BIOGRAPHIES

Mgr J.-M. VIDAL. *Histoire des évêques de Pamiers.* I. *Bernard Saisset, 1232-1311* (Extrait de la *Revue des Sciences religieuses*, t. XV et XVI, 1925-1926). In-8° de 96 pages.

On a pu lire, en tête de ce fascicule, l'étude de Mgr Vidal sur la *Crise épiscopale à Pamiers* de 1467 à 1524. C'est un fragment d'une histoire de ce diocèse, dont la présente étude, relative à Bernard Saisset, forme le commencement. Il était naturel, en effet, de commencer par le fondateur du diocèse. Fondateur, il faut s'entendre. Le vrai fondateur fut le pape Boniface VIII en personne; mais celui-ci eut égard aux mérites et sans doute aux instances du premier titulaire, qui ambitionnait d'échanger contre une dignité plus haute celle d'abbé de Saint-Antonin de Pamiers. Le choix d'ailleurs s'imposait presque, car Bernard Saisset avait quelque chose comme vingt-huit ans d'administration abbatiale. L'amitié du pontife fit le reste, et ce n'est pas peu dire. De noble lignée dans le pays toulousain, c'était un assez triste personnage, si nous en croyons son historien.

L'intelligence et l'activité de Bernard Saisset ne trouvaient rien dans son caractère qui put les rehausser. Sa vie privée se tenait, semble-t-il, dans la note moyenne, honnête, assez morale, mais avec une ambition démesurée, compromise par des défauts qui le rendaient peu sympathique. Il était dur, entêté, acariâtre, impitoyable pour ses droits et ses intérêts. Il passa une bonne partie de sa vie à plaider, d'abord avec ses moines, auxquels il rendit la vie si insupportable qu'ils essayèrent de se débarrasser de lui par le poison (p. 9). Il plaida ensuite et longtemps contre le comte de Foix, son co-seigneur à Pamiers. Philippe le Bel l'entreprit à son tour jusqu'au jour où, le plaçant sous sa protection, le roi fit passer en même temps la ville de Pamiers, l'évêché et le comté sous la domination royale.

Avec ces préambules, le mystérieux procès que le rancunier mo-

narque intenta à l'évêque commence à devenir clair, facile à débrouiller. Celui-ci s'était fait beaucoup d'ennemis, un peu partout, dans son entourage même, parmi ses subordonnés et jusqu'à la cour de France. On trouva facilement des accusateurs de bonne volonté. L'évêque de Toulouse pas plus que le comte de Foix ne portait dans son cœur le confrère de Pamiers, celui-ci l'ayant dépouillé d'une des riches régions de son diocèse. Tous deux se firent les instruments du roi, et rien n'était plus facile que d'ouvrir un procès contre Saisset. Aussi indiscret en paroles que peu réservé dans ses actes, ses médisances, sans être toujours exagérées, furent rapportées soigneusement avec des gloses qui les envenimaient. Il fut inculpé de trahison, de lèse-majesté, de complot. On prit le témoignage de ses ennemis les plus acharnés, le comte et ses serviteurs. On le mit sous garde, malgré les protestations de l'archevêque de Narbonne, son juge naturel. Et finalement, après l'avoir cité devant une assemblée plénière, à Senlis, les légistes, dont Pierre Flotte, s'efforcèrent de démontrer qu'il travaillait à détacher de l'obédience du roi les seigneurs du Languedoc.

Entre temps, le tribunal ecclésiastique ayant pu en référer au pape, les royaux ne manquèrent pas de charger de leur mieux l'accusé « hérétique, simoniaque, blasphémateur, impudique », tout y est, même les blasphèmes contre Sa Sainteté qui est le diable en personne. Mais Boniface VIII ne s'en fit pas accroire et ouvrit aussitôt contre le roi l'offensive générale qui devait aboutir à l'attentat d'Anagni. Saisset, réfugié auprès de lui, tomba dans l'oubli jusqu'au moment où le monarque, vainqueur du pape, se fit son protecteur et le gardien de son église.

Mgr Vidal prend ensuite la peine de discuter une à une les pièces d'accusation de ce procès — en tout semblable aux autres procès politiques de Philippe le Bel — et conclut au non-lieu (p. 99). Son héros a bien pu commettre cependant, outre ses intempérances de langage, un délit de séparatisme local, dont la monarchie française aurait profité pour défendre ses positions et s'annexer de nouveaux territoires. Somme toute, Bernard Saisset reste une figure quelque peu énigmatique. C'est un évêque de ces temps lointains où le clergé s'absorbait dans les affaires temporelles et féodales. « Il valait autant que la plupart de ses contemporains, dit en terminant Mgr Vidal, et mieux peut-être que sa réputation et que beaucoup de ses actes ». Ceci semble un peu contradictoire. N'empêche : le mémoire mérite l'estime et retient l'attention.

P. Richard.

Léon Mirot. *Bias Parent, chanoine de Levroux, curé de Rix, agent national près la municipalité de Clamecy, apôtre de la Liberté.* (Extr. de la *Revue des Etudes historiques*, oct.-déc. 1927). Paris, A. Picard, 1928. In-8° de 24 pages.

Ah ! le bel oiseau, maman,
Qui est dans notre village.

Ah ! le bel oiseau, maman,
Que le petit Bias Parent.
Il a les cheveux crépus,
Le nez rouge comme une betterave;
Il est sec comme un pendu :
L'pendre ne s'rait pas dommage.

Tel est le portrait peu flatteur qu'une chanson de 1795 trace d'un prêtre défroqué qui, suivant les expressions de M. Mirot, terrorisa pendant une année, le nord du Nivernais et présenta le type le plus complet du renégat, acharné avec passion à persécuter ses anciens confrères.

Né à Clamecy le 18 décembre 1754, Etienne Parent (c'est seulement en 1793 qu'il s'affubla du nom de Bias, l'un des sept sages de la Grèce) avait étudié en Sorbonne et conquis le grade de maître ès arts de l'Université de Paris. Principal du collège de Clamecy en 1784, il avait des prétentions littéraires et composait volontiers des pièces de vers d'inspiration païenne ou philosophique. « Disciple constant de Rousseau », comme il se qualifiait lui-même, ce prêtre était tout préparé à accepter les idées révolutionnaires et dès le début de l'année 1791 il entreprenait la publication de l'*Ancien régime ou Dictionnaire des abus nés de la féodalité, du despotisme et de l'ignorance, à l'usage des habitants des campagnes,* où non seulement figurent des articles contre les annates, les abbés, les archevêques, les banalités, les bulles, les chanoines, les confréries, les corvées, les vœux ecclésiastiques, etc, mais même des attaques contre la confession. Nommé administrateur du district, puis procureur-syndic et agent national, il s'attira les bonnes grâces de Fouché en s'unissant à une jeune fille qui lui apportait une dot de 4.000 francs, promise par Fouché, le représentant en mission dans la Nièvre, à tout prêtre qui se marierait. Quelques jours après il était nommé curé de Saint-Martin de Clamecy et proclamé par Fouché lui-même *apôtre de la Liberté.*

Prenant au sérieux ce titre, il s'attacha spécialement dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur à ce qui pouvait contribuer à ruiner l'influence de la religion et à développer la déchristianisation du pays. Il déploya la plus grande activité pour multiplier les mariages de prêtres et s'ingénia à organiser des cérémonies où ces unions seraient célébrées « avec toute la gaieté et la solennité républicaines »; il favorisa de tout son pouvoir la désaffectation des églises et des chapelles, la vente et utilisation des ornements sacerdotaux, la destruction du mobilier ecclésiastique, la dénonciation de ceux qui faisaient appel aux prêtres réfractaires, en même temps qu'il encourageait les exploits des bandes répandues dans les paroisses et semant partout les violences et les plus répugnantes profanations.

L'action néfaste de Parent fut brisée au 9 thermidor; une réaction se produisit et quand les représentants du peuple Jourdan et Robin le firent arrêter, le 10 novembre 1794, « tout le monde fit un

feu de joie ». Une amnistie générale lui rendit la liberté à la fin de 1795. Sa seule ressource dès lors, pour ne pas mourir de faim, fut d'implorer son ami Fouché, alors ministre de la police générale, qui lui accorda une place dans ses bureaux. La mort mit fin à cette triste existence le 16 septembre 1802.

Léon Le Grand.

Mgr R. Lerouge. *Le Père Arsène Mell, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, missionnaire apostolique de la Guinée Française.* Paris, éditions Spes, 1927. In-12 de 237 pages. Prix : 10 francs.

Né à Quimper, en 1880, Arsène entra, en 1905, dans la congrégation des Pères du Saint-Esprit. Sitôt après son ordination (octobre 1906), il fut envoyé dans le vicariat apostolique de la Guinée française, où il se montra, jusqu'à son dernier jour (9 sept. 1921), apôtre zélé et infatigable. Les lettres, assez nombreuses, écrites par le P. Mell et les récits de ses confrères ont permis à Mgr Lerouge, vicaire apostolique de la Guinée française, de nous tracer un portrait bien vivant du missionnaire et de nous initier à ses travaux apostoliques. Deux cartes : le vicariat apostolique de la Guinée française (p. 92) et l'itinéraire du dernier voyage du P. Mell (p. 190) ornent le volume : elle sont un peu difficiles à lire, mais des difficultés techniques s'opposaient, sans doute, à les tracer à une échelle plus grande.

G. Allemang.

HISTOIRE LOCALE

Al. Delaunay. *Recherches historiques sur la paroisse de Saint-Eloy de Gy en Berry. — Les curés de Saint-Eloy de Gy. — Conditions du clergé et du ministère paroissial (de 1127 à 1926).* Préface de M. Emile Chénon. Paris, Vrin, 1927. In-8° de 132 pages.

Par une tendance trop naturelle à transposer le présent dans le passé, nous nous représentons facilement les curés de l'ancien régime sous l'aspect de nos actuels desservants. L'exposé bien documenté de M. l'abbé Delaunay nous ramène à la réalité en nous montrant, dans la paroisse d'importance moyenne de la banlieue de Bourges qu'il a longtemps dirigée, qu'aux différents âges des termes identiques ont pu s'appliquer à des situations très diverses.

De temps immémorial, l'abbaye de Saint-Sulpice ou de la Nef, à Bourges, avait à Saint-Eloy de Gy des possessions qui l'obligeaient à en assurer le service religieux, mais à aucune époque elle n'y installa un groupement de moines résidents; elle faisait desservir la paroisse par des prêtres séculiers, engagés par un contrat notarié en forme de bail, ayant pour objet le fief presbytéral, comprenant les revenus temporels, maison curiale, terres et dîmes, ainsi que les revenus spirituels ou oblations perçues lors de l'adminis-

tration des sacrements. Le prêtre ainsi engagé recevait de l'archevêque de Bourges l'investiture canonique du bénéfice. L'auteur a pu identifier dix-huit curés de ce genre, s'échelonnant, non sans lacunes, de 1127 à 1567. A cette date apparaît, dans la hiérarchie ecclésiastique un nouveau personnage, le prieur de Saint-Eloy de Gy, ce qui laisse supposer, sans qu'on en ait retrouvé les titres, l'érection de la paroisse en prieuré non conventuel. Le religieux portant ce titre, qui n'appartenait pas nécessairement à l'abbaye de Saint-Sulpice, n'acquérait aucun droit ou devoir spirituel et son rôle se bornait à la prise de possession; aussi en est-il fait tout juste mention dans l'ouvrage. Le véritable curé titulaire du bénéfice, portait, vis-à-vis de l'abbaye qui était le curé primitif, le titre de vicaire perpétuel. Il était, comme précédemment, désigné par l'abbé et investi par l'archevêque, mais, pouvant cumuler plusieurs bénéfices, il n'exerçait pas nécessairement le ministère paroissial : s'il résidait dans un autre bénéfice, il se faisait suppléer, sous sa responsabilité, par un desservant ou vicaire. Enfin le service assez chargé de cette paroisse fort étendue justifiait la présence de chapelains ou vicaires engagés par le curé ou le desservant : on trouve même parmi ces auxiliaires de simples clercs minorés.

Sous ce régime se succédèrent, en moins d'un siècle, seize curés, dont plusieurs furent de véritables spécialistes de la course aux bénéfices; d'autres, heureusement, prirent leur charge au sérieux, en sorte que, malgré l'organisation défectueuse, la paroisse se maintint à un niveau convenable et se garda de toute infiltration protestante.

Au milieu du XVII[e] siècle apparait enfin l'effet des réformes du concile de Trente. De 1650 à 1789, onze curés occupèrent Saint-Eloy de Gy, avec résidence effective; issus pour la plupart de la bourgeoisie ou de la noblesse du pays, pourvus de ressources suffisantes, ils exercèrent un ministère utile et fructueux.

La Révolution supprima le patronage de l'abbaye et la fonction de prieur : la cure rentra dans le cadre administratif du clergé séculier. L'exercice du culte se poursuivit sans interruption, d'abord avec des prêtres assermentés; pendant la Terreur, un des précédents curés put administrer les sacrements, caché sur place par un ex-noble devenu commandant de gendarmerie du district. Le culte public reprit en 1799 sur l'initiative d'un laïc qui fut quelques années le curé, au regard de l'administration civile : naturellement il n'officiait pas, mais faisait appel à un prêtre authentique. Le concordat ramena un curé résidant en la personne d'un prêtre ordonné par l'évêque constitutionnel de l'Indre, puis déprêtrisé, et finalement rentré dans la hiérarchie légitime lorsque cette soumission n'allait pas sans péril.

On pourrait reprocher à cette excellente monographie l'étroitesse de son cadre, qui exclut même l'église paroissiale. Apparence trompeuse, nous a répondu l'auteur : l'entretien de l'église revenait tant

au patron, c'est-à-dire à l'abbaye, qu'à la communauté des habitants, et le droit du curé ne dépassait pas celui d'un simple usager. La partie d'histoire religieuse dont nous regrettons l'absence appartient à l'histoire municipale, que M. l'abbé Delaunay nous fait espérer comme suite à la présente étude.

P. DES CHAUMES.

A. MAZON. *Privas.* Privas, Archives départementales de l'Ardèche, 1928. In-8° de 48 pages. Prix : 10 fr. 25.

Notice posthume éditée à l'occasion du centenaire de la naissance d'Albin Mazon, autrement dit Dr Francus, à qui nous devons quatre précieux volumes de documents sur *Les huguenots en Vivarais* (1901-1904). Cette monographie de Privas se présente comme un recueil de notes disposées bout à bout, que l'auteur n'eut probablement pas publiées sans remaniements ni références.

V. C.

Jean BONNEROT. *La Sorbonne, sa vie, son rôle, son œuvre à travers les siècles.* Paris, les Presses universitaires, 1927. In-8° de x-228 pages et 17 planches.

Ce livre, en dépit de son sous-titre, est plutôt une description et un guide du monument qu'est la Sorbonne actuelle, et des œuvres d'art et curiosités qu'il contient, qu'une étude des institutions très diverses qui, sous le même nom et dans le même lieu, dans des cadres plusieurs fois renouvelés, se sont succédé à travers les siècles. Bien fait, bien présenté, bien illustré, il ne rentre guère dans l'objet de cette Revue; c'est ailleurs qu'on étudiera le passé de cette Sorbonne de Moyen Age et de l'Ancien Régime qui a tenu une si grande place dans notre histoire religieuse. L'essentiel toutefois en est dit, à l'usage du grand public, avec exactitude et un respect intelligent pour tant de souvenirs.

E. J.

Emile GINOT. *Vieilles histoires d'hôtelleries à Poitiers.* Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1927. In-8° de 38 pages.

Intéressante conférence donnée à la séance publique des Antiquaires de l'Ouest, en janvier 1927. L'auteur fait revivre sous nos yeux les anciennes hôtelleries de Poitiers, qui étaient fort nombreuses et nous raconte agréablement quelques unes des anecdotes qui s'y rattachent. On notera l'existence, dès le haut Moyen Age, de plusieurs *hospitia,* créés par les chapitres et les monastères en faveur des malades et des pèlerins.

E. GRIFFE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
4e série, 36e volume, 1927. Bourges, Desquand.

P. DES CHAUMES : *Antiquités ou Mémoires sur Vierzon et autres villes du Berry, par René Béchereau, avocat du roi au bailliage de Vierzon* (fin), p. 1-147. Publication, commencée en 1923, d'une monographie de Vierzon rédigée au XVIIIe siècle, donnant une place importante à l'histoire religieuse.

E. TURPIN : *Une page d'histoire locale à l'époque de la Terreur*, p. 148-168. Publication d'une lettre d'un jacobin de province, Patrocle Joly, prêtre et avocat à Bourges, qui, lors de la Révolution, défroqua, épousa une religieuse, devint substitut du procureur-syndic du département du Cher, et finit ses jours à Bourges comme homme de loi sans se réconcilier avec l'Eglise.

E. TURPIN : *Vente des terres d'Issoudun et de Vierzon détachées du duché de Berry en 1581*, p. 190-214. Exposé du transfert de ces deux seigneuries, en 1581, des mains du duc d'Alençon, frère d'Henri III, à Henri de Lorraine, duc de Guise, qui les recéda immédiatement en règlement d'une créance, à sa sœur, Catherine, duchesse de Montpensier. Elles firent retour à la couronne en 1617.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.
XLIIe volume, 1927. Bourges, Tardy-Pigelet.

Abbé de LAUGARDIÈRE. *Notes tirées des archives du Cher sur l'incendie de la Sainte-Chapelle de Bourges (1693) et de la cathédrale (1699)*, p. XXII-XXIV; *sur la Collégiale Saint-Ursin*, p. XXIV-XXV. — Adrien BLANCHET : *Note sur le tombeau de Bertrand de Kneringuen, abbé de Saint-Satur* (Cher) † 1547. Il se trouvait dans l'église des Cordeliers de Paris; p. XXVI. — P. CHENU : *Le livre d'heures de Jean Sardé*. Manuscrit à miniatures du XVe ou XVIe s., mentionnant quelques saints orléanais ou berrichons, p. XXXVII-XLI.

Abbé de LAUGARDIÈRE : *Publications de Paul Gauchery*, p. 8-11. Appendice à une notice biographique sur cet érudit, auteur de nombreuses monographies d'édifices religieux.

J. de FONT-RÉAULX : *Notes sur le prieuré de Reuilly* (Indre), p. 13-28. Publication de chartes du XIIIe s. inédites ou mal transcrites.

Abbé de LAUGARDIÈRE : *Ancienne tombe franciscaine à Bourges*, p. 29-36. Description de la remarquable pierre tombale de Pierre du Coudray, cordelier, vivant au milieu du XIIIe siècle.

Louis LACROCQ : *Les albâtres du musée de Bourges*, p. 37-40. Etude sur des panneaux d'albâtre représentant des sujets religieux, les uns du XVe s. et d'origine anglaise, les autres du XVIe s. et d'origine flamande.

P. Chenu : *Commandes de tapisseries à Aubusson pour l'église Saint-Pierre le Guillard et pour la famille Charrier*, p. 51-55. Extrait des comptes de fabrique de l'année 1589, mentionnant l'acquisition de 11 pièces représentant l'histoire de Joseph, au prix de 170 écus, 40 sous tournois.

P. des Chaumes.

INDRE

Revue du Berry et du Centre. 1925-1927. Châteauroux, Langlois.

G. Maillet et J. Rabier : *La merveille d'Issoudun : la vieille vitre de l'église Saint-Cyr* (avril 1925, p. 33-38). Description d'un vaste fenestrage du xv^e^ siècle, retraçant la légende de sainte Julitte et saint Cyr.

Eugène Hubert : *Les origines de Gargilesse, la paroisse* (juill. 1925, p. 69-78).

Joseph Pierre : *La mort de George Sand* (août 1926, p. 41-68). Travail donnant les détails les plus précis sur la fin de l'illustre auteur, les efforts du curé de Nohant pour lui apporter les secours religieux, et la cérémonie des obsèques.

Jean Hubert : *Une visite de Dom Claude Estiennot à Saint-Genou de l'Estrée, en 1673* (janvier 1927, p. 27-30). Lettre à Mabillon, contenant une description succincte de l'abbaye de Saint-Genou.

J. Rabier : *Saint-Aubin, la tombale de Guion de Giac, seigneur de Gizay*, † 1333 (janv., p. 31-32). Description.

P. des Chaumes.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Rien à signaler.

CORRÈZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze. Tome XLIX. Brive, 1927.

S. A. (De) : *Deux siècles d'histoire bénédictine en Limousin*, p. 13-36. Liste (matricula) des moines de la congrégation de Saint-Maur, originaires des anciens diocèses de Limoges et de Tulle, et des prieurs claustraux des trois monastères corréziens de Beaulieu, Meymac et Saint-Angel, avec le nécrologe de ces deux dernières abbayes.

Du même : *Les Réguliers en Limousin à la fin de l'ancien régime* (1766-1791), p. 219-222.

R. Rohmer.

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse. Tome XXIII, fasc. 4. Guéret, 1926.

H. de Berranger : *Un terrier de l'abbaye de Prébenoit*, p. lxviii-lxx. Terrier d'abbaye cistercienne, établi de 1622 à 1624 et suivi d'une lièvre de 1630. — Chanoine Parinet : *L'ancienne chapelle du Pont de la Roche près Bourganeuf*, p. lxxxi-lxxxiii. Ermitage, dont la plus ancienne mention est de 1604. — Marc de Lajaumont : *Vieux usages à La Saunière*, p. lxxxvii-lxxxix. Enchères à l'église, des dignités de confrèries (reinages), conservé jusque vers 1882; distribution de pain aux pauvres à la porte de l'église, pour la fête de N.-D. de septembre.

Chanoine Bujadoux : *Joseph de Ténieux, curé de Guéret*, p. 392-398.

Né à Magnac-Laval (Haute-Vienne) en 1749, vicaire général du diocèse de Rennes en 1784, emprisonné et déporté pendant la Révolution, nommé curé de Guéret en 1802 et vicaire général; mort à Limoges en 1814.

Les notes historiques des registres paroissiaux (suite). XVII. *Glénic* (publiées par le commandant Bareige); XVIII. *Chambon-Sainte-Croix* (publiées par Louis Lacrocq), p. 399-435. Listes de curés et d'ecclésiastiques; renseignements sur le culte.

Liste des immeubles et objets mobiliers de la Creuse classés comme monuments historiques ou portés sur l'inventaire supplémentaires, p. 436-443 et (supplément) 560.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 494-547, illustr. — II. *L'église de Chavonat et la châsse de Banèze.* Portail du XIII^e^ s. avec inscription; groupe en pierre de « la Parenté de la Vierge » (XVI^e^ s.); culte de saint Gaucher; belle châsse limousine du XIII^e^ s. (Louis Lacrocq). — III. Le Monteil-au-Vicomte. Chapelle dite du Grand-Maître, dans l'église, construite par Pierre d'Aubuson, grand-maître de l'ordre de Rhodes, entre 1476 et 1503 (Louis Lacrocq). — IV. *Royère.* Eglise du XIV^e^ s. avec clocher, porche du XV^e^. Croix sculptée (Albert de Laborderie et Louis Lacrocq). — V. *Saint-Martin-Château.* Eglise avec clocher isolé. Sculpture funéraire d'un prêtre, du XIV^e^ s. (H. de Berranger et Albert Lacrocq). — VI. *Saint-Pardoux-Lavaud.* Eglise des XII^e^ et XIII^e^ s. agrandie au XV^e^. Inscription du XV^e^ s. (Albert Mayeux et H. de Berranger). — VII. *Soubrebost.* Eglise avec crypte romane; dans celle-ci sculpture romane à plusieurs panneaux paraissant provenir d'un tombeau. Croix sculptée. Statue de la Vierge, bois recouvert de plaques de cuivre, du type des Vierges auvergnates, début du XIII^e^ s. (Albert de Laborderie et Albert Lacrocq). — VIII. *Pontarion.* Eglise du XIV^e^ siècle (Albert de Laborderie).

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Bulletin de l'Auvergne. Publié par l'Acad. des sc. de Clermont-Ferrand. 1927-1928. Clermont-Ferrand, Impr. générale.

A Aymar : *Le chanoine Régis Crégut. Notice biographique*, p. 53-93. Lue à une des séances de l'Académie dont le regretté chanoine avait été depuis des années l'un des membres les plus actifs. La liste de ses publications, dressée par M. Aymar, comprend 174 numéros, et l'on doit y ajouter encore, parue depuis, une courte mais substantielle notice sur l'église de Notre-Dame du Port. Il faut retenir dans cet ensemble très varié les œuvres maîtresses : *Avitacum. Essai de critique sur l'emplacement de la villa de Sidoine Apollinaire* (1890); et les trois volumes dans lesquels il a donné l'histoire de la restauration du culte dans le département du Puy-de-Dôme après la Révolution : *Mgr Duwalk de Dampierre et l'organisation concordataire du diocèse de Clermont* (1911, 1916 et 1923).

Revue d'Auvergne.
Tome XLI, 1924-1927. Clermont-Ferrand, imp. Montlouis.

H. Soanen : *Notes et documents sur la déchristianisation dans le district de Thiers pendant la Révolution. Le décadi*, p. 353-367. Les archives municipales de Thiers possèdent un curieux registre contenant

les procès-verbaux des séances du culte décadaire. Dans ces séances, tenues à l'église Saint-Genès, devenue la Maison du peuple, puis le temple de l'Eternel, on donnait lecture des lois, on chantait la « Marseillaise » et des hymnes de Gossec, de jeunes citoyens y venaient déclamer les *commandements* républicains. Il semble bien qu'à Thiers, du moins, il y eut d'assez nombreux fidèles, dont le zèle se maintint pendant dix-huit mois. Mais les campagnes, en dépit des objurgations et des sévices, continuèrent à fêter le dimanche et à ignorer le décadi. Quant aux efforts tentés en l'an VI pour ressusciter le culte décadaire, ils n'obtinrent dans le district de Thiers qu'un médiocre succès.

Le Pèlerinage de Ronzières. Brioude, 1927.

Abbé Adam : *La baronie et paroisse de Beaulieu*, pp. 88-91, 102-107, 120-124, 135-136, 166-168, 204-206. Extraits des procès-verbaux des visites épiscopales. — Abbé Chataing : *Un commis-voyageur issoirien au XVIII^e siècle*, pp. 116-120, 131-135. Curieux détails sur la loge maçonnique de Saint-Prosper à Poitiers, à laquelle fut affilié Bletterie, le voyageur en question, ainsi que son compatriote, Chinon, de Thiers.

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne.
29^e^ année, 1926-1927. Aurillac, Imp. moderne.

Marcellin Boudet : *Documents sur la bourgeoisie dans les deux derniers siècles du Moyen Age. Antoine du Prat le Vieux* (1383-1426). *Pierre du Prat le Petit Evêque* (1408-1427), 1926, p. 106-187; 1927, p. 8-73. Ce n'est pas seulement l'ascension rapide d'une famille d'où sortirent plus tard deux évêques de Clermont et un cardinal ministre, que raconte ici M. Boudet, mais toute la vie intérieure de la ville de Saint-Flour, pendant la période la plus agitée de son histoire. C'est aussi un complément à l'histoire de ses évêques publiée dernièrement par M. le chanoine Chaludet. Les évêques étaient seigneurs temporels de cette ville et les conflits entre les consuls et eux étaient fréquents. Ils s'aggravèrent encore, à l'occasion des guerres anglaises, du grand schisme, de la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs, lorsqu'il arriva que l'évêque se trouva dans un camp et la ville dans l'autre. C'est ainsi que l'évêque Bertrand de Cadoën laissa toute l'autorité, dans une ville où il ne résidait plus, à son vicaire général Pierre du Prat, qui fut assez habile pour rétablir la paix.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1927. Moulins, Les imprimeries réunies, 1927.

Chanoine Clément : *Montluçon et ses richeses d'art* (suite), pp. 32-43, 275-290. Suite de l'étude du Montluçon civil.

Joseph Viple : *Le chanoine Clément, président de la Société d'Emulation (1860-1927)*, p. 123-131. Biographie du président de la Société

d'émulation du Bourbonnais et membre des antiquaires de France, qui fut un érudit fort distingué et un archéologue de premier ordre.

G. B. : *Notes sur l'église de Vaumas*, p. 225-232.

M. Génermont : *Les édifices religieux visités dans "excursion de la Société d'émulation dans la région de Broût, Le Vernet, Etroussat, Bayet*, p. 369-379. Notes archéologiques et historiques.

Les Amis de Montluçon. Bulletin régional, nos 6, 7.

Pierre Pradel : *Etude sur le chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon*, pp. 4-14, 90-105.

Jean Hubert : *Emile Chénon (1857-1927)*, p. 56-58. Courte et éloquente biographie de l'illustre juriste et historien.

Jean Cornillon : *Une famille noble de Saint-Géranel-le-Puy pendant la Terreur et sous la réaction thermidorienne*, p. 59-89. Efforts, assez mal récompensés, faits par Henri Dufour, artiste et archéologue bourbonnais pour sauver la famille d'un des bourbonnais guillotinés à Lyon, le 11 nivôse an II, Girardy.

Notre Bourbonnais.

Bulletin de la Société bourbonnaise des Etudes locales, nos 17-20, 1927.

A. Bardet: *Moulins et les Moulinois des origines à la disparition de la maison ducale de Bourbon*, p. 34-48. — Desdevises du Dézert : *Le maréchal et la duchesse de Montmorency*, p. 50-61. — Genès Pradel : *Madame de Sévigné en Bourbonnais*, p. 64-80.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIEVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Année 1926. Nevers, 1927.

Raoul Toscan : *Edmond Duminy, 1843-1926, président de la Société nivernaise*, p. 7-16. Notice littéraire, sans indication de sources et sans références bibliographiques. Portrait.

Morizot-Thibault : *Pierre-Gaspard Chaumette, procureur général syndic de la ville de Paris*, p. 17-65.

Les stalles de la cathédrale [de Nevers], p. 76-79. D'après un manuscrit de François Fourquemin, menuisier; réfection des stalles en 1770.

L.-M. Poussereau : *La garde-robe d'un notaire nivernais au XVIIIe siècle*, p. 80-81. D'après l'inventaire dressé au décès de Gilbert Frébault, notaire à Gonges, commune de Ville-Langy.

P. Destray : *Les bulletins paroissiaux et l'histoire locale*, p. 82-85. Les bulletins nivernais utilisent peu les ressources historiques.

Ch. Cachet : *Une date à rectifier*, p. 86-88. L'occupation militaire de La Charité-sur-Loire par les protestants eut lieu non pas en 1560, mais après le 2 avril 1562.

P. Destray : *Contribution à l'histoire de l'association en Nivernais. Qui peut vivre en communauté ?* p. 110-188. Le personnel des anciennes communautés peut comprendre des francs ou des serfs, des laboureurs, des vignerons, des ouvriers, des petits fonctionnaires, et même des ecclésiastiques ou des nobles.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
Tome XXVIII. Nevers, 1926.

Général Taverna : *Le château de Nevers. Seigneurs, bâtiments, sculptures, alentours*, p. 1-59. Documentation abondante et sûre.

Alfred Massé : *Notice historique sur le château de Saint-Pierre-du-Mont et ses seigneurs*, p. 81-121.

Victor Gueneau : *Les rues de Nevers*, p. 122-165, et volume suivant p. 137-204. Suite et à suivre.

Tome XXIX. Nevers, 1927.

Marius Gerin : *La duchesse de Nevers « aux yeux verts » dans le roman, la poésie et l'histoire*, p. 39-79. Etude fouillée sur Marie d'Albret (1492-1549), sa famille et son rôle en Nivernais.

Général Taverna : *Petites erreurs nivernaises*, p. 110-115. Rectifications précises d'erreurs courantes, touchant une borne de justice et des indications fournies par des cartes postales illustrées.

La Semaine religieuse du diocèse de Nevers.

Une découverte importante pour l'hagiographie nivernaise : le bienheureux Philibert Fougère, martyr, a été baptisé à Saint-Etienne de Nevers, en 1734, p. 365-366. — C. C. : *Le bienheureux Gabriel Desprez de Roche*, p. 379-381. — C. C. : *Le bienheureux Philibert Fougère*, p. 390-394.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.
3e série, n° 2, 1926. Clamecy.

Le double cinquantenaire du Musée et de la Société scientifique de Clamecy, p. 18-64.

3e série, n° 3, 1927. Clamecy.

J. Mynard : *Miettes d'histoire locale*, p. 16-22. Désignation d'un sacristain-marguillier, en 1762, et différend, à ce propos, entre les chanoines de Saint-Martin de Clamecy et le chantre-curé, accordé sur les avis de l'évêque d'Auxerre.

G. Mougnot : *Saint Potentien. Légende. Culte*, p. 23-26.

A. Binet : *A propos d'un cadran solaire* [à l'angle sud-est de la tour Saint-Martin de Clamecy], p. 55-58.

A. Binet : *Tête de Pierre Cuvé*, p. 58-59. Curé, dit Bat-le-Duc, ou Balduc, architecte, mort accidentellement pendant les travaux de construction de la tour Saint-Martin de Clamecy.

Léon Mirot : *Deux pseudo-clamecicois : Jean et Gilles de Clameci*, p. 60-70. D'une famille, non nivernaise, mais picarde; Giles II de Clamecy fut prévôt de Paris en 1419-1420.

La Revue du Centre. 3e année. Nevers, 1926.

Alfred Massé : *Souvenirs nivernais rencontrés en Pologne*, p. 37-43. De Marie de Gonzague et de Marie-Casimire de La Grange d'Arquian.

P. Destray : *Un témoin nivernais du romantisme, Charles Devieux, dit Robelin, 1796-1887*, p. 129-136. Robelin, ami de Victor-Hugo, fut un architecte estimé, qui restaura, entre autres, la chapelle de l'archevêché, à Reims, les vitraux de la cathédrale de Besançon et les cathédrales de Sens et de Nevers.

Paul Destray.

LYONNAIS

RHONE

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
3e série. Tome XIX, 1re partie. Lyon, Rey, 1927.

G. Tricou : *Le jour et feste saint Thomas apostre*, p. 150-161. Etude sur la cérémonie au cours de laquelle était proclamée l'élection des conseillers échevins de Lyon. Cette cérémonie avait lieu ordinairement le 21 décembre, d'où l'origine de son appellation : *fête Saint-Thomas*. Un discours en constituait la partie essentielle, et, comme il était, en principe, demandé à un jeune docteur, il prenait le nom d'*oraison doctorale*. Les sujets les plus divers y étaient traités, accompagnant les compliments de tout temps obligatoires. En appendice, une liste des orateurs de 1352 à 1788.

Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Tome XVI, nos 2-4, avril-décembre 1927.

Dom Buenner : *La messe pontificale de Saint-Jean de Lyon* (suite), pp. 57-77, 129 139. — Rony : *Halinard, archevêque de Lyon* (fin), p. 78-85. — Th. Malley : *Une tante d'archevêque, la marquise de Beauté, mère Marie de Jésus* (suite) p. 93-98.

G. Tricou : *Orateurs de la Saint-Thomas de l'ordre du clergé*, pp. 86-92, 140-146; t. XVII, p. 1-11. Biographie des membres du clergé qui ont prononcé l'oraison doctorale mentionnée dans les mémoires de l'Académie.

J.-B. Vanel : *Les curés de Saint-Genest-Malifaux du XIVe à la fin du XVIIIe siècle* (fin), pp. 99-11, 196-208. — A. Berjat : *Notes sur l'histoire de Fourvières au XVIIIe siècle*, pp. 112-120, 147-153, 181-194. — J.-B. Vanel : *Les mémoires de M. Linsolas, vicaire général de Lyon* (suite), pp. 121-124, 169-188. — Dalut : *Frédéric Ozanam*, pp. 125-127, 172-175, 209-211; t. XVII, p. 30-32. Texte de six lettres inédites adressées à un ancien ami de collège, de 1828 à 1848. — J. Lecourt : *En marge de la vie de saint J.-B. Vianney. Ars en 1804*, p. 169-171. Note sur l'état spirituel et temporel de la succursale d'Ars par l'un des prédécesseurs du saint curé.

D. L. Galbreath : *Quelques sceaux de l'abbaye d'Ainay conservés dans les dépôts d'archives suisses*, p. 176-177. Description et réproduction de quatre sceaux appartenant aux archives cantonales vaudoises, à Lausanne et aux archives de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais.

G. Tricou : *Médailles de Fourvières au XVIIIe siècle*, p. 194-195. Description et reproduction de quatre médailles de dévotion de la collégiale.

Ch. Perrat : *L'autel d'Avenas, la légende de Ganelon et les expéditions de Louis VII en Bourgogne* (1166-1172), p. 212-222; t. XVII, p. 49-68. Très savante étude sur un autel du XIIe siècle qui a déjà fait l'objet de nombreux travaux.

P.-B. Berlioz : *L'inspiration religieuse dans la céramique lyonnaise*, p. 223-231; t. XVII, p. 33-46. Description et reproduction des produits de céramique à décor religieux.

Tome XVII, n° 1-2, janvier-juin 1928.

Ch. Petit : *Un curé d'ancien régime*, p. 12-29. Biographie de Claude Desvernay, curé de Néronde en Forez, de 1744 à 1777.

J.-B. Vanel : *Un Stéphanois à la cour de Louis XV*, p. 67-95. Biographie d'Antoine Courbon du Terney, baptisé en l'église Notre-Dame à Saint-Etienne, le 29 août 1725, reçu chanoine de Chartres le 23 juin 1758, archidiacre de Blois en 1761, qui succéda comme confesseur de Madame Louise-Marie de France, au Père Berthier, de la Compagnie de Jésus, lors de la suppression de l'Ordre en 1763.

J. Beyssac.

LOIRE

Bulletin de la Diana.
Tome XXII, n° 10, juill.-déc. 1926. Montbrison, Brassart.

N. Thiollier, St. de Mijolla et G. Brassart : *Fouilles à Charlieu sur l'emplacement de l'église Saint-Fortunat*, p. 475-500. Etat des fouilles en octobre 1926; plan et reproduction des restes de l'église consacrée en 1094, succédant à un édifice chrétien, peut-être du v^e^ siècle.

Tome XXIII, n^os^ 1-2, janv.-juin 1927.

Abbé Monot : *Une thèse de doctorat sur Papire Masson par M. Pierre Ronzy*, p. 59-62. Etude critique d'une thèse consacrée à l'illustre annaliste forézien, qui a laissé une œuvre considérable et attend encore son historien.

G. Deroure : *Recherches sur la destination possible de gaines en bois dont l'existence a été remarquée dans le mur du bas-côté nord de l'église de Pommiers (Loire)*, p. 69-72.

J. Beyssac.

DAUPHINÉ

ISERE

Annales de l'Université de Grenoble. Section Lettres-Droit.
Tome IV, 1927. Grenoble, 1927.

H. Dumolard : *Joseph Rey de Grenoble (1799-1855) et ses mémoires politiques*, p. 71-111. Notice biographique établie d'après des documents originaux sur ce magistrat tour à tour conspirateur, fondateur de la société sécrète *l'Union*, condamné à mort en 1820, gracié en 1826 et qui versa, sur la fin de sa vie, dans le saint-simonisme et le socialisme.

Petite Revue des bibliophiles dauphinois.
2^e^ série, tome II, n° 4. Grenoble, 1927.

L. Royer : *Deux relations inédites de voyage en Dauphiné*, p. 201-218. Par Jacques Esprinchard en 1598 et Jacobs d'Hailly en 1690. Quelques détails sur la Grande-Chartreuse et le collège de Tournon.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
46^e^ année, 5^e^ série. Année 1927. Gap, 1927.

L. Royer : *Les Rameaux, mystère du XVI^e^ siècle, en dialecte embrunais*, p. 1-64. Publication de ce mystère inédit, écrit, en 1529, à Embrun, par

un carme du nom de Decrescent, et qui n'est qu'un fragment d'une composition plus vaste sur la Passion, inspirée surtout de Gréban et de Jean Michel.

L. ARTHAUD : *Les reconnaissances de la terre de Savournon (1267-1606)*, p. 65-91. Transaction intervenue le 7 juillet 1606 entre Lesdiguières et les habitants de Savournon, pour régler les droits féodaux.

Chanoine SAUVEBOIS : *Une page de l'histoire du protestantisme en Dauphiné*, p. 92-95. Episode de l'occupation de la vallée du Buech par les troupes protestantes de Montbrun en 1621.

Chanoine SAUVEBOIS : *La chartreuse de Durbon en 1620*, p. 134-158. Etat du monastère dressé par le prieur dom Edmond Martin, donnant la description des granges ainsi que de l'actif et du passif de la maison.

G. de MANTEYER : *Les origines chrétiennes. Lérins et Jersey, bases insulaires des Gaules au V^e siècle*, p. 161-179. A l'aide des titres des églises, l'auteur montre l'influence exercée par les moines établis dans les îles de Lérins et de Jersey, seuls refuges au moment des invations barbares du V^e siècle.

Louis ROYER.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme.
Tome LXI, p. 1-224. 1927.

E. MALBOIS : *Suze la Rousse avant les La Baume-Suze*, p. 23-35. Des origines à 1426. Le prieuré dépendait de la Chaise-Dieu.

J. de FONT-RÉAULX : *Etats administratifs et financiers du diocèse de Valence*, pp. 36-60, 65-79 (à suivre). Publication de la décime de 1516, et pour la cathédrale du rôle de 1533. Enumération des documents conservés. Analyse et commentaires d'états statistiques à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, donnant notamment les chiffres des anciens et nouveaux catholiques.

Abbé PRUDHOMME : *La cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux a-t-elle possédé une crypte ?* p. 80-83. Probablement oui. Transformée en caveau au XVII^e siècle.

J. de FONT-RÉAULX : *La collection des greffes de l'état-civil de la Drôme*, p. 84-94.

R. P. ALLOIX : *Saint-Pancrace près Aiguebelle*, p. 101-106. Ancien domaine d'Aiguebelle et pèlerinage disparu.

Abbé MALBOIS : *Saint-Boutin*, p. 106. Est saint Bonnet.

Luc MAILLET-GUY : *Saint-Antoine et Montmajour au concile de Bale (1434-1438)*, pp. 113-129, 161-187. — En vertu de la bulle de séparation d'avec l'abbaye de Montmajour et de son élection en abbaye (1297), Saint-Antoine devait à Montmajour une pension de 1.300 l. tournois, dont la remise donna lieu à de nombreuses difficultés. En 1428 et en 1431, Martin V et Eugène IV la ramenèrent à 1.300 florins. Au concile de Bale Montmajour, représenté par son administrateur, le cardinal Alleman, obtint la cassation de ces bulles. Très nombreux détails tout nouveaux sur ces incidents et, par extension, sur le concile de Bale.

H. de GAILHARD-BANCEL : *Les vicissitudes d'un homme politique pendant et après la Révolution. Charles-Antoine de Gailhard (1763-1842)*, pp. 130-150, 188-204. Procureur syndic du district, puis de la ville du Crest, poursuivi pendant la Terreur, élu député au Conseil des Cinq-Cents, nommé en l'an VIII directeur des Contributions directes de la Drôme, député à nouveau à la Chambre Introuvable.

E. Malbois : *Quelques notes sur Montségur*, p. 204-211. Son histoire, et celle de quelques familles au XII^e^ siècle, d'après le Cartulaire de Richerenches.

J. de Font-Réaulx : *Délibérations de la commune à Allex de 1790 à 1795*, p. 210-217. Analyse méthodique.

Le Tricastin.

N^os^ 1-9. Juin 1926-décembre 1927. Pierrelatte.

Al. Chevalier : *Le tricastin et ses limites dans l'histoire*, n° 1, p. 10-17; n° 2, p. 7-15; n° 3, p. 11-26; n° 4, p. 19-30; n° 5, p. 22-32; n° 6, p. 21-28; n° 7, p. 1-12; n° 8, p. 7-21. Veut démontrer que, jusqu'au XII^e^ siècle, le diocèse de Trois-Châteaux était plus étendu de tous côtés qu'il ne le fut ensuite.

J. Constant : *La Révolution à Bollène, d'après les archives municipales*, n° 5, p. 11-17; n° 9, p. 16-20 (à suivre). En 1789.

A.-C. Favier : *Pierrelatte de 475 à 1789*, n° 8, p. 25-30; n° 9, p. 7-8. Analyse de documents sous forme de regeste, jusqu'en 1295 (à suivre).

Nota. — Le journal *Le Crestois*, dans ses numéros des 14, 21, 28 mai et 14 juin 1927, reproduit en partie dans la *Semaine religieuse du diocèse de Valence*, p. 324-328 (21 mai), p. 339-344 (28 mai), p. 371-375 (11 juin), a donné une chronique de l'histoire franciscaine de Crest, Cordeliers et Capucins, jusqu'à nos jours, assez intéressante en ce qui concerne les Capucins.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

Recension ajournée.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Mémoires de l'Institut historique de Provence.

Tome IV, année 1927, 3^e^ et 4^e^ trimestres.

Fernand Benoit : *A l'abbaye de Montmajour. Les origines et la réforme de Saint-Maur*, p. 133-151. Etude des véritables origines historiques de la célèbre abbaye et des principaux événements de son passé médiéval, suivie d'un récit des troubles qui marquèrent la réforme de Saint-Maur au XVII^e^ siècle.

Robert Caillet : *Les vêpres de Saint-Siffrein à Carpentras*, p. 175-180. La tradition des vêpres des 26 et 27 novembre se continue dans l'église de Carpentras avec un programme de musique religieuse spécialement écrite pour cette solennité et due en partie à des auteurs carpentrassiens, tels Elzéar Genet dit *il Carpentrasso*, qui vivait au XV^e^ siècle.

Nota. — *Provincia* n'a rien donné et les *Annales de Provence* n'ont plus paru.

Emile Isnard.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Tome XXI, années 1926 et 1927.

A.-E. P[élissier] : *L'église de Barcelonnette et sa reconstruction*, p. 145-151. La reconstruction de l'église est en cours d'exécution.

Emile Isnard.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques de Draguignan.
Tome XXXVI, 1926-1927. Draguignan, impr. Négro, 1927.

Louis Honoré : *Peintres, sculpteurs, orfèvres, doreurs, etc., en Basse-Provence du XV^e^ au XVIII^e^ s.*, p. 5-124. Notice et table de 486 artistes (dont 7 ecclésiastiques) qui travaillaient principalement pour les églises et les confréries.

Bulletin de la Société des amis du Vieux-Toulon.
Année 1927. Impr. Beau et Mouton, Toulon, 1927.

D^r^ E. Mourron : *La cathédrale de Toulon*, p. 69-106. Conférence historique et archéologique.

La Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon.
Année 1927. Fréjus, impr. Cisson, 1927.

F. Dollieule : *François-Joseph Pey, martyr de la foi* (suite du début paru dans le dernier numéro de décembre 1926), pp. 21-23, 31-35, 45-48, 75-78. Prêtre originaire de Solliès-Pont et victime des massacres de septembre 1792. — J. Escudier : *A propos de la venue de sainte Marthe, saint Lazare et sainte Marie-Madeleine en Provence.* Neuf articulets, de la p. 241 à 456 *passim*. Réimpression de la réponse à l'article de M. Vacandard, parue dans la *Revue des questions historiques*, en 1925. Cette réponse, suivie d'une contre-réponse de M. Vacandard, a été analysée ici même (voir t. XII, an 1926, p. 128).

M. Courtecuisse.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 30^e^ année. 1927. Nice, impr. de *L'Eclaireur*.

Georges Doublet : *Le couvent des Bernardines à Nice aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, p. 188-204. D'après ce qu'il reste, aux archives départementales des Alpes-Maritimes, des registres de ce couvent dont les premières religieuses vinrent de celui d'Antibes.

G. Doublet.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
2^e^ série, t. XXVI (an. 1926), 3^e^ et 4^e^ trimestres, 1927.

D^r^ Colombe : *Au palais des Papes : Brèches anciennes dans le rempart de Benoît XII*, p. 76-92. Détermination par une étude minutieuse de l'emplacement des caves de la tour des Cuisines, des étuves de la tour de la Garde-Robe. — *La grande fresque de l'Audience*, p. 93-110. Essai de reconstitution de la fresque qui couvrait la paroi nord de la grande Audience, et dont faisaient partie les vingt prophètes qui subsistent encore dans un des segments triangulaires de la voûte; elle a été exécutée sous le pontificat de Clément VI en 1352.

A. Marcel : *Nouvelle contribution à l'histoire anecdotique d'Avignon*, p. 111-142. L'*éclipse de lune* de 1403 n'est autre que la fuite de Benoît XIII, le cardinal Pierre de Luna, assiégé dans son palais depuis le 22 septembre 1399; l'auteur en étudie les circonstances, le lieu, la date exacte et l'heureuse réussite. Les autres anecdotes se rapportent au passage de la *Grande Mademoiselle dans la cité des Papes*, et à celui de *Bonaparte sous le Directoire :* quelques détails intéressent l'histoire religieuse.

Dr Pansier : *Un coin du vieil Avignon, la taverne de l'Amorier*, p. 143-162. Détails sur le collège Saint-Pierre du Roure, installé dans la livrée de Poitiers par le cardinal Julien de la Rovère.

2e série, t. XXVII (ann. 1927), 1er et 2e trimestres 1927.

J. Girard : *L'exposition des manuscrits à miniatures du Musée Calvet*, p. 35-48. Elle comprend des manuscrits locaux du IXe au XIIIe s., évangéliaires, sacramentaires, psautiers, vies de saints, sermons; puis les manuscrits du XIVe s., de style français, évangéliaire, missels, psautier, livres d'heures, ensuite les manuscrits de style italien et enfin quelques livres d'heures des XVe et XVIe siècles.

F. Dutertre : *L'église paroissiale de Valréas*, p. 72-92. Monographie détaillée et très complète d'un édifice construit au XIIe siècle. Détails intéressants sur le cardinal Maury, originaire de Valréas.

Annuaire de la Société des amis du Palais des Papes.
XVIIe année, 1928. Avignon, 1928.

Georges Paul : *Une victime des massacres de la Glaciaire, le P. Antoine Nolhac*, p. 38-55. Né au Puy en janvier 1715, entre dans la compagnie de Jésus en 1733. Après la suppression générale de l'Ordre, il obtient, en 1773, un canonicat à Saint-Symphorien d'Avignon, dont il devient bientôt curé. C'est là qu'il fut arrêté le 16 octobre pour être exécuté seulement le 18, dans des circonstances atroces qui sont racontées en détail.

F. Benoit : *Une rivalité à l'Université d'Avignon, Perrinet Parpaille et Angelo Papio*, p. 55-65. Cette rivalité de deux professeurs à l'Université d'Avignon met en évidence l'impopularité du cardinal Alexandre Farnèse et surtout la force du parti national qui voulait l'annexion du Comtat au royaume de France. Les autres détails n'intéressent pas l'histoire ecclésiastique.

Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin.
13e année, 1927. Avignon, 1928.

Dr Pansier : *Histoire du monastère ou prieuré de Montfavet*, p. 7-113. Fondé en 1342 par le cardinal Bertrand de Montfavet pour une communauté composée d'un prieur et de vingt-quatre chanoines réguliers de Saint-Augustin (chap. I). La construction et l'installation du monastère dura jusqu'en 1347 (chap. II), date à laquelle il fut transformé en bénéfice (chap. III), après avoir été fortifié au moment des incursions des routiers dans le Comtat. Uni en 1452-53 à l'œuvre du Pont Saint-Bénézet (chap. IV), il fut administré par les recteurs de cette œuvre au XVe s. (chap. V) et au XVIe s. (chap. VII). En 1613, les Récollets s'installent à Montfavet, puis sont remplacés par les Capucins en 1759, qui y restent jusqu'à la Révolution (chap. X). A côté de ces chapitres historiques, d'autres sont consacrés à l'édifice lui-même et à ses dépendances : la

tour de Montdevergues (chap. VI), les cloches (chap. VIII), la topographie du prieuré (chap. XI), les réparations exécutées au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles (chap. XII), les inventaires du prieuré au XVIII[e] s. (chap. XIII), les tombeaux de l'église (chap. XIV), l'état actuel de l'église (chap. XV) : toute cette histoire est basée sur d'abondantes pièces inédites, p. 71 à 113.

J. SAUTEL.

CORSE

Revue de la Corse. 8[e] année, 1927, Paris.

A. AMBROSSI : *L'expulsion des Jésuites de Corse,* p. 21-33. Reproduit le procès-verbal d'expulsion des Jésuites de Bastia et les différents inventaires dressés à cette occasion (29 août 1768 et jours suivants). L'intendant Chardon paraît avoir eu pour instruction d'agir avec les plus grands ménagements.

Louis VILLAT : *L'organisation financière de l'ancien régime et la Corse,* p. 257-261. C'est en Corse que fut ébauchée, au déclin de la monarchie, une organisation financière nouvelle et déjà révolutionnaire, fondée sur le principe de l'égalité de tous devant l'impôt. A la subvention territoriale et réelle qui échoua, est substituée, en 1778, une subvention en nature, pesant sur toutes les classes et proportionnelle aux résultats obtenus.

Archivio storico di Corsica. 1927, Milan, D[r] Volpe.

E. MICHEL : *Esuli e Cospiratori italiani in Corsica (1815-1830),* p. 1-119. Première partie d'une importante et remarquable étude dont nous avons signalé, en 1925 (p.. 437) et en 1926 (p. 393), les chapitres précédemment consacrés à la période 1830-1850. Jusqu'en 1821 la crainte de Napoléon est le commencement de toute la sagesse italienne relativement à la Corse. Puis l'intérêt se porte sur les révolutionnaires italiens, membres des sociétés secrètes, *carbonari,* qui viennent surtout des Etats pontificaux et du royaume de Naples et qui cherchent en Corse un lieu de refuge et un champ d'action.

O.-F. TENCAJOLI : *J.-M. Natali, évêque de Tivoli,* p. 220-235. Né à Oletta en 1702, il étudia à Rome, puis revint en Corse, où il prit fait et cause pour Théodore de Neuhof. Il dut alors s'expatrier à Livourne, où il écrira, en 1766, son célèbre pamphlet, le *Disinganno,* contre la domination génoise. Auditeur du cardinal Ferroni, il ne cesse de s'intéresser à la Corse qu'il voulait offrir à l'Ordre de Malte et où il contribua à faire envoyer, en 1760, le visiteur apostolique demandé par P. Paoli. Evêque de Tivoli pendant dix-sept ans, il se révéla comme un administrateur de premier ordre, et il mourut en 1782.

Méditerranea. 1[re] année, 1927. Cagliari, D[r] Ant. Putzolu.

C. ARU : *La difesa littoranea della Corsica durante il periodo genovese,* pp. 23-29 (avril) et 14-21 (mai). Les Génois n'ont pas négligé la défense littorale de la Corse. Etude historique, archéologique et administrative des quatre-vingt-neuf tours qui se succèdent le long des côtes et dont la plupart datent du XVI[e] s.

Nota. — Il faut déplorer la disparition du *Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse,* que M. l'abbé Letteron avait fondé à Bastia, en 1880, et qui publia, pendant quarante-cinq ans, tant de documents et de travaux.

Louis VILLAT.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome 88, 1927.

L. Levillain : *De l'authenticité de la « clausula de unctione Pippini »*, p. 20-42. Il s'agit de la relation du sacre de Pépin par le pape Etienne, une des sources les plus importantes de notre histoire carolingienne. M. Levillain mène ici une discussion très poussée des arguments avancés par M. Max Buchner, professeur à l'Université de Munich, tendant à démontrer que ce texte n'a pu être écrit en 767, date sous laquelle l'auteur présente son ouvrage. Pour M. Levillain, la *clausula* est bien ce qu'elle dit être. Œuvre d'un moine de Saint-Denis, elle est une addition faite en 767 à un livret composé en l'honneur des saints martyrs Denis, Rustique et Eleuthère. Elle a pour objet de consigner les événements qui ont illustré les origines de la basilique carolingienne et émane d'un contemporain ayant, sans doute, assisté aux cérémonies qui consolidèrent la dynastie des Carolingiens.

Suzanne Solente : *Les manuscrits des Dupuy à la Bibliothèque nationale*, p. 177-250. La bibliothèque fondée par Claude Dupuy (1546-1594), conseiller au parlement de Paris, enrichie par ses fils, Pierre (1582-1651) et Jacques (1591-1656), tous deux avocats au Parlement et gardes de la bibliothèque du roi, comprenait neuf mille imprimés, plusieurs centaines de manuscrits et sept cent soixante-cinq volumes environ de mémoires qui forment une grande partie de l'actuelle collection Dupuy à la Bibliothèque nationale. Jacques Dupuy, dernier survivant donna au roi ses livres imprimés, ses manuscrits et le catalogue manuscrit, par testament en date du 25 mai 1652, confirmé par lettres-patentes le 20 mars 1657. Quant aux 765 volumes de la collection pour lesquels les frères Dupuy avaient recueilli une grande quantité de pièces juridiques, littéraires et historiques, dont un grand nombre intéresse l'histoire ecclésiastique de la France, Jacques Dupuy les légua à Jacques-Auguste II de Thou. A la mort de ce dernier, la collection Dupuy fut acquise par le président Charron de Menars, puis elle passa par vente au procureur général Joly de Fleury. Le roi l'acquit le 10 juillet 1754 pour la somme de 60.000 livres. Ajoutons que Mlle Suzanne Solente met la dernière main à la table du *Catalogue de la collection Dupuy*, publié par feu Léon Dorez (Paris, 1888, 2 vol. in-8°).

Pierre Marot : *La date de la mort de l'évêque de Toul, Ricuin de Commercy (7 février 1124)*, p. 251-259. La date du 7 février 1124 est déterminée par l'examen et la confrontation de chroniques (Aubri de Trois-Fontaines, Jean de Bayon), de documents diplomatiques et d'obituaires.

A. Courtet.

Le Moyen Age. Paris, Champion, 1927.

Marcel Baudot : *La « clausula de unctione Pippini » est-elle un faux du IXe siècle ?* p. 170-181. Réhabilitation de ce texte, injustement condamné par M. Max Buchner. Voir plus haut, l'analyse donnée de l'article de M. Levillain dans la *Bibliographie de l'Ecole des chartes*.

A. Courtet.

Revue des Etudes historiques. 93e année, 1927.

Chanoine Uzureau : *Mgr de La Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch*, p. 49-54. Notice adressée, en 1793, sur cet archevêque, à l'abbé Barruel par M. d'Arret, vicaire général d'Auch, alors réfugié en Angleterre. Après avoir insisté longuement sur la charité de Mgr de La Tour du Pin, l'auteur de cette notice relate comment, sommé de prêter serment, l'archevêque remplaça ce serment par une profession de foi détaillée, ce qui amena sa camparution devant la justice. Etant menacé d'emprisonnement, il se décida enfin à passer en Espagne après l'arrivée de P.-B. Barthe, évêque élu du Gers.

François Rousseau : *Monsieur et Madame de Chateaubriand à l'infirmerie Marie-Thérèse*, p. 135-152. Dans cette monographie, la dernière, croyons-nous, qu'il ait consacrée, avant sa mort, à l'histoire du Paris religieux au XIXe siècle, François Rousseau donne des renseignements sur le développement de l'institution charitable dont la vicomtesse de Chateaubriand fut la fondatrice « de concert avec son époux » et sur la chapelle dans laquelle elle repose « selon le désir qu'elle en a exprimé » ; en même temps, il conte les principales péripéties de la vie de Chateaubriand durant les années où son domicile parisien fut fixé rue d'Enfer, près de l'*Infirmerie*, dans une maison qu'il avait été obligé d'acheter, en 1824, pour ne pas laisser infliger à sa fondation un voisinage susceptible d'en altérer le calme et la tranquillité. Adoucir la misère qui accablait tant de femmes de la société, tant de prêtres âgés, victimes des événements révolutionnaires et de leurs suites, tel était le but que s'étaient proposé Mme de Chateaubriand et son mari quand ils se résolurent à ouvrir un asile placé sous le patronage de la duchesse d'Angoulême. C'est en 1819 que les statuts de l'œuvre nouvelle furent approuvés par la princesse et par l'archevêque de Paris, Mgr de Talleyrand-Périgord. L'*Infirmerie*, dont le personnel comptait trois sœurs de Saint-Vincent de Paul, un aumônier, un infirmier et une servante, fut installée dans une maison de la rue d'Enfer tout d'abord prise en location, puis achetée et agrandie. En avril 1828, M. et Mme de Chateaubriand firent don à l'archevêque de Paris des différents bâtiments qui composaient l'*Infirmerie*, ne conservant en propre que la maison voisine qui leur servait d'habitation. Ils y résidèrent jusqu'en juillet 1838, époque à laquelle Mgr de Quélen leur acheta cet immeuble, ce qui leur permit de s'établir rue du Bac, où ils devaient achever leur existence. C'est également en cette année 1838 qu'une modification importante fut apportée au règlement de l'*Infirmerie*, laquelle, à partir de cette date, ne dut plus abriter que des prêtres âgés ou infirmes. L'ancienne maison d'habitation de Chateaubriand, dont l'archevêché était ainsi devenu propriétaire, fut cédée, en 1858, à la congrégation naissante des sœurs aveugles de Saint-Paul, de sorte que par une sorte de récompense providentielle attribuée à son œuvre apologétique, l'auteur du *Génie du Christianisme* a vu son nom associé à deux des créations les plus touchantes de la charité et de la piété catholiques : l'*Infirmerie Marie-Thérèse*, destinée aux prêtres âgés, et la Communauté des sœurs aveugles de Saint-Paul, fondée, comme disent ses constitutions, « pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes dans l'exercice de la charité et du dévouement le plus entier, en admettant dans la communauté des jeunes filles aveugles qui pourront, comme les voyantes, embrasser la vie religieuse, en suivre la règle et les différents exercices et se rendre aptes au soin et à l'éducation des aveugles ».

M. L. Constant : *La prétendue Comédie ecclésiastique du Père Labat*, p. 289-294. Article écrit à propos de la publication par A. T'Serstevens, sous le titre de *Comédie ecclésiastique*, d'un recueil d'extraits tirés des *Voyages en Espagne et en Italie* (Paris, 1730, 8 vol.), ouvrage du P. Labat, dominicain, qui, de 1693 à 1705, avait été missionnaire aux Antilles. L'auteur de cet article paraît s'étonner de l'allégation d'A. T'Serstevens, qui prétend que l'immense majorité des « historiens, bibliophiles, critiques, journalistes, romanciers » (231 sur 234) qu'il a interrogés sur le P. Labat, ignorent jusqu'à son nom et il cite, à l'encontre de cette allégation, plusieurs ouvrages spéciaux sur les Dominicains où l'on parle en détail de ce religieux; la réponse serait plus topique encore si elle avait mentionné les notices dont le P. Labat est l'objet dans des encyclopédies familières au grand public, telles que le *Dictionnaire de Moréri* et la *Biographie Didot*. Par contre, l'argument qu'il tire de l'existence, à Paris, d'une rue Labat, pour montrer la popularité de ce personnage, porte à faux : d'après la *Nomenclature des voies publiques et privées* de la ville de Paris, la dénomination de la rue Labat rappelle le souvenir de « M. Labat, propriétaire, ancien adjoint au maire de Montmartre, puis maire du dix-huitième arrondissement. » — Ce que M. Constant reproche avec beaucoup plus de raison à l'éditeur, c'est d'avoir dénaturé la pensée du respectable et savant religieux en extrayant de son œuvre les seuls chapitres où la jovialité se fait jour et en affublant le recueil ainsi obtenu du titre de « *Comédie ecclésiastique* » qui, dans le langage courant, comporte un sens péjoratif tout à fait étranger aux intentions de l'auteur.

L. Mirot : *Bias Parent, chanoine de Levroux, curé de Rix, agent national près la municipalité de Clamecy, apôtre de la Liberté*, p. 355-378. (Voir aux *Notes bibliographiques*, ci-dessus, p. 399.

Léon Le Grand.

La Révolution française.

Tome 80 (1927). Paris, aux éditions Rieder, 7, place Saint-Sulpice.

Camille-Georges Picavet : *Un projet de cahier de doléances dans l'Albigeois en 1789*, p. 5-16. Ce projet fut rédigé par Joseph Burgaud, notaire royal à Cordes, qui l'adressa à Bergasse. Ce notaire, de formation voltairienne, prit, après 1815, une attitude nettement protestataire et se fit enterrer civilement. M. Picavet analyse ou reproduit intégralement les 45 articles de ce « Cahier de doléances, plaintes et remontrances du Tiers-Etat du royaume ». Un certain nombre de ces articles sont des attaques contre le clergé et la noblesse, « qui ne paient presque rien des charges de l'Etat » ; l'auteur s'élève contre la dîme ecclésiastique, « quoique de droit prétendu divin », contre « le luxe, la pompe et la magnificence de nos ecclésiastiques » ; il propose « de réintégrer les gens de main morte en la possession des femmes légitimes », demande la réforme des abus de l'Eglise, la réduction du nombre des prêtres, etc. Il y a là, dit M. Picavet, un témoignage très net de l'anticléricalisme bourgeois avant 1789.

P. Mautouchet.

Annales historiques de la Révolution française.

18e année. Reims, rue Liberger, 46, 1927.

C. Constantin : *La campagne électorale du clergé dans le bailliage de Nancy, en 1789*, p. 254-267. Seul entre les cinq évêques de la région lorraine, l'évêque de Nancy, Mgr de La Fare, fut élu aux Etats généraux.

Les quatre autres, les évêques de Metz, de Saint-Dié, de Toul et de Verdun, s'étaient vu préférer des curés.

René FARGE : *Le local du Club des Cordeliers et le cœur de Marat*, pp. 320-247. Longue et subtile discussion pour savoir si M. Albert Mathiez a raison lorsqu'il voit dans l'ancien hôtel de Senlis, situé n° 24 de la rue Dauphine, immeuble démoli aujourd'hui et remplacé par une maison portant exactement le même numéro, le local où s'installa pendant trois ans et demi (1791-1794) le Club des Cordeliers. — Quant au cœur de Marat, dont ce club et cet immeuble furent pendant un temps, comme le sanctuaire, la réflexion qu'il inspire n'est pas à la louange de ceux qui vinrent l'honorer. Ces hommes, qui regardaient comme un crime de lèse-patrie la dévotion au Sacré-Cœur, et envoyaient les Carmélites de Compiègne à l'échafaud, parce qu'ils en avaient trouvé chez elles des images, les voilà donc en adoration devant le cœur d'un démagogue féroce et dément, la honte de son parti et de l'humanité. Retenons ce spectacle donné par les grands ancêtres !

Th. MALLEY.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS ET CISTERCIENS

Revue Mabillon. Abbaye de Ligugé (Vienne). 17e année, 1927.

M.-P. DEROUX : *Les origines de l'Oblature bénédictine*, pp. 1-16, 81-113, 193-217, 305-351. Question complexe que l'auteur a étudiée avec soin. La première partie de son travail porte sur l'oblature des enfants telle qu'elle est indiquée dans la règle de saint Benoît; il en suit l'évolution, en signale les causes de décadence et sa disparition. Traitant ensuite de l'oblature des adultes dont l'origine remonte jusqu'au xe siècle, il essaie de préciser les limites parfois bien indécises des diverses catégories d'oblats, résidants ou non, mansionnaires, prébendiers, familiers, ou « donati ». Il montre en quoi l'oblat, toujours simple laïc, diffère du convers, qui est un véritable moine. Cette étude, la plus complète qui existe sur l'oblature, a été tirée en volume dans la collection « Editions de la Revue Mabillon », n° 1.

Chanoine MAYJONADE : *Un mémoire inédit sur l'abbaye de Chancelade*, pp. 17-30, 132-144. Il s'agit du « Mémoire sur l'état de l'abbaye de Chancelade et sur la succession de ses abbés, 2 janvier 1732 », par Antoine Teyssandier, religieux, puis curé de Chancelade.

Gaston CHARVIN : *Notice inédite sur Madame du Peloux, fondatrice de l'abbaye de la Rochette (dioc. de Lyon)*, pp. 31-61, 145-185, 247-285. Fondé, en 1824, par une ancienne religieuse de Saint-André le Haut à Vienne, le monastère de la Rochette (commune de Cuire) fut affilié, en 1831, à la congrégation des Bénédictines du T.-S. Cœur de Marie, établie à l'abbaye de Pradines (Loire). Le récit de la religieuse annaliste va jusqu'à la mort de la fondatrice, en 1837, et nous fait assister à la fondation et aux premières années de cette maison. (Fait partie de la collection « Editions de la Revue Mabillon », vol. 2.)

Arthur PRÉVOST : *Recueil des chartes et bulles de Clairvaux*, pp. 61-71, 286-290, 421-428. Continuation de l'analyse du chartrier de Clairvaux (n° 1016-1219), depuis septembre 1227 à mars 1231-1232. A suivre.

A. DORNIER : *Répertoire des fonds monastiques conservés dans la série H des archives départementales du Doubs*, pp. 72-80, 186-191, 291-304, 395-420. Fin de cet utile relevé.

Abbé Maillet-Guy : *Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*, pp. 114-131, 218-235, 352-378. Continuation de cet important travail, déjà signalé.

Maurice Lecomte : *Les Bénédictins et l'histoire des provinces aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, p. 237-246. Début d'un exposé général de l'œuvre historique provinciale réalisée par les Mauristes.

Il y a lieu de signaler aussi la *Chronique bibliographique*, p. 1*-48*.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît.
Revue bénédictine mensuelle. Abbaye de Ligugé (Vienne). Année 1927.

P. Ch. : *L'abbaye de Chantelle*, p. 148-149. Simples notes. — F. Lohier : *Une prière des moines de Saint-Wandrille au XIII^e^ siècle*, p. 309-312. Elle a pour titre : « Pro congregatione hujus cœnobii » et est tirée du n° A. 329 de la bibliothèque de la ville de Rouen, provenant de cette même abbaye (XIII^e^ siècle). — M. Chartier : *L'abbaye bénédictine de Maroilles et la Révolution*, p. 352-355. Attitude des derniers religieux de l'abbaye par rapport au serment de fidélité à la constitution civile.

Revue Bénédictine. Abbaye de Maredsous, 39^e^ année. 1927.

U. Berlière : *L'exercice du ministère paroissial par les moines dans le haut Moyen Age*, p. 227-250. Cette étude importante, sur laquelle nous aurons lieu de revenir, débute par un exposé historique de la cléricature des moines. Après avoir précisé la législation ecclésiastique du IV^e^ au XI^e^ siècle, et montré la pratique en usage pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles, il résume la controverse sur la question de principe soulevée par les chanoines réguliers contre les moines à cette époque. Dans un second article sur *l'exercice du ministère paroissial par les moines du XII^e^ au XVIII^e^ siècle*, p. 340-364, Dom U. Berlière reprend l'exposé de la législation canonique aux XI^e^-XIII^e^ siècles et, partant du fait de l'incorporation de paroisses aux monastères depuis le X^e^ *siècle*, il indique comment s'exerçait dans la pratique le ministère paroissial par les moines. (A suivre.)

Ph. Schmitz : *Bulletin d'histoire bénédictine*, p. 117*-240*. La partie française est toujours très soignée.

Cistercienser Chronik. 39^e^ année. 1927. Mehrerau. Bregenz (Autriche).

Vom altem Messritus des Cistercienser Ordens, en douze fragments d'article, *passim*. Continuation de cette étude sur la liturgie cistercienne.

Auctarium D. Caroli de Visch ad bibliothecam scriptorum S. O. Cisterciensis, pp. 11-16, 40-48, 71-78. Suite et fin de ce supplément à la bibliographie des auteurs cisterciens.

Vom Cistercienser Orden, pp. 17-24, 48-55, 78-85, 115-122, 141-149, 165-172, 200-207, 232-239, 269-273, 303-315. Fin de cet aperçu historique, déjà signalé, sur les origines et le développement de l'Ordre cistercien jusqu'à nos jours.

Gaston Charvin, O. S. B.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles

M. l'abbé Joseph Dedieu [643], docteur ès lettres, censeur à l'Ecole Massillon, 2 *bis*, quai des Célestins, Paris (IV^e^), présenté par Mgr Batiffol.

M. Jean Matignon [644], agrégé d'histoire au Lycée, Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Lancien.

NÉCROLOGIE

M. PAUL SABATIER

Paul Sabatier, le grand historien franciscain, a succombé, le 4 mars dernier, à Strasbourg, emporté par l'affection cardiaque dont il souffrait depuis quelques années. Après l'armistice, il avait accepté, dans un sentiment patriotique, de professer à l'Université de cette ville. Sa popularité était considérable, en effet, à Strasbourg, d'où, alors qu'il était pasteur protestant, il avait été expulsé brutalement par l'autorité allemande. Il était des nôtres par son adhésion à la Société, qui remonte à l'année 1920, et collaborateur à la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*.

Toute la vie de Paul Sabatier a été consacrée, depuis, à saint François. On peut dire qu'il fut le promoteur et l'animateur, par ses travaux et son action personnelle, du magnifique mouvement de rénovation des études franciscaines dont nous sommes les témoins depuis le déclin du siècle dernier : Par ses travaux — d'abord sa *Vie de saint François* (1893), dont la diffusion a été universelle et où il mettait en pleine lumière la personnalité rayonnante et héroïque du Petit Pauvre d'Assise; ensuite, ses précieuses éditions critiques du *Speculum Perfectionis* (1898), du *Tractatus de Indulgentia sanctæ Mariæ de Portiuncula* (1900), des *Actus Beati Francisci et sociorum ejus* (1902), enfin ses *Opuscules de critique historique*, où il publia notamment des études approfondies sur certains points fort discutés de l'histoire de saint François. Par son action personnelle — l'inépuisable générosité d'esprit avec laquelle il accueillait et encourageait les initiatives de ses confrères, la courtoisie et la chaleur d'âme qui le rendaient étranger à tout préjugé, à toute prévention, et lui faisaient reconnaître dans ses contradicteurs mêmes, des amis, des savants, animés comme lui-même de l'unique amour de la vérité.

La fécondité de son activité se rendit particulièrement manifeste, lorsque, ayant provoqué, en 1902, la fondation à Assise de la *Società internazionale di studi francesceni*, il vit affluer les adhésions provenant des pays les plus lointains. C'était, ainsi que nous l'écrivions alors, comme un quatrième Ordre, une association de concorde et de labeur, où des hommes, religieux et laïques, savants et artistes, de toutes les confes-

sions et de toutes les opinions, communiaient dans l'admiration pour le Père Séraphique et dans le zèle pour la glorification de sa personne et de son œuvre.

La fréquentation des ouvrages de Sabatier est réconfortante. L'histoire pour lui était, non archéologie, mais résurrection émouvante de la vie. Les documents s'animaient sous ses yeux, s'éclairaient, révélaient toutes leurs significations. On sent à toutes les pages de ses livres le rayonnement d'une âme forte et droite, d'une intelligence merveilleusement lucide, illuminée par ses puissances de sympathie, et qui, si elle est susceptible de se tromper parfois, n'obéit cependant jamais à d'autres passions qu'à celle de ce qu'elle croit la vérité.

Dans la préface d'une réimpression de fortune de la *Vie de saint François*, parue pendant la guerre, Sabatier avertissait le public que ce n'était pas là l'édition « complètement transformée et refondue », qui était « pour ainsi dire prête », et à laquelle il travaillait « depuis plus de vingt ans ». Cette édition, impatiemment attendue, les événements — les occupations du maître, son état de santé, un deuil très cruel qu'il a subi — ne lui ont pas permis de la publier, non plus que la réédition du *Speculum Perfectionis* qu'il préparait. Nul doute que les amis et les admirateurs de l'illustre historien s'associeront pour mettre au jour ces œuvres essentielles et nous donner ainsi la joie de connaître pleinement la pensée définitive de Sabatier sur un sujet à l'étude duquel il avait voué tout son temps et tout son cœur.

Arnold Goffin.

L'ABBÉ JULIEN ROUQUETTE

L'abbé Rouquette, que la *Société d'histoire ecclésiastique* s'honorait de compter depuis sa fondation parmi ses membres les plus zélés, était né à Vimenet (Aveyron), le 20 septembre 1871. Lorsqu'il entra dans les ordres, il avait la volonté d'être missionnaire et il s'enrôla parmi les Pères Blancs, mais sa santé ne lui permit pas de poursuivre plus de deux ans l'œuvre d'apostolat qu'il avait rêvée. Après un court passage chez les Pères du Saint-Esprit à Lyon, il vint se fixer, en 1902, dans le diocèse de Montpellier dont il devait être désormais l'historien tout en évangélisant, avec un zèle qui ne faiblit pas un seul instant, les campagnes de l'Hérault et en s'efforçant de vivifier parmi des paysans un peu trop matérialisés la piété ancestrale.

C'est à Ganges que l'abbé Rouquette fit ses débuts à la fois comme vicaire et comme historien. En 1904, deux ans après son arrivée dans cette petite ville industrielle enfouie dans les gorges de l'Hérault, il publie son premier livre, une histoire de Ganges, où s'attestent de riches qualités de chercheur et d'érudit. Transféré en 1905 à Saint-Mathieu de Montpellier, il s'occupe du protestantisme, plus spécialement de la révocation de l'édit de Nantes en Languedoc et c'est seulement après sa nomination comme curé de Sussargues (16 mars 1907) qu'il devient vraiment l'historiographe du diocèse de Montpellier ou plutôt des divers diocèses qui ont formé le diocèse de Montpellier.

L'église de Maguelone, mère de celle de Montpellier, avait déjà trouvé son historien en la personne de M. Frédéric Fabrège dont on ne louera jamais assez la bienfaisante activité : non content de restaurer et de rendre à sa pieuse destination la vieille cathédrale du XII^e^ siècle, il a laissé une histoire de Maguelone en trois gros volumes in-4° qui prouve que chez cet homme de bien les dons de l'intelligence étaient égaux à

ceux du cœur. Il restait toutefois à publier les innombrables textes condensés dans les six gros volumes in-folio du cartulaire, afin de permettre aux futurs travailleurs d'illustrer le beau travail d'ensemble dont Frédéric Fabrège achevait la publication d'une série d'études critiques sur les divers problèmes — et combien nombreux — soulevés par l'histoire d'une église illustre entre toutes. Cette œuvre d'édition tenta l'abbé Rouquette. Grâce à la générosité de Frédéric Fabrège qui s'y intéressa de toutes les façons, grâce au concours de l'abbé Villemagne, le curé de Sussargues, transféré en 1913 à Vic-les-Etangs, put avant la guerre publier les deux tomes du bullaire de Maguelone et deux volumes de documents provenant du cartulaire. Entre temps, il trouvait le moyen d'éditer la vie de saint Fulcran, de faire paraître en 1913 des annales de l'église de Lodève et en 1914 une étude fort intéressante sur Marie de Montpellier, de diriger la *Revue historique du diocèse de Montpellier* qui dut cesser en 1915 sa publication commencée en 1911.

La guerre vint interrompre l'œuvre si heureusement commencée. Mobilisé comme infirmier, l'abbé Rouquette réussit pourtant à assurer régulièrement son service paroissial au prix de fatigues répétées, mais il ne put, au cours de ces quatre années d'angoisse, rien publier sinon une esquisse sur saint Roch, due à la plume d'un de ses jeunes amis tombé au champ d'honneur, Maurice Luthard. Aussitôt les hostilités terminées, il se remet à l'œuvre, mais de nouvelles difficultés surgissent aussitôt, d'ordre financier cette fois. Les frais d'impression ont augmenté dans des proportions colossales et les œuvres de guerre, si nombreuses, ont légitimement dirigé vers d'autres buts la générosité des mécènes de l'histoire. La sagesse ordonne d'attendre des jours meilleurs... Mais la vie est bien courte et, pendant quatre ans, l'infatigable chercheur a pu ruminer toutes sortes d'idées. Son plan s'est élargi : le cartulaire de Maguelone n'est plus seul à retenir son attention; il ne veut pas que les églises d'Agde, de Lodève, de Béziers, englobées elles aussi dans le diocèse de Montpellier, soient oubliées; il entend au moins tracer la voie aux érudits de l'avenir en commençant la publication de leurs cartulaires. Puis il a eu le temps de lire et de relire à loisir les textes qu'il a transcrits; il aperçoit le parti qu'on peut en tirer et songe à écrire une histoire du diocèse de Maguelone. S'arrêter, attendre lui paraîtrait une désertion. Qu'importe ? L'accès des imprimeries lui demeure momentanément fermé, faute de ressources suffisantes; l'abbé Rouquette s'improvisera imprimeur. Il a auprès de lui une nièce toute dévouée, capable de l'aider et aussi de partager son idéal de labeur et d'austérité. Il ne reculera devant aucune privation, devant aucun sacrifice; la pénitence n'est-elle pas la plus fructueuse en même temps que la moins comprise des vertus chrétiennes ? Convaincu par l'exemple des grands Bénédictins d'autrefois que la mortification du corps est la source vive de l'intelligence, l'abbé Rouquette se procure un matériel d'imprimerie et se met au travail; non content de transcrire, il compose.

Tous ceux qui ont pénétré dans le presbytère de Vic autour de 1920 ont éprouvé les mêmes sentiments d'admiration respectueuse devant cet ascète de la science qui savait si bien partager son temps entre son ministère pastoral dont il s'acquitta toujours avec une conscience méticuleuse, le dépouillement des textes et l'impression de ses travaux. Je me souviendrai toujours, pour ma part, de l'émotion qui m'étreignit lorsque, une promenade archéologique ayant dirigé mes pas vers la vieille église fortifiée de Vic, je me trouvai en présence de ce saint prêtre

au visage émacié par les privations, mais alerte, ardent, dont la guenille usée abritait une âme toujours jeune et qui, penché sur son manuscrit et ses caractères, me contait avec une simplicité joyeuse et une modestie sans apprêt ses projets aussi grandioses que dénués d'ambition personnelle. Les quelques étudiants qui m'accompagnaient n'ont sans doute jamais aussi bien compris que ce jour là ce que pouvait être l'amour désintéressé de la science fécondé par l'humilité chrétienne.

Quinze jours avant de mourir, le cardinal de Cabrières, à qui l'on avait signalé les singulières conditions dans lesquelles travaillait le curé de Vic et en même temps le très grand prix que l'érudition française attachait à ses publications, arracha l'abbé Rouquette à sa paroisse, où il fut unanimement regretté, et l'installa à Montpellier dans une petite maison en face des archives où il travailla encore pendant six ans, continuant ses cartulaires de Maguelone, de Béziers, de Lodève et d'Agde ainsi que son histoire du diocèse de Maguelone. C'est là que la mort est venue le surprendre, le 12 décembre 1927 au soir, en plein travail.

Ce prêtre extraordinairement érudit laisse une œuvre inachevée, mais il laisse aussi des confrères qui lui étaient attachés par les liens d'une vieille amitié et qui le continueront. Toutes ses notes sont aujourd'hui entre les mains expertes de l'abbé Guichard, curé de Saint-Georges-d'Orques, membre lui aussi de la *Société d'histoire ecclésiastique* et qui s'est distingué, entre tous les prêtres du diocèse de Montpellier, par une série de travaux d'une érudition sûre et d'une méthode impeccable. Nous comptons sur lui pour achever les diverses publications entreprises par l'abbé Rouquette. Celles-ci ont été signalées en leur temps aux lecteurs de cette revue et le jugement d'ensemble que l'on portera sur elles ne peut que confirmer les appréciations favorables dont elles ont été l'objet à plusieurs reprises. Sans doute l'histoire du diocèse de Maguelone porte la trace d'une hâte un peu fébrile qui nuit parfois à l'ordonnance et à la critique, sans doute aussi pourrait-on préférer pour les cartulaires un autre plan à celui qui a été suivi, mais l'abbé Rouquette a eu un immense mérite : il a, avec une patience éclairée et une intelligence tenace, dépouillé et édité tous les textes essentiels à l'histoire de son diocèse et, par là, préparé les voies à ses confrères plus jeunes auxquels il a donné tant d'exemples admirables. La *Société d'histoire ecclésiastique* ne peut que le leur proposer comme un modèle de labeur et de vertu, tout en souhaitant de voir surgir dans ce diocèse, dont les évêques successifs ont eu à cœur de s'inscrire parmi ses membres, une équipe de prêtres, formés selon les méthodes les plus modernes, qui continueront à cultiver avec succès le terrain si largement défriché par l'abbé Rouquette.

Augustin Fliche.

61e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Le 61e congrès des Sociétés savantes s'est ouvert à Lille, dans la salle des fêtes de l'Université, le mardi 10 avril 1928. Comme chaque année, les communications qui traitaient de l'histoire ecclésiastique ont été assez nombreuses. Nous les résumons d'après le *Journal officiel*.

Section d'Archéologie.

Séance du 11 avril 1928 (*J. O.* du 13 avril, p. 4308-9).

M. Beaucamp entretient le congrès de la polychromie dans les monuments funéraires de la Flandre et du Hainaut au Moyen Age. On savait déjà que ce genre de décoration existait dans maint tombeau de Belgique

et de Hollande. Deux découvertes, l'une à Warneton, en 1924, l'autre à Comines, en 1925, ont fait la preuve que l'art de la polychromie funéraire florissait aussi dans la Flandre française. Ces trouvailles ont fourni de très curieux détails sur la tradition iconographique et liturgique.

M. L. Frestot présente un mémoire sur une relique authentique de sainte Geneviève. Cette relique aurait été donnée, le 7 août 1634, par Jocelin, prieur des bénédictins de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle) à Henry Adam, curé de Sainte-Geneviève, près de Pont-à-Mousson.

Mlle Elisa Maillard, commente les sculptures très curieuses qui ornent la façade de l'église romane de Saint-Hilaire de Foussay (Vendée).

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'a 1715).

Séance du 10 avril 1928 (*J. O.* du 13 avril, p. 4306).

M. Max Bruchet expose la méthode suivie pour le répertoire des fonds religieux du Nord. Pour concilier les avantages des méthodes chronologique et méthodique, l'archiviste a procédé, notamment pour les layettes des fonds bénédictins et cisterciens, à la rédaction de fiches très analytiques pour chacun des 26.214 documents de ces fonds. Les fiches ont été classées suivant un plan méthodique constant avec les concordances nécessaires pour permettre d'utiliser l'ancien classement. Le répertoire numérique a pu être ainsi dressé, basé sur six volumes d'inventaires analytiques détaillés. Les 26.214 fiches ont été recopiées pour les refondre dans un ordre chronologique unique. On a ainsi réalisé, sur fiches, les avantages du double classement méthodique et chronologique.

Séance du mercredi 11 avril 1928 (*J. O.* du 13 avril, p. 4307-8).

M. H. Boone lit une étude sur la formation ethnique du Cambrésis. Divers éléments vinrent s'agréger autour de la tribu primitive (peut-être les *Centrones* de César). Ce furent des colons germaniques, wendes et francs, des résidus divers d'occupations étrangères et de colonisations ecclésiastiques. L'Eglise fut l'instrument de la fusion de toutes ces races. Mais elle favorisa les Francs au détriment des Wendes, qui, plus comprimés qu'assimilés, devinrent des opposants traditionnels à tel point qu'il en reste encore trace de nos jours.

M. le docteur R. Leclerc donne une liste des régents du collège de Saint-Lô.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715).

Séance du 10 avril 1928 (*J. O.* du 12 avril, p. 4307-8).

M. Bazeille présente un mémoire « A propos de l'application des lois sur la constitution civile du clergé » dans le district d'Alençon (1790-1792). L'auteur cite d'abord deux prédictions relatives aux événements de l'époque, l'une du pèlerin Benoît-Joseph Labre (aujourd'hui saint Labre), mort en 1783; l'autre d'un archevêque de Dublin, datée de 1558. Il expose ensuite comment furent élus les curés assermentés, commente la série des difficultés qui marquèrent l'établissement du culte constitutionnel.

Notre confrère, M. l'abbé E. Sol, examine « l'état religieux du Quercy à la veille de la Révolution française ». La province contenait 51 monastères, 34 d'hommes et 17 de femmes. Leur personnel s'élevait à 361 religieuses et 214 religieux seulement.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bernard (Saint). La fleur des espitres du divin Bernard, premier abbé de Clairevaulx. Dijon, éditions du Raisin, 1927. In-4°, 104 p., 125 fr.

Bibliographie lorraine. Tome VIII : 1er janvier 1924-31décembre 1925. Paris, Berger-Levrault, 1928. In-8°, x-324 p., 30 fr.

Caron (P.) et E. Déprez. Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux. Tome Ier : 23 sept. 1789-30 déc. 1791. Paris, Leroux, 1926. In-8°, xxvii-430 p.

Beckmann (G.). Concilium basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Konzils von Basel. Tome VI : Fasc. 2 : Register. Bâle, Hebbing et Lichtenhahn, 1926. In-4°, p. 745-969, 58 m.

Gilson et Théry. Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age. 3e année. Paris, Vrin, 1928. In-8°, 456 p., 45 fr.

Godard (M.) et Léon Abensour. Cahiers de doléances du bailliage d'Amont (Haute-Saône), publiés, annotés et précédés d'une Introduction. Tome II. Auxerre, impr. « L'Universelle », 1927. In-8°, 583 p.

Leroy (Maxime). Fénelon. Paris, Alcan, 1928. Petit in-4°, 117 p., 12 fr. (Collection : Réformateurs sociaux.)

Macon (G.). Chantilly. Les archives. Le cabinet des titres. Tome Ier. Paris, Champion, 1926. In-4°, xix-308 p.

Martène (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée avec une introduction et des notes par dom G. Charvin. Tome Ier : 1612-1630 (Archives de la France monastique, vol. XXXI). Ligugé (Vienne), abbaye Saint-Martin; Paris, Picard, 1928. In-8°, xxxiv-287 p.

Paul-Boncour (J.). Lamennais. Paris, Alcan, 1928. Petit in-4°, 132 p., 12 fr. (Collection : Réformateurs sociaux).

Savina (Jean) et Daniel Bernard. Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats généraux de 1789, publiés et annotés. Tome Ier. Rennes, impr. Oberthur, 1927. In-8°, lxxiii-175 p.

Skibniewski. Des conditions nécessaires pour le travail sur l'histoire ecclésiastique [en polonais]. Ateneum kaplanskie, Cracovie. 1927, 8 p.

Urbain (Ch.) et E. Levesque. Les dernières années de Bossuet. Journal de Ledieu. Nouv. éd. Tome Ier : 1699-1702. Bruges, Desclée-de Brouwer, 1928. In-8°, xxiii-427 p.

Viard (J.). Les grandes chroniques de France. Tome IV : De Louis le Débonnaire à Louis V. Paris, Champion, 1927. In-8°, xvi-380 p., 20 fr.

Veuillot (L.). Œuvres complètes. Rome pendant le Concile. Avertissement de François Veuillot. 1re série : Œuvres diverses. Tome XII. Paris, Lethielleux, 1928. In-8°, xi-572 p.

Vieilliard (Jeanne). Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne (Bibl. de l'Ecole des hautes-études, fasc. 251). Paris, Champion, 1927. In-8°, xx-262 p., 60 fr.

Welter (J.-Th.). La *Tabula exemplorum*. Recueil d'*exempla* compilé vers la fin du xiiie siècle. Paris, Guitard-Occitania, 1928. In-8°, 152 p., 20 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE

BALLESTER (Rafaël). Histoire de l'Espagne. Traduit de l'espagnol par Théodoric LEGRAND. Paris, Payot, 1928. In-8°, 319 p., 25 fr.

BAUDRILLART (Mgr). La vocation catholique de la France et sa fidélité au Saint-Siège à travers les âges. Paris, éditions Spes, 1928. In-16, 263 p., 12 fr.

BOUCHER (Mgr A.). Au Congo français. Les missions catholiques. Paris, Téqui, 1928. In-8° couronne, 206 p., 12 fr.

BRÉHIER (Emile). Histoire de la philosophie. Tome I[er] : L'Antiquité et le Moyen Age. Fasc. III : Moyen Age et Renaissance. Paris, Alcan, 1928. In-8°, pp. 523 à 791.

CALOT (F.) et L.-M. MICHON. Port-Royal et le Jansénisme. Paris, A. Morancé, 1928. In-16, 68 p., pl., 10 fr.

CAVAIGNAC (E.). Histoire du Monde. Tome V[2] : L'Empire romain et l'Eglise, par Jacques ZEILLER. Paris, E. de Boccard, 1928. In-8°, 361 p., 30 fr.

COHEN (Gustave). Le théâtre en France au Moyen Age. I. Le théâtre religieux. Paris, éditions Rieder [1928]. In-4° pot, 75 p., 59 héliogr., 16 fr. 50.

DEDIEU (J.). Instabilité du Protestantisme. Paris, Bloud, 1928. In-16, 196 p., 10 fr.

DUFOURCQ (A.) L'avenir du christianisme. 1[re] partie : Histoire ancienne de l'Eglise. II : La révolution religieuse; Jésus. Paris, Plon, 1927. In-8°, 474 p., 25 fr.

GAILHARD-BANCEL (H. de). Quatorze années de défense religieuse à la Chambre des députés. 1901-1914. Souvenirs et discours par H. de Gailhard-Bancel. Paris, éditions Spes, 1928. In-8°, 287 p., 20 fr.

GAXOTTE (Pierre). La Révolution française. Paris, Fayard, 1927. In-16, 448 p., 13 fr. 50.

GUIRAUD (Jean). Pourquoi je suis catholique. Paris, aux Editions de France, 20, avenue Rapp, 1928. In-12, 103 p., 6 fr.

HAMON (A.). Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. Tome III : Paray-le-Monial. Paris, Beauchesne, 1927. In-8°, 463 p., 30 fr.

HANOTAUX (G.). Histoire de la fondation de la 3[e] république. Tomes III et IV : L'échec de la monarchie et la fondation de la république. Mai 1873-1876. Paris, Plon, 1926. In-8°, VI-298 et 368 p.

HAYWARD (Fernand). Le dernier siècle de la Rome pontificale. 1814-1870. Paris, Payot, 1928. In-8°, 319 p., pl., 20 fr.

Histoire et historiens depuis cinquante ans. Paris, Alcan, 1928. 2 vol. in-8°, 756 p., 100 fr.

JORGA (N.) Essai de synthèse de l'histoire de l'humanité. Tome III : Epoque moderne. Tome IV : Epoque contemporaine. Paris, Gamber, 1928. 2 vol. in-8°, 528 p., 50 fr. chaque.

LA BRIÈRE (Yves de). L'organisation internationale du monde contemporain et la papauté souveraine. Tome II (1924-1925-1926). Paris, édition Spes, 1928. In-8°, 18 fr.

LARONZE (Georges). Histoire de la Commune en 1871. Paris, Payot, 1928. In-8°, 720 p., pl., 50 fr.

LE FORESTIER (R.) L'occultisme et la franc-maçonnerie écossaise. Paris. Perrin, 1928. In-16, XV-320 p., 15 fr.

LOT (Ferdinand). La fin du Monde Antique et le début du Moyen Age. Paris, La Renaissance du livre, 1928. In-8°, XVI-514 p., cartes et pl., 30 fr.

Munier-Jolain. Le cardinal Collier et Marie-Antoinette. Paris, Payot, 1927. In-8°, 268 p., 25 francs.

Piaget (Arthur). Les actes de la dispute de Lausanne (1536), publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne. Neuchâtel, secrétariat de l'Université, 1928. In-8°, xxix-351 p., 20 francs suisses.

Pottier (Le P. Aloys). Le P. Louis Lallemant et les grands spirituels de son temps. Paris, Téqui, 1927-1928. 2 vol. in-12, xii-433 et 420 p., 15 francs chaque.

Schinz (Albert). La pensée religieuse de Rousseau et ses récents interprètes. Paris, Alcan, 1927. In-8°, 52 p., 10 francs.

Schudel-Benz (Rosa). Die Besessinen von Loudun, in Prozess aus der Zeit Richelieus. München, C.-H. Beck, 1927. In-16, 155 p.

Sée (Henri). Science et philosophie de l'histoire. Paris, Alcan, 1928. In-16, 516 p., 25 francs.

Tissier (Mgr). La doctrine de nos Fêtes. Les fêtes des Saints. Vol. I : Les grands Maîtres; vol. II : Les grands exemples. Paris, Téqui, 1928. 2 vol. in-12, vi-264 et 253 p.

Vaissière (Pierre de). Henri IV. Paris, Fayard, 1928. In-12, 706 p., 16 fr. 50.

Vesper (Noël). Les Protestants. La Patrie. L'Eglise. Paris, Perrin, 1928. In-16, x-250 p., 12 fr.

Welter (J.-Th.). L'*exemplum* dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age. Paris, Guitard-Occitania, 1928. In-8°, 566 p., 40 francs.

ART RELIGIEUX

Aubert (Marcel). Notre-Dame de Paris. Paris, Morancé, 1928. In-fol., 24 p., 67 pl., 350 francs.

Barrau-Dihigo (L.) et Jean Bonnerot. La Sorbonne. Six siècles de son histoire par l'image. Paris, les Presses Universitaires, 1928. Album, 200 francs.

Baudot (A. de) et Perrault-Dabot. Les monuments historiques. Tome V. Périgord, Languedoc, Gascogne, Provence. Paris, Laurens, 1928. In-4°, 125 p., 100 pl., 250 francs.

Benoit (Fernand). L'abbaye de Montmajour (Collection: Petites Monographies des grands édifices de la France). Paris, Laurens, 1928. In-16, 96 p., fig. et 1 plan, 6 francs.

Colombe (Dr). Le palais des papes d'Avignon. Paris, Laurens, 1927. In-8°, 120 p.

Gaudin (Félix). Le vitrail du xiie siècle au xviiie siècle. Paris, Ducher, 3, rue des Poitevins, 1928. In-4°, 64 p., 50 ill., 10 francs.

George (J.) et Alexis Guérin-Boutaud. Les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême. Paris, impr. Kapp, 15, rue Vézelay, 1928. In-fol., 347 p., 12 fig. h. t., 100 francs.

Gruyer (Paul). Rétables et jubés bretons. Paris, Laurens, 1928. In-16, 64 p., fig., 5 francs (Collection *Memoranda*).

Hasak (M.). Das Münster Unserer Lieben Frau zu Strassburg im Elsass. Berlin, G. Hackebeil, 1927. In-4°, 224 p., fig. et pl., 80 m.

Humann (G.). Die Beziehungen des Handschriftornamentik zur romanischen Baukunst. Strasbourg, J. H. Ed. Heitz, 1927. In-8°, 86 pl. et 126 fig., 20 m.

Lasteyrie (R. de). L'architecture religieuse en France à l'époque gothique. Ouvrage posthume publié par les soins de M. Marcel Aubert. Tome II. Paris, Picard, 1927. In-8° colombier, 604 p., illustr.

LEFÈVRE (L.-E.). Le calendrier zodiaque du portail royal de Chartres et les influences mithriaques. Paris, Leroux, 1928. In-8°, 26 p., 5 fr.

LEFRANÇOIS-PILLION (L.) Les sculpteurs de Reims. Paris, éditions Rieder, 1928. In-4°, 64 p., 60 pl. h. t., 16 fr. 50

LEROUX (A.-P.) Une tapisserie du Précieux Sang de Fécamp. Illustré de dessins originaux et accompagné de notes historiques. Fécamp, L. Durand et fils, 1927. In-8°, 115 p.

MAUCLAIR (C.). Le Mont Saint-Michel. Grenoble, Arthaud, 1928, In-8°, 120 p., 18 fr.

MICHON (Louis-Marie) et Roger MARTIN DU GARD. L'abbaye de Jumièges (Coll. « Petites monographies des grands édifices de la France »). Paris, Laurens, 1928. In-16, 104 p., fig. et 1 pl., 6 fr.

PONCHEVILLE (A.-M. de). La cathédrale d'Amiens. (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud et Gay, 1928. In-8°, 56 p., 4 fr. 75.

PUIGI CADAFALCH (J.). Le premier art roman. L'architecture en Catalogne et dans l'Occident méditerranéen aux x^e^ et xi^e^ siècles. Paris, Laurens, 1928. In-8°, 176 p., fig et pl., 40 fr.

SERVIÈRES (Georges). La décoration artistique des buffets d'orgues. Paris, Van Oest, 1928. In-4°, 240 p., pl., 150 fr.

BIOGRAPHIES

Alice Munet, fondatrice des petites servantes du Sacré-Cœur, missionnaires catéchistes des noirs en Afrique. Préf. par F. JAMMES. Lyon, E. Vitte, 1927. In-8°, IX-XXV-412 p., fig.

BATIFFOL (Mgr Pierre). Saint Grégoire le Grand. Paris, Gabalda, 1928. In-12, 235 p., 7 fr. 50. (Collection « Les Saints ».)

BERTAULT (Philippe). Bossuet intime. Bruges, Desclée et De Brouwer, 1927. In-8°, 164 p.

BERTRAND (L.), H. BORDEAUX, etc. Bossuet et notre temps. Opinions recueillies et publiées par H. Villemot. Dijon, Venot, 1928. In-8°, 80 p., 5 fr.

BOUVIER (Henri) et Hippolyte HEMMER. L'abbé Claude Bouvier (1866-1914), professeur à l'Ecole Saint-Maurice, de Vienne. Préface par Mgr Pierre Baticol. Paris, Gabalda, 1926. In-12, XXIV-292 p., 15 fr.

CONNOLLY (J.-L.). John Gerson, reformer and mystic. Louvain, Uystpruyst, 1928. In-8°, XXI-488 p.

FRANÇOIS (H.). La vie du bienheureux Pierre de Luxembourg, évêque de Metz, cardinal à Avignon, 1369-1387. Nancy, Berger-Levrault, 1927. In-8°, 88 p., 6 pl.

GHÉON (Henri). Le saint curé d'Ars (Collection : Les grands Cœurs). Paris, Flammarion, 1928. In-16 jésus, 227 p., 12 fr.

GUILBERT (Abbé E.). Saint Vaast, fondateur de l'église d'Arras. Arras, Nouvelle société anonyme du Pas-de-Calais, 1928. In-12, 164 p., gr., 7 fr. 50.

GUITTON (Georges). Léon Harmel (1829-1915). Paris, éditions Spes, 1928. 2 vol. in-8°, 35 fr. les deux.

JOINVILLE (Jean de). Le livre des saintes paroles et des bons faits de notre roi saint Louis. Paris, Payot, 1928. In-8°, 320 p., 20 fr.

KREBS (Manfred). Konrad III von Lichtenberg, Bishof von Strassburg (1273-1299). Frankfurt am Main, Institut der Elsass-Lothringer im Reich, 1926. In-8°, VII-84 p., 3 m.

LABELLE (Eugène). Saint Louis (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud et Gay, 1928. In-8°, 56 p., 4 fr. 75.

Lallemand (P. de). Montalembert et ses amis dans le romantisme (1830-1840). Paris, Champion, 1927. In-8°, 367 p.

Lallemand (P. de). Montalembert et ses relations littéraires avec l'étranger jusqu'en 1840. Paris, Champion, 1927. In-8°, 115 p.

Lavedan (Henri). Monsieur Vincent, aumônier des galères. Paris, Plon, 1928. In-16, 317 p., 15 fr.

Legrand-Girarde. L'arrière aux armées sous Louis XIII. Cursy de Marcillac, évêque de Mende, 1635-1638. Préf. de L. Batiffol. Paris, Berger-Levrault, 1927. In-8°, 287 p.

Léon (R. P. A.). Saint François d'Assise et son œuvre. (Bibliothèque d'études franciscaines). Paris, Lethielleux, 1928. In-8°, 396 p., 20 fr.

L'Eprevier (de). Mère Marie Claver. Paris, Beauchesne, 1928. In-8°, VIII-367 p., fig., 21 fr.

Marcel (Chanoine). Diderot écolier. La légende et l'histoire (Extr. de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-sept. 1927). In-8°, 30 p.

Marcel (Chanoine). Le mariage de Diderot. Etude critique (Extr. de la *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, mars 1928). In-8°, 37 p.

Ponnelle (Louis) et Louis Bordet. Saint Philippe Néri et la société romaine de son temps (1515-1595). Paris, Bloud, 1928. In-8°, LXXI-563 p., 40 fr.

Suzanne du Peloux, fondatrice de l'abbaye de La Rochette, au diocèse de Lyon (M^me^). Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1927. In-8°, 141 p.

Villa-Urrutia. Talleyrand. Ensayo biográfico. Madrid, Tip. artistica, 1926. In-8°, 311 p. et 1 pl.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Arimont et Brou. Jésuites missionnaires au XIX^e^ et au XX^e^ siècle. Paris, éd. Spes, 1928. In-8°, 106 p., 5 fr.

Besnard (Pierre). Les Cordeliers et les Cordelières de Chalon-sur-Saône (Extr. de la *Revue d'histoire franciscaine*, t. IV, 1927, n° 4). Le Puy, impr. de *La Haute-Loire*, 1927. In-8°, 63 p., pl.

Blémur (La Mère de). Eloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de Saint-Benoist, décédées en ces dernières siècles. Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1927. Petit in-8° carré, VI-175 p.

Coste (Pierre). La congrégation de la Mission, dite de Saint-Lazare. Paris, Gabalda, 1928. In-12, VIII-231 p., fig., 10 fr.

Deroux (L'abbé M.-P.). Les origines de l'oblature bénédictine. Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1927. In-8°, 131 p.

Devine (E.-J.). Les Jésuites martyrs de la Nouvelle-France. Traduit de l'anglais par R. et A. Prophétie. Paris, G. Beauchesne, 1927. In-8°, VIII-271 p., 24 fr.

George (André). L'Oratoire. Paris, Grasset, 1928. In-16, 239 p., 12 fr.

Gratien (P.). Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des Frères Mineurs au XIII^e^ siècle. Paris, libr. Saint-François d'Assise, 4, rue Cassette, 1928. In-8°, XXIV-699 p.

Pisani (P.). Les Compagnies de prêtres du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. Paris, Bloud, 1928. In-12, 191 p.

Tyc (Th.). L'immunité de l'abbaye de Wissembourg. Strasbourg, Berger-Levrault, 1927, In-8°, 152 p. et carte.

HISTOIRE LOCALE

Bonnerot (Jean). La Sorbonne. Sa vie, son rôle, son œuvre à travers les siècles. Paris, les Presses universitaires de France, 1927. In-8°, 232 p., 15 fr.

Brun (Robert). Avignon au temps des Papes. Les monuments, les artistes, la société. Paris, Colin, 1928. Petit in-4°, 288 p., 8 pl., 30 fr.

Delaunay (Al.). Les curés de Saint-Eloy de Gy. Conditions du clergé et du ministère paroissial (de 1127 à 1926). Paris, Vrin [1927]. In-8°, 132 p.

Fêtes mariales. Chartres. 31 mai-6 juin 1927. Chartres, Maison des Œuvres diocésaines, 5, rue des Lisses, 1927. In-8°, 426 p., pl.

Gabory (Emile). La Révolution et la Vendée. Tome III : La victoire des vaincus. Paris, Perrin, 1928. In-8°, 20 fr.

Lenôtre (G.). Le jardin de Picpus (Les pèlerinages de Paris révolutionnaire). Paris, Perrin, 1928. In-8° écu, 261 p., 20 fr.

Macé (J.). Quatre siècles d'histoire ou Saint-Germain-en-Coglais, 1550-1900. 2e partie : Les confesseurs de la foi (suite) et le clergé sous le concordat. Rennes, impr. du *Nouvelliste*, 1926. In-16, 272 p.

Précis de l'histoire et de l'archéologie normandes. Caen, Jouan et Bigot, 1927. In-8°, VII-419 p., 30 fr.

Rennard (L'abbé Joseph). Histoire du Mont-Saxonnex des origines à 1815. Annecy, Imprimerie commerciale, rue Saint-Maurice, 1927. In-8°, 204 p., 15 francs.

Rennard (L'abbé J.). Origine des paroisses et des quartiers de la Martinique, d'après des documents inédits. Fort-de-France, impr. Antillaise [1927]. In-8°, IV-80 p., 5 fr.

Vattier (Georges). Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608-1925). Paris, Champion, 1928. In-8°, 128 p.

Vattier (Georges). Essai sur la mentalité canadienne-française. Paris, Champion, 1928. In-8°, IV-384 p.

Varille (Mathieu) et Dr Eugène Loison. L'abbaye de Saint-Chef en Dauphiné. Lyon, Masson, 1928. In-4°, 35 fr.

Vétulani (A.). Le grand chapitre de Strasbourg (origines à la fin du XIIIe s.). Strasbourg, Berger-Levrault, 1927. In-8°, X-108 p.

ERRATA

Page 114, ligne 23. Au lieu de *Rey*, lire : Roy.
Page 223, note 5, ligne 15. Mettre un tiret après l'indication (p. 143-144).
Page 228, ligne 22. Au lieu de *problème*, lire : problème.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Libr.-impr. Marqueste, E.-H. Guitard, dir., 7, rue Ozenne, Toulouse.

CONSEILS

POUR LA

PUBLICATION DES CHARTES

I. La date de la charte. — II. L'analyse. — III. L'indication des sources et la bibliographie : original, copies, imprimés, fac-simile. — IV. La publication du texte. — V. L'établissement du texte. — VI. Choix d'exemples.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle que l'on a appliqué à la publication des documents d'archives des règles analogues à celles que depuis longtemps suivaient les érudits dans les éditions des textes littéraires, qu'en d'autres termes on a commencé à donner de ces sortes de documents des éditions critiques. Mais il s'en faut que dans la présentation de ces textes tous les éditeurs adoptent une même méthode. On doit cependant souhaiter l'adoption, sur ce point, de règles uniformes. C'est pourquoi il ne nous paraît pas inutile d'exposer, au moins, les principes essentiels qui, selon nous, doivent présider à l'établissement des textes diplomatiques. Nous laisserons de côté la critique verbale, dont Louis Havet a magistralement traité[1]. Et, tout en souscrivant aux règles formulées par M. P.-F. Fournier dans ses *Conseils pratiques*[2], nous ne les exposerons pas aussi minutieusement qu'a fait cet érudit; car nous avons éprouvé qu'en ces matières il importe de ne pas noyer dans trop de détails les principes que l'éditeur doit retenir facilement et avoir toujours présents à l'esprit.

I. — La date de la charte.

Toute publication de charte sera précédée de la date, mise en vedette, non pas de la date telle qu'elle est exprimée dans

1. Louis Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, 1911, in-4°; du même, *Règles pour éditions critiques*, s. l. n. d., [1921].

2. P.-F. Fournier, *Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des archives et l'édition des documents historiques écrits*, Paris, 1924, in-8°.

le document, mais ramenée au calendrier moderne. Si, par exemple, il s'agit d'un diplôme de Charles le Chauve portant à la fin : « data XVIII kal. septembris, anno XI, indictione XIII, regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum villa Cambriliaco », on écrira en tête :

850, 15 août. — Chambellay.

Si nous formons un recueil de chartes, rangées chronologiquement, nous en rencontrerons un certain nombre dépourvues de dates qu'on ne pourra dater qu'approximativement par des considérations historiques, telle la mention qu'on y rencontre de certains événements connus d'ailleurs, ou par la présence de certains personnages. On en conclura qu'elles n'ont pu être expédiées qu'entre deux termes extrêmes. C'est non pas au *terminus a quo* qu'il convient de les classer, mais au *terminus ad quem;* en effet, nous sommes certains qu'à ce dernier terme elles existaient, puisqu'elles n'ont pu être rédigées après cette date, tandis que nous ne sommes pas certains qu'elles aient été rédigées dès le *terminus a quo.* Ainsi un diplôme souscrit par Philippe I^er^, par lequel Araud, évêque de Chartres, concède une prébende aux moines de Cluny, ne porte pas de date : mais Araud a été élevé au siège épiscopal de Chartres en 1069 ou 1070; il est mort le 10 février 1075. Dans la série chronologique, nous la placerons donc au 10 février 1075, et nous inscrirons en tête: 1069-1075, avant le 11 février.

II. — L'analyse de la charte.

Au-dessous de la date, on donnera l'analyse de la charte. S'il s'agit de dresser un simple catalogue d'actes, on devra la développer de façon à rendre un compte exact de la teneur de l'acte; si l'on publie la charte *in extenso,* on pourra se contenter d'un simple titre. Par exemple, le diplôme de Charles le Chauve publié dans le *Recueil des historiens de la France,* t. VIII, p. 514, n° CI, si l'on n'en donne pas le texte, sera analysé de la façon suivante :

Charles le Chauve, à la prière d'Ebroïn, évêque de Poitiers et archichapelain du Palais, concède au monastère de Saint-Maur-sur-Loire, pour le luminaire et l'entretien des moines, des biens de sa

propriété, savoir : dans la « villa » de Soulangé, en Anjou, sept faisses et demie avec une « curtis » seigneuriale, une vigne et un bois, et, dans la « villa » de Bournand, en Poitou, quatre faisses, toutes choses que le comte d'Anjou avait eues autrefois du domaine de l'église de Saint-Vrain de Gennes.

Tandis que si l'on publie intégralement le texte du diplôme, un simple titre suffira :

Concession par Charles le Chauve au monastère de Saint-Maur-sur-Loire de divers biens à Soulangé et à Bournand.

Mais, à notre avis, il est préférable, même si l'on donne le texte du diplôme, de le faire précéder d'une analyse détaillée; car, non seulement c'est un guide pour le lecteur, mais c'est l'occasion pour l'éditeur de faire connaître l'interprétation, qu'après mûre réflexion, après une étude approfondie du texte, fondée sur des observations qu'il a été plus à même de faire qu'un lecteur non préparé, il propose des passages difficiles ou controversés.

III. — L'indication des sources et la bibliographie.

Après l'analyse viendra l'indication des sources, c'est-à-dire des manuscrits par lesquels nous a été transmis le texte de la charte.

L'énumération des sources doit figurer avant la publication du texte et non à la fin, comme il est d'usage chez la plupart des éditeurs du XIX^e^ siècle. Incompréhensibles sont les raisons qui les ont déterminés à rompre la tradition. Car avant de donner un texte, pour permettre de mesurer son degré de crédibilité, il importe d'informer le lecteur de la forme sous laquelle il nous est parvenu. Et si nous établissons un texte critique, si nous donnons les variantes des divers manuscrits, n'importe-t-il pas que nous ayons tout d'abord proposé un classement de ces manuscrits ? Même, d'un point de vue purement externe, ne faut-il pas que nous ayons expliqué les désignations abrégées de ces manuscrits mises à côté des variantes ? Il est clair enfin que la disposition d'esprit du lecteur sera différente suivant qu'il saura être en présence d'un original ou d'une copie.

Donc, à la suite de l'analyse, on donnera la liste des sources manuscrites ou imprimées, réparties en un certain nombre

de paragraphes, chaque source étant désignée par une lettre majuscule italique. Il y a intérêt à adopter pour la désignation des sources, une majuscule italique, afin d'éviter toute confusion dans l'indication des variantes. Supposons qu'un même nom propre, *Bernardus*, soit, dans une copie, par exemple la copie C, représenté par la seule initiale B, et qu'on doive noter cette variante, on aura en note BC, ce qui sera inintelligible, tandis que si la copie est désignée par *C*, nous aurons B*C*, ce qui ne permet pas d'hésiter sur la signification de ces deux lettres.

Le premier paragraphe sera consacré à l'original, toujours désigné par la lettre *A*, laquelle lui sera réservée, même si l'original a disparu, car il peut être retrouvé. Et si nous avons, soit dans des vidimus, des inventaires anciens, des notes ou des copies d'érudits, quelques renseignements sur cet original, nous les consignerons dans une note.

Si l'original est conservé, on en donnera une description sommaire à la suite de la lettre *A*. On indiquera s'il est sur papyrus, parchemin ou papier; quelles sont les dimensions de la matière sur laquelle il est écrit; s'il est scellé; et dans quel dépôt il est conservé. Quant aux questions inscrites au dos, on les rejettera en note[3].

L'original nous étant parvenu en parfait état de conservation, tel qu'il a été remis par la chancellerie ou l'auteur au destinataire, on pourrait croire inutile de rechercher et d'indiquer les copies. Il n'en est rien. Tout d'abord, ces copies nous permettent de restituer l'histoire même de l'acte, et, pour ainsi dire, sa vie à travers les âges; elles nous indiquent les circonstances qui en ont provoqué la transcription, les procès auxquels il a donné lieu, et même certaines modifications apportées au texte faites de propos délibéré et pour une fin déterminée, et, encore, à quelle époque il a cessé d'être un titre pour devenir un simple document historique. Dans les cartulaires, les chartes sont souvent précédées d'une rubrique qui aide à en déterminer la nature. Ainsi, le diplôme n° XL du *Recueil des actes de Philippe I^er^, roi de France*, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par lequel le roi confirme les privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Denis

3. Voir plus loin, la pièce n° I.

par ses prédécesseurs, par l'évêque Landry et par les souverains pontifes, est intitulé, dans les cartulaires, *Immunitas*.

Il importe même de se rendre compte, avant d'établir le texte, si les copies concordent avec l'original. Reprenons le diplôme de Philippe Ier pour Saint-Denis, du 1er août 1068, que nous venons de citer. Il en existe deux expéditions originales. Dans l'une et l'autre le nom de l'abbé est *Raynerius*. Or, ce *Raynerius*, d'après les autres documents, n'était pas abbé de Saint-Denis à cette date. Si nous y regardons de près, nous remarquons les traces d'un grattage. Mais, un cartulaire de l'onzième siècle nous donne, à cet endroit du texte, la leçon *Vuaszo*. C'était là le nom que le scribe des originaux avait écrit, et auquel on a substitué *Raynerius*. Cette substitution a été faite avant 1292, puisqu'un vidimus de cette date porte *Raynerius*.

Le premier paragraphe de l'*apparatus* étant consacré à l'original, les deux suivants seront consacrés à l'indication des copies[4]. Dans le *Recueil des actes de Philippe Ier*, l'auteur de la présente note n'avait pas compris les copies imprimées et dont il s'était servi pour l'établissement du texte dans le même paragraphe que les copies manuscrites utilisées pour cet établissement. Comme l'a justement observé M. E.-G. Ledos[5], un texte publié par un érudit d'après l'original a la même valeur qu'un « texte copié par le même érudit et gardé par lui en portefeuille ». Il y a donc lieu de mettre les textes imprimés à côté des manuscrits, quand on doit en tenir compte pour la restitution de l'original. Et c'est ce qu'a fait M. Léon Levillain dans son édition des *Actes de Pépin Ier et Pépin II, rois d'Aquitaine*. Mais il faut prendre garde de ne pas considérer comme représentant des copies différentes de celles qui nous sont parvenues manuscrites tous les textes imprimés présentant avec celles-ci des variantes, puisque ces leçons ne sont souvent que le résultat de corrections introduites par les éditeurs. On devra aussi ranger parmi les copies les fac-simile de chartes originales disparues.

Les copies seront réparties en deux groupes[6] : le premier

4. Voir plus loin, pièce n° I.
5. Dans un compte rendu, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXX (1909), p. 529.
6. Voir plus loin, pièces nos I et IV.

comprenant celles qui sont issues directement ou indirectement de l'original et qui doivent être retenues pour l'établissement du texte; le second, celles qui ont été faites sur les copies du premier groupe, et qui ne peuvent être d'aucune utilité pour l'établissement du texte; auxquelles on joindra les copies, qui, sans qu'on puisse affirmer qu'elles soient sorties de celles de la première classe, ont été visiblement faites avec négligence et sont si défectueuses qu'il n'y a pas lieu de les retenir pour dresser le texte. Mais à quoi bon indiquer des copies dont nous avons les modèles ? sinon parce qu'il arrive que leurs auteurs ont proposé des corrections qui peuvent être adoptées et indiquées en note, ou nous en suggérer d'autres. Sans compter que nous éviterons ainsi à ceux qui viendront après nous de les collationner, pouvant croire que nous les avons ignorées. Et aussi, elles nous font connaître les travaux dont la charte a été l'objet. Mais nous les rejetons dans le troisième paragraphe de l'*apparatus*.

A chacune des copies on attribuera une lettre, à partir de *B*. Sous chaque lettre sera donnée la description de la copie : la date, la nature (authentique ou informe[7], cartulaire, copie d'érudit), l'auteur, le lieu de conservation, la rubrique ou le titre dont elle est précédée, la source.

Les copies seront classées non suivant l'ordre chronologique mais d'après leur qualité, c'est-à-dire qu'on leur donnera un rang plus ou moins éloigné, selon qu'elles seront présumées plus ou moins distantes de l'original. Il est évident qu'une copie faite sur l'original, et avec soin, par un érudit du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle, représente souvent mieux l'original qu'une copie faite par un notaire ou un scribe du Moyen Age.

Au lieu de rassembler les copies inutiles dans un paragraphe spécial, on pourrait placer chacune d'elles à la suite de la copie d'où elles sont sorties. Il nous semble qu'il en résulterait une certaine confusion, que la filiation des copies, loin d'en être plus claire, serait moins facile à saisir, et surtout qu'on ne verrait pas d'un coup d'œil quelles copies ont été utilisées pour l'établissement du texte. Ajoutez qu'il y a un certain nombre de copies dont il est impossible de retrou-

7. Informe, c'est-à-dire non authentique.

ver l'origine, et que d'autres résultent de la combinaison de plusieurs copies et dont il n'y a pas lieu de tenir compte pour restituer l'original.

A la suite des sources, on indiquera, suivant l'ordre chronologique, les imprimés, c'est-à-dire les publications qui ont été faites de l'acte. Chacun de ces imprimés sera désigné par des lettres minuscules italiques, afin de permettre d'y faire de brèves références. Pour chacune des éditions on en indiquera la source.

On aura soin de mettre à leur place chronologique, dans cette bibliographie, les ouvrages qu'on aura fait figurer parmi les copies utiles, en renvoyant à la lettre sous laquelle ils sont précédemment indiqués. Soit une copie imprimée retenue pour l'établissement du texte et indiquée de la façon suivante : « *F.* Copie de l'an 1675, par Dom Luc d'Achery, *Spicilegium*, 1re édition, t. XII, p. 105. » Dans la bibliographie, on rappellera cette copie : « *b.* Dom Luc d'Achery. *Spicilegium*. Voir ci-dessus, sous la lettre *F.* »

S'il existe de l'original des fac-simile, non classés parmi les copies utiles, on leur consacrera un paragraphe spécial.

Après quoi viendra, sous la rubrique Indiqué, la liste des manuscrits ou des imprimés où le document a été mentionné. On ne saurait prétendre relever toutes les mentions : ce serait là un travail sans fin, impossible à réaliser quand il s'agit de textes célèbres cités par tous les historiens, et toujours inutilement encombrant. Il suffira d'indiquer parmi les ouvrages manuscrits ou imprimés où la charte a été visée : les inventaires d'archives (et encore doit-on, parmi les anciens inventaires, faire un choix), les catalogues de bibliothèques, les ouvrages où la charte a été examinée, discutée, commentée.

Ensuite, entre la bibliographie et le texte, on intercalera une note préliminaire où l'on examinera, s'il y a lieu, la date du document, son authenticité, ses relations avec d'autres documents.

Enfin viendra le texte même de la charte.

IV. — La publication du texte.

L'original existe-t-il, nous nous appliquerons à le reproduire scrupuleusement en substituant toutefois les signes de la

typographie moderne à ceux de la graphie ancienne. Et, puisqu'il s'agit de présenter des textes que l'historien puisse lire, sans être paléographe, on résoudra les abréviations; au cas où il y aura doute, on indiquera en note le mode d'abréviation dans l'original. Nous lisons sur l'original *arp*; nous transcrirons *arpennum* ou *arpentum*, suivant que nous croirons probable l'emploi de l'une ou l'autre forme, mais nous noterons que l'original porte *arp;* et si le mot *mansus* est rendu par *m*, nous mettrons en note l'abréviation *m*. Pour la ponctuation, nous ne conserverons pas la ponctuation du Moyen Age, mais nous y substituerons la ponctuation moderne. En ce qui concerne l'orthographe de l'original, il convient de la respecter, encore que, quand il s'agit de documents français, les philologues introduisent quelques signes diacritiques pour faciliter l'intelligence du texte. Les règles aujourd'hui suivies dans l'édition des textes français ont été exposées par M. Paul Meyer[8]. Pour la distinction entre *i* et *j*, entre *u* et *v*, c'est un point sur lequel on peut hésiter. Cependant pour les textes d'époques où nous sommes assurés que l'on distinguait, dans la prononciation, l'*u* consonne de l'*u* voyelle, et l'*i* du *j*, quoiqu'on les confondît dans l'écriture, c'est-à-dire à partir du IXe siècle, nous croyons préférable, pour rendre la lecture du texte plus rapide, de se conformer à l'usage moderne.

En ce qui concerne la diphtongue *ae*, rendue dans les manuscrits, suivant les époques, par *ae*, *æ*, *ę* et *e*, il importe de conserver la graphie ancienne, car c'est là un élément de critique pour fixer la date du manuscrit. Mais, l'on ne doit pas oublier que l'*e* cédillé, *ę*, n'est que la déformation et l'équivalent d'*æ*, de telle sorte que, si l'imprimeur n'a pas ce caractère *ę*, il est préférable de le représenter par *æ* plutôt que par *e* simple, comme l'ont fait beaucoup d'éditeurs, en ayant soin d'avertir le lecteur du procédé auquel on a eu recours.

Si l'on juge utile d'indiquer les lignes de l'original, on les

---

8. Paul Meyer, *Instructions pour la publication des anciens textes français*, Le Puy, 1910, in-8° (extrait du *Bulletin de la Soc. des anciens textes français*, 1909, p. 64), reproduites dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXXI, p. 224. — A compléter par le rapport de M. Mario Roques à la réunion des romanistes tenue à Paris en décembre 1925, exposant les règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux, publié dans la *Romania*, t. LII (1926), p. 243, et dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXXXVII, p. 453.

séparera par deux lignes verticales suivies d'un chiffre suscrit : ‖[1], ‖[2], etc.[9].

En certains cas où il importe de marquer la nature des caractères employés par le scribe : les capitales de l'original seront remplacées par les lettres que nous appelons majuscules; pour les mots ou lignes en caractères minuscules *allongés*, en quoi la première ligne des chartes ou les souscriptions sont si souvent écrites au Moyen Age, les éditeurs allemands les comprennent entre deux lignes verticales de petits x : ‖ xxx ‖. Les éditeurs des *Chartes et diplômes* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont préféré imprimer ces mots en caractères gras, dits égyptiens. Car ce que les scribes du Moyen Age se proposaient, c'était de les mettre en relief.

L'explication des chartes exige qu'on distingue les passages empruntés à des chartes antérieures, ce qui arrive fréquemment dans les confirmations. Autrement, l'on risquerait de tirer des passages copiés sur ces actes antérieurs des conclusions qu'ils ne comportent pas. C'est ainsi qu'un roi du XVI[e] siècle confirmant des privilèges donnés à une ville, la chancellerie reproduira les articles de franchises accordées au XII[e] siècle et depuis longtemps périmés. Même les chancelleries, quand elles délivrent des confirmations d'actes antérieurs, copient souvent des formules tombées en désuétude. Voici un diplôme de Charles le Chauve s'ouvrant par l'invocation *In nomine domini Dei et Salvatoris nostri Jhesu Christi;* on pourra soupçonner cet acte de fausseté, puisque l'on sait que la formule d'invocation employée par les notaires de Charles le Chauve était *In nomine sanctae et individuae Trinitatis*. Le doute sur l'authenticité du diplôme de Charles le Chauve disparaîtra si l'on trouve qu'il n'est que la reproduction d'un diplôme de Louis le Débonnaire. Par un diplôme de 1060 ou 1061, Philippe I[er] confirmant les privilèges du monastère de Tournus, renonce et interdit aux comtes, vicomtes, viguiers et *missi* royaux d'exiger aucun tonlieu des hommes du dit monastère naviguant sur mer, sur la Loire, le Rhône, la Saône, le Doubs et tous les autres fleuves, en concluera-t-on qu'à cette date le roi de France exerçait encore les droits régaliens sur toutes les rivières du royaume, dans

9. Voir plus loin, pièces n[os] I et III.

des pays qui depuis longtemps avaient échappé à son autorité, ou, au moins, qu'il y prétendait ? Non, si l'on sait que ce passage du diplôme de Philippe Ier n'est que la copie d'un diplôme d'Henri Ier, qui lui-même n'est que la répétition d'un diplôme carolingien.

Il importe donc d'indiquer d'une façon apparente les passages, mots ou syllables, empruntés à des actes antérieurs, en imprimant ces passages, mots isolés, ou même syllabes, en caractères plus petits que ceux du reste du texte[10], suivant l'usage depuis longtemps adopté par les éditeurs des *Monumenta Germaniae historica*.

Quant aux lettres italiques on les réservera aux indications de certains caractères externes, introduites entre parenthèses dans le texte. Ainsi, veut-on noter l'invocation tachygraphique en tête d'un diplôme carolingien, l'on mettra : *Chrismon,* et si à ce *chrismon* est attachée quelque note tironienne : *Chrismon cui annectitur nota* Amen. Le monogramme sera indiqué par *Monogramma.* Les mots *Sigillum impressum* indiqueront la présence d'un sceau appliqué au parchemin; et, si le sceau a disparu, à la place qu'il occupait, on mettra : *Locus sigilli impressi.* A la place de la souscription de chancellerie on écrira *Signum recognitionis.*

Enfin, on disposera les souscriptions de la même façon que dans l'original, et, si le format ne le permet pas, au moins indiquera-t-on cette disposition.

Dans bon nombre d'originaux, des mots ont disparu par suite d'une détérioration : effacement ou déchirure. Les passages, mots et syllabes restitués, soit à l'aide de copies, soit par conjecture, seront mis entre crochets : [ ].

V. — L'établissement du texte.

Si le texte de la charte à publier n'est représenté que par des copies[11], l'on doit se proposer de restituer l'original ou, au moins, de s'en rapprocher le plus possible. Il faut donc établir un texte critique. Il ne suffit pas de transcrire une copie et de donner en note les variantes des autres copies. Les copies une

10. Voyez plus loin, la pièce n° II.
11. Voir plus loin, pièce n° IV.

fois classées, leur filiation déterminée, il reste à choisir parmi les leçons différentes qu'elles fournissent celles qui paraissent avoir été celles de l'original et à les retenir pour l'établissement du texte, à les y introduire en rejetant en note celles que nous considérons comme de mauvaises transcriptions. Quand nous trouvons dans les copies les éléments d'un texte correct, pas de difficulté. Mais il arrive que le texte a été altéré par tous les copistes. Nous devons alors proposer une correction. Faut-il introduire cette correction dans le texte même ? Sur ce point les avis sont partagés. Car on rencontre dans les originaux mêmes des passages altérés, de sorte qu'en rétablissant un texte correct nous n'atteignons pas notre but, qui est la restitution de l'original. C'est ce qu'a justement fait observer M. Léon Levillain, dans son introduction au *Recueil des actes de Pépin I^er^ et de Pépin II*[12].

Quand il s'agit de simples fautes grammaticales, on peut les conserver, et se contenter d'indiquer en note la correction à faire pour rendre le texte intelligible. Mais il y a quelques cas où l'altération est si profonde, et en même temps si évidente, qu'il est préférable de corriger le texte même; nous n'imposons pas par là notre hypothèse, puisque le lecteur trouve au bas de la page les leçons des copies. Et, d'ailleurs, on peut traiter ces passages reconstitués comme on fait les mots en lacune, c'est-à-dire les enfermer entre crochets carrés.

Mais les copistes ont souvent, de propos délibéré, modifié la teneur de l'original par addition ou interpolation. Ces passages interpolés seront mis entre crochets pointus: ⟨ ⟩[13].

Les chartes du Moyen Age ne comportent pas d'alinéas, même si elles traitent de sujets divers. Par exemple, les articles d'une charte de commune ou de coutumes sont écrits les uns à la suite des autres, sans séparation. Pour mettre plus de clartés dans le texte et permettre les renvois, l'éditeur ira à la ligne après chaque article, et fera précéder chaque alinéa d'un numéro d'ordre entre parenthèses. C'est là un usage reçu. Pareillement pour les inventaires et les comptes[13*bis*].

Enfin, au bas des pages, on disposera les notes. Ces notes seront réparties entre deux groupes. Le premier groupe com-

12. P. CXCIV à CXCVII.
13. Voir plus loin, pièce n° III.
13 *bis*. Voir plus loin, pièce n° V.

prendra les notes concernant l'établissement du texte : variantes, indication des omissions, corrections proposées, etc. Le second groupe sera formé des notes historiques, dans lesquelles, entre autres choses, on identifiera les noms d'hommes et les noms de lieux. Cependant si, au lieu de publier une charte isolée, on fait un recueil de documents, il sera préférable de rejeter dans une table alphabétique à la fin du volume, les identifications qui ne peuvent donner lieu à aucune discussion.

Les appels de notes se font, pour la première série de notes, par des lettrines, et, pour la seconde série, par des chiffres.

Les exemples qui suivent feront mieux comprendre les principes que nous venons d'exposer sommairement.

VI. — Choix d'exemples.

I

847, 14 juillet. — Bonneuil.

Charles le Chauve, à la prière d'Ebroïn, évêque et archichapelain du Palais, confirme un privilège épiscopal garantissant la vie régulière dans le monastère où repose le corps de saint Maur, sis en Anjou, sur la Loire, et un précepte de Louis le Débonnaire attribuant la propriété de ce monastère au dit Ebroin, et, après lui, à son parent Gozlin, et, après la mort de ce dernier, accordant aux moines, conformément à la règle de saint Benoît, la faculté d'élire un abbé parmi eux, à moins qu'il ne subsiste un héritier d'Ebroïn et de Gozlin qui puisse leur être subrogé par le roi, et enfin accorde audit monastère le privilège d'immunité.

A. Original. Parchemin autrefois scellé[14]. Hauteur, 585 mm. à gauche, 588 mm. à droite; largeur, 705 mm. en haut, 720 mm. en bas. Archives nationales, K 11, n° 54 (provenant des Archives de Saint-Maur-des-Fossés).

B. Copie du XVII^e^ s., par André Du Chesne, Bibliothèque nationale, Collection Baluze, vol. 41, fol. 155, sous le titre : « Quomodo Carolus rex commisit monasterium S. Mauri Ebroïno episcopo Pictav. », « ex chartulario abbatiae S. Mauri ad Ligerim ». — *C.* Copie du XVII^e^ s., par Sirmond, Bibliothèque nationale, Collection Baluze, vol. 139, p. 97, d'après le cartulaire. — *D.* Copie du XVII^e^ s., par Louis Trincand, Bibliothèque na-

14. Au dos, en écriture capitale du IX^e^ ou X^e^ siècle : « Preceptum super privilegium ». — En capitales et onciales du X^e^ ou XI^e^ s. : « Preceptum Karoli de sancto Mauro super privilegium Ebroini episcopi. » — D'une main du XIV^e^ s. : « La copie de ceste lettre mal lisible vous trouverrez cy dedans en papier escripte. »

tionale, Collection Dupuy, vol. 841 (Recueil formé par Jean Besly), fol. 17, sous le même titre qu'en *B*, d'après le même cartulaire que *B*.

E. Copie du XVII[e] s., Bibliothèque nationale, ms. lat. 12779 (anc. Saint-Germain latin 579), fol. 85, d'après *C*. — *F*. Copie de l'an 1748, par fr. Martial Galland, Bibliothèque nationale, ms. fr. 18923 (anc. Saint-Germain, Résidu 1067), p. 37, d'après *c*.

a. J. Besly, *Evesques de Poictiers*, p. 24, « ex tabulario S. Mauri ad Ligerim », probablement d'après *D*. — *b*. Labbe, *Alliance chronologique*, t. II (*Eloges historiques des rois de France*), p. 463, publication partielle, d'après *a*. — *c*. Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. II, p. 749, *Appendix*, n° LXX, d'après *A*, sous l'année 848; 2[e] édit. (Lucques, 1739), p. 697. — *d*. *Gallia christiana*, t. II, *instrumenta*, col. 327, n° III, d'après *a*. — *e*. *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 490, n° LXX, d'après *c*.

Indiqué : Georgisch, *Regesta chronologico-diplomatica*, t. I, col. 110, sous l'année 848. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 223. — Böhmer, *Regesta*, n° 1594. — J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 101, n° 156. — F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*, p. 178, n. 3.

Ce diplôme a été écrit par deux scribes, le travail du premier s'étendant jusqu'au mot *quatenus* inclus à la 14[e] ligne. D'après la couleur de l'encre, il semble que le second scribe ait fait les corrections de la première partie. A la 3[e] ligne, on a gratté la mention de la présence du corps de saint Maur à Glanfeuil; ce diplôme se trouvant dans les archives de Saint-Maur-des-Fossés, on peut croire que le grattage a été fait en cette dernière abbaye où les moines de Glanfeuil, fuyant devant les Normands, avaient apporté le corps du saint en 868.

Ce précepte est mentionné dans l'*Historia eversionis et restaurationis Sancti Mauri*, d'Eudes de Glanfeuil, § 3 : « Accedensque (Hebroinus) ad serenissimum regem Karolum et ostendens illi testamentum patris ejus, cujus auctoritate proprietatis jure eumdem retinebat locum, deprecatus est eum ut suis novis preceptionibus domni genitoris sui roborare dignaretur edictum. Cujus ille precibus libentissime annuens quod a tanto petebatur antistite celeberrimis confirmavit scriptis, quibus etiam continetur ut quamdiu aliquis de progenie nostra inveniri poterit qui locum ipsum secundum auctoritatem beati Benedicti regere et gubernare valeat, regulariter ipse vivens, nullus alius ibi rectoris fungatur officio »[15].

Le privilège épiscopal et le diplôme de Louis le Débonnaire présentés au roi Charles le Chauve par l'évêque Ebroïn sont perdus; sur le diplôme de Louis, voyez Th. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. II, p. 369-370.

(*Chrismon cui annectuntur littera* s *cum puncto supraposito et nota* Amen *deformata.*) **In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Karolus gratia Dei rex. Si peticionibus servorum Dei, quas pro honore divini cultus et utilitatibus sibi commissarum ecclesiarum nobis insinuaverint, benigno favore annuimus,**

15. Ed. Holder-Egger, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XV, p. 468.

regiam ||[2] consuetudinem frequentamus ac per (*a*) hoc aeternam beatitudinem facilius nos adepturos omnino confidimus. Itaque notum sit omnibus fidelibus sanctae Dei ecclesiae et nostris, presentibus atque futuris, quia Ebroinus venerabilis episcopus sacrique palacii nostri protocapellanus, ad nostram accedens excellenciam, innotuit ||[3] serenitati nostrae se quoddam monasteriolum in pago Andecavo secus fluvium Ligerim situm (*b*) [ubi beati Mauri sacrum corpus habetur humatum] (*c*)[16], a domno et genitore nostro in jus proprietarium sibi concessum, in statum et religionem monastici ordinis funditus restruxisse atque in habitum (*d*) quo olim excultum ||[4] fuerat, omnimodis reparasse. Obtulit etiam clemenciae nostrae obtutibus testamenti scriptum, sua aliorumque reverendorum episcoporum inviolabili auctoritate roboratum, quo continetur qualiter idem ea quae praemissa sunt diligenti peregerit (*e*) studio qualiterque communi adsensu statuerit ||[5] praefati sancti Mauri monasteriolum sub monastice religionis cultu perpetua lege mansurum, atque (*f*) ideo humiliter nostram oravit benignitatem ut eandem (*g*) eorundem sanctorum patrum testamenti sacram auctoritatem nostrae quoque dignitatis praecepto plenius confirmare dignaremur. Ejus denique ||[6] deprecationem clementer excipientes, hoc magnitudinis nostre scriptum fieri jussimus, per quod precipimus atque firmamus ut nihil eorum quae in prescripti testamenti auctoritate sacro jure continentur, nostris neque futuris temporibus, quilibet Dei seu nostrorum fidelium inmutare audeat ||[7] aut secus quam ab ipsis patribus sancitum est de prenominati beati Mauri monasterioli statu aut de rebus sibi pertinentibus invertere aut agere presumat sed ea que ab ipsis constituta sunt inviolabiliter conservanda cognoscat sciantque omnes ac (*h*) eadem nostra auctoritate ||[8] praeceptum domni et genitoris nostri, per quod idem monasterium cum suis omnibus apendiciis praefato venerabili contistiti (*i*) Ebroino in jus proprietatis tradidit, pleniter confirmatum, videlicet ut, quamdiu vixerit, sine alicujus contradictione sui sit juris suaeque dominacionis, ||[9] post ejus vero ab hac vita transitum, vinculo consanguinitatis ei conjunctus

---

(*a*) *Le scribe avait écrit deux lettres après* p, *grattées et remplacées par le trait abréviatif, d'une encre plus foncée, traversant la queue du* p. — (*b*) Situm *récrit d'une encre plus foncée.* — (*c*) *Les mots entre crochets grattés, sauf la partie supérieure des hastes des* b *et* h. — (*d*) *L'initiale* h *en forme d'accent rude ajoutée, d'une encre plus foncée, au-dessus de la ligne.* — (*e*) peregit *corrigé en* peregerit *par exponctuation de l'*i *et addition de* ri *au-dessus de la ligne.* — (*f*) Atque *récrit d'une encre plus foncée sur un mot gratté.* — (*g*) *Mot gratté laissant un espace blanc de 0 m. 030.* — (*h*) ac. *Corrigez* hac. — (*i*) contistiti. *Corrigez* antistiti.

---

16. Saint-Maur-sur-Loire, ou Saint-Maur-de-Glanfeuil (Maine-et-Loire, cant. de Gennes, comm. du Thoureil).

religiosus vir Gauslenus[17] per hanc nostram auctoritatem pleniter habeat illud concessum, quatenus, juxta patris Benedicti institucionem religiosam vitam deducens, ejus loci habitatores regulari ||[10] decreto gubernare (*a*) non neglegat (*b*), illo siquidem hominem exuto, plerumque dictum monasteriolum cum omnibus sibi juste legaliterque pertinentibus rebus, sicut alia regni nostri regularia monasteria, sub nostrae tuicionis munimine seu defensione consistat licenciamque ||[11] fratres ibidem Deo famulantes secundum regulam sancti Benedicti ex sese eligendi abbates (*c*) habeant, nisi forte post eundem Gauslinum talis eorum progenies inveniri possit qui secundum Dei voluntatem a nobis vel a successoribus nostris ei subrogari queat. Ipsum namque monasteriolum ||[12] et omnes res ad ipsum aspicientes, praesentialiter sub nostrae inmunitatis defensione pleniter recipientes, praecipimus atque jubemus ut nullus judex publicus neque quislibet ex judiciaria potestate in ecclesias aut agros seu reliquas possessiones praedicti ||[13] monasterioli ad causas audiendas aut aliquas redibiciones exigendas (*d*) aut homines ipsius ecclesiae, tam ingenuos quam et servos, super ipsius terram commanentes distringere (*e*) praesumat, sed sub plenissima emunitatis nostrae tuicione perpetim consistant, et quicquid fiscus ||[14] exinde exigere poterat, totum eidem concedimus ecclesiae, quatenus servi (*f*) Dei inibi Domino famulantes adtencius Domini misericordiam pro nobis ac tocius regni a Deo nobis commissi prosperitate (*g*) Domini misericordiam exorare delectet. Et ut haec magnitudinis nostre auctoritas perpetuo inviolabilis perseveret, manu nostra ||[15] subter eam firmavimus et anuli nostri inpressione adsignari jussimus.

||[16] **Signum** (*Monogramma*) **Karoli gloriosissimi regis. Jonas notarius atque diaconus ad vicem Hludowici recognovi et s.** (*Signum recognitionis*) (*Locus sigilli*).

||[17] Data pridii (*h*) id. Julii, anno VIII, indictione X, regnante Karolo gloriosissimi regis (*i*). Actum Bonoilo[18]. In Dei nomine feliciter. Amen, AMHN, (*Nota :*) Amen.

(*a*) gubernare *récrit d'une encre plus foncée sur un grattage.* — (*b*) neglegant *transformé* en neglegat *par grattage du second* n. — (*c*) abbati *corrigé par surcharge d'*i *et addition d'*s *en* abbates. — (*d*) *Les lettres* ige *récrites d'une encre plus foncée sur un grattage.* — (*e*) destringere *corrigé en* distringere *par surcharge d'*i *sur* e. — (*f*) *A partir du mot* servi *l'écriture est d'une autre main et d'une encre de même teinte que celle des corrections.* — (*g*) *Les syllabes* speritate *de* prosperitate *écrites au-dessus de la ligne.* — (*h*) *Corrigez* pridie. — (*i*) *Corrigez* gloriosissimo rege.

---

17. Gozlin, fils de Roricon, comte du Maine, consacré à Dieu par son père dans le monastère de Saint-Maur-sur-Loire, plus tard évêque de Paris.

18. Bonneuil-en-France (Seine-et-Oise, cant. de Gonesse).

II

850, 7 août. — Verrière[19].

Charles le Chauve, à la prière de Jonas, évêque d'Autun, confirme à l'église Saint-Nazaire d'Autun, le privilège d'immunité concédé par ses prédécesseurs et particulièrement par Charlemagne et Louis le Débonnaire.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] s., Bibliothèque de Dijon, ms. 1328 (Juigné 17), fol. 15, sous le titre « Preceptum immunitatis a Karolo factum », d'après un cartulaire de l'église d'Autun. — *C.* Copie du XVII[e] s., Manuscrit de M. Th. de Fontenay-Changarnier, fol. V, sous le même titre qu'en *B*, d'après un ancien cartulaire. — *D.* Copie partielle du XVII[e] s., par Charles Le Cointe, Bibliothèque nationale, ms. lat. 17674, folio 102, d'après un fragment de cartulaire de l'église d'Autun, probablement le même qu'en *C* : « Primus quaternio ex fragmento chartul. Augustod. » — *E.* Copie du XVIII[e] s., Bibliothèque de Dijon, ms. 1411 (Juigné 44, 1), fol. 110 v°, sous le même titre qu'en *B* et *C*, d'après un ancien cartulaire. — *F.* Copie résumée, du XVII[e] s., par A. Du Chesne, Bibliothèque nationale, Collection Baluze, vol. 38, fol. 94, d'après un cartulaire de l'église d'Autun, du XII[e] s. — *G.* Copie partielle, dans une enquête de 1282, Archives départementales de Saône-et-Loire, fonds du Chapitre d'Autun, Mélanges[20]. — *H.* Copie du XIII[e] s., non authentique, Archives départementales de Saône-et-Loire, fonds du Chapitre d'Autun, carton des diplômes.

a. Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. II, p. 38, d'après la même source que *F.* — *b. Gallia christiana*, t. IV, *instrumenta*, col. 47, n° IX. — *c. Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 513, n° C, d'après *b.* — *d.* A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun, première et deuxième parties*, p. 7, n° V.

Indiqué : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 231. — Böhmer, *Regesta*, n° 1624. — F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*, p. 219, n. 4.

Des deux diplômes d'immunité, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, que Charles le Chauve déclare lui avoir été présentés par l'évêque Jonas, le premier est perdu; le second nous a été conservé; il est daté de Paderborn, le 22 juillet 815 (Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 589;

---

19. Verrière (Maine-et-Loire, cant. d'Angers, comm. de Trélazé). Identification proposée par F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*, p. 219, n. 4.

20. Cette enquête, transcrite sur un rouleau de parchemin, a été publiée dans A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun, première et deuxième parties*, p. 234 et suiv., n° CXLIII; le passage qui contient un extrait du diplôme de Charles le Chauve est imprimé p. 238, mais l'éditeur n'a pas reproduit entièrement cet extrait, dont nous devons une transcription à l'obligeance de feu notre confrère, Léonce Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

publ. *Recueil des histor. de la France*, t. VI, p. 481, n° XXXV; A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun, première et deuxième parties*, p. 31, n° XX). Les passages imprimés ici en petit texte lui ont été empruntés.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis (*a*). Karolus (*b*) Dei gratia (*c*) rex (*d*). Cum petitionibus (*e*) servorum Dei justis et rationabilibus (*f*) divini (*g*) cultus amore favemus, superni muneris donum a Domino impertiri credimus. Idcirco noverit sagacitas seu utilitas omnium fidelium nostrorum (*h*), tam praesentium quam et (*i*) futurorum, quia (*j*) vir venerabilis Jonas, Agustodunensium (*k*) urbis ecclesiae episcopus, obtulit obtutibus (*l*) nostris auctoritates (*m*) immunitatis avi nostri caesaris magni Karoli (*n*) necnon domni et genitoris nostri bonae memoriae Ludovici piissimi augusti, in quibus erat insertum quod non solum ipsi gloriosissimi (*o*) imperatores verum etiam (*p*) et (*q*) antecessores eorum (*r*), reges videlicet Francorum (*s*), ecclesiam sancti Nazarii martyris (*t*), cui, auctore (*u*) Deo, ipse memoratus Jonas episcopus praest, sub suo nomine (*v*) et defensione, cum monasteriis (*x*) et cellulis seu et parrochiis sibi subjectis et rebus et hominibus ad se pertinentibus vel aspicientibus consistere fecerant (*y*), et (*z*) eorum (*a*) immunitatum (*b*) auctoritatibus hactenus ab inquietudine judiciariae potestatis eadem munita atque defensa (*c*) fuisset ecclesia, sed pro rei firmitate postulavit a nobis praefatus Jonas (*d*) episcopus ut, paternum (*e*) seu praedecessorum nostrorum regum morem sequentes, hujuscemodi nostrae immunitatis (*f*) praeceptum, ob amorem Dei et reverentiam (*g*) ipsius sancti loci, circa ipsam (*h*) ecclesiam fieri censeremus. Cujus (*i*) petitioni (*j*) libenter assensum praebuimus et hoc (*k*) nostrae auctoritatis praeceptum (*l*) erga ipsam ecclesiam, immunitatis (*m*) atque tuitionis (*n*) gratia, pro divini cultus amore et animae nostrae remedio, fieri decrevimus, per quod eam, cum omnibus monasteriis ac cellulis et (*o*) villis seu (*p*) parrochiis (*q*) et cum omnibus (*r*) rebus et hominibus ad eam (*s*)

(*a*) In nomine et individue sancte Trinitatis *H.* — (*b*) Krolus *H.* — (*c*) Dei gratia *BCEFG. Corrigez* gratia Dei. *La copie D ne commence qu'avec* verum etiam et antecessores. — (*d*) Rex *omis par H. Avec* rex *s'arrête G pour reprendre à* Cujus petitioni. — (*e*) peticionibus *H.* — (*f*) racionabilibus *H.* — (*g*) rationalibus Dei *F.* — (*h*) nostrorum *omis par BEF.* — (*i*) et *omis par FH.* — (*j*) quod *F.* — (*k*) Augustudunensium *BCE*, Augustuden. *H.* — (*l*) obtuitibus *H.* — (*m*) actoritates *H.* — (*n*) Kroli *H.* — (*o*) gloriosimi *H.* — (*p*) etiam *omis par F.* — (*q*) et *omis par E.* — (*r*) ejus *CDH.* — (*s*) videlicet Francorum *omis par F.* — (*t*) martiris *BCH.* — (*u*) actore *H.* — (*v*) *Corrigez* munimine *avec c.* — (*x*) cum monasteriis *jusqu'à* aspicientibus *inclus, omis par F*, monasterium *C.* — (*y*) fecerunt *BCDEH.* — (*z*) et eorum *jusqu'à* fuisset ecclesia *inclus, omis par F.* — (*a*) earum *E.* — (*b*) inmunitatum *B.* — (*c*) deffensa *E.* — (*d*) praefatus Jonas *omis par F.* — (*e*) paternum *jusqu'à* monasteriis ac cellulis *inclus, omis par D.* — (*f*) inmunitatis *B.* — (*g*) reverenciam *H.* — (*h*) ipsius *F.* — (*i*) *Avec* cujus *reprend G.* — (*j*) peticioni *H.* — (*k*) assensum praebentes hoc *F.* — (*l*) precepit *G.* — (*m*) inmunitatis *B.* — (*n*) tuicionis *H.* — (*o*) eciam *G. Avec* et villis *reprend D.* — (*p*) cum *F.* — (*q*) parechiis *G.* — (*r*) parrochiis omnibus rebus *F.* — (*s*) ea *CD.*

juste et jure pertinentibus atque (*a*) super (*b*) ipsius immunitatem (*c*) degentibus, sub nostra protectione (*d*) et immunitatis (*e*) tuitione (*f*) suscepimus. Praecipientes (*g*) ergo jubemus ut nullus judex publicus vel quislibet (*h*) ex judiciaria potestate in ecclesias sive domos aut loca vel agros seu reliquas possessiones, quas moderno tempore in quibuslibet (*i*) pagis vel territoriis infra ditionem (*j*) regni nostri juste et legaliter memorata tenet vel possidet ecclesia vel quae deinceps in jure ipsius sancti (*k*) loci voluerit divina pietas augeri, ad causas audiendas vel freda aut tributa exigenda (*l*) aut mansiones vel paratas faciendas aut fidejussores tollendos (*m*) aut homines ipsius ecclesiae (*n*) tam ingenuos quam servos super terram ipsius commanentes (*o*) distringendos nec ullas (*p*) redibitiones (*q*) aut inlicitas (*r*) occasiones (*s*) requirendas, nostris et futuris temporibus ingredi audeat vel ea quae supra memorata sunt penitus (*t*) exigere praesumat (*u*) sed liceat memorato praesuli suisque successoribus res praedictae ecclesiae, cum monasteriis et cellulis seu parrochiis (*v*) sibi subjectis et rebus vel hominibus ad se pertinentibus vel aspicientibus seu super ipsius terram commanentibus, sub tuitionis (*x*) atque immunitatis (*y*) nostrae defensione (*z*), remota totius (*a*) judiciariae potestatis inquietudine, quiete possidere et nostro fideliter parere imperio atque pro incolumitate nostra, conjugis ac prolis seu etiam totius (*b*) regni nostri a Deo nobis collati ejusque clementissima miseratione (*c*) per immensum conservandi una cum clero et populo sibi subjecto, Dei immensam clementiam (*d*) jugiter exorare delectet. Et quicquid (*e*) de praefatis rebus ecclesiae (*f*) jus fisci exigere poterit, in integrum eidem ecclesiae (*g*) concedimus, scilicet ut (*h*) perpetuo tempore ei ad peragendum Dei servitium (*i*) augmentum et supplementum (*j*) fiat. Haec itaque auctoritas ut pleniorem (*k*) semper in Dei nomine obtineat vigorem, manu nostra eam subter firmavimus et anuli (*l*) nostri impressione adsignari (*m*) jussimus.

Signum (*Monogramma*) (*n*) Karoli gloriosissimi regis.

Bartholomeus notarius ad vicem Hludovici (*o*) recognovit.

(*a*) ac *G.* — (*b*) sub *D.* — (*c*) immunitatem *B*, immunitate *D.* — (*d*) proroctione *G.* — (*e*) inmunitatis *B.* — (*f*) tuicione *H.* — (*g*) Praecipientes *jusqu'à* supplementum fiat *inclus, omis par F*, precientes *G.* — (*h*) quilibet *G.* — (*i*) cujuslibet *G.* — (*j*) dictionem *G*, dicionem *H.* — (*k*) sancti *omis par G*, loci sancti *H.* — (*l*) exhigenda *G.* — (*m*) collendos *C.* — (*n*) eclesie *C.* — (*o*) commorantes *G.* — (*p*) villas *G.* — (*q*) redditiones *BCDEF*, reddiciones *GH. Corrigez* redibiciones *par le dipl. de Louis le Débonnaire.* — (*r*) illicitas *BCDG.* — (*s*) actiones *G.* — (*t*) penitus *omis par G.* — (*u*) presumant *G, qui s'arrête à ce mot, la date topographique transcrite en tête de l'extrait.* — (*v*) parocchiis *C.* — (*x*) tuicionis *H.* — (*y*) immunitatis *B.* — (*z*) deffensione *E.* — (*a*) tocius *H.* — (*b*) tocius *H.* — (*c*) miseracione *H.* — (*d*) clemenciam *H.* — (*e*) quidquid *C.* — (*f*) eclesie *C.* — (*g*) eclesiæ *C.* — (*h*) in *BCDEH. Corrigez* ut. — (*i*) servicium *H.* — (*j*) suplementum *C.* — (*k*) Et ut hæc auctoritas pleniorem *F.* — (*l*) annuli *CE.* — (*m*) assignari *H.* — (*n*) Monogramme *omis par BEF.* — (*o*) Ludovici *EF.*

Data VII idus augusti, anno XI (*a*) regnante Karolo (*b*) gloriosissimo rege, indictione XIII. Actum (*c*) Vedrarias (*d*) villa (*e*). In Dei nomine feliciter. Amen (*f*).

III

859, 30 juin. — Attigny.

Charles le Chauve, à la prière d'Onfroy, comte et marquis, concède en toute propriété à son fidèle Gomesindus, le « villare » de Donos et celui de Cadorque (?) en Narbonnais.

A. Original perdu.

A'. Original prétendu, du XII^e^ s. Parchemin scellé. Archives de Val-Thoré, appartenant à M. Jean Calvet, à Saint-Amans-Valtoret (Tarn).

a. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 41, d'après une copie de Pech, chanoine de Saint-Paul de Narbonne, tirée d'*A'*. — *b*. De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, preuves, col. 105, n° LXXXIII, d'après une copie du même chanoine Pech, tirée d'*A'*; éd. Privat, t. II, preuves, col. 311, n° 152. — *c*. *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 557, n° CLIII, d'après *A'*. — *d*. Prou, *Un diplôme de Charles le Chauve des archives de M. le duc de Medinaceli*, dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus*, 1917, p. 27.

Indiqué : Georgisch, *Regesta chronologico-diplomatica*, col. 124, ann. 860, n. 6. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 252. — Böhmer, *Regesta*, n° 1681.

L'écriture du prétendu original *A'* ne remonte certainement pas au IX^e^ siècle; elle ne peut être antérieure au XII^e^ siècle. Ce parchemin est scellé en placard, d'un sceau rond dont l'empreinte n'est plus visible.

Est-ce la copie d'une charte authentique ? Après avoir déclaré donner en toute propriété à Gomesindus deux *villare* du Narbonnais, le roi ajoute qu'il a ordonné de transformer en propre un bénéfice que le père de Gomesindus et son frère Alphonse tenaient de lui. Il est étrange qu'au lieu de transformer directement un bénéfice royal en propre, Charles le Chauve ait délégué ses pouvoirs à cet effet, « dari jussimus ». Puis le bénéfice n'est pas désigné. Au lieu de la phrase « dari jussimus beneficium nostrum ad proprium quod retinebat genitor ejus Gomesindus », on attend une phrase telle que celle-ci: « concedimus ad proprium villam *illam* quam jure beneficiario retinebat genitor ejus Gomesindus ». En outre, le roi concède à Gomesindus la propriété de tout ce qu'il acquerra ou possède déjà dans sa province, « in nostra provincia ». Que doit-on entendre par cette province du roi ? Il serait absurde de considérer ce mot comme synonyme de *regnum;* car le roi ne pouvait transmettre à son fidèle la propriété de biens tenus en bénéfice d'autres que de lui, même si ces biens étaient situés dans le royaume. Au IX^e^ siècle, ni même plus tard, *provincia* n'a jamais ce sens; ce mot désigne un

---

(*a*) XI anno *F*. — (*b*) Carolo *F*, Krolo *H*. — (*c*) Actum apud *F*. — (*d*) Verdrarias *BE*, Vidiarias *F*. — (*e*) villam *F*. — (*f*) amen *répété B*.

territoire du royaume; on dit *provinciae regni, provinciae imperii, provinciae Italiae*, et, ajoute-t-on à *provincia* un terme géographique, c'est toujours pour désigner une province ecclésiastique.

Le diplôme ne parle d'abord du donataire qu'à la troisième personne, comme il convient, mais voici que tout à coup, au milieu d'une phrase, le roi s'adresse directement à Gomesindus, à la seconde personne : « quicquid... adquirere potueris et quod tu antea retinebas ». Jamais dans les diplômes de donations le roi n'interpelle ainsi le bénéficiaire. Cette forme de rédaction, dont l'origine remonte à l'*epistola* romaine, est courante, au contraire, dans les chartes privées du Midi, chartes de vente ou de donation, jusqu'au XIII^e^ siècle, tandis que dans le Nord l'usage en a cessé vers la fin du X^e^ siècle ou au commencement du siècle suivant. Le discours indirect reprend : « predicto fideli regni nostri, nomine Gosemindo, ad proprium concedimus ». Plus loin, l'emploi du discours direct reparaît : « et tu et filii et posteritas tua ». Et enfin après avoir dit que Gomesindus jouira des biens concédés comme de toutes ses autres propriétés, on ajoute qu'aucun comte ni aucun représentant du roi ou d'un seigneur ne pourra rien usurper des biens de Gomesindus ou de ses descendants et ne pourra les faire citer en justice que devant le tribunal royal, à quoi l'on ajoute la franchise de tout service. Il semble que cet affranchissement nous reporte à une époque où les justiciers prétendaient à la directe sur toutes les terres comprises dans l'étendue de leur juridiction. En ce qui concerne le privilège de n'être cité que devant le tribunal royal, c'était le droit de tout fidèle tenant un bénéfice du roi; mais puisque les bénéfices de Gomesindus étaient transformés en propre, il perdait le droit de *reclamatio;* le lui accorder était un privilège insigne qu'on ne voit mentionné dans aucun diplôme de concession à un fidèle.

Prenons garde aussi aux termes employés pour exprimer toutes ces franchises : « nec nullus quilibet homo post, nomine regiae potestatis vel dominorum ». Laissons *nullus* pour *ullus*, *post* pour *postea;* ce sont fautes imputables au copiste. Mais au IX^e^ siècle, on eût dit « quilibet homo ex judiciaria potestate ». Et pour désigner le tribunal du roi eût-on dit « ante nos aut posteritate[m] nostra[m] » ? *Ante nos*, soit, mais au lieu de *posteritatem nostram*, l'expression *successores nostros* s'imposait. Si nous trouvons l'expression *posteritas nostra* appliquée à la descendance royale, c'est au cas où le roi demande des prières pour tous ses descendants, et non pas quand il ne peut être question que de ceux qui hériteraient le pouvoir royal, les successeurs à la couronne.

Voilà bien des passages suspects, très maladroitement intercalés dans des phrases qui, sans eux, se développent normalement. Supprimez-les, et il nous reste un texte de tout point semblable à celui d'un diplôme délivré le même jour, par le même roi Charles le Chauve, sous la signature du même notaire, à un autre fidèle Aureolus, conservé dans les Archives de M. le duc de Medinaceli, en un original dont l'authenticité est incontestable[21].

La conclusion s'impose. Gomesindus a reçu de Charles le Chauve un

---

21. Publié par A. MOLINIER, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, preuves, col. 313, n° 153, d'après une copie du XVIII^e^ siècle; et, d'après l'original, par PROU, *mémoire cité*, dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, 1917, p. 212.

privilège pareil à celui qui le même jour fut délivré à Aureolus; plus tard cet acte a été interpolé et c'est cet acte interpolé qui nous est parvenu.

Quant à la date du remaniement, il est difficile de la déterminer. Cependant, on peut croire que ce remaniement est contemporain de l'établissement du pseudo-original *A'*, c'est-à-dire du XII[e] siècle. La raison des interpolations paraît devoir être cherchée dans le désir d'un héritier de Gomesindus de transformer ses fiefs en alleux.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Karolus gratia Dei rex. Regalis celsitudinis mos est fideles reg — ||[2] — ni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus honorare sublimesque efficere. Proinde ergo morem parentum, ||[3] regum videlicet, predecessorum nostrorum sequentes, libuit celsitudini nostre quendam fidelem nostrum, nomine Gomesindum ||[4] ad deprecationem Hunfridi[22], carissimi nobis comitis atque marchionis, de quibusdam rebus nostre proprietatis honorare ||[5] atque sublimare, que res sunt site in pago Narbonense, hoc est villare quod dicitur Donnas[23], cum omnibus appen — ||[6] — diciis suis, et in eodem pago alterum villare quod vocetur Catoroinos (*a*)[24] similiter cum omni sua integritate, < et in eodem pago dari ||[7] jussimus beneficium nostrum ad proprium quod retinebat genitor ejus Gomesindus et frater suus Adefonsus per nostrum beneficium ad ||[8] jus proprium abendas concedimus, et insuper quicquid in nostra provincia adquirere potueris vel quod tu antea retinebas ple — ||[9] — naque integritate totum et ad integrum vel inexquisitum predicto fideli regni nostri, nomine Gomesindo, ad proprium concedimus > et (*b*) ||[10] de jure nostro in jus ac dominationem illius transferimus. Unde hoc altitudinis nostre preceptum fieri et memorato fideli nostro ||[11] dari jussimus, per quod prenominatas res < adque (*c*) villares > cum omnium rerum ad se pertinentium suma integritate illi eternaliter ad jus proprium ||[12] abendas concedimus, < et tu et filii et posteritas tua >, eo videlicet modo ut quicquid idem fidelis noster jam dictus Gomes — ||[13] — indus ex predictis rebus pro sua utilitate ac comoditate facere decreverit, liberrimo in omnibus pociatur arbitrio faciendi ||[14] sicut ex reliquis rebus sue proprietatis < ut

---

(*a*) Catoroimos *A', avec le premier jambage de l'm exponctué. Corrigez* Catorcinos *avec abc.* — (*b*) *Le membre de phrase* et de jure nostro in jus ac dominationem illius transferimus *devait dans le diplôme original qui a servi de modèle au faussaire figurer plus loin après* [h]abendas concedimus (l. 12). *Cf. le diplôme pour Aureolus, cité plus haut.* — (*c*) *Corrigez* atque.

---

22. Onfroy, comte d'Autun, marquis de Gothie.

23. Donos (Aude, chât. et ferme comm. de Thézan, cant. de Durban).

24. Cadorque, loc. disparue, auj. tènement rural (Aude,, comm. de Fontjoncouse, cant. de Durban) (Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, p. 54).

nullus comes nec nullus quilibet homo post, nomine regie potestatis vel do — ‖[15] — minorum, prendere nec usurpare non presumat de res fideli nostro Gomesindo nec de filios nec de posteritate sua, nec in ‖[16] placitum distringere faciat nisi ante nos aut posteritate nostra, nec ullum servitium numquam impendant. > Ut autem ‖[17] hec (*a*) nostre auctoritatis largitio majorem in Dei nomine per supervenientia tempora obtineat vigorem, manu propria subter eam ‖[18] firmavimus et anuli nostri impressione jussimus sigillari.

‖[19] Signum Karoli (*Monogramma*) gloriosissimi regis. Folchricus diaconus ad vicem Ludoici (*b*) recognovit.

‖[20] Data pridie kal. julii, inditione VII, anno XX regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Acteniaco (*c*)[25] palatio re — ‖[21] — gio.

In Dei nomine feliciter. Amen.

(*Sigillum*)[26].

IV

871, 20 mars. — Saint-Denis[27].

Charles le Chauve, à la prière de son fidèle Waracon, affecte à l'usage exclusif des frères du monastère de Saint-Jean et Saint-Lezin [d'Angers] neuf manses de la « villa » de Marcillé, au pagus du Mans, appartenant au domaine de la dite église Saint-Jean.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] s., par Dom Housseau, Bibliothèque nationale, Collection Moreau, vol. 2, fol. 109, d'après le *Cartulaire noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 26. — *C*. Copie du XVIII[e] s., par Dom Housseau, Bibliothèque nationale, Collection de Touraine, vol. I, fol. 121, n° 96, d'après le même Cartulaire. — *D*. Copie du XVII[e] s., Archives départementales de Maine-et-Loire, G 676, d'après le même Cartulaire. — *E*. Copie du XVIII[e] s., sur papier timbré, Archives de Maine-et-Loire, G 676, d'après le même Cartulaire. — *F*. Copie du XVII[e] s., Bibliothèque d'Angers, ms. 690, fol. 216, sous le titre : « Exemplar praecepti Karoli regis de villa Marciliaco ecclesiae sancti Licinii », d'après le même Cartulaire.

G. Copie du XVII[e] s., Bibliothèque d'Angers, ms. 705 (anc. 635), liasse 4, fol. 1 v°, d'après *F*. — *H*. Copie du XVII[e] s., Bibliothèque nationale, Collection de Touraine, vol. XXVIII2, fol. 77, d'après « le fol. 25 v° et 26 r° d'un ancien registre en parchemin contenant la vie de s. Lezin, év. d'Angers, et plusieurs donations faites à l'église de Saint-Jean-Baptiste et dudit s. Lezin de lad. ville ». — *I*. Copie du XVII[e] s., par Le Cointe, Bibliothèque nationale, ms. lat. 17674, fol. 23.

(*a*) h. *A'*. — (*b*) Ludoici *A'*. *Corrigez* Hludowici *par le diplôme pour Aureolus*. — (*c*) Acteniaco *A'*. *Corrigez* Attiniaco *par le même diplôme*.

---

25. Attigny (Ardennes, ch.-l. de cant. de l'arrond. de Vouziers).
26. Sceau rond, dont l'empreinte n'est plus visible.
27. Saint-Denis (Seine).

a. Ch. Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, p. 80, n° XXXVI, d'après *CDEFG*.

Pour la graphie de la diphtongue *ae*, les copies ne permettant pas de restituer la graphie du Cartulaire noir, d'où elles sont toutes issues, et, d'autre part, les deux feuillets subsistants du dit cartulaire permettant de constater que le scribe employait plus souvent *e* = *æ* qu'*e* simple, nous avons adopté l'orthographe normale des diplômes originaux de Charles le Chauve, c'est-à-dire *ae*.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Karolus (*a*) gratia Dei rex. Quicquid (*b*) locis divino cultui (*c*) mancipatis, ob amorem Dei, largimur, ad praesentis vitae instantiam (*d*) felicius percurrendam (*e*) et ad perpetuae beatitudinis gaudia facilius obtinenda nobis profuturum fore certissime credimus. Igitur noverit omnium sanctae Dei ecclesiae (*f*) fidelium nostrorumque, tam praesentium quam et futurorum, sagacitatis industria quia quidam regni nostri fidelium, nomine Waraco (*g*), quamplurimas necessitates fratrum monasterii in honore beati Johannis (*h*) venerabiliter dicati, quo sanctus Licinius corpore quiescit, nobis exposuit, deprecans ut eidem ecclesiae (*i*) a (*j*) nobis denominaretur quo indigentiam (*k*) non modicam aliquantulum evadere ac (*l*) Dei misericordiam pro nobis libentius (*m*) exorare potuissent. Cujus precibus aurem libenter accommodantes, de praefatae rebus ecclesiae (*n*) mansa novem (*o*) ad villam Marciliacum (*p*), in pago Cenomanico consistentem, pertinentia, usibus eorundem (*q*) fratrum deputamus. Unde et hoc altitudinis nostrae praeceptum ad precationem praefati fidelis nostri fieri et jamdictis fratribus dari jussimus, per quod (*r*) praecipimus atque firmamus ut quicquid (*s*) de rebus sancti Johannis (*t*) beatique Licinii in jamdicta villa Marciliaco (*u*) videtur consistere vel ad eam recte pertinere, cum (*v*) omnibus sibi pertinentibus, capella videlicet, terris cultis et incultis, pratis, vineis, silvis, pascuis, molendinis, mancipiis desuper commanentibus vel jure (*x*) ad eam pertinentibus, aquis aquarumve decursibus habeant (*y*) et suis usibus (*z*), absque alicujus repetitionis exactione, perpetualiter obtinere (*a*) et, secundum (*b*) quod eis rectius visum fuerit, ordinare et disponere, absque cujuspiam personae (*c*) interpositione, mereantur, quocirca absque aliqua indigentia Deo ibidem deservire (*d*) et pro nobis regnique nostri statu ac populi a Deo (*e*) nobis commissi salute saepius ac

---

(*a*) Carolus *E.* — (*b*) Quidquid *BCEF.* — (*c*) cultu *F.* — (*d*) instanciam *D.* — (*e*) procurandam *E.* — (*f*) eclesiae *EF.* — (*g*) Waraco *omis par E qui laisse un blanc.* — (*h*) Joannis *E.* — (*i*) eclesiae *E.* — (*j*) quod *E.* — (*k*) indulgentiam *B.* — (*l*) ad *F.* — (*m*) liberius *DEF.* — (*n*) eclesiae *EF.* — (*o*) nomine *E.* — (*p*) Marcilliacum *BC*, Marsiliacum *E*, Marsilliacum *F.* — (*q*) eorumdem *BDF.* — (*r*) idem *E.* — (*s*) quidquid *EF.* — (*t*) Joannis *EF.* — (*u*) Marsilliaco *F.* — (*v*) in *F.* — (*x*) jura *E.* — (*y*) sibi habeant *E.* — (*z*) usubius *D.* — (*a*) obtinendum *E.* — (*b*) fatem *E.* — (*c*) personnae *E.* — (*d*) servire *F.* — (*e*) ideo *peut-être corrigé en* a Deo *D.*

devotius exorare queant. Ut autem hujus nostrae largitionis (*a*) auctoritas (*b*) pleniorem in Dei nomine (*c*) obtineat firmitatis vigorem, anulo (*d*) nostro subter eam signari (*e*) jussimus.

Signum (*Monogramma*) (*f*) Karoli (*g*) gloriosissimi regis (*h*).

Hudulfus (*i*), sacerdos indignus, ad vicem Gosleni recognovit.

Data XIII (*j*) kal. (*k*) aprilis, indictione (*l*) III (*m*), anno XXX (*n*) regnante Karolo (*o*) gloriosissimo rege. Actum sancti Dionisii monasterio. In Dei nomine feliciter. Amen (*p*).

V

1152, 15 octobre — 1153, 18 avril. — Fontainebleau.

Louis VII, roi de France, concède les coutumes de Lorris aux habitants d'Yèvre-le-Châtel.

A. Original perdu.

B. Copie de l'an 1389, dans un vidimus donné sous le sceau de la prévôté d'Yèvre-le-Châtel, le 7 octobre 1389[28]. Parchemin, autrefois scellé sur double queue. Archives départementales du Loiret, A 909.

a. Prou, *La charte de coutumes d'Yèvre-le-Châtel*, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 4e sér., t. VII, p. 170, d'après *B*.

Indiqué : Inventaire des titres déposés au Châtelet d'Orléans, fol. 202, Archives nationales, R4 632. — Beugnot, *Olim*, t. I, p. 901. — Prou, *Les*

(*a*) largicionis *D*. — (*b*) authoritas *EF*. — (*c*) nomine *omis par F*. — (*d*) annulo *BCF*, annullo *E*. — (*e*) assignari *BCDE*. — (*f*) *Monogramme omis par DE*. — (*g*) Caroli *E*. — (*h*) regis *omis par F*. — (*i*) Udulfus *E*, Hudulphus *F*. — (*j*) XIIIa *D*, decima tertia *E*, 13 *F*. — (*k*) kal. *omis par E*. — (*l*) inditione *F*. — (*m*) quarta *E*, 4a *F*. — (*n*) 31 *E*, 31° *F*. — (*o*) Carolo *E*. — (*p*) Amen *omis par F*.

---

28. « A touz ceulx qui ces presentes lettres verront Nicolas du Boutoer, garde du seel de la prevosté d'Yevre le Chastel, salut. Savoir faisons que l'an de grace mil CCC IIIIxx et neuf, le septième jour du mois d'octobre, par Perrin Chesneau, clerc tabellion juré dudit seel et de l'escripture de la dicte prevosté, nous a esté tesmoigné luy avoir veu et leu mot à mot unes letres saines et entieres de seel et de escripture, scellées en queue doble, sans vice ou corrupcion aucune, des quelles la teneur s'ensuit : In nomine... Data per manum Hugonis cancellarii. En tesmoing de la quelle chose nous, à la relacion dudit juré, auquel nous adjoustons pleniere foy, avons scellé ces lettres du seel de la dicte prevosté d'Yevre; l'an et le jour premiers dessusdits. [*Addition*] : Nous approvons *Lorriaco* et mis en queue soubz le seel. Donné comme dessus. Collacion faicte à l'original par moy P. Chesneau. » Le sceau du vidimus a disparu, mais sur la queue de parchemin auquel il était appendu on lit trois fois le mot *lorriaco*. — Au dos, d'une écriture contemporaine : « Vidimus de la chartre d'Ievre le Chastel à bailler à Jacques Hebart. » — Au recto, dans la marge supérieure, à gauche, d'une écriture du XVIIIe siècle : « Vidimus d'une chartre relative aux tailles et exactions », et, d'une autre main : « Anéantir. »

coutumes de Lorris (extr. de la *Nouvelle Revue histor. de droit français et étranger*, 1884), p. 77 et 108. — Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 194, n° 292.

La charte de Louis VII est datée de 1152 et de la seizième année du règne. La seizième année, à compter de la mort de Louis VI, le 1er août 1137, s'étend du 1er août 1152 au 31 juillet 1153, mais, comme le sénéchal ne figure pas parmi les grands officiers nommés à la fin de la charte, celle-ci est postérieure au 14 octobre 1152, si l'on fixe à cette date, avec Luchaire, la mort du sénéchal Raoul de Vermandois. En outre, pour les années de l'Incarnation, on suivait, à la chancellerie royale, le style de Pâques; or Pâques, en 1153, tombait le 19 avril; si la charte eût été donnée après le 18 avril, elle eût porté le millésime 1153.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gratia rex Francorum et dux Aquitanorum. Omnis civilitatis esse convenit regiam potestatem ut, consulendo omnibus qui in regno sunt, et subjectorum provideat commoditatibus et racionum suarum precaveat detrimentum. Sciant igitur universi et presentes et futuri quod homines de Evra castro[29] inclementia prepositorum oppressi nimis et apporiati (*a*), nostram adierunt serenitatem et exinanicionem (*b*) castri nostri ostendentes evenisse per prepositos, supplici rogatu suo impetraverunt ut a tolta et tallia et questa et omni exactione eos de cetero absolvamus.

(1) Et, secundum consuetudinem castri, forisfacta LX^{a} solidorum per quinque solidos, et forisfacta quinque solidorum per duodecim nummos libera erunt, et pro districtis dabunt solummodo quatuor denarios.

(2) Consuetudines eciam quas homines de Lorriaco (*c*) habent per totum Castinedum (*d*) eis concessimus.

(3) Et quociens mutatus fuerit prepositus noster, ut consuetudines tenendas juret precepimus.

(4) In eadem villa, eorum qui nostri talliabilles sunt domus que habitate fuerint, annuatim in festo Omnium sanctorum quinque solidos nobis persolvent; et appendentes domos, cellaria (*e*) scilicet et quoquine et consimiles officine et pariter grangie a supradicto censu quinque solidorum immunes erunt; at si domos, que prius officine fuerant, deinceps contigerit inhabitari, reddetur inde census quinque solidorum.

(5) Quod si domus una et ejusdem festi[30] distributa fuerit diversis mansoribus, insimul reddent prefatum censum, quisque suam por-

---

(*a*) apponati *B. Corrigez* apporiati. Cf. Du Cange, *Glossarium*, v° aporiare. — (*b*) *Mot très effacé en B, il semble que le scribe ait écrit* exinanacionem. — (*c*) Loriaco *B, corrigé par le scribe en* Lorriaco *au-dessus.* — (*d*) Castinedum *B. Corrigez* Gastinetum. — (*e*) *Mot abrégé par suspension* cellar. *B.*

29. Yèvre-le-Châtel (Loiret, cant. de Pithiviers).
30. Dans le sens de *fastigium*.

cionem; si quis ultra terminum retinuerit censum, infra dies octo persolvat, et de forisfacto dabit duos solidos; at si ulterius census retinebitur, in nostro arbitrio erit emendacionem accipere, et alii qui non peccaverunt immunes erunt.

Quod ut ratum sit in posterum scribi et sigilli nostri auctoritate muniri precepimus, adjecto nostri caractere nominis. Actum publice apud Fontem Bledaudi[31], anno ab incarnacione Domini M° C^mo° LII°, regni nostri XVI^mo°, astantibus in palatio nostro, quorum subscripta sunt signa et nomina. S. Guidonis buticularii. S. Mathei constabularii. S. Mathei camerarii. Data per manum Hugonis cancellarii.

Maurice Prou,
membre de l'Institut,
directeur de l'Ecole des Chartes.

31. Fontainebleau (Seine-et-Marne).

LA
POLITIQUE RELIGIEUSE DU RÉGENT
(1715-1723)

I. Phase janséniste : Déclaration du jeune roi après la cassation du testament de Louis XIV. Etablissement des Conseils; faveurs accordées aux Jansénistes par politique et par intérêt (1715-1717). — II. Phase antijanséniste : Revirement de la politique religieuse du Régent; suppression du Conseil de conscience; faveurs accordées aux adversaires du Jansénisme (1718-1723).

En demandant au Parlement de casser le testament de Louis XIV, qui lui enlevait le titre de régent du royaume, le duc d'Orléans faisait du Parlement l'arbitre des destinées de la France: car il faudrait, un jour ou l'autre, payer un tel service. Le duc le comprit et, par nécessité plus que par conviction, il promit au surplus de rendre la liberté aux délibérations de l'Assemblée. Comme s'ils eussent perdu l'habitude de la liberté, les parlementaires n'usèrent d'abord de ce droit qu'avec modération; mais ils obtinrent du Régent une satisfaction plus immédiate : la Déclaration du 16 septembre 1715, laquelle, en désagrégeant l'autorité royale, préparait un terrain propice aux futures revendications. Un intérêt personnel semblait donc avoir déterminé la conduite du Régent, dont les hésitations à gouverner venaient apparemment de la crainte qu'il avait « d'accroître, par l'usage de son autorité, le nombre de ses ennemis et de se voir fermer, le jour prochain peut-être de la mort de Louis XV, l'accès du trône ».

I. — Phase janséniste (1715-1717).

La Déclaration du jeune prince porte établissement de plusieurs Conseils pour la direction des affaires du royaume. Elle est fortement motivée : la faiblesse du monarque et la réserve du duc d'Orléans, qui veut assurer la tranquilité du royaume légitiment cette création.

Le jeune roi, âgé de cinq ans à peine, fait un grand éloge du duc : « Sa modestie lui a fait croire que, pour soutenir le poids d'une régence qui lui a été si justement déférée, il

devait proposer d'abord l'établissement de plusieurs Conseils particuliers où les principales matières qui méritent l'attention directe et immédiate du souverain seraient discutées et réglées pour recevoir ensuite une dernière décision dans un Conseil général qui, ayant pour objet toute l'étendue du gouvernement, serait en état de réunir et de concilier les vues différentes des Conseils particuliers. Cette forme de gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre cher oncle, le duc d'Orléans, régent du royaume, qu'il sait que le plan en avait été tracé par notre très honoré père dont nous aurons au moins la satisfaction de suivre les vues, si le ciel nous a privé de l'avantage d'être formé par ses grands exemples. » C'est pourquoi, « outre le Conseil général, il y a six autres Conseils particuliers, qui seront composés, chacun, d'un président et d'un nombre convenable de conseillers et de secrétaires, selon la nature des affaires dont chacun sera chargé, savoir : le Conseil de conscience, où l'on traitera des affaires ecclésiastiques, le Conseil des affaires étrangères, le Conseil de guerre, le Conseil de finances, le Conseil de marine, le Conseil des affaires du dedans du royaume »[1].

Ces conseils furent largement ouverts aux parlementaires et les expressions, dont se sert la déclaration pour déterminer le nombre des conseillers et des secrétaires, étaient assez larges pour que le Régent put satisfaire, en outre, ses amis nouveaux. Ce gouvernement, presque constitutionnel, valut au Régent les bonne grâces du Parlement, en sorte que le duc du Maine fut « totalement tondu ». Tant de Conseils permirent au duc d'Orléans « de disposer de nombreuses places pour la noblesse et ses amis, pour les parlementaires et le clergé janséniste »[2]. Le bon sens des Français ne s'y trompa point : il célébra, dans un couplet satirique, la sollicitude du prince :

> Français, ne craignez pas d'événements sinistres,
> Notre sage Régent a su tout prévenir :
> Il a soixante-dix ministres[3].

1. Cette déclaration se trouve aux Archives nationales, X1A 8714, fol. 742-746. Inutile de dire que Louis XV, âgé de cinq ans, fut tout à fait étranger à sa rédaction.

2. Em. Bourgeois, *Le secret du Régent et la politique de Dubois* (1909), p. 53.

3. Lenglet-Dufresnoy, *Mémoires de la régence* (1749), t. I, p. 15.

Ce fut comme un dépècement de la puissance publique. Chacun se saisit de sa part de butin et l'on vit s'organiser « une sorte de république oligarchique dont les chefs, jusque là étrangers au maniement des affaires, ne sachant ni commander, ni obéir, étaient incapables de remédier à une situation qui aurait épouvanté même un Colbert »[4].

Dans ces divers Conseils, la première place fut donnée aux Noailles, qui avaient partie liée avec le duc d'Orléans. Comme on pouvait le prévoir, leur œuvre fut absolument nulle, et c'est avec raison que M. Emile Bourgeois a pu écrire : « Les conseils se passaient en disputes pour les places ou les faveurs plutôt qu'en discussions d'affaires. Chacun se poussait ou poussait les siens : c'étaient des marchandages ou des conflits perpétuels, parfois pour des riens, des questions de vanité et d'étiquette, chères à cette noblesse dont Saint-Simon a naïvement marqué les prétentions stériles »[5].

Comme les autres, le Conseil de conscience qui, seul, intéresse la politique religieuse du Régent, ne fit à peu près rien[6]. D'ailleurs, en le créant, le Régent ne semble pas avoir eu d'autre but que de satisfaire des appétits et aussi d'indiquer l'orientation toute nouvelle qu'il prétendait donner aux affaires ecclésiastiques.

Le point de vue religieux était étranger à sa pensée. Tous les historiens ont signalé l'indifférence absolue du Régent en cette matière. On peut même dire qu'il fut plus qu'indifférent. M. Funck-Brentano parle avec raison de « son irréligion, de son impiété hardie, effrontée, cynique »[7], et la mère du Régent,

4. Louis Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais* (1891), t. I, p. 55.

5. Em. Bourgeois, *Le secret du Régent*, p. 53-55.

6. Sur le Conseil de conscience, lire *Mémoires*, Saint-Simon, t. VIII, p. 215-217. Le *fonds Joly de Fleury* (Bibl. nat., nos 1468-1475) contient cinquante-sept dossiers soumis au Conseil de conscience; ils se rapportent à des canonicats, abbayes, bénéfices, prébendes, prieurés, pouvoirs et juridictions, droits de nomination, etc., dans divers diocèses. La plupart de ces affaires sont simplement exposées avec quelques pièces justificatives, mais on n'a pas eu le temps de les juger. — Une Janséniste disait, en 1721 : « C'est une assemblée de gens qui ne savent que faire; une assemblée de prélats, qui est un peu au dessus de rien et qui ne doit pas faire grand'peur aux gens de bien... Jusques ici ce beau Conseil ne fait que des âneries » (Bibliothèque municipale de Sens, *Coll. Languet*, t. XIII, pièce 17).

7. Franck Funck-Brentano, *La Régence*, p. 7.

si peu délicate pourtant en ces questions, souligne, en la désapprouvant, la conduite de son fils[8].

Au reste, toute cette famille fut vraiment singulière[9]. Le Régent, en particulier, « affectait et affichait une impiété scandaleuse... en cherchant à douter de la divinité, il courait les devins et les devineresses et montrait la curiosité crédule d'une femmelette... ». Par ailleurs, il avait beaucoup de talents et « Madame le connaissait bien, lorsqu'elle disait : les fées furent conviées à mes couches et chacune douait mon fils d'un talent; il les eut tous. Malheureusement, on avait oublié une fée qui, arrivant après les autres, dit : il aura tous les talents, excepté celui d'en faire bon usage »[10]. Madame avait constaté l'impopularité de son fils, bien avant qu'il ne devint régent : « Je ne puis deviner la raison pour laquelle mon fils est si détesté à Paris »[11], et il n'était pas de crime qu'on ne

8. Lettre du 27 mars 1712. *Lettres nouvelles inédites de la princesse Palatine,* publiées par ROLLAND, p. 334.

9. Dire que la famille du Régent fut « singulière » est le moins qu'on en puisse dire. La mère du Régent, la princesse Palatine, dont l'histoire a été si joliment racontée par Arvède Barine (*Madame mère du Régent,* Paris), resta toujours allemande par tempérament et grossière par le langage et le goût : elle exerça une influence déplorable sur son fils, tour à tour spirituel et ordurier dans ses conversations, et dont les plaisanteries contre tout et contre tous sont demeurées célèbres. Les enfants du Régent ne lui font guère honneur. « Son fils qui mourut à quarante-huit ans... avait toujours été nigaud, bigot, maniaque et souffreteux, brèche-dent, caliborgnon, punais...; il était devenu follement scrupuleux et risiblement pédant » (G. du BOSCQ DE BEAUMONT et M. BERNOS, *Le fils du Régent* dans *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1915, p. 116-150). — La duchesse de Berry, sa fille, fut célèbre par la liberté de son langage et le cynisme de ses mœurs. Il y eut entre elle et son père un véritable assaut d'irréligion et d'immoralité. « Sans avoir les bonnes qualités de son père, la duchesse de Berry outrait tous ses vices : le père avait été le précepteur; elle devint bientôt son émule et le surpassa » (DUCLOS, *Mémoires sur la Régence,* dans la Coll. Barrière, t. II, p. 125; — *Chroniques indiscrètes sur la Régence,* publiées par Gustave MOURAVIT (1878), p. 36 et suiv. — La duchesse de Berry s'occupa de tout. Devenu abbesse de Chelles, elle fut Janséniste, « papesse in partibus des conciliabules jansénistes, protectrice des appelants » (Cf. ses *Confessions,* publiées par de LESCURE). Elle répandit une espèce de manifeste dont l'authenticité a été contestée et qui fut l'occasion de disputes ardentes (Cf. *Coll. Languet,* t. XVIII, p. 102 et t. XX, pp. 23, 89, 118, etc.). Il y a un curieux arrêt du Conseil (28 avril 1725) contre cette lettre de Mme d'Orléans. — Elle était physicienne, chimiste, apothicaire, chirurgienne; elle devint théologienne, janséniste; elle fut modiste; composa de la thériaque, tira des pétards et fit des perruques. Bref, ce fut une excentrique.

10. DUCLOS, *Mémoires sur la Régence,* dans la Collection Barrière, t. II, p. 124.

11. *Lettres inédites de la Palatine,* p. 324.

lui imputât, parce qu'on l'en croyait capable; ainsi on l'accusait positivement de fabriquer des « poudres à succession »[12]. Retrouver un peu de popularité ne fut pas étranger aux avances que le Régent fit au Parlement et aux Jansénistes, qui furent amenés à défendre désormais la cause du Régent comme leur propre cause.

Cette intention de plaire aux Jansénistes, jusque là éloignés de la Cour, parut dans la conduite du duc d'Orléans à l'égard des Jésuites[13], mais surtout dans le choix du Président qui fut donné au Conseil de conscience. La nomination du cardinal de Noailles était fort significative. Sans doute, autrefois, Noailles avait sacrifié Port-Royal pour donner à Louis XIV des gages de son orthodoxie; pourtant les Jansénistes le regardaient comme leur chef. Le sachant faible, ils pouvaient espérer s'en faire un instrument docile et profiter de l'influence qui s'attachait à ce grand nom et de la légitime réputation que valaient au cardinal ses mœurs irréprochables. Mais, par sa conduite ambiguë, dans toutes les négociations où il intervint, Noailles finit par mécontenter même ses amis, qui bientôt lui prodiguèrent presque autant d'épigrammes que ses ennemis :

> « Vir simplex, fortasse pius, sed pastor ineptus,
> Vult, tentat, peragit, plurima, pauca, nihil »[14].

Cette même hésitation parut dans l'ambassadeur qui représentait alors la France à Rome. Le cardinal Joseph-Emmanuel de la Trémoille[15] était incapable d'avoir une politique et sur-

12. *Lettres inédites de la Palatine*, p. 328. Du 10 mai : « Des mécontents ont répandu le bruit que mon fils avait empoisonné le Dauphin et la Dauphine... » Ce bruit dont se plaint la Palatine n'est-il pas significatif ?

13. La Palatine écrit encore : « Tous les partisans de la Constitution sont les ennemis de mon fils. »

14. L'auteur, appelé La Morelière, fut exilé à cause de ce distique. Les innombrables tergiversations du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, n'ont pas encore été mises bien à jour et il est très difficile de les signaler toutes. Cependant, dans le travail que je me propose d'écrire, on pourra voir quelques-unes des « hésitations » du pauvre cardinal, que ses amis eux-mêmes appelaient « l'éternelle girouette ».

15. La Trémoille, frère de la princesse des Ursins, né le 11 juillet 1660, auditeur de Rote en 1693, cardinal le 17 mai 1706, évêque de Bayeux en février 1716, archevêque de Cambrai en mars 1718, mourut le 9 janvier 1720 à Rome, où il était chargé des affaires de France. Le cardinal de Rohan a très sévèrement jugé son ministère dans une lettre à Dubois du 31 juillet 1721 (Aff. Etr., *Rome, Corr.*, t. 631, fol. 228; elle est citée par Jean Hanoteau, *Recueil d'Instructions*, t. XVII; *Rome*, II, p. 350.

tout de la suivre; il se bornait à des expédients de circonstance qui ne satisfaisaient aucune des deux Cours. Dubois[16], il est vrai, montra bientôt des vues plus nettes; mais sur ce point, comme sur tous les autres, ses négociations furent, en grande partie, secrètes, très secrètes même, et, par là, elles échappèrent à l'ambassadeur, auprès de qui Dubois eut toujours un homme de confiance : d'abord Lafitau[17], un jeune Bordelais, charmant, parfois effronté et cynique; plus tard, l'abbé de Tencin[18]. C'est par eux que Dubois longtemps négocia pour ses intérêts personnels, en dehors de l'ambassadeur et du Régent lui-même.

Celui-ci avait semblé, au début, vouloir, prendre le contrepied des directions du précédent règne; mais ce n'était qu'une tactique, qu'un essai provisoire, car bientôt il flotta indécis entre les deux partis qui se disputaient son autorité et il les mécontenta également, parce qu'il leur fournit des espérances, sans leur accorder jamais une protection complète; c'est un politique qui traite des questions religieuses, sans avoir aucune conviction religieuse et en ne pensant, comme son ministre Dubois, qu'à son intérêt personnel.

II. — Phase antijanséniste (1718-1723).

Après avoir, à l'encontre de Louis XIV, nettement favorisé le jansénisme au début de son gouvernement, le duc d'Orléans,

16. Dubois était né à Brives-la-Gaillarde le 6 septembre 1656, archevêque de Cambrai en 1720, cardinal en 1721, mourut en 1723. Son rôle a été très diversement apprécié; mais, en général, on revient un peu aujourd'hui des jugements injustes de saint Simon.

17. Pierre-François Lafitau, né à Bordeaux en 1685, novice de la Compagnie de Jésus le 27 octobre 1708, fut employé à des négociations à Rome, à partir de juillet 1715, nommé évêque de Sisteron le 5 novembre 1719 et sacré par Gualterio le 10 mars 1720, fut chargé des affaires par intérim le 6 février 1720 après la mort de La Trémoille. Il mourut le 3 avril 1764. Il a composé divers écrits dont le plus important est l'*Histoire de la constitution Unigenitus*, 1744, réimprimé en 2 vol. à Besançon, 1820.

18. Pierre Guérin de Tencin, né à Grenoble le 22 août 1679, conclaviste du cardinal Le Camus en 1700, abbé de Vézelay le 15 avril 1702, grand vicaire de Sens en 1705, conclaviste du cardinal de Bissy en 1721, fut chargé des affaires de France après le départ de Rohan; archevêque d'Embrun le 9 mai 1724, il quitta Rome le 5 octobre. Cardinal le 23 février 1739, archevêque de Lyon le 24 septembre 1740, chargé de nouveau des affaires à Rome le 28 octobre 1740 jusqu'à 1742, ministre d'État le 26 août 1742, il mourut à Lyon le 2 mars 1758. Saint-Simon le juge très sévèrement (t. XI, pp. 182-185; 386-388).

peu à peu, revint en arrière; d'abord il imposa silence aux deux partis, mais ne pouvant arrêter les langues et les plumes, il finit par prendre des mesures de plus en plus énergiques qui atteignirent surtout les Jansénistes, et, si la mort ne l'eût arrêté dans cette marche régressive, on peut croire qu'il en serait arrivé à employer centre les Jansénistes les armes dont s'était servi Louis XIV lui-même.

La déclaration du roi du 7 octobre 1717 clôture ce qu'on pourrait appeler la période franchement favorable au Jansénisme, et, en même temps, fixe le terme du rôle vraiment actif du Conseil de conscience et indirectement des autres Conseils établis aux premiers jours de la régence.

Les Conseils eurent, à la vérité, alors quelques défenseurs. Saint-Simon se contente de dire qu'on perd « respect et confiance à faire et défaire », et son argumentation est telle qu'elle prouve surtout la faiblesse de sa thèse. L'abbé de Saint-Pierre, (avril 1718) dans son *Discours sur la polysynodie*, attaque avec vivacité l'absolutisme de Louis XIV et s'applique à mettre en relief la tyrannie des secrétaires d'Etat, qu'il ose appeler des « vizirs »; mais il ne réussit qu'à se faire exclure de l'Académie, après la dénonciation de son discours par le cardinal de Polignac. L'abbé Dubois, de son côté, l'homme de confiance du Régent, par ambition surtout, conseille positivement au duc d'Orléans de supprimer les Conseils pour rétablir les secrétaires d'Etat : « Hâtez-vous, dit-il, de remplacer de grands seigneurs, qui deviendraient vos rivaux, par de simples secrétaires d'Etat qui, sans crédit et sans famille, seront forcément vos créatures »[19].

Mais il fallait un motif, au moins un prétexte, pour expliquer cette volte-face. La démission du cardinal de Noailles, le 16 septembre 1718, après son appel au Concile, fut le signal de la debâcle qui devait amener la réalisation des vœux de Dubois. Le Conseil de conscience qui agonisait depuis un an, décapité cette fois, disparut sans laisser beaucoup de regrets. Huit jours après, les Conseils des affaires étrangères, de la guerre et du dedans disparaissaient à leur tour. La chute de Law entraîna la dispersion du Conseil des finances. Seul, le

19. Lemontey, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV*, t. VI, chap. VI, p. 191-194, dans les *Œuvres* de Lemontey (1832).

Conseil de régence survécut jusqu'en 1723, parce qu'il pouvait aisément coexister avec des secrétaires d'Etat.

D'ailleurs, le Régent n'avait, lui-même, aucun motif de conserver les Conseils qu'il n'avait, d'abord, établis que pour satisfaire le Parlement et les Jansénistes; il n'était plus d'accord avec eux et on savait qu'il traitait avec Rome. Le départ de M. de la Feuillade[20], nommé ambassadeur auprès du pape Clément XI, pour faire un accommodement, déplut fortement aux Jansénistes... : « Quelle différence entre cette situation et celle de l'avènement ! En 1715, le duc d'Orléans avait déclaré avec modestie qu'il ne voulait du pouvoir que la faculté, tout juste, de faire le bien; il ne devait marcher qu'avec les parlementaires, suivre leurs conseils, ménager leur autorité, tout tenir d'eux, les pères de la patrie ? Les temps étaient donc bien changés »[21]. Comment expliquer ce revirement ?

Le Régent, par politique, avait tendu la main aux Jansénistes, afin de terminer les discussions religieuses qui affaiblissaient l'Eglise et surtout divisaient l'Etat : il s'apercevait que ses avances, loin de hâter le dénouement, ne faisaient que le renvoyer toujours, en mécontentant tout le monde.

Le Régent, par intérêt personnel, avait favorisé le Parlement, en échange du service qu'il en avait reçu: il remarquait que le Parlement voulait dominer et allait mettre en péril l'autorité royale qu'il fallait sauver pour le roi et peut-être pour lui-même.

Son ambition l'avait rendu imprudent et imprévoyant : il était devenu l'allié, et aussi la dupe, des parlementaires et des Jansénistes. La conscience de son devoir de Régent, la menace des dangers qu'allait courir le trône d'un roi enfant, son

20. Louis d'Aubusson, duc de La Feuillade, né le 30 mai 1673, gouverneur du Dauphiné le 11 octobre 1691, lieutenant général le 25 janvier 1704, fut battu le 7 septembre 1706 devant Turin et tomba en disgrâce jusqu'à la mort de Louis XIV. Pair de France le 29 novembre 1719, il se démit de son gouvernement du Dauphiné en septembre 1719 et devint maréchal de France le 2 février 1724. Il mourut à Marly le 29 janvier 1725. Saint-Simon (éd. Boislille, t. IX, p. 311-312) écrit de lui : « Il était parfaitement bien fait, avait un air et des manières fort nobles et une physionomie si spirituelle qu'elle réparait sa laideur et le jaune et les bourgeons de son visage. Elle tenait parole. Il avait beaucoup d'esprit et toutes sortes d'esprits... C'était un cœur corrompu à fond, une âme de boue, un impie de bel air et de profession : pour tout dire, le plus solidement malhonnête homme qui ait paru de longtemps. »

21. Capefigue, *Philippe d'Orléans, régent de France* (1838), t. I, chap. XV, p. 376-380.

neveu, son intérêt d'héritier présomptif, autant que les conseils et les flatteries de l'abbé Dubois, lui ouvrirent les yeux : au risque de compromettre le peu de popularité qui lui restait encore — et d'ailleurs cette popularité lui était moins utile, puisque le roi s'obstinait à vivre — il se sépara de ses amis de la veille, les parlementaires et les docteurs de Sorbonne, « qui, fort actifs, fort puissants à Paris, étaient maîtres de la population criarde des avocats et des procureurs »[22]. Les colères furent d'autant plus vives que les espérances avaient été plus grandes : pour des regards quelque peu prévenus, en effet, la conduite du Régent ne devenait-elle pas une trahison, après avoir été une duperie ? Le Régent n'avait-il pas signé un traité d'alliance avec les Jansénistes, afin de les endormir, pour connaître leurs secrets et les frapper ensuite ? Autant de questions qu'on peut se poser, qui ne sont pas encore pleinement résolues, qui ne le seront peut-être jamais, à cause de la complexité des événements et des personnes qui y interviennent.

La conclusion qui paraît s'imposer est, à peu de chose près, celle que l'on trouve dans une *Vie* anonyme de Philippe d'Orléans: « Vu les dispositions testamentaires de Louis XIV, le duc d'Orléans avait eu besoin d'un parti pour se mettre à sa place, c'est-à-dire, à la tête des affaires. Le parti des Molinistes, dévoué au feu roi, n'aurait eu garde de le favoriser; il fut donc obligé de rechercher le parti opposé que l'envie de se relever lui livra sans peine. Comme l'intérêt seul avait formé cette liaison, on devait s'attendre qu'elle ne durerait pas longtemps, que le pouvoir affermi négligerait ceux dont il pourrait se passer, du moins qu'il ne le porterait pas jusqu'à s'exposer pour lui, et que ceux-ci, trompés dans leurs espérances, éclateraient, pour le moins, en plaintes et en murmures : ce fut, en effet, ce qui arriva »[23].

J. Carreyre,
professeur au séminaire Saint-Sulpice.

22. Capefigue, *Philippe d'Orléans*, t. I, p. 376-377.

23. *La vie de Philippe d'Orléans, petit fils de France, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV* (Londres, 1736, 2 vol. in-12), par M. L. M. D. M. (La Mothe, dit de La Hode, ex-Jésuite). Le passage cité se trouve t. I, p. 204-205.

L'ILLUMINISME

ET LA GENÈSE DU ROMANTISME FRANÇAIS

La souplesse de la vie échappe à nos classifications. Si des raisons didactiques nous obligent à les maintenir, si des disciplines séparées s'imposent, elles s'éclairent mutuellement; oublier cette interdépendance serait fausser les perspectives. Un mouvement tel que l'illuminisme nous offre un intérêt multiple. L'historien de la société décrira les chapelles secrètes du XVIII[e] siècle, et tentera de débrouiller la question controversée de leurs rapports avec la Révolution; l'historien de la philosophie montrera dans leurs doctrines la déviation de certaines tendances protestantes, la dégénérescence du platonisme et comme une renaissance du gnosticisme; l'historien des lettres y dépeindra l'un des éléments qui transformèrent la psychologie française à l'aube du romantisme : il nous y fera voir un aspect inédit du « mal du siècle » au temps de *Werther*, de ce renouveau de mysticisme, dans tous les sens du mot, qui prépare l'éclosion du lyrisme. Mais ils sauront que ces divers points de vue se compénètrent, et représentent autant de branches d'une même science : l'histoire de l'esprit humain.

Comment la France de l'*Encyclopédie* est-elle devenue la France de Chateaubriand ? c'est toujours le problème essentiel qui domine l'époque. Plusieurs facteurs l'expliquent. On a mis en avant l'influence de Rousseau, celle de la Révolution, le dépaysement des émigrés; peut-être a-t-on trop méconnu, jusqu'ici, l'action des illuminés.

Pourtant, si les histoires générales n'en tiennent guère compte, les monographies ne manquent pas. Mais le parti-pris les fausse. Celles des sceptiques nous agacent à la longue par leur continuelle ironie; celles des disciples manquent effroyablement de sens critique; mieux vaut passer sous silence les polémistes qui s'obstinent à chercher partout un prétendu

complot révolutionnaire. Peu nous importe l'explication théorique des faits : que l'on admette des manifestations divines ou diaboliques, des forces naturelles inconnues, l'illusion, le charlatanisme, une seule chose préoccupe l'histoire, ce sont les faits eux-mêmes, c'est le prestige exercé, même sur de bons esprits, par ces doctrines bizarres. Voilà ce qu'il nous faut décrire. Et comme la plupart des monographies n'observeront nullement cette méthode objective, force nous est de ne les utiliser qu'à bon escient; il faut que des documents authentiques en garantissent la véracité. Parmi ces documents eux-mêmes, on choisira. Méfions-nous des mémorialistes, qui recueillent volontiers des racontars invraisemblables. Consultons, plutôt, les traités où les illuminés exposent leur doctrine exotérique; mais leur obscurité volontaire requiert du lecteur une longue patience; il lui faut se familiariser avec tout un vocabulaire; des énigmes subsisteront toujours. Les correspondances nous fournissent une autre source essentielle; c'est là que les initiés s'épanchent avec le moins de retenue; c'est par là qu'on élucide aussi les allusions contenues dans certaines œuvres littéraires; quelque analogie apparente qu'offrent les textes, il ne faut rien conclure avant de posséder la preuve de relations tangibles entre leurs auteurs.

La lecture des manuscrits transformera donc complètement une étude de ce genre. Ils se groupent en certaines régions bien déterminées : Paris et ses environs, la vallée du Rhône, la Suisse et les pays germaniques ou scandinaves; contrées de passage, où les civilisations débordent les unes sur les autres, où se rencontrent des représentants de toute l'Europe. Et cela souligne un des traits caractéristiques de l'illuminisme, phénomène européen beaucoup plus que français, phénomène qui ne peut bien s'expliquer qu'à la lumière de la littérature comparée.

⁂

La complexité de cette doctrine rend assez malaisé de distinguer des périodes dans son évolution. Une seule coupure frappe: celle que détermine, en 1800, la polémique de Barruel. Si l'on a la précaution de ne pas imaginer de barrières trop rigides, on peut reconnaître cinq phases, sur lesquelles chevauchent, d'ailleurs, certaines carrières, telles que celle de

Saint-Martin; ne cherchons pas à mettre plus d'ordre : ce serait défigurer une matière dont le propre est la confusion.

I. On ne saurait délimiter les origines de l'illuminisme; de tout temps, certains thaumaturges ont prétendu se tenir en relations avec la Divinité, indépendamment des Eglises; depuis vingt siècles, un certain nombre d'idées ont concrétisé une véritable tradition occulte; il faudrait remonter jusqu'à Pythagore pour assister à l'éclosion de ces systèmes qui jamais ne moururent entièrement; en plein XVII^e^ siècle, au moment où triomphait partout une religion d'Etat, M^me^ Guyon les perpétuait chez les catholiques, Arnold de Pordage chez les protestants. Mais ces systèmes exercent un attrait nouveau à partir du moment où l'*Encyclopédie* ébranle les croyances, où le divorce grandit entre raison et sensibilité. Du moment que les maîtres du jour affichent un rationalisme provocant, il est naturel que d'autres arborent la bannière de la sensibilité, non seulement spirituelle mais physique. En réaction contre la vie des salons, les uns reviennent à la *nature,* les autres en embrassent même *le côté nocturne,* comme dit le théosophe allemand Schubert; et, en même temps, M^me^ de Warens, comme Saint-Martin, attribuent le premier rang à l'amour quiétiste.

Un élément nouveau, la Loge, caractérise cette renaissance. A toutes les époques, l'illuminisme s'était réfugié volontiers dans les sociétés secrètes. La franc-maçonnerie, qui l'absorbera désormais, provient, à la fois, d'origines professionnelles, occultistes et politiques; deux ou trois sectes différentes fusionnent sous ce nom; c'est ce qui rend si difficile d'en apprécier le rôle. Martinès de Pasqually, les Swendenborgiens, les Illuminés de Copenhague, tous les pseudo-mystiques de 1770 utilisent ce cadre. Ils nous apparaissent comme des gens terrifiés devant le mystère, méfiants envers les profanes, orgueilleux de former la rare élite à qui se dévoile le monde spirituel.

II. La crainte du bras séculier, celle aussi du ridicule diminuent, et peu à peu la notoriété de l'illuminisme se répand dans les salons. On y rencontre des apôtres, Saint-Martin, Lavater; des charlatans, ainsi Cagliostro, et des savants, comme Mesmer, qui interprètent arbitrairement des faits

réels. L'illuminisme devient une curiosité mondaine. On écoute le « prophète » comme on regarderait un être curieux; aux manifestations « sensibles » du Très-Haut succèdent les visions les plus grossières; ce sont des fantômes, des anges, c'est Moïse et Elie qui descendent du ciel pour inaugurer la Loge cagliostrienne de Lyon... Les sociétés secrètes pullulent à prix réduit. L'illuminisme se vulgarise et se parodie, si bien qu'un Saint-Martin, un Cazotte s'en retirent dégoûtés. Mais cette popularité de mauvais aloi lui vaut son premier affleurement littéraire, dans la vie d'un Ramond, dans l'œuvre de Cazotte, de Sébastien Mercier, de Restif de la Bretonne, de Bonneville...

III. Avec ces derniers, nous entrons dans la période révolutionnaire; et l'on peut dire de l'illuminisme ce que Sainte-Beuve dit quelque part du pré-romantisme en général : il y en eut, vers 1780, une première vague dont la Révolution ajourna l'effet. Et pourtant, de même que la Révolution, malgré son plâtrage classique et gréco-romain, charrie des idées de Rousseau, de même elle draîne certains courants extrêmes de l'illuminisme. C'est l'époque où s'épanouit le quiétisme de la duchesse de Bourbon, et surtout le néo-paganisme de Restif et de Bonneville. Pour la première fois, l'illuminisme s'affirme indépendant, non seulement du catholicisme, mais du christianisme; l'école qui naît ainsi ne tardera pas à croître. Néanmoins, la diffusion des sectes mystiques s'interrompt; une polémique, qu'illustrent Robison et Barruel, la coupe net. Quel historien entreprendra l'étude rigoureuse des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* ? Il en faudrait montrer l'origine dans cette faiblesse qui nous fait attribuer à des complots toute grande catastrophe, et qui nous incite à suspecter de trahison toute société mystérieuse. On examinerait ensuite le détail de ces affirmations. Au sujet de l'*Encyclopédie*, on les comparerait avec celles d'Augustin Cochin, tout en observant que cet historien s'en prend à l'ensemble des Sociétés de pensée dont les Loges ne sont qu'une partie; une étude attentive de la franc-maçonnerie distinguerait, sans doute, l'action du Grand-Orient, et des loges rationalistes, de celle des loges mystiques; sur l'Illuminisme bavarois, sans doute finirait-on par adopter les conclusions de M. Le Fores-

tier. Ne parlons ici que de l'illuminisme au sens francais. Il me paraît évident que Barruel se trompe grandement à son sujet. Dans les innombrables papiers que j'ai compulsés, je n'ai pas trouvé la moindre trace d'un complot — non pas même dans les manuscrits que cryptographiait Corberon, ni dans telle liasse secrète de Willermoz, dont celui-ci demandait qu'on la brûle. Une hypothèse qui ne s'appuie sur aucune preuve ne devrait pas compter en histoire, surtout lorsque, dans le détail des faits qu'on expose, le critique averti relève d'effarantes erreurs.

IV. L'Empire forme une nouvelle période, aussi importante, à elle seule, que les trois autres. Napoléon n'aime pas les idéologues, ni, pour les mêmes raisons, les illuminés. Ils se tiennent donc dans la pénombre, et même, en général, quittent la franc-maçonnerie, devenue trop disciplinée. Quelques-uns prolongent les sectes du XVIII[e] siècle; c'est, en France, Gence, en Allemagne, Eckartshausen et Jung Stilling. D'autres accentuent un illuminisme néo-païen, étranger à la tradition biblique : c'est Dupont de Nemours, Quintus Aucler, et surtout Fabre d'Olivet, le premier qui joigne le néo-paganisme à l'indouisme à la même époque où Schlegel et Gœrres, de l'autre côté du Rhin, décrivaient les mythes orientaux. Mais en même temps, l'illuminisme contamine la grande littérature. Chateaubriand, Bonald le négligent, quoique le premier en ait eu connaissance; Joseph de Maistre incorpore au catholicisme ce qu'il peut sauver de son martinisme juvénile; M[me] de Staël s'entoure de mystiques chez qui elle cherche un réconfort sentimental, et que l'exemple de l'Allemagne, saturée de théosophie, l'aide à accepter; Senancour trouve chez eux un aliment à sa mélancolie, et de quoi douter de sa raison même; Nodier, enfin, y voit un précieux bagage pour le conte fantastique... Autant d'états d'esprit bien différents et qui, pourtant, aboutissent à des rêveries identiques...

V. Une renaissance débute avec le passage de M[me] de Krudener à Paris. C'est l'époque où rentrent les émigrés, apportant dans leurs bagages les germes d'un lyrisme nouveau. Un nombre prodigieux de sectes naissent et se multiplient. Elles sont bien les filles spirituelles des précédentes; elles prétendent toujours offrir une troisième révélation, prêcher l'Evangile

primitif, le sens secret de la « Parole », la magie qui rendra l'homme maître du monde et qui le relie à Dieu sans l'intermédiaire des Eglises : mais elles interprètent tout cela d'une façon concrète et même triviale. Exceptons, peut-être, le swedenborgisme, qui se fige sur la parole de son maître tout en cherchant à y joindre l'héritage de Saint-Martin et des magnétiseurs. Toutes les autres sectes s'émancipent de plus en plus du christianisme; elles tendent à l'allégorie, ce qui transforme souvent ces mystiques de vocabulaire en des rationalistes de fait; l'élément social occupe dans leurs spéculations une part grandissante, si bien que la troisième révélation finit par se définir comme une révélation sociale. Cet illuminisme s'achèvera dans l'œuvre d'un Enfantin ou d'un Pierre Leroux; Fourier, Wronski, nous montrent déjà les racines de sa transformation; et Ballanche nous apparaît comme un type de transition, — Ballanche, disciple de Saint-Martin, de Fabre d'Olivet, quoique chrétien, mais aussi persuadé qu'il doit jouer le rôle d'une sorte de messie ou, tout au moins, de prophète social.

***

Que conclure ? Gardons-nous de généraliser. L'illuminisme n'est pas la seule cause du romantisme, il en est même une cause secondaire par rapport à Rousseau, par exemple; il n'eût pu se développer sans l'ébranlement sentimental communiqué par le *Vicaire savoyard;* il est vrai que ce dernier ne s'expliquerait pas non plus sans *Manon Lescaut,* sans M^me^ Guyon, et qu'en allant ainsi, d'un chemin à l'autre, nous pourrions remonter fort loin. Dès qu'ils abandonnent leur domaine propre, dès qu'ils se risquent à des théories littéraires, les illuminés font preuve d'une banalité déplorable. Reste qu'ils ont puissamment contribué à rendre au monde rationaliste la notion du surnaturel, à faire germer ce mysticisme indépendant des Eglises qui s'épanouira en *poésie pure,* parfois même à y mêler les intentions sociales qui nuiront à la pureté de cette poésie. Témoins d'un état d'esprit autant que cause, on ne peut dire s'ils ont devancé le pré-romantisme ou s'ils en sont une manifestation; les causes et les effets s'enchevêtrent sans cesse, et l'illuminisme lui-même se montre infiniment plastique, — chrétien et tolérant en 1780, révolution-

naire en 1790, païen sous l'Empire... La même inquiétude a rejeté les uns vers la nature et les bergeries de Trianon, d'autres vers l'exotisme, la mélancolie, d'autres vers la théurgie et les apparitions : toutes choses qui dénoncent ce besoin de nouveau, cet inassouvissement du cœur, cette soif d'infini, signe toujours des grands bouleversements moraux, indice de la renaissance du lyrisme.

Auguste VIATTE,

docteur ès lettres.

BULLETIN CRITIQUE

J.-P. Jacobsen. — *Les Mânes.* Tome I[er] : *Les Morts et la vie humaine;* tome II : *Le Héros, le « Genius » et les Mânes;* tome III : *Le sentiment religieux populaire en France.* Traduit du danois par E. Philipot. — Paris, Champion, 1924. 3 vol. in-8° de 182, 270 et 333 pages.

Jacob Peter Jacobsen, né en Jutland le 13 décembre 1869, avait beaucoup travaillé en France. De nos bibliothèques il avait rapporté en Danemark sa thèse de doctorat sur les origines de la comédie en France au Moyen Age, publiée à Copenhague (1903). Grand ami de notre passé littéraire, il avait publié dans des périodiques danois diverses études sur la civilisation française, traduit la *Chronique* de Grégoire de Tours, et dans le plan de l'ouvrage, au titre symbolique, qui devait être la passionnante occupation de sa vie trop brève, *Les Mânes,* c'est sur la Gaule et la France qu'il avait entendu faire spécialement la démonstration de ses théories. Il a pu faire éditer, de son vivant, deux volumes de ce travail (1914, 1916). A sa mort, le troisième était à peu près rédigé. Les soins pieux de sa veuve, de savants danois, MM. Kr. Nyrop et Niels Möller, la générosité de la fondation Karlsberg et de la fondation Rask-Œrsted ont permis de publier, en Danemark, le troisième volume des *Mânes,* en France une traduction de tout l'ouvrage, remarquablement faite par M. E. Philipot et fort bien éditée par la librairie Champion.

« La croyance ou la certitude, la notion traditionnelle qu'il existe une solidarité infrangible entre les vivants et les morts a son expression pratique dans le culte des morts tel qu'il se manifeste par des prières et par des offrandes. Ce culte apparaît dans l'histoire des peuples européens modernes comme un des plus puissants, pour ne pas dire le plus puissant, parmi les facteurs sociaux et économiques... » D'où vient ce culte ? Du plus lointain des âges. Si l'on considère la société sur laquelle le christianisme est né et s'est développé, la société romaine, on y trouve le culte des morts, celui des héros et bienfaiteurs, comme la religion la plus fortement enracinée. Ils se maintiennent dans la religion nouvelle, les saints se substituant aux héros. Il y a eu continuité religieuse et sociale. Voilà l'idée centrale de Jacobsen.

Sa démonstration commence (tome I, *Les Morts et la vie humaine*) par un exposé du culte des morts chez les Anciens, notes brèves

et banales pour les Grecs, développement nourri, dont les éléments sont puisés dans les inscriptions, pour les Romains. Mère nourricière, la terre est l'asile des âmes; le mort demeure dans la tombe ou dans la terre, son âme séjourne dans la tombe ou à proximité de celle-ci. Un voile confus, où se mêlent spiritualisme et matérialisme, enveloppe les croyances, mais les rites ont du relief : aménagement minutieux des sépultures, fréquent recours à des collèges spéciaux pour l'assurer, souci de leur conservation pour que la terre reste légère aux morts, malédiction contre ceux qui violeraient la sainteté de la tombe. Ces précautions sont nécessaires pour assurer la relation continuelle des morts et des vivants, qui dépendent les uns des autres. Les vivants ne doivent pas veiller seulement à ce que les morts ne soient pas inquiétés; ils doivent penser à eux. Les épitaphes adressent un appel permanent non seulement aux parents, mais aux étrangers. Du fait que son nom est lu ou prononcé, le mort a un réconfort et de lui viendront au vivant remerciements et souhaits. « C'est par les tombes que s'établit d'ordinaire la liaison entre les vivants et les morts. C'est près de la tombe que se prononcent les paroles salutaires, c'est là que le souvenir du mort est évoqué. Mais l'épitaphe seule, même sans une tombe, peut rendre le même service. La messe des âmes pour les morts n'est pas une invention chrétienne. »

Le culte des morts dans les communautés chrétiennes n'est pas différent du culte païen. Le manichéen Faustus fait remarquer que les chrétiens servent aux âmes des morts du vin et des repas. La communauté célèbre l'anniversaire du mort; cette célébration comporte les prières du prêtre et celles des assistants. Pour être faite près de l'autel, la prière n'en est pas moins la continuation de la remémoration païenne, qui, du reste, sous cette forme, a un antécédent populaire dans les cérémonies des collèges.

Les croyances chtoniennes, attachées au tombeau, restent vivaces. Quand le culte des saints grandit, c'est la tombe du saint qui apparaît aux fidèles comme le seul lieu convenable aux prières et aux offrandes. Ce sentiment populaire contredit la tradition ecclésiastique d'après laquelle le centre du culte doit être l'autel de l'église. Les chefs trouvent un compromis ingénieux : « On transfère la tombe à l'intérieur de l'église, près de l'autel ou au-dessous de lui. »

Ces vues générales sur le culte populaire des morts étant exposées, Jacobsen revient en arrière à la recherche de certains éléments antiques par lesquels va s'expliquer le culte des morts chrétiens illustres (tome II, *Le Héros, le Genius et les Mânes*). Dans le monde grec, il y a un développement remarquable du culte des morts, qui est le culte des héros. L'auteur le décrit avec ses traits les plus typiques, parlant successivement d'Œdipe, des « héros préhistoriques », qui sont les héros homériques, d'Alexandre le Grand, des héros guérisseurs et prophétiques, des sanctuaires à incubation, etc. Rome ne connaît pas ce culte de héros

nationaux avec la même intensité, mais on en retrouve les caractères essentiels dans le culte des hommes illustres, leur divinisation, les traits du *genius*.

Le titre du tome III (*Le sentiment religieux populaire en France*) se serait, sans doute, appliqué à tout ce que comportait, après ses longues prémisses, l'acheminement vers sa fin de l'œuvre de Jacobsen. De cet ample sujet, nous n'avons que les deux fragments importants qu'il avait rédigés.

Dans le premier, il a tracé un tableau du « christianisme gallo-romain ». La religion gallo-romaine est faite surtout de croyances romaines, un peu aussi d'idées grecques venues par les colonies du sud de la Gaule. L'élément celtique est à l'arrière-plan, mais il y a apparence qu'il comportait des croyances correspondantes à celles des Romains sur les morts protecteurs de villes et de régions. L'amalgame s'est fait aisément. Jacobsen étudie ensuite trois types de convertis : Ausone, d'abord, de qui vient l'adhésion de l'homme cultivé et bon citoyen à une religion nouvelle où il voit un supplément aux anciens cultes; Paulin, « chrétien agissant et utile »; enfin le berger du poète Endelechius, représentant de la multitude, qui cherche dans les rites nouveaux la protection de son troupeau. La vie de Paulin, ses écrits, le montrent imprégné de la vieille croyance populaire de la solidarité des vivants et des morts. Ses idées religieuses se concentrent autour d'un culte des tombeaux et il organise la dévotion populaire de saint Félix.

La légende de saint Martin de Tours fournit ensuite un exemple remarquable de création de l'image idéale du héros chrétien, devenant un saint populaire, dont le tombeau eut un culte d'une importance exceptionnelle. Cette étude conduit à la deuxième partie du tome, traitant des évêques français, de l'organisation et du fonctionnement de l'église populaire, avant et après Constantin.

L'étude du christianisme dans des villes gauloises maritimes et fluviales, par lesquelles s'est faite la pénétration, Lyon, Vienne, Marseille, Bordeaux notamment, les traditions épiscopales chez Grégoire de Tours, les traditions cultuelles de Bourges, Saintes, Autun, Cologne, Trèves, conduisent Jacobsen à des conclusions très catégoriques desquelles, cependant, il est expressément dit qu'elles ne sont que « provisoires ».

Les martyres collectifs ou individuels du début du christianisme en Gaule n'y ont laissé qu' « un souvenir extraordinairement faible ». Leur commémoration est « tardive, liée à une pure fabrication légendaire ». Et cette phrase résume la démonstration, condensée en une formule énergique : « En ce qui concerne la Gaule, le culte des martyrs est secondaire, non primitif. Ce qui est primaire et primitif, c'est le culte de personnages socialement considérés et morts paisiblement, de dirigeants et de bienfaiteurs, d'évêques, de « confesseurs », comme les appelle la langue théologique pour les distinguer des martyrs. » Et Jacobsen ajoute : « Cette conclusion est en contradiction complète avec l'opinion

qui a toujours été et est encore dominante, qui est la seule régnante parmi les érudits catholiques ou protestants. »

C'est à ces érudits, spécialistes de l'histoire religieuse, qu'il appartient de juger la valeur des théories du savant danois. Le présent compte rendu a seulement essayé de dégager les grandes lignes d'un ouvrage dont, quelle que soit l'opinion qu'on ait sur la valeur des thèses qu'il soutient, on devra reconnaître les hautes qualités, en regrettant que ce qu'avait projeté ce remarquable travailleur, étude sur le culte des saints en général, la vie monastique dans sa liaison avec la vie populaire, etc., soit resté à l'état de notes inutilisables. Jacobsen était une intelligence puissante, construisant sur des bases de documentation qui paraissent consciencieuses, avec une ardeur, un sens imaginatif séduisants et une forme originale.

Louis LACROCQ.

Félix SARTIAUX. — *Foi et science au Moyen Age.* — Paris, F. Rieder, 1926. In-12 de 255 pages. Prix : 10 fr. 50. (Collection : Christianisme.)

L'auteur de ce petit volume s'est déjà signalé par de nombreux travaux. Après s'être consacré pendant quelques années à des études archéologiques en Asie Mineure, il a fait paraître plusieurs livres ou articles sur Kant, sur la philosophie française au XVIII[e] siècle, sur l'origine et l'évolution de la métaphysique. Si estimables que puissent être ces diverses publications, il est permis de se demander si elles étaient de nature à préparer M. Sartiaux au grand sujet que lui ont confié les directeurs de la collection *Christianisme,* sujet qu'un médiéviste éprouvé n'aborderait pas sans quelque appréhension, tellement il suppose de connaissances variées et de lectures préalables. M. Sartiaux ne s'est pas laissé effleurer par de tels scrupules. Il a même voulu jouer la difficulté : non content de « donner dans ce court travail une vue d'ensemble sur la pensée religieuse et scientifique du Moyen Age occidental latin », il s'est proposé par surcroît d' « expliquer les faits en déterminant les conditions de leur genèse », ce qui revient à dire qu'il étudiera non seulement l'évolution des sciences et de ce qu'il appelle les « spéculations théologiques et métaphysiques », mais aussi « les facteurs généraux de la civilisation et des croyances qui dominent la formation et l'évolution de la foi et de la pensée. » C'est donc par une vaste synthèse que M. Sartiaux a voulu inaugurer ses études médiévales, sans même s'initier, comme la plupart de ses devanciers, par quelques travaux de patiente analyse qui l'eussent peut-être éclairé sur les difficultés de l'entreprise.

On ne saurait donc, en raison de l'insuffisance de la préparation, s'étonner de l'insuffisance du résultat. Sans doute M. Sartiaux a-t-il cherché, avec un zèle des plus louables, à combler les lacunes de

sa formation, en parcourant la plupart des grands travaux qu'a inspirés, depuis le commencement du siècle, l'histoire de la civilisation médiévale. Sans doute aussi — nous le reconnaissons bien volontiers — son information a-t-elle été puisée à des sources de tendances diverses et d'opinions divergentes. L'on s'étonne, toutefois, de ne pas trouver mention, dans sa bibliographie, d'un certain nombre d'ouvrages de premier ordre dont une lecture même superficielle eût évité bien des appréciations erronées. Avec quelle stupéfaction, en effet, n'avons-nous pas appris par une note, dès les premières pages du livre (p. 11, n. 1), que l'Eglise avait, au XIX^e^ siècle, « ressuscité dans un but apologétique » les vieilles légendes sur l'apostolicité des diocèses de Gaule, dont le XVIII^e^ siècle avait fait justice. Nous serions d'abord curieux de connaître les décisions officielles de papes et d'évêques auxquelles il est fait allusion, mais surtout nous ne pourrions pardonner à M. Sartiaux, s'il n'était aussi novice dans les études médiévales, d'avoir oublié ou ignoré qu'un certain Mgr Duchesne, dans trois gros volumes consacrés aux *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, a ruiné, avec une rigueur critique qui n'épargne personne, le crédit accordé individuellement par un Mgr Freppel et quelques chanoines, qui sont loin de représenter toute l'Eglise, à des fables hagiographiques dénuées de toute valeur historique. Quelques pages plus loin (p. 14), on nous révèle que « jusqu'au VI^e^ siècle, la chrétienté n'était qu'une confédération d'évêchés » où l'évêque de Rome « ne jouissait que d'une prééminence morale sans pouvoir organisé ». Et voilà qui ne manquera pas de surprendre ceux qui ont lu les pages si fortes où, tout récemment, Mgr Batiffol a clairement mis en lumière le rôle doctrinal de la papauté aux IV^e^ et V^e^ siècles. On est en droit de s'étonner que des ouvrages aussi classiques n'aient pas retenu davantage l'attention de M. Sartiaux. A plus forte raison, d'autres, d'un caractère plus scientifique, lui ont-ils échappé. Il n'a pas vu le travail d'ensemble si précis, si nourri de faits et de citations, d'Emile Chénon sur *Le rôle social de l'Eglise*, pas plus, d'ailleurs que *Les Paroisses rurales*, d'Imbart de la Tour, dont la lecture lui aurait évité certaines erreurs sur le mouvement d'évangélisation après les invasions. Il n'a pas davantage parcouru les magnifiques études de M. Paul Fournier sur les collections canoniques de l'époque de Grégoire VII, qui infirment les jugements sévères portés par lui sur l'œuvre de falsification qu'il attribue à l'entourage pontifical. De même encore, en qualifiant l'ouvrage du regretté Babut sur *Saint Martin de Tours*, de « bonne mise au point des légendes » relatives au grand thaumaturge, il eût été loyal de citer les réfutations auxquelles ce livre a donné lieu, non seulement de la part du P. Delehaye, mais aussi de M. Camille Jullian qui, à la différence de tous les historiens précédemment omis par M. Sartiaux, ne se rattache pas au catholicisme et qui, avec son habituelle droiture inséparable de son génie scientifique, s'est montré beaucoup plus dur que le grand Bollandiste.

De telles lacunes — et il serait facile de continuer une énumération qui risquerait de devenir fastidieuse — enlèvent toute autorité aux thèses accréditées par M. Sartiaux, lesquelles se ramènent à deux principales. D'une part, dit-il, (p. 229), « l'évolution qui a amené (au Moyen Age) plus de bien-être, de modération et de paix sociale n'a pas été déterminée par des facteurs religieux; elle n'a souvent pas eu de plus rude ennemi que le clergé ». D'autre part, si l'auteur consent à reconnaître que le Moyen Age n'a pas été frappé de cette stérilité intellectuelle qu'on lui a longtemps attribuée, il croit nécessaire d'établir (p. 229) une distinction entre « la science au sens où l'entendent les savants et les spéculations greffées sur le dogme et sur les métaphysiques antiques ». Or, l'Eglise, « puissance mondaine » presque exclusivement adonnée aux secondes, se serait bornée à « canaliser les superstitions » (p. 227), et les quelques progrès scientifiques consentis au Moyen Age seraient, au contraire, l'œuvre d'incroyants beaucoup plus nombreux qu'on ne l'imagine même parmi les clercs.

Cette dernière théorie ne mérite pas, à l'heure actuelle, un long examen. Il suffira de se reporter aux travaux, bien connus de nos lecteurs, de MM. Duhem et de Gilson, pour en saisir toute l'inexactitude. M. Sartiaux — on doit lui rendre cette justice — n'a pas fait à ces publications le même sort dédaigneux qu'à celles dont nous avons déploré l'omission plus haut, mais, s'il les cite, s'il proteste aussi avec raison contre certaines interprétations excessives auxquelles le *Système du monde* a donné lieu, il tombe à son tour dans une erreur analogue quand il prétend (p. 106) que « les véritables savants restèrent très peu nombreux et ne s'engagèrent que très timidement dans la voie des recherches directes et fécondes », ou encore (p. 232) que « le véritable mouvement scientifique ne se dessinera pas, dans les divers domaines, avant le XVI^e^ siècle ». Duhem n'a rien écrit de pareil, et c'est une tout autre conclusion qui se dégage de son œuvre aussi impartiale que vraie. Il semble d'ailleurs que M. Sartiaux ait toujours été préoccupé de diminuer, pour établir sa thèse, le rôle ou le prestige des hommes d'Eglise : le pape Silvestre II est appelé simplement « l'archevêque Gerbert » (p. 59) et à propos d'un autre pape, dont on s'est toujours plu à louer le très grand savoir, Jean XXII, l'auteur note seulement qu' « il avait très peur du diable et des sorciers. » (p. 170). La papauté avignonaise est bien considérée comme « une initiatrice des lettres et des arts qui a préludé à la Renaissance » (p. 172), mais il n'est question à son sujet que des désordres (d'ailleurs fort exagérés) qui « se sont multipliés dans un clergé plus nombreux, souvent oisif, à la faveur des troubles, du fanatisme religieux et de la politique de l'Eglise, pour qui l'obéissance et l'orthodoxie étaient les obligations essentielles, qui faisait exterminer des hérétiques vertueux et rachetait pour de l'argent des fautes et des crimes ». Du mécénat si averti d'un Clément VI ou d'un Grégoire XI, du développement des études grecques à la faveur des relations avec l'Orient en vue

de mettre fin au schisme, de la civilisation si originale développée sous l'impulsion des papes, de l'intérêt porté au mouvement de découvertes dont témoigne le registre des affaires tartares, il n'est aucunement question. De tels silences surprennent et laissent planer bien des doutes sur la valeur des thèses soutenues par l'auteur.

La négation du rôle social de l'Eglise au Moyen Age constitue l'autre thèse fondamentale du livre. Le mode d'argumentation est identique et l'on tait délibérément tout ce qui va à l'encontre d'affirmations tranchantes comme celle-ci (p. 93) : « La foi chrétienne n'a pas été une école de progrès social. » C'est ainsi que le nom de saint François d'Assise n'est pas même prononcé et l'Ordre franciscain émerge sans qu'il soit question de son fondateur ni de l'action prodigieuse qu'il a exercée sur les masses. « Les premiers Franciscains, lit-on p. 95, étaient, comme les Vaudois, de doux mystiques, des ascètes inoffensifs, plus ou moins orthodoxes, qui s'interdisaient toute propriété, même collective et s'adonnaient à la charité. Ils s'efforçaient d'adoucir les mœurs, d'aider les pauvres, de soigner les malades, d'atténuer la dureté des temps pour les malheureux qui les accueillirent avec ferveur et reconnaissance. Mais l'Eglise triomphante en fit bientôt ses auxiliaires; ils mendièrent pour le compte de la papauté et de la politique romaine; une scission les divisa en deux tronçons hostiles, les Spirituels et les Conventuels. Devenus riches et puissants, ils furent entraînés dans des désordres qui suscitèrent de nouvelles réformes. » Une telle page se passe de commentaires, et elle n'est pas unique. Il faudrait pouvoir citer tout ce qui concerne les autres Ordres religieux du Moyen Age : deux lignes sur Cluny, qui a « entrepris de réformer l'Eglise et d'en faire un instrument de domination universelle » (p. 77); Cîteaux, « illustré par saint Bernard » qui, plus heureux que saint François, a au moins une mention, n'est cité qu'en raison de sa rapide déchéance, de son « commerce aux portes des monastères, dans les foires et les tavernes », de ses « désordres, conspirations, rébellions, luttes intestines » (p. 94) et les Dominicains, bien qu'ayant « commencé leur apostolat par la persuasion », ne sont entrés dans l'histoire telle que l'a découverte M. Sartiaux que comme les instruments et les instigateurs de la plus sanglante politique pour la domination des esprits et de la Société » (p. 95).

De pareils jugements, qui laissent systématiquement de côté tous les faits de nature à les infirmer ou, tout au moins, à les atténuer, manquent totalement d'impartialité. M. Sartiaux a formulé une thèse et, pour la défendre, il fausse souvent la réalité la plus évidente. Ne pouvant discuter une à une toutes ses propositions, nous en retiendrons simplement une ou deux à titre d'exemples.

On avait cru jusqu'ici que, pendant la période féodale, l'Eglise, dans une pensée de large et clairvoyante humanité, s'était efforcée de mettre fin aux guerres privées, que ses conciles avaient prononcé les plus terribles anathèmes contre les seigneurs pillards et décrété une série de mesures pratiques pour mettre les paysans,

les voyageurs, les pèlerins, plus généralement tous les faibles, à l'abri des fantaisies belliqueuses des barons. Achille Luchaire, peu suspect d'une sympathie excessive envers l'Eglise, n'hésitait pas à reconnaître que celle-ci, en cherchant à supprimer la guerre féodale, eût voulu « faire prévaloir, dans le monde profane, les principes religieux et moraux qu'elle représentait ». Personne ne contestera, ajoutait le même historien, que les clercs et les moines n'aient « recueilli le premier bienfait des mesures de sauvegarde », mais ces mesures, concluait-il, « on les prenait dans l'intérêt de tous »[1]. Luchaire a fait erreur, paraît-il. « La paix de Dieu, écrit M. Sartiaux (p. 42), les trèves de Dieu, instituées au x^e^ et au xi^e^ siècle, ont été moins inspirées par le sentiment religieux ou humanitaire que par le besoin de protéger les terres d'Eglise mal défendues. » Voilà qui est nouveau, mais nous aimerions à connaître sur quels textes et sur quels arguments péremptoires se fonde cette opinion, si différente de celle de Luchaire, alors qu'aucune publication vraiment scientifique n'a infirmé, à notre connaissance, l'opinion traditionnelle étayée par une série de documents qui ne semblent pas *a priori* s'accorder avec la thèse de M. Sartiaux. Celui-ci a-t-il examiné les canons des premiers conciles provinciaux où a été agitée la question de la paix ? A-t-il lu l'admirable lettre rédigée, en 1041, par les évêques de la province d'Arles où est exposée, pour la première fois, avec quelque ampleur, l'idée de la trève de Dieu ? Connaît-il les canons, votés en 1054 par le concile de Narbonne, qui débutent par cette impressionnante affirmation : « Un chrétien qui tue un autre chrétien répand le sang du Christ » ; ou encore ceux du concile de Clermont (1095), qui généralisent les institutions de paix dont la papauté, avec Urbain II, devient, en quelque sorte, garante ? Tous ces textes ne sont que l'interprétation d'une haute pensée théologique et morale qui se poursuit, d'ailleurs, bien au delà du xi^e^ siècle; nous aurions plaisir à savoir ce que pense M. Sartiaux de toutes les tentatives que les papes ont multipliées, du xii^e^ au xiv^e^ siècle, pour substituer l'arbitrage à la guerre, et pour prévenir les conflits armés. Lorsque Innocent III affirmait la nécessité où il se trouvait de « prêcher la paix aux fils de la paix », était-ce donc aussi pour protéger les biens ecclésiastiques auxquels la guerre risquait de porter dommage ?

Une autre proposition, qui concerne non plus le droit public, mais le droit privé, doit également, à titre d'exemple, retenir un moment notre attention. M. Sartiaux nie que l'Eglise ait, au Moyen Age, contribué à relever dans une large proportion la condition de la femme. « La courtoisie, écrit-il p. 99, le culte de l'amour et de la femme ne sont pas non plus un raffinement des idées et des mœurs religieuses. Ces sentiments sont nés des conditions de vie plus faciles et plus larges, dans une population méridionale plus

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2^e^ partie, p. 233.

affinée, plus tolérante; ils sont pénétrés d'un esprit qui n'a rien de chrétien ni de religieux. » Ainsi, tous ceux qui ont écrit qu'avant la naissance de la courtoisie, le christianisme avait transformé la condition de la femme en apercevant en elle non pas un objet de plaisir destiné à assouvir la passion de l'homme, mais une personne, dotée d'une âme comme l'homme, sinon semblable du moins égale à lui et participant à la même destinée, se seraient grossièrement trompés ! Or, si M. Sartiaux avait parcouru les canons conciliaires et aussi les collections canoniques des XI^e^-XII^e^ siècles où il ne voit que falsification et tromperie, il se serait aperçu que l'Eglise a défendu la femme contre l'arbitraire masculin beaucoup plus tôt qu'il ne l'imagine, en s'efforçant d'imposer à la société païenne, corrompue et dépravée qu'elle s'efforçait de christianiser, le grand principe de l'indissolubilité du mariage, explicitement formulé par plusieurs synodes mérovingiens et carolingiens, complété par toute une législation qui a pour but d'en assurer l'application. Celle-ci a été conforme à la théorie, et nous ne pouvons croire que M. Sartiaux ignore les efforts d'un Nicolas I^er^, d'un Urbain II ou d'un Innocent III pour faire respecter les principes par les personnages les plus haut placés. En veillant au maintien du lien conjugal, en prenant ouvertement en mains la cause des épouses répudiées ou abandonnées pour les plus futiles prétextes, en insistant sur la gravité des obligations résultant du mariage, l'Eglise n'a-t-elle pas été l'initiatrice d'un des plus grands progrès sociaux réalisés au cours du Moyen Age ?

Délibérément, M. Sartiaux lui dénie toute intervention utile dans ce domaine. Son verdict est impitoyable, mais non sans appel. La preuve de tout ce qu'il avance reste à faire et nous ne croyons pas qu'elle soit faite de longtemps. En tous cas, son volume pèche par une excessive partialité. Entrepris « dans un esprit indépendant de toute métaphysique », il rappelle un peu trop, en un sens contraire, certains livres où l'histoire semble réléguée au rôle d'auxiliaire d'une apologétique étroite qui ferme pudiquement les yeux sur ce qu'une prudence moins sage que naïve lui commande d'ignorer; il a l'allure d'un réquisitoire systématique contre l'Eglise catholique et il faut bien convenir que, scientifiquement, ce réquisitoire ne vaut pas plus que les plaidoiries auxquelles il vient d'être fait allusion

Augustin FLICHE.

Louis PONNELLE et Louis BORDET. — *Saint Philippe Néri et la société romaine de son temps (1515-1595)*. Lettre-préface de Mgr BAUDRILLART, de l'Académie française. — Paris, Bloud et Gay, 1928. In-8° de LXXI-559 pages. Prix : 40 francs.

L'abbé Ponnelle, dont tous ceux qui l'ont connu ont gardé un si vif et si pieux souvenir et que la guerre a pris à l'Eglise et à

la France comme tant d'autres, en pleine force et en plein talent, avait commencé cette volumineuse biographie de saint Philippe Néri[1]. Son ami et confident, l'abbé Bordet, a accepté de lui ce religieux héritage. Il a repris les feuillets inachevés, il les a complétés, il a opéré la délicate mise au point de l'œuvre tout entière, il l'a faite sienne sans l'enlever à son ami et il peut aujourd'hui, en la livrant au public, lui en faire hommage — *amico sicut fratri* — comme il dit lui-même. La collaboration des deux amis a été si intime, si parfaite que, malgré les indications données dans l'Introduction, le lecteur ne remarque aucune différence de style ou d'exposition entre les chapitres écrits par L. Ponnelle et ceux de son continuateur.

Ce qui distingue avant tout cette biographie de saint, c'est son objectivité rigoureuse, j'allais dire : courageuse. Pas l'ombre d'un panégyrique. On y dessine la physionomie du saint, sans la moindre fioriture, en dehors de toute convention hagiographique, par la simple notation, exacte et précise, d'une multitude de faits, des bons comme des pires. Méthode scientifique, présentation élégante, récit alerte et piquant, résurrection vivante de toute une époque, mise en scène de tout un monde de personnages divers, chacun avec son caractère particulier, avec ses gestes à lui, ses passions et ses idées, voilà ce qu'on remarque dans cet ouvrage que Mgr Baudrillart, en sa belle Préface, peut, sans nul compliment, qualifier d'œuvre magistrale.

Ce qui nous intéresse, en cette *Revue*, c'est surtout le rapport entre l'Oratoire italien et l'Oratoire français. C'est par Bérulle que Philippe Néri est devenu français. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux hommes et entre leurs œuvres ? Nos auteurs n'ont pas cherché à résoudre ces problèmes. Ce n'était pas leur sujet. Mais Mgr Baudrillart les a abordés au cours de sa Lettre-Préface. Il y répond avec sa clarté et sa force coutumières.

Philippe Néri n'a jamais songé à créer une Congrégation. Il a créé l'*Oratorio*, c'est-à-dire un nouveau mode, singulièrement efficace, d'apostolat par la prédication, par la prière en commun, par le chant, par des exercices récréatifs pieux, tels que la visite des sept basiliques. Il lui fallait beaucoup de prédicateurs pour réaliser son but. Que ces hommes, groupés d'abord sans aucune autre préoccupation que le bien commum à accomplir, aient songé à se donner une règle commune, à s'associer d'une façon durable, rien de plus naturel. Mais Philippe Néri écarte délibérément deux choses qui sont indispensables à une fondation d'ordre : les vœux perpétuels et un lien de dépendance entre les diverses maisons qui viendraient à se fonder. « Il n'a que faire, disent nos auteurs, d'une vaste Congrégation organisée pour multiplier l'Oratoire à travers le

1. Notons avec les auteurs qu'il faut dire *Philippe Néri* et non, comme l'usage s'est introduit en France, Philippe *de* Néri. C'est le même cas que pour Angèle Mérici, que d'autres appelent sans raison : *de* Mérici.

monde. Qu'on l'imite au dehors tant qu'on voudra, mais qu'on n'essaie pas d'éparpiller au loin sa Congrégation ! Il entend la garder groupée autour de lui; il n'a d'autre dessein que de cultiver le champ dont son regard mesure aisément les contours. L'assise solide que la Congrégation acquiert avec son érection canonique n'est donc pas un signe que Philippe songe à lui donner plus d'ampleur » (p. 278).

Cependant l'idée qu'il n'a pas, lui, quelques-uns de ses disciples l'ont autour de lui. Le plus hardi est Tarugi. « Il imagine un Ordre séculier dont le séminaire serait à Rome, et qu'on répartirait par toute la chrétienté suivant les besoins des églises. Les Philippins deviendraient, dans le séminaire de Rome, les instituteurs de ce clergé volant, où le pape puiserait à son gré pour la défense des points menacés. Cette réserve de prêtres à la disposition du pape ressemble à celle que le cardinal Borromée venait de constituer avec ses oblats pour le service de son diocèse. Tarugi généralise hardiment la conception de saint Charles. » Philippe Néri, cependant, n'accepta jamais ces visées grandioses. Il n'y eut jamais de fondateur moins ambitieux que lui. Il ne voit que les âmes et nullement d'une façon abstraite. Tout est concret et pratique dans sa manière. Il conduit son troupeau. Il ne regarde pas au loin. Il ne songe qu'aux âmes qui lui sont immédiatement confiées. Mais, comme le remarque Mgr Baudrillart, « dans la conception de Tarugi et de Talpa, le lecteur aura reconnu, sans peine, celle du cardinal de Bérulle : une congrégation de prêtres séculiers, au service des évêques, pour toutes sortes de ministères. Au surplus, cette idée seule était susceptible de devenir, s'il est permis d'employer ce langage familier, article d'exportation. Encore devait-elle subir quelques transformations du fait des époques et des pays où elle serait appliquée ».

Au XVII^e^ siècle, l'esprit national est devenu ombrageux. Il s'affirme « jusqu'à ne plus connaître, sur certains points, ses justes limites ».

« L'Oratoire de France fut donc une congrégation nationale et centralisée, gouvernée par un chef unique et à vie. Encore, chose surprenante, ses rivaux — je répugne à dire ses adversaires — reprochèrent-ils à sa libre et généreuse constitution d'être trop républicaine pour un pays monarchique ! Cependant l'Oratoire du cardinal de Bérulle dérive incontestablement de celui de saint Philippe, car — et c'est ce qui importe le plus — il en garde l'esprit essentiel, en n'imposant à ses membres, en ne voulant entre ses membres, mais en le voulant énergiquement, d'autre lien que celui de la charité. »

Accordons à l'illustre auteur cette ressemblance fondamentale entre l'Oratoire français et l'Oratoire italien. Il n'empêche que l'esprit bérullien semble bien éloigné de l'esprit philippin ! La piété oratorienne française est nettement opposée à la douceur de l'*humanisme dévot*. La piété philippine, au contraire, est en pleine

conformité avec cet humanisme. Elle le dépasse même sensiblement en aisance, en naturel, en intimité, en « familiarité » dans la dévotion.

Il faut lire l'ouvrage si prenant de M. L. Bordet pour comprendre cette originale figure de saint que Gœthe a définie d'un mot en appelant Philippe « un saint humoristique ». Y a-t-il rien qui soit plus éloigné de l'idée que l'on doit se faire de la gravité bérullienne ? Ajoutons que la merveilleuse connaissance des milieux romains du XVI[e] siècle, qui éclate d'un bout à l'autre de ce livre magistral, en fait un instrument de travail indispensable pour quiconque veut connaître l'histoire de la Réforme catholique à ses débuts et dans son centre.

L. CRISTIANI.

Arthur PIAGET. — *Les Actes de la dispute de Lausanne, 1536,* publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne (Mémoires de l'Université de Neufchâtel, secrétariat de l'Université, 1927, In-8° de XXIX-549 pages. Prix: 20 francs suisses.

Il faut remercier M. Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neufchâtel, de nous avoir donné cette belle édition des Actes de la dispute de Lausanne et d'en avoir accompagné le texte, fort bien établi et élégamment imprimé, de tous les éclaircissements désirables.

On sait que les *disputes* ont joué un grand rôle dans l'histoire du protestantisme primitif. Si Luther avait été vaincu à la dispute de Leipzig, il semble que l'on ait fort bien vu de son côté le parti que l'on pouvait tirer de ces discussions publiques où la grosse artillerie des textes bibliques et patristiques pouvait être employée à abasourdir des auditeurs peu capables, en général, de discerner le fort et le faible des arguments qui s'entrechoquaient devant eux.

C'est pourquoi les prêcheurs protestants, dès qu'ils se sentaient en force en face d'adversaires locaux peu exercés ou grâce à l'appui intéressé des autorités civiles, aimaient à provoquer ses réunions de grand apparat, que nous appellerions des « conférences contradictoires » et qu'ils appelaient des « disputes ». Ils les recherchaient avec autant de sollicitude qu'ils en mettaient à fuir le « concile général », dont il est si souvent question dans les documents de l'époque.

La dispute de Lausanne se tint, sur l'initiative de Guillaume Farel et sous le patronage des hauts commissaires de la ville de Berne, du 1[er] au 8 octobre 1536.

Le programme comportait dix propositions : sur la justification par la foi; la médiation du Christ; l'église de Dieu; le baptême et la cène, seuls sacrements visibles de cette église; le ministère pastoral; la rémission des péchés par confession à Dieu seul; la

condamnation des cérémonies liturgiques; l'obéissance aux magistrats civils; le mariage; les lois de l'abstinence et du jeûne.

C'est de cette dispute de Lausanne, où se distingua surtout le jeune Pierre Viret, pasteur à Neufchâtel, que date l'établissement du protestantisme dans tout le pays de Vaud.

Nous n'avons pas à résumer ici ce volume de documents. Mais nous retiendrons de la savante introduction de M. Piaget quelques remarques intéressantes. Après avoir souligné brièvement la partialité voulue de l'auteur célèbre de l'*Histoire de la Réformation en Suisse*, Abraham Ruchat, M. Piaget donne de curieux détails sur la collaboration d'un certain Geranius avec Marcourt, le pasteur de Neufchâtel, bien connu comme l'auteur des *Placards de 1534*, qui provoquèrent en France une si vive réaction contre le protestantisme. Il identifie ce Geranius avec Pierre Viret. Il prouve que ce Geranius-Viret a collaboré à la confection des *Placards*. Il examine, à ce propos, le récit traditionnel de l'aventure des Placards. Il est admis, sur la foi de l'*Histoire des martyrs*, de Crespin, que les protestants de Paris, momentanément privés des directions de Roussel et Couraud, tous deux emprisonnés en octobre 1534, envoyèrent un certain Féret en Suisse, pour demander du secours aux pasteurs de cette région, et que ce Féret étant venu à Neufchâtel, obtint de Marcourt « certains articles en forme de placards contre l'abus de la messe et les inventions papistiques, d'un style tranchant et foudroyant », les fit imprimer à Neufchâtel, les rapporta à Paris et les remit aux « fidèles » qui les firent afficher dans toute la ville et jusqu'à la porte de la chambre du roi.

M. Piaget s'étonne avec raison que l'on ait si aisément accepté la version de Crespin. Il la trouve en contradiction avec les dires de Marcourt lui-même. Il croit infiniment plus vraisemblable que Marcourt, occupé avec Geranius-Viret à une réfutation des doctrines catholiques sur l'Eucharistie, et, tout enflammé de son sujet, saisit l'occasion du passage fortuit à Neufchâtel de Féret, serviteur d'un apothicaire royal, en voyage, sans doute, pour les besoins de son maître, pour faire passer à Paris des placards où se trouvaient résumés les reproches qu'il faisait au papisme au sujet de la messe.

Marcourt était, paraît-il, comme du reste Viret, un homme pacifique et modéré. Mais dès qu'il « s'agissait de partir en guerre contre « l'église de Satan » et de s'en prendre à « l'Antechrist » et à l'armée des « cafards », dès qu'il « s'agissait de démolir la messe ou le purgatoire, Viret et Marcourt se considéraient comme armés du glaive de l'Esprit. Ils le maniaient sans aucune ménagement » (p. XIX).

Frappé par certaines paroles des livres de Job et d'Ezéchiel, Marcourt se sentait pressé de crier à la terre entière les « horribles, grands et importables abus de la messe papale, inventée directement contre la sainte cène de Notre-Seigneur, seul médiateur et seul sauveur, Jésus-Christ ».

Ce n'est donc pas à une demande venue de Paris que Marcourt

et Viret auraient cédé en rédigeant les fameux *Placards,* mais principalement à l'appel intérieur de Job et d'Ezéchiel.

« Ezéchiel et Job ne sont pas, d'ailleurs, les seuls inspirateurs de Marcourt. Il faut placer en troisième ligne, et peut-être même en première ligne, Guillaume Farel » (p. XXI-XXII).

Cette remarque de M. Piaget ne signifie point que Marcourt avait reçu le conseil de Farel de rédiger les Placards et de les envoyer à Paris, mais simplement que Marcourt imitait le geste de Farel, qui avait révolutionné Neufchâtel, en septembre 1530, par des placards analogues. « Marcourt eut le tort, sans doute, de croire que ce qui s'était passé à Neufchâtel pouvait se faire ailleurs avec la même impunité et le même succès » (p. XXII).

A vrai dire, nous ne croyons pas que le récit de Crespin soit totalement inconciliable avec cette manière de présenter les choses.

Il est sûr que les protestants de Paris étaient très désemparés et très excités. Il est sûr aussi que Marcourt, tout pénétré de ses critiques contre la messe, portait dans son esprit toute la substance de Placards et ne demandait qu'à déverser cette lave brûlante sur le monde catholique. Il put se trouver que le nommé Féret, allant en Suisse pour le affaires de son maître, apporta à Neufchâtel les préoccupations de ses coreligionnaires et rapporta à Paris les brûlantes invectives de Marcourt. Rien n'obligeait les protestants de Paris d'afficher les redoutables placards. Entre l'esprit de Marcourt et leur esprit il y eut sûrement une harmonie préétablie, qui s'explique par cette sorte d'acharnement des premiers Réformés contre les doctrines traditionnelles. Marcourt a rédigé. Les Parisiens ont affiché. Ils étaient donc d'accord. Les uns et les autres sont responsables des placards et de leurs terribles conséquences.

L. CRISTIANI.

Henri LAVEDAN. — *Monsieur Vincent, aumônier des galères* (Collection : Le roman des grandes existences). — Paris, Plon, 1928. In-8° de 317 pages.

C'est une excellente fortune pour saint Vincent de Paul d'avoir M. Henri Lavedan comme biographe. La vie que l'éminent académicien vient de publier dans la collection *Le roman des grandes existences,* est vraiment nouvelle, non qu'on y trouve du nouveau sur le grand réformateur, mais à cause du charme et de l'intérêt du récit. *Non nova, sed nove.* Le livre est plein de tableaux délicieux qui nous émeuvent, nous ravissent, nous attachent à l'homme dont il nous retrace la carrière et nous fait admirer les vertus. M. Lavedan est un artiste incomparable. Qu'il nous montre son héros dans les Landes ou en Barbarie, chez les grands de la terre ou chez les misérables, qu'il nous raconte ses créations magnifiques

ou nous retienne près de son lit d'agonie, c'est toujours le même enchantement qui nous poursuit.

Vincent, âgé d'une douzaine d'années, va quitter sa famille, ses brebis, son chien fidèle pour aller étudier au collège de Dax. Le jour de la séparation approche. Nous y voici presque. « C'est demain que Vincent doit partir. Il reste, ce soir-là, dehors plus tard, usant jusqu'à la corde le crépuscule. Alors, à la première étoile, il se lève, il rentre. Mais avant, pendant qu'il est seul encore, il dit adieu, dans la pieuse obscurité, un très simple, un très paisible adieu, à ses bêtes indifférentes. Il n'y en a pas beaucoup. Sept à huit. C'est vite fait. Il les caresse. Il enfonce ses mains, comme s'y plaisait l'enfant Jésus, dans l'épaisseur de leur toison. La clochette qui tinte à leur cou lui semble avoir, dans l'ombre, un son plus joli que jamais. Et puis il parle à son chien, qui le comprend et le lui montre; il lui recommande les moutons, la grosse brebis paresseuse et l'agneau folâtre. Le chien dit oui. A présent on approche de la maison. Il s'arrête pour embrasser sur son front brûlant le fidèle ami de sa vieille enfance, avec lequel il a tant marché, tant couru, fait de la poussière et chanté, joué, barboté dans l'Adour, et mangé, bu, dormi et prié, et qui a été si souvent aussi — que Dieu pardonne cet aveu — le consolateur de ses longs ennuis. »

Il faut se coucher. « Sur son dur petit lit, qui sent l'étable, il s'étend pour la dernière nuit de crèche et de famille et s'y endort. Calme sommeil comme une eau bleue qui coule. Eveillé tout seul de grand matin, il s'habille en hâte. Mais, quoique ses vêtements soient les mêmes, il n'est pourtant plus, lui, le même qu'hier. L'écolier renvoie le berger. Plus de besace et de houlette. Elles sont là, pendues au clou, où elles resteront... Dieu sait combien de temps ! Vite ! Allons ! L'heure est venue ! Les grands bras de tous, les baisers de la mère... Mais à côté, quel tapage ! Ah ! c'est le chien qui aboie et gratte « pour suivre », et qu'on a enfermé, parce qu'après, on le connaît, on ne pourrait plus le ramener. Il voudrait, lui aussi, entrer au couvent ! Les moutons bêlent. C'est la plus mauvaise minute. Enfin Vincent s'éloigne avec son père. Ils disparaissent dans la campagne où le soleil se lève. »

Quel tableau charmant ! Nous voudrions tout citer, car tout est écrit avec la même grâce; mais il faut se borner; cet extrait donnera une idée de ce qu'est la nouvelle vie de « Monsieur Vincent ».

Après cet hommage rendu à l'artiste, qui le mérite et au delà, passons à l'historien. Le célèbre écrivain n'a pas échappé aux dangers qui guettent, en histoire, les artistes et les romanciers. La recherche du vrai appartient à la raison, et tout le monde sait que plus l'imagination est forte, plus la raison doit lutter pour se dégager de son emprise. Le beau attire les artistes, les séduit, les fascine, les éblouit, et cet éblouissement leur cache la réalité. Le cœur captive la volonté, et celle-ci, à son tour, entraîne l'intelligence. Entre le beau et la froideur des textes, la lutte n'est pas longue; c'est le beau qui l'emporte.

Le romancier doit réagir contre une autre tendance. Habitué à créer ses personnages, à les conduire comme il veut et où il veut, il se trouve à l'étroit sur le terrain où le retiennent les documents, et l'esprit de liberté qui l'anime le porte à sortir de cet espace resserré pour se mouvoir dans le domaine, beaucoup plus étendu, de l'imagination.

Pour se donner le droit d'évoluer plus à son aise, M. Lavedan a préféré choisir un genre de biographie aujourd'hui à la mode : la biographie romancée. Sous sa plume, le fait historique ou supposé tel s'entoure des circonstances que lui suggèrent, non les textes, mais son propre esprit. Ce fait, il le voit dans sa réalité concrète, comme il a dû se passer, et il nous le raconte comme il le conçoit, s'efforçant de rester dans le cadre de la vérité historique, ou, plus exactement, d'éviter la contradiction entre ce qu'il écrit et ce que les livres lui ont appris. Méthode dangereuse, qui ne garantit pas suffisamment contre les inexactitudes. Les érudits de notre région landaise s'en aperçoivent dès les premières pages. Peu à peu des légendes se sont glissées dans la vie de saint Vincent. Il est à craindre que l'ouvrage de M. Lavedan ne fortifie celles qui ont cours et même n'en augmente le nombre.

Nous ne pouvons discuter ici tous les points sur lesquels sa manière de voir ne s'accorde pas avec la nôtre; contentons-nous de trois : l'année qui commence la vie de saint Vincent de Paul, la légende de la captivité volontaire et celle des excursions nocturnes à la recherche des enfants abandonnés.

Entre les deux dates, aujourd'hui discutées, de la naissance du saint prêtre — 24 avril 1576 et 24 avril 1581 — il préfère la première, parce que, dit-il, elle a été « considérée pendant trois siècles et demi comme la bonne ».

Non, pas pendant trois siècles et demi, car jusqu'en 1660 la seconde date fut seule reçue. Saint Vincent a dit très souvent son âge et toujours cet âge part de l'année 1581. « Je ne la puis pas faire longue, écrit-il à l'un de ses prêtres, le 12 octobre 1630, car j'entrerai au mois d'avril prochain dans ma soixantième. »

Vingt jours après l'élection d'Alexandre VII, c'est-à-dire le 27 avril 1655, il félicite le nouveau pape en ces termes : « *Annum ago septuagesimum quintum; multorum Summorum Pontificum promotionem jam vidi; at qui tanto populorum et nationum consensu lectus sit sane non adhuc vidi.* »

Dans une autre lettre, adressée, le 15 juillet 1659, au cardinal de Retz, archevêque de Paris, il parle de sa fin prochaine « étant à présent, déclare-t-il, dans la soixante-dix-neuvième de mon âge ».

L'âge qu'il s'attribue dans ses conférences aux missionnaires et aux Filles de la Charité s'accorde avec celui que nous lisons dans sa correspondance et d'autres documents.

Son entourage n'avait aucune raison de penser autrement que lui. Mais voici qu'il meurt; on examine les papiers enfermés dans ses tiroirs; les lettres d'ordination attestent qu'il a reçu le sacer-

doce le 23 septembre 1600; on s'étonne, car alors il n'avait pas vingt ans, la loi ecclésiastique réclame vingt-quatre ans accomplis et on ignore qu'à la fin du XVI[e] siècle les évêques, ou du moins des évêques, ne regardaient pas à cette formalité. On se prend à douter; n'aurait-il pas fait erreur toute sa vie sur son âge ? Les neveux ou petits-neveux de Pouy pourraient peut-être renseigner; mais Pouy est loin et il faut dire sans retard l'âge du défunt.

Que faire ? On raisonne. Ce saint prêtre, ce réformateur du clergé n'a pu entrer dans le sacerdoce par la porte de l'irrégularité; on lui donnera donc quatre ou cinq ans de plus, sans trop préciser. On écrit sur le registre mortuaire « âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans », et sur la plaque de cuivre clouée au cercueil « *aetatis suae circiter octogesimo quarto* ». « Environ », « *circiter* », c'était l'aveu d'un doute. On estima qu'il valait mieux s'exprimer plus catégoriquement sur la dalle de pierre qui fermait l'entrée du caveau placé au milieu du chœur de l'église de Saint-Lazare, et les mots « en sa 85[e] année » furent choisis. Cette inscription extérieure, visible aux yeux de tous ceux qui venaient prier devant ses restes, fixa la tradition. Abelly écrivit que saint Vincent était né le 24 avril 1576 et tous les autres biographes le copièrent.

Ce changement de date se fit-il sans récrimination ? Nous n'osons l'affirmer. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après 1660, le secrétaire de saint Vincent, qui était en même temps archiviste de la Compagnie, continuait de tenir l'ancienne date pour vraie.

En cette matière, puisque l'acte de baptême n'existait pas, c'est la parole de saint Vincent qui fait foi; il faut la suivre et rejeter la tradition de deux siècles et demi, faussée par une première erreur.

Rejetons aussi sans hésiter la légende qui nous représente Vincent de Paul attachant à ses pieds les fers détachés des pieds d'un forçat.

De deux choses l'une : ou cette substitution s'est faite en dehors des autorités, avec la seule complicité du gardien, complicité nécessaire, car lui seul avait la clef qui permettait d'enlever les liens; ou l'intendant des galères est intervenu pour approuver l'échange.

La première hypothèse ne serait guère propre à nous donner de l'admiration pour la vertu de saint Vincent. Voyez plutôt : il croit sur parole, sans enquête préalable, un forçat qui se dit innocent ou gémit sur le sort de sa malheureuse famille; il détourne un fonctionnaire de ses devoirs; il est cause qu'ils seront condamnés, car telles étaient les sanctions, le premier, une fois repris, à l'amputation du nez et des oreilles, le second à la pendaison; enfin il empêche de son propre chef l'exécution d'une sentence judiciaire, ce qui est une faute contre l'obéissance due à l'Etat. Naïf, mauvais conseiller, écervelé, tel nous apparaîtrait Vincent de Paul, si la première hypothèse était vraie.

Ces objections ont paru si décisives que les partisans de la légende préfèrent en général la seconde, adoptée par Abelly. Mais

que de difficultés, là aussi ! Quel est donc l'intendant des galères qui aurait consenti à libérer un forçat coupable pour mettre à sa place un prêtre innocent de ce mérite et de ce caractère ? La libération d'un condamné dépassait, d'ailleurs, les pouvoirs des autorités locales; il aurait fallu recourir à Paris.

Supposons un instant la réalité de cette hypothèse. il eût été facile, plus tard, d'établir le fait : on aurait trouvé le nom de Vincent de Paul sur les registres, dans la liste des galériens; Philippe-Emanuel de Gondi, général des galères, chez qui l'héroïque captif exerçait les fonctions d'aumônier, n'aurait pas manqué d'en être informé. Et alors on ne comprendrait pas qu'Abelly n'ait eu qu'une preuve à donner; et quelle preuve ! Interrogé un jour sur ce point par un de ses confrères, Vincent de Paul, nous dit-il, détourna la conversation « en souriant ». Preuve vague et fragile ! Vague, pour nous du moins, la question du confrère, car nous n'en conaissons pas les termes. Vague aussi l'attitude du saint, car ce sourire charitable peut correspondre à ce que serait, chez d'autres, un haussement d'épaules. Sourions, nous aussi, et passons.

Légende encore les promenades de saint Vincent dans les rues de Paris, la nuit, à la recherche des enfants abandonnés. Pas besoin de disserter longtemps pour le démontrer. Nous connaissons celui qui, le premier, a imaginé ces courses nocturnes : c'est Capefigue, auteur d'une *Vie de saint Vincent de Paul,* publiée en 1827. Il invoque, il est vrai, l'autorité d'un manuscrit contemporain, à savoir : le journal d'une des sœurs employées vers 1640 au service des enfants trouvés. Par malheur, ce journal introuvable que personne n'a vu avant lui et après lui, est écrit, si nous en jugeons par les lignes citées, dans un style et avec des expressions qui rappellent le XIX^e^ siècle et non le XVII^e^. Dans ces conditions, inutile d'insister.

La vie de saint Vincent est assez riche en merveilles pour n'avoir pas besoin de légendes. Qu'un artiste et un romancier comme M. Lavedan se soit laissé séduire par des récits légendaires, nous n'en sommes pas étonné. Il ne s'est, d'ailleurs, pas proposé de passer au crible de la critique ce que d'autres racontent de son héros, mais seulement de le raconter à sa manière, dans un style vivant, imagé et gracieux, qui rend la physionomie du bon « Monsieur Vincent » agréable et attrayante.

P. COSTE.

Emile GABORY. — *La Révolution et la Vendée, d'après des documents inédits.* Tome II : *La Vendée militante et souffrante;* tome III : *La Victoire des Vaincus.* — Paris, Perrin, 1927-1928. 2 vol. in-8° de VII-291 et de VIII-305 pages. Chaque volume : 20 francs[1].

Le second volume de cet important ouvrage n'a pas connu un moindre succès que le précédent dont nous avons rendu compte[2] et le troisième volume, qui vient de paraître, et qui porte un titre puissamment évocateur — *La Victoire des Vaincus,* — achève, ou presque[3], le beau monument que le savant archiviste de la Loire-Inférieure vient d'élever à la mémoire des « Géants de la Vendée ».

La première partie de cette trilogie n'offrait pas l'ensemble que présentent les deux autres. Ne fallait-t-il pas d'abord débrouiller les origines plus ou moins obscures, — obscurcies, du reste, par maintes polémiques, — analyser les causes assez complexes, encore qu'avant tout religieuses, du soulèvement vendéen ?

Ce n'était pas une tâche aisée pour l'auteur; cela exigeait aussi du lecteur qui veut le suivre un réel effort.

Effort qui, d'ailleurs, obtient sans tarder sa récompense. Car bientôt la *croisade* s'élance et se déroule, exaltée par ses premières victoires; l'épopée grandit avec ses alternatives d'échecs et de succès, mais toujours puissante et toujours vivante !...

Lorsque tomba — dans Nantes, le 29 juin — le chef à l'âme simple et grande comme le peuple qu'il incarnait, la Vendée continua de se dresser devant la tyrannie sanglante. Pour répondre à son geste libérateur ses ennemis affolés ne trouvèrent que le plus ignoble des expédients : *l'extermination.* Ces « paysans catholiques », devenus en quelques semaines des soldats éprouvés, commandés par des généraux improvisés — comme ceux qui se battaient aux frontières — voient venir à leur rencontre les troupes d'élite de la Révolution : l'armée de Mayence. Elle s'avance irrésistible, avec Kléber et du Bayet. Repoussés, refoulés, acculés aux défilés de la Sèvre, les Vendéens se dégagent brillamment en quatre jours par quatre victoires, dont l'une est restée célèbre : la victoire de Torfou. Puis, c'est un corps-à-corps gigantesque; la Vendée, épuisée, cède enfin, — à Cholet, — puis s'affole en essayant de mettre la Loire entre elle et ses adversaires.

Exilée, la voilà donc perdue ? Pas encore ! Cette campagne débute par une marche en avant et une série de victoires, admirées de Napoléon Ier. Mais ensuite, harcelée, traquée, décimée,

1. A la fin du tome III, on trouvera la *Bibliographie,* un *Index des noms propres* et la liste des *Errata.*

2. Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* t. XII, an. 1926, p. 67-71.

3. Pour paraître bientôt : *L'Angleterre et la Vendée, d'après des documents inédits* (puisés au British Museum).

coupée du pays natal dont elle a besoin pour se refaire, la Vendée se couche... pour mourir, et ses ennemis l'écrasent.

Et pendant ce temps, sur le territoire qu'elle n'était plus là pour défendre, une chose atroce se perpétrait. Les « colonnes infernales » exécutaient l'abominable consigne de la Convention aux abois : *tout massacrer et tout détruire !* « Les généraux ivres de sang, les représentants ivres de vengeance, s'entendent à merveille pour donner au décret du 1er août une amplitude effroyable. Hommes, femmes, enfants, maisons, moissons, bestiaux, le massacre est complet, l'incendie total... Trois mois durant la Vendée est clouée à la croix. » Ces horreurs sans nom[4], Turreau et sa bande — Hucher, « le bon boucher de chair humaine », Cordelier qui « brûle à merveille », Duquesnoy qui « ne laisse que l'herbe verte », Grignon qui fait égorger pêle-mêle *patriotes* et *brigands* — en furent les instruments vulgaires; mais celui qui doit en porter la responsabilité, c'est un Vendéen, un prétendu « représentant » de la Vendée, un robin de Rocheservière : Joseph-Pierre Fayau. N'a-t-il pas déclaré à la Convention : « En ce pays on n'a point encore assez incendié ! Envoyons-y une armée incendiaire pour que pendant un an au moins nul homme, nul animal n'y puisse trouver sa subsistance ! » Il ne fut que trop écouté.

Entre temps, à Nantes, Carrier, l'homme des « noyades », avec sa séquelle, multipliait — notons leurs expressions cyniques — les « déportations verticales », les « buveries à la grande tasse », et les « baptêmes patriotiques »[5].

Or ces épouvantables tueries n'eurent pas raison de la Vendée. La Vendée ressuscita de ses cendres, plus robuste, plus vivante, plus croyante que jamais. « C'est que — nous citons l'auteur — l'apaisement ne s'obtient pas par la force, si brutale qu'elle soit. En broyant les corps, on n'atteint pas les âmes : immatérielles, elles planent au-dessus des charniers. »

Et ce sont ces âmes qui remporteront la victoire définitive.

Avant de brosser ce tableau final, M. Gabory esquisse à grands traits l'histoire de la « chouannerie », mouvement plus spécial à la rive droite de la Loire, qu'il faut éviter de confondre avec celui de l'autre rive : la « Vendée », mais qui connut cependant les mêmes *causes* et aboutit aux mêmes *résultats*. Seuls, les *moyens* diffèrent, c'est-à-dire les aspects de la lutte, le caractère des chefs et des soldats. Au surplus, à partir de 1794 — après la « grande guerre » — ces divergences s'atténuent. Puisaye, Boisguy, Cadou-

4. « Pour qui voudrait douter des horreurs commises, les textes sont là. Les témoins des événements ont laissé des documents vengeurs; et ce sont presque tous des témoins républicains. » *La Vendée militante et souffrante*, p. 91-92 et note 1. Cf. également, dans le même volume, les pages 264-265, sur les « tanneries de peau humaine ».

5. Gaston Martin, dans son livre sur *Carrier et sa mission à Nantes* (1924), a cherché à réhabiliter la mémoire de ce misérable. C'était excessif; M. Gabory met les choses au point (Cf. tome II, p. 259-267).

dzi, Cormatin, etc., si éloignés de Cathelineau, Bonchamps, d'Elbée, Lescure, La Rochejaquelein, sont moins distants de Charette et de Stofflet devenus comme eux chefs de bandes. Les uns et les autres participent à la première pacification (1795). Le traité de la Mabilais est une réplique de celui de la Jaunaye. Pacification éphémère, hélas ! parce que les esprits n'étaient pas encore aptes à en comprendre les bienfaits. Faut-il dire aussi — l'auteur le prouve — parce que ni d'un côté ni de l'autre on n'était vraiment sincère ?

Celle de Hoche (1796) n'aura guère plus de succès, par la faute surtout du régime pourri du Directoire. La troisième — celle-là définitive — eut pour arbitre et bénéficiaire Bonaparte, l'homme de Brumaire et aussi du Concordat; ou plutôt les vrais bénéficiaires, les seuls triomphateurs furent les Vendéens, qui ne consentirent à déposer les armes que lorsqu'on leur eut effectivement rendu leurs églises et leurs « bons prêtres ». Tels furent les résultats — religieux — de la « dernière croisade ». Ainsi se réconcilièrent les « deux patries », qui n'avaient plus de raisons de se combattre. « Quand Bonaparte parut, la Vendée paysanne ne cria plus : Vive le Roi, mais : Vive la République; un peu plus tard elle cria : Vive l'Empereur. Le rétablissement de la royauté était à ses yeux un simple moyen d'arriver au rétablissement de l'autel; l'autel rétabli, la question politique, déjà au second plan, perdit une grande partie de son intérêt. »

Ainsi conclut l'auteur, ainsi conclurons-nous avec lui. Textes en mains, M. Em. Gabory a fait — et refait çà et là — l'histoire des luttes vendéennes. Son œuvre vient confirmer, avec des nuances en plus, les pages que M. de La Gorce leur a consacrées dans son *Histoire religieuse de la Révolution française*[6]. Désormais — il faut l'espérer — seront reléguées à l'arrière-plan les discussions stériles entre historiens de gauche et historiens de droite. Désormais le geste des Vendéens, mieux connu, sera jugé avec plus de sérénité; et l'on sera moins surpris de voir bientôt l'Eglise invoquer sur ses autels les Vendéens « martyrs » de la Révolution antireligieuse.

A.-D. POIRIER.

Abbé L. CRISTIANI. — *Madame de Franssu, fondatrice de la congrégation de la Nativité de Notre-Seigneur. 1751-1824.* — Avignon, Aubanel frères, 1926. In-8° de 382 pages.

L'ouvrage, que M. l'abbé Cristiani vient de consacrer à Madame de Franssu, est une importante contribution à l'histoire de la

6. Il est bon de noter que M. Gabory n'accepte pas certaines conclusions de M. de la Gorce, celle-ci en particulier (*Hist. relig.*, t. II, p. 526) : « Pour l'unité de notre histoire il était bon que la Vendée succombât. » Cf. *La Victoire des Vaincus*, p. 255-256.

restauration catholique en France après la crise révolutionnaire de 1789.

La situation religieuse du pays était déplorable. L'Eglise nationale était profondément divisée par le schisme constitutionnel. Contre elle se dressaient les adhérents de sectes philosophico-religieuses, les voltairiens, les athées. Les enfants étaient abandonnés sans instruction religieuse, sans première communion, sans confirmation. Les mariages civils étaient innombrables. « Les « vrais restaurateurs de la religion catholique, écrit justement « M. l'abbé Cristiani, n'ont été ni Bonaparte, ni Chateaubriand... « Ce furent les humbles missionnaires qui coururent le pays, « prêchant, convertissant, à force de zèle, de dévouement, d'abné- « gation; ce furent de saints prêtres comme un Chaminade, un « Jean-Baptiste Vianney, un Marcellin Champagnat; ce furent de « modestes femmes décidées à user leur vie au service des enfants « du peuple. »

M^me^ de Franssu fut l'une de ces ouvrières.

Jeanne de Croiquoison, née en 1751, appartenait à une des meilleures familles du Vimeu, en l'élection d'Abbeville. Elle fut l'élève des Ursulines d'Amiens et dès le couvent elle montra une dévotion très vive au Sacré-Cœur et un penchant très marqué à la vie contemplative.

Elle eût voulu embrasser la vie religieuse, mais son père s'y opposa. Agée de vingt et un ans, elle dut épouser un veuf, officier retraité, âgé de quarante-trois ans, appartenant, il est vrai, à la meilleure noblesse locale, ayant même ses entrées à Versailles, M. de Franssu. Ce fut un mariage sans amour et sans joie que le sourire d'un enfant ne vint jamais égayer. Elle devint veuve en 1800.

Les années, qui s'écoulent depuis cette date jusqu'en 1812, sont des années de préparation à la vie religieuse. M^me^ de Franssu vit à Amiens qui est le centre d'une brillante renaissance catholique sous l'impulsion du P. Varin. Elle assiste à la fondation de la mère Barat. Elle est mêlée de très près à celle de l'institut de Notre-Dame dont elle connaît intimement les deux principales fondatrices M^lle^ Julie Billiart, « la sainte de Cuvilly », et M^lle^ de Gezaincourt. Elle y contribua même de ses deniers. Sa véritable vocation lui fut révélée par le P. Enfantin, fougueux missionnaire, à la parole enflammée, à la suite d'une mission qu'il prêcha à Amiens en 1804. Elle se mit sous sa direction et accepta de lui prêter son concours quand il jugerait le moment venu de fonder un institut de la Nativité de Notre Seigneur pour l'éducation chrétienne de petites filles pauvres.

C'est en 1812 seulement que le P. Enfantin décida de réaliser son projet dans le diocèse de Valence, son diocèse d'origine, à Romans. A son appel M^me^ de Franssu répondit immédiatement sans tenir compte de son âge, de ses infirmités, de la longueur du voyage. A Romans elle ne trouva personne pour la recevoir,

pas même le P. Enfantin. Elle tomba malade. Rétablie, elle fut mandée par son directeur à Crest. C'est dans cette ville qu'en octobre 1813 fut ouverte la première maison de la Nativité de Notre Seigneur.

En 1819, le jeune institut comptait quatre maisons prospères à Crest, à Valence, à Vienne. Jusque-là M^me^ de Franssu et ses collaboratrices avaient vécu comme des religieuses sans être de véritables religieuses. Le P. Enfantin estima que le moment était venu de faire quelque chose de définitif. Un costume religieux fut adopté. La prise d'habit eut lieu le 6 mai 1819. L'année 1819-1820 fut une année de noviciat. En septembre 1820 le P. Enfantin reçut les vœux de ses religieuses.

Les premiers statuts des Sœurs de la Nativité de N. S. J.-C. placent le chef-lieu de l'institut à Valence. Les sœurs « ont pour « but d'instruire dans la religion catholique et d'apprendre des « états gratuitement aux petites filles de la classe indigente. Elles « auront aussi des classes pour les enfants dont les parents peu- « vent payer une rétribution ». Les statuts réglaient le mode d'élection de la supérieure générale, la durée du temps de probation et de celui de la profession.

Les religieuses ne prêtaient que des vœux simples. L'article 7 portait que « les Sœurs de la Nativité sont soumises, pour tout « ce qui regarde le spirituel, à l'évêque du diocèse ». Il n'était pas assez explicite : les événements se chargèrent bientôt de le prouver.

En 1821, l'évêque de Grenoble, Mgr Claude Simon, obtint directement du P. Enfantin qu'une maison fût fondée à Grenoble. Poussé par son grand vicaire, M. l'abbé Bouchard, il voulut faire de cette maison une maison-mère avec un noviciat général. De plus, il prétendit modifier le caractère de l'ordre en supprimant la clôture et en employant les religieuses, non seulement à l'instruction des petites filles, mais encore à la visite des malades. Malgré les efforts de M^me^ de Franssu pour maintenir la paix, des conflits éclatèrent avec l'évêché de Grenoble parce que les religieuses des autres maisons refusaient de renoncer à leurs statuts primitifs, parce que le P. Enfantin craignait de se voir dépossédé de l'institut qu'il avait fondé. Finalement, de la congrégation de la Nativité se détacha la maison de Grenoble qui devint l'institut de la Providence (février 1824). Quelques jours après, le 26 mars, M^me^ de Franssu rendait à Dieu sa belle âme, chargée de mérites et de vertus.

M^me^ de Franssu ne fut pas seulement la fondatrice d'un ordre enseignant dont la prospérité ne cessa de croître jusqu'en 1904, date à laquelle une législation athée chassa de France les Sœurs de la Nativité, elle fut encore et surtout une admirable chrétienne doublée d'une éducatrice avertie. M. l'abbé Cristiani s'est heureusement efforcé, — et c'est la partie la plus vivante de son livre parfois un peu trop compact à notre gré, — de mettre en relief

les vertus héroïques de cette grande dame d'autrefois. Mme de Franssu pratiqua l'esprit d'obéissance et de pauvreté à la façon des grands saints. Sa vie fut toute tissée d'épreuves : « J'ai été « criblée de peines depuis l'âge de vingt ans, a-t-elle avoué elle-« même » : épreuves physiques puisqu'elle fut presque constamment malade, épreuves morales surtout quand, jeune femme, elle fut obligée de mener une vie mondaine qui lui était odieuse, quand, s'étant consacrée au service de Dieu, elle connut toutes les détresses d'une fondatrice d'ordre : les contradictions, les révoltes, les abandons. Loin de se plaindre, elle ne cessait de remercier Dieu de l'éprouver ainsi parce que son abnégation était totale et que son amour de la Croix était infini.

René Delègue.

Maurice Souriau. — *Histoire du Romantisme en France.* - Paris, éditions Spes, 1927-1928. 2 tomes en 3 vol. in-8° de liv-310, 280, xiv-306 pages. Prix : 30 francs chacun.

Il ne faudrait pas juger cet ouvrage d'après l'introduction, ni même d'après le premier volume. Nous y relèverions bien des lacunes, et une argumentation extrêmement faible. L'injustice de certaines polémiques anti-romantiques impatiente M. Souriau : il affirme, à bon droit, que le romantisme fut, avant tout, une école littéraire, et que l'on n'y doit pas chercher de tendance politique et religieuse bien définie; mais la bonne façon de soutenir une opinion, si pondérée soit-elle, ne semble pas de prétériter les arguments contraires. On jugera bien superficielle l'analyse que M. Souriau donne des critiques de Maurras et de Seillière; superficielle et rapide au point de les déformer. Peut-on les accuser, en bloc, d'être d'origine politique ? peut-on leur reprocher de « supprimer l'école de 1802, c'est-à-dire Chateaubriand » ? Il faudrait n'avoir pas lu les *Etapes du mysticisme passionnel,* ni les *Trois idées politiques.* Et que dire d'arguments de ce genre : « Ce qui prouve bien l'originalité du romantisme français, c'est le fait qu'il a eu la plus large influence en dehors de France : or l'étranger ne viendrait pas chez nous imiter ce que nous lui aurions emprunté. » Pourquoi ? Ne voyons-nous pas tous les jours de semblables chassés-croisés ? La « haute valeur » du romantisme, dont nous parle M. Souriau, ne signifie pas qu'il n'ait ni père ni mère; et personne n'a jamais songé à l'accuser de plagiat.

Nous regretterons aussi l'insuffisance des pages consacrées au pré-romantisme. Comment en parler sans mentionner, tout au moins, Loaisel de Tréogate, Saint-Martin, Sébastien Mercier ? De quel droit passer sous silence un Letourneur, traducteur de Shakespeare et d'Ossian ? Comment oublier Bernardin de Saint-Pierre ? Si l'on parle de la très médiocre littérature révolutionnaire, ne faudrait-il pas accorder un mot à celle de l'émigration ?

Et l'on jugera plus étonnante encore l'omission de Bonald ou de Joseph de Maistre. Sans doute M. Souriau brûlait d'entrer au cœur de son sujet; mais il ne devait pas, dans ce cas, s'étendre sur Béranger ou Paul-Louis Courier, voire sur une matière aussi peu littéraire que les *Cahiers de doléances*. S'imagine-t-il que Maistre et Bonald ont moins de valeur, ou que le romantisme leur doit moins ?

Ces critiques ne concernent que le premier volume de l'ouvrage. M. Souriau a peut-être eu seulement le tort de s'en tenir au plan classique des manuels, et de ne pas tenir assez compte des découvertes faits dans les vingt dernières années. Dès qu'il en arrive aux grands romantiques, la solidité de son information confine à la maîtrise. On trouvera là une mise au point consciencieuse et sûre, qu'une certaine fraîcheur d'enthousiasme ne gâte pas, au contraire. Comme son point de vue l'y engage, l'auteur insiste surtout sur l'*esthétique* du mouvement; mais, bon gré mal gré, littérature et religion possèdent de nombreux points de contact, lorsqu'il s'agit d'une école qui réagit contre l'influence voltairienne. Les amateurs d'histoire religieuse feront donc leur profit des chapitres très détaillés consacrés à Chateaubriand, à Mme de Staël, ou, dès auparavant, à Rousseau (j'estime cependant que M. Souriau minimise son influence: une boutade tardive de Lamartine, ou les attaques de romantiques aussi douteux que Nodier et Stendhal, ne balancent pas la multitude des témoignages contraires). L'évolution de Lamartine, de Vigny, de Victor Hugo, se trouve dépeinte magistralement, par un chrétien qui sait à quel point les fautes personnelles peuvent finir por oblitérer une œuvre, mais que sa clairvoyance n'empêche pas d'aimer les grands poètes. On s'attachera surtout aux chapitres consacrés à l' « ébranlement religieux » d'après 1830 : défection de Lamennais, succès de Lacordaire à Notre-Dame, fondation et avortement du saint-simonisme; autant d'épisodes trop souvent négligés par les historiens, et auxquels M. Souriau rend leur importance en des pages fouillées et neuves. Au total, ses trois volumes, fruit d'une vie d'études, constitueront désormais un de ces ouvrages indispensables à tous ceux — étudiants ou professeurs — qui voudront prendre une connaissance approfondie de notre XIXe siècle littéraire.

Auguste VIATTE.

P. de LALLEMAND. — *Montalembert et ses amis dans le romantisme.* — Paris, Champion, 1927. In-8° de 364 pages.

— *Montalembert et ses relations littéraires avec l'étranger jusqu'en 1840.* — Paris, Champion, 1927. In-8° de 112 pages.

Le nom de Montalembert résume toute une époque de notre histoire religieuse. Le romantisme chrétien compte peu de figures

aussi sympathiqus; il incarne une flamme parfois un peu trop prompte, un peu dépourvue de sens critique, mais dont la limpidité nous séduit. M^lle^ de Lallemand lui consacre deux thèses bourrées d'inédits, et qui viennent compléter fort heureusement la biographie classique du P. Lecanuet.

Il s'agit de la période antérieure à 1840 : c'est, pour Montalembert, le temps des années de formation et de pèlerinage; c'est le temps du grand enthousiasme et de la grande épreuve, de *l'Avenir*, de Lamennais; le jeune pair de France en sortira mûri, plus apte à mener un grand parti, à devenir le chef principal de la défense religieuse. Rien d'étonnant si, dans ces textes écrits à moins de trente ans, il laisse percer quelque chose de juvénile : il s'exalte à première vue, ou, tout au contraire, il se montre désappointé devant la vulgarité de O'Connell ou de M^me^ de Lamartine; il décerne à Michelet, à Victor Hugo, à Vigny, des éloges qui nous surprennent : il est vrai que ces écrivains s'affirment encore cathotiques.

Moderne autant qu'on peut l'être, ses inspirateurs sont ceux de son temps : à l'étranger, Walter Scott ou Schelling, pour ne citer que deux noms bien différents; en France, Rousseau, M^me^ de Staël, Chateaubriand, puis ses illustres contemporains, Lamartine, Hugo, Vigny, Michelet. D'ailleurs, une remarque s'impose : jamais il ne juge aucun écrivain d'après son style, mais en raison des sentiments qu'il éveille dans son âme, en raison de leur concordance avec les siens. Grave lacune, qui l'amène, lorsqu'il s'agit de peinture, à défendre le pré-raphaélisme étroit d'un Overbeck, que Rio cherche à naturaliser en France. Jean-Jacques, c'est pour lui l'adversaire de voltaire, le restaurateur du sentiment religieux, l'apôtre de la liberté; M^me^ de Staël, c'est la théoricienne de l'enthousiasme; Chateaubriand, c'est l'homme des beaux gestes et l'auteur du *Génie du christianisme*. Michelet lui plaît pour les trésors qu'il découvre dans le Moyen Age, Lamartine pour son libéralisme chrétien, Hugo parce qu'il est le premier lyrique à chanter l'amour conjugal; les bravades impies de Musset suffisent pour que Montalembert se détourne avec horreur de celui qui n'était d'ailleurs pas encore l'auteur des *Nuits*. Il cherche à gagner les autres à un catholicisme moins purement littéraire, mais ses efforts n'aboutissent pas. Michelet efface de ses ouvrages les notes qui le concernent; la ligne politique de Lamartine diverge de la sienne; Victor Hugo insère dans *Notre-Dame de Paris* deux chapitres anticléricaux, et Montalembert doit abandonner tout espoir d'interpréter ce roman de façon orthodoxe. Jusqu'à la dernière minute, il essaiera de retenir ses amis dans le giron de l'Eglise. C'est chez lui générosité d'âme. L'indulgence qu'il témoigne à *Notre-Dame de Paris*, il la manifeste aussi bien à la théosophie d'un Baader ou d'un Schelling, il la conserve, jusqu'à la chute finale, pour son maître Lamennais. On savait déjà, on relira toujours avec émotion, le drame qui se joue entre les trois principaux rédacteurs de *l'Avenir* : Lamennais, aigri, buté,

soucieux des intérêts matériels de son disciple, sourd à toutes ses objurgations; Lacordaire, qui le supplie d'abandonner une école dangereuse; et le tendre Montalembert, fidèle à son amitié comme à sa foi, jusqu'à ce qu'une apostasie définitive l'oblige à choisir...

A ces événements se rapporte la préface des *Pèlerins polonais*, et la lutte pour la libération de l'Irlande, dont M^lle^ de Lallemand nous montre les origines dans son second volume. A vrai dire, cet ouvrage nous apparaît un peu comme un chapitre détaché de l'autre, et nous n'en parrlerons pas séparément, sinon pour signaler la fraîcheur des impressions de voyage qu'on nous livre. Le tout nous mène jusqu'à la publication de *Sainte Elisabeth*, ce chef-d'œuvre de l'hagiographie romantique.

« Ce que je défends contre vous, écrivait Montalembert à certain ecclésiastique qui l'accusait d'inconvenance, ce ne sont ni mes phrases ni mes pensées, c'est le vieil esprit de simplicité et d'innocence chrétienne que l'on s'est donné tant de peine pour détruire parmi nous depuis trois siècles, ce qui fait que nous n'avons plus guère de saints ni même d'historiens de saints. » Une telle phrase compense bien des erreurs de jugement. Voilà la grandeur de Montalembert comme de toute son école : ils ont inauguré la lutte contre ce que le jansénisme avait introduit chez nous de desséchant; c'est par là qu'ils méritent encore aujourd'hui d'exercer une influence.

Auguste VIATTE.

Gabriel HANOTAUX. — *Histoire de la Nation française*. Tome X: *Histoire économique et financière de la France*, par Germain MARTIN. — Paris, Plon, 1927. In-4° de 656 pages, fig. et pl. Prix : 65 francs.

Le nom seul de l'auteur est garant de la valeur de l'ouvrage. M. Germain Martin, professeur à la Faculté de droit de Paris, est, depuis longtemps, un spécialiste des questions économiques et financières, dont les travaux et les articles, tous également remarquables, ont justement retenu l'attention des juristes, des financiers aussi bien que des hommes d'Etat. Il suffira de lire ce volume pour se rendre compte à quel point ses doctrines reposent non pas sur des conceptions abstraites et théoriques, mais sur une expérience continue et approfondie du passé. L'information est à la fois riche et sûre; mieux qu'aucun autre des collaborateurs de M. Hanotaux, M. Germain Martin a réalisé l'extraordinaire tour de force de se documenter aux meilleures sources sur les questions économiques et financières pour des périodes extrêmement différentes. Sans doute, çà et là, on pourrait lui reprocher de n'avoir pas accordé à certains travaux récents toute l'importance qu'ils méritent : c'est ainsi que pour la période mérovingienne et carolingienne on est un peu étonné de ne pas trouver suffisamment la trace des thèses

de M. Pirenne, qui a complètement renouvelé l'histoire économique de cette période en montrant que la véritable coupure entre l'antiquité et le Moyen Age est marquée par l'invasion de l'Islam qui, en brisant l'unité du monde méditerranéen, a mis fin au grand commerce, encore très actif à l'époque mérovingienne et désormais interrompu jusqu'aux croisades. En revanche, M. Germain Martin est tout à fait au courant des controverses qui, pour l'histoire agricole et industrielle du règne de Charlemagne, ont opposé M. Halphen et certains historiens allemands. A plus forte raison, quand il s'agit du colbertisme ou de la période immédiatement contemporaine, l'auteur n'ignore rien de ce qui a paru, en même temps qu'il excelle à dégager, avec une vigueur d'expression incomparable, les traits des différentes civilisations qui se sont succédé sur notre sol pendant plus de vingt siècles.

Il semble *a priori* que l'histoire de l'Eglise de France, qui fait l'objet de cette *Revue,* ne soit pas directement intéressée par un ouvrage plus fécond en renseignements sur l'art d'amasser les richesses de ce monde que sur les moyens de pratiquer la pauvreté évangélique. On y trouvera pourtant quelque pages fort intéressantes et fort bien vues sur le rôle économique et social qu'a joué le clergé à certaines heures de notre histoire. Signalons, de ce nombre, celles sur l'organisation des grands domaines ecclésiastiques de l'époque mérovingienne qui donnent une idée très exacte de la « puissance économique que représentait l'autorité religieuse », ou encore celles sur les corporations médiévales, qui mettent bien en relief la place et le rôle des confréries. On trouvera également (p. 107-109) une robuste analyse des théories économiques de saint Thomas d'Aquin, qui ne sont, d'ailleurs, qu'une synthèse de celles qui avaient cours avant lui, et on y verra comment, d'après le droit chrétien, trop souvent méconnu au cours de l'histoire, les rapports entre le producteur et le consommateur, aussi bien que ceux qui existent entre le patron et l'ouvrier, sont toujours subordonnées à des idées morales dont l'application stricte eût, sans doute, à bien des reprises, prévenu des conflits économiques et sociaux.

Augustin FLICHE.

A. HOUTIN et P.-L. COUCHOUD. — *Du Sacerdoce au Mariage.* I. *Le P. Hyacinthe (1867-1870)*; II. *Gratry et Loyson (1870-1872)*. Lettres et journaux intimes. — Paris, Rieder, 1927. 2 vol. in-16 de 235 et 276 pages.

On connaît l'importante biographie que M. Albert Houtin a tirée des papiers du P. Hyacinthe dont il était devenu le dépositaire : trois volumes, parus de 1920 à 1924, ont été, au fur et à mesure de leur publication, présentés à nos lecteurs par M. G. Goyau. S'atta-

chant plus particulièrement à la crise qui, de 1867 à 1872, arracha le P. Hyacinthe au Carmel et le conduisit au mariage, M. Houtin avait également préparé un recueil de documents — extraits du Journal intime du P. Hyacinthe et du carnet de Mme Mériman, lettres du P. Hyacinthe, de Mme Mériman, du P. Gratry, etc. — que la mort l'empêcha de publier. L'édition a été achevée par M. P.-L. Couchoud et a paru dans la collection « Christianisme » dont il est le directeur.

Le 17 juin 1867, le P. Hyacinthe de l'Immaculée Conception, Carme déchaussé, le vigoureux prédicateur de Notre-Dame, rencontre Mme Emilie-J. Mériman, et cette protestante d'Amérique, quelque peu sauvage et pourtant très cultivée, à l'âme ardente et foncièrement religieuse, exerce sur lui une immédiate et profonde séduction. Très rapidement elle devient pour lui « une des âmes qui lui sont le plus chères ». Il entreprend de la convertir et, le 13 juillet 1864, elle fait entre ses mains profession de la foi catholique. Notons tout de suite qu'il y a dans son cas un peu de fantaisie ou du moins quelques réticences : car elle n'accepte pas intégralement les formules officielles, se refusant notamment à affirmer qu'en dehors de l'Eglise visible il n'y a pas de salut.

Mais le P. Hyacinthe est conquis et il ne songe à rien de moins qu'à réaliser avec cette « incomparable amie » le règne terrestre de Jésus, le mystique *millenium* dont il est question dans l'*Apocalypse*. Peu à peu il s'exalte en songeant que l'amour vient de lui être révélé « dans sa forme la plus virginale et la plus religieuse, dans sa forme divine, éternelle ». Il associe Mme Mériman à ses méditations sur « l'écroulement du catholicisme politique » dont il dénoncera les méfaits dans la *Rivista universale* de Gênes le 20 octobre 1868, tandis qu'il place tous ses espoirs dans « le renouvellement du catholicisme religieux ». Telle est la première manifestation extérieure de la crise de sa foi qui se préparait depuis un an. A la suite de ses conférences de Notre-Dame (Avent 1868), où il avait attaqué les « pharisiens », le P. Hyacinthe est mandé à Rome: il se déclare « plus chrétien et plus catholique que jamais, mais n'admettant pas le principe d'autorité, tel que l'entend et que l'applique la hiérarchie romaine dans la définition de la foi, dans le gouvernement des consciences et dans le gouvernement des sociétés ».

Or, quand il se dégage ainsi des liens « étroits et tyranniques » de l'orthodoxie romaine, il agit — et c'est ce que ces lettres qui se croisent et se recoupent nous traduisent admirablement — sous l'influence de Mme Mériman, cette femme « mystérieuse et miraculeuse » devenue « la compagne de sa vie » et « l'épouse de son âme ». Catholique romain, il voit dans l'Eglise « le vrai règne de Dieu sur la terre », mais les yeux de Mme Mériman n'y aperçoivent qu' « un cocon vide d'où s'est échappée la vie ». Dès lors, il avance rapidement « dans la voie de la sainte liberté », le mouvement de sa vie « se précipite » et, de plus en plus, cherchant refuge

dans un avenir caché qui pour lui est spirituellement présent, ayant conscience de préparer une Eglise, d'enfanter une humanité, il vit dans un état constamment solennel. « A chaque pas qu'il faisait, écrit fort justement M. Couchoud, il portait un monde. » Il y a du romantisme dans son cas.

La date décisive est celle du 20 septembre 1869, quand il élève sa protestation « de chrétien et de prêtre » contre des doctrines « qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes » et qui tendent à changer « la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement et jusqu'à l'esprit de sa piété ». C'est le départ du Carmel, suivi de l'excommunication majeure; mais c'est peut-être aussi le premier geste du « schisme légitime qui sauvera l'Eglise ». En tous cas c'est l'orientation définitive, semble-t-il, vers le mariage, en dehors duquel sa vie ne serait plus qu' « un suicide moral ».

Mais il n'a pas trouvé la sérénité, et son âme demeure déchirée. D'une part le concile du Vatican, discutant sur l'infaillibilité pontificale, excite son « indignation » et il se dresse contre le dogme « atroce » — le mot est de M^me^ Mériman (elle encore, elle toujours !). D'autre part, au cours d'un voyage en Allemagne (mai 1870) et après un entretien avec Döllinger, il se plaît à reconnaître dans Rome « le grand principe de la continuité et de l'unité de l'Eglise » dont le protestantisme ne veut pas tenir compte. Il demande à l'archevêque de Paris (7 mai) d'être délié régulièrement de ses engagements monastiques et de prendre rang dans le clergé de son diocèse, car il n'a point voulu rompre avec l'Eglise... M^me^ Mériman, dont il est alors éloigné, qualifie d' « insensée » cette démarche qu'on n'a pas osé lui confier aussitôt; mais elle ne va pas tarder à reprendre tout son pouvoir : le pape et le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, n'ont-ils pas exigé une rétractation solennelle ? « Dieu merci, écrit M^me^ Mériman, avec une satisfaction mal contenue, ils ont trop demandé ! »

A ce moment précis, deux nouveaux personnages entrent en scène : — le P. Gratry, qui, en dépit de ses soixante ans, a gardé toute la fraîcheur d'une âme très jeune et très noble, et qui, troublé dès la première visite par M^me^ Mériman, lui écrit des lettres ardentes avant de la demander en mariage le 17 août 1870; — l'abbé Ch. Perraud qui, « marié secrètement », « traîne une vie cachée de souffrance ». Entre temps, le dogme de l'infaillibilité a été proclamée (18 juillet) et, contre cette « folie » le P. Hyacinthe a protesté dans un virulent article que la *France* a imprimé le 30 juillet (« le plus beau jour de ma vie depuis le 20 septembre 1869 »). La rivalité amoureuse du P. Hyacinthe et du P. Gratry se poursuit dans une atmosphère de haute délicatesse morale, mais au milieu de déceptions intimes qui, le même jour (6 août 1870), leur font pousser à tous deux le cri de l'éternelle angoisse : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » A la suite de sa campagne contre l'infaillibilité, Gratry a dû donner sa démission de membre de

l'Oratoire, cependant que, meurtri et lassé, le P. Hyacinthe a demandé à reprendre la vie du Carmel. Les mauvaises nouvelles de la guerre franco-prussienne contribuent à répandre sur tout cela beaucoup de découragement et de mélancolie... Mme Mériman a répondu par un « silence négatif » à l' « étonnante révélation » du P. Gratry. Bientôt celui-ci, estimant que l'action un peu désordonnée du P. Hyacinthe est un véritable « déraillement », fait sa soumission à la discipline romaine et au dogme de l'infaillibilité, ce qui lui vaut quelques accusations pénibles : « égoïste », écrit le P. Hyacinthe, « petit esprit », note Mme Mériman, qui le dénonce au P. Hyacinthe comme étant jaloux de lui...

Cependant les temps sont révolus de l' « étrange et saint » mariage par lequel achèveront de s'unir deux êtres qui ne se cherchent avec tant d'ardeur mystique que parce qu'ils se sont déjà trouvés. « Je ne sais que deux choses, écrit Mme Mériman, le 23 janvier 1872 : que Dieu existe et que je vous aime. Et je crois en deux choses au-dessus de toutes : que Jésus est le Christ et le Rédempteur du monde et que, selon Dieu, je suis votre épouse. » A cette voix qu'inspire une passion plus qu'humaine répond la voix du P. Hyacinthe (12 février) : « Vous êtes à moi tout entière et je suis tout entier à vous et à vous seule, et nous sommes à Dieu. » Le mariage religieux fut célébré à Rome le 5 mai par Mgr Passavalli (quelques jours auparavant, le P. Hyacinthe avait parlé à la salle Argentina sur la réforme du célibat par l'abolition des vœux perpétuels : glorification du célibat volontaire, réprobation du célibat forcé). Enfin, le 3 septembre 1872, à Londres, la cérémonie civile réalisait du même coup « le contrat légal et le sacrement divin » de ce mariage qui apparaît à M. Couchoud comme « un des grands faits religieux du XIXe siècle » et qui marque le point culminant d'une « noble et poignante » histoire.

Nous avons suivi pas à pas ces lettres, pleines de tendresses, de souffrances et d'incohérences, et nous avons essayé d'en faire sortir tout ce qu'elles contenaient et rien que ce qu'elles contenaient. Elles nous font connaître, en somme, quels furent les mobiles divers qui, à l'époque du concile du Vatican, actionnèrent l'évolution religieuse et sentimentale de celui dont l'union avec Mme Mériman devait occasionner dans l'Eglise une longue traînée de scandales, et l'évolution aussi du P. Gratry, prétendant évincé apparemment parce que d'âge moins jeune. Rien que d'élevé, néanmoins, dans ces pages, où l'on assiste à la lutte de ces deux hommes d'âge avancé que la solitude épouvante et à qui l'isolement du cœur, plus vivement ressenti à mesure que les années s'accusent, rend chaque jour plus troublant l'anathème des Saints Livres : *Vae soli.*

Cette publication, qui pose la grave question du célibat ecclésiastique, est précédée d'une brève étude consacrée au célibat de l'abbé Perreyve, ce prêtre délicat et tendre, de santé frêle, qui fut professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne et qui mourut en 1865 à l'âge de trente-quatre ans. Il éprouvait devant la beauté

des choses une sorte de « concupiscence joyeuse » qui inquiétait Lacordaire et il ne perdit jamais le souvenir de Marie Ozanam, dont la grâce avait troublé sa jeunesse.

En dehors de ce petit morceau, qui est d'Albert Houtin, en dehors des avertissements placés en tête de chaque volume et rédigés par M. Couchoud, la part des éditeurs est réduite à quelques notes. Pourtant, si authentiques que soient les documents, l'ensemble de la publication a je ne sais quoi de tendancieux. Il s'agit bien de montrer « par des exemples choisis » que le célibat imposé par système est « une violence excessive faite à la nature, un refoulement dangereux qui entraîne beaucoup de troubles secrets et de stériles souffrances ». Du *Journal* du P. Hyacinthe il est donné ici « ce qui se rapporte aux relations du Père avec M^me^ Mériman » : l'impression finale ne risque-t-elle pas d'être faussée parce qu'on aura exagéré les proportions ? Pourquoi intituler « un pas en arrière » le chapitre qui retrace les hésitations douloureuses du P. Hyacinthe cherchant au printemps de 1870 à faire, suivant son propre témoignage, « un pas en avant sur un terrain mieux défini et plus ferme ? » Passons sur la qualification d' « inepte » donnée au dogme infaillibiliste, car elle est empruntée aux textes cités ici (encore aurait-il fallu, p. 9, la placer entre guillemets). Mais est-il d'un impartial historien de parler d' « eunuchisme » quand il s'agit du célibat et d'alléguer, comme raison de son maintien probable, le fait que Rome « n'a pas intérêt à donner de l'air à ses prêtres ? » Il n'est pas besoin au surplus d'être théologien pour être choqué de voir un profane dénoncer « l'obscur sentiment magique sur lequel repose le massif édifice des sacrements »...

Quoi qu'il en soit, les documents qui sont ici réunis nous révèlent des âmes peu communes et dans l'intimité desquelles on ne pénètrera pas sans émotion. Et nul ne lira ces pages sans y trouver « un réel intérêt historique » et — ce qui est mieux — « un profond intérêt humain ».

Louis VILLAT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

L'abbé Auguste Lemasson. *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française.* Tome second (1795-1803). Rennes, impr. Oberthür, 1928. In-8° de xiv-334 pages, illustré.

Ce second volume du *Manuel* de M. Lemasson a le même caractère que le précédent : ouvrage très consciencieux d'érudition locale et, en même temps, recueil de textes généraux partout utiles. Il se rapporte à la persécution jacobine sous le Directoire et à la pacification religieuse sous le Consulat. Dans les sommaires analytiques détaillés qui figurent en tête des chapitres, il offre un véritable historique, sommaire mais précis, du clergé et de la vie religieuse dans les Côtes-du-Nord, de 1795 à 1803. Dans les textes, qui sont tirés des Archives départementales et communales, des Archives nationales, et aussi — ce qui n'est pas du tout superflu — du *Bulletin des lois*, il comprend une quantité considérable de noms; on y trouvera, en particulier, le texte des notes fournies par le préfet Boullé — un jacobin impénitent — sur les prêtres de son département en 1802 : cinquante-trois pages regorgeant de renseignements biographiques et d'appréciations diverses, grâce auxquels c'est tout le personnel ecclésiastique d'un diocèse français qui nous est présenté. Ces notes sont disposées dans l'ordre alphabétique des noms; heureusement, car M. Lemasson, pour des « raisons d'impérieuse économie », a dû reculer devant l'établissement d'un index pour l'ensemble de la publication. Du moins une table des noms des communes citées dans les deux volumes, table qui occupe sur deux colonnes les douze dernières pages du tome second, constitue un fil directeur, dont la commodité ne laissera pas d'être appréciée comme il convient bien au delà des limites des Côtes-du-Nord.

H. Waquet.

Maxime Leroy. *Fénelon.* Paris, Alcan, 1928. Petit in-4° de 117 pages. Prix : 12 francs.

Dès le xviii[e] siècle, Fénelon a connu la faveur de ceux qui voulaient chambarder l'ancienne France. Cette faveur continue. M. Bouglé, dont on sait ls idées égalitaires et la sociologie d'allure scientifique, a entrepris une collection de textes provenant de ceux

qu'il appelle les « Réformateurs sociaux ». Dans cette collection, *Fénelon* paraît avec le numéro 1.

Les textes de Fénelon choisis pour ce volume sont tirés de *Télémaque*, de l'*Examen de conscience sur le devoir de la royauté*, des *Tables de Chaulnes* et de la fameuse *Lettre à Louis XIV*.

Dans une Introduction de quelques pages, M. Maxime Leroy caractérise les idées, les tendances, la psychologie de Fénelon. Ses notations sont généralement justes. Son tort est de dériver du génie de Fénelon ce que sa politique a de juste. La théologie chrétienne est la source première où le précepteur du duc de Bourgogne a puisé ses leçons. Il serait facile de retrouver dans la *Politique* de Bossuet nombre de maximes féneloniennes dont M. Maxime Leroy admire la beauté civique.

Paul Dudon.

J. Paul-Boncour. *Lamennais*, Paris, Alcan, 1928. Petit in-4° de 132 pages. Prix : 12 francs.

Dans ce volume, fait, comme celui de Maxime Leroy, pour la collection « Les Réformateurs sociaux », on trouvera quelques extraits des œuvres de Lamennais, groupés sous quatre chefs : théocratie, démocratie, question sociale, problèmes internationaux.

Dans l'Introduction qui précède, M. Paul-Boncour exalte l'état d'esprit jacobin, le sens révolutionnaire, le socialisme, les syndicats, les abbés démocrates, le Sillon de Bierville; il salue Saint-Simon, Fourier, Proud'hon, Benoit Malon et Jaurès. Il résume la vie de Lamennais d'après le livre contestable de l'abbé Duine. Et, sans attacher grande importance aux formules diverses de Lamennais prêtre et de Lamennais défroqué, il admire l'âme ardente, l'esprit synthétique, l'indomptable courage de celui qui fut un des puissants animateurs de son temps.

Il est inutile de dire que nous sommes d'accord avec M. Paul-Boncour, sur les dons de Lamennais; mais, si la destinée tragique de cet homme nous émeut de pitié, nous ne posons pas le problème de ses idées, soit avant, soit après 1830, comme le fait l'orateur socialiste.

Paul Dudon.

Albert Cherel. *La famille française. Pages choisies de nos bons écrivains de 843 à 1924*. Tome III : Le XIX^e^ siècle; tome IV : Le XX^e^ siècle. Paris, éditions Spes [1927]. In-16 de 296 et 211 pages.

On goûtera, à l'égal des deux premiers, ces troisième et quatrième volumes de *La Famille française* (cf. *Revue*, t. XII, p. 218). Plus que les autres, sans doute, ils renferment des morceaux connus et admirés depuis longtemps... ou depuis hier. Mais par le choix et le groupement, ceux-ci acquièrent une portée toute spéciale et une force persuasive complémentaire.

Dès le début du tome III on constate un changement de ton qui

pourra surprendre le lecteur. Les vieux auteurs parlaient de la famille, de ses devoirs, de ses plaisirs, avec une certaine grâce naïve, une sérénité qui n'étaient plus de saison après la tourmente révolutionnaire. Remarquons encore que les meilleurs écrivains de l'Ancien Régime s'étaient médiocrement préoccupés de développer les thèmes familiaux. Au contraire pour le XIX^e^ siècle. Les plus grands poètes ont chanté les vertus et les charmes de la famille. L'enfance, surtout, les a inspirés. Mais il semble qu'ayant mis dans leurs œuvres beaucoup d'eux-mêmes, ils ont donné une idée moins saine et moins forte de l'institution. On constate chez les romantiques, en particulier, un parti-pris de mélancolie et une médiocre confiance en la vie. Les crises familiales, les difficultés quotidiennes sont quelquefois analysées avec une insistance déprimante. Le moral de la nation est plus instable et les poètes en reproduisent l'image. Cela dit, il ne reste plus qu'à admirer un Lamartine glorifiant la famille « abrégé du monde », un Victor Hugo, incomparable virtuose, psychologue attendri de l'enfant. Relisons avec délices l'inimitable berceuse de Marceline Desbordes-Valmore, *Pour endormir l'enfant*. Savourons les croquis vivants du bon Coppée, les récits pleins de tendresse et d'humour d'Alphonse Daudet. Méditons les fines remarques de Joseph de Maistre, de Louis Veuillot, d'Emile Augier, de Legouvé. Ils sont là, réunis, les émigrés, les grands romantiques, les idéalistes chrétiens, les bourgeois, les attendris et aussi l'Université, avec Eugène Montfort et Gustave Zidler, pour faire mieux aimer nos foyers français.

Le tome IV — le XX^e^ siècle — se présente tout autrement. Une bonne moitié en est constituée par des extraits de Bazin, Bordeaux, et Bourget. De larges fresques de sociologie familiale remplacent les chants intimes et les douces évocations de naguère. Mais ces tableaux ont une grande valeur d'enseignement. Pour terminer, ou presque, M. Chérel — et l'idée est excellente — nous fait lire les lettres, sublimes dans leur simplicité et d'un sens familial si complet, écrites du front à leurs parents ou à leurs femmes, par quelques uns de ceux qui allaient mourir.

Jean de La Monneraye.

Gustave Dupont-Ferrier. *La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*. Tome III : Mémoires justificatifs, appendices et index général. Paris, E. de Boccard, 1925. In-8° de 498-144 pages.

Ce tome III n'est pas un volume de « preuves ». Les dix-sept appendices ou mémoires fort importants qui le composent, apportent plus que des textes. M. Dupont-Ferrier a groupé ici nombre de faits qui n'avaient pu trouver leur place dans les deux premiers volumes. C'est ainsi qu'il a établi la liste du personnel notable du

collège de Clermont, puis du lycée Louis-le-Grand, chaque nom accompagné d'une notice courte et précise, donnant le *curriculum vitae* du personnage. Suivent un relevé des donations ayant composé la fortune immobilière du collège; la nomenclature des pièces jouées sur le théâtre de Louis-le-Grand jusqu'à l'expulsion des Jésuites, avec références bibliographiques complètes; la liste des thèses et exercices publics de 1589 à 1754, etc. Un mémoire très curieux sur les jeunes de langues ou « arméniens » à Louis-le-Grand, un autre sur les programmes de 1902 et leur application dans les classes du lycée avec les opinions de professeurs; enfin une excellente table générale, complètent l'ouvrage.

Le grand labeur de M. Dupont-Ferrier aboutit ainsi à une œuvre magistrale, où la minutieuse exactitude ne nuit ni à la clarté ni à l'intérêt. C'est l'histoire des études en France pendant trois siècles, que vient d'écrire, en résumé, le savant professeur.

Jean de La Monneraye.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Mgr Baudrillart. *La vocation catholique de la France et sa fidélité au Saint-Siège à travers les âges.* Paris, éditions Spes, 1928. In-16 de 263 pages. Prix : 12 francs.

Dans une pénétrante étude que nous avons récemment présentée aux lecteurs de cette revue[1], Mme Claude d'Habloville signalait de quelle noble manière Mgr Baudrillart avait toujours su confesser sa foi et servir la France. Le livre que voici en porte un nouveau témoignage, et l'on n'aura pas de peine à retrouver dans les six conférences du dernier Carême de Notre-Dame une passion, toujours plus ardente, pour l'Eglise de Pierre et pour la patrie française.

A coup sûr, Mgr Baudrillart, s'attachant à résumer à grands traits dix-neuf siècles d'histoire, se défend de nous apporter autre chose qu' « une œuvre d'ensemble et de haute vulgarisation », et les érudites références ont été à dessein supprimées. Quelques notes à peine signalent des lectures particulièrement décisives : Taine et Fustel de Coulanges, Mgr Batiffol, Louis Bertrand et Georges Goyau, sans parler du Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France à Rome. Mais, en vérité, l'on trouvera ici la substance des études de toute une vie, c'est une œuvre de « savoir » et de « bonne foi ». D'autant plus que Mgr Baudrillart a eu, comme il le proclame lui-même, le courage d'être vrai et de ne rien cacher de ce qui doit être dit. « Je n'ai plié ni les faits ni les théories aux besoins d'une apologétique préconçue. »

Mais il a su mettre en pleine lumière une idée vraie qui ressort

1. Tome XII (1926), p. 96-97.

de l'histoire de l'Eglise et de celle de la France: c'est que la France a eu, au sens plein du mot, une « vocation » catholique et que sa fidélité au siège apostolique reste, en dépit de redoutables orages, un des traits de sa physionomie à travers les siècles, une des raisons de sa prospérité matérielle et morale. On suivra le détail de ces orages et les épisodes de cette fidélité, depuis la conversion des cités et des campagnes de la Gaule païenne à la foi du Christ jusqu'aux jours troublés où l'Eglise fut officiellement séparée de l'Etat. Parfois, le narrateur s'arrête et se plaît à insister sur le portrait d'un homme, la valeur d'un geste, le sens d'une réforme... C'est ainsi qu'on appréciera tout particulièrement les pages consacrées à Philippe le Bel et à l'épisode d'Anagni, — ou bien l'analyse des sentiments qui animèrent les Ligueurs, dont il ne faut point parler en se fiant à la Satire Ménippée, ce pamphlet de « bourgeois fatigués, sans idéal, à demi protestants, — ou bien l'évolution qui conduisit à proclamer l'infaillibilité pontificale... Mais il faudrait tout citer, tant il y a ici d'idées et de faits, et partout de la vie, du mouvement et des images.

Louis VILLAT.

P. PISANI. *Les Compagnies de prêtres du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.* (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1928. In-12 de 191 pages. Prix : 10 francs.

En quinze chapitres, l'érudition avenante du professeur honoraire à l'Institut catholique fait connaître les Théatins et autres clercs réguliers (Somasques, Barnabites, Camilliens, etc.), les Jésuites, Doctrinaires, Clercs des Ecoles pies, Oratoriens, Lazaristes, Sulpiciens, Eudistes, Prêtres des Missions étrangères de Paris, Mariens de Pologne, Pères du Saint-Esprit, Pères de la Compagnie de Marie, Passionnistes, Rédemptoristes et Scalzetti (ordre de la Pénitence de Jésus de Nazareth). Nous voyons décrits en un tableau vivant l'origine, l'organisation, le but, l'histoire et le développement et l'état actuel de chacune de ces « Compagnies », que l'on confond d'habitude sous le nom génériques d'ordres ou de congrégations. Le chapitre final dit quelques mots des nombreuses congrégations de prêtres fondées au XIX^e^ siècle. Conformément au but de la « Bibliothèque catholique », qui est une entreprise de vulgarisation, le volume ne contient aucune référence bibliographique, mais on peut faire confiance à l'auteur.

G. ALLEMANG.

Albert SCHINZ. *La pensée religieuse de Rousseau et ses récents interprètes.* Paris, Alcan, 1927. In-8° de 52 pages.

M. Schinz, professeur à Smith Collège (Etats-Unis), passe pour bien connaître Jean-Jacques Rousseau; protestant convaincu, il se plaît à revendiquer pour son Eglise le citoyen de Genève : aussi

n'a-t-il pas lu sans déplaisir les récentes études qui soustraient une partie de son œuvre à la tradition calviniste. Mais voici qu'un trait de lumière l'éblouit : il se croit en présence d'une manœuvre; « nous assistons au même renversement des positions que celui qui s'était produit à l'égard de Jeanne d'Arc; la pensée catholique est en train de renier aussi le bûcher dont les flammes avaient dévoré l'*Emile*, comme elle a renié le bûcher de Rouen. » Et M. Schinz, fier de sa découverte, lui consacre cinquante pages in-octavo.

Nous ne le suivrons pas dans son raisonnement, qui pèche par la base, puisque au lieu de discuter les arguments de ses adversaires, il préfère reconstituer l'histoire de leur « complot ». Etrange complot, machination diabolique, qui commence par Brunetière, et qui se poursuit au travers des livres de Pierre-Maurice Masson, de M. l'abbé Bremond, de M. Victor Giraud... Ces critiques distingués seront bien flattés, mais peut-être aussi contrariés, de se voir traiter en Pères de l'Eglise. M. Schinz ne se doute pas que d'autres jugements contrebalancent les leurs, ou plutôt les complètent, car ceux même qui portent le plus d'intérêt au « mysticisme » de Rousseau ne nient point son rationalisme; le Vicaire Savoyard ne s'embarrassait guère de logique. D'ailleurs, M. Schinz semble ignorer ce que le catholicisme a de rationnel; il réduit ses fondements à je ne sais quelle vague aspiration du cœur; comment ne pas sourire lorsque nous l'entendons appeler M. de Montherlant « le fougueux porte-parole du catholicisme sportif issu de la guerre, et qui représente bien le dernier cri de la pensée religieuse »... C'est ce qui s'appelle connaître ses auteurs.

Ah ! M. Schinz, au lieu de vous fâcher, si vous aviez pris la peine de vérifier, et si seulement vous aviez réfréné votre imagination romanesque ! Ne croyez-vous pas qu'avant de parler du catholicisme, il faut d'abord savoir ce que c'est ? Et puisque vous enseignez non seulement notre littérature, mais aussi notre langue, de grâce, épargnez-nous à l'avenir les innombrables fautes de français (« gratitude » pour « gratuité », « excressence » pour « excroissance », etc.) qui nous font augurer tristement du style de vos étudiantes.

Auguste VIATTE.

Joanny BRICAUD. *Les Illuminés d'Avignon. Etude sur Dom Pernety et son groupe.* Paris, E. Nourry, 1927. In-8° de 112 pages.

La bibliothèque d'Avignon renferme diverses pièces sur les Illuminés qui tirèrent leur nom de cette ville; le manuscrit 3090, en particulier, aide à reconstituer une grande partie de leur histoire. On l'avait étudié déjà, mais personne n'en avait donné l'analyse complète. M. Joanny Bricaud, qui connaît aussi les imprimés parus sur la question, en tire un livre consciencieusement informé, et qui ne mérite pas les mêmes reproches que d'autres ouvrages du même auteur. Il nous raconte le passé de Pernety, bénédictin, puis

bibliothécaire de Frédéric II; il nous renseigne sur l'activité maçonnique déployée par ce visionnaire dès 1766; il nous décrit ensuite les opérations de la secte qui se fonde à Berlin, en 1779, et les pérégrinations à la suite desquelles les Illuminés s'établissent au Comtat, en 1784. Toute cette partie du livre suit pas à pas le curieux manuscrit 3090. Un peu plus loin, M. Bricaud nous donne nombre de détails intéressants sur les démêlés de la secte avec les autorités révolutionnaires. Si sa documentation reste incomplète en ce qui regarde cette dernière période, ce n'est pas tout à fait de sa faute : il ne pouvait connaître la correspondance de Lavater avec les princes de Wurtemberg (à la bibliothèque de Zurich), ni celle de Reuterholm, aux Archives royales de Suède, qui lui auraient transmis bien des indications précieuses : il aurait vu que l'influence de Pernety s'étendit jusque sur des têtes couronnées, et il aurait su le caractère des prédications millénaristes que les illuminés attribuaient à l'archange Raphaël; il aurait aussi précisé l'épisode d'Octavio Capelli, leur correspondant romain, à qui l'Inquisition fit un procès. A Lyon, les archives privées de la famille Willermoz renferment aussi certaines données sur les négociations à la suite desquelles les derniers représentants de la secte adhérèrent au martinisme.

Une simple remarque : si Chaix-Sourcesol (ou plutôt Chais de Sourcesol) joue incontestablement au mystique, et s'il habite Avignon en 1800, cela ne suffit guère pour qu'on soit en droit de le rattacher aux disciples de Pernety, dont les doctrines ne ressemblent guère aux siennes. A moins que d'autres documents ne viennent le prouver : mais alors, il faudrait nous les citer.

Auguste Viatte.

Mgr Grente. *Le beau voyage des Cardinaux français aux Etats-Unis et au Canada.* Paris, Plon, s. d. [1927]. In-16 de 338 pages. Prix : 15 francs.

Ils n'étaient que deux cardinaux et six prélats les accompagnaient, sans parler de quatre prêtres. Mais ce fut en effet un beau voyage, et Mgr Grente nous en conte de façon pittoresque et souvent exquise, avec beaucoup de vie et de bonne humeur, « les charmantes péripéties, les merveilles contemplées, l'édification reçue, la joie patriotique ressentie ». Une vingtaine de chapitres nous promènent de New-York à Ottawa, en juin et juillet 1926, à l'occasion du 28e Congrès eucharistique tenu à Chicago. Ils donneront à chacun le regret de n'avoir pas été du voyage, de n'avoir pas assisté à « l'une des plus belles et émouvantes féeries qu'aient vues nos contemporains ». Des anecdotes et des descriptions, toute la vie américaine et toute l'âme canadienne, des souvenirs historiques, des jugements exacts et spirituels, un style alerte et, comment dirai-je ? souriant : ce livre est plein d'enseignements et fort agréable à lire. Il nous présente, notamment, dans une vive lumière, le tableau des œuvres

catholiques et universitaires aux Etats-Unis et le spectacle — si remarquable — d'un peuple unanime à respecter la foi d'autrui. Il retrace, d'autre part, au long des routes canadiennes, les souvenirs historiques et religieux qui firent de cette promenade « un pèlerinage patriotique au noble passé de la France ». Tel fut le double attrait de ce « beau voyage ». Ajoutons que Mgr Grente a su contempler les choses du Nouveau-Monde avec des yeux américains. Là-bas, il faut voir grand, et il faut s'élever au-dessus de nos « prudents » usages de France. Le rôle des sports dans la journée d'un séminariste ne l'a point choqué; la libre éducation donnée aux jeunes filles par les Sœurs de Sainte-Croix effaroucherait Mme de Maintenon ou Fénelon; Mgr Grente a vu des religieuses manœuvrer avec adresse et décision, dans la cohue de Chicago, le volant d'une automobile, même d'un autobus de pensionnat.

L. V.

BIOGRAPHIES

Mgr Pierre Batiffol. *Saint Grégoire le Grand* (Collection *Les Saints*). Paris, Lecoffre, 1928. In-8° de 233 pages. Prix : 7 fr. 50.

N'appartenait-il pas à l'éminent commentateur du catholicisme de saint Augustin de tracer le portrait de celui qui, en vulgarisant l'augustinisme, valut à l'évêque d'Hippone d'être, durant les premiers siècles du Moyen Age, le docteur par excellence.

Il ne faut pas chercher dans ce livre de quoi compléter sur les points principaux de la vie de saint Grégoire la savante biographie de Dudden ou la remarquable dissertation de Schubert. Ce que Mgr Batiffol nous donne et ce qui est entièrement nouveau, c'est une parfaite étude de l'activité multiple du pape, et c'est plus encore et mieux encore, la plus nuancée des analyses psychologiques. Assurément les œuvres de Grégoire, la *Regula pastoralis*, les *Moralia*, les *Dialogues*, les Lettres innombrables qu'il nous a laissées facilitaient cette analyse; encore fallait-il savoir tenir compte de l'ancestralité de Grégoire, du milieu où il vécut, des temps particulièrement troublés qu'il traversa.

Grégoire ne fut ni un héros, ni un philosophe; il eut trop le sentiment de la relativité des choses et des pensées humaines pour être l'un ou l'autre; Mgr Batiffol détache justement les trois mots qu'il emploie le plus aisément : *rectitudo, discretio, blandimentum*, et qui désignent précisément ses trois qualités maîtresses. *Rectitudo*, c'est non seulement sa fidélité à la loi morale, à la règle, aux canons, non seulement la plus franche loyauté, c'est encore pour ce patricien romain la fidélité à l'ordre établi, à l'Empire, fidélité qui explique cette déférence à l'égard du Basileus. *Discretio*, c'est le sens de l'opportunité; *Blandimentum*, c'est l'affabilité qui adoucit les intransigeances et une dureté foncière.

Grégoire fut surtout un grand administrateur, un fonctionnaire

d'une haute conscience morale; l'œuvre où il a mis le plus de lui-même est certainement ce *Liber pastoralis* par lequel il s'est fait le directeur de conscience des évêques. Il a porté dans le gouvernement de l'Eglise cette intégrité, ce souci de la dignité de l'homme libre, cette fidélité inébranlable aux lois établies, ce sens de l'ordre du magistrat romain qui doit répondre de ses actes. Il fut l'ennemi déterminé de tous les désordres, réprima sans merci la simonie et l'inconduite des clercs, il s'efforça de rétablir la paix en Italie, il maintint de toute son intransigeance l'unité catholique, déniant aux patriarches le titre d'œcuménique, se montrant jaloux des prérogatives du siège apostolique.

La grande joie de sa vie, la plus féconde de ses œuvres, ce fut la mission de saint Augustin de Canterbury et des moines du *Clivus Scauri* en Angleterre et l'organisation de la nouvelle Eglise d'outre-Manche.

On lira avec fruit les très judicieux chapitres consacrés par Mgr Batiffol à la *Regula pastoralis* et aux Dialogues. L'immense succès que ces œuvres connurent au cours du Moyen Age et même des temps modernes est pour beaucoup dans le prestige qui est encore attaché au nom de saint Grégoire; c'est pourquoi il eut peut-être été intéressant d'étudier dans un dernier chapitre, le culte du saint et surtout la diffusion et l'influence de ses œuvres.

M. Baudot.

Chanoine Louis Marcel. *Diderot écolier; la légende et l'histoire* (Extr. de la *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1927). In-8° de 32 pages.

— *Le mariage de Diderot; étude critique* (Extr. de la *Nouvelle revue de Champagne et de Brie,* 1928). In-8° de 38 pages.

— *Une lettre du père de Diderot à son fils détenu à Vincennes* (Extr. de la *Revue des questions historiques,* 1928). In-8° de 16 pages.

M. le chanoine Marcel continue avec un rare bonheur la chasse aux légendes sur Diderot, son célèbre compatriote. Les trois récents articles, dont nous avons reçu les tirés à part, concernent plus spécialement la vie intime du philosophe; ils sont bourrés de faits la plupart inédits ou rectifiés; l'ensemble est appréciable.

On sait que Diderot fit ses premières études au collège des Jésuites, à Langres, où il entra, vraisemblablement, en novembre 1723. Après sa quatrième, alors âgé de treize ans, il reçut la tonsure (26 août 1726); et, pendant les années suivantes, il porta, au moins de temps à autre, le petit collet clérical. A la fin de sa seconde (août 1728), ayant obtenu le deuxième prix de version latine et le second prix de vers latins, il reçut un *bene merenti,* dans lequel son professeur, le P. Couderc, le qualifie « *ingeniosum adolescentem* ». En avril 1728, sa famille dut renoncer à l'espoir de faire

succéder le jeune Denis à son oncle maternel dans une stalle canoniale de Saint-Mammès de Langres. Peut-être faut-il chercher dans cet événement la raison pour laquelle Diderot quitta sa ville natale et vint au collège Louis-le-Grand à Paris, faire sa rhétorique.

En 1741, Diderot fit la connaissance d'une veuve Champion, laquelle tenait à Paris un petit commerce de lingerie. Cette femme avait deux filles. L'une, Marie, qui sera recueillie plus tard par Diderot, avait épousé un certain Michel Billard; l'autre, Anne-Toinette, vivait avec sa mère et l'aidait dans son commerce. Diderot s'éprit d'Anne-Toinette et la demanda en mariage. Son père lui ayant refusé son consentement, Diderot lui envoya l'huissier. Le coutelier langrois se fâcha, obtint une lettre de cachet, et fit enfermer son fils en un lieu et pendant un temps que nous ignorons. Remis en liberté, Diderot se hâta d'épouser Anne-Toinette. Sans éclat et avec dispense de deux bans, ce mariage fut célébré le 6 novembre 1743 en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, qui n'était la paroisse d'aucun des deux époux. Ceux-ci, malgré la régularité de leur union, la cachèrent durant plusieurs années, au cours desquelles naquirent deux enfants : Angélique (14 août 1744) et François (22 mai 1746). Le père de Diderot finit pourtant par apprendre quelque chose; et à son fils, alors incarcéré au château de Vincennes, il écrivit une lettre que publie M. Marcel et d'où j'extrais ces lignes : « Si ce mariage est légitime et que la chose soit, j'en suis content. Je compte que vous ne refuserez pas à votre sœur le plaisir de les élever, et à moi celui de les voir sous mes yeux » (3 sept. 1749). Le père était brave homme.

S. G.

Maurice Garçon. *Vintras hérésiarque et prophète.* Paris, E. Nourry, 1928. In-8° de xii-191 pages.

Le nom de Vintras est familier aux lecteurs de la *Colline inspirée.* On sait la responsabilité de ce thaumaturge dans les étranges aberrations où sombrèrent les frères Baillard. Mais Barrès n'en parle qu'épisodiquement. Pour connaître sa vie, il fallait jusqu'ici remuer tout un amas de brochures poudreuses. Me Maurice Garçon nous la raconte aujourd'hui; elle n'est pas indifférente à l'histoire : à l'origine de la doctrine de Vintras, on trouve Mme Bouche, devancière de la baronne de Krudener, et cette société mystique du xviiie siècle qui se prétendait favorisée d'apparitions de saint Jean-Baptiste; il la transmit, d'autre part, à l'abbé Boullan, que Huysmans décrit dans *Là-Bas.*

Pauvre hère, pourtant, que Pierre-Michel Vintras. Plusieurs fois, au cours de son existence, il eut maille à partir avec la justice, et si des raisons politiques aggravèrent peut-être ses condamnations, les escroqueries qu'on lui reprochait restent indéniables. Rien de plus grandiloquent que ses discours, rien de plus extravagant que ses visions; les miracles dont il se réclame — notamment l'appa-

rition d'hosties sanglantes — ne requièrent que la mise en œuvre d'un habile prestidigitateur. On s'étonnera qu'il ait pu gagner assez d'adeptes pour donner lieu, le 8 novembre 1843, à un bref de Grégoire XVI. Cela tient à ses relations avec Naundorff, le pseudo-Louis XVII, qui faisait arme de tout bois, et paraît avoir fondé quelques espérances sur des sectes occultistes. D'autre part, Vintras abuse de la doctrine de l'Immaculée-Conception, à la veille d'être promulguée. En outre, sa morale donna prise à bien des soupçons. Admettons qu'il soit resté personnellement irréprochable : cela n'apparaît pas évidemment, quoi qu'en pense Me Garçon : restent les abominations trop réelles de son disciple, l'abbé Maréchal, que cependant il réprouva; il semble toujours, en lisant cette histoire, que l'on côtoie le satanisme. Tout cela suffit à expliquer les condamnations civiles et religieuses dont cet ouvrage, objectif et scrupuleusement documenté, nous retrace les péripéties.

Auguste VIATTE.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Dom Ursmer BERLIÈRE. *Les élections abbatiales au Moyen Age.* Bruxelles, impr. Marcel Hayez, 1927. In-8° de 100 pages. (Extr. des Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique [classe des lettres]; deuxième série, tome XX.)

Dom Berlière envisage les élections abbatiales surtout depuis le concile de Latran, de 1215, qui fixa trois procédés d'élection : par inspiration, par scrutin et par compromis. C'est ce dernier mode qui fut surtout en usage pendant la fin du Moyen Age, les compromissaires étant soit des moines de l'abbaye, soit des étrangers. Les élections sont toujours entravées par le pouvoir séculier, dont les prétentions remontent à l'époque mérovingienne et continuent à s'exercer au XIIIe siècle par l'autorisation du droit d'élire et par une pression qui ne se dissimule pas. L'autorité du Saint-Siège se manifeste, surtout à partir de Clément V, par la multiplication des réserves. Le pape nomme souvent des étrangers non seulement au pays, mais à l'ordre lui-même. L'étude de dom Berlière qui n'a pas le caractère juridique, mais celui d'une large enquête puisée aux sources variées d'une très vaste érudition, fait ressortir que la charge abbatiale est celle qui touche le plus au siècle et qui devait, par conséquent susciter la plus grande convoitise des puissances laïques. Le monachisme bénédictin a tiré sa propre décadence de l'abondance de ses biens qui fit tomber ses principales fonctions dans les mains séculières.

L. R.

M. J. Camerlinck. *Notre-Dame de Prouille*. Paris, Letouzey, 1927 (Collection : Les grands Pèlerinages de France). In-12 de 158 pages. Prix : 6 francs.

Le monastère de N.-D. de Prouille, situé dans la vaste plaine qui s'étend de Toulouse à Carcassonne, est bien connu des érudits qui ont étudié l'hérésie albigeoise, surtout depuis la remarquable publication de son *Cartulaire* par M. Jean Guiraud. Voici un petit volume, largement illustré, qui, sans prétendre à l'érudition, nous retrace, à grands traits, l'histoire des moniales dominicaines de Prouille. Nous assistons, en 1206, à la fondation du monastère par saint Dominique, qui se préoccupe de détourner de l'hérésie les jeunes filles de la région. Pendant le Moyen Age, l'œuvre progresse et la piété y est intense. L'auteur essaye même de nous prouver l'existence d'une chapelle du Rosaire, dès la fin du XIII[e] siècle. La Révolution anéantit le monastère qui devint une carrière de pierres où il ne resta bientôt debout qu'un pan de mur.

Le monastère actuel, dû aux efforts du P. Lacordaire et surtout de la vicomtesse Jurien de la Gravière, a été ouvert aux Dominicaines en 1880. Il a été jusqu'en 1901 le centre d'un pèlerinage qui attirait, chaque année, au mois d'octobre, auprès de la Vierge du Rosaire, des milliers de pèlerins venus des régions voisines.

E. Griffe.

Henri Lemaitre. *Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Aquitaine (Sud-Ouest de la France) du XIII[e] au XIX[e] siècle*. Paris, J. Vrin [1927]. In-8° de 65 pages.

Ce travail, qui a été lu au Congrès des Sociétés savantes tenus, à la Sorbonne, à Pâques 1925, est consacré aux seuls établissements de l'ordre de Saint-François du Sud-Ouest, qui dérivent de l'ancienne province d'Aquitaine. Il s'adresse, nous dit l'auteur, aux érudits locaux qui éprouvent parfois tant de difficulté à se reconnaître parmi les noms, les dates et l'obédience des couvents qu'ils rencontrent au cours de leurs recherches. Ces érudits et d'autres encore, j'en suis sûr, apprécieront l'excellente intention de M. L. et useront volontiers de cet utile et commode répertoire géographique. On y trouvera des tableaux mentionnant les divers couvents d'hommes et de femmes et indiquant leur situation aux différentes époques. Chaque tableau est précédé d'une notice où est résumée l'histoire de la création ou de la modification de telle ou telle province franciscaine dans le Sud-Ouest : c'est ainsi que l'auteur étudie, au début, la date de l'érection de la province primitive d'Aquitaine, date qu'il fixe, comme N. Papini, à 1240. Mais ce que les érudits consulteront peut-être le plus, c'est la liste alphabétique des couvents qui termine l'ouvrage et qui donne pour chaque couvent de brèves références bibliographiques. Une carte de l'Aquitaine permet de situer les couvents indiqués dans cette liste.

E. Griffe.

Le Père Benoît-Marie de la Sainte-Croix (B. Zimmerman). *Les saints Déserts des Carmes déchaussés.* Paris, librairie de l'Art catholique, 1927. In-12 de XII-294 pages, avec 23 planches.

Nous sommes redevables au P. Zimmerman d'une intéressante étude qui nous fait pénétrer dans la vie intime de l'ordre du Carmel. Cet ordre, essentiellement érémitique à ses origines, se transforma au XIII^e^ siècle, lorsque les Carmes quittèrent la Terre Sainte pour s'installer en Europe : il passa de la vie contemplative à la vie mixte. Cependant l'esprit primitif de la règle se maintint chez plusieurs membres de l'Ordre pendant tout le Moyen Age. Cet amour de la vie contemplative devait amener au XVI^e^ siècle la création des *saints Déserts.* Le mouvement partit des couvents d'Espagne et se rattache à la réforme de sainte Thérèse, quoique le premier Désert soit postérieur de dix ans à la mort de la sainte. Chaque province de la réforme thérésienne ou, au moins, chaque groupe de provinces limitrophes, dut posséder une maison destinée uniquement à la vie contemplative : les religieux qui le désiraient pouvaient y passer un temps déterminé dans la solitude, sans pour cela renoncer définitivement à l'apostolat.

L'auteur retrace l'histoire des vingt-deux Déserts que l'Ordre posséda en Espagne, en Portugal, en Italie, en France, en Belgique, en Pologne et en Autriche, et dont un seul subsiste actuellement : celui de Rigada, près de Santander (Espagne), dont la création remonte seulement à l'année 1897.

E. Griffe.

Pierre Besnard. *Les Cordeliers et Cordelières de Chalon-sur-Saône* (Extr. de la *Revue d'histoire franciscaine,* t. IV, 1927). Le Puy, Impr. *La Haute-Loire,* 1927. In-8° de 62 pages.

Les Cordeliers ne s'installèrent à Chalon-sur-Saône que vers le milieu du XV^e^ siècle. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, s'intéressa à cette fondation. L'histoire du couvent n'est pas riche en événements extraordinaires. L'auteur raconte rapidement les conflits avec le Chapitre cathédral, les craintes que suscitèrent les troubles calvinistes, les fêtes religieuses les plus marquantes et les épreuves de la période révolutionnaire qui mirent fin à l'existence du couvent. Sur la vie intérieure de la communauté, on ne peut rien préciser. A la fin de l'étude, on trouve quelques détails sur les moyens de subsistance : donations pieuses et surtout quêtes qui amènent des conflits avec les couvents voisins et dont on demandera la suppression dans plusieurs cahiers de doléances de 1789. Dans le cours du récit, plusieurs pages sont consacrées à l'église du couvent qui est aujourd'hui détruite. Au sujet des Cordelières qui s'établirent à Chalon peu après l'arrivée des religieux franciscains, on ne sait presque rien. Il est difficile de suivre leur trace et c'est à peine si l'auteur a pu écrire une page sur leur compte.

E. Griffe.

1. R. P. François Petit. *L'ordre de Prémontré.* 1927.
2. *La société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs).* 1925.
3. *La Société de Marie. Congrégation des Pères Maristes.* 1925.
4. Paul Hoguet. *La congrégation des Sœurs de Sainte-Agnès d'Arras.* 1926.
5. P. Louis de Gonzague. *Les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges.* 1927.
6. *La congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Séez.* 1927.

(Ces six volumes in-12, de 160 pages chaque, appartiennent à la collection des « Ordres religieux » et sont édités à la librairie Letouzey, au prix de 6 francs le volume.)

1. Fondé en 1121 par saint Norbert, dans le vallon de Prémontré (Aisne), dont le nom lui est resté, l'ordre des Chanoines Réguliers a pour premier but la célébration solennelle de l'office divin et, par une conséquence naturelle, le culte de l'Eucharistie et la dévotion à la sainte Vierge. Dès le commencement, l'Ordre embrassait toutes les œuvres de l'apostolat et se vouait au ministère pastoral, à la prédication et à l'enseignement. Répondant à l'appel de Léon XIII, l'ordre se voue aussi à l'œuvre des missions. Très prospère dans les premiers siècles de son existence, l'ordre de Prémontré, après une période de décadence, compte actuellement cinq provinces ou circaries avec quarante-deux abbayes et plus de mille religieux. La circarie de France comprend deux abbayes et trois prieurés avec des missions florissantes au Madagascar. — Le volume du P. Petit est une œuvre de vulgarisation et ne cherche pas à faire de l'érudition; cependant on aurait aimé un peu plus d'exactitude dans quelques détails géographiques. Par exemple, l'abbaye West de Père, au Canada (p. 130), est mise au Wisconsin (p. 133); p. 21 on parle de Saint-Paul, cathédrale de Metz (lire : Saint-Etienne); d'ordinaire l'évêché suisse s'appelle *Sion* et non *Sitten* (p. 135).

2. La société des Missionnaires d'Afrique, appelés d'ordinaire Pères Blancs, d'après leur costume, a été fondée, en 1868, par Mgr Lavigerie. Son premier but est l'évangélisation du continent africain. En 1926, les Pères étaient chargés de onze vicariats et de deux préfectures apostoliques dans l'Afrique centrale. Ils ont, en outre, la direction du séminaire grec-melkite de Sainte-Anne, à Jérusalem. Les différentes maisons en France, en Belgique, en Hollande ou en d'autres pays d'Europe et d'Amérique servent à la formation des missionnaires qui ne sont liés par aucun des vœux de religion, mais font le serment « de se consacrer jusqu'à la mort à l'œuvre des Missions d'Afrique », selon les constitutions. C'est à la célèbre Maison-Carrée, près d'Alger, que se trouvent le noviciat et la résidence du général.

3. En 1822, le P. Jean-Claude Colin jeta les fondements de la société de Marie, dont le but est l'éducation de la jeunesse dans les collèges et le ministère apostolique dans les pays chrétiens et

les pays de missions. Les expulsions de 1880 et de 1903, la confiscation et la vente des maisons et la dispersion des religieux ont accumulé bien des ruines pour les deux provinces de France, Lyon et Paris; cependant, tout n'a pas été détruit, et sauf le collège de Passy fermé, puis vendu en 1906, tous les anciens collèges subsistent (p. 136). La Société, dont la maison généralice a été transférée de Lyon à Rome, compte actuellement six provinces avec de nombreux établissements en France, en Espagne, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, aux Etats-Unis et au Mexique et dans la Nouvelle-Zélande. En Océanie, les Pères Maristes qui ont eu la gloire de compter parmi leurs membres le bienheureux Pierre Chanel, l'apôtre et le martyr de l'île de Futuna, sont chargés de six vicariats apostoliques et d'une préfecture. Le volume est orné de 16 belles phototypies hors texte.

4. C'est au milieu des troubles issus des guerres de Flandre, en 1636, que Jeanne Biscot fonda dans sa ville natale d'Arras, une maison pour y recueillir et y élever des orphelines. L'œuvre prospéra, et il en sortit la congrégation des Sœurs de Saint-Agnès, qui depuis près de trois siècles se voue aux œuvres de charité dans le diocèse d'Arras. Par l'entremise de saint Vincent de Paul, le jeune roi Louis XIV avait accordé, en janvier 1645, des lettres patentes approuvant la Société; un décret impérial de Napoléon donne une nouvelle autorisation en 1810. Par suite des lois de laïcisation, les diverses écoles et les asiles communaux d'Arras tenus par les Sœurs leur ont été enlevés successivement, mais elles continuent à s'occuper de l'éducation religieuse et professionnelle des orphelines du diocèse.

5. Sous l'inspiration patriotique de Mgr Freppel et la direction du P. Chrysostome Potton, O. Cap., Mlle Rurange, devenue plus tard Mère Marie de la Croix, fonda, en 1871, une œuvre destinée à recueillir des orphelines de la guerre. Peu à peu il en sortit la congrégation des Franciscaines de Sainte-Marie des Anges dont le but est de se vouer à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et à l'éducation des jeunes filles pauvres, particulièrement des orphelines, et à l'instruction des jeunes filles des classes aisées dans des pensionnats. La jeune congrégation se développa rapidement. Outre les sept maisons de France, elle compte des établissements en Suisse, en Angleterre, en Italie et six résidences dans les Indes anglaises, où les Sœurs font un bien immense parmi la population hindoue, surtout grâce aux Sœurs indigènes. Ces dernières ont un règlement et un costume à part. Les constitutions des Franciscaines de Sainte-Marie des Anges, rédigées d'après les règles du Tiers-Ordre régulier de saint François, ont été approuvées en 1927, pour sept ans à titre d'expérience. La maison mère d'Angers est restée la résidence de la supérieure générale.

6. La congrégation des sœurs de la Miséricorde fut fondée, en 1823, à Séez, dans le but de soigner les malades à domicile. Ses commencements sont marqués au coin de la plus rude pauvreté

et des plus dures épreuves, mais peu à peu les Sœurs se firent connaître et estimer partout où on put les voir à l'œuvre. Autorisée par une ordonnance de Louis-Philippe, du 13 octobre 1839, la congrégation compte cinquante-quatre établissements disséminés à travers dix-sept diocèses, en France, en Angleterre et en Belgique. Le noviciat et la résidence de la supérieure générale sont restés dans la maison-mère, à Séez. Depuis 1903, 278 sœurs ont reçu leur diplôme d'infirmière. Nombreuses sont les récompenses: médailles, insignes, palmes, etc. décernées aux sœurs de la Miséricorde par le gouvernement, les diverses sociétés de la Croix-Rouge, etc.

G. Allemang.

Désiré Aubry. *L'Institut du Sacré-Cœur de Coutances.* Coutances, Société catholique d'édition, 1926. In-8° de xv-294 pages. Prix : 12 francs.

L'origine de l'Institut est très modeste. Son berceau fut le petit bourg de Périers, au diocèse de Coutances, et la fondatrice une humble fille, Jeanne Langlois, qui, pour faire vivre l'école qu'elle avait ouverte pour les petites filles de son village (1652), tenait boutique d'épicerie. En 1674, le supérieur du séminaire de Coutances, le P. du Pont, disciple du P. Eudes, fit une donation à l'école de Périers, et il esquissa pour Jeanne Langlois et ses deux collaboratrices un règlement de vie. Cette date est considérée comme la date de fondation de l'Institut. Mgr de Talaru, évêque de Coutances de 1765 à 1798, fut, en quelque sorte, le deuxième fondateur de l'Institut, Il donna aux religieuses de Périers le nom de Filles du Sacré-Cœur. Désireux de faire d'elles des institutrices et des garde-malades, il chargea le P. François Lefranc, supérieur du séminaire, futur martyr de la Révolution, de reviser et de compléter les statuts de la Congrégation. En 1789, celle-ci possédait six maisons qui disparurent dans la tourmente révolutionnaire.

L'Institut se reconstitua, en 1824, par les soins de l'évêque de Coutances, Mgr Dupont-Poursat, et le supérieur du séminaire, M. Mauger. Celui-ci donna aux religieuses le nom de Filles du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie et leur conserva le règlement de Mgr de Talaru. Pour régulariser la fondation, il fallut solliciter l'autorisation gouvernementale. Longues furent les démarches à cause des difficultés soulevées par la commune même de Périers. Finalement, la maison-mère dut être transportée à Coutances. L'ordonnance royale, conférant à la congrégation l'existence légale, ne fut rendue que le 9 avril 1846.

L'Institut fit preuve d'une magnifique vitalité pendant le xix^e^ siècle. Il essaima dans les diocèses du Calvados, de l'Eure, d'Ille-et-Vilaine, Loiret, Seine-et-Oise, Seine, Pas-de-Calais. A Coutances, il fut chargé du cours normal de 1844 à 1886. En 1880, il dirigeait soixante-cinq écoles communales, sans compter des écoles libres, des pensionnats, des asiles d'enfants et de vieillards, des

infirmeries et lingeries comme celles des lycées de Caen et d'Orléans; il assurait la surveillance des femmes détenues à Caen; il pratiquait en plusieurs localités l'assistance aux malades. Les lois de 1882 et de 1886 chassèrent les religieuses du Sacré-Cœur des écoles communales; mais les écoles libres offrirent un vaste champ à leur activité. La loi de 1904 porta à l'Institut un grave préjudice en le contraignant à renoncer à l'enseignement. Dès lors il se consacra à l'assistance aux malades en dirigeant des hôpitaux, des dispensaires ou des cliniques. En 1924 il comptait plus de quatre cents religieuses.

René Delègue.

Madame Suzanne Du Peloux, fondatrice de l'abbaye de La Rochette au diocèse de Lyon. Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1927. In-8° de 141 pages.

Jeanne-Suzanne Du Peloux était entrée en 1768 à l'abbaye bénédictine de Saint-André-le-Haut, à Vienne. Réfugiée dans sa famille pendant la période révolutionnaire, puis à Lyon, elle réunit autour d'elle, en 1824, sept moniales ayant appartenu à diverses maisons : quatre bénédictines, parmi lesquelles deux de ses sœurs sorties de l'abbaye de Sainte-Colombe, deux frontevristes du prieuré de Beaulieu en Rouannais, et une chanoinesse de Sainte-Glossinde, à Metz. Ainsi fut constituée la nouvelle abbaye de La Rochette, dont Suzanne Du Peloux, élue prieure l'année même de la fondation, conserva la direction jusqu'à son décès, le 16 février 1837.

Cette notice a été rédigée par une religieuse de La Rochette, Stéphanie Gourju, immédiatement après la mort de la fondatrice, et il y a lieu de tenir compte de cette circonstance pour porter sur son œuvre un jugement équitable. Elle fournit, sur la création et les premières années de la vie intérieure de la nouvelle maison, des indications qui présentent un caractère particulier d'authenticité et de précision : les quelques erreurs de détails qu'on pourrait y relever concernent des faits extérieurs. Peut-être lui reprochera-t-on le style dans lequel elle a été écrite, qui tient du panégyrique plus que de l'histoire; mais n'est-ce point celui en usage courant à cette époque. D'autre part, l'auteur l'a écrite sous l'impression d'une émotion bien légitime. Le grand intérêt qu'on ne pourra lui contester, c'est de révéler les conditions dans lesquelles les institutions monastiques se sont reconstituées au commencement du XIX^e^ siècle.

J. Beyssac.

HISTOIRE LOCALE

Jules Mazé. *L'hôtel de Brienne et le couvent de Saint-Joseph (Ministère de la guerre).* Paris, Champion, 1927. In-8° carré de 112 pages, planches hors texte.

Le ministère de la Guerre est installé dans deux anciens immeubles devenus propriétés nationales à la Révolution.

Le plus important d'entre eux (au n° 14 de la rue Saint-Dominique) fut bâti sur les plans d'Aubry, au début du XVIII[e] siècle, pour le président Durey. Après avoir appartenu à la douairière de Conti, il passa au maréchal de Richelieu, puis à la famille Loménie de Brienne, qui lui a laissé son nom. Sous ces deux derniers propriétaires ce bel hôtel connut les décorations fastueuses et les brillantes réceptions. Sous l'Empire, il abrita Madame-mère, et fut, à la Restauration, englobé dans le ministère de la Guerre.

L'immeuble voisin (10 et 12 de la rue Saint-Dominique), occupé par cette administration depuis 1792, avait appartenu aux Filles de Saint-Joseph, En 1638, elles y établirent leur couvent de la Providence, rebâti en 1683. La marquise de Montespan, au lendemain de sa disgrâce, protégea ce monastère, où elle se retira et y vécut jusqu'à sa mort (1707). Au XVIII[e] siècle, les religieuses louèrent une portion des locaux à divers particuliers, notamment à la marquise du Deffand, qui, de 1750 jusqu'à sa mort (1780), y tint son fameux salon.

Ecrit par un ami des vieilles demeures, ce livre nous fait revivre le spirituel et mondain et galant XVIII[e] siècle; il se lit avec autant de plaisir que de profit.

Maurice ROUSSET.

Abbé C.-A. MAURIN. *N.-D. du Grau d'Agde*. Esquisse d'histoire. Montpellier, impr. de la Charité, 1928. In-12 de 62 pages.

Cette plaquette, composée d'extraits d'ouvrages généraux ou de publications relatives à ce sanctuaire, parues antérieurement, n'apporte aucun élément nouveau sur son histoire. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir dépouiller les riches archives de la ville d'Agde, pourtant inexplorées, ni consulter les fonds d'origine ecclésiastique des archives de l'Hérault. Cela lui aurait permis de présenter une histoire nouvelle de N.-D. du Grau, en l'établissant sur des bases solides.

M. OUDOT DE DAINVILLE.

Marcel POËTE. *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours.* II. *La cité de la Renaissance. Du milieu du XV[e] siècle à la fin du XVI[e] siècle.* Paris, Picard, 1927. In-8° de 338 pages.

Le tome I[er] d'*Une vie de cité* nous a représenté le large et sûr développement de Paris, ville de commerce, ville de science, ville religieuse, enfin capitale de la solide monarchie capétienne. La cité vivait alors, suivant l'expression de M. Poëte, selon les modes de l' « économie domaniale ». Voici venir désormais l'ère de l' « économie nationale ». Dès la seconde moitié du XV[e] siècle, l'état moderne prend corps. Un monde nouveau apparaît. Deux grands faits le caractérisent à sa naissance, qui eurent des répercussions impor-

tantes sur le développement de Paris, à savoir les progrès de l'artillerie, qui transforment l'art de la fortification et la découverte de l'imprimerie. Encore quelques années et « l'aventure italienne » va marquer d'une empreinte toute particulière la capitale des Valois. L'esprit de la Renaissance pénètre les hautes classes de la société, la cour somptueuse de François Ier et de Henri II. L'italianisme, sous ses mille formes, prend possession de Paris, qu'il s'agisse d'art, de belles-lettres, de fêtes, d'architecture. Le décor urbain est un pastiche de l'antique. C'est la mode des « triomphes ». Mais cette révolution si voyante n'en reste pas moins superficielle. M. Poëte a mis très heureusement en lumière la coupure qui se marque dans l'unité morale, religieuse, intellectuelle du Paris médiéval. Une couche brillante : la ville moderne, où l'on cherche à réaliser l'ordre classique, recouvre sans la pénétrer ni la masquer tout à fait la vieille cité. Il en résulte une dualité, presque un antagonisme. Si les souvenirs de la Grèce et de Rome imprègnent désormais l'atmosphère parisienne, si la Renaissance inspire les nouveaux monuments civils, tels que le Louvre, les Tuileries et maints hôtels princiers, les rues étroites, sinueuses, sordides, servent toujours de cadre à l'existence du populaire. Quant aux églises, témoins par excellence de la tradition du Moyen Age, on les construit dans le style gothique comme par le passé.

Combien de traits curieux conviendrait-il encore de relever dans ce Paris de l'humanisme et de la Ligue, lequel vécut d'une vie ardente et tourmentée. Il faudrait montrer la transformation au moins partielle du théâtre religieux en théâtre profane, noter l'influence toujours plus forte de l'argent. Mais on trouvera tout cela précisé dans la description vivante et neuve de M. Poëte. Et cette seconde partie de son grand ouvrage ne le cède pas en intérêt à celle qui précède.

J. M.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Revue historique du Rouergue.
Tome V, 1928. Rodez, Imprimerie catholique.

Fr. Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789* (suite), *passim* (à suivre). Travail annoncé ici, t. IX, an 1923, p. 569.

C. Belmon : *Visites pastorales du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez* (suite), *passim* (à suivre). Résumé des visites faites du 25 mai au 15 juin 1524.

P.-A. Verlaguet : *Notices sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire.* I. Déportés à Bordeaux (suite), *passim* (à suivre). — *Collations de bénéfices* (pour le diocèse de Rodez) (suite), *passim* (à suivre). Résumé des collations faites du 19 mars 1725 au 3 janvier 1730.

L. Raylet : *Déclaration des biens ecclésiastiques en 1790* (fin), *passim.*

L. Roques : *Exhumation des restes du bienheureux François d'Estaing (13 mars 1928)*, p. 38.

B. de Gaulejac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.
Tome XLVIII. Cahors, 1927.

E. Sol : *Le vieux Quercy* (suite), pp. 39-54, 71-86. Etude des usages, coutumes et traditions de cette ancienne province.

J. Bergounioux : *Galerie médicale du Lot : les Murat* (suite), p. 55-58. Ces Murat appartiennent aux XVIII[e] et XIX[e] siècles.

Général de Villaret : *A Montcuq en 1587 : Affaires consulaires se rattachant à la lutte contre les Protestants, d'après des documents inédits* (suite), pagination particulière 1-64. Publication de textes tout à fait importants pour l'histoire du protestantisme.

E. Palame : *Catalogue des manuscrits de la collection Greil*, p. 87-112. Recueil précieux pour l'histoire du parlement de Toulouse, des seigneuries du Quercy, des évêques de Cahors, des maisons religieuses de la province.

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.
Tome XXXVII. Cahors, 1927.

J. Bergounioux : *Un professeur de théologie de l'Université de Cahors au XVII[e] siècle. Le frère Louis Mesplède, de l'ordre des Dominicains, 1594(?)-1665*, pp. 472-476, 484-488, 543-548. Mesplède s'attira le blâme du vénérable Alain de Solminihac, pour enseigner la doctrine de Jansénius.

E. Sol : *Les conseils donnés par Alain de Solminihac aux prédicateurs,*

catéchistes et missionnaires de son temps, pp. 228-230, 262-265. — *La fondation du Séminaire de Cahors*, pp. 332-336, 364-367. Alain de Solminihac jeta les bases d'un séminaire diocésain au synode d'avril 1638. — *L'inventaire des monuments pittoresques et historiques du Lot*, pp. 449-452, 552-555. — *La Constitution civile du clergé*, pp. 618-620, 627-630.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*QUERCY*)

Bulletin... de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Tome LIV, année 1926. Montauban, 1927.

E. Sol : *Les levées de volontaires dans le Lot. Troubles ou émeutes contre-révolutionnaires*, p. 44-60. A une première levée de 1792, le Lot fournit 1.600 hommes, qui comprenaient surtout l'élite de la jeunesse. Deux bataillons furent constitués. Ils partirent en août pour être incorporés à l'armée de Rhin-et-Moselle. La déclaration de la Patrie en danger amena la formation, dans le plus grand enthousiasme, d'un troisième, puis d'un quatrième bataillon en novembre 1792. Pour la levée en masse, le département eut à fournir un contingent de 4.225 hommes. En général, les inscriptions furent rapides et suffisantes, mais en certaines communes il n'y eut pas de volontaires, et il fallut recourir au scrutin... Il y eut quelques troubles, notamment à Moissac, à Lauzerte, où les patriotes exigèrent que les prêtres constitutionnels subissent le sort, à Castelnau-Montratier, à Montauban.

F. Galabert : *La condition sociale en Bas-Quercy dans la première partie du XVI^e^ siècle*, p. 61-73. Les paysans, après les rudes épreuves de la guerre de Cent ans, cultivaient paisiblement leurs terres, vivant en bons termes avec leurs seigneurs, auxquels ils ne payaient que des redevances très modérées. Dans le Quercy, alors prolifique, François I^er^ recrutait de nombreux soldats, vaillants, hardis, grands pillards et bons chrétiens, qui rentrés au pays y faisaient bonne figure. L'instruction était répandue dans les campagnes, où souvent même on donnait ce que nous appellerions aujourd'hui l'enseignement secondaire. Tout ce monde, paysans, citadins, soldats, mangeait copieusement pain blanc, viandes, gibier, poisson, ainsi que l'attestent les nombreux documents cités par M. Galabert.

Séverin Canal.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais, 54^e^ année, 1927. Agen, Laborde.

D^r^ Lepargneur : *L'église Saint-Pierre de Samazan*, p. 1-27, pl. Description de l'église et histoire de la paroisse depuis la fin de l'ancien régime.

Chan. Marboutin : *Thèses à images*, p. 169-178, pl. Etude des thèses de philosophie ou de théologie soutenues dans les collèges ou les séminaires avant la révolution.

Chan. Durengues : *Pierre de Bérard, évêque d'Agen* (1461-1477). Courte biographie de cet évêque qui, le premier, prit le titre de comte d'Agen.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PERIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LIV, Périgueux, 1927.

Ch. LAMBERT : *Le collège de Périgueux, des origines à 1792*, pp. 72-85, 119-131, 164-170, 214-228. Cette étude, où l'auteur a bien mis en œuvre tout ce qu'on peut savoir de l'histoire du collège de Périgueux, fondé en 1531, ne va effectivement que jusqu'en 1789. L'établissement a été dirigé par les Jésuites, de 1589 à la suppression de l'ordre (26 mai 1762), par les missionnaires de 1762 à 1769, et par les Pères de la Doctrine chrétienne à partir de 1770.

J. ROUX : *Visite canonique du diocèse de Périgueux en 1668*, pp. 95-104, 147-152, 192-200, 246-248, 283-287. Publication d'un document conservé aux archives de la Dordogne et qui révèle la situation très médiocre des églises périgourdines à la fin du XVII[e] siècle. Le texte imprimé jusqu'ici concerne les archiprêtrés de la Quinte (43 paroisses), du Bugue (19), de Saint-Marcel (38) et de Champagnac (26).

A. DUBUT : *Une lettre miraculeuse aux environs de Verteillac pendant la Révolution française*, p. 188-191. Il s'agit d'un écrit « fanatique » ayant pour titre : « Copie d'une lettre miraculeuse, trouvée depuis peu, étudiée au pied de la Sainte-Croix de la ville d'Arras, écrite en lettres d'or de la propre main de Notre Sauveur et Rédempteur », que propageaient dans la contrée les citoyennes et le fils de Gandilhac, qui furent, de ce fait, mis en état d'arrestation par le Directoire du district de Ribérac.

G. LAVERGNE.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome XX, année 1927. Bordeaux, Féret.

Camille JULLIAN : *Inscription chrétienne de Rions*, p. 97-99 (Reproduction d'un article publié dans la *Revue des Etudes anciennes* de janvier-mars 1927, p. 47-48). Plaque de marbre avec inscription trouvée au-dessus d'un sarcophage; sa date est de 466.

G. DUCAUNNÈS-DUVAL : *Notes historiques sur Andernos*, pp. 18-27, 65-74, 126-139. Etude des origines; de la période gallo-romaine, pour laquelle l'auteur fait état de deux inscriptions du V[e] siècle, donnant les noms de deux évêques du pays de Buch, les plus anciennement connus parmi les évêques des Gaules; de la paroisse, de son organisation et de son histoire jusqu'à la Révolution; de la seigneurie d'Andernos.

Gabriel LOIRETTE : *Louise de Savoie et ses rapports avec la ville de Bordeaux après le traité de Moore (1525-1526)*, p. 193-213. Cette étude complète, sur un point particulier, l'ouvrage de G. Jacqueton sur la *Politique extérieure de Louise de Savoie*, après Pavie. Quatre lettres de Louise de Savoie aux maire et jurats de Bordeaux sont données en appendice.

Georges MARCHAL : *Autour de Clément V*, p. 227-232. L'auteur retrace le voyage du pape en Toulousain et en Comminges du 24 décembre 1308 au 18 janvier 1309, d'après les registres publiés par les Bénédictins.

Charles BÉMONT : *Bordeaux en 1288* (supplément aux *Rôles gascons*), p. 241-247. Reproduction d'un document important pour l'histoire de Bordeaux, publié dans l'appendice au *Calendar of the Charter Rolls*, t. VI.

Maurice Duprat : *Les armoiries de la ville de Saint-Emilion*, p. 248-262. La plus vieille empreinte connue date de 1252; ce sceau représente un abbé tenant une crosse de la main droite et un livre de la main gauche, qui n'est autre que Saint-Emilion; plus tard le saint figurera sur l'écu avec le château.

Revue des Etudes anciennes, Tome XXIX, 1927.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 4e série.

Luciano Villani : *Sur l'ordre des lettres échangées par Ausone et Paulin de Nole*, p. 35-44. L'auteur détermine la succession des lettres d'Ausone et de Paulin après la conversion de ce dernier au christianisme et principalement la place qu'occupe la lettre *Discretimus* dans la série des lettres ansoniennes (la cinquième).

Camille Jullian : *Inscription chrétienne de Rions* (Voy. plus haut, *Revue historique de Bordeaux*).

Gabriel Loirette.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 51e année, 1927. Dax, H. Labèque.

A. Degert : *Les origines de l'état civil dans les Landes*, p. 1-5. Dans les Landes, l'usage des registres de catholicité, commencé, en certaines paroisses, à la fin du XVIe siècle, se répandit un peu partout pendant le premier tiers du XVIIe siècle.

A. Degert : *Le monastère de Saint-Vincent-de-Xaintes d'après dom Estiennot*, p. 133-136. Le savant bénédictin s'est trompé en affirmant l'existence de ce monastère.

C. Daugé : *Le mariage et la famille en Gascogne d'après les proverbes et les chansons*, pp. 12-28, 88-104. Continuation d'articles commencés en 1914.

V. Montiton : *Monographie de Seignosse (Landes)*, pp. 29-45, 175-190. Ces deux articles, d'un travail déjà commencé dans les précédents numéros, retracent l'histoire religieuse de cette commune.

P. Coste : *Enfance et jeunesse de saint Vincent de Paul (1581-1605)*, p. 47-66. Premier chapitre d'une vie en préparation.

X. de Cardaillac : *Epoque des bas-reliefs de Saint-Paul-lès-Dax*, pp. 67-82, 107-122, 153-166. Huit bas-reliefs seraient de la fin du XIe siècle; deux, de la fin du XIIe; un pourrait être du commencement du XIe.

M. Gouron : *Les constructeurs de la cathédrale de Dax*, p. 173-174. M. Gouron nous donne les noms de l'architecte : Pierre Battut; du sculpteur : Robert Roger, et du tailleur de pierre : Bernard Deslous.

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne, Nouv. série, tome XXII. Auch, 1927.

H. Barré : *Une rétractation de serment civique sous la Révolution*, p. 86-88. Faite par Maumus, curé de Tournous-Darré (Hautes-Pyrénées), le 15 août 1795.

J. Camoreyt : *Une lettre inédite de Mgr de Montillet, archevêque d'Auch*, p. 226-228. Adressée à Mme de Médrano.

A. Clergeac : *Le couvent des Jacobins à Auch (1733-1738)*, p. 89-91. Etat de la communauté en 1733, 1736 et 1738, d'après un registre de notaire.

A. Clergeac : *Les concessions d'indulgences de Clément V aux églises de Gascogne*, p. 104-112. Relevé d'après le *Regestum Clementis V* des églises de Gascogne auxquelles ce pape accorda des indulgences et des raisons qui déterminèrent ces concessions.

J. Clermont : *La vraie légende de saint Cérats*, p. 49-66. Fin de l'étude critique sur ce saint.

A. Degert : *Les constitutions synodales du cardinal de Ferrare*, p. 12-25. C'est une seconde édition des constitutions du cardinal de Tournon procurée par les vicaires généraux du cardinal de Ferrare et en son nom.

A. Degert : *Les conciles gascons*, pp. 97-104 et 173-183. Sous ce titre, M. Degert traite des conciles tenus en Gascogne et, par extension, de tous les conciles où furent traitées des questions particulières ou de quelque importance pour la Gascogne et de ceux qui réunirent assez d'évêques gascons pour que leur présence pût être remarquée ou exercer quelque influence.

Léopold Médan : *Les fêtes de Bossuet à Condom, 13 et 20 nov. 1927*, p. 193-199. Ce sont, à l'occasion de son centenaire, quelques notes sur l'évêque de Condom où se traduit le regret que Bossuet n'ait jamais visité ou gouverné en personne son évêché.

Pierre Rouleau : *Statuts synodaux de Jean du Chemin, évêque de Condom (1581-1616)*, p. 66-70. Ces statuts, promulgués en 1596, le furent une seconde fois en 1603. Ils sont tirés du ms. Nouv. acq. fr. 21569 de la Bibliothèque nationale.

P. Tallez : *Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, archevêque d'Auch (Notes critiques pour servir à l'histoire de sa vie)*, pp. 37-45, 81-86, 124-130, 221-226. Il est traité de sa charité, du sauvetage qu'il opéra dans un incendie, du Jubilé de 1776 et de l'affaire des Cimetières.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers. XXVIII^e^ année. Auch, 1927.

A. Branet : *La chapelle de Sainte-Anne de la cathédrale d'Auch*, p. 20-25. L'auteur s'efforce d'identifier deux médaillons du vitrage central de la dite chapelle. Ils représenteraient Jean V et Charles, frères, comtes d'Armagnac. Ainsi, avec deux autres médaillons placés au vitrail de la chapelle de l'Ascension, on aurait dans les vitraux d'Arnaud de Moles les portraits de quatre comtes d'Armagnac : Jean V, mort en 1472; Pierre de Beaujeu, 1473-1483; Charles d'Armagnac, 1483-1497, et Charles d'Alençon, 1514-1525.

B. de Castelbajac : *Les derniers jours du couvent des Frères mineurs conventuels de l'Isle-Jourdain, 1779-1790*, p. 52-57. L'auteur utilise un livre de dépenses et recettes de ce couvent, commencé le 22 mars 1779 et terminé le 10 mai 1790. Il reproduit un état du couvent qui fut envoyé au chapitre qui se réunit à Villeneuve-d'Agen le 25 mai 1785.

J. Gardère : *Notice des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution* (suite), p. 207-219. C'est une nouvelle série de notices du numéro LXII à LXXIV, parmi lesquelles il faut remarquer celle de Jean-Chrysostome Dupleix de Cadignan qui fut, après la Révolution, vicaire général de Mgr Jacoupy et de Joseph Dupuy du Busca, qui mourut à Condom, en odeur de sainteté, le 9 octobre 1822, à l'âge de 88 ans.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées, Tome XXII, 1927. Tarbes.

E. Lafforgue : *Histoire des évêques et du diocèse de Tarbes*, pp. 57-66, 109-115, 146-151, 180-188, 233-235. Mise au point de la liste des évêques donnée par la *Gallia christiana* pour le siège de Tarbes; cette première partie va des origines (fin du v^e^ s.) à la fin du xiv^e^ s.

Fr. Marsan : *Les vieilles inscriptions de la Vallée d'Aure*, p. 5-24. Relevé, avec les motifs qui les accompagnent, des inscriptions obituaires, devises, sentences pieuses, depuis le Moyen Age jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Fr. Marsan : *La mise au tombeau de l'église d'Ancizan*, p. 67-74. Description d'une œuvre d'art, sculptée en 1544, et arrivée jusqu'à nous dans un état de conservation parfaite.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn. N^os^ 23 et 24, janvier-juin 1927.

Emile Thomas : *Les Taffanel de la Jonquière*, p. 600-615. Jean de Taffanel de Cabanac, doyen de Québec entre 1750 et 1756, mort à Albi en 1788 : esquisse biographique. Famille de marins.

Allaire : *La commanderie de Rayssac*, p. 647-653. De 1514 à 1647.

Colonel Brieussel : *Les vieilles églises fortifiées du midi de la France*, p. 672-684. A propos de cet ouvrage, analysé ci-dessus, p. 225, M. Brieussel dresse l'inventaire, avec description archéologique, d'une vingtaine d'églises fortifiées dans le Tarn. Ce sont, notamment, à Albi, Sainte-Cécile et Saint-Salvi; Notre-Dame du Bourg, à Rabastens; Saint-Michel, à Gaillac.

Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Mélanges en commémoration du cinquantenaire de sa fondation (1878-1928)

Louis Barthe : *Pierre Milhau, seigneur de Janes et curé de Rayssac : sa succession (1562...)*, p. 30-36. Morale de cette histoire, donnée par le proverbe roman :

Lou bé de campano
Nou flouris è nou grano,

« Le bien de cloche ne fleurit ni ne graine. »

Charles Dartigue : *La communauté de Vabre, de 1715 à 1785*, p. 76-101. Chef-lieu de canton resté en grande partie protestant. Détails sur la question religieuse, l'enseignement, l'assistance.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XIV. Toulouse, 1927.

Vicomte de Bonald : *Les Méridionaux aux croisades*, p. 5-23. Liste de 339 croisés appartenant à des familles qui se rattachent au Midi; liste dressée d'après de nombreux documents et précédée de pages intéres-

santes, où il est démontré que les croisades ne sont pas l'œuvre de la noblesse seule, mais bien du peuple tout entier.

MARTIN-CHABOT : *L'emploi du trésor trouvé à l'archevêché de Toulouse en 1701*, p. 25-26. 2.000 vieux écus de Charles VIII qui servirent à la construction de la chapelle de l'archevêché.

J. LESTRADE : *Les registres paroissiaux de Saint-Jean-Lherm*, p. 27-40. Au département de la Haute-Garonne.

E. de LAGARDE : *Eglises de Saint-Jean-Lherm*, p. 41-44.

Dr de SANTI : *L'abbé Jassereu*, p. 49-74. Biographie très curieuse d'un prêtre du Lauragais qui, né en 1756, émigra en Espagne, fut exilé par l'Empire en Italie et revint dans son pays avec la Restauration, où il mourut en 1845.

J. CONTRASTY : *Les véritables origines de la chapelle Mac-Carthy*, p. 75-79. Léguée à la paroisse de la Dalbade, à Toulouse, comme chapelle de secours.

J. LESTRADE : *Un lot de lettres de l'abbé Sicard*, p. 98-115. Lettres de recommandation, quelques unes étonnantes, adressées par l'insigne bienfaiteur des sourds-muets à divers personnages, de 1792 à 1820.

A. LAJOUS : *Un sonnet à la Vierge par L. Mengaud*, p. 116-117. Sonnet en langue d'oc par le célèbre auteur de « La Toulousaine ».

A. P. : *La démolition du clocher de la Dalbade pendant la Révolution*, p. 124-130. Clocher démoli au nom de l'égalité, reconstruit en 1880, écroulé en 1926.

P. de GORSSE : *De Toulouse à Garaison : relation inédite du pèlerinage des Pénitents gris en 1754*, p. 145-156. Le culte de N.-D. de Garaison était très vivant aux XVIIe et XVIIIe siècles. Plusieurs des confréries toulousaines de Pénitents parcouraient à intervalles réguliers les quatorze lieues qui séparent Toulouse du sanctuaire pyrénéen.

Clément TOURNIER.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien de Nimes.
Tome XI, n° 79. Nîmes, 1927.

E. BOUISSON : *Notre-Dame de Bonheur. (Un Grand-Saint-Bernard Cévenol)*, p. 265-298. Collégiale fondée en 1156 par la maison de Roquefeuil, à laquelle étaient attachés six chanoines chargés de la charité envers les voyageurs. Eprouvée par les calvinistes en 1562, puis en 1610, N.-D. de Bonheur fut ruinée pendant les guerres de Rohan et finalement supprimée par lettres patentes en avril 1782.

Nouvelle Revue du Midi. 4e année, 1927. Nîmes, 1927.

Mgr PLANTIER : *L'Amour profane*, p. 11-13. Page inédite datée de 1846.

Bernard LATZARUS : *La préface d'un plébiscite. Le passage du Prince-Président à Nimes*, p. 27-37. 30 septembre 1852.

R. de COURTOIS DE PÉLISSIER : *La vicomté d'Alès à la fin du XVIe siècle*, p. 45-54. Meubles et immeubles de la vicomté étaient estimés environ 500.000 livres, en 1578.

Marcel COULON : *L'abbé Favre (1727-1783)*, p. 73-82. J.-B. Castor, dit Favre, né à Sommières, mort curé de Celleneuve. Il est le plus grand écrivain, le seul que connaisse la langue d'oc entre la disparition des troubadours et l'avènement du félibrige.

Ivan GAUSSEN : *Le bicentenaire de l'abbé Favre*, p. 83-98. Excellent

article biographique ne faisant pas double emploi avec le précédent. Nombreux renseignements sur sa vie de prêtre.

Louis-J. THOMAS : *Prosper Falgairolle*, p. 99-101. Né à Vauvert, dont il fut l'archiviste pendant soixante ans, a laissé de nombreux ouvrages d'histoire locale.

L. AILLAUD : *L'occupation du département du Gard par les Autrichiens*, pp. 102-110, 154-164. En 1815, ce fut une lourde charge pour les habitants.

Fortuné MAZEL : *L'énigme de Médorah*, pp. 130-137, 176-180, 244-254. Naissance, encore mystérieuse, d'une fille de Lord Byron.

J.-B. FAVRE : *Le deuil de l'Amitié*, p. 145-153. Ces pages datent de 1745-1752, années de séminaire de l'auteur.

Paul THOULOUZE : *Léonce Curnier*, p. 165-175. Ami intime du fondateur des Conférences de Saint-Vincent de Paule, et fondateur lui-même, en 1836, de la première conférence provinciale.

Marcel COULON : *Note sur « Le deuil de l'Amitié »*, p. 202-209. L'œuvre française de l'abbé Favre, trois ou quatre fois plus abondante que ses écrits en langue d'oc, est entièrement inédite. M. le chanoine Villemagne vient heureusement de publier un recueil intitulé : « L'Abbé Favre : Poésies françaises et latines ».

E. BOUISSON : *Le pape Gélase II à Alès*, p. 225-243. Deux pages à peine consacrées à ce séjour. Le reste résume la vie du personnage au temps de son pontificat.

Marcel FABRE : *Un « essai d'union sacrée » à Uzès, en 1790. Son échec*, pp. 321-335, 395-410. A suivre.

L. AILLAUD : *Questions de préséances. Un curieux conflit à la cathédrale de Nîmes en 1707*, p. 372-376. L'incident fut porté devant le parlement de Toulouse.

H. CHOBAUD : *Une lettre de F.-X. Fabre sur la comtesse d'Albany*, p. 413-416. Rectifie plusieurs erreurs commises par le biographe Michaud (1833).

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

LOZERE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère. Mende, Ignon-Renouard.

Archives Gévaudanaises. Tome V, 1927.

F. REMIZE : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 209-256. Documents inédits sur le presbytère, les curés et vicaires, les écoles, les villages de la paroisse.

Chroniques et Mélanges. Tome IV, 1927.

L. COSTECALDE : *Mentalité gévaudanaise au Moyen Age d'après divers testaments inédits des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles*, pp. 265-276, 297-320. Testaments de bourgeois, prêtres et nobles.

Notice historique sur l'ancienne paroisse de Saint-Julien-du-Tournel par l'abbé Peytavin, curé, p. 329-344. Composée en 1763.

A. DALLE : *Sur les ruines de Peyre*, p. 345-392. Le château de Peyre, bombardé lors des guerres de religion, en 1586, par l'amiral duc de Joyeuse.

Marius BALMELLE.

ARDECHE

Revue du Vivarais. Tome XXXIV, 1927. Aubenas, impr. Habauzit.

J. Rouchier : *Institutions monastiques dans le Vivarais au Moyen Age*, pp. 1-9, 111-116, 144-150. Ouvrage posthume, extrait des notes laissées par ce savant ecclésiastique, auteur d'une *Histoire du Vivarais* dont le tome premier a seul vu le jour (Paris, 1861).

Robert Labrély : *Album bourguésan*, pp. 19-28, 51-62, 73-80, 108-110, 151-163, 182-189. Suite de cet important travail, extrêmement utile pour l'histoire religieuse du Bourg Saint-Andéol.

Jean Régné : *Viviers de 1623 à 1789*, pp. 29-32, 93-94, 122-123, 204-216. Suite de cet inventaire analytique des archives municipales de Viviers.

Auguste Le Sourd : *Notes sur l'église et la paroisse de Génestelle*, pp. 44-50, 164-169.

Robert Poidebard : *L'église de Veyrines. Historique, description*, p. 129-135. Etude très documentée.

Auguste Le Sourd.

AUDE

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. Tome XVII, première partie. Narbonne, 1927.

Dr Courrent : *Communication sur la Chanson de la Croisade des Albigeois*, p. xxx-xxxii. A travers de regrettables coquilles, l'auteur relève, à propos d'*Albedunum* = Le Bezu, les mauvaises identifications données par Meyer et Fauriel (Albi) et par dom Vaissète (Albas). Il y a lieu de regretter que l'on n'ait pas fourni les références bibliographiques usuelles.

G. Sicard : *Note sur deux « Pieta » de la région minervoise*, p. 1-10. Un dessin et six photographies accompagnent utilement la description de ces documents. L'auteur donne, en terminant, l'inscription suivante : O MARIA DHOLOROSA IVSA SRUSCE; or, en se référant à la photographie, on constate que cette lecture est mauvaise. Dans le quatrième mot, la lettre S est accompagnée à droite et en haut d'un signe qui indique un S et un T liés : c'est donc IUSTA qu'il faut lire. Dans le dernier mot, la première lettre est un C et non pas un S; et E final est marqué en haut d'un point, indiquant une abréviation : ce qui donne la lecture CRUSCEM.

Ch. Boyer : *Une inspection des hôpitaux et des prisons à Narbonne, en 1785*, p. 11-24. Réformes que demandaient la prison, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général de Narbonne. Trois plans illustrent ce récit.

P. Albarel : *L'Oraison narbonnaise de sainte Marguerite sur les femmes en couches*, p. 25-31. L'invocation d'une vierge en de telles circonstances paraît d'autant plus bizarre que rien dans la vie de sainte Marguerite ne paraît expliquer cette anomalie. L'auteur en a trouvé l'explication dans *La Légende dorée* et dans quelques autres auteurs. Il constate, en outre que cette pratique de dévotion était en usage à Paris et dans l'Ile-de-France, dans la région toulousaine et en Haute-Auvergne, et jusque dans le Canada.

J. Anglade : *Note sur un registre d'état civil de l'ancienne paroisse de Montrabech*, p. 34-39. Les nombreux détails ici relevés montrent une fois de plus l'intérêt que présentent ces vieux registres. Que ne sont-ils plus souvent lus et étudiés, la plume à la main, par les curés des diverses paroisses !

L. Sigal : *La date du chœur de Saint-Paul-Serge, d'après une inscription inédite*, p. 160-182. La première pierre ne fut posée qu'en 1229.

A. Sabarthès.

HERAULT

Les Sociétés montpelliéraines d'érudition n'ont plus la vitalité de jadis, sans parler de l'obstacle constitué par les prix d'impression. La Société archéologique de Montpellier a fait paraître récemment un fascicule peu fourni. Les trois études qu'il renferme ne peuvent être d'aucune utilité à l'histoire de l'Église.

M. Oudot de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire
10e année, 1926; 11e année, 1927. Le Puy.

Ulysse Rouchon : *La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome (1724-1732)* (fin), pp. 25-36, 116-128. « Documents (suite) : IV. Relation des fêtes données à Rome par Mgr le Cardinal à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin, nov. 1729; V. Cantate donnée à Rome, dans le palais de Mgr le cardinal de Polignac pour les fêtes que S. Em. y a données au sujet de la naissance de Mgr le Dauphin; VI. Relation du retour du cardinal de Polignac... »

E. Gautheron : *Etudes sur l'histoire de l'art dans la Haute-Loire. Peintres et sculpteurs du Velay* (fin), pp. 37-56, 129 et suiv. (et 11e année, 1927, p. 57-79). Notes biographiques sur des sculpteurs vellaves du XVIIIe siècle (Gabriel Samuel, les Portal, les Michel, Pierre Julien, la famille Buffet).

J.-R. Palanque.

BÉARN

BASSES-PYRENEES

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau.
2e série, tome XL. Pau, 1927.

V. Dubarat : *Histoire de l'hérésie de Béarn*, pp. 62-80, 116-155, 206-240, 272-293. Manuscrit de Pierre de Salefranque sur la Réforme en Béarn et dont la publication des premiers chapitres a été signalée ici. Cette nouvelle partie concerne le rétablissement du culte catholique en Béarn (1600-1619).

G. Andral : *Vieux chemins et chemins de Saint-Jacques de Galice en Béarn*, p. 311-315. Le rôle des vieux chemins fut particulièrement remarquable en Béarn, où convergeaient plusieurs itinéraires avant la traversée des Pyrénées. M. A. donne le tracé des divers itinéraires avec indication des monuments religieux qui paraissent avoir subi, dans leur développement, des influences diverses parvenues par les pèlerins.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.
Tome X. Pau, 1927.

A. Pons-Devier : *Monestier du Puy-de-Dôme*, p. 41-64. Notes biographiques sur Monestier qui, de chanoine devenu représentant du peuple, fut, en Béarn, l'actif organisateur de la Terreur.

J. Annat : *Un club révolutionnaire*, pp. 133-144, 213-229, 278-291. Histoire d'une société populaire (1792-1794) — la Société régénérée de Nay — où se fit remarquer tout particulièrement la participation active du clergé.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIEGE

Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans.
Tome XVII, nos 1, 2 et 3. Foix, Gadrat, 1926-1927.

F. Pasquier : *Construction d'un maître-autel à Varilhes, au XVIIIe siècle*, p. 42-43.

Abbé Blazy : *L'Ecole centrale de Saint-Girons sous le Directoire et le Consulat (1796-1804)*, p. 65-80. Première partie d'une étude consacrée à l'histoire de l'Ecole centrale de l'Ariège qui était jusqu'ici mal connue et n'avait même tenté la curiosité d'aucun chercheur.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRENEES-ORIENTALES

Revue historique et littéraire du diocèse de Perpignan.
7e année, 1927. Perpignan, Louis Comet.

Louis Cornovol : *Bages* (fin), pp. 5-7, 17-18, 45-48. Monographie paroissiale.

Jan Giralt : *Le Rosaire d'Evol*, p. 14-16. Confrérie fondée en cette paroisse, en 1577, avec fête annuelle, le dimanche de la Trinité. — *La peste à Olette en 1652*, p. 48-50, où elle coïncida avec l'invasion des Français. Vœu à saint Roch, qui fait cesser le fléau ravageur.

Jean Capeille : *Les anciens monastères de Perpignan : les Grands Carmes (1268-1791)*, pp. 53-59, 69-76, 94-100, 108-111, 116-122, 134-139, 149-156.

X. : *Un mandement de Charles* [de Cardevac] *de Gouy d'Arrincourt, évêque d'Elne (26 nov. 1755)*, p. 50-52, annonçant la naissance du futur Louis XVIII.

Nota. — *Ruscino* de 1927 n'est point paru.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1915) du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1925. Paris, E. Leroux, 1927. In-8°.

Jacques de Font-Réaulx : *Usage de notes annalistiques pour le classement des archives de l'abbaye de Léoncel* [Drôme], p. 1-6. Un inventaire de ces archives rédigé au xvi^e^ siècle désigne chacun des chapitres entre lesquels il répartit les documents par un mot. L'ensemble de ces mots forme un texte suivi, d'abord une charte, puis des textes liturgiques, enfin des noms de divinités mythologiques.

Ulysse Rouchon : *Inventaire des meubles d'un chanoine du Puy en 1321*, p. 7-12. Guillaume de Montlaur.

Georges Guigue : *Les possessions territoriales de l'église de Lyon, d'après la bulle du pape Sergius III et les diplômes carolingiens*, p. 13-45. La bulle est de 910; les diplômes, au nombre de vingt-trois, sont de 841 environ à 895 ou 901; le rapprochement permet de nouvelles identifications.

Jacques de Font-Réaulx : *Le « Livre vert » de l'évêché de Valence*, p. 47-69. Ce recueil, formé à la fin du xiv^e^ siècle et aujourd'hui perdu, l'auteur le reconstitue à l'aide de copies éparses dans divers dépôts.

F. Blanquart : *Fiefs et arrière-fiefs du Vexin normand et du Vexin français mouvant de l'archevêché de Rouen, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, p. 187-241.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1926, première livraison. Paris, E. Leroux, 1927. In-8°.

Ch. Dangibeaud : *Le portail de l'église de Nuaillé-sur-Boutonne*, p. 39-48. L'auteur l'attribue au même sculpteur que le portail nord dit de Saint-Michel, à la cathédrale de Poitiers, datant de la fin du xii^e^ siècle.

H. Prentout : *Les chapiteaux de l'abside de la Trinité, à Caen*, p. 49-57. Ils auraient été inspirés par le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, composé entre 1121 et 1135, d'après le *Physiologicus*, écrit lui-même à Alexandrie, au ii^e^ siècle.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. LXXVI^e^ année, 1927. Libr. Fischbacher, Paris.

V.-L. Bourrilly : *Les protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV*, pp. 7-22, 167-220. Fin d'une étude publiée par fragments depuis 1922.

R. Ritter : *Date et lieu de la naissance de Jeanne d'Albret*, p. 466. Née le 16 novembre (et non le 7 janvier) 1528, à Saint-Germain-en-Laye.

P. Beuzart : *La Réforme dans le diocèse d'Arras en 1555, d'après un document inédit*, p. 468-476. Rapport sur l'état religieux du diocèse, rédigé par l'official. Peu de gens suspects d'hérésie, sinon au pays de

l'Alleu. Aux remèdes que nécessite la situation est joint un programme qui fait déjà présentir la Contre-Réforme.

Ch. Bost : *A propos de la « justice de Bâville »*, p. 503-508. Mise au point des conclusions données aux articles parus dans le ***Bulletin*** **de 1926,** relatifs à la « justice de Bâville » que l'auteur, M. le pasteur Ponsoye, a jugé avec une sévérité excessive.

Victor Carrière.

Bulletin Monumental. Tome LXXXVI (1927).

Jean Hubert : *L'abbatiale Notre-Dame de Déols*, p. 5-66. Historique et description des ruines de cette abbatiale, qui était l'édifice roman le plus important de tout le diocèse de Bourges. Reconstitution des parties détruites. Plan général et plan de la crypte exécutés à la suite de fouilles récentes.

Roger Grand : *L'église de Merlévenez* (*Morbihan*), p. 67-101. Description de l'église suivie d'une note rendant compte des influences poitevines-saintongeaises, ligérines et normandes dont cet édifice a subi l'empreinte.

Ch. Urseau : *La cathédrale d'Angers a-t-elle été incendiée en 1032 ?* p. 103-111. L'auteur se prononce pour l'affirmative.

Marcel Aubert : *Les autels en métal doré du Danemark à l'époque romane*, p. 137-144. Etude de la riche série d'autels et de crucifix de métal doré de la deuxième moitié du XII^e^ siècle et de la première moitié du XIII^e^ que vient de faire connaître l'ouvrage de M. Paul Nørlund intitulé : *Gyldne altre just metalkunst fra Valdemarstiden*. Certaines de ces œuvres reflètent une influence française.

Comte de Lapparent : *Sur quelques représentations de sainte Barbe*, p. 149-153. L'auteur décrit quelques représentations de la sainte antérieures au XV^e^ siècle.

Louis Bréhier : *Les origines de la basilique chrétienne*, p. 221-249. L'auteur reprend d'abord les théories de G. Leroux suivant lesquelles, des deux éléments essentiels de la basilique chrétienne, l'atrium et la salle hypostyle, le premier est évidemment la reproduction du péristyle d'origine orientale, le second, au contraire, avec ses nefs oblongues, séparées par des colonnes, et son entrée principale sur le petit côté, relève de la tradition hellénique : elle n'est qu'une des formes de l'édifice hypostyle dont les basiliques civiles du second type montrent la survivance à l'époque impériale. G. Leroux a également établi que, longtemps avant les chrétiens, des sectes et des confréries païennes avaient adopté le type hellénique de la basilique civile pour les salles destinées à leurs assemblées et à la célébration de leurs mystères. C'est ce que prouvent le *telesterion* des Kabires à Samothrace et surtout la basilique pythagoricienne découverte en 1917 à Rome, non loin de la Porte Majeure. Donc la filiation semble certaine entre l'hypostyle hellénique et l'édifice chrétin. Mais cette théorie ne saurait s'appliquer ni à la basilique à transept, ni à la basilique voûtée pourvue d'un porche entre deux tours qui s'est créée en Orient et a donné naissance à l'église romane. — On peut conclure qu'aux premiers siècles de son histoire, l'architecture chrétienne a connu deux types de basiliques : d'une part la basilique hypostyle, dérivée en dernière analyse du mégaron hellénique, d'autre part la basilique voûtée, dans laquelle s'est perpétuée la tradition du « chilani » hittite.

John Bilson : *Les vestiges de la cathédrale de Rouen du XI^e^ siècle*,

p. 251-267. Il s'agit de la crypte dont il ne reste plus qu'une travée et qui peut être attribuée à une date antérieure à 1037. Rapprochements avec l'abbatiale de Bernay (partie orientale). Cette crypte qui devait être de vastes dimensions, peut être considérée comme le prototype des grandes cryptes romanes d'Angleterre.

R. Crozet : *Les églises romanes des environs de Vitry-le-François*, p. 269-320. Etude de cent vingt églises comprises dans un polygone assez irrégulier dont les sommets seraient : Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc, Wassy, Montier-en-Der, Brienne-le-Château, Arcis-sur-Aube.

J.-J. Marquet de Vasselot : *Les boiseries de Gaillon au Musée de Cluny*, p. 321-369. Histoire détaillée de cet ensemble provenant de la célèbre chapelle du cardinal d'Amboise, aujourd'hui dispersé et en partie reconstitué par l'auteur au Musée de Cluny. Quelques détails décoratifs de ces boiseries sont inspirées d'estampes italiennes.

Jean Vallery-Radot.

PERIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine. Paris, 63e-64e années, 1927-1928.

H.-D. Noble, O. P. : *La vocation sacerdotale du Père Lacordaire* (an. 1927, pp. 432-446, 517-529; an. 1928, pp. 94-108, 187-196, 266-278, à suivre). Quels furent les motifs de sa vocation et quelles résistances elle rencontra. Quelle fut sa vie de séminariste. Quelles furent les étapes de sa vie intérieure dans sa préparation au sacerdoce. D'après sa correspondance, et à la suite de fructueuses recherches nouvelles. L'un des articles est consacré au premier sermon de l'abbé Lacordaire. Ses premières amitiés.

M.-D. Constant, O. P. : *La date de la fête du bienheureux Réginald d'Orléans* (an. 1928, p. 109-112). Le 17 février est la date traditionnelle.

M.-H. Lavocat, O. P. : *Le retour des Dominicains à Amiens* (an. 1928, p. 152-155). En 1877.

M.-A. Janvier, O. P. : *Le P. Monsabré, sa ferveur religieuse* (an. 1928, p. 181-186). (Ajouter les articles parus dans les *Nouvelles religieuses*, 1928.)

C.-L. Guillet, O. P. : *Les Dominicains à Orléans* (an. 1928, p. 226-229). Résumé succinct; de la fondation au XIIIe siècle jusqu'à la Révolution.

XXX : *Le monastère de Notre-Dame du Très Saint-Rosaire, 1878-1928* (an. 1928, p. 279-286). Les contemplatives dominicaines, qui reprirent, en 1878, la tradition du monastère des « Filles Saint-Thomas », détruit par la Révolution.

M.-L. : *En Alsace: Itinéraire dominicain* (an. 1928, pp. 257-265, 305-314). Souvenirs dominicains à Strasbourg, Guebwiller, Colmar, Unterlinden, etc.

Revue des Jeunes. Paris, 18e année, 1928.

A. de Boissieu, O. P. : *Le Père Didon*, 25 janv., p. 125-147. Notes biographiques; sa conception de l'apostolat moderne et son rôle de précurseur; l'originalité de sa prédication; en quoi consistait son « libéralisme ».

G. Goyau : *Saint Louis*, 25 mai, p. 380-385. Sa politique extérieure. Extrait du « Saint Louis » paru dans la Collection « Nobles vies, grandes œuvres ».

M. Hulin : *Le cardinal Perraud*, 10 juin, p. 487-507. Utilisant des notes inédites du P. Largent, donne quelques notes biographiques, souligne les traits de caractère, rapporte des anecdotes révélatrices.

H.-D. Noble, O. P. : *Madame Swetchine*, 10 juill., p. 7-23. Traits principaux de la vie et du caractère de Mme Swetchine; son influence apostolique à Paris.

A.-D. Sertillanges, O. P. : *Henri Lacordaire d'après ses lettres*, 25 août, p. 370-385. Utilise la correspondance recueillie par un ami du P. Lacordaire, Henri Mazuel, grâce à laquelle dresse un portrait du grand apôtre.

La Vie spirituelle.

Tomes XVII-XVIII, oct. 1927-sept. 1928. Saint-Maximin (Var).

E. Hugon, O. P. : *La spiritualité de Thérèse Couderc* (t. XVII, p. 48-68). D'après des lettres et notes intimes, inédites, de la pieuse fondatrice.

S. Bézine, O. P. : *La vie chrétienne au IXe siècle en France* (t. XVII, pp. [32]-[47], [58]-[83]). D'après les capitulaires de Théodulphe, évêque d'Orléans : clergé, enseignement, œuvres; piété des fidèles, ses formes; vertus chrétiennes; sacrements.

J. Daguillon : *Ulrich de Strasbourg prédicateur* (t. XVII, p. [84]-[98]). Peu de témoignages sur son activité de prédicateur. Un sermon cependant, dans un ms. de Hambourg (ms. theol. 2205). Edition critique et traduction.

F.-C. Uzureau : *Une mystique du XVIIIe siècle* (t. XVII, p. [163]-[180]). Marie-Joseph Pruvost, née à Izel (Pas-de-Calais), en 1681, morte en 1710 : « la sainte d'Izel ». Publie la lettre que le P. Girard, S. J., écrivit à son propos. Quelques autres documents.

J.-M. Alban : *La bienheureuse Louise de Marillac et les « Filles de la Charité »* (t. XVII, p. 563-577). Notes biographiques.

Mgr Giray : *La vie spirituelle du vénérable Alain de Solminihac* (t. XVII, p. 671-741). Notes biographiques; vie ascétique, religieuse et pastorale; vie intérieure, contemplative et mystique.

F.-C. Uzureau : *Un mystique à la veille de la Révolution : Urbain-Elie Cassin, chanoine d'Angers* (t. XVII, p. [1]-[22]). Né en 1714, mort en 1783. Publie une longue lettre de sœur Marie-Marguerite-Thérèse de Saint-Elie, carmélite, sur ce saint homme; d'après le ms. 1783 de la bibliothèque d'Angers.

A. de Vassal : *Le P. Paul Ginhac. Ses lettres de direction* (t. XVIII, p. 452-481). Biographie spirituelle de ce jésuite († 1895), d'après le choix de lettres que vient de publier le P. J. Thermes.

J.-L. Albe : *Le vénérable Frère Bénilde, de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes* (t. XVIII, p. 580-598). Biographie, 1805-1862.

A. Cabassut, O. S. B. : *Une mystique contemporaine, Marie-Antoinette de Gueuser, 1889-1918* (t. XVIII, p. 599-618). D'après la biographie récente du P. Plus, et ses notes spirituelles éditées en 1921, sous le nom symbolique de « Consummata ».

L. Levesque : *L'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur* (t. XVIII, p. [157]-[189]). Recension critique de l'ouvrage du R. P. Hamon, S. J. Revendique pour le P. Eudes un rôle capital.

F.-C. Uzureau : *Une fausse mystique dans le diocèse de Troyes au XVIIe siècle* (t. XVIII, p. [203]-[204]). Simple note sur une certaine Marie Charpy, de Troyes.

M.-D. Chenu, O. P.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles

M. l'abbé Pierre Andrieu [645], docteur en théologie, licencié en droit canonique, à Yerville (Seine-Inférieure), présenté par M. E. Fournier.

M. J. Conte [646], avocat, villa Nadège, boulevard Carnot, Le Cannet (Alpes-Maritimes), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Jules Marie [647], professeur d'Ecriture Sainte et d'hébreu au grand séminaire de Bayeux, présenté par M. Blouet.

Tableau d'honneur

S. Gr. Mgr Ginisty, évêque de Verdun et membre de notre Société, a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur au titre du ministère de la Guerre, par décret du 14 janvier 1928.

Mgr Batiffol, membre du Conseil d'administration de notre Société, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'Instruction publique, par décret du 1er août 1928.

⁂ Notre confrère M. l'abbé A. Poirier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers, a été nommé officier d'Académie (arrêté du 20 janvier 1928); et M. le comte Léonce Célier, membre de notre Conseil d'administration, est passé au grade d'officier de l'Instruction publique (arrêté du 14 juillet 1928).

⁂ Notre confrère M. l'abbé J.-Th. Welter, a soutenu en Sorbonne, le 10 décembre 1927, ses thèses de doctorat ès lettres. Thèse principale : *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age.* Thèse complémentaire : *La Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti.* M. l'abbé Welter a été reçu avec la mention honorable.

Notre collaborateur M. Auguste Viatte, a présenté en Sorbonne, au mois de mai dernier, les thèses suivantes. Thèse principale : *Les sources occultes du Romantisme. Illuminisme, théosophie (1770-1820).* Tome Ier : *Le Préromantisme;* tome II : *La génération de l'Empire.* Thèse secondaire : *Un ami de Ballanche, Claude-Julien Bredin (1776-1854). Correspondance philosophique et littéraire avec Ballanche.* M. Viatte a obtenu le grade de docteur ès lettres avec mention très honorable.

⁂ Au cours de la cérémonie annuelle des *Encœnia,* le 5 juin dernier, M. l'abbé Henri Bremond, de l'Académie française et membre de notre Conseil d'administration, a reçu le grade de docteur ès lettres *honoris causa* de l'Université d'Oxford.

⁂ L'Académie française a décerné en 1928 à deux de nos confrères les récompenses suivantes : Un prix d'Académie de 1.000 francs à M. le cha-

noine Désiré Aubry pour son ouvrage sur l'*Institut du Sacré-Cœur de Coutances*, et 1.000 francs sur le prix Charles Blanco, à M. le chanoine G. Bonnenfant, directeur de l'enseignement libre de l'Eure, pour son travail sur l'*Eglise Saint-Taurin et sa châsse*.

⁂ En 1928, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'*Histoire de Vaison dans l'antiquité*, thèse de doctorat ès lettres de notre confrère M. l'abbé J. Sautel, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a mérité à son auteur la première médaille du concours des Antiquités nationales. — Notre collaborateur M. G. Cohen et notre confrère M. l'abbé Victor Leroquais, se sont vus également attribuer : le premier, le prix ordinaire du Budget de 2.000 francs pour *La Comédie latine en France au XII^e^ siècle*, et le second, 1.000 francs sur le prix Fould pour *Les livres d'heures manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris*. — Enfin, la moitié du prix Delalande-Guérineau (500 fr.) est revenue à notre collaborateur M. A. de Boüard, professeur à l'Ecole des Chartes, pour sa publication des *Actes et lettres de Charles I^er^, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284)*.

⁂ L'Académie des beaux-arts a couronné deux ouvrages de nos confrères. En 1927, M. l'abbé Yves Delaporte, a obtenu 1.000 francs sur le prix Joest, pour son travail sur *Les vitraux de la cathédrale de Chartres*, écrit en collaboration avec M. Houvet. — En 1928, M. Marcel Aubert, membre de notre Conseil et professeur à l'Ecole des chartres, s'est vu décerner le prix Bernier (2.000 fr.), pour son livre *La sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance*.

⁂ Le Comité du *Prix de littérature spiritualiste* (prix Claire Virenque), réuni sous la présidence de M. Henri Bordeaux, au mois de juin dernier, a proclamé lauréate pour 1927 notre collaboratrice, M^lle^ Léontine Zanta, pour son beau roman *La part du feu*.

⁂ Signalons enfin que notre confrère, M. l'abbé Gabriel Loridon, premier vicaire de la cathédrale de Chambéry, a été reçu membre effectif de l'Académie de Savoie, le 28 juin 1928.

NÉCROLOGIE

LE R. P. MARC DUBRUEL

Le 23 juin 1928, après quelques mois de maladie, le R. P. Dubruel, membre de la « Société d'histoire ecclésiastique de la France », s'est éteint à Purpan, aux portes de Toulouse, dans le beau domaine où est installée l'Ecole supérieure d'agriculture de l'Institut catholique. La mort l'a frappé bien avant qu'il eût fini sa tâche, à l'âge de cinquante-quatre ans. Sa disparition est une grande perte pour les œuvres si nombreuses, trop nombreuses, peut-être, dont il s'occupait avec une ardeur inlassable et pour les études ecclésiastiques.

Marc Dubruel était né le 4 avril 1874 à Bordeaux, il étudia chez les Jésuites, au collège de Tivoli, puis, après avoir suivi pendant un an les cours d'Imbart de la Tour, alors professeur à la Faculté des lettres de cette ville, il entra dans la Compagnie de Jésus. En 1900, il prépara sa licence d'histoire. Son premier travail, *Fulrad, abbé de Saint-Denis* (Col-

mar, 1902), forme une brochure de 157 pages qui lui servit de mémoire pour la licence. A la même époque, son attention se porta sur la question qu'il comptait traiter pour sa thèse de doctorat ès lettres et qui l'a occupé plus ou moins pendant toute sa vie, cette fameuse querelle de la régale qui envenima si fort les relations de Louis XIV avec le Saint-Siège et provoqua la célèbre déclaration gallicane de 1682. Il fit des recherches approfondies dans les archives vaticanes et ailleurs, amassant ainsi des matériaux solides et de bon aloi.

Mais l'apostolat ne tarda pas à prendre la majeure partie de son temps. Doué aussi bien pour l'action que pour les travaux de la pensée, orateur plein de vie et de doctrine, guide sûr et sympathique vers qui les consciences se sentaient attirées, le P. Dubruel possédait toutes les qualités qu'on peut souhaiter à un prédicateur et à un directeur d'œuvres. Aussi la prédication et la direction d'œuvres très nombreuses ont-elles absorbé le meilleur de sa vie. C'est un point qu'il faut signaler pour donner une idée juste de la manière dont il a rempli son existence et pour expliquer que son bagage littéraire ne soit pas plus considérable. Lui-même, du reste, ne se plaignait pas de cette manière d'employer son temps et je me souviens de lui avoir entendu dire qu'il trouvait beaucoup plus intéressant de prêcher des retraites aux jeunes gens, qu'il affectionnait particulièrement, que d'écrire des thèses de doctorat.

A Toulouse, où s'est écoulée la partie la plus féconde de sa carrière, de 1912 à sa mort, le P. Dubruel a dépensé son activité sans compter. Tout en continuant de monter très souvent dans la chaire chrétienne, il a été aumônier régional de l'A. C. J. F., des cheminots catholiques, de l'Union catholique du personnel des P. T. T., il a organisé de nombreuses semaines agricoles; c'est à lui enfin que revient l'initiative de la fondation de l'Ecole d'agriculture de Purpan-Toulouse.

On ne peut s'étonner qu'un homme adonné à des occupations si diverses et qui ne savait rien refuser, quand on faisait appel à son dévouement, n'ait pas mené à bonne fin l'importante thèse de doctorat qu'il avait entreprise. Pourtant le P. Dubruel trouvait du temps pour le labeur intellectuel. Il a écrit l'article *Gallicanisme* dans le *Dictionnaire de théologie*, l'article *Régale* et l'article *Gallicanisme* (ce dernier en collaboration avec M. Arquillière) dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, sans compter de nombreux articles en maintes revues sur l'affaire de la régale. Signalons enfin qu'il avait collaboré à la traduction de l'*Histoire du Concile du Vatican* par Granderath.

Les amis du P. Dubruel seront heureux d'apprendre que ses papiers se trouvent entre les mains du P. Cavallera, le savant professeur de l'Institut catholique de Toulouse.

J.-B. Sabrié.

S. GR. MONSEIGNEUR GERMAIN

Notre vénéré collègue Mgr Germain, archevêque de Toulouse et doyen de l'épiscopat français, s'est éteint le 1er juin 1928, bien sincèrement regretté de tous parce qu'il avait été toujours fidèle à sa devise : *In caritate non ficta.*

Né à Beaucaire (Gard), le 12 février 1839, c'est-à-dire il y a environ quatre-vingt-dix ans, d'une famille bourgeoise du pays fort estimée, il étudia au collège de Saint-Chamond, après quoi, brusquement, il fit connaître sa vocation sacerdotale. Ordonné prêtre le 21 mars 1863, il fut

successivement vicaire à la paroisse Sainte-Perpétue de Nîmes, curé de Saint-Maximin, puis de Bellegarde, aumônier de l'hôpital de Nîmes où il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour son courageux dévouement pendant une épidémie, enfin curé de Saint-Baudile de Nîmes.

La carrière épiscopale de Mgr Germain s'est limitée à l'évêché de Rodez, où il est resté de 1897 à 1899, et à l'archevêché de Toulouse, dont il a été le chef de 1900 à 1928. Sa distinction, son affabilité naturelles et sa grande largeur de vues ont fait de lui un modèle de prélat diplomate comme il en faut au gouvernement de nos grands diocèses.

E.-H. G.

Fédération historique du Languedoc.

La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, qui avait tenu ses assises successivement à Nîmes et à Montpellier, réunissait son 3e Congrès annuel le 6 mai dernier à Narbonne. La Commission archéologique de cette ville avait organisé une réception parfaite, et grâce à l'animateur si actif et dévoué que fut M. l'abbé Sigal, professeur au petit séminaire, la visite de la cathédrale Saint-Jude et de l'église Saint-Paul fut une savante et vivante leçon d'archéologie médiévale : les congressistes furent du reste salués en termes très élevés et chaleureux par M. l'archiprêtre, qui inaugura et bénit une plaque de marbre en l'honneur des maîtres d'œuvre de la cathédrale apposée sur les murs de l'édifice par les soins de la Commission archéologique.

A la séance de travail, après une étude très fouillée de M. Helena sur les populations primitives du Narbonnais, notre confrère M. l'abbé Salvat, professeur au petit séminaire de Castelnaudary, lut une très intéressante communication sur « Un troubadour Toulousain ennemi du roi de France au XIVe siècle ».

A la séance de clôture, où M. Cros-Mayrevielle retraça l'histoire et les travaux de la Commission archéologique dont il est le président actuel, et où M. Thomas, maître de conférences d'histoire régionale à la Faculté des lettres de Montpellier, fit une conférence fort applaudie sur « Narbonne métropole », M. Augustin Fliche, président de la Fédération, dégagea en termes très heureux, dans un vigoureux aperçu, la place de Narbonne dans l'histoire religieuse du Moyen Age, particulièrement pour les institutions de paix que le XIe siècle vit naître précisément en Languedoc et dans un concile narbonnais.

Le lendemain, enfin, une magnifique excursion permit aux congressistes de visiter l'abbaye ogivale de Fontfroide et de parcourir les sites pittoresques des Corbières et du Minervois.

J.-R. P.

Le VIe Congrès international des Sciences historiques.

Le VIe Congrès international des Sciences historiques s'est réuni à Oslo du 14 au 19 août. A peu près toutes les nations civilisées — et même d'autres, puisqu'on y a vu des délégués des Soviets — y étaient représentées. L'Allemagne et l'Autriche, qui n'avaient pas été invitées au Congrès de Bruxelles, le premier tenu après la guerre, en 1923, y ont participé et même largement. Si certains thèmes développés par quelques-uns de leurs ressortissants ont pu témoigner un instant de leur intention de remettre en discussion la question des responsabilités de

la guerre, l'inopportunité de la tentative a vite apparu, et la session s'est déroulée, au moins dans l'ensemble, dans l'atmosphère de sérénité scientifique et de concorde internationale qu'il fallait lui souhaiter.

Il s'y est certainement fait de bon travail, le Comité organisateur ayant décidé de superposer aux simples communications individuelles un certain nombre de rapports présentés au nom d'une des disciplines particulières entre lesquelles peut se partager l'immense champ scientifique de l'histoire et qui avaient pour but de marquer les progrès accomplis dans ce domaine et d'y organiser, autant que faire se peut, le labeur futur.

Nous ne signalerons naturellement ici que les rapports et communications concernant l'histoire de l'Eglise de France.

Un seul rapport, mais magistral : celui de M. Augustin Fliche, chargé par le Comité historique français, agissant comme section du Comité international, d'étudier la question du rôle international de la Papauté au Moyen Age. A quelle époque la Papauté commence-t-elle à intervenir dans les relations entre les Etats; dans quelles conditions a-t-elle été amenée à le faire; quels motifs l'y ont poussée; comment a-t-elle exercé ce rôle, surtout dans la période de sa plus grande puissance; comment le pouvoir proprement spirituel du Pape romain, successeur de Pierre, s'est-il, à un moment donné, « doublé d'un pouvoir de suzeraineté au nom duquel le Saint-Siège, considérant peu à peu tous les Etats chrétiens comme ses vassaux, prétendra exercer sur eux les droits effectifs qui feront de lui la clef de voûte de l'édifice féodal »; quels résultats l'exercice de cette autorité universelle ou qui du moins tendait à l'être a-t-il produits ? Voilà les points qui doivent être, d'après M. Fliche, l'objet d'une enquête méthodique; et l'auteur du rapport conclut en émettant le vœu que, par l'entente internationale d'historiens animés du même idéal scientifique, il devienne possible d'établir un programme d'investigations et un plan de travaux destinés à élucider les questions encore obscures relatives au rôle de la Papauté au Moyen Age.

Ce vœu a non seulement été voté par le Congrès, mais il a été complété par un autre, dû à l'initiative du chanoine Leman, professeur à l'Institut catholique de Lille, qui demande une semblable organisation internationale pour l'étude de la période moderne de l'histoire de la Papauté.

M. l'abbé Leman a fait lui-même une communication sur un traité inédit relatif au grand schisme d'Occident. Le clergé de France ayant décidé à Gand, en juin 1379, de passer de l'obédience d'Avignon à celle de Rome, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre en 1384, désireux de le ramener à Clément VII, provoqua la tenue d'une sorte de synode, qui se réunit à Lille, en septembre de cette année 1384. C'est à cette occasion que le doyen de Saint-Pierre de Comines, Chrétien Coq, composa un traité, jusqu'ici inédit, destiné à appuyer la thèse de la légitimité de Clément. Chrétien Coq y insiste sur le fait que l'élection d'Urbain VI, viciée par la peur, est radicalement nulle et que, Urbain eût-il pour lui la majorité du monde catholique, il n'en serait pas plus pape pour cela. Le clergé de Flandre doit suivre ses chefs religieux, qui ont reconnu Clément VII.

M. Georges Goyau, qui a écrit récemment le beau livre que l'on sait sur saint Louis, est revenu sur l'histoire du saint roi, qu'il a envisagée sous un aspect peu examiné jusqu'à présent : il s'est efforcé de montrer qu'à côté de l'idée de croisade, c'est-à-dire de destruction, de refoulement ou de mise à la raison de l'infidèle, oppresseur des chrétiens d'Orient,

avait progressivement grandi en lui, surtout sous l'influence des moines dominicains et franciscains dont il avait fait ses amis, l'idée de mission, c'est-à-dire de conquête spirituelle de ces mêmes infidèles. Plusieurs missionnaires furent envoyés par ses soins ou avec ses encouragements vers les souverains mongols de l'Asie centrale, dans l'espoir de conversions qui eussent été des conquêtes d'âmes en même temps que le gage d'une alliance contre l'adversaire musulman; mais au salut de celui-ci même saint Louis s'intéressait aussi. En partant pour la dernière croisade, peut-être espérait-il tout autant réussir à gagner à la foi le sultan de Tunis que le réduire par les armes.

M. le pasteur Pannier a consacré une communication à l'étude de la première édition française de l'*Institution chrétienne*, de Calvin. On a admis longtemps jusqu'ici que cette première édition française était de 1541. Des recherches récentes avaient fait conclure à l'existence probable d'une édition plus ancienne. M. Pannier estime que, par la confrontation de plusieurs textes de Calvin — préface du Nouveau Testament (1534), Epitre au Roi (même année), éditions successives, latines et françaises, de l'*Institution* — et de divers textes contemporains, tels que la *Sommaire Déclaration* de Farel, une lettre de la reine de Navarre, des lettres à Calvin, on peut préciser davantage, et il place la publication de l'édition *princeps* française de l'*Institution chrétienne* en 1537.

M. Pannier, dans une autre communication sur les origines de la Réforme française, a voulu réagir contre l'opinion, qu'il croit trop facilement acceptée, de l'origine spécifiquement germanique de la Réforme, en démontrant que celle-ci a eu pour point de départ, en France, des tendances incontestablement nationales. Il est, pour cela, remonté jusqu'aux Albigeois et aux Vaudois, a souligné les idées réformatrices d'hommes comme Lefèvre d'Etaples, le goût manifesté pour le mouvement réformateur par plusieurs princesses françaises, et noté l'orientation semblable de beaucoup d'humanistes. Il a aussi cité le mot de Michelet : « D'elle-même la Réforme était née partout, elle fut indigène, un fruit du sol et de circonstances diverses, qui pourtant donnèrent un fruit identique. » Il est vrai que Michelet n'est qu'une autorité de seconde main et que l'on ne saurait, sans une singulière déformation de la réalité historique, annexer à la Réforme un Lefèvre d'Etaples et une Louise de Savoie. Et s'il est, sans doute, également exagéré de représenter le protestantisme comme essentiellement d'origine étrangère, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il n'est jamais, en France, devenu en lui-même véritablement national et n'a rallié dans notre pays que des minorités, si importantes qu'elles aient pu paraître à certains moments. C'est ce qu'a tenu à faire observer Mgr Baudrillart dans la discussion courtoise, mais animée, qui a suivi cette communication, dont l'allure parfois un peu polémique, les affirmations un peu voyantes sur la supériorité intrinsèque du protestantisme, lui ont paru demander une mise au point.

Enfin le même Mgr Baudrillart, qui, dans l'ordre chronologique des séances du Congrès, avait été placé au premier rang, immédiatement après le président, a clôturé, dans l'ordre des temps historiques, la série des communications relatives à l'histoire chrétienne de la France par une étude sur la psychologie religieuse de Louis XIV. La religion n'a-t-elle été pour le Grand Roi qu'un instrument de règne ou y avait-il en lui une foi sincère et agissante ? Mgr Baudrillart a rappelé l'éducation et les principes qui furent inculqués à Louis XIV par une mère chrétienne, la

place que la religion tient dans ses écrits, en particulier dans ses Mémoires et ses lettres à Philippe V d'Espagne, son petit-fils, et les raisons de croire qu'il a lui-même exposées au Dauphin. Assurément les longs désordres de sa vie privée semblent peu en harmonie avec le christianisme; mais c'est précisément celui-ci, dit Mgr Baudrillart, qui l'a aidé à en triompher, comme à supporter ensuite les deuils et les malheurs de ses derniers temps. Mais comment concilier la foi et la pratique religieuse de Louis XIV avec son attitude à l'égard du Pape pendant plusieurs années de son règne ? Il est certain que Louis XIV fut, ou tout au moins semble avoir été, à certaines heures, à deux doigts du schisme. Mais, chaque fois qu'il a vu l'abîme du schisme s'ouvrir devant lui, il a reculé, parce qu'il a voulu demeurer catholique. Si, en 1663, à la suite de l'affaire de la garde corse, il impose au Pape, souverain temporel, des conditions humiliantes, il lâche pied sur le terrain de la doctrine. En 1682, c'est lui-même qui renverra l'assemblée du clergé, devenue à ses yeux trop agressive, vis-à-vis de Rome. Quand il voit les diocèses vacants se multiplier, il ne cessera de répéter, dans ses dépêches à Rome, « qu'un diocèse sans pasteur est un scandale affreux, la plus grande des désolations ». En 1684, il écrira : « J'aime mieux avoir à me défendre contre l'Eglise que de l'attaquer ou d'user contre elle d'une série de menaces cachées. » La sincérité, sinon toujours le parfait aloi de son catholicisme, ne saurait donc être sérieusement contestée.

J. ZEILLER.

Pierre Nicole et la doctrine de la grâce.

A l'Académie des Sciences morales et politiques, le 6 octobre 1928, M. le baron Seillière a lu une étude dont il est l'auteur sur *Pierre Nicole et la doctrine de la grâce*. Il examine à la lumière de la psychologie moderne, l'un de ces traités moraux de Nicole que Mme de Sévigné aurait voulu pouvoir mettre en bouillon pour en absorber d'un seul coup la profitable substance. C'est celui qui s'intitule : *Des diverses manières dont on tente Dieu*.

Cette faute nous est, encore aujourd'hui, peu familière, car Musset n'a pas éclairci la question en protestant que c'est tenter Dieu que d'aimer la douleur. Le commentaire du moraliste janséniste pourra donc servir l'Académie française quand elle en viendra au verbe tenter dans la révision de son dictionnaire. L'expression procède d'un passage de l'Evangile, celui qui nous montre le Démon pressant le Christ de se jeter du haut du temple sur le sol, parce que son Père céleste enverra des anges pour le soutenir. Ce à quoi Jésus répond, en repoussant la proposition insidieuse : Il est écrit : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu ! » Ce serait tenter Dieu, explique Nicole, que de prétendre qu'il dût faire soutenir dans l'air par ses anges un juste qui se serait exposé *témérairement* à un danger en quittant la voie commune de l'expérience qui nous commande d'éviter ce péril.

Le terme n'en est pas moins peu clair : on dirait plus volontiers abuser des promesses divines, ou encore compromettre et commettre Dieu en réclamant sans motif suffisant sa toute-puissante coopération. « Aide-toi, le ciel t'aidera », dit la sagesse des nations. Quoi qu'il en soit, dénoncer une faute dans un pareil excès de confiance mystique est salutaire : c'est enfermer avec prudence le mysticisme trop exalté dans un cadre expérimental et rationnel indispensable. Nicole fait d'ailleurs aussitôt l'exception au profit des secours d'ordre spirituel qu'on est toujours

autorisé à demander. M. Seillière suit le solide psychologue chrétien dans l'application de ce principe à la doctrine de la grâce, pivôt de toutes les spéculations morales de ce temps, comme on le sait.

(*Le Temps.*)

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu du R. P. Auguste Hamon, la lettre que voici :

Je devrais sans doute laisser les lecteurs de la *Revue* sous l'impression de l'excellente analyse de mon troisième volume de l'*Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*, qu'a bien voulu faire M. Louis Marcel, et dont je suis très reconnaissant. Mais je serais désolé qu'ils puissent, après avoir pris connaissance des pages de M. L. Levesque, croire que j'ignore ou, ce qui serait plus grave, *semble ignorer*, le décret de béatification et la bulle de canonisation de saint Jean Eudes.

J'ignore si peu le décret de béatification, que je reproduis intégralement (p. 238) le passage cité par M. Levesque[1]. Si je n'ai pas fait mention de la bulle de canonisation, c'est que, à mon sens, l'éloge de saint Jean Eudes qu'elle contient dans son texte *complet et bien authentique*, n'ajoute rien à celui du décret de béatification; vos lecteurs peuvent s'en convaincre en comparant les deux citations : *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XIV, p. 380, 381. C'est, en outre, que tous les faits rappelés dans cette bulle, au moins ceux qui importent, ont leur place dans mon travail : les Confréries du Sacré-Cœur enrichies d'indulgences par Clément X : cf. *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*, t. III, p. 213, 235; — la fête du Sacré-Cœur instituée par saint Jean Eudes dans les Congrégations qu'il a fondées : cf. *Ibid.*, pp. 178-182, 232-235; — la messe et de l'office du Sacré-Cœur : cf. *Ibid.*, pp. 181, 213, 215-228; — la fête d'Autun en 1648 : cf. *Ibid.*, pp. 195, 196, 212; — la confirmation de la dévotion aux Saints-Cœurs de Jésus et de Marie par le cardinal de Vendôme : cf. *Ibid.*, p. 227.

Dans les deux chapitres consacrés à sainte Marguerite-Marie, je n'ai pas dit un mot de son décret de béatification ni de sa bulle de canonisation. Ce sont, pourtant, là aussi, « des pièces de première importance, non seulement pour l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur, mais aussi pour l'histoire de l'Eglise de France ». M. Levesque ne m'a pas reproché cette omission qui, à ses yeux, doit être fort répréhensible. Il répondra qu'il est le chevalier de saint Jean Eudes et non de sainte Marguerite-Marie. C'est son droit. Mais n'est-ce pas le mien de rappeler que, dans cette circonstance, j'ai fait la part de saint Jean Eudes plus large que celle de sainte Marguerite-Marie ?

M. Levesque estime que la lettre de Pie XI au Supérieur général des Eudistes répond à une question que je pose page 392. Je ne le crois pas. La lettre du Souverain Pontife dit que saint Jean Eudes propagea, de

---

(1) M. Levesque estime que *ma traduction n'est pas irréprochable*. Mes lecteurs peuvent la juger, j'ai donné le texte latin. Les lecteurs de la *Revue* en auraient peut-être besoin pour saisir toute la pensée de Pie X : Verum enim vero *ad Joannis in Ecclesiam merita* cumulus accessit... M. Levesque traduit : Ce qui mit le comble *aux mérites de Jean dans l'Eglise*, c'est que...

toutes parts, le premier, dans la liturgie de l'Eglise, le culte des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, *sa vie durant*[2]. La question de la page 392 vise l'influence de l'apostolat du P. Eudes, de 1690 à 1730, donc *après sa mort*.

M. Levesque me fait un grief de distinguer le culte eudiste du Cœur de Jésus et le culte issu de Paray-le-Monial, sous prétexte que l'Eglise ne les distingue pas, et qu'elle approuve l'un et l'autre. Voyons, est-ce sérieux ? Tout le monde admet la parfaite légitimité des deux cultes. Mais il suffit d'ouvrir des yeux pour voir leurs différences; j'ai tâché de les bien comprendre et de les bien exposer; je ne suis pas le premier à les constater, et certainement je ne serai pas le dernier. Alors, où tend la critique de M. Levesque ?

Si je comprends bien, mais il est possible que je comprenne mal, donc si je comprends bien, M. Levesque voudrait que je mette sur le même pied d'égalité l'apostolat de saint Jean Eudes et celui de sainte Marguerite-Marie. Le premier, et non sans une inspiration divine, saint Jean Eudes a pensé à rendre un culte liturgique aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Ce témoignage de Pie X et de Pie XI est le témoignage même des faits. Mais à partir de 1690 et pendant tout le dix-huitième siècle, c'est l'influence du culte issu de Paray-le-Monial qui, presque seule, propage la dévotion au Sacré-Cœur en France, en Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Autriche, en Allemagne, en Pologne, au Canada, au Mexique, dans le Liban, à Constantinople, en Chine, au Paraguay, et j'en oublie. Pendant ces cent dix années, l'influence de saint Jean Eudes comparée à celle de sainte Marguerite-Marie n'est pas dans le rapport de un à vingt. Voilà ce que démontrent les faits, leur témoignage est indéniable et il est convaincant. On peut déjà s'en rendre compte en lisant les derniers chapitres de mon troisième volume; il apparaîtra irrésistible dans le quatrième.

Je vous remercie, mon cher ami, de m'avoir permis d'exposer ces idées aux lecteurs de la *Revue*; ils pourront en mieux juger s'ils veulent bien lire l'*Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*.

A. Hamon.

M. l'abbé Levesque, à qui nous avons communiqué la lettre du R. P. Hamon, nous a fait tenir la réponse suivante :

Je ne suis pas fâché que le R. P. Hamon ait pris mes critiques en considération. Pas n'est besoin, d'ailleurs, d'être « le chevalier de saint Jean Eudes », pour les juger fondées, puisque le R. P. Cavallera les pressentait dans *La Vie catholique* du 17 mars 1928 et que M. Leman écrit dans la *Revue apologétique* du mois de septembre : « Le savant auteur (de l'*Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*) est trop porté peut-être à minimiser l'influence qu'ont eue sur le développement du culte les dévôts du Sacré-Cœur qui ont précédé sainte Marguerite-Marie; il diminue surtout celle de saint Jean Eudes. » Telle est, au surplus, l'opinion unanime que j'ai pu recueillir sur la thèse de mon honorable contradicteur.

La Bulle de canonisation n'a pas, je crois, la même importance pour sainte Marguerite-Marie, dont personne ne conteste le rôle, que pour

(2) C'est moi qui souligne.

saint Jean Eudes, dont bien des gens ne soupçonnaient point l'intervention capitale à l'origine du culte public du Sacré-Cœur, avant les décisions de l'Eglise.

Quant à l'influence posthume de l'apostolat de saint Jean Eudes, je n'ai pu que l'esquisser dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, p. 382; mais j'ai plus largement développé ce point dans *Regnabit* en mai et dans le Supplément de *La Vie spirituelle* en septembre dernier. Il reste beaucoup à dire; car le Canada, la Pologne ont bénéficié, avec la France, de la dévotion eudistique au Sacré-Cœur, en même temps que des révélations de Paray-le-Monial. Les derniers chapitres du tome III de l'ouvrage du R. P. Hamon n'en disent mot. Le quatrième volume compensera-t-il ce silence ?

L. Levesque.

TABLE DU TOME XIV

ARTICLES

Aigrain (René). Civaux et les origines du Christianisme en Poitou. . . . . 25 à 42
Andrieu (Michel). La Liturgie et les travaux d'histoire locale. . . . . 289 à 303
Carreyre (Jean). La politique religieuse du Régent (1715-1723). . . . . 459 à 467
Dedieu (Joseph). L'agonie du Jansénisme (1715-1790) 161 à 214
Prou (Maurice). Conseils pour la publication des chartes. . . . . 433 à 458
Rony (Abbé). Election de Victor III. Conflit entre le nouveau Pape et Hugues archevêque de Lyon. . . . . 145 à 160
Vaissière (Pierre de). La conversion d'Henri IV. . 43 à 58
Viatte (Auguste). L'Illuminisme et la genèse du Romantisme français. . . . . 468 à 474
Vidal (J.-M.). Une crise épiscopale à Pamiers (1467-1524). . . . . 304 à 364

DOCUMENT

Batiffol (Pierre). Le conclave de Léon XIII. Instruction de M. Waddington au cardinal Guibert. . . . . 59 à 61

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Agnel (G.-A. d') et Léopold Dor. Noël en Provence [S. G.] . . 94
Albe (E.). Rocamadour [J.-B. Sabrié] 241
Almanach catholique français pour 1928 [M. Rousset] 137
Annuaire pontifical catholique 1928 [S. G.] 288
Aubry (D.). L'Institut du Sacré-Cœur de Coutances [R. Delègue] 522
Aylicson (A.). Mère Saint-Michel religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve (1845-1923) [J.-B. Sabrié] 89
Baix (F.). Etude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy [R. N. Sauvage] 224
Batiffol (Mgr Pierre). Saint Grégoire le Grand [M. Baudot]. 514

Baudrillart (Mgr). La vocation catholique de la France et sa fidélité au Saint-Siège à travers les âges [L. Villat].. 510
Bazin (René). Fils de l'Eglise [H. Waquet]..... 87
Benoit (F.). L'abbaye de Montmajour [J. Vallery-Radot].. 394
Benoît-Marie de la Sainte-Croix (Le P.). Les saints déserts des Carmes déchaussés [E. Griffe]..... 519
Berlière (Dom Ursmer). Les élections abbatiales au Moyen Age [L. R.]..... 517
Besnard (Pierre). Les Cordeliers et les Cordelières de Chalon-sur-Saône [E. Griffe]..... 519
Beyssac (J.). Rapports de l'Eglise de Lyon et de l'Ordre des Chartreux [P. Richard]..... 92
Bonnenfant (Le chanoine). L'église Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse [J. Vallery-Radot]..... 392
Bonnerot (J.). La Sorbonne; son œuvre à travers les siècles [E. J.]..... 403
Bremond (J.). Les Pères du Désert [J.-B. Sabrié]..... 82
Brillant (M.). L'Art chrétien en France au XX^e siècle [J. Verrier]..... 246
Broche (L.). La cathédrale de Laon [J. Vallery-Radot].... 395
Brun (Robert). Avignon au temps des papes [L.-H. Labande]. 375
Camerlinck (M.-J.). Notre-Dame de Prouille [E. Griffe].... 518
Caron (P.) et Henri Stein. Répertoire bibliographique de l'Histoire de France. T. II, années 1922 et 1923 [L. Le Grand]..... 239
Champion (P.). Louis XI [B. Pocquet du Haut-Jussé]..... 230
Cherel (A.). La Famille française. Tomes III et IV [J. de La Monneraye]..... 508
Cristiani (L.). Madame de Franssu, 1751-1824 [R. Delègue]. 495
Cohen (G.). Le théâtre en France au Moyen Age. Tome I [L. Marcel]..... 389
Colombe (D^r G.). Le Palais des papes d'Avignon [J. Vallery-Radot]..... 395
Combès (G.). La doctrine politique de saint Augustin [J.-B. Sabrié]..... 215
Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Séez (La). [G. Allemang]..... 520
Congrégation du Bon Pasteur de la Visitation de Caudéran (La). [A. C.]..... 255
Cornilleau (R.). De Waldeck-Rousseau à Poincaré [L. Marcel]..... 244
Couchoud (P.-L.). Voir Houtin (A.).
Cros (L.-J.-M.). Histoire de Notre-Dame de Lourdes, d'après les documents et les témoins. Tomes I-III [J.-B. Sabrié]. 85
Delaunay (Al.). Recherches historiques sur la paroisse de Saint-Eloy de Gy en Berry [P. des Chaumes]..... 401
Delehaye (R. P.). Sanctus. Essai sur le culte des Saints dans l'antiquité [E. Jordan]..... 365

Dermenghem (E.). Thomas Morus et les utopistes de la Renaissance [A. Cherel] 248
Destray (P.). Contribution à l'histoire de l'association en Nivernais [L. R.] 390
Dor (L.). Voir : Agnel (G.-A. d').
Dornier (A.). Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté [M. Pigallet] 82
Drault (J.). Jean Cottereau dit Jean Chouan [E. Lavaquery]. 251
Duchesne (Mgr L.). L'Eglise au VI[e] siècle [R. Aigrain] 216
Dudon (P.). Raoul de Scorraille, de la Compagnie de Jésus [A.-D. Poirier] 252
Duffo (Fr.). L'abbé Eusèbe Renaudot. Ses lettres à Salvini [P. Crescend] 387
Du Jeu (E.). Madame de Chantal [H. Waquet] 88
Du Peloux, fondatrice de l'abbaye de La Rochette au diocèse de Lyon (Madame Suzanne) [J. Beyssac] 523
Dupont-Ferrier (G.). Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920). Tome III [J. de La Monneraye] 509
Gabory (E.). La Révolution et la Vendée. Tomes II et III [A.-D. Poirier] 493
Gandilhon (A.). Catalogue des Actes des archevêques de Bourges antérieurs à l'an 1200 [A. Huchet] 63
Garçon (Maurice). Vintras hérésiarque et prophète [A. Viatte] 516
Gautherot (G.). Septembre 1792 [E. Lavaquery] 243
Gauthey (J.). Mgr François-Léon Gauthey, évêque de Nevers, archevêque de Besançon (1848-1918) [H. Waquet] 90
Ginot (E.). Vieilles histoires d'hôtelleries à Poitiers [E. Griffe] 403
Girard (G.). Voir Hébert (François).
Goffin (Arnold). Frère François d'Assise [J. M.] 386
Gonzague (P. L.). Les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges [G. Allemang] 520
Gratien (R. P.). Histoire de la fondation et de l'évolution des Frères Mineurs au XIII[e] siècle [E. Jordan] 372
Grente (Mgr). Le beau voyage des Cardinaux français aux Etats-Unis et au Canada [L. V.] 513
Gui (Bernard). Manuel de l'Inquisiteur [L. Royer] 385
Hamon (A.). Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. Tome III [L. Levesque et L. Marcel] ..... 377 et 548
Hanotaux (G.). Histoire de la Nation française. Tome X : Histoire économique et financière de la France, par G. Martin [A. Fliche] 501
Hébert (François). Mémoires du curé de Versailles, François Hébert (1686-1704), publiés par G. Girard [Ch. Urbain]. 73
Hemptinne (J. de). L'ordre de Saint-Benoît [R. N. Sauvage]. 253

HOQUET (P.). La congrégation des Sœurs de Sainte-Agnès d'Arras [G. Allemang] 520
HOUTIN (A.) et P.-L. COUCHOUD. Du sacerdoce au mariage. Tome I : Le P. Hyacinthe (1867-1870); Tome II : Gratry et Loyson (1870-1872). Lettres et journaux intimes [L. Villat]. 502
JACOBSEN (J.-J.). Les Mânes. Tomes I-III. Traduit du danois par E. PHILIPOT [L. Lacrocq] 475
JACQUART (J.). L'abbé Trublet, critique et moraliste (1697-1770). — La correspondance de l'abbé Trublet [B. Pocquet du Haut-Jussé]. 76
JÉGLOT (C.). La vie de la Vierge dans l'Art [J. Verrier] 245
JOUFFROY (M.). Essai historique sur la commune d'Arc-sous-Cicon et sur ses seigneurs [M. P.] 97
LALLEMAND (P. de). Montalembert et ses amis dans le romantisme. — Montalembert et ses relations littéraires avec l'Etranger [A. Viatte] 499
LAVEDAN (H.). Monsieur Vincent aumônier des galères [P. Coste]. 488
LE FORESTIER (R.). L'Occultisme et la Franc-maçonnerie écossaise [A. Viatte] 391
LEMAÎTRE (Henri). Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Aquitaine du XIII^e^ au XIX^e^ siècle [E. Griffe] 518
LEMASSON (A.). Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française. Tome II [H. Waquet] 507
LEROY (M.). Fénelon [P. Dudon] 507
LESELLIER (J.). Guillaume Danicot [P. Richard] 88
LESNE (E.). Histoire de la fondation de l'Université catholique de Lille (1874-1877) [V. Carrière] 95
— Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome II [B. Pocquet du Haut-Jussé] 371
LEROQUAIS (V.). Les livres d'Heures manuscrits de la Bibliothèque nationale [L. Brochard] 366
LEROUGE (Mgr R.). Le Père Arsène Mell, missionnaire apostolique de la Guinée française [G. Allemang] 401
LESUEUR (E.). Le cardinal de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, le roi des évêques (1768-1851) [L. Villat] 79
LONGNON (Henri). Les Dames galantes de Brantôme [V. Carrière]. 383
MAILLARD (E.). L'église de Saint-Savin-sur-Gartempe [J. Vallery-Radot]. 395
MARCEL (Chanoine Louis). Diderot écolier; la légende et l'histoire [S. G.] 515
— Le mariage de Diderot [S. G.] 515
— Une lettre du père de Diderot à son fils détenu à Vincennes [S. G.] 515

Martin (A.). Voir Saulnier (E.).
Martin (G.). Voir Hanotaux.
Martin (P.). Histoire de Rohan-Saint-Gouvry, 1104-1926 [H. Waquet]. 97
Masson (A.). L'église Saint-Ouen de Rouen [J. Vallery-Radot]. 395
Mathiez (A.). La Révolution française. Tome III : La Terreur [E. Lavaquery]. 77
Maurin (C.-A.). N.-D. du Grau d'Agde [M. Oudot de Dainville]. 524
Mazé (J.). L'hôtel de Brienne et le couvent de Saint-Joseph [M. Rousset]. 523
Mazon (A.). Privas [V. C.]. 403
Mélanges de philologie et d'histoire publiés à l'occasion du cinquantenaire de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille [L. R.]. 390
Michon (L.-M.) et R. Martin du Gard. L'abbaye de Jumièges [J. Vallery-Radot]. 393
Mirot (L.). Bias Parent, chanoine de Levroux [L. Le Grand]. 399
Neyron (G.). Histoire de la Charité [S. G.]. 242
Ousset (Ex.). La confrérie des Pénitents Bleus de Toulouse [J. Dedieu]. 254
Pastor (L. Fr. von). Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Restauration und des Dreissigjährigen Krieges. Leo XI. und Paul V. (1605-1621) [G. Allemang]. . . . 84
Paul-Boncour (J.). Lamennais [P. Dudon]. 508
Perraud (M.). Les origines du diocèse de Belley [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]. 91
Petit (Le P. François). L'ordre de Prémontré [G. Allemang]. 520
Petit (M.). Histoire générale des peuples de l'antiquité à nos jours [A. Fliche]. 62
Philipot (E.). Voir Jacobsen.
Piette (P. M.). La réaction de John Wesley dans l'évolution du Protestantisme [L. Cristiani]. 70
Pigalet (A.). Les Actes de la dispute de Lausanne, 1536 [L. Cristiani]. 486
Pinel (L.-Ch.). Notre-Dame-sur-Vire [R. Heurtevent]. 94
Pisani (P.). Les Compagnies de prêtres du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle [G. Allemang]. 511
Poëte (M.). Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours. Tome II : La cité de la Renaissance [J. M.]. 524
Ponnelle (L.) et Louis Bordet. Saint Philippe Néri et la Société romaine de son temps (1515-1595) [L. Cristiani]. . . 483
Porée (Ch.). La cathédrale d'Auxerre [J. Vallery-Radot]. . 395
— Cahiers des Curés et des Communautés ecclésiastiques du baillage d'Auxerre pour les Etats généraux de 1789 [P. Destray]. 235

Poulet (Dom Ch.). Histoire de l'Eglise. Tomes I et II [J. Peter]. 242
Poulin (A.). Les pèlerinages du diocèse de Reims [J. Massiet du Biest]. 97
Pouzet (Ph.). L'Anglais Jean dit Bellesmains (1122-1204 ?) [E. Griffe]. 247
Quentelot (Chanoine E.). Les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Reims [Dr Pol Gosset]. 92
Raugel (F.). Les grandes orgues des églises de Paris et du département de la Seine [M. Aubert]. 397
Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux. Tome I [P. Destray]. 383
Redier (A.). La vraie vie de saint Vincent de Paul [A. G.]. . 231
Rey (R.). La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine [J. Vallery-Radot]. 225
— Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France [J. Vallery-Radot]. 225
Rimbault (P.). Histoire politique des Congrégations françaises (1790-1914) [L. Marcel]. 244
Rivière (J.). Le problème de l'Eglise et de l'Etat au temps de Philippe le Bel [A. Fliche]. 67
Rylandt (I.). Essai sur la physionomie morale de saint Benoît [R. N. Sauvage]. 247
Sartiaux (F.). Foi et science au Moyen Age [A. Fliche]. . . . 478
Saulnier (E.) et A. Martin. Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1500 à 1789. Fasc. Ier [V. Carrière]. 240
Scherer (E. C.). Carl Braun. Ein Priesterleben im Dienste der Jugend und Heimat [G. Allemang]. 251
Schinz (A.). La pensée religieuse de Rousseau et ses récents interprètes [A. Viatte]. 512
Schmidt (Ch.). Les Journées de Juin 1848 [L. V.]. 87
Servières (G.). La décoration artistique des buffets d'orgues [M. Aubert]. 397
Société de Marie (La). Congrégation des Pères Maristes [G. Allemang]. 520
Société des Missionnaires d'Afrique (La). Pères Blancs [G. Allemang]. 520
Sol (E.). Alain de Solminihac et le Saint-Siège [J. Carreyre]. 250
— Le clergé du Lot et le serment exigé des « fonctionnaires publics ecclésiastiques » [E. Lavaquery]. 93
Souriau (M.). Histoire du Romantisme en France [A. Viatte]. 498
Stein (H.). Voir : Caron (P.).
Thouverez (E.). Pierre Nicole [J.-B. Sabrié]. 83
Tihon (C.). Les expectatives « in forma pauperum » particulièrement au XIVe siècle [L. Royer]. 84
Tissier (Mgr). Grands sanctuaires français [H. Waquet]. . . . 392
Tournier (Cl.). Guillaume de Cun [E. Griffe]. 248

VIDAL (J.-M.). Histoire des évêques de Pamiers. I. Bernard Saisset, 1232-1311 [P. Richard]..... 398
WELTER (J.-Th.). L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age [G. Cohen]..... 218
WOLFRAM (G.). Zur Geschichte der Einführung des Christentums und der Bildung der Archidiakonate in Lothringen [G. Allemang]..... 90
ZELLER (R.). La Vie dominicaine [A.-D. Poirier]..... 253

CHRONIQUE D'HISTOIRE REGIONALE

Agenais, 527. — Ain, par L. ALLOING et G. RENOUD, 114, — Aisne, par M. DE SARS, 261. — Allier, par M. FAZY, 407. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 414. — Alsace, 108. — Angoumois, 278. — Anjou, 265. — Ardèche, par A. LE SOURD, 534. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 104. — Ariège, par L. BLAZY, 536. — Artois, 98. — Aube, par P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, 101. — Aude, par A. SABARTHÈS, 534. — Aunis et Saintonge, 278. — Auvergne, 406. — Aveyron, par B. de GAULEJAC, 526.
Bas-Rhin, par G. ALLEMANG, 108. — Basses-Alpes, par E. ISNARD, 413. — Basses-Pyrénées, par J. ANNAT, 535. — Béarn, 535. — Berri, 404. — Bouches-du-Rhône, par E. ISNARD, 413. — Boulonnais, 98. — Bourbonnais, 407. — Bourgogne, 112. — Bretagne, 273.
Calvados, par R. N. SAUVAGE, 270. — Cantal, par G. ROUCHON, 407. — Champagne, 101. — Charente, par P. BOUCHAUD, 278. — Charente-Inférieure, par F. DE VAUX DE FOLETIER, 278. — Cher, par P. DES CHAUMES, 404. — Comtat-Venaisin, 414. — Comté de Foix, 536. — Comté de Nice, 414. — Corrèze, par R. ROHMER, 405. — Corse, par L. VILLAT, 416. — Côte-d'Or, par M. CHAUME, 112. — Côtes-du-Nord, par H. WAQUET, 274. — Couserans, 536. — Creuse, par L. LACROCQ, 405.
Dauphiné, 411. — Deux-Sèvres, par J. SALVINI, 277. — Dordogne, par G. LAVERGNE, 528. — Doubs, par M. PIGALLET, 115. — Drôme, par J. DE FONT-RÉAULX, 412.
Eure, par M. BAUDOT, 269. — Eure-et-Loir, par Y. DELAPORTE, 262.
Finistère, par H. WAQUET, 274. — Flandre, 98. — Franche-Comté, 115. — Foix (Comté de), 506.
Gard, par P. L. BAUDOUÏ-SALZE, 532. — Gascogne, 526. — Gers, par A. CLERGEAC, 529. — Gironde, par G. LOIRETTE, 528. — Guienne, 526.
Haute-Garonne, par Cl. TOURNIER, 531. — Haute-Loire, par J.-R. PALANQUE, 535. — Haute-Marne, par L. MARCEL, 103. — Haute-Saône, par M. PRINET, 116. — Haute-Savoie, par G. PÉROUSE, 407. — Hautes-Alpes, par L. ROYER, 411. — Hautes-Pyrénées, par J. ANNAT, 531. — Haute-Vienne, 405. — Haut-

Rhin, par J. JOACHIM, 111. — Hérault, par M. OUDOT DE DAINVILLE, 535.
Ile-de-France, 256. — Ille-et-Vilaine, par H. BOURDE DE LA ROGERIE, 273. — Indre, par P. DES CHAUMES, 404. — Indre-et-Loire, par G. COLLON, 265. — Isère, par L. ROYER, 411.
Jura, par C. DAVILLÉ, 116.
Landes, par P. COSTE, 529. — Languedoc, 499. — Limousin, 405. — Loire, par J. BEYSSAC, 411. — Loire-Inférieure, par L. GRIMAULT, 276. — Loiret, par G. CHENESSEAU, 262. — Loir-et-Cher, par J. GALLERAND, 262. — Lorraine, 104. — Lot, par E. SOL, 526. — Lot-et-Garonne, par J.-R. MARBOUTIN, 527. — Lozère, par M. BALMELLE, 533. — Lyonnais, 410.
Maine, 262. — Maine-et-Loire, par Th. CIVRAYS, 265. — Manche, par R. N. SAUVAGE, 272. — Marche, 401. — Marne, par P. GOSSET, 102. — Mayenne, par E. LAURAIN, 264. — Meurthe, par L. MARCHAL, 104. — Meuse, par M. ROUSSET, 107. — Morbihan, par J. de LA MARTINIÈRE, 275. — Moselle, par P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, 105.
Nièvre, par P. DESTRAY, 408. — Nivernais, 408. — Nord, par A. LEMAN, 98. — Normandie, 266.
Oise, par J. VINOT-PRÉFONTAINE, 260. — Orléanais, 262. — Orne, par R. N. SAUVAGE, 272.
Pas-de-Calais, par R. RODIÈRE, 98. — Périgord, 528. — Picardie, 100 et 261. — Poitou, 276. — Provence, 413. — Puy-de-Dôme, par G. ROUCHON, 406. — Pyrénées-Orientales, par J. SARRÈTE, 536.
Quercy, 526.
Rhône, par J. BEYSSAC, 410. — Rouergue, 526. — Roussillon, 536.
Saintonge (Aunis et), 270. — Saône-et-Loire, par P. BESNARD, 113. — Sarre, 112. — Sarthe, par L. CALENDINI, 262. — Savoie, 413. — Seine, par J. de LA MONNERAYE, 256. — Seine-et-Marne, par H. STEIN, 260. — Seine-et-Oise, par A. LESORT, 258. — Seine-Inférieure, par P. JUBERT, 266. — Somme, par G. DURAND, 100.
Tarn, par L. de LACGER, 531. — Tarn-et-Garonne, par S. CANAL, 527. — Touraine, 265.
Var, par M. COURTECUISSE, 414. — Vaucluse, par J. SAUTEL, 414. — Vendée, par A. POIRIER, 277. — Vienne, par J. SALVINI, 276. — Vosges, par L. LÉVÊQUE, 108.
Yonne, par A. COURTET, 112.

REVUE DES PERIODIQUES

Annales franciscaines, 1927 [P. GRATIEN] 283
Annales historiques de la Révolution française, 1927 [Th. MALLEY]. 419
Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1927 [A. COURTET] 417
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1926 [B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ] 537

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1927 [V. Carrière] 537
Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît, 1927 [G. Charvin] 421
Bulletin Monumental, 1927 [J. Vallery-Radot] 538
Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1925 [B.-A. Pocquet du Hant-Jussé] 537
Cistercienser Chronik, 1927 [G. Charvin] 421
Elsass-Lothringer Zahrbuch, 1926 [G. Allemang] 123
Etudes, 1927 [A. Courtet] 120
Etudes franciscaines, 1927 [P. Gratien] 283
La France franciscaine, 1927 [P. Gratien] 284
L'Année dominicaine, 1927-1928 [M.-D. Chenu] 539
La Révolution française, 1927 [P. Mautouchet] 419
La Vie franciscaine, 1927 [P. Gratien] 283
La Vie spirituelle, 1927-1928 [M.-D. Chenu] 540
Le Moyen Age, 1927 [A. Courtet] 417
Neues Archiv für altere deutsche Geschichte, 1926 [G. Allemang] 123
Orient, 1927 [P. Gratien] 284
Recherches de Science religieuse, 1927 [H.-X. A.] 120
Revue Bénédictine, 1927 [G. Charvin] 421
Revue d'ascétique et de mystique, 1927 [Th. Malley] 121
Revue des Deux Mondes, 1927 [André Courtet] 119
Revue des Etudes historiques, 1927 [L. Le Grand] 418
Revue des Jeunes, 1928 [M.-D. Chenu] 539
Revue des Questions historiques, 1927 [Th. Malley] 117
Revue des Sciences religieuses, 1927 [U. Rouziès] 281
Revue d'histoire ecclésiastique, 1927 [Th. Malley] 279
Revue d'histoire franciscaine, 1927 [P. Gratien] 283
Revue historique, 1927 [Th. Malley] 280
Revue historique de droit français et étranger, 1927 [G. Le Bras] 282
Revue Mabillon, 1927 [G. Charvin] 420
The Catholic historical Review, 1926 [J.-Th. Welter] 123
Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, 1925 [G. Allemang] 122

ECHOS ET INFORMATIONS

Capacité testimoniale des serfs d'église (La) 288
Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements (Le 61e) 425
Congrès international des Sciences historiques (Le VIe) [J. Zeiller] 544
Correspondance : Lettre du R. P. Hamon et réponse de M. l'abbé Levesque 548

Fédération historique du Languedoc [J.-R. P.] 544
Fondation d'une Agence internationale de presse pour les Missions catholiques. 137
Jean Bodin. 136
Nécrologie : M. Henri Cochin [L.-H. Labande] 132
— M. le comte Henri-François Delaborde [Ch. Samaran] .. 285
— Le P. Marc Dubruel [J.-B. Sabrié] 542
— S. Gr. Monseigneur Germain [E.-H. G.] 458
— M. l'abbé Julien Rouquette [A. Fliche] 423
— M. Paul Sabatier [A. Goffin] 422
Pierre Nicole et la doctrine de la grâce 547
Positions de thèses soutenues à l'Ecole des chartes en 1928. 287
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 125, 285, 422, 541; — Assemblée générale, 125; — Conseil d'administration, 125; — Liste des membres, 7; — Statuts de la Société, 5; — Tableau d'honneur..... 541

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien. 141 429
Bibliographies et sources..... 138 427
Biographies. 142 430
Corporations et corps religieux..... 143 431
Histoire générale. 139 428
Histoire locale. 143 432

Errata du fascicule d'octobre-décembre 1927..... 144
— du tome XiV..... 288 432

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v.14
1928
Revue d'histoire de l'eglise
de France

BR
840
R46
v.14
1928

59537

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CALIFORNIA

GTU Library
3 2400 00325 4988

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.